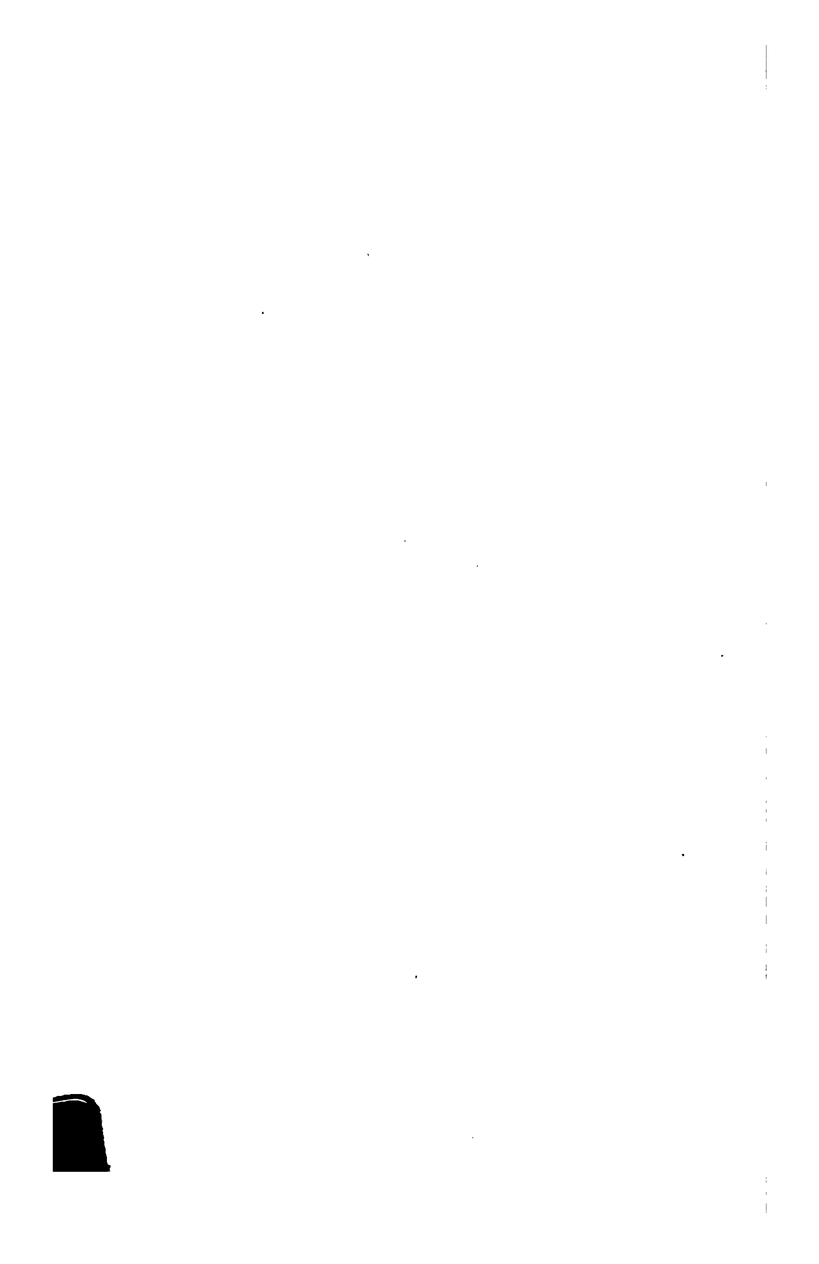
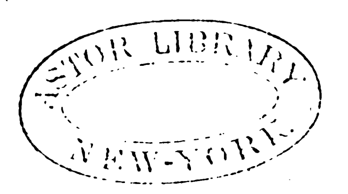


ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

TOME PREMIER.



ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

CONTENANT

L'Histoire des Eglises d'Orient & d'Occident ; les Conciles généraux & particuliers ; les Auteurs Ecclésiastiques ; les schismes, les hérésies, les Institutions des Ordres monastiques, &c.

TOME PREMIER.

par P. macquer

Depuis l'an. 6 avant l'Ere Chrétienne vulgaire, jusqu'à l'année 800 de l'Ere Chrétienne.

Nouvelle édition, revûe, corrigée & augmentée.



A PARIS,
Chez HERISSANT Fils, Libraire, rue Saint Jacques.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVIS DU LIBRAIRE
sur cette nouvelle édition.

CET Abrégé Chronologique de l'Histoire Eccléſiaſtique eſt depuis long-tems entre les mains du Public, qui l'a reçu très-favorablement. On l'a jugé utile & bien fait; il a même été traduit en Langue Etrangere.

On ſe propoſoit de le réimprimer ſur la ſeconde édition, publiée en 1757, lorſque pluſieurs perſonnes ont repréſenté qu'il ſeroit à propos d'y faire quelques additions & ſur-tout d'ajoûter la Notice Chronologique de l'Hiſtoire de l'Egliſe, depuis le commencement de ce ſiécle juſqu'à préſent. L'Auteur a approuvé cette idée ; mais ſes occupations l'empêchant de ſe livrer à ce nouveau travail, il a bien voulu conſentir qu'il fût confié à quelque autre homme de Lettres, & l'on a cru ne pouvoir mieux faire que d'avoir recours à M. l'A. D. Auteur de pluſieurs Ouvrages eſtimés. C'eſt à ce dernier Ecrivain qu'appartiennent les augmentations & les changemens faits dans

dans le corps de l'Ouvrage & tout ce que l'on y trouvera ſur le dix-huitiéme ſiécle.

M. l'A. D. a penſé auſſi qu'on ſeroit bien aiſe de trouver deux nouvelles colonnes qu'il a ajoûtées aux quatre autres que l'Auteur a placées à la tête de chaque ſiécle ; l'une de ces nouvelles colonnes eſt pour les Conciles, l'autre pour la ſuite des Pâques rapportées aux années de Jeſus-Chriſt.

Toutes ces additions qui tendent à rendre cet Abrégé encore plus utile & plus intéreſſant, ſont devenues aſſez conſidérables pour augmenter l'Ouvrage d'un troiſiéme Volume.



AVERTISSEMENT.

LE [illegible] de France. [illegible]

[illegible] la Religion. [illegible] des Martyrs & des [illegible]

curieux une ſuite d'événemens frappans, capables de ſaiſir & de fixer ſon attention.

Les Prophéties qui regardent Jeſus-Chriſt & les tems poſtérieurs, s'accompliſſent, pour ainſi dire, ſous les yeux du Lecteur : l'Evangile eſt annoncé dans tout le monde connu ; Jéruſalem eſt détruite, ſon temple tombe & ne peut être rétabli ; le peuple Juif eſt diſperſé, les ſacrifices ſanglans diſparoiſſent & font place à l'immolation de la Victime non ſanglante. L'Egliſe eſt toujours attaquée par l'héréſie, par le ſchiſme, ou par la perſécution, parceque Jeſus-Chriſt a dit qu'il étoit néceſſaire qu'il arrivât des ſcandales ; mais elle eſt toujours triomphante, parcequ'il a dit que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

On voit les plus fiers & les plus voluptueux de tous les peuples renoncer à la Religion de leurs peres, qui leur permettoit de compter leurs paſſions au nombre de leurs divinités ; touchés de Dieu ils embraſſent une Religion auſtère qui leur ordonne de réduire ces mêmes paſſions en ſervitude. Les aſſemblées licencieuſes du théâtre & du cirque ſe changent en aſſemblées de piété & de dévotion, les Temples des Idoles, en Egliſes Chrétiennes, les chants & les jeux des Fêtes païennes, en larmes de Pénitence.

Bientôt après, les mœurs des Chrétiens d'Occident s'altérent par le mêlange des Barbares qui inondérent ces contrées, tandis qu'en Orient les Sectateurs de Mahomet, les armes à la main, attaquent

ment divisé en autant de parties, qu'il s'est écoulé de siécles depuis l'établissement de l'Eglise.

J'ai mis au commencement de chaque siécle une table qui commence au *recto* du second feuillet, & qui continue, lorsqu'il y a lieu, sur le *recto* du troisiéme, & ainsi de suite. Cette table est divisée en quatre colonnes, dont la premiere contient la suite des Papes, & ce que nous connoissons de celle des Patriarches qui ont occupé les quatre grands Siéges d'Orient, Alexandrie, Antioche, Jérusalem & Constantinople. La seconde contient les noms des Antipapes, des Héréfiarques & des Hérétiques les plus connus. La troisiéme, est pour les Princes contemporains : je les ai rangés suivant l'ordre de la fondation des Monarchies, & j'ai fait entrer dans cette colonne la suite des Exarques de Ravenne, parceque leur Histoire se trouve quelquefois liée avec celle des Papes. La quatriéme & derniere, renferme les noms de ceux qui se sont rendus Illustres ou par leur science & par leurs écrits, comme les Peres de l'Eglise & les autres Ecrivains Ecclésiastiques célébres; ou par leurs travaux apostoliques, tels que sont ceux qui ont porté la Foi chez les différentes Nations; ou par les grandes entreprises qu'ils ont formées pour le bien de la Religion, comme les Fondateurs des Ordres Religieux, &c. A la suite des noms des Savans, j'ai mis de courtes Notices de leurs Ouvrages; & lorsqu'elles ne s'y trouvent point, c'est qu'alors elles sont placées dans le corps de l'Histoire, où il est

désirent apprendre l'Histoire Ecclésiastique
ceux qui l'ont déja étudiée. A ces derniers il t
lieu d'un extrait, par le moyen duquel ils
pelleront, en peu de tems, une infinité de
de dates qui s'échappent aisément de la mé
Les autres y trouveront toutes les parties i
santes de l'Histoire de l'Eglise : les persécutio
générales que particulieres, les noms des plu
tres Martyrs, le genre & le lieu de leurs sou
ces ; les Loix faites pour l'Eglise depuis la co
sion des Empereurs ; les translations des re
considérables ; les hérésies, les schismes ; les C
les généraux, nationaux & particuliers, avec
principaux Canons, les Bulles & les Décrétal
Papes ; l'origine des usages & des cérémonies
siastiques ; l'établissement des Ordres Monas
& de Chevalerie. Enfin, tout ce qu'il y a d'h
que sur la Doctrine, les Mœurs ou la Discipli
l'Eglise, se trouve recueilli dans cet Abrégé.

J'ai pour garans de ce qu'il contient M. de
mont, M. Fleuri, M. Godeau, le Pere Alexa
Dom Ceillier, & plusieurs autres Auteurs célé
que je me suis fait un devoir de suivre du plu
qu'il étoit possible en abrégeant.



ABR



tems & les circonſtances, apparoît dans le temple de Jéruſalem à Zacharie, près l'autel des parfums : il lui annonce la naiſſance de Jean-Baptiſte, lui dit que ce ſera pour lui un grand ſujet de joie, & que *pluſieurs ſe réjouiront à cette naiſſance.* Zacharie incrédule eſt puni par la privation de l'uſage de la parole. Eliſabeth éprouve la vérité de la promeſſe faite à ſon mari, & cache pendant cinq mois la grace qu'elle a reçue.

Ann. 5. avant l'Ere Chrétienne vulgaire.

Le 25. Mars, le même Ange annonce à Marie Vierge, de la Tribu de Juda & de la race de David, demeurante à Nazareth, qu'elle eſt choiſie pour devenir la mere du Fils du Très-haut, par l'opération du Saint-Eſprit. Elle croit, & conçoit le Déſiré des nations. Ainſi s'accomplit ce que le Seigneur avoit annoncé par ſon Prophéte : (Iſaie ch. 7. v. 14.) *Une Vierge concevra & enfantera un Fils, qui ſera nommé Emmanuel ;* ce qui a été interprété, *Dieu avec nous.* (Matth 1.)

Marie inſtruite de la grace accordée à Eliſabeth ſa couſine s'empreſſe de la viſiter. Elle va à Hébron (comme l'on croit) demeure ordinaire de Zacharie. Au ſon de ſa voix Jean treſſaillit dans le ſein de ſa mere qui fut elle même remplie de l'eſprit prophétique. Marie répondit aux grandes choſes que ſa couſine annonçoit d'elle & de ſon divin enfant, par l'admirable cantique *Magnificat* que l'Egliſe met tous les jours dans la bouche des fideles à l'office de *Vêpres.*

Le 24 Juin, Eliſabeth met ſon fils au monde. Le 1 Juillet, Jean eſt circoncis ; ſon pere recouvre l'uſage de la parole : rempli du Saint-Eſprit il prophétiſe, & prononce le beau cantique dans lequel il developpe tous les fruits que doit produire l'Incarnation du Fils de Dieu. C'eſt le cantique *Benedictus Dominus Deus Iſraël*, qui ſe dit à la fin de *Laudes.*

Le 25 Décembre, pendant le premier dénombrement ordonné par Auguſte, & exécuté par Quirinus, Jeſus Fils unique de Dieu nait de la Vierge Marie, dans une étable à Bethléem, en accompliſſement de la prophétie de Michée (ch. 5. v. 2.) *Et toi Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la moindre entre les premiéres de Juda ; car de toi ſortira*



celui qui doit gouverner mon peuple d'Israel. (Matth. 2.) Des Anges apparoissent aux bergers qui gardoient leurs troupeaux dans la campagne, & leur ordonnent d'aller à Bethléem rendre leurs hommages au Sauveur. Des Mages voient une étoile en Orient, & partent sans délai, pour aller adorer celui dont elle leur annonçoit la naissance.

Ann. 4. avant l'Ere Chrétienne vulgaire.

Jesus-Christ est circoncis selon la Loi le 1 Janvier.

Les Mages arrivent à Jérusalem, étonnent la Cour d'Herode, s'informent du lieu de la naissance du nouveau Roi des Juifs, se rendent à Bethléem, & le 6 Janvier ils adorent Jesus-Christ en lui offrant des présens.

Le 2 Février, Marie offre à Jérusalem le sacrifice ordonné par la Loi, pour sa purification & le rachat de son Fils premier-né. Siméon & Anne la Prophétesse assistent à ce sacrifice.

Hérode ayant vainement attendu que les Mages vinssent lui donner connoissance du lieu où étoit Jesus, prend la cruelle résolution de faire périr tous les enfans mâles, âgés de deux ans & au dessous, qui se trouveroient à Bethléem & aux environs. Un Ange en avertit Joseph, époux de Marie, qui se retire en Egypte avec Marie & l'enfant, où ils demeurerent jusqu'à la mort d'Herode, afin que fût accomplie cette prophétie (d'Osée, ch. 11. ℣. 1.) *J'ai appellé mon Fils de l'Egypte.*

Herode exécute son malheureux dessein, & fait périr les innocens ; accomplissement de cette prophétie de Jérémie (ch. 31. ℣. 15.) *Une voix s'est fait entendre dans Rama, des cris & des gémissemens ; Rachel pleure ses enfans, & ne veut point recevoir de consolation, parcequ'ils ne sont plus.* (Matth. 2.)

Eclipse de lune le 13 Mars, trois heures avant le lever du soleil, (remarquée par Joseph l'Historien.)

Herode meurt le 7 du mois *Casleu*, c'est-à-dire, le 25 Novembre, 37 ans après avoir reçu des Romains le titre de Roi, & 34 après la mort d'Antigonus. Archelaüs est nommé Ethnarque.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Ann. 3. avant l'Ere Chrétienne vulgaire.

Joseph averti par un Ange, revient en Judée.

Averti de nouveau par un Ange, il se retire à Nazareth, où il établit sa demeure, comme avant la naissance de Jesus. S. Matthieu remarque que ceci est l'accomplissement de ce qui avoit été dit par les Prophétes : *Il sera appellé Nazarèen.* (Matth. 2.)

Ann. 2. avant l'Ere Chrétienne vulgaire.

Les Evangélistes ne nous apprennent rien de l'histoire & des actions de Jesus-Christ, depuis son retour d'Egypte jusqu'à sa douziéme année, & depuis cette époque jusqu'à son Baptême. Il ne sera pas inutile de caractériser quelques-unes de ces années vuides, par les principales choses qui peuvent avoir quelques relations avec cette histoire.

On peut rapporter à cette année la retraite de S. Jean-Baptiste dans le désert. S. Luc dit qu'il s'y retira dès son enfance, & qu'il y demeura jusqu'au moment où il devoit commencer son ministére.

Ann. 1. avant l'Ere Chrétienne vulgaire.

L'opinion vulgaire place au 25 Décembre de cette année la naissance de Jesus-Christ, mais voici les raisons qui justifient la chronologie que j'ai adoptée. L'époque du Christianisme étant incontestablement la plus intéressante pour nous, on permettra que j'entre dans ce court détail.

Jesus-Christ étant né sous le régne d'Hérode (*Matth.* 2. *Luc.* 1.) en fixant l'époque de la mort de ce Prince, on détermine conséquemment celle de la naissance du Sauveur, puisqu'on ne peut la placer plus tard que dans les derniers tems de ce régne. Or selon le témoignage de Joseph, qu'on n'a aucun motif de contester, Herode est mort la 34e année après la mort d'Antigonus, & la 37e après avoir été décoré du titre de Roi par les Romains. (*Antiq. l.* 17. *C.* 10. *Guerre, L.* 1. *ch. dernier.*) On convient unanimement que ce fut l'an 6 de la correction Julienne, ou, ce qui est la même chose, la 4674e de la période Julienne, vers l'Automne, qu'Herode fut proclamé Roi : la 37e année de son régne concourt donc avec la 42e de la correction, la 4710e de la période.

Joſephe a ſoin de remarquer que pendant la longue maladie dont mourut ce Prince, il y eut une écliple de Lune. Or ſelon les Tables aſtronomiques, cette écliple arriva le 13 Mars, trois heures avant le lever du ſoleil, en l'année 42 de la correction. C'eſt donc en cette année que mourut Herode.

Il n'eſt pas moins certain qu'Archélaüs, ſucceſſeur d'Herode, fut accuſé & condamné à un exil dans les Gaules, la dixiéme année commencée de ſon Ethnarcat, ſous le conſulat de M. Emilius Lepidus & de L. Aruntius. Ce conſulat eſt certain pour l'année 51. de la correction. Ainſi en ôtant de 51 les neuf années pleines de l'Ethnarcat d'Archélaüs, il reſtera 42 pour l'année où il commença à régner, par conſéquent pour celle de la mort d'Herode ſon prédéceſſeur.

Enfin Joſephe nous apprend encore qu'Auguſte envoya à Jéruſalem Quirinus, la 37e année après la célébre victoire d'Actium ſur Antoine, avec charge de vendre le Palais d'Archélaüs. Cette victoire ſi renommée fut remportée ſous le conſulat de L. Octavianus Céſar III. & de Meſſala Corvinus, lequel eſt unanimement reconnu appartenir à la quinziéme année de la correction. Si on ajoute à ces quinze années les 37 écoulées depuis, on aura 52 & en retranchant 10 de ce nombre, pour les dix années commencées de l'Ethnarcat d'Archélaüs, il reſtera 42 pour fixer l'année de la mort d'Herode.

Mais elle eſt arrivée le 7 du mois *Caſleu*, qui répond au 25 de notre mois de Novembre, jour auquel les Juifs jeûnent & font une fête en actions de graces de la mort de ce Prince cruel. Jeſus-Chriſt au contraire eſt né, ſelon une tradition conſtante, la nuit entre le 24 & le 25 Décembre : ſa naiſſance ne peut donc appartenir à l'année 42. de la correction ; c'eſt à la précédente, qui eſt la 41. & qui concourt avec la 40. du régne d'Auguſte, la 4709. de la période Julienne, par conſéquent la cinquiéme finiſſante avant notre Ere commune.

Ann. 1. de l'Ere Chrétienne vulgaire.

Cette année, par erreur de calcul de Denys le Petit, ſe compte pour la premiére de l'Ere Chrétienne, quoiqu'elle ſoit la cinquiéme depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt, comme il vient d'être démontré. Cette erreur de Denys le Petit vient

de ce qu'il prit trop littéralement le passage de l'Evangile, où S. Luc, parlant du Baptême de Jesus-Christ, dit qu'il avoit alors *environ* trente ans (*quasi annorum triginta. Luc.* 3.) En remontant de cette époque, Denys a placé la naissance de Jesus-Christ à l'année 753. de la fondation de Rome, au lieu de 749. Il n'a pas pris garde que l'Evangeliste en parlant ainsi, n'a pas voulu marquer précisément l'âge exact de Jesus-Christ, mais qu'il s'est conformé à un usage très-ancien & très-reçu, de compter par nombre rond ou fixe, usage subsistant encore aujourd'hui parmi nous. C'est ainsi qu'en parlant des célébres Traducteurs de la Bible nous les nommons les *Septante*, quoiqu'ils aient été soixante & douze. Les Romains disoient, & nous disons comme eux les *Centumvirs*, pour désigner des Magistrats qui étoient au nombre de cent cinq, &c.

4.

C'est en cette année que fut fait le réglement pour les jours intercalaires ajoutés aux années bissextiles. Réglement qui a subsisté jusqu'au Pape Grégoire XIII. qui réforma le calendrier en l'année 1582.

5.

Tibere ayant été adopté par Auguste, est envoyé en Germanie.

6.

Archelaüs est cité à Rome.

7.

Il est exilé à Vienne dans les Gaules. Anne ou Ananus, beau-pere de Caïphe, parvient au souverain Pontificat. Auguste ordonne un second dénombrement, dont Quirinus est chargé, comme il l'avoit été du premier.

Il se forme chez les Juifs de nouveaux sectaires qui prennent le nom d'*Esseniens* ou *Esséens*. Judas le Galiléen, dont il est parlé au 5 ch. des Actes des Apôtres, fut auteur de cette secte, selon Josephe, *L.* 18. *des Antiquités, ch.* 1.

Voici la peinture abrégée, que Philon & Josephe nous en ont faite. Quoique fort attachés au culte de Dieu, les Esseniens ne lui sacrifioient rien qui eût vie. Ils demeuroient à la campagne, & évitoient les grandes villes à cause de la corruption qui y régne. Les uns travailloient à la terre, & les autres à des métiers de choses seulement qui servent pen-

dant la paix, ne voulant faire que du bien à eux-mêmes & aux autres hommes. Ils n'amassoient ni or ni argent, contens de posséder ce qui est nécessaire pour subvenir aux besoins de la vie. Ils se servoient les uns les autres. Les trois maximes fondamentales de leur morale, étoient l'amour de Dieu, l'amour de la vertu & l'amour du prochain; ils vivoient dans une chasteté constante, évitant le jurement & le mensonge; ils conservoient entr'eux une parfaite union, avoient l'air austere & portoient des habits blancs; aucun étranger n'entroit dans leurs cellules. Ils mangeoient dans un même réfectoire, où on leur servoit du pain & un mets seulement à chacun. La vie de ces Esseniens paroît avoir été le symbole de la vie Monastique sous l'Evangile.

8.

Jesus-Christ étant allé à Jerusalem avec Joseph & Marie à la fête de Pâque, se dérobe à ses parens, & reste à Jérusalem, où ils le retrouvent trois jours après, disputant dans un Temple avec les Docteurs de la Loi. Après avoir répondu aux tendres plaintes que lui faisoit sa mere, il retourna à Nazareth, où il étoit soumis & obéissant en tout à Joseph & à Marie.

Quirinus, ayant fait le second dénombrement ordonné par Auguste, établit un Gouverneur pour la Judée, & donne cet emploi à Coponius.

10.

M. Ambivius succede à Coponius dans le gouvernement de la Judée.

14.

Auguste meurt le 19 Août. Ce Prince avoit fait oublier ses cruautés par la clémence admirable avec laquelle il avoit gouverné depuis qu'il étoit parvenu à la suprême autorité: mais on peut dire que le plus grand mal qu'il ait jamais fait aux Romains, est de leur avoir donné Tibere pour maître.

15.

Valerius Gratus remplace Annius Rufus dans le gouvernement de Judée, qu'il tint pendant onze ans, selon Josephe.

23.

Anne ou Ananus est dépouillé de la grande sacrificature, laquelle passe entre les mains d'Ismaël.

24.

Ismaël est obligé de renoncer au Pontificat. Il est remplacé par Eleazar fils d'Ananus.

25.

Eleazar subit le même sort que ses prédécesseurs, & la grande sacrificature est donnée à Simon.

26.

Valerius Gratus est rappellé de Judée; Ponce Pilate lui succéde. Le grand-Prêtre Simon a pour successeur Caïphe ou Caïphas.

28.

Commencement du ministere de Jean-Baptiste, sous le gouvernement de Pilate, la quinziéme année de Tibere, Caïphe & Anne occupant ensemble la grande sacrificature, qu'ils exerçoient successivement chacun pendant une année: accomplissement de cette prophétie d'Isaie: (ch. 40. v. 3.) *La voix de celui qui crie dans le désert, Préparez le chemin du Seigneur, &c.* (Matth. 3. Marc. 1. Luc. 3.)

Il paroît vrai-semblable que Jean aura commencé son ministere de pénitence à la fête des expiations, célébrée par les Juifs vers le 19 Octobre: cette fête solemnelle étant toute de pénitence, étoit par conséquent très-propre à concourir avec les fonctions du S. Précurseur qui venoit la prêcher aux Juifs. La quinziéme année de Tibere, que l'Evangéliste S. Luc donne ici pour époque, n'étoit commencée que du mois d'Août précédent; la mort d'Auguste étant arrivée le 19 Août de l'an 14 de l'Ere vulgaire.

29.

Jean-Baptiste continue à prêcher la pénitence: il rend un premier témoignage à Jesus-Christ, en disant qu'il n'étoit pas digne de délier les cordons de ses souliers.

La tradition constante de l'Eglise étant que Jesus-Christ a

été baptiſé le 6 de Janvier, il paroît qu'on ne peut placer ſon Baptême ſous cette année. Premiérement, parceque les Actes des Apôtres (ch. 13) portent expreſſément que lorſque Jean rendit au Sauveur le témoignage le plus précis, il étoit lui-même très avancé dans ſa carriére, & même preſqu'à la fin (*cùm impleret curſum.*) Secondement, parcequ'il n'eſt guére probable que deux ou trois mois d'exercice euſſent ſuffi pour attirer à ſaint Jean, qui avoit paſſé toute ſa vie inconnu dans les déſerts, & n'avoit jamais fait de miracles, une réputation auſſi grande que celle dont il jouiſſoit; juſque là que les Juifs lui firent une députation ſolemnelle, pour ſçavoir de lui-même, s'il étoit le Chriſt. Troiſiémement enfin, parceque S. Luc a ſoin de remarquer, que Jeſus-Chriſt ne ſe préſenta pour être baptiſé, que lorſque tout le peuple ſe fut empreſſé de recevoir le Baptême de Jean.

30.

Le 6 Janvier Jeſus-Chriſt reçoit le Baptême de Jean dans les eaux du Jourdain, près de Béthanie, ou de Bethabara, comme porte le texte grec de S. Jean. Une colombe ſe repoſe ſur la tête de Jeſus-Chriſt à ſon Baptême: une voix du ciel ſe fait entendre pour lui rendre témoignage. En ſortant du fleuve, il eſt conduit par le Saint-Eſprit dans le déſert, où après un jeûne de 40 jours & de 40 nuits, il eſt tenté par le démon. Après la tentation les Anges s'approchent de lui, & lui ſervent à manger. Du déſert il retourne à Nazareth. Jean lui rend un ſecond témoignage, & bientôt après un troiſiéme, en diſant: *Voici l'Agneau de Dieu*, &c. *Celui-ci eſt le Fils de Dieu*, &c.

André l'un des diſciples de Jean améne Simon ſon frere à Jeſus-Chriſt, qui lui donne le nom de Pierre. Philippe & Nathanael viennent le trouver. Il opére ſon premier miracle à Cana, en changeant l'eau en vin, à des noces auxquelles il avoit été invité. Il quitte Nazareth, & établit ſa demeure la plus ordinaire à Capharnaum ville voiſine de Zabulon & de Nephtali, en accompliſſement de cette prophétie d'Iſaïe (ch. 9. v. 1, 2.) *Terre de Zabulon. terre de Nephtali*, &c. *ton peuple qui étoit aſſis dans les ténébres, voit une grande lumiere*, &c. (Matth. 4.) Il ſe rend à Jéruſalem pour la fête de Pâque, & trouvant le Temple profané par des marchands

[illegible]

compenser la fille d'Herodiade, qui avoit sçu lui plaire par sa danse, envoie dans la prison trancher la tête à Jean-Baptiste. Jesus-Christ l'ayant appris, retourne en Galilée. Il envoie ses Apôtres prêcher, après leur avoir donné des avis sur la pauvreté, sur les persécutions, sur le véritable objet de la crainte raisonnable, sur l'obligation de confesser la vérité de bouche, sur la division, l'amour de la croix, la nécessité de perdre sa vie pour sauver son ame. Les Apôtres prêchent & guérissent les malades par l'onction de l'huile. La réputation de Jesus-Christ pénétre jusqu'à Herode, qui se persuade que c'étoit Jean-Baptiste ressuscité. Jesus-Christ se retire au désert, où il fait le miracle de la multiplication des cinq pains.

32.

Le peuple voulant par reconnoissance faire Jesus-Christ Roi, il prend la fuite. Il marche sur la mer, & y fait marcher Pierre : les vents & la tempête s'appaisent par son ordre. Guérison de plusieurs malades, par l'attouchement de ses vêtemens. Il fait l'éloge de la foi, déclare qu'il est le pain du Ciel ; que nul de ceux que le Pere lui a donnés, ne peut périr ; qu'on ne va à lui que par le Pere ; que celui qui ne mangera point la chair du Fils de l'homme, & ne boira point son sang, n'aura point la vie en lui : que celui qui mange sa chair & boit son sang, a la vie éternelle, & qu'il le ressuscitera au dernier jour : que sa chair est une vraie nourriture, & son sang une vraie boisson. Plusieurs de ses disciples refusent de croire, & le quittent ; mais ses Apôtres restent inébranlables. La foi de la Cananéenne est récompensée par la guérison de sa fille. Sourd & muet & autres malades guéris. Miracle de la multiplication des sept pains.

Les Pharisiens & les Sadducéens ayant demandé à Jesus-Christ un signe du ciel, il les renvoie à celui du Prophete Jonas, & recommande à ses Disciples d'être en garde contre le levain des Pharisiens. Guérison de l'aveugle de Betsaïde. S. Pierre confesse que Jesus est le Christ fils du Dieu vivant ; & le Sauveur établit la primauté de cet Apôtre, en lui disant : *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, &c. Il prédit sa passion : Pierre s'en offense, & est repris par Jesus-Christ, qui déclare qu'il est nécessaire de

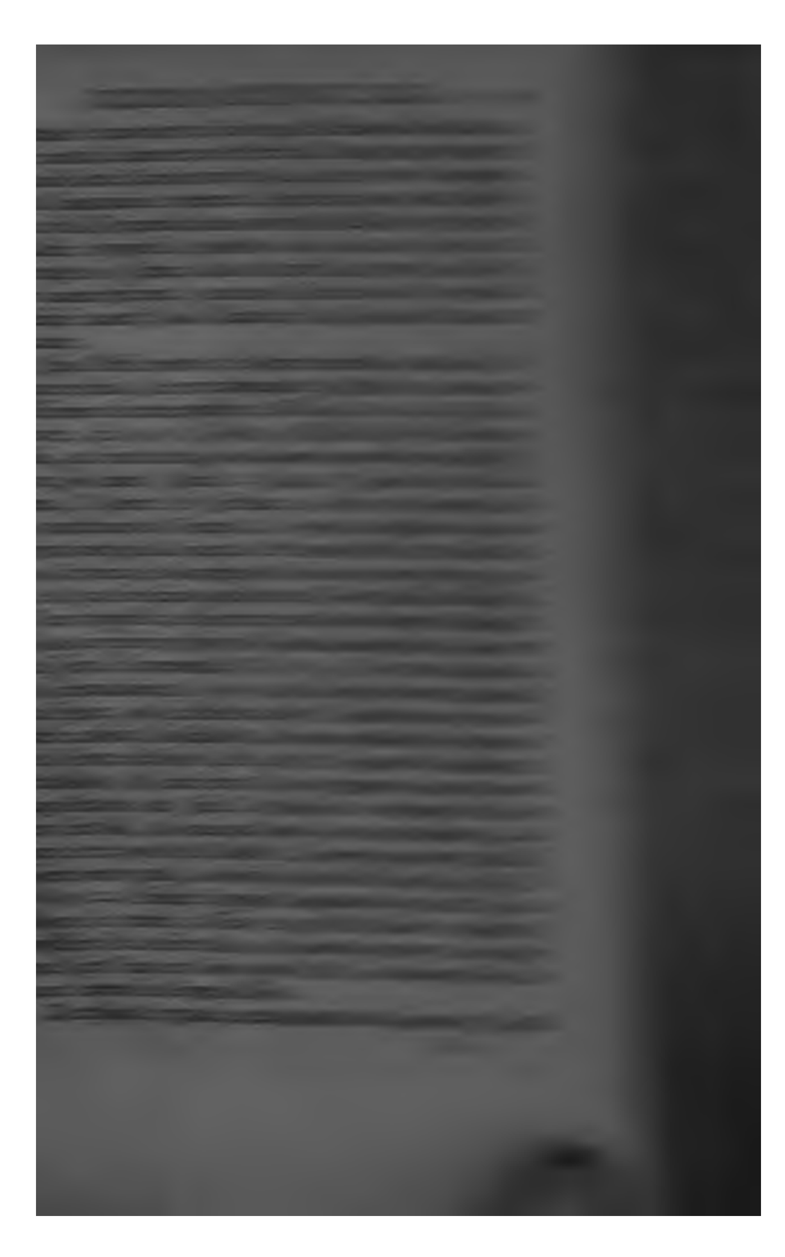
eſt doux & léger : propoſe la parabole du Samaritain.

Marie & Marthe reçoivent Jeſus Chriſt chez elles. Il apprend a ſes Apôtres à prier, & leur en preſcrit la forme : les inſtruit ſur la perſévérance dans la priére, ſur l'importance de purifier le cœur, ſur l'aumône. Il fulmine des anathêmes contre les docteurs de la loi & les Phariſiens, auxquels il aſſure qu'on redemandera le ſang des Prophétes. A l'occaſion de la parabole d'un homme riche confondu dans ſes projets, il exhorte ſes diſciples à n'avoir point d'inquiétude ſur le temporel. Il leur fait voir la différence entre les bons & les mauvais ſerviteurs, & leur enſeigne à renoncer à tout, & à faire pénitence. Il guérit, le jour du Sabbat, une femme malade depuis dix-huit ans.

Jeſus-Chriſt retourne à Jéruſalem pour la fête de la Dédicace. Nouvelle fureur des Juifs contre lui : ils veulent l'arrêter : il s'échappe & ſe retire vers le Jourdain, où il opère une multitude de miracles. Il prédit que le nombre des élus ſera petit : que c'eſt à Jéruſalem qu'il doit mourir. Il guérit un hydropique : exhorte à prendre toujours la derniére place, à donner aux pauvres la préférence. Il propoſe les paraboles du ſouper, de la brebis perdue, de la dragme égarée, de l'enfant prodigue, de l'économe : inſiſte ſur la néceſſité de renoncer à tout, ſur la fidélité dans les petites choſes, ſur l'incompatibilité du ſervice de Dieu avec l'amour des richeſſes, ſur l'impoſſibilité de ſervir deux maîtres. Il révoque la tolérance accordée aux Juifs de faire divorce avec leurs femmes, excepté le cas de fornication, & parle à cette occaſion de ceux qui ſe ſont faits eunuques pour le royaume des Cieux. Il propoſe l'hiſtoire ou parabole du mauvais riche. Interrogé par les Phariſiens ſur le royaume de Dieu, il explique à quelle ſmarques on pourra le reconnoître. Il dépeint le malheur des reprouvés : il étonne par les vérités qu'il annonce : conſole par ſes paraboles du Juge & de la Veuve ; du Publicain & du Phariſien. Il bénit des enfans : inſiſte ſur la difficulté du ſalut pour les riches, ſur le bonheur de ceux qui quittent tout pour le ſuivre.

33.

Jeſus-Chriſt ſentant approcher le moment de ſon ſacrifice, ne garde plus de ménagement avec les Juifs. Il propoſe la



du prochain ; prouve sa divinité : démasque les Scribes & les Phariſiens ; déclare que nous n'avons qu'un pere & qu'un maitre : releve le mérite de l'aumône de la veuve : prédit la destruction du temple & de la ville de Jérusalem, dont il décrit le siége & la prise : exhorte à la patience dans les persécutions : prédit qu'il y aura de faux Christs & de faux Prophétes, des signes dans le ciel : que le jugement dernier, dont il décrit les circonstances & les signes, sera un sujet de gloire pour les élus : recommande la vigilance : propose les paraboles des dix vierges & des dix talens.

Les Juifs tiennent un second conseil contre lui : Judas s'engage à le leur livrer. Il fait la derniére Pâque avec ses Apôtres, il leur lave les pieds : il institue l'Eucharistie ; prédit qu'il sera trahi par un de ses Apôtres, suivant cette parole du Prophète Roi : *Celui qui mange avec moi, s'élévera contre moi :* (Ps. 40. v. 10.) Il déclare le traitre. Judas sort aussitôt pour exécuter son dessein. Les Apôtres disputant de nouveau sur la primauté, en sont repris par leur maître, qui leur interdit toute domination. Il prie pour Pierre : fait de l'amour, son commandement principal : prédit que ses Apôtres l'abandonneront tous, en accomplissement de cette prophétie, (de Zacharie ch. 13. v. 7.) *Je frapperai le pasteur, & les brebis seront dispersées.* (Matth. 26.) Pierre présumant de ses forces est repris : sa chute lui est annoncée. Jesus fait alors à ses Apôtres l'admirable sermon connu sous le titre de *sermon après la Cene*, dans lequel il leur enseigne à mettre en lui toute leur confiance, parcequ'il est la vie, la vérité, & la voie : il leur déclare, que, qui le voit, voit son Pere : leur recommande l'amour, & l'observation des commandemens : leur promet l'Esprit consolateur qui leur enseignera tout. Il leur donne sa paix. Il se propose à eux comme un modele parfait d'obéissance. Il dit qu'il est la vraie vigne, dont ses disciples sont les branches ; que ce n'est qu'en lui qu'on trouve la vie & la joie. Il insiste de nouveau sur le commandement de l'amour ; prouve la gratuité du choix des élus : prédit ce qu'ils auront à souffrir de la part du monde & des Juifs, dont le péché est sans excuse. Il leur explique les admirables effets que la descente du Saint-Esprit doit produire en eux. Il prédit la joie qui doit remplir leurs cœurs : leur développe la

vertu de la priére en son nom, & de la confiance en lui. Il prie ensuite pour sa propre glorification, pour ses Apotres, & pour ses élus.

Après avoir rendu graces avec ses Apotres, Jesus prend le chemin de la montagne des Oliviers : il entre dans un jardin ; & s'étant un peu éloigné il se met a genoux : saisi d'une tristesse profonde, il adresse sa priére a son Pere, pendant laquelle il souffre les angoisses d'une cruelle agonie : fortifié par un Ange, il continue sa priere, accepte le calice de sa Passion. Il se reléve ; va a ses Apotres, qu'il trouve endormis. Il prie de nouveau. Il revient une seconde fois vers les Apotres, qu'il trouve encore accablés du sommeil. Il retourne, & prie une troisiéme fois : revient a ses Apotres qu'il éveille ; & les ayant fait lever pour le suivre, il s'avance au-devant de Judas, qui venoit accompagné de soldats pour l'arrêter & le livrer aux Juifs. Le traitre lui donne un baiser, comme il en étoit convenu pour signal : aussi-tot la garde s'avance, mais elle est renversée : Pierre coupe une oreille a Malchus ; Jesus la guérit. Il se laisse lier, après avoir fait des reproches aux Juifs, & leur avoir ordonné de laisser aller les Apôtres, pour accomplir ce qu'il avoit dit : *J'ai conservé ceux que vous m'avez donnés ; aucun d'eux n'a peri, si ce n'est le fils de perdition.* (Jean, 17. 18.)

On le méne chez Anne, ensuite chez Caiphe, ou Pierre le suit. On lui donne un soufflet : on produit de faux temoins contre lui : le Grand-Prere lui ayant demandé s'il etoit le Christ fils de Dieu, il répond : *Vous l'avez dit.* Sur cette reponse il est jugé digne de mort : on lui crache au visage, on l'insulte & on le maltraite. Pierre le renonce : Judas eprouve un vif repentir, & se pend de désespoir, après avoir jetté dans le Temple les trente piéces de monnoie qu'il avoit reçues pour trahir Jesus. Les Princes des Pretres ayant repris cet argent, en achetent le champ d'un potier, pour en faire la sepulture des etrangers. Ainsi fut accomplie cette prophetie de Jeremie : *Ils ont pris les trente piéces d'argent, prix de celui qu'ils avoient apprécié, & ils en ont acheté le champ d'un potier, &c.* (Matth. 27.) On méne Jesus-Christ chez Pilate ; il le reconnoit innocent, & le renvoie a Herode, qui le méprise. Il est reconduit chez Pilate, qui cherche a le délivrer : Barrabas lui est préféré. Pilate croyant toucher les Juifs de

Pâques, la 70 semaine commence, par conséquent, à la première Pâques après le Baptême de Jesus-Christ, & que la mort du Sauveur tombe à la Pâques, qui commence la quatriéme année de cette semaine 70 laquelle quatriéme année fait le milieu de la semaine, & concourt avec l'année 78 de la correction, 33 de l'Ere vulgaire, 37 de Jesus-Christ, 4746 de la période Julienne. Cette preuve peut encore se fortifier par une observation sur l'éclipse ou obscurcissement total du soleil, arrivé à la mort de Jesus-Christ, selon le témoignage non-seulement des Evangélistes, mais de plusieurs auteurs païens, dont il est fait mention dans S. Jérôme, Jules Africain, Rufin, Tertullien. La chronique d'Alexandrie, qui n'a point laissé échapper cet événement, le place à la quatriéme année de la 202e Olympiade : ce qui s'accorde avec notre calcul.

Le lendemain du Sabbat, de grand matin, l'Ange du Seigneur descend du Ciel, & leve la pierre qui fermoit le tombeau de Jesus Christ : les gardes épouvantés tombent comme s'ils étoient morts. Les saintes femmes courent au tombeau, & n'y trouvent plus le corps du Sauveur : Pierre & Jean y viennent : les Apôtres se ressouviennent alors que leur Maître avoit dit aux Juifs, en parlant de son corps : *Détruisez ce Temple, & je le rétablirai en trois jours.* (Jean, 2.) Jesus-Christ ressuscité apparoit à Magdelene. Sa résurrection est annoncée par les Anges aux saintes femmes, & Jesus-Christ leur apparoît ensuite. Les Juifs complottent pour détruire la foi de sa résurrection ; ils donnent une grosse somme aux gardes, pour les engager à dire que ses Disciples étoient venus enlever son corps pendant la nuit. Il apparoît à deux Disciples à Emmaüs, puis à Pierre, ensuite aux onze. Il se fait encore reconnoitre par une pêche miraculeuse. Il recommande ses brebis à Pierre, dont il prédit le martyre. Il se fait voir en Galilée. Il apparoît à Jacques en particulier, & encore une fois aux onze à Jerusalem, où il leur promet de nouveau son Saint-Esprit. Il les mene à Béthanie ; il les bénit & monte au Ciel en leur présence.

Après l'Ascension de Jesus-Christ les Apôtres s'étant retirés dans le Cénacle avec les autres disciples, la sainte Vierge, les saintes Femmes & les parens du Seigneur ; saint Pierre leur propose d'élire un Apôtre à la place de Judas. Ils in-

voquent le Seigneur, & tirent au sort entre Barsabas & Matthias. Le sort tomba sur ce dernier, & les Apôtres se trouverent encore douze ; sçavoir, Pierre ; Jean & Jacques, enfans de Zébédée ; André, frere de Pierre ; Philippe ; Thomas ; Barthelemi ; Matthieu ; Jacques, fils d'Alphée ; Simon de Cana ; Judas, ou *Jude* nommé aussi *Thadée*, frere de Jacques, & Matthias. Cette assemblée est comptée par quelques Auteurs pour le premier Concile de Jerusalem, mais sans fondement ; puisque l'Eglise n'a été entierement formée que par la descente du Saint-Esprit.

Le jour de la Pentecôte le Saint Esprit descend sur les Apôtres & sur les Fidéles : ils commencent a parler diverses langues.

Prédication de S. Pierre à une multitude de toutes les nations ; trois mille personnes se convertissent, & sont baptisées. Boiteux guéri par S. Pierre à la porte du Temple : le peuple accourt en foule à ce miracle ; S. Pierre en prend occasion de prêcher Jesus-Christ, & convertit cinq mille hommes. Les Sadducéens prenant ombrage de ce que les Apôtres prêchoient la résurrection des morts, font mettre en prison S. Pierre & S. Jean : le Sanédrin s'étant assemblé le lendemain, leur fait défenses d'enseigner au nom de Jesus. Belle réponse des Apôtres : *Jugez vous mêmes s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu.*

Ananias ayant vendu son héritage, à l'exemple des autres fidéles qui vendoient leurs maisons & leurs terres pour embrasser la vie commune, retient une partie du prix ; & de concert avec sa femme Saphira, il apporte le reste aux Apôtres comme si c'eût été la somme entiere. S. Pierre leur fait de vifs reproches de ce mensonge, dont ils sont punis à l'instant & frappés de mort ; cet évenement remplit l'Eglise de crainte.

Malades & possédés guéris par l'ombre de S. Pierre. M. Godeau fait remarquer ceci comme un accomplissement de la promesse de Jesus-Christ, qui avoit dit avant sa mort, que ceux qui croiroient en lui feroient de plus grands miracles que lui.

Le souverain Pontife & les Sadducéens font encore emprisonner les Apôtres ; ils sont délivrés par un Ange, &

recommencent à enseigner dans le Temple. Ils sont pris une troisiéme fois, & amenés au Sanédrin : on alloit les condamner à la mort, si le Pharisien Gamaliel ne s'y fût opposé, en disant : *Si cette entreprise vient des hommes, elle sera bien-tôt dissipée ; si elle vient de Dieu, vous vous y opposez en vain : laissez aller ces hommes.* Le Sanédrin revint à cet avis, & se contenta de les condamner à être fouettés, leur faisant de nouvelles défenses d'enseigner au nom de Jesus.

Election des sept premiers Diacres. Quelques familles de ceux qu'on appelloit *Hellénistes* parmi les Juifs, parce qu'ils étoient originaires de Grece, s'étant plaint que leurs veuves étoient méprisées dans les distributions ordinaires, les Apôtres, pour remédier à cet abus, imposerent les mains à sept hommes choisis, qu'ils chargerent de faire les distributions aux pauvres, & de servir à la table sacrée : ils prêchoient aussi l'Evangile en certaines occasions. Ces sept Diacres étoient, Etienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parmenas & Nicolas. Estienne le premier d'entr'eux fut aussi le premier martyr ; il fut lapidé par les Juifs peu de tems après son élection. Il étoit accusé d'avoir blasphémé contre Moïse & contre Dieu, & d'avoir dit que Jesus de Nazareth détruiroit le lieu saint, & changeroit les traditions. Le supplice qu'on lui fit souffrir, étoit celui que la loi ordonnoit contre les blasphémateurs. Le jeune Saul de Cilicie gardoit les manteaux des témoins qui, suivant la même Loi, devoient jetter les premiéres pierres.

S. Jacques, surnommé le Juste, est établi premier Evêque de Jérusalem. Il gouverna l'Eglise de Jérusalem 29 ans. On le nommoit encore le frere du Seigneur, parce qu'il étoit parent de Jesus-Christ, étant fils d'Alphée & de Marie, sœur de la sainte Vierge.

34.

La persécution devient violente à Jérusalem : les Juifs irrités des progrès du Christianisme envoient de tous côtés des émissaires chargés de lettres remplies de calomnies contre les Chrétiens.

Les fidéles se dispersent non-seulement dans la Palestine,

mais dans la Phénicie, l'île de Chypre & jusqu'à Antioche, où ils annoncent l'Evangile. Un disciple nommé Ananias assemble une Eglise à Damas.

Les Samaritains ayant été convertis par les miracles de S. Philippe l'un des Diacres, plusieurs reçoivent le baptême; & entr'autres *Simon* le Magicien, que le peuple appelloit *la grande vertu de Dieu*. Les Apôtres envoient S. Pierre & S. Jean à Samarie, pour faire recevoir le Saint-Esprit à ces nouveaux baptisés par l'imposition des mains. S. Philippe n'étant que Diacre, ne pouvoit le leur donner, parceque ce pouvoir appartenoit aux Apôtres; il est encore aujourd'hui réservé aux Evêques leurs successeurs, qui seuls sont les Ministres ordinaires du Sacrement de Confirmation. Simon voyant que ceux à qui les Apôtres imposoient les mains, recevoient le don du Saint-Esprit, leur offrit de l'argent pour acquérir le même pouvoir: mais S. Pierre le refusa avec malédiction. Simon fut depuis ce tems le plus grand ennemi des Apôtres; & ayant abusé du nom de Jesus-Christ pour faire une secte particuliére, il devint le premier hérésiarque. Il se disoit la Puissance souveraine qui avoit paru, chez les Juifs comme Fils, à Samarie comme Pere, & chez les autres nations comme Saint-Esprit. Une esclave prostituée nommée Helene qu'il menoit avec lui, étoit (disoit-il) sa pensée, par laquelle il avoit créé les anges & les puissances qui ont fait le monde; mais les anges pour empêcher qu'on ne sçût qu'ils avoient été produits par un autre enfermerent Helene dans un corps, & la firent ensuite passer de siécle en siécle dans les corps de diverses femmes: elle avoit été la belle Helene cause de la guerre de Troie, & enfin réduite à l'infamie de se voir exposée dans un lieu public de débauche: c'étoit la brebis égarée pour laquelle il disoit être venu. Il débitoit encore quantité d'autres extravagances, qui ne laisserent pas de lui attirer des sectateurs; il se fit même adorer sous le nom de Jupiter, & Helene sous celui de Minerve. Cette secte ne dura guère plus d'un siécle: mais on regarde comme imitateurs de Simon, ceux qui prétendent comme lui acheter le saint Ministere à prix d'argent; ce sont eux qu'on appelle *Simoniaques*.

Vers ce même tems on vit à Antioche un autre fameux imposteur nommé *Apollonius*, natif de Tyane en Cappa-

doce. C'étoit un homme plein d'esprit, naturellement éloquent, & d'une figure si agréable, qu'on en étoit infailliblement frappé en le voyant. S'étant donné dès sa jeunesse à la secte de Pithagore, il observa religieusement les cinq années de silence auxquelles ce Philosophe avoit condamné ses sectateurs, & employa ce tems à voyager. On remarque qu'il s'étoit dès-lors acquis tant de crédit, que sa présence seule suffisoit pour appaiser des séditions. Il commença à parler à Antioche, & parla en homme qui se disoit inspiré des dieux. Il fut dans la suite si célébre par ses prestiges, que les païens n'ont point eu honte de le mettre en parallele avec les Apôtres & avec Jesus-Christ même, dans les ouvrages qu'ils ont composés contre la Religion Chrétienne.

Conversion & Baptême de l'eunuque Ethiopien par S. Philippe Diacre, sur le chemin de Gaza. Philippe est enlevé par l'Esprit de Dieu qui le conduit à Azor, il va jusqu'à Césarée prêchant l'Evangile.

Saul allant à Damas pour y persécuter les Chrétiens, est frappé & renversé par une lumiére subite dont il demeure aveuglé : on le mene par la main à Damas, où trois jours après, le Disciple Ananias vient par ordre de Dieu lui imposer les mains, & lui rendre la vue. Saul reçoit le Baptême, & commence à prêcher à Damas & dans l'Arabie voisine.

35.

Saint Pierre ayant entrepris de visiter les fidéles, vient à Lydde dont il convertit les habitans, & ceux de Sarone par la guérison miraculeuse d'un paralytique : il va ensuite à Joppé, où il ressuscite Thabithe.

Ce fut vers ce tems-ci que les Gentils commencerent à entrer dans l'Eglise : Corneille centurion Romain reçut le Baptême par les mains de S. Pierre. Cet Apôtre étant à Joppé, eut une vision dans laquelle il lui fut commandé de manger de toutes sortes de viandes indifféremment, sans distinction des animaux immondes, & de suivre sans hésiter trois hommes qui le cherchoient. En effet Corneille ayant eu dans le même tems à Césarée une vision dans laquelle on lui ordonnoit d'envoyer chercher Simon-Pierre, avoit envoyé trois hommes de sa part : S. Pierre les suivit, & trouva

Corneille qui avoit assemblé ses parens & ses amis en l'attendant. Pierre ayant commencé à leur annoncer Jésus-Christ, le Saint-Esprit tomba sur eux, & leur communiqua le don des langues, au grand étonnement des fidéles circoncis. L'Apôtre comprit alors le sens des paroles qui lui avoient été dites dans la vision, & les baptisa. Il eut des reproches à essuyer de la part des fidéles de Jérusalem ; ils trouvoient mauvais qu'il eût été chez des incirconcis ; mais il les satisfit en racontant comment le Saint Esprit étoit tombé sur les Gentils, & leur rappellant cette parole du Seigneur : *Jean a baptisé d'eau, mais vous serez baptisés du Saint-Esprit.*

Pilate ayant envoyé à Tibere les actes du procès de Jésus-Christ, cet Empereur proposé au Sénat de le mettre au rang des Dieux.

36.

On croit que les Apôtres se séparerent vers ce tems pour prêcher l'Evangile dans tout le monde.

Les Apôtres prêcherent en divers pays, selon les divers mouvemens du Saint-Esprit qui les conduisoit. S. Jean, fils de Zébédée, passa dans l'Asie-mineure, & demeura particuliérement à Ephèse, ayant avec lui la sainte Vierge, mere de Jesus. L'Eglise d'Ephèse avoit été fondée par S. Paul, & S. Jean y demeura le reste de ses jours : car ce que nous disons de la dispersion des Apôtres, n'arriva point tout en un tems. S. Jean fonda & gouverna plusieurs autres Eglises en Asie, celles de Smyrne, de Pergame, de Tyatire, de Sardis, de Philadelphie, de Laodicée. On dit qu'il alla jusque chez les Parthes.

Saint André fut envoyé vers les Scythes, d'où il passa en Grèce & en Epire. S. Philippe travailla dans la haute Asie. S. Thomas alla chez les Parthes & jusqu'aux Indes S. Barthélemi passa dans la grande Arménie, & il est certain qu'il prêcha dans la partie de l'Inde la plus proche de nous. S. Matthieu prêcha dans l'Ethiopie ; S. Simon en Mésopotamie & en Perse ; S. Jude ou Thadée, en Mésopotamie, en Arabie, en Idumée ; S. Matthias en Ethiopie.

La tradition est que les Apôtres, avant que de se séparer, rédigerent le Symbole. C'étoit comme le mot du guet pour les troupes de Jesus-Christ. Plusieurs Peres disent, qu'il a été

donné à l'Eglise sans être écrit, & même qu'il étoit défendu de l'écrire ; ce qui peut avoir occasionné la difference qui se trouvoit dans la formule en quelques Eglises. Rufin rapporte cette diversité à ce qu'on fut obligé d'y ajouter quelques mots dans certaines Eglises selon les heresies qu'on avoit à combattre. Rufin, S. Léon, S. Fortunat, Evêque de Poitiers, prétendent que chaque Apôtre a fait un article du Symbole. Tertullien parle en tant d'endroits d'une regle de foi donnée à l'Eglise par les Apôtres & par Jesus-Christ même, distinguée de la foi même qu'elle contenoit, & il la décrit dans des termes & dans un ordre si semblables à ceux dont est composée celle que nous avons sous le nom des Apôtres, qu'il est impossible de ne point s'appercevoir que le Symbole qu'il avoit en main & le nôtre, ne sont qu'une même chose. S. Irenée qui touchoit encore de plus près que Tertullien, au siécle des Apôtres, & qui avoit été instruit par S. Polycarpe, disciple de S. Jean l'Evangéliste, en est encore un témoin authentique. On croit aussi que S. Pierre vint à Antioche cette année ; il y fonda une Eglise, & y établit son siége Episcopal jusqu'en l'année 42.

S. Matthieu écrit son Evangile. On croit qu'il fut écrit en Hébreu ; mais nous ne l'avons qu'en Grec.

37.

Mort de l'empereur Tibere le 16 Mars. Caïus son neveu, surnommé Caligula, lui succede, fait Agrippa son ami, roi des Juifs, & envoie Pilate en exil. On croit que ce fut près de Vienne en Dauphiné, & que deux ans après, il se tua de désespoir.

38.

Les Juifs de Damas ayant conspiré contre la vie de Saul, les Freres le descendent par une fenêtre la nuit dans une corbeille : il va à Jérusalem, où il voit S. Pierre & S. Jacques. Ayant eu une vision dans laquelle il lui étoit ordonné d'aller prêcher aux nations éloignées, il va en Syrie & à Tharse en Cilicie.

Les Juifs sont insultés à Alexandrie, à l'occasion du passage d'Agrippa qui alloit en son nouveau royaume. On pilla leurs maisons, on détruisit leurs synagogues ; plusieurs fu-



doce. C'étoit un homme plein d'esprit, naturellement éloquent, & d'une figure si agréable, qu'on en étoit infailliblement frappé en le voyant. S'étant donné dès sa jeunesse à la secte de Pithagore, il observa religieusement les cinq années de silence auxquelles ce Philosophe avoit condamné ses sectateurs, & employa ce tems à voyager. On remarque qu'il s'étoit dès-lors acquis tant de crédit, que sa présence seule suffisoit pour appaiser des séditions. Il commença à parler à Antioche, & parla en homme qui se disoit inspiré des dieux. Il fut dans la suite si célébre par ses prestiges, que les païens n'ont point eu honte de le mettre en parallele avec les Apôtres & avec Jesus-Christ même, dans les ouvrages qu'ils ont composés contre la Religion Chrétienne.

Conversion & Baptême de l'eunuque Ethiopien par S. Philippe Diacre, sur le chemin de Gaza. Philippe est enlevé par l'Esprit de Dieu qui le conduit à Azor, il va jusqu'à Césarée prêchant l'Evangile.

Saul allant à Damas pour y persécuter les Chrétiens, est frappé & renversé par une lumiére subite dont il demeure aveuglé : on le mene par la main à Damas, où trois jours après, le Disciple Ananias vient par ordre de Dieu lui imposer les mains, & lui rendre la vue. Saul reçoit le Baptême, & commence à prêcher à Damas & dans l'Arabie voisine.

35.

Saint Pierre ayant entrepris de visiter les fidéles, vient à Lydde dont il convertit les habitans, & ceux de Sarone par la guérison miraculeuse d'un paralytique : il va ensuite à Joppé, où il ressuscite Thabithe.

Ce fut vers ce tems-ci que les Gentils commencerent à entrer dans l'Eglise : Corneille centurion Romain reçut le Baptême par les mains de S. Pierre. Cet Apôtre étant à Joppé, eut une vision dans laquelle il lui fut commandé de manger de toutes sortes de viandes indifféremment, sans distinction des animaux immondes, & de suivre sans hésiter trois hommes qui le cherchoient. En effet Corneille ayant eu dans le même tems à Césarée une vision dans laquelle on lui ordonnoit d'envoyer chercher Simon-Pierre, avoit envoyé trois hommes de sa part : S. Pierre les suivit, & trouva

à Antioche de Syrie, & racontent leurs travaux à l'Eglise assemblée.

48.

Quelques Auteurs mettent ici la mort de la sainte Vierge. Plusieurs croient que cette sainte Mere de Dieu mourut à Ephese, dans un âge fort avancé. Il semble qu'on le peut conclure d'une Lettre du Concile œcuménique assemblé dans cette ville, l'an 431, que l'on croyoit alors qu'elle y étoit enterrée.

49.

On croit que S. Marc alla prêcher cette année à Cyrene, & aux environs.

51.

Trouble excité à Antioche par des Juifs, qui vouloient obliger les Gentils nouvellement convertis, à la circoncision & à toutes les pratiques de la Loi de Moïse. Saint Paul & saint Barnabé s'opposent à cette doctrine, & vont à Jerusalem consulter les Apôtres & les Prêtres sur cette question. On décida dans cette assemblée, qu'il ne falloit point [illegible] obliger les Gentils convertis à ce joug, mais leur [illegible] seulement de s'abstenir des viandes immolées aux idoles, de la fornication, des animaux suffoqués, & du sang. Cette décision fut envoyée à Antioche par écrit. Ce fut l'an de J.C. 51, que les Apôtres s'assemblerent pour déliberer de la matiere qui causoit du trouble. Dans ce premier Concile de l'Eglise, il y avoit cinq Apôtres, S. Pierre, S. Jean, S. Jacques, S. Paul, S. Barnabé; il y avoit aussi d'autres Prêtres; il semble même que toute l'Eglise de Jerusalem y fut appelée.

Les Apôtres, dans ce premier Concile, ont donné l'exemple que l'Eglise a suivi dans les Conciles généraux. Il s'éleve une division sur une matiere importante dans les Eglises; on envoye consulter l'Eglise de Jerusalem où la prédication avoit commencé, & où S. Pierre se trouvoit alors. Les Apôtres & les Prêtres s'assemblent; on délibere à loisir, chacun dit son avis; on décide. S. Pierre préside à l'assemblée, il en fait l'ouverture, il propose la question, [illegible]



convertit & se fait baptiser avec toute sa maison. Les magistrats ayant appris que saint Paul étoit citoyen Romain, viennent lui faire des excuses, & le prier de sortir de la ville.

Paul & ses compagnons étant arrivés à Thessalonique, capitale de Macédoine, un grand nombre de Juifs & de Gentils se convertissent. Les Juifs les accusent de contrevenir aux ordonnances de l'Empereur, en disant qu'il y avoit un autre Roi, nommé Jesus: les freres envoient de nuit Paul & Silas à Berée, pour les dérober à la persécution des Juifs. S. Paul y prêche dans la Synagogue, & attire un grand nombre de personnes à la foi. Mais les Juifs de Thessalonique ayant bientôt appris le lieu de sa retraite, viennent à Berée, excitent la populace contre lui, & l'obligent à s'enfuir par mer. Etant arrivé à Athènes, on le conduit à l'Aréopage, où il prêche Jesus Christ, ayant pris occasion d'un autel dédié au *Dieu inconnu*, qu'il avoit vu en entrant dans cette ville. Denys un des Aréopagites, se convertit; il fut le premier Evêque d'Athènes.

S. Paul envoie Silas en Macédoine: il vouloit aller lui-même à Thessalonique, *& l'essaya une & deux fois, mais satan l'en empêcha*; il y envoya à sa place Timothée. Il alla à la fin de l'année à Corinthe, où il demeura dix-huit mois. Il y écrivit sa premiere Epitre aux Thessaloniciens. Il leur adressa cette même année sa seconde Epitre, qui tend, ainsi que la premiere, à les rassurer contre les apprehensions que quelques faux docteurs leur avoient données de la venue prochaine du jugement dernier.

L'Empereur Claude chasse les Juifs de Rome, à cause des tumultes qu'ils excitoient à l'occasion de la predication de l'Evangile.

53.

S. Luc qui étoit avec S. Paul, écrit son Evangile pour affermir la vérité contre les histoires suspectes ou fabuleuses de plusieurs faux apôtres.

Mort du disciple Silas. Gamaliel mourut aussi le 3 Août: c'est celui aux pieds duquel saint Paul disoit avoir été élevé. L'Eglise l'a mis au nombre des Saints.

d'eux prétendant tirer avantage du nom de ceux par qui il avoit été instruit. S. Paul leur écrit à ce sujet sa premiere Epitre, dans laquelle *il livre à Satan* un des fideles de Corinthe, qui avoit commis un inceste avec sa belle-mere femme de son pere : il leur envoie ensuite S. Tite. C'est dans cette même Epitre que l'Apôtre exhorte les fideles au celibat, par son exemple ; mais il dit aussi, que le mariage est un grand mystere en Jesus-Christ & en son Eglise.

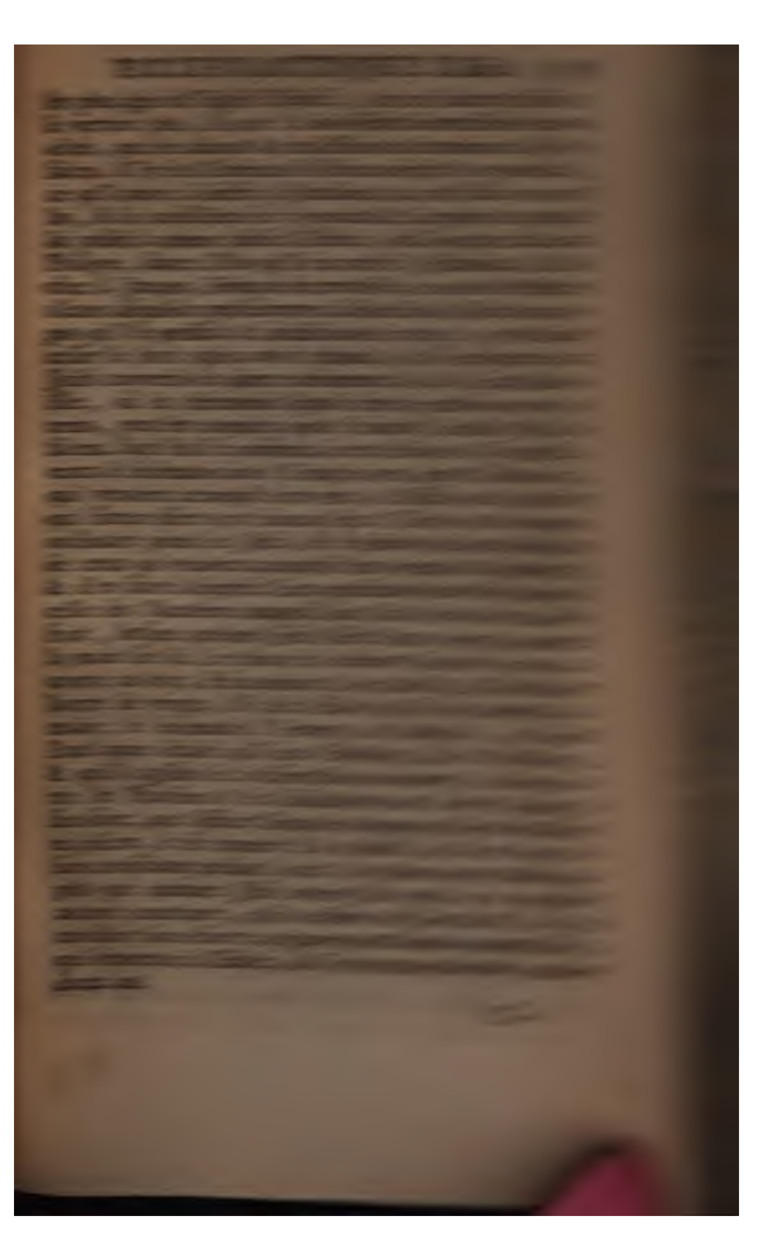
57.

Un orfévre nommé Démétrius, se voyant privé par les prédications de S. Paul, du gain qu'il faisoit par le debit des petits temples d'argent, qu'il vendoit aux Gentils que la devotion amenoit au celebre temple de Diane, excite contre lui une violente sédition, qui l'oblige à s'embarquer pour la Macedoine sur la fin de Mai. Tite l'y vient trouver : il le renvoie porter sa seconde Epitre aux Corinthiens, dans laquelle il les prie *de pardonner à l'incestueux, de le recevoir à la paix, & leur demande cette indulgence comme une marque de leur obeïssance.* Sur la fin de l'année il va en Achaïe, & de-là à Corinthe.

58.

S. Paul écrit de Corinthe son Epitre aux Romains : dans cette Epitre il prédit qu'*à la fin des siecles, après que tous les prédestinés des nations seront entrés dans l'Eglise, tous les Juifs se convertiront ;* & il y établit les vérités fondamentales de la Religion Chrétienne, la corruption de la nature humaine par la chute d'Adam, la réparation par la grace de Jesus-Christ, l'efficacité de ce remede, sa nécessité & le secret de l'election eternelle, qu'il fonde en la pure volonté de Dieu, lequel d'une même masse de corruption tire des vases d'honneur & des vases d'ignominie. Il se propose toutes les objections que l'orgueil humain peut faire, & il y répond : *O ! profondeur des jugemens de Dieu.*

Après un séjour de trois mois à Corinthe, il quitte la Grece pour aller à Jérusalem : il passe par Philippi, & va à Troade, où il ressuscite un jeune homme nommé Eutyque, qui étoit tombé de la fenêtre d'une salle haute où les freres faisoient la fraction du pain. A Milet, il envoie chercher



60.

Portius Festus, nommé gouverneur de Judée à la place de Félix, propose à S. Paul d'aller a Jérusalem & de s'y juger. S. Paul le refuse, & appelle à l'Empereur. Agrippa, roi des Juifs, avoit témoigné a Festus qu'il desiroit entendre S. Paul: il vint à l'auditoire; & après l'avoir oui, il jugea qu'il étoit innocent: mais comme il avoit appellé à l'Empereur, il fut résolu qu'on le conduiroit en Italie, & on le fit embarquer avec les autres prisonniers. Sur la route ils furent surpris par une violente tempête qui dura plusieurs jours: l'effroi fut si grand, que ceux qui étoient dans le vaisseau, ne pouvoient prendre aucune nourriture: S. Paul ayant eu une révélation, les exhorta à manger, les assurant que personne ne périroit. En effet, le vaisseau ayant échoué contre l'île de Malthe, ou de Melede suivant d'autres Auteurs, ils gagnerent tous la terre. A son arrivée dans l'ile, S. Paul fut mordu par une vipere, mais il n'en ressentit aucun mal. Il alla loger chez un Romain nommé Publius, dont il guérit le pere. Ce miracle s'étant répandu, tous les malades venoient le trouver pour se faire guérir: il demeura trois mois dans cette ile.

S. Marc fonde l'Eglise d'Alexandrie.

61.

S. Paul arrivé à Rome, assemble les principaux d'entre les Juifs; & leur ayant expliqué le sujet de sa détention & le mystere de Jesus-Christ, il en attire plusieurs à la foi. Il convertit Onésime esclave fugitif, & écrit pour lui à Philémon son maitre. Ceux de Laodicée lui écrivirent; les Philippiens lui députent Epaphrodite leur Evêque.

On vit en ce tems un grand nombre d'imposteurs dans la Judée: ils attiroient le peuple dans les déserts, sous prétexte de leur faire voir de grands miracles, & de les délivrer de leurs maux. Elle étoit aussi remplie de brigands, dont les plus terribles étoient les *Sicaires*, qui se mêlant dans toutes les assemblées où il y avoit de la foule, tiroient des poignards cachés sous leurs habits, & commettoient des meurtres dont ensuite ils feignoient

hors Tertullien qui l'attribue à S. Barnabé : mais depuis, elle a été universellement reconnue. On croit que S. Paul, en quittant l'Italie, alla porter la foi en Espagne. Il retourna ensuite en Orient, prêcha en Candie, où il laissa S. Tite, & alla en Judée.

On commençoit alors à voir à Alexandrie des Chrétiens qui se retiroient dans des maisons hors la ville, où ils vivoient dans la priere & la méditation, ne mangeant qu'après le soleil couché; peut être étoit-ce quelques Thérapeutes qui avoient embrassé le Christianisme. Ces Thérapeutes étoient des Juifs qui menoient une vie solitaire & contemplative, & ne mangeoient qu'après le soleil couché. On n'en trouvoit gueres qu'en Egypte, aux environs d'Alexandrie.

On croit que S. Luc a écrit cette année les Actes des Apôtres.

64.

Grand incendie à Rome, qui dura pendant six jours. L'Empereur Neron, pour avoir le plaisir de le voir, monta sur un lieu élevé; il étoit en habit de théatre, & chantoit la prise de Troie. Cette action le fit soupçonner d'en être l'auteur: il rejetta le soupçon sur les Chrétiens, & sous ce prétexte il en fit mourir un grand nombre: leurs supplices furent pour lui un spectacle aussi divertissant, que l'avoit été l'incendie de Rome. Entre les autres cruautés exercées contre eux, on rapporte qu'il les faisoit revêtir de tuniques trempées dans la poix, auxquelles on mettoit le feu, ensorte que les patiens servoient comme de torches pour éclairer pendant la nuit: il en fit un spectacle dans son jardin, où lui-même conduisoit des chariots à la funeste lueur de ces flambeaux animés. Cette persécution est la premiere des Empereurs. Il paroît qu'elle fut grande à Milan; S. Gervais & S. Protais, S. Nazaire & S. Celse y reçurent la couronne du martyre, de même que S. Vital à Ravenne.

S. Paul va en Asie, où il ordonne Timothée, âgé de trente ans seulement, évêque de la ville d'Ephèse. Il va ensuite en Macédoine, d'où il écrit la premiere Epître à Timothée, dans laquelle il livre à Satan *Hymenée*, qui disoit que la ré-

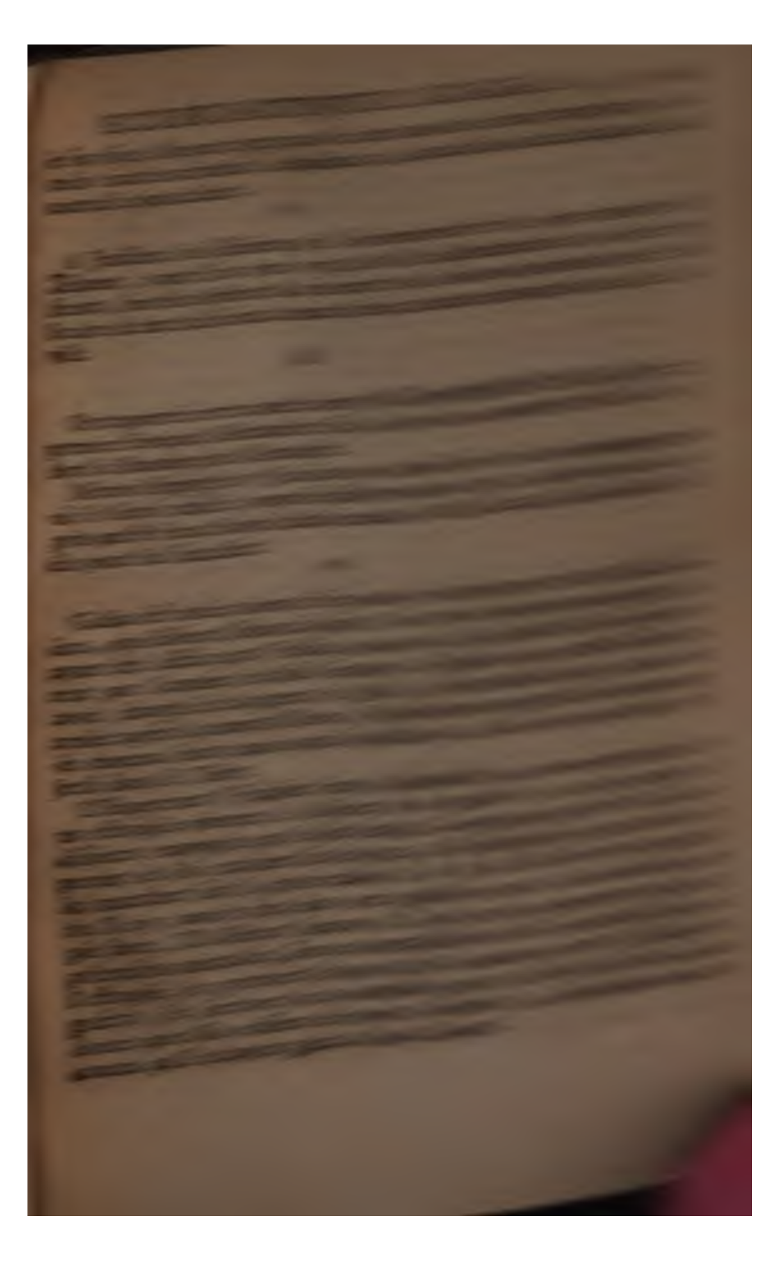
grand nombre de provinces suivent leur exemple, on en tué cinquante mille à Alexandrie.

Commencement de la guerre de Judée. Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, accompagné du roi Agrippa, marche contre les séditieux: ayant pris & brûlé plusieurs villes sur sa route, il vient attaquer Jérusalem; il étoit sur le point de la prendre, lorsqu'il fit mal-à-propos retirer ses troupes. Les séditieux profiterent de cette faute: ils sortirent de la ville; & battant les Romains en queue pendant leur retraite, ils en défirent un grand nombre.

66.

Martyre des Apôtres S. Pierre & S. Paul à Rome le 29. Juin. S. Pierre fut crucifié au haut du mont Janicule dans le quartier des Juifs: il demanda d'être attaché la tête en bas, disant qu'il ne méritoit pas d'être traité comme son Maître. Son corps fut enterré au Vatican dans la voie Aurelia. Saint Paul, comme citoyen Romain, eut la tête tranchée au lieu nommé *les eaux Salviennes*: Lucie dame Romaine, l'ensevelit dans sa terre, sur le chemin d'Ostie. S. Pierre eut S. Lin pour successeur.

Le fameux Apollonius vint à Rome cette année, *pour voir de près*, disoit-il, *quel animal c'étoit qu'un tyran*; c'est ainsi qu'il nommoit Néron, qui n'aimoit pas les Philosophes. Il lui échappa quelques autres railleries contre l'Empereur, dont Tigellin le plus puissant de ses favoris ayant été informé, il le fit amener, & l'interrogea. Il répondit avec tant de fermeté, que Tigellin en fut étonné, & le laissa aller. Comme il étoit encore à Rome, il rencontra le convoi funebre d'une jeune fille de famille consulaire, qui avoit paru morte, comme on étoit sur le point de la marier: on la portoit étendue sur un lit à découvert, suivant la coutume. Apollonius s'approcha, la toucha, & dit quelques paroles tout bas: alors cette fille s'éveilla, commença à parler, & retourna à la maison de son pere. Ses parens offrirent une grande somme d'argent à Apollonius; mais il répondit *qu'il la lui donnoit en dot*. Philostrate qui rapporte cet événement, dit qu'il tomba en ce moment une rosée; la fraîcheur de cette pluie a pu aisément faire revenir cette fille, qui n'étoit qu'évanouie: il sortoit même encore quelque vapeur



70.

Tite ayant été chargé par son pere de la guerre de Judée, vient mettre le siége devant la ville de Jerusalem : comme c'étoit peu de jours avant la Pâque, une multitude innombrable s'y trouva renfermée ; mais les Chrétiens avertis par la prophétie de Jesus-Christ de la destruction prochaine de cette malheureuse ville, s'étoient retirés après la retraite de Cestius Gallus. La famine y devint horrible en peu de temps : la disette contraignoit les assiégés à sortir les armes à la main pendant la nuit pour chercher des herbes dans la campagne ; mais ils n'y trouvoient que la mort. Tite faisoit crucifier tous ceux qui étoient pris ; on en faisoit perir ainsi jusqu'à cinq cens chaque jour : les soldats Romains se faisoient un jeu du supplice de ces misérables, & les clouoient dans toutes sortes de postures par dérision. Les Zélateurs de leur côté se servoient de cet effrayant spectacle pour animer le peuple à une défense opiniâtre, afin d'éviter de tomber en des mains si cruelles ; cependant ils commettoient eux-mêmes des cruautés horribles : ils enlevoient par force le peu de vivres qui se trouvoient dans les maisons ; ils mettoient à la torture ceux qui étoient soupçonnés d'avoir des provisions, pour les obliger à les découvrir. Ayant un jour senti l'odeur de la viande rôtie dans une maison, ils y entrerent avec violence, & surprirent une femme qui venoit de manger une portion de son enfant qu'elle avoit fait rôtir : triste accomplissement de la prédiction de Jesus-Christ, qu'il en *viendroit où l'on estimeroit heureux les ventres stériles, & les mamelles qui n'auroient point alaité.* Cette mere désespérée leur offrit les restes hideux de ce repas parricide ; ils en eurent horreur, malgré leur cruauté & la faim qui les pressoit. La famine enlevoit les assiégés par milliers ; ne pouvant suffire à les enterrer, on les jettoit hors la ville. Les transfuges dirent à Tite qu'on avoit jetté par les portes six cens mille corps de pauvres ; le reste ne se pouvoit compter. Tite après avoir forcé les trois enceintes qui défendoient la ville, fit réitérer aux assiégés les propositions de paix, & sur leur refus le temple fut pris & brûlé le 8 Août ; tout ce qui s'y trouva, fut massacré. Le 8 Septembre suivant il prit la ville haute où les séditieux s'étoient retirés ; il la fit brûler ainsi



78.

Martyre du Pape S. Lin. S. Clet ou Anaclet lui ſuccéde. Une peſte violente ravage la ville de Rome.

79.

Martyre de S. Apollinaire, premier Evêque de Ravenne, le 23 Janvier. Il n'y avoit point alors de perſécution ouverte contre les Chrétiens ; mais leurs ennemis ſçavoient faire naître des occaſions & des prétextes de les tourmenter.

L'Empereur Veſpaſien meurt le 24 Juin. Suetone rapporte un bon mot de ce Prince. Se voyant dangereuſement malade, *Je penſe*, diſoit-il, *que je deviens Dieu*, faiſant alluſion à la ridicule cérémonie qu'il prévoyoit qu'on feroit après ſa mort, de le mettre au nombre des dieux. Tite ſon fils aîné lui ſuccéda.

80.

Converſion de S. Polycarpe, diſciple de S. Jean.

81.

Mort de l'Empereur Tite le 13 Septembre. Son frere Domitien lui ſuccéde.

82.

Domitien chaſſe les Philoſophes de toute l'Italie.

Commencement des *Nazaréens* : c'étoit des Chrétiens judaïſans qui affectoient de prendre ce nom de Nazaréens plutôt que celui de Chrétiens ; on croit que cette héréſie prit naiſſance parmi les Chrétiens qui avoient quitté Jéruſalem avant le ſiége.

86.

S. Anien, ſucceſſeur de S. Marc à Alexandrie, meurt le 25 Avril.

87.

Domitien ſe fait appeller Dieu.

89.

Apollonius de Tyane accuſé de conſpiration, eſt interrogé



70.

Tite ayant été chargé par ſon pere de la guerre de Judée, vient mettre le ſiége devant la ville de Jéruſalem : comme c'étoit peu de jours avant la Pâque, une multitude innombrable s'y trouva renfermée ; mais les Chrétiens avertis par la prophétie de Jeſus-Chriſt de la deſtruction prochaine de cette malheureuſe ville, s'étoient retirés après la tentative de Ceſtius Gallus. La famine y devint horrible en peu de tems : la diſette contraignoit les aſſiégés à ſortir les armes à la main pendant la nuit pour chercher des herbes dans la campagne ; mais ils n'y trouvoient que la mort. Tite faiſoit crucifier tous ceux qui étoient pris ; on en faiſoit périr ainſi juſqu'à cinq cens chaque jour : les ſoldats Romains ſe faiſoient un jeu du ſupplice de ces miſérables, & les clouoient dans toutes ſortes de poſtures par dériſion. Les Zélateurs de leur côté ſe ſervoient de cet effrayant ſpectacle pour animer le peuple à une défenſe opiniâtre, afin d'éviter de tomber en des mains ſi cruelles ; cependant ils commettoient eux-mêmes des cruautés horribles : ils enlevoient par force le peu de vivres qui ſe trouvoient dans les maiſons ; ils mettoient à la torture ceux qui étoient ſoupçonnés d'avoir des proviſions, pour les obliger à les découvrir. Ayant un jour ſenti l'odeur de la viande rôtie dans une maiſon, ils y entrerent avec violence, & ſurprirent une femme qui venoit de manger une portion de ſon enfant qu'elle avoit fait rôtir : triſte accompliſſement de la prédiction de Jeſus-Chriſt, *qu'un jour viendroit où l'on eſtimeroit heureux les ventres ſtériles, & les mamelles qui n'auroient point alaité.* Cette mere déſeſpérée leur offrit les reſtes hideux de ce repas parricide ; ils en eurent horreur, malgré leur cruauté & la faim qui les preſſoit. La famine enlevoit les aſſiégés par milliers ; ne pouvant ſuffire à les enterrer, on les jettoit hors la ville. Les transfuges dirent à Tite qu'on avoit jetté par les portes ſix cens mille corps de pauvres ; le reſte ne ſe pouvoit compter. Tite après avoir forcé les trois enceintes qui défendoient la ville, fit réitérer aux aſſiégés les propoſitions de paix, & ſur leur refus le temple fut pris & brûlé le 8 Août ; tout ce qui s'y trouva, fut maſſacré. Le 8 Septembre ſuivant il prit la ville haute où les ſéditieux s'étoient retirés ; il la fit brûler ainſi

a ville basse; & on y passa la charrue. Le butin fut si
l, que l'or diminua de la moitié de son prix en Syrie. Il
en ce siége onze cens mille Juifs, & il y en eut quatre-
:-dix-sept mille vendus pour l'esclavage.

71.

.te triomphe à Rome de la Judée avec son pere Vespa-
On porta en ce triomphe ce qu'on avoit conservé des
eaux sacrés du Temple, & le livre de la Loi.
n croit que S. Barthelemi souffrit le martyre en Arme-
e 24 Août de cette année : les hérétiques lui ont attribué
aux évangile, condamné depuis par le Pape Gelase.

72.

ommencement de l'hérétique *Ebion*, chef des *Ebionites*.
outenoit que Jesus-Christ étoit un pur homme, né par le
cours ordinaire des deux sexes : il ajoutoit que Dieu
it donné l'empire de ce monde au diable, & celui du sié-
futur au Christ.

73.

.es Romains prennent quelques forts qui tenoient encore
Judée ; ils vendent toute la terre des Juifs, & leur impo-
t un tribut. Les Sicaires assiégés dans Massada désespérant
se sauver, tuent leurs femmes & leurs enfans, & s'é-
gent ensuite les uns les autres : celui qui resta le dernier,
le feu à la forteresse, & se tua lui-même. Ainsi finit la
rre de Judée.
/espasien chasse les Philosophes de Rome : on en voyoit
rs un grand nombre qui couroient de ville en ville, ha-
guant les peuples pour les exhorter à rétablir les bonnes
eurs : la plûpart d'entr'eux prétendoient prêcher d'exem-
, & menoient une vie très-austére.
Menandre dogmatise. Cet hérétique né en Samarie avoit
disciple de Simon le magicien, dont il avoit adopté les
eurs : il enseignoit que son baptême étoit la vraie résur-
tion & promettoit l'immortalité dès ce monde à ceux qui
ecevroient. Ses disciples étoient aussi déréglés que les Ni-
aïtes.

78.

Martyre du Pape S. Lin. S. Clet ou Anaclet lui ſucc
Une peſte violente ravage la ville de Rome.

79.

Martyre de S. Apollinaire, premier Evêque de Ra
le 23 Janvier. Il n'y avoit point alors de perſécution o
contre les Chrétiens ; mais leurs ennemis ſçavoient fai
tre des occaſions & des prétextes de les tourmenter.

L'Empereur Veſpaſien meurt le 24 Juin. Suetone ra
un bon mot de ce Prince. Se voyant dangereuſement
de, *Je penſe*, diſoit-il, *que je deviens Dieu*, faiſant a
à la ridicule cérémonie qu'il prévoyoit qu'on feroit a
mort, de le mettre au nombre des dieux. Tite ſon fi
lui ſuccéda.

80.

Converſion de S. Polycarpe, diſciple de S. Jean.

81.

Mort de l'Empereur Tite le 13 Septembre. Son frer
mitien lui ſuccéde.

82.

Domitien chaſſe les Philoſophes de toute l'Italie.

Commencement des *Nazaréens* : c'étoit des Chrétie
daïſans qui affectoient de prendre ce nom de Nazaréens
que celui de Chrétiens ; on croit que cette héréſie pri
ſance parmi les Chrétiens qui avoient quitté Jéruſalem
le ſiége.

86.

S. Anien, ſucceſſeur de S. Marc à Alexandrie, meur
Avril.

87.

Domitien ſe fait appeller Dieu.

89.

Apollonius de Tyane accuſé de conſpiration, eſt in

té à Rome par l'Empereur Domitien, & se justifie. Philostrate, qui a écrit la vie de cet imposteur, dit que pour ne plus s'exposer à de pareilles questions, & montrer qu'on ne l'auroit pas pris, s'il n'avoit voulu, il disparut subitement de l'auditoire, & se trouva le même jour à Pouzole, qui est à près de cinquante lieues de Rome.

91.

Martyre du Pape S. Clet. S. Clément lui succede.

Ceux qui croient que le livre du Pasteur a été écrit par S. Hermas, le rapportent à ce tems-ci. Ce livre est cité comme canonique par plusieurs des anciens Peres; il contient des révélations : il y est dit entr'autres choses, que *chaque homme a deux Anges, un bon & un mauvais*; & ailleurs, que *les Apôtres après leur mort ont prêché Jesus-Christ aux Saints, & leur ont donné le Baptême.* Mais on croit avec plus de vrai-semblance que cet ouvrage a été composé contre le Montanisme, & par conséquent dans le second siécle.

95.

L'Empereur Domitien commence la seconde persécution contre les Chrétiens; il fait mourir le Consul Clément, son cousin germain.

L'Apôtre S. Jean est mis à Rome dans une chaudiére d'huile bouillante, près la porte Latine : il en sort sain & sauf, & est exilé dans l'île de Pathmos, où il écrit son Apocalypse. On croit que S. André souffrit aussi le martyre cette année en Achaïe, & S. Denys l'Aréopagite à Athènes.

96.

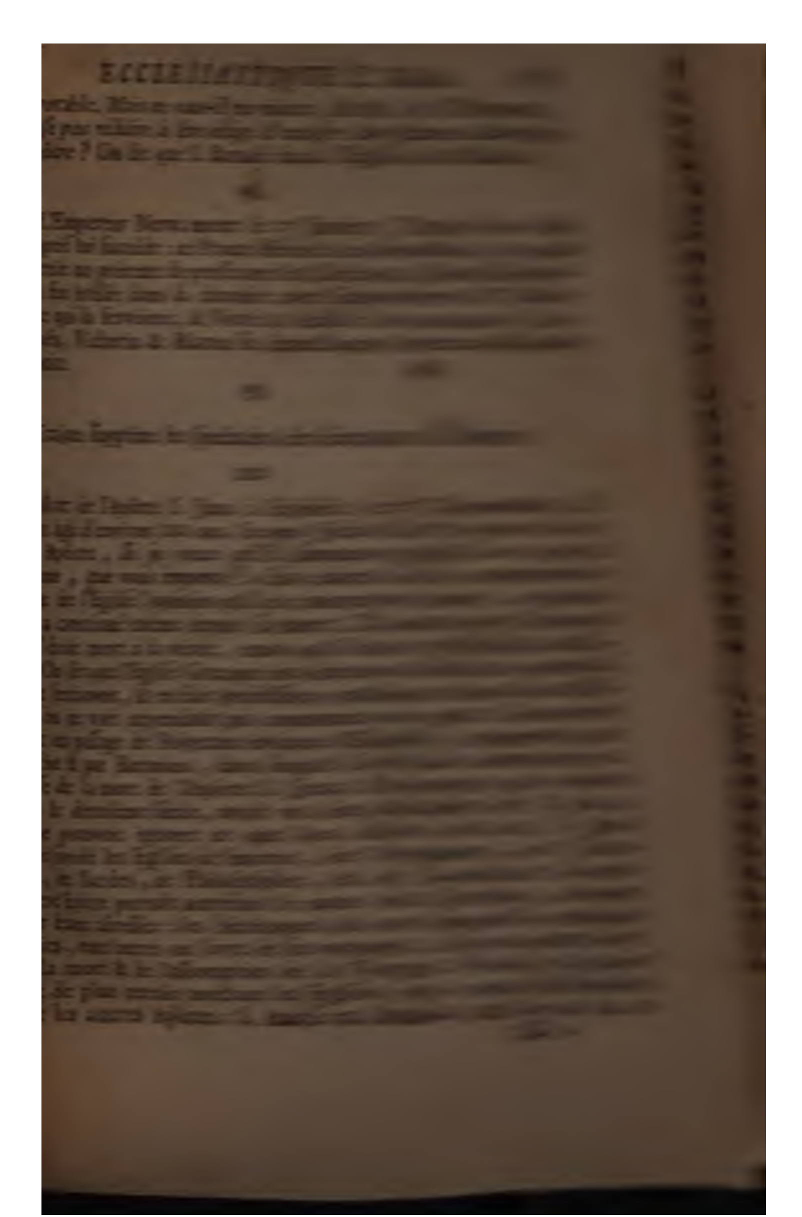
Domitien est tué à Rome le 17 Septembre, par un nommé Etienne, pendant qu'il lisoit un mémoire que cet assassin lui avoit présenté. On dit qu'Apollonius de Tyane étoit alors à Ephèse, où il haranguoit le peuple; il s'arrêta au moment de la mort de l'Empereur, & félicita son auditoire sur la mort de ce tyran. Cocceius Nerva lui succéda, & rappella aussi tôt les exilés, défendant d'accuser personne d'impiété ou de Judaïsme : c'étoit les accusations qu'on formoit ordinairement contre les Chrétiens.

97.

Le Pape S. Clément écrit aux Corinthiens, p
un schisme formé parmi eux : cette lettre est si b
la lisoit encore publiquement dans l'Eglise de C
de 70 ans après.

On rapporte à cette année le martyre de S.
Ephèse.

S. Jean revient à Ephèse, où à la priére des E
il écrit son Evangile, après avoir ordonné un je
des priéres : il fut écrit en Grec, qui étoit l
pays. Il y écrivit aussi ses trois Epitres ; la premi
rale, & il y combat différens hérétiques, dont le
la divinité de Jesus-Christ, les autres son humani
la nécessité des bonnes œuvres. La seconde e
une Dame nommée *Electe*, & à ses enfans ; la tr
nommé *Caïus*. L'Apôtre S. Jude écrivit aussi alor
Catholique contre les Nicolaïtes : l'Apôtre y fait
combat de l'Archange S. Michel contre le démo
corps de Moïse, dont il étoit parlé dans un livr
nommé *l'enlévement de Moïse* : il y cite auss
du livre qui passoit sous le nom du Patriarche
passages l'ont fait d'abord rejetter par plusieurs, m
reçue au catalogue des saintes Ecritures avant l
triéme siécle. Saint Jerôme répond à ceux qui
passages, que S. Jude a pu citer un livre apocry
S. Paul cite même des Païens ; à quoi S. Augu
que quoique le livre fût apocryphe, il pouvoit
avoir des choses qui venoient de Dieu. On cro
aussi vers ce tems qu'a été écrite l'Epître attribu
nabé, que quelques-uns des anciens comptoie
Ecritures canoniques. Il est dit dans cette Epître
jours de la création signifient autant de milliers
que Dieu terminera tout en six mille ans. Ensui
septiéme jour, quand son Fils viendra juger le
changera le soleil, la lune & les astres ; & le co
du huitiéme jour sera le commencement d'un a
Ce passage & quelques autres font douter avec
cette Epitre soit de S. Barnabé. Les auteurs qui
qu'elle est de lui, tâchent de leur donner une in



Epire ; S. Philippe, dans la haute Asie ; S. Thomas, chez Parthes & aux Indes ; S. Barthelemi, dans la grande Ar nie ; S. Matthieu, en Ethiopie, de même que S. Mathi Simon le Cananéen, en Mésopotamie & en Perse ; S. Jud Thaddée, en Arabie, en Idumée & en Mésopotamie.

Le Pape S. Clément mourut aussi sur la fin de cette an On lui a attribué tous les écrits sans nom d'Auteur cert qui passoient pour les plus anciens après les Ecritures can ques, comme les *Constitutions apostoliques* & *les Canons Apôtres*, qui sont reconnus aujourd'hui n'être point Apôtres, mais seulement des tems apostoliques : on conv aussi parmi les Savans, que les ouvrages attribués à S. ment sont supposés, à l'exception de sa première, & p être de sa seconde lettre aux Corinthiens. Il eut S. Eva pour successeur.



[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Religions anciennes, soutenues par les Puissances, autorisées par les faux sages du Paganisme, défendues par des prêtres idolâtres qui fondent leur gloire & leur fortune sur leurs idoles. L'erreur régne dans l'Univers. L'homme & l'insecte le plus vil ont leurs autels. Le soleil, la lune, les hommes sont mis au nombre des Divinités. Ceux-ci se prosternent devant un animal, ceux-là adorent les plantes de leurs jardins. Plusieurs, craignant les miseres & les calamités de la vie, admettent des divinités qui les envoient aux hommes, ou qui les en préservent. La fievre & la santé ont des temples érigés en leur honneur. Le monde est devenu un temple d'idoles, & tout y est adoré comme Dieu, excepté Dieu même. L'exemple de ces fausses divinités fournit un prétexte plausible à la dépravation des mœurs. L'idolâtrie consacre les vices & en fait autant de vertus. Eh! le moyen de n'être pas vindicatifs, voluptueux, injustes, quand on adore un Jupiter adultere, une Junon incestueuse, un Mercure voleur; quand on voit sur les autels, des dieux représentés jusque dans les crimes les plus honteux. Si l'homme n'est parfait qu'autant qu'il imite Dieu, quels adorateurs devoient avoir de telles divinités!

La Grèce, l'Egypte & l'Orient, avoient transmis à Rome leur corruption. La Grèce subjuguée par l'armée d'Alexandre, en avoit adopté les loix & les coutumes. Le vice marchoit en triomphe dans Rome. Les femmes chantoient & pratiquoient les désordres de leurs dieux, & les spectacles étoient cruels & licencieux. Le Christianisme devoit prendre naissance, & l'Eglise se former au milieu des vices répandus dans des villes florissantes. C'étoit dans un siécle très-savant & très-corrompu, que la Religion devoit confondre la science vaine qui s'opposoit à sa simplicité, & la corruption des mœurs qui étoit contraire à la sainteté de sa morale.

Comment combattre ces désordres, où les peuples sont plongés? Les rappellera-t-on au premier sentiment de la nature, qui est celui de la conscience? Habitués à se livrer à leurs desirs, cette voix intérieure ne leur parle plus, ou ne se fait entendre que foiblement. Annoncera-t-on aux Romains le Dieu des Juifs? Ils méprisent ce qu'il y a de

racles qu'ils opérent, & la conduite de ceux qui leur ont succédé & qui leur obéissent encore aujourd'hui. Sont-ce des imposteurs, qui par des mensonges & des fables ingénieuses, & hardiment soutenues, en imposent à la crédulité des peuples ? Sur quoi donc se fondent-ils ? sur leur éloquence ? ils ignorent les lettres humaines. Les richesses leur donnent-elles un air d'autorité ? ils manquent souvent du nécessaire, & se soutiennent par le travail des mains. La noblesse de leur famille les fera peut-être respecter ? Mais nous sçavons que l'origine du plus grand nombre, fut très-obscure. Sur quoi fondés concertent-ils une telle entreprise ? sur la puissance du Dieu qui les envoie.]

S'ils avoient à combattre contre l'Empire des Césars, Dieu leur donneroit les armes nécessaires pour cet objet ; mais c'est le regne du Démon, la fausse sagesse du monde qu'ils doivent confondre. L'Esprit Saint qui les envoie pour conquérir l'Univers, ne leur donne que le don des langues & la puissance des miracles. Qu'auroit pu l'éloquence seule contre des erreurs éloquemment soutenues ? On eût vu naître les questions les plus artificieuses, & les sophismes les plus subtils.

Voyez, dit S. Paul, voyez, Chrétiens, l'excellence de votre vocation. Dieu n'emploie ni l'autorité, ni la sagesse des hommes, mais la foiblesse apparente de sa croix, pour élever son regne sur les ruines de la Gentilité.

La pauvreté impuissante, est arrêtée par tous les obstacles que lui oppose son propre état. Humiliée, foible & dans la dépendance, elle n'agit que par le mouvement qu'on lui imprime ; mais si la pauvreté n'est que foiblesse en nous, elle est la force même dans les desseins de Dieu. Jesus-Christ ne promet aucun avantage terrestre à ceux qu'il appelle ; il leur propose son exemple, & leur impose l'obligation de porter sa croix. Quels foibles attraits en apparence pour captiver les cœurs ! Les Apôtres embrassent & publient sa loi, dans l'espérance ferme des biens futurs qu'il leur promet ; ils vont annoncer son Evangile, & publier sa gloire chez tous les peuples. Que Rome superbe leur oppose ses Philosophes, ses Orateurs, ses Politiques ; qu'elle emploie contr'eux les artifices de son éloquence ; qu'elle justifie ses

superstitions les plus bisarres ; ils lui prouveront qu'elle ignore la véritable grandeur, & que ses Dieux sont l'ouvrage des hommes. Les contradictions des Puissances idolâtres échouent bientôt contre la prétendue foiblesse de ces Ministres.

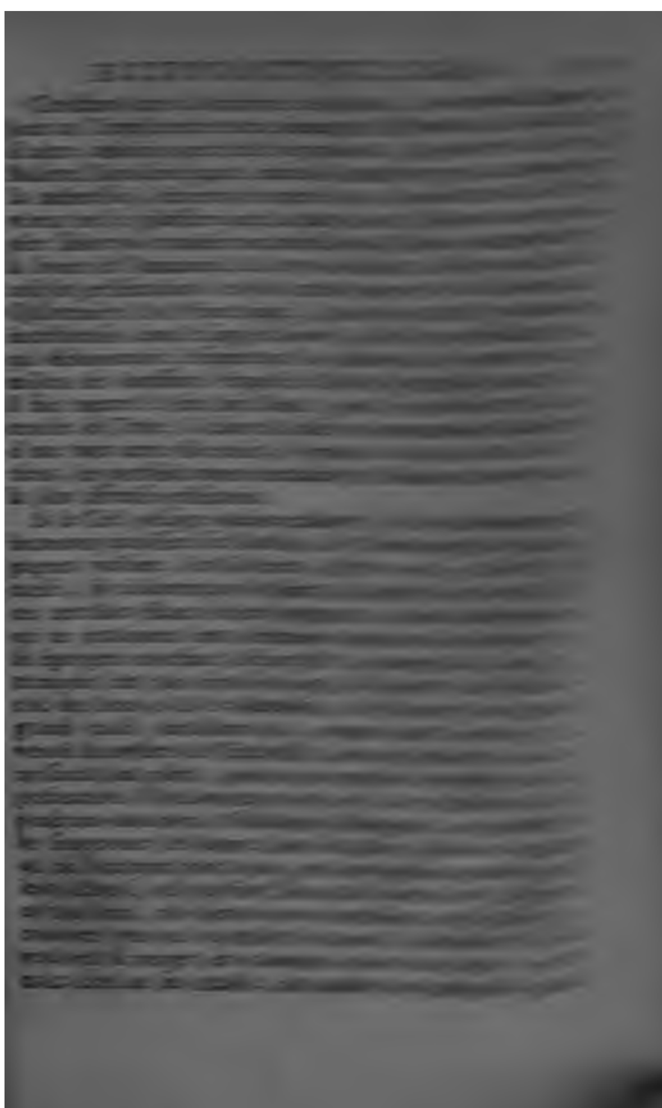
La destruction des Empires, la dispersion des peuples, les guerres sanglantes qu'on regarde comme les jeux de la fortune, dit M. Bossuet, sont les effets de la Providence, qui fait servir à ses desseins les passions des hommes. Dieu qui dispense à son gré la paix & la guerre, avoit voulu que l'Univers ne formât qu'un même Empire, avant qu'une même Religion unît les peuples. Il avoit en naissant procuré une paix générale à toute la terre, & le commerce de tant de peuples étrangers les uns aux autres, & réunis sous la domination Romaine, fut un des plus puissans moyens dont Dieu se servit pour hâter le cours de l'Evangile. Il avoit étendu les limites de l'Empire Romain, pour en faire couler comme d'une source, les effets de sa grace sur tous ses peuples, & l'Univers étant soumis à un seul maître, l'Evangile devoit être plus facilement annoncé.

Rome ensevelie dans les ténèbres du Paganisme, ignoroit l'Auteur de sa grandeur ; maîtresse des Nations, elle étoit esclave de leurs erreurs. Les Apôtres, pleins du feu de l'Esprit Saint, doués du don des langues, partagent entr'eux les Nations qu'ils doivent instruire. Pierre, que J.C. a établi leur chef, est destiné pour la Capitale de l'Empire. C'est-là qu'il faut détruire les fausses opinions des Philosophes, confondre la vaine sagesse de la politique mondaine, & en éclairant Rome, renverser le centre de l'erreur & du paganisme. Pierre entre dans Rome où la pudeur & la vertu sont oubliées ; il y entre avec l'intrépidité d'un généreux Athlete. Les prodiges qu'il a vu opérer par son divin Maître, soutiennent sa fermeté. Il annonce aux Juifs ce Dieu qu'ils ont crucifié ; il leur prouve qu'il est ressuscité ; qu'en lui s'accomplissent les promesses faites à leurs Peres ; qu'il est la pierre angulaire qu'ils ont rejettée, & à sa premiere prédication trois mille hommes se convertissent. Pierre publie la grandeur de Dieu dans la Galatie, la Cappadoce, la Bithynie. Simon le Magicien séduit les peuples par ses prestiges ; Pierre le démasque, & les plus sages Payens reconnoissent que la vertu qui fait agir le saint Apôtre, descend du Ciel.

Paul qui ne respiroit autrefois que le sang des Chrétiens, ne connoit plus que Jesus-Christ crucifié. Athènes offre un champ illustre à son zèle. Il y confond les esprits les plus brillans & les plus superstitieux que la Grèce nourrissoit dans son sein. Il converse avec les Epicuriens, les Stoïciens, parcourt les places publiques, entre dans l'Aréopage pour leur expliquer l'existence du Dieu inconnu qu'ils adorent. Les Apôtres ne font qu'exposer la vérité pour la faire croire ; les Juifs sont convaincus par l'Ecriture ; les Gentils cedent à l'évidence de la foi : ni la tyrannie de l'usage, ni la force des préjugés, ni la difficulté d'établir les préceptes évangéliques, n'arrêtent la rapidité de leurs conquêtes.

La Religion Chrétienne ne fait que de naître, & déja les peuples de la terre sont ses enfans. Victorieuse des Nations, elle éleve son trône sur les rives du Tibre ; trône inébranlable, fondé sur la pierre ferme, trône sur lequel on ne montoit alors que pour en descendre par le martyre. Ainsi s'accomplit ce qui avoit été prédit. La Loi & les Prophétes avoient annoncé Jesus-Christ aux Juifs, ils l'attendoient ; il est venu parmi eux, & ils l'ont rejetté. Rien n'avoit disposé les Gentils à la rédemption que le Verbe devoit un jour opérer ; ils n'avoient entendu ni Moïse ni les Prophetes ; ils n'ont point vu ni entendu Jesus-Christ, & ils reçoivent sa Loi annoncée par les Apôtres.

La terre vit-elle jamais de plus beaux jours, que ceux de l'Eglise naissante ? Qu'on se représente des Juifs, des Grecs, des Romains, des peuples divisés par les préjugés de l'éducation, par les sectes ; ils ne forment plus qu'un cœur & qu'un esprit. Ils ne possedent rien en particulier, leurs biens sont communs. Avant que d'être Chrétiens, ils aimoient la débauche, & ils n'aiment plus que l'innocence des mœurs. Ils haïssoient mortellement leurs ennemis, & ils prient à présent pour eux, ils les comblent de bienfaits, ils s'efforcent même de convertir leurs persécuteurs. [O ! Religion céleste, qui entrant dans l'ame y porte la paix, & en chasse les passions. O ! Doctrine toute divine, qui nous rend immortels, vous avez charmé mon esprit, vous avez réformé mon cœur, s'écrie saint Justin ; venez avec moi, mes freres, apprenez ce que j'ai appris, & puisque j'ai été ce que vous êtes, ne désespérez pas d'être un jour ce que je suis.]



les défendre ? [Nous ne ſommes que d'hier, diſoit Tertullien, & cependant on nous rencontre de tous côtés. Nous rempliſſons vos villes, vos bourgades, vos armées ; on nous trouve dans le Palais, dans le Sénat, dans les places publiques. Quelle guerre ne ſerions-nous pas capables d'entreprendre, ſi ce n'étoit pas pour nous une loi de ſouffrir. Nous mépriſons la mort, & vous nous regardez comme des fanatiques. Quoi ! le mépris de la mort vous rend Scévola, Régulus, Empedocles, ſi reſpectables ; il n'y a donc que de mourir pour Dieu qui ſoit une folie ! La Religion Chrétienne ne demande pas de faveur, parce qu'elle n'eſt ici-bas que pour ſouffrir ; elle ne s'étonne pas de trouver des ennemis ſur la terre, parce qu'elle n'y eſt qu'étrangere, qu'elle vient du Ciel, & qu'elle y porte ſes eſpérances. Condamnez-nous, tourmentez-nous, notre Religion ne ſera que que s'accroitre. Nous ne l'avons embraſſée, qu'à condition d'expoſer nos vies pour l'intérêt du Dieu que nous ſervons.]

[Tel eſt le ſort de la vérité, dit S. Chryſoſtôme, qu'elle ſe fortifie au milieu des combats qu'on lui livre. Le nombre de ſes adverſaires ne peut l'accabler ; tranquille dans ſa propre défenſe, elle ſe joue de leurs vains efforts. Tyrans idolâtres, vous avez conjuré de détruire ce que vous appellez nos fictions ; mais les traits que vous avez lancés contre nous, ne nous ont pas fait plus d'impreſſion que s'ils avoient été dirigés par la main des enfans. Quelle gloire ces tyrans ont-ils obtenue par leurs perſécutions ? Ils ſont devenus odieux à la poſtérité. Philoſophes, Orateurs, la guerre que vous nous avez déclarée par vos écrits, n'a ſervi qu'à découvrir le foible de votre cauſe, & le ridicule de votre culte. Les ouvrages que vous avez compoſés contre la Religion, ſont oubliés, mépriſés, perdus pour la plupart, ou s'ils exiſtent encore, c'eſt dans nos bibliothéques qu'on les trouve, tant nous ſommes convaincus qu'ils ne peuvent nuire à la vérité de notre créance.]

Dieu ſeul pouvoit établir la Religion par des moyens ſi oppoſés à la prudence humaine. En vain chercheroit-on ce caractere divin dans les ſectes qui l'attaquent. Si l'on ouvre l'hiſtoire des ſiécles, on trouvera chez les Turcs une Reli-

unique de Dieu. 3°. Les Apôtres chasserent Cérinthe de l'Eglise, comme un corrupteur de la doctrine. On regardoit donc alors la divinité de Jesus-Christ comme un dogme fondamental du Christianisme, quoi qu'en disent les Sociniens.

On a vu les premieres étincelles du schisme dans l'Eglise de Corinthe, mais ses funestes effets furent bien-tôt arrêtés.

L'accomplissement des vengeances du Seigneur contre Jérusalem, qui fut détruite avec son Temple, vérifie les prédictions de Jesus-Christ, les oracles des Prophétes, & prouve sensiblement la vérité de la foi, & la doctrine de l Eglise.

Ne soyons pas surpris de ce que nous avons si peu d'écrits des Apôtres & de leurs premiers disciples. Leur silence est d'une grande instruction pour nous. Rien ne prouve mieux qu'ils ne cherchoient point leur propre gloire. Ils préféroient de transmettre de vive voix la doctrine de l'Evangile ; S. Paul recommandoit aux Evêques de conserver avec soin ce précieux dépôt, & de le confier à des hommes qui fussent fideles à le transmettre à d'autres.

Tel fut le premier âge de l'Eglise, nouvellement remplie de l'Esprit Saint. Si le spectacle qu'il nous offre, excite notre admiration, qu'il excite aussi nos regrets de nous voir si éloignés de la foi, de la candeur & de la pureté des premiers fidéles.

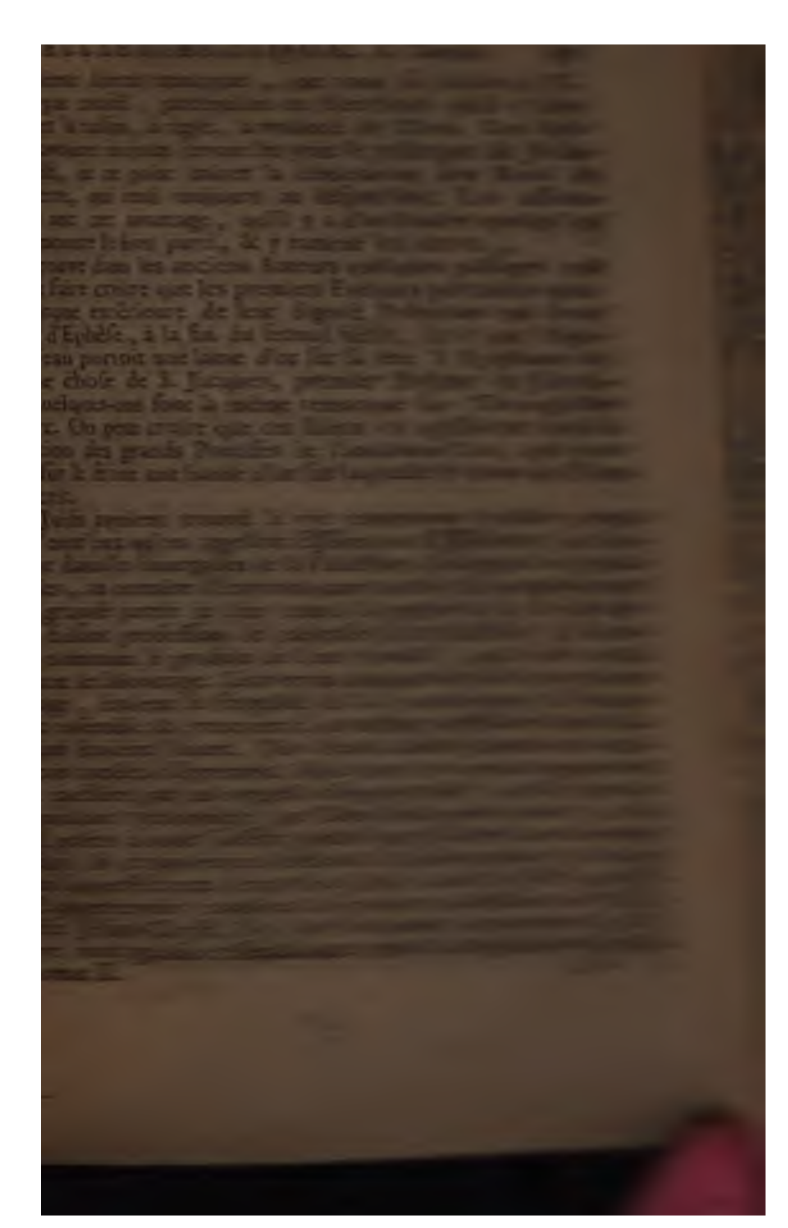
Par l'image qu'on vient de présenter du premier siécle de l'Eglise, on voit qu'il est sans contredit le plus brillant, voici encore quelques remarques qui vont contribuer à le présenter dans toute sa beauté, en même tems qu'elles feront voir les premiéres origines des Rits & de la discipline de l'Eglise. On voyoit les premiers fidéles pratiquer non-seulement les préceptes, mais même les conseils de l'Evangile. Les loix purement idéales proposées par Platon, le plus sage des Grecs, pour former parmi les hommes une société parfaite, n'ont rien de comparable à ce qui étoit réduit en pratique parmi les premiers Chrétiens. *Ils n'avoient*, dit Saint Luc, *qu'un cœur & qu'une ame ; aucun d'eux ne disoit que ce qu'il possédoit fût à lui seul, tout étoit commun entr'eux.* Ce peu de mots de l'Historien sacré offre à l'imagination un tableau bien frappant ; ce seroit l'affoiblir que d'y vouloir ajouter quelque chose.

[illegible]

ler à ſon tour. C'étoit dans ces aſſemblées que l'o
l'Euchariſtie, & que les fidéles prenoient le rep
nommé *Agape* : elles ſe tenoient réguliérement
manche. On y liſoit les ſaintes Ecritures ; les M
Seigneur y inſtruiſoient & exhortoient le peuple
défendu de manquer d'y aſſiſter.

Les autres points de diſcipline établis par les A
vent attirer toute notre attention. On en diſtingu
cipaux, les élections & les Conciles. L'élection d
à l'apoſtolat a ſervi long-tems de modéle dans to
pour le choix des principaux Miniſtres ſucceſſeu
tres. Le lecteur a vu que cette élection ſe fit dans
des fidéles, ſur la propoſition de S. Pierre ; & qu
qu'il y eût ni ſollicitations, ni brigues, ni ſimon
ne même ne ſe préſenta pour remplir une place
tante. Deux hommes qui en paroiſſoient égalem
ayant été propoſés, les Apôtres laiſſerent la décifi
ſeul par le moyen du ſort. A l'égard des Conciles,
vu auſſi que le premier Concile de l'Egliſe fut cél
ruſalem où S. Pierre étoit alors. Ce fut lui qui y
qui en fit l'ouverture, en diſant le premier ſon av
faut remarquer qu'il ne jugea point ſeul ; S. Jacqu
à ſon tour ſe ſervit de ces termes : *Je juge qu'o
point inquiéter les Gentils convertis* ; & de tous le
nis ſe forma cet oracle : *Il a ſemblé bon au Sa
& à nous.* Voilà l'exemple que l'Egliſe a ſuivi depu
Conciles généraux, pour terminer les queſtions de
diſcipline.

On doit encore obſerver que S. Paul vouloit que
malheur il s'élevoit quelque procès entre les fidéles
fiſſent juger que par des Chrétiens. Il ordonnoit que
sît pour le ſacerdoce les chefs de famille les plus
les ordinations ſe faiſoient par l'impoſition des ma
le jeûne & la priére. Le même Apôtre défendit à T
de recevoir aucune accuſation contre un Prêtre, q
eût deux ou trois témoins ; & il deſiroit qu'on donn
ble rétribution à ceux qui étoient occupés. Ce ſo
dit M. Fleury, les fondemens de la diſcipline Eccl
que.



niens & ceux qui furent adoptés depuis par les moines, parmi lesquels on a continué de voir une image de cette vie commune des premiers Chrétiens de Jérusalem, qui ne dura que jusqu'au tems où ils abandonnerent cette ville avant le siége de Tite, dans lequel on vit l'accomplissement de toutes les prophéties de Jesus-Christ. Jusqu'à cette ruine de Jérusalem & la destruction du temple, les Juifs convertis avoient continué de pratiquer toutes les cérémonies de la Loi, & même d'offrir des sacrifices : c'est ce que les Peres ont appellé *enterrer la synagogue avec honneur.* Les sectes des Juifs ne durerent pas long-tems non plus après la ruine de Jérusalem ; on ne voit pas qu'il ait été beaucoup parlé depuis de la distinction des Pharisiens & des Sadducéens.

Je crois devoir placer ici quelques réflexions sur l'application que les Païens ont faite à l'Empereur Vespasien des prophéties qui annonçoient la venue du Messie. Les Juifs dépositaires de ces oracles, étoient si persuadés qu'il devoit paroître dans ce tems, qu'ils en avoient fait courir le bruit dans tout l'Orient. Suetone dit positivement qu'il s'y étoit répandu une ancienne & constante opinion, qu'en ce tems des conquérans sortis de la Judée devoient soumettre toute la terre. *Les Juifs se révolterent*, ajoute cet auteur, *prenant pour eux une prédiction qui ne regardoit que l'Empereur Vespasien, comme l'évenement l'a fait voir.* Tacite dit la même chose : *La plûpart des Juifs s'étoient persuadés qu'il étoit porté dans les livres de leurs Prêtres, qu'en ce tems même des hommes sortis de la Judée devoient soumettre toutes les nations. Ces prédictions*, continue-t-il, *regardoient Vespasien & Tite ; mais les hommes aiment à se flatter : les Juifs interprétant en leur faveur cette magnifique promesse des destins, ne purent être ramenés à la vérité, même lorsqu'ils se virent réduits aux plus fâcheuses extrémités.* Ce fut la conquête de Tite & Vespasien, qui fit prendre le change aux Païens en cette occasion : lorsque ces Princes revinrent triomphans de la Judée, les Païens ne voyoient qu'eux à qui ils pussent faire l'application des prédictions. Au reste ce témoignage des Auteurs Païens prouve invinciblement contre les Juifs, que leurs peres attendoient effectivement le Messie

dans le tems même que Jesus-Christ a paru : aussi voyons-nous qu'il n'y a rien de vrai-semblable dans les explications forcées qu'ils ont données depuis, pour faire voir que les prophéties qui marquoient le tems de la venue du Messie, n'avoient point encore reçu leur accomplissement du tems de Jesus-Christ.

La terrible punition que Dieu exerça contr'eux, pour avoir méconnu & rejetté son Verbe incarné, est regardée avec raison comme une des parties les plus intéressantes de l'histoire de ce siécle. On reconnoît dans ce grand événement la main d'un Dieu irrité, qui voulut punir, dès cette vie, le plus horrible crime que les hommes pussent jamais commettre. On y voit une ressemblance marquée entre les peines & les ignominies auxquelles les Juifs furent exposés, & celles qu'ils avoient fait souffrir eux-mêmes au Fils de Dieu. M. Godeau Evêque de Vence pousse ce parallele fort loin dans son Histoire de l'Eglise ; peut-être même qu'il le presse quelquefois un peu trop. Mais il est certain qu'on doit être frappé, en voyant cette multitude de Juifs crucifiés à la vue de Jérusalem, fouettés cruellement avant d'être attachés à la croix, & insultés par toutes sortes d'outrages pendant ce supplice. Il étoit de la justice de Dieu de punir le plus affreux des forfaits d'une maniére éclatante : il étoit de sa bonté de consoler les Apôtres & les premiers Disciples de Jesus-Christ, par le châtiment rigoureux de ceux qui l'avoient injustement condamné à la mort : il entroit dans les vues de sa providence de les affermir & de les confirmer dans leur foi, par l'accomplissement prompt & entier de tout ce qu'il leur avoit prédit sur la destruction de Jérusalem.

N'est-ce pas aussi par une attention particuliére sur son Eglise naissante, que Dieu a permis que saint Pierre, après l'avoir gouvernée quelque tems à Antioche, vint établir son siége Episcopal à Rome, qui étoit alors la Capitale du monde ? Dieu, pour se conformer à notre foiblesse, a voulu que notre Religion, quoique toute spirituelle, eût cependant dans toutes ses parties quelque chose de sensible. On peut croire qu'en établissant le chef ministériel de son Eglise dans la principale ville de l'univers, & en permettant que la Capitale

du monde connu devint la Capitale du monde Chrétien; Dieu n'en a agi ainsi, qu'afin que le centre de l'unité Chrétienne fût aussi visible & aussi remarquable, qu'il est nécessaire, pour le maintien de la Religion.





Chrétiens exposés dans le Cirque.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SECOND SIÈCLE.

Ann. 101. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



L'Apôtre S. Pierre avoit annoncé la foi, & l'avoit confirmée par ses Ecrits dans la Bithynie. Pline second ou le jeune, qui en étoit Gouverneur, embarrassé sur la conduite qu'il devoit tenir envers le grand nombre de Chrétiens qu'il y trouve, consulte l'Empereur. Dans sa lettre il ne put s'empêcher de rendre justice à la sagesse des Chrétiens & à la pureté de leurs moeurs. La seule faute qu'il leur reprochoit & qu'il qua-

lisoit de superstition excessive, consistoit, selon lui, à s'assembler en un certain jour avant le lever du Soleil, à dire ensemble à deux chœurs un Cantique en l'honneur du Christ, comme d'un Dieu, à s'obliger par serment, non à aucun crime, mais à ne commettre ni larcin, ni vol, ni adultere, ne point manquer à leur parole, & ne point dénier un dépôt ; à prendre en commun un repas simple & innocent ; il ajoute qu'ils ont même cessé de le prendre ensemble depuis qu'on leur a défendu les assemblées.

Pline remarque que les repas des Chrétiens étoient innocens, & cette remarque tombe sur les calomnies qui s'étoient déja répandues qu'ils égorgeoient un enfant, & le mangeoient.

Trajan répond à Pline : qu'on ne peut rien établir en général qui ait une régle certaine : qu'il ne faut pas rechercher ceux qui se disent Chrétiens, mais s'ils sont dénoncés & convaincus, qu'il faut les punir. Quant aux libelles proposés sans nom d'auteur, l'Empereur ne veut pas qu'ils aient lieu en aucune espece d'accusation, parceque la chose est de très-mauvais exemple, & n'est point digne de son Siécle.

Cette réponse qui paroissoit éteindre la persécution qui menaçoit les Chrétiens, fournit cependant à leurs ennemis trop de prétextes pour leur nuire ; & sans persécution déclarée & générale, il y avoit des persécutions particulieres en chaque Province.

105.

L'hérétique *Basilides* étoit d'Alexandrie, & vivoit au commencement du second Siécle. Il regarda l'origine du mal dans le monde, comme l'objet le plus intéressant pour la curiosité humaine ; il en chercha l'explication dans les Ecrits des Philosophes ; de Simon, dans l'Ecole de Menandre, & même chez les Chrétiens : peu satisfait, il se forma un systême composé des principes de Pythagore, de ceux de Simon, des dogmes des Chrétiens, & de la créance des Juifs. Il supposa que le monde n'avoit point été créé immédiatement par l'Etre Suprême, mais par des intelligences que l'Etre Suprême avoit produites : c'étoit le systême à la mode ; & la difficulté de concilier l'origine du mal avec la bonté de Dieu, avoit fixé à cette supposition presque toutes les Sectes

[illegible]

[illegible]		[illegible]		[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
S. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
S. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
S. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1
S. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
S. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
S. [illegible]	16	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
S. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
S. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
S. [illegible]	1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

qui avoient entrepris d'expliquer l'origine du monde & celle du mal. Simon, Menandre, Saturnin, ſuppoſoient tous un Etre Suprême qui avoit produit des intelligences, & faiſoient naître le mal de l'imperfection de ces intelligences ſubalternes, que chacun faiſoit agir de la maniere la plus propre à expliquer la difficulté qui le frappoit.

Le Sauveur, ſelon Baſilides, avoit fait les miracles dont parloient les Chrétiens, mais cet hérétique ne croyoit pas que Jeſus-Chriſt ſe fût incarné. Il ſoutenoit qu'il n'avoit eu que l'apparence d'un homme ; que dans ſa Paſſion il avoit pris la figure de Simon le Cyrénéen, & lui avoit donné la ſienne, & qu'ainſi les Juifs avoient crucifié Simon au lieu de Jeſus-Chriſt qui les regardoit cependant & ſe moquoit d'eux ; qu'enſuite il étoit monté aux Cieux vers ſon pere, ſans jamais avoir été connu de perſonne. Il croyoit qu'on ne devoit pas ſouffrir la mort pour Jeſus-Chriſt, parceque Jeſus-Chriſt n'étant pas mort, mais Simon le Cyrénéen, les Martyrs ne mouroient pas pour Jeſus-Chriſt, mais pour ce Simon. Baſilides admettoit en nous deux ames ; il ſuppoſoit une grande vertu au mot *Abraſas* ou *Abraxas*. Il avoit compoſé vingt-quatre Livres ſur l'Evangile, & même un Evangile & des Prophéties. Les Baſilidiens ſes diſciples ſe répandirent en Eſpagne & dans les Gaules, & prirent, par ordre de leur Maître, le nom de *Gnoſtiques*, qui veut dire *illuminés* ou *éclairés*.

107.

Siméon, fils de Cléophas & de Marie, couſin germain de Jeſus-Chriſt, & qui étoit Evêque de Jéruſalem, fut compris dans les perſécutions particulieres qui s'exciterent ſous l'Empire de Trajan. Succeſſeur de l'Apôtre S. Jacques en ce Siége & âgé de ſix vingts ans, il fut dénoncé comme étant Chrétien & de la race de David, que les Empereurs avoient pris ſoin d'exterminer pour ôter aux Juifs tout prétexte de révolte. Après avoir été tourmenté pendant pluſieurs jours, il fut attaché à la Croix & y mourut, ayant tenu le ſiége de Jéruſalem pendant plus de quarante ans.

Juſte, Juif de naiſſance, fut ſon ſucceſſeur, malgré les intrigues d'un nommé Thébutis, qui aſpiroit à ſuccéder à

PAPES & PATRIARCHES.	HERETIQUES.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
PATRIARCHES de Jérusalem. Siméon fils de Cléophas, 107. Juste. Zachée. Tobie. Benjamin. Jean. Mathias. Philippe. Seneque. Juste II. Levi. Ephren. José ou Joseph. Judas. *Tous ces Patriarches étoient Juifs.* Marc. Cassien. Publius. Maxime. Julien. Gaian. Symmaque. Caius. Julien II. Capiton. Maxime. Antonin. Valens. Doliquien. Narcisse. Dius. Germanion. Cordius. *On ne sait point les années de ces Evéques depuis S. Simeon.* (Tillemont.)			S. Polycarpe de Smyrne, 166. *Ejus Epistola cum Ignatianis.* Cette Epitre adressée aux Philippiens, se lisoit encore publiquement dans les Eglises d'Asie, 300 ans aprés la mort de S. Polycarpe. Lettre de l'Eglise de Smyrne, sur le martyre de S. Polycarpe; *cum Ignatianis epistolis.* Tatien, disciple de Justin: *oratio contra Græcos : cum Just.* Athenagore, Philosophe d'Athenes: *Apol. Chr. Rel. cum Justin.* Théodotien: l'ancien Testam. en Grec; *in Exaplis Origen.* Lettre de l'Eglise de Lyon, sur les martyrs. Hermias, Philosophe: *irrisio Gentilium : cum Justino.* S. Irénée, Evêque de Lyon, 203. *Ejus opera à Benedictinis. in-fol. Paris*, 1710. Théophile, Evêque d'Antioche, 181. *Apol. Relig. Chr. cum Justino.* On trouve dans cette Apologie le mot de *Trinité* employé pour la premiere fois, pour marquer la distinction des personnes divines. Apollinaire, Evéque d'Hieraples. Il avoit écrit contre les Gentils, les Juifs & les Montanistes; ses ouvrages sont perdus. Denys, Evêque de Corinthe; il nous reste de lui huit belles Epitres adressées à différentes Eglises. *Apud Eusebium.*

Siméon. Ce Thébutis, irrité de n'avoir point été choisi, se fit Auteur d'une Secte, & il s'en éleva plusieurs alors entre les Chrétiens Judaïsans.

Une de ces Sectes de Juifs demi-Chrétiens, étoit celle des *Osséniens* ou *Osséens*. Ils habitoient dans l'Arabie. Un nommé *Elxaï* se joignit à eux en ce tems-ci sous le régne de Trajan : c'étoit un faux Prophéte, Juif d'origine & de sentimens, mais il n'observoit pas la Loi. Il fit une hérésie particuliére, composa un Livre par inspiration à ce qu'il disoit, & ordonna à ses Sectateurs une forme de serment par le sel, l'eau, la terre, le pain, le ciel, l'air & le vent. Quelquefois il leur ordonnoit de prendre sept autres témoins de la vérité ; le Ciel, l'Eau, les Esprits, les saints Anges, la Priére, l'Huile, le Sel & la Terre. Ces sermens étoient pour eux un culte Religieux. Elxaï étoit ennemi de la virginité & de la continence, & contraignoit au mariage. On pouvoit sans pécher, selon lui, céder à la persécution, adorer les Idoles, & professer au dehors ce qu'on vouloit, pourvu que le cœur n'y eût pas de part. Il défendoit de prier vers l'Orient, & vouloit qu'on tournât le visage vers Jérusalem, en quelque Pays que l'on fût. Cependant il condamnoit les sacrifices comme ne convenant point à Dieu. Il défendoit de manger de la chair, & rejettoit l'Autel & le feu, comme étrangers à Dieu. Il décrivoit le Christ comme une certaine vertu, dont il donnoit les mesures en longueur, largeur & épaisseur. Il forgeoit ces mesures sur un passage de S. Paul (Ephes. III. 18) pris grossiérement. Par une erreur semblable il donnoit au S. Esprit le sexe feminin parce qu'en Hébreu *Rhouah* qui signifie *Esprit*, est de ce genre ; il le faisoit semblable au Christ, & posé devant lui, droit comme une statue sur un nuage, entre deux montagnes, & cependant invisible. Il donnoit à l'un & à l'autre la même mesure, & disoit l'avoir connue par la hauteur des montagnes, parce que leur tête y arrivoit. Les disciples d'Elxaï se joignirent à ceux d'Ebion.

Depuis la mort de S. Siméon, on vit encore paroître à Antioche *Saturnin*, disciple de Menandre, qui condamnoit le mariage & la génération, comme étant une invention de Satan.

C'est à la mort de S. Siméon que l'on termine ordinaire-



ment les *temps Apoſtoliques* de ceux qui avoient eu le bonheur de voir Jeſus-Chriſt ſur la terre, & d'apprendre la vérité de ſa bouche.

Trajan, paſſant à Antioche, condamne S. Ignace, Evêque de cette ville, à être conduit à Rome pour y être dévoré par les bêtes. Ce Saint écrivit ſur la route ſes ſept Epitres, ſavoir : aux Ephéſiens, aux Magnéſiens, aux Tralliens, aux Romains, aux Philadelphiens, aux Smyrnieus & à S. Polycarpe. Dans celle aux Smyrniens, il dit en parlant des hérétiques nommés *Docites* ou *Phantaſtiques*, qui ſoutenoient que Jeſus-Chriſt ne s'étoit incarné qu'en apparence : *Ils s'abſtiennent de l'Euchariſtie & de la priere, parce qu'ils ne confeſſent pas que l'Euchariſtie ſoit la chair de notre Sauveur, celle qui a ſouffert pour nos péchés, celle que par ſa bonté le Pere a reſſuſcitée.* Ces paroles de S. Ignace qui avoit été diſciple des Apôtres font voir bien clairement quelle étoit la créance des premiers Chrétiens ſur la préſence réelle. On peut remarquer auſſi que dans ſon Epitre aux Magnéſiens, le ſaint Martyr leur dit, *que comme Jeſus-Chriſt ne fait rien ſans ſon Pere éternel auquel il eſt uni ; ni par lui, ni par ſes Apôtres : ainſi ils ne doivent rien faire ſans l'Evêque & ſans les Prêtres.* M. Godeau croit voir la ſupériorité des Evêques ſur les Prêtres clairement marquée dans ce paſſage, parceque S. Ignace avertit les fidéles de faire toutes choſes en concorde, ſous la préſidence de l'Evêque qui tient la place de Dieu ; & qu'après il met les Prêtres qu'il dit tenir celle des Apôtres.

S. Ignace arrivé à Rome, y eſt martyriſé le 20 Décembre. Il fut conduit à l'amphitéâtre, & auſſi tôt expoſé aux bêtes, pour ſervir à la ſolemnité profane que les Romains nommoient *Sigillaria.* Les Sigillaires étoient des fêtes qui ſe célébroient après les Saturnales ; on les appelloit ainſi des préſens qu'on s'envoyoit mutuellement, qui conſiſtoient en petites ſtatues de cuivre, d'argent, d'or, ou même de terre. La place où l'on vendoit ces petites figures à Rome, s'appelloit auſſi *Sigillaria.*

Le peuple étoit venu en foule au ſpectacle, & les bêtes furent ſi cruelles, que le Martyr fut auſſi-tôt dévoré. Il ne reſta de ſon corps que les plus gros os que les fidéles porterent à Antioche, comme un tréſor ineſtimable. Ceux qui ont écrit la relation de ſon martyre la terminent ainſi :



Ceci se passa le treiziéme des Calendes de Janvier, sous les Consuls Sura & Senecion pour la seconde fois; nous en fumes nous-mêmes spectateurs avec larmes..... Nous vous avons déclaré le jour & l'année de son martyre, afin que nous assemblant en ce même tems, nous ayons part à ce généreux athléte, glorifiant en sa sainte mémoire notre Seigneur Jesus-Christ. Le détail de la vie de S. Ignace nous est moins connu que ses écrits; nous savons seulement qu'aucun des Disciples des Apôtres n'a eu une charité plus ardente, une foi plus vive, un zéle plus fervent, une humilité plus profonde. Ses lumiéres étoient si abondantes que ses lettres sont regardées comme un des plus précieux monumens de la foi & de la discipline de la primitive Eglise. Outre les sept dont nous avons fait mention, il y en a quelques autres sous son nom, mais qui sont supposées.

Le successeur de S. Ignace, fut Héron, Diacre de la même Eglise, & qui la gouverna vingt ans. On croit que le Pape Evariste mourut l'année suivante, & il est certain qu'Alexandre lui succéda. Un peu avant le martyre de S. Ignace, Dieu avoit retiré à lui S. Jean l'Evangéliste.

109.

S. Evariste meurt le 26 ou le 27 Octobre de l'an 109. Il avoit succédé à S. Clément vers la fin de l'an 100. Nous allons voir les hérétiques commencer à attaquer l'Eglise avec plus de hardiesse, Dieu le permettant ainsi pour l'exercer, & non pour l'affoiblir. Ce fut en ce tems, selon M. Tillemont, que cesserent les oracles par lesquels les démons avoient coutume de tromper les hommes.

S. Alexandre, que S. Irénée compte pour le cinquiéme Evêque de Rome, succéde à S. Evariste, l'an 109. & gouverne dix années pleines, jusqu'au 3. Mai de l'an 119.

111.

On rapporte au régne de Trajan, la mort de Saint Onésime, Evêque d'Ephese, disciple de S. Paul; on dit qu'il fut lapidé à Rome. En ce même tems vivoit Papias, Evêque d'Hiérapolis, en Phrygie, disciple de Jean le Prêtre d'Ephese, & ami de S. Polycarpe. Il a écrit cinq livres *de l'exposition des discours du Seigneur*, dans lesquels il avoit



[illegible] qu'après la resurrection des corps Jesus-Christ regnera corporellement sur la terre avec ses Saints pendant mille ans. Il est regardé comme l'auteur de l'opinion des Millenaires. [illegible] cette opinion n'a été combattue & condamnée que depuis sa mort.

115.

Revolte des Juifs dans toute l'Egypte & la Cyrenaïque: ils firent main basse sur les Romains & sur les Grecs, avec une fureur & une cruauté inexprimables. Ils en [illegible] un grand nombre par le milieu du corps, & en livrerent d'autres aux bêtes; [illegible] leur chair, se revêtoient de leur peau, & se [illegible] de leurs entrailles. Ils en firent perir ainsi plus de deux cens mille.

116.

Les Juifs de Chypre se revoltent aussi, & font d'effroyables maux dans cette Isle, où ils tuent plus de deux cens quarante mille hommes.

Marcius Turbo, envoyé par Trajan pour soumettre les Juifs, eut divers combats, & en défit un très-grand nombre.

117.

L'Empereur Trajan meurt le 8 Août à Selinunte en Cilicie; Adrien son fils adoptif lui succede le 11 du même mois.

118.

Le Pape S. Alexandre est martyrisé. S. Sixte I. lui succede. Il a tenu le Siege de Rome 10 ans, mais non entiers, depuis le mois de Mai de l'an 119. jusqu'à la fin de l'an 128. Quelques Auteurs pretendent qu'il regla par un decret le jeûne du Carême, établi auparavant par les Apôtres, à l'imitation de celui de notre Seigneur dans le desert.

Tinnius Rufus, gouverneur de Judée, appaise les troubles que la revolte des Juifs y avoit fait naître.

[illegible]

met aussi cette année le martyre de S. Marius à Rome, de S. Antioque premier martyr de Sardaigne, & de sainte Sabine en Ombrie.

127.

S. Quadrat & S. Aristide présentent à Adrien des apologies pour les Chrétiens. Cet Empereur fait cesser la persécution, & défend de faire mourir personne qu'après une accusation & une conviction juridiques; c'est qu'il arrivoit très souvent que l'on condamnoit les Chrétiens dans des assemblées tumultueuses du peuple, sur les simples cris de la populace & sans aucune forme de procès. Lampride, historien Païen, dit qu'Adrien avoit eu dessein de faire adorer Jesus Christ comme un Dieu, & de lui élever des temples. *Il fit bâtir des temples dans toutes les villes*, ajoute cet Auteur, *sans y mettre aucune statue; & comme ils ne sont consacrés à aucune divinité, ils portent le nom de leur fondateur: on croit qu'il les avoit fait bâtir pour le sujet que j'ai dit; mais que ce dessein fut rompu par quelques personnes, qui consultant les oracles, apprirent que si jamais cette entreprise réussissoit, tout le monde se feroit Chrétien, & les autres temples demeureroient abandonnés.* Il est fait mention dans l'histoire de plusieurs de ces temples, que l'on nommoit *Adrianées*.

128.

Mort du Pape S. Sixte; S. Thelesphore lui succéde.

Il fut placé sur le siége de Rome vers la fin de l'an 128, & l'occupa pendant onze ans environ, jusqu'à l'an 139. Sa mort qu'on prétend être arrivée le 2. Janvier 139. a été honorée par le martyre, selon le témoignage de S. Irénée & d'Eusebe.

129.

Aquila qui de Païen s'étoit fait Chrétien, & ensuite Juif, fait une nouvelle version de l'Ecriture en Grec. Dans cette version Aquila affoiblissoit tous les passages qui parlent de Jesus-Christ.

130.

Prodicus, disciple de Carpocrate, devient chef d'une nouvelle Secte appellée des *Adamites*. Ces hérétiques prirent ce

nom, parce qu'ils prioient nuds dans leurs églises, prétendant imiter l'innocence d'Adam & d'Eve dans leur premier état; & par cette raison ils donnoient à leur église le nom de paradis. Tertullien leur attribue d'avoir combattu l'unité de Dieu; Ils rejettoient le mariage, qui n'eût jamais été, selon eux, si Adam n'eût point péché.

133.

Mort de l'hérésiarque Basilide, à Alexandrie.

Conversion de S. Justin, Auteur Ecclésiastique & martyr.

134.

Révolte des Juifs sous la conduite de Barcoquebas. Cet imposteur prétendoit être le Roi & le Messie des Juifs: il disoit qu'il étoit l'étoile de Jacob prédite par Balaam, profitant de son nom qui en Syriaque signifie *Etoile*. Cette révolte fut funeste aux Juifs; les Romains en firent périr plus de cent quatre-vingt mille par le fer: le nombre de ceux qui périrent par le feu, la faim & la maladie, fut plus grand encore. La ville de Jérusalem fut prise & ruinée de nouveau dans cette guerre: depuis cette derniére ruine de Jérusalem, la plupart des Chrétiens Juifs d'origine cesserent de joindre l'observation de la loi Mosaïque à l'Evangile.

Marcion admet trois Dieux.

137.

Adrien rebâtit Jérusalem sous le nom d'*Ælia Capitolina*, & défend aux Juifs d'en approcher sous peine de la vie. A la place du temple de Dieu, Adrien fit bâtir un temple de Jupiter; il fit mettre une idole de Vénus sur le Calvaire, une de Jupiter dans le lieu de la résurrection; à Bethléem il dédia à Adonis la grotte où Jesus-Christ étoit né, & pour en profaner les environs il y fit planter un bois qu'il consacra aussi à Adonis.

Les Chrétiens, Juifs d'origine, cessent de joindre la loi de Moïse à l'Evangile.

138.

Mort de l'Empereur Adrien le 10 Juillet. Il eut pour successeur Arrius Antonin son fils adoptif, surnommé le Pieux.

139.

Mort du Pape S Telesphore ; S. Hygin lui succéd
siége de Rome, qu'il ne tient point quatre ans entiei
qu'on marque que S. Pie lui avoit déja succédé en 14:

140.

Valentin vient à Rome, où il répand ses erreurs.
résiarque avoit formé un systême du mélange de la
de Platon sur les idées, de la Théogonie d'Hesioc
l'évangile de S. Jean. Il enseignoit une généalogie d
Eones, qui tous ensemble formoient ce qu'il appelloi
roma ou plénitude invisible & spirituelle. A l'égar
morale, elle étoit à peu-près semblable à celle de
crate. On croit que Valentin étoit d'Egypte ; ses disci
rent nommés de son nom *Valentiniens*.

141.

Cerdon, autre hérésiarque, vient aussi à Rome : i
toit deux principes, l'un bon, l'autre mauvais ; & n
noissoit que l'évangile de S. Luc. Il étoit venu de S
doctrine des deux principes fut dans la suite la base c
neste hérésie des Manichéens.

142.

Marcion ayant été excommunié par son pere, c
Evêque dans le Pont, vient demander la communion
après la mort d'Hygin ; & ne la pouvant obtenir, i
disciple de Cerdon. Les *Marcionites* poussoient si
haine de la chair, qu'ils se faisoient un devoir de s
d'eux-mêmes sous prétexte de martyre. Cette secte s
dit beaucoup en peu de tems.

S. Pie remplit le siége de Rome depuis 142. qu'il si
S. Hygin, jusqu'à l'an 159. Les Martyrologes mettent
le 11 de Juillet.

143.

Valentin est anathématisé à Rome.

146.

Concile de Rome contre *Théodote le Corroyeur*.

Corroyeur de son métier, mais savant : il apostasia, & imagina ensuite pour couvrir la honte de son apostasie, de soutenir que Jesus Christ qu'il avoit renié, n'étoit qu'un pur homme. Son hérésie eut de grandes suites.

147.

Heracléon, célébre Valentinien, forme la secte nommée des *Heracléonites* : ils soutenoient que l'ame est mortelle & corruptible. Heracléon étoit dans l'habitude de faire certaines invocations sur les morts, pour les rendre (disoit-il) invisibles aux principautés supérieures.

149.

Commencement des hérétiques *Ophites* ou *Serpentins* : on leur donna ce nom à cause de la vénération qu'ils avoient pour le serpent, fondée sur ce qu'ils s'imaginoient qu'il avoit enseigné aux hommes la science du bien & du mal. Ils disoient que c'étoit le Christ, ou même le lui préféroient : ils poussoient leur extravagance jusqu'à honorer un véritable serpent qu'ils tenoient enfermé dans une espéce de cage. Ils prétendoient mettre une distinction entre le Dieu des Juifs & le Dieu souverain : ils attribuoient au premier le corps, & au dernier l'ame de l'homme : ils avoient aussi adopté les erreurs des Nicolaïtes & des Gnostiques. Theodoret dit que ces Ophites étoient les mêmes que les *Séthiens*, qui vouloient que Jesus-Christ ne fût que Seth lui-même ; d'autres en font une hérésie particuliére.

150.

S. Justin, philosophe Chrétien, adresse à l'Empereur Antonin & à ses fils adoptifs Marc-Aurele & Lucius Verus sa premiére apologie pour les Chrétiens. Saint Justin dit dans cette apologie, que même avant la naissance de Jesus-Christ il y a eu des Chrétiens ; parce que Jesus Christ est le Verbe de Dieu, & la Raison souveraine dont tout le genre humain participe ; & que ceux qui ont vécu suivant la raison, sont Chrétiens : il met du nombre de ces Chrétiens le célébre philosophe Socrate, supposant sans doute qu'il se fût toujours conformé à la droite raison ; ce qui est incertain

139.

Mort du Pape S Telesphore ; S. Hygin lui succéde sur le siége de Rome, qu'il ne tient point quatre ans entiers, puisqu'on marque que S. Pie lui avoit déja succédé en 142.

140.

Valentin vient à Rome, où il répand ses erreurs. Cet hérésiarque avoit formé un systême du mélange de la doctrine de Platon sur les idées, de la Théogonie d'Hesiode & de l'évangile de S. Jean. Il enseignoit une généalogie de trente *Eones*, qui tous ensemble formoient ce qu'il appelloit le *Pleroma* ou plénitude invisible & spirituelle. A l'égard de sa morale, elle étoit à peu-près semblable à celle de Carpocrate. On croit que Valentin étoit d'Egypte ; ses disciples furent nommés de son nom *Valentiniens*.

141.

Cerdon, autre hérésiarque, vient aussi à Rome : il admettoit deux principes, l'un bon, l'autre mauvais ; & ne reconnoissoit que l'évangile de S. Luc. Il étoit venu de Syrie. La doctrine des deux principes fut dans la suite la base de la funeste hérésie des Manichéens.

142.

Marcion ayant été excommunié par son pere, qui étoit Evêque dans le Pont, vient demander la communion à Rome après la mort d'Hygin ; & ne la pouvant obtenir, il se fait disciple de Cerdon. Les *Marcionites* poussoient si loin la haine de la chair, qu'ils se faisoient un devoir de s'exposer d'eux-mêmes sous prétexte de martyre. Cette secte se répandit beaucoup en peu de tems.

S. Pie remplit le siége de Rome depuis 142. qu'il succéda à S. Hygin, jusqu'à l'an 159. Les Martyrologes mettent sa mort le 11 de Juillet.

143.

Valentin est anathématisé à Rome.

146.

Concile de Rome contre *Théodote le Corroyeur*. Il étoit

Corroyeur de son métier, mais savant : il apostasia, & imagina ensuite pour couvrir la honte de son apostasie, de soutenir que Jesus Christ qu'il avoit renié, n'étoit qu'un pur homme. Son hérésie eut de grandes suites.

147.

Heracléon, célébre Valentinien, forme la secte nommée des *Heracléonites* : ils soutenoient que l'ame est mortelle & corruptible. Heracléon étoit dans l'habitude de faire certaines invocations sur les morts, pour les rendre (disoit-il) invisibles aux principautés supérieures.

149.

Commencement des hérétiques *Ophites* ou *Serpentins* : on leur donna ce nom à cause de la vénération qu'ils avoient pour le serpent, fondée sur ce qu'ils s'imaginoient qu'il avoit enseigné aux hommes la science du bien & du mal. Ils disoient que c'étoit le Christ, ou même le lui préféroient : ils poussoient leur extravagance jusqu'à honorer un véritable serpent qu'ils tenoient enfermé dans une espéce de cage. Ils prétendoient mettre une distinction entre le Dieu des Juifs & le Dieu souverain : ils attribuoient au premier le corps, & au dernier l'ame de l'homme : ils avoient aussi adopté les erreurs des Nicolaïtes & des Gnostiques. Theodoret dit que ces Ophites étoient les mêmes que les *Séthiens*, qui vouloient que Jesus-Christ ne fût que Seth lui-même ; d'autres en font une hérésie particuliére.

150.

S. Justin, philosophe Chrétien, adresse à l'Empereur Antonin & à ses fils adoptifs Marc-Aurele & Lucius Verus sa première apologie pour les Chrétiens. Saint Justin dit dans cette apologie, que même avant la naissance de Jesus-Christ il y a eu des Chrétiens ; parce que Jesus Christ est le Verbe de Dieu, & la Raison souveraine dont tout le genre humain participe ; & que ceux qui ont vécu suivant la raison, sont Chrétiens : il met du nombre de ces Chrétiens le célébre philosophe Socrate, supposant sans doute qu'il se fût toujours conformé à la droite raison ; ce qui est incertain

F 3

La méthode que Saint Justin emploie dans cet ouvrage, est excellente, Il y prouve la religion Chrétienne par les moeurs admirables de ceux qui la professoient, par l'accomplissement tout récent de plusieurs prophéties, & par l'exposition simple & naïve de ce qui se passoit dans les assemblées des Chrétiens.

Commencement de l'Eglise Gallicane.

151.

On peut mettre ici le commencement des *Marcosiens*; ainsi appellés du nom de *Marc* leur Auteur, Il étoit de la secte de Valentin, mais se vantoit d'être le réformateur de son maître. Il reconnoissoit pour Dieu souverain une *Quaternité*, de laquelle il avoit appris (disoit-il) toute la doctrine qu'il enseignoit: cette Quaternité étoit, selon lui, composée de l'ineffable, du silence, du Pere & de la vérité. Il prétendoit aussi que la plénitude de la vérité étoit renfermée dans l'alphabet Grec, & que c'est par cette raison que Jesus-Christ est nommé *Alpha* & *Omega*. Marc joignoit à l'hérésie la magie, dans laquelle il étoit extrêmement habile. Il eut pour principal disciple *Colarbase* ou *Colorbase*, qui faisoit dépendre de sept astres la vie & la naissance de tous les hommes. *Il donnoit*, dit S. Irénée, *divers enfans à son Dieu, & en parloit avec autant d'assurance que s'il les eût tous vu naître.*

152.

Concile de Pergame en Asie contre les *Colorbasaniens*; (*ex Baluzio.*)

L'Empereur Antonin écrit aux Etats d'Asie, pour défendre de maltraiter les Chrétiens.

157.

S. Anicet succéde à S. Pie & gouverne l'Eglise de Rome pendant onze ans.

158.

S. Polycarpe Evêque de Smyrne vient à Rome, conférer avec le Pape S. Anicet sur la question de la Pâque. A Rome & dans tout l'Occident on la célébroit toujours le Dimanche; en Asie au contraire on se conformoit à l'usage des

[illegible]

avoient expliqué l'origine du bien & du mal, en suppofant une intelligence bienfaifante qui tiroit de fon fein des efprits heureux & innocens, mais qui étoient emprifonnés dans des organes matériels par le créateur qui étoit malfaifant.

Ils n'avoient point expliqué d'une maniere fatisfaifante pour tout le monde, d'où venoit la différence qu'on obfervoit dans les efprits des hommes. Ainfi parmi les fectateurs du fyftême des deux principes, il y eut quelqu'un qui entreprit d'expliquer la différence des efprits & des caracteres des hommes. Il fuppofa que ces deux principes ou ces deux puiffances avoient créé Adam & Eve; que chacun de ces principes, avoit enfuite pris un corps & avoit eu commerce avec Eve, que les enfans qui étoient nés de ce commerce, avoient chacun le caractere de la puiffance à laquelle il devoit la vie. Ils expliquoient par ce moyen la différence du caractere de Caïn & d'Abel, & de tous les hommes.

Comme Abel avoit marqué beaucoup de foumiffion au Dieu Créateur de la terre, ils le regardoient comme l'ouvrage d'un Dieu qu'ils appelloient *Hiftere*. Caïn au contraire qui avoit tué Abel, parcequ'il fervoit le Dieu créateur étoit l'ouvrage de la fageffe & du principe fupérieur; ainfi Caïn étoit felon eux le premier des fages, & le premier objet de leur vénération.

Par une fuite naturelle de leur principe fondamental, ils honoroient tous ceux qui étoient condamnés dans l'ancien Teftament, Caïn, Efaü, Coré, les Sodomites, qu'ils regardoient comme les enfans de la fageffe & des ennemis du principe créateur. Ainfi ils honoroient Judas qui, felon eux, favoit feul le myftere de la création des hommes; c'étoient-là, difoient ces impies, la raifon qui lui fit livrer Jefus-Chrift, foit qu'il s'aperçût qu'il vouloit anéantir la vertu & les fentimens de courage qui font que les hommes combattent le Créateur, foit pour procurer aux hommes les grands biens que la mort de Jefus-Chrift leur a apportés, & que les puiffances amies du Créateur vouloient empêcher, en s'oppofant à ce qu'il mourût. Ces hérétiques louoient Judas comme un homme admirable & lui rendoient des actions de graces.

Ils prétendoient que pour être fauvé, il falloit faire toutes fortes d'actions, & ils mettoient la perfection de la raifon à commettre hardiment toutes les infamies imaginables. Ils

moindres Chrétiens. Le plus animé contre eux étoit Cr. cent, Philosophe Cynique.

Martyre de sainte Glycerie à Héraclée en Thrace, sous. gouverneur Sabin.

164.

Martyre de sainte Félicité dame Romaine, & de ses se enfans. Ils souffrirent tous avec constance, étant encourag. par les exhortations de leur mere ; l'ainé fut fouetté jusq: la mort avec des fouets armés de plomb, les deux suivans : rent assommés à coups de bâton ; les autres eurent la te tranchée avec leur mere, à laquelle on donna la douleur . voir périr tous ses enfans avant elle, & la gloire de rempor:. autant de couronnes qu'elle envoya d'enfans au ciel. S. Cc. corde, Prêtre, souffrit aussi à Spolette.

165.

Peregrin, philosophe Cynique, se brûle aux Jeux olymp ques. Ce misérable avoit été chassé de la ville de Parium patrie à cause de ses crimes : pour ressource, il s'avisa . feindre d'embrasser le Christianisme en Palestine. L'ardeu. que les Chrétiens témoignoient à procurer des secours abon dans à ceux qui étoient persécutés pour la foi, lui étoit u sûr garant de ceux qu'il devoit se promettre, s'il pouvo passer pour être de ce nombre : il prit donc le parti de se fa mettre en prison, sous prétexte de persécution. Les aumôn. vinrent en abondance ; il amassa beaucoup d'argent, trou moyen de sortir de prison, & s'en alla avec cette récolte. E fin se voyant avancé en âge & méprisé, il lui prit envie s'illustrer par une mort éclatante : se trouvant aux J: olympiques, dont la magnificence rassembloit toute la G ce, il promit qu'il se brûleroit aux jeux suivans. Il tint pa. le : il vint après les jeux, accompagné de plusieurs autres C niques ; & ayant allumé un grand bucher, il s'y précip. Lucien qui a écrit sa mort, dit qu'il eût bien voulu en ce m ment pouvoir se dédire ; la honte l'en empêcha. Ceci prou que la vanité peut avoir aussi ses martyrs.

166.

S. Justin écrit à Rome sa seconde apologie pour les Chr



ensorte qu'il fut en état de combattre les Païens par les éc des Philosophes & des Poëtes qui étoient leurs Théologie & les Juifs par ceux des Prophétes. Il avoit reçu le d'entendre les saintes Ecritures, & ses ouvrages n'en : qu'un tissu. Plusieurs sont perdus. Nous avons encore, o. son dialogue avec Tryphon savant Juif, deux traités adı ssés aux Gentils, & la derniére partie de son traité de la *narchie* ou unité de Dieu. Ce Saint qui de Philosophe P. étoit devenu Philosophe Chrétien, continua depuis sa c version à porter le manteau de Philosophe nommé en I *Pallium* ; en quoi il a depuis été imité par Heracléas triarche d'Alexandrie. Au reste, Tertullien remarque non seulement les Philosophes, mais tous les professeurs sciences & les gens de lettres avoient coutume de porte manteau. A l'égard des Chrétiens, quoiqu'ils portassent dinairement les habits les plus communs dans les pays o habitoient, il s'en est cependant trouvé plusieurs qui p toient ce *Pallium*, non comme Philosophes, mais com faisant profession d'une vie plus austére & plus retirée. gardoit encore au sixiéme siècle le *Pallium* de S. Marc. l'usage étoit d'en revêtir les nouveaux Evêques.

168.

Mort du Pape S. Anicet. Soter est élu pour lui succé Il gouverna l'Eglise de Rome pendant 8 ans, & peut quelques mois de plus, jusqu'en 176 ou au commencem de 177. Le Martyrologe romain & quelques autres marq sa fête le 22 Avril. S. Denys, Evêque de Corinthe, rend beau témoignage à la charité de S. Soter & des Rom au sujet des grandes aumônes par lesquelles ils soulage les pauvres des différens pays du monde.

L'héréfie de Montan commença, selon Eusebe, sou Pontificat de Soter, en l'an 171. Le diable qui avoit inu ment attaqué l'Eglise par le libertinage & les mœurs déré des autres hérétiques, voulut la surprendre par l'austérité parente, & la sainteté hypocrite de la secte des Montan Montan étoit un Eunuque Phrygien ; il se disoit Proph & paroissoit agité d'un malin esprit, ainsi que deux fem qui se joignirent à lui ; l'une se nommoit *Prisca* ou *Priscil* l'autre *Maximilla*. Leurs sectateurs disoient que Dieu ay



vérité du corps & de l'humanité du Fils de Dieu. Mais la concorde qui porte son nom, n'est point de lui. Tatien étoit Philosophe Platonicien avant sa conversion : depuis il s'attacha a S. Justin, après la mort duquel arriva sa chute. Ce fut aussi vers ce tems qu'arriva celle de *Bardesane*, qui avoit paru avec éclat parmi les défenseurs de la vérité : ses écrits contre Marcion & plusieurs autres hérétiques eurent du succès, de même que son traité sur le destin contre un astrologue nommé Abidas. Sa chute entraîna celle de beaucoup d'autres, qui ayant mis toute leur confiance en ses lumiéres, embrasserent avec lui l'hérésie de Valentin. Il s'en dégoûta ensuite, & même écrivit pour la réfuter ; mais il demeura toujours taché de cette hérésie, de même que ses sectateurs, qui prirent le nom de *Bardesianistes*.

173.

On vit paroître vers ce même tems les *Aloges*, qui ne recevoient ni l'Evangile ni l'Apocalypse de S. Jean : le nom qu'on leur donna veut dire *sans Verbe*, parce qu'ils paroissoient rejetter le Verbe divin, ne voulant pas recevoir l'Evangile de S. Jean, qui commence par la doctrine de la génération éternelle du Verbe & de son incarnation.

Concile d'Hiéraple en Asie, contre Montan, les Montanistes, & Théodote le Corroyeur. On croit qu'il s'est tenu dans le même tems d'autres Conciles en Asie sur le même sujet.

174.

Miracle de la Légion fulminante. Les soldats Chrétiens de cette Légion s'étant mis en priéres pour implorer le secours du ciel sur l'armée Romaine, qui étoit près de périr de soif par la sécheresse du lieu où elle étoit campée dans la Germanie, il survint tout-à-coup une pluie qui fournit aux Romains de l'eau pour eux & pour leurs chevaux : les ennemis au contraire furent accablés d'une grêle violente mêlée de foudres. Jules Capitolin & Dion, historiens Païens, parlent de ce miracle, & l'attribuent, l'un aux priéres de Marc-Aurele, l'autre aux enchantemens de la magie. Mais l'Empereur reconnut lui-même le contraire ; puisque touché de cet évenement, il écrivit pour défendre sous peine de la vie d'accuser

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ſentimens ſur l'héréſie des Montaniſtes. A
eut pour ſucceſſeur S. Irénée.

L'Empereur Marc-Aurele déclare ſon fils C
guſte,

Athénagore Philoſophe d'Athènes écrivit
apologie pour les Chrétiens, dans laquelle il
trois principales calomnies dont on les charg
l'accuſation d'athéiſme, il explique la doct
touchant la croyance d'un ſeul Dieu créateur
par ſon Verbe : il parle auſſi des Anges, & il
gine des démons, par le miniſtere deſquels
les idoles faiſoient quelques miracles : à l'accu
il oppoſe la pureté de la morale chrétienne.
des repas de chair humaine, il dit : *Comment*
de tuer & de manger des hommes, ceux q
comme l'on ſçait, ſouffrir la vue d'un homn
mourir juſtement, & qui n'ont point d'empre
ſpectacles des gladiateurs & des bêtes ? ....
renoncé à ces ſpectacles, croyant qu'il n'y a
rence entre regarder un meurtre, & le comme
fait voir combien étoit grande la délicateſſ
Chrétiens ſur ces matiéres : auſſi un des pre
Empereurs Chrétiens fut de proſcrire abſolum
bles ſpectacles. Conſtantin le Grand & à ſon
pereur Honorius porterent des loix expreſſes
les combats de gladiateurs. A l'égard du ſpec
bats de bêtes, il fut auſſi défendu dans la ſui
Pie V.

178.

S. Epipode & S. Alexandre ſouffrent le m
Le premier fut étendu ſur le chevalet & déc
ongles de fer, & enſuite eut la tête tranch
fouetté & attaché à une croix, où il mourut
tellement déchiré par les coups de fouet, qu
paroiſſoient à découvert.

179.

Martyre de S. Marcel à Châlons ſur Saône. L
de la ville, nommé Priſque, le fit enterrer juſqu

[illegible] aprés divers autres supplices : [illegible] fut au bout de trois jours.

I. Valérien ayant aussi la couronne du martyre [illegible] où il fut décapité le 15 Septembre.

Hermogene, qui soutenoit que la matiere [illegible] en Afrique [illegible] que l'Eglise [illegible] la Philosophie [illegible] que Dieu avoit formé [illegible] à lui, [illegible] le mal [illegible] dans toutes les créatures.

180.

Apelle Marcionite se fait hérétique ; ce que [illegible] Marcion, [illegible] [illegible]

181.

S. Victor, selon Eusebe, fut placé sur le siége de Rome après que le sénat eut déféré l'Empire à Pertinax, & avant la mort de cet Empereur, qui fut élevé à cette dignité l'an 193. & en fut dépouillé la même année par Severe. Ainsi il faut placer le commencement de son Pontificat en 193.

Le Pape Victor excommunie Théodote de Bysance & Artemas son disciple ; on croit que ce fut dans un Concile.

L'Empereur Pertinax est mis à mort par ses soldats, après avoir régné deux mois & vingt-huit jours. Julien achete l'empire à prix d'argent, & est tué deux mois après. Pendant ce tems-là Severe en Pannonie, Niger en Syrie, & Albin en Bretagne s'emparent de l'Empire ; Severe s'unit avec Albin, & marche contre Niger.

194.

Niger est tué près de l'Euphrate.

195.

S. Narcisse, Evêque de Jérusalem, calomnié par ses ennemis, se retire dans la solitude.

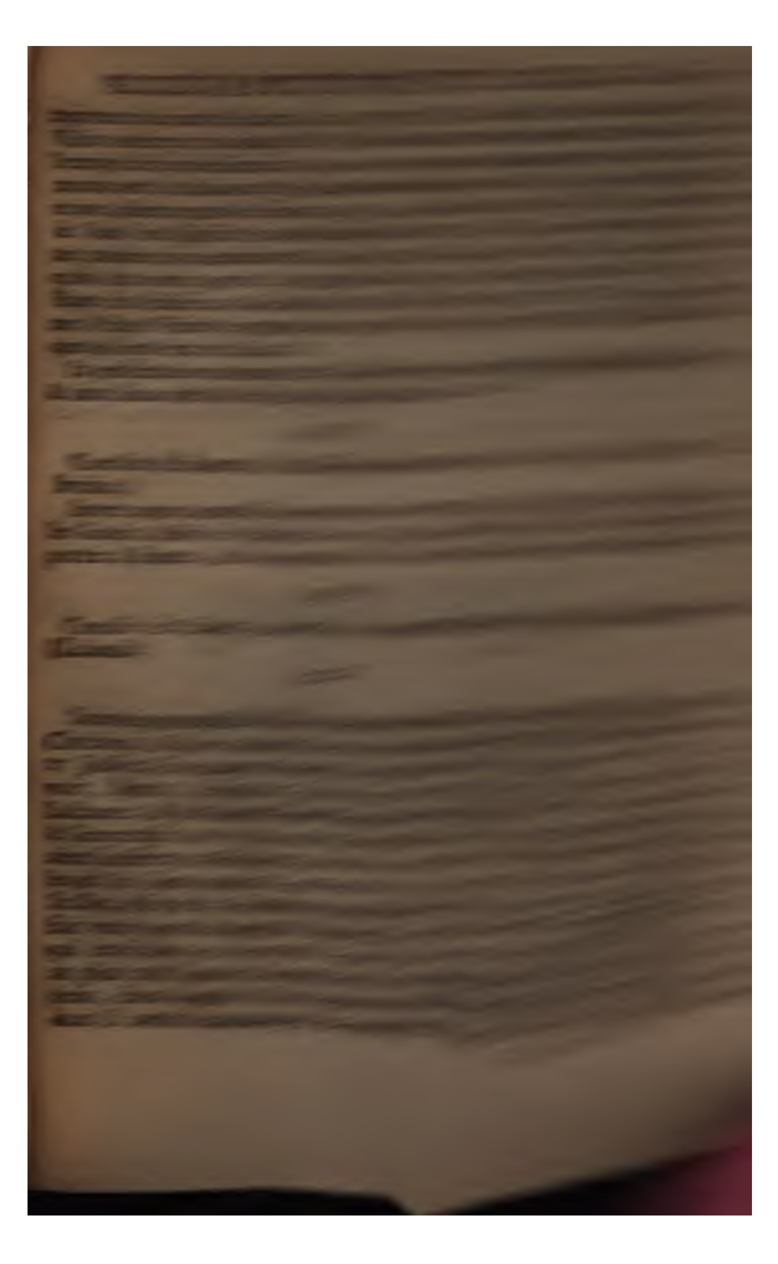
196.

Commencement de la grande contestation sur le jour de la célébration de la Pâque.

197.

Conciles de Rome ; de Césarée en Palestine ; de Pont en Asie ; de Corinthe ; d'Osrhoëne ; de Lyon, & quelques autres marqués dans le *Synodicon*, imprimés dans Fabricius, Tom. XI. de la Bibliotheque Grecque, pour célébrer la Pâque le Dimanche après le 14 de la lune de Mars.

Concile d'Ephèse sous Polycrate qui en étoit Evêque, & qui se fondoit dans son sentiment, contraire à celui du Pape, sur l'usage des Apôtres S. Jean & S. Philippe, pour célébrer la Pâque le 14 de la lune, quelque jour de la semaine qu'il tombât. L'excommunication que le Pape Victor prononça dans le Concile de Rome contre les Asiatiques Quartodecimans, ne fit aucune impression sur Polycrate, ni sur les Asiatiques. Elle fut aussi blâmée par plusieurs autres Evêques, & en particulier par S. Irénée de Lyon, où il tint selon les



remarquable. Après avoir exposé que Dieu ordonne de prier pour les Princes & pour les Puissances, il ajoûte : *Nous avons encore une autre nécessité de prier pour les Empereurs & pour tout l'Empire ; c'est que nous savons que la fin du monde avec les miseres horribles dont elle nous menace, est retardée par le cours de l'Empire Romain.* Le soin que prend ici Tertullien de faire entendre que les Chrétiens se faisoient un devoir de prier pour les Empereurs, étoit très-nécessaire ; parce qu'on vouloit les faire passer pour des sujets mal affectionnés aux Empereurs, à cause qu'ils refusoient de leur rendre les mêmes honneurs que les Païens, qui célébroient leurs fêtes par toutes sortes de dissolutions. Tertullien étoit de Carthage même ; il avoit étudié toutes les sciences avec succès, & passoit pour le plus éloquent de son tems : il avoit été Païen, il étoit marié & Prêtre.



[illegible]

s'y formoit de grands hommes, qui faisoient des m... jusque dans les Indes, où l'on croit que S. Barthelemi ... porté la foi.

A la fin de ce siécle, sous le régne de Severe, nous v... briller tout-à-coup l'Eglise d'Afrique, sans en avoir ... l'origine. Non-seulement l'Eglise étoit répandue par... mais par-tout elle étoit pleine de vigueur, & elle offroi... cellens exemples de vertus.

Cette vigueur la soutint contre les persécutions pr... continuelles qu'elle eut à éprouver. La pureté de la m... Evangélique directement opposée à la corruption des P... fut sans doute un des plus puissans motifs de cette ... publique. On condamnoit les fidéles dès qu'ils s'avou... pour Chrétiens, sans qu'on voulût s'informer de leur ... trine, ni leur permettre de se défendre. On entend... amphithéâtres retentir de ces cris : *Otez les Chrétiens, ... les impies*; c'étoit un délicieux spéctacle pour le peuple de ... des hommes, souvent même des femmes ou de jeunes fill... tir dans les tortures, ou livrés à la fureur des bêtes & ... pée des *confecteurs* qui étoient chargés d'égorger ceux ... les bêtes avoient laissé quelques restes de vie. Quelles éto... les différentes causes d'une haine si prodigieuse ? Il est né... saire de faire là-dessus quelques réflexions.

Dans ces commencemens du Christianisme, les Rom... confondoient les Chrétiens avec les Juifs, contre lesquels ... s'imaginoient avoir de grands motifs de haine & de m... Suétone dit dans la vie de Domitien, que cet Empereur ... geoit ceux qui avoient embrassé à Rome la vie des Juifs, de payer les impôts que l'on exigeoit avec grande rigueur ... ceux de cette nation : c'est des Chrétiens que Suétone ... parler ici. Or on peut voir dans le cinquiéme livre de l'Hi... toire de Tacite, combien les Romains haïssoient ceux qu... leur paroissoient passer ainsi aux mœurs des Juifs : il les r... gardoient comme des gens obligés par leur religion de m... priser les dieux, & d'étouffer dans leur cœur l'amour de leu... patrie, de leurs peres, de leurs enfans, de leurs freres. Les Romains ne pardonnoient pas non plus aux Juifs le mépr... qu'ils témoignoient pour les Gentils. *Il évitent*, dit Tacite, *de se trouver à table avec ceux des autres nations, ou de contracter mariage avec eux, quoiqu'ils soient eux-mêmes*



Dieu ne peut, ou ne veut pas les secourir : donc il est foible ou injuste. Cecilius ne parloit ainsi, que parce qu'il ne connoissoit pas la doctrine du péché originel, & celle de la grace de Jesus-Christ, qui donnent la solution de l'objection qu'il proposoit. Ces différen es erreurs des Païens & leur attachement à l'idolâtrie les engageoient à faire tous leurs efforts pour obliger les Chrétiens à quitter leur religion, & les portoient à punir du dernier supplice ceux qui refusoient de l'abandonner.

Les tourmens qu'on faisoit souffrir aux Martyrs, tels que l'extension des membres, les fouets, le fer & le feu, étoient les mêmes qu'on avoit coutume d'employer contre ceux qu'on appliquoit à la question par ordre des magistrats : mais cette question qu'on ne devoit donner réguliérement que pour faire avouer la vérité, on la mettoit en usage contre les Chrétiens pour la leur faire nier, & les forcer à déclarer qu'ils n'étoient pas Chrétiens. Il étoit ordinaire aussi parmi les Romains de condamner les personnes viles au travail des mines ou à être exposées aux bêtes dans l'amphithéâtre pour les plaisirs du peuple. Il faut convenir cependant qu'on inventa quelquefois contre les Chrétiens de nouveaux genres de supplices, tels par exemple que celui de condamner des vierges à être prostituées dans les lieux publics de débauche.

Il doit rester encore un sujet d'étonnement. Le don des miracles étoit fréquent parmi les Chrétiens ; les Païens leur en voyoient opérer fort souvent : comment étoit-il donc possible qu'ils ne reconnussent le doigt de Dieu, & qu'ils n'ouvrissent les ieux à la vérité ? Voici ce que répond M. *Fleury*. „ Leurs miracles étoient, disoit-on, des maléfi-
„ ces & des impostures de magie : en effet, tout étoit
„ plein de charlatans qui se vantoient de prédire l'avenir par
„ diverses sortes de divinations, ou de guérir les maladies
„ par des caracteres & des enchantemens, par des mots
„ barbares ou des figures extravagantes. Ils faisoient même
„ des choses surprenantes pour tromper les yeux, soit par
„ art, soit par opération du démon ; Apollonius de Tyane
„ en est un exemple illustre. Ainsi on ne s'étonnoit pas trop
„ d'entendre raconter des miracles, ni même d'en voir : on
„ confondoit les vrais avec les faux, & l'on méprisoit éga-

[illegible]

faits qu'ils ne l'eussent été, si l'Eglise eût joui de la paix. Toujours sur le point d'être immolés à la fureur de leurs ennemis, ils devoient plus que tous les autres hommes se regarder comme des voyageurs qui touchent au terme, & se détacher de cette vie passagére. Aussi la ferveur étoit-elle si grande parmi eux, que S. Justin dit positivement, dans sa grande Apologie, que les biens étoient encore communs entr'eux; & que si quelques-uns retenoient la possession des leurs ce n'étoit que pour en faire part à ceux qui en avoient besoin.

Rappellons les héréfies & les sectes qui s'éleverent pendant le second siécle. L'Orient & l'Egypte étoient remplis de Philosophes qui recherchoient l'origine du monde, la cause du mal, la nature & la destination de l'homme, & qui avoient adopté différens systêmes que l'esprit humain avoit formés sur ces objets.

La Religion Chrétienne expliquoit tout ce que la curiosité des Philosophes avoit cherché sans succès; ses dogmes étoient annoncés par des hommes d'une conduite irréprochable, & confirmés par les miracles les plus éclatans. L'homme trouve donc dans la Religion Chrétienne la lumiere qu'il avoit inutilement cherchée dans les systêmes de la Philosophie, & beaucoup de Philosophes Orientaux devinrent des Chrétiens zélés.

La découverte d'une vérité fondamentale fait sur nous une forte impression; elle suspend en quelque sorte l'activité de l'esprit; toutes les inquiétudes qui l'agitoient disparoissent. Laisse-t-on affoiblir cette première impression, la curiosité renaît, on veut se servir des principes qu'on a découverts pour résoudre toutes les difficultés qu'il plaît à l'imagination de produire; & si l'on ne saisit pas bien le principe qu'on a adopté, dans toute son étendue & dans toutes ses conséquences, l'esprit retourne vers ses anciens principes qu'il allie avec ses nouvelles opinions.

C'est ce qui arriva à plusieurs des Philosophes Orientaux qui adopterent le Christianisme; n'ayant pas bien saisi les véritables principes que la Religion leur fournissoit sur l'origine du mal, sur la production du monde, &c. ils se replierent pour ainsi dire, vers leurs anciens principes dont ils voulurent faire comme un supplément aux dogmes du Christianisme, & qu'ils alliérent avec eux en mille manieres différentes



enseignée ; il prétendit que dans l'Evangile, Jesus-Christ promettoit d'envoyer le S. Esprit pour établir une Religion plus parfaite que la sienne. Il annonça qu'il étoit le S. Esprit, ou le Prophéte par la bouche duquel le S. Esprit faisoit connoître aux hommes cette Religion plus parfaite. Il eut des extases simulées, & forma une secte très-étendue. Un de ses dogmes étoit qu'on ne pouvoit éviter le martyre : ainsi beaucoup de Montanistes souffrirent la mort dans la persécution. Cette hérésie se perpétua jusqu'au cinquiéme siécle. L'Eglise incorruptible dans sa morale comme dans ses dogmes, étoit donc également éloignée des extrémités & des excès ; ainsi l'établissement de la Religion Chrétienne, n'est point l'ouvrage de l'enthousiasme.

La plupart des hérésies des deux premiers siécles étoient, comme nous venons de le voir, un alliage de la Philosophie avec les dogmes du Christianisme. Il y eut des Chrétiens qui pour rendre les mystéres croyables, en altérerent les dogmes, en voulant les rendre conformes aux idées de la raison humaine. Tels furent Artémon, Théodote, qui combattirent la Divinité de Jesus-Christ ; les Melchisédeciens qui soutinrent qu'il étoit inférieur a Melchisédech. Ces trois sectes furent condamnées par l'Eglise ; on les combattit par l'Ecriture, par les Hymnes, par les Cantiques que les Chrétiens avoient composés dès les premiers tems de l'établissement de la Religion, par les écrits des Auteurs Ecclésiastiques qui avoient précédé tous ces sectaires. La Divinité de Jesus-Christ étoit donc un dogme fondamental, enseigné dans l'Eglise bien distinctement, puisqu'il entroit dans les Cantiques composés presqu'à la naissance du Christianisme.

L'Eglise enseignoit contre Marcion, Cerdon, Saturnin, &c. qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu, principe de tout ce qui est ; & contre Cérinthe, Artémon, Théodote, que Jesus-Christ étoit vrai Dieu.

Praxée, contemporain de Théodote, réunit ces idées, & conclut que Jesus-Christ n'étoit pas distingué du Pere ; il fut condamné, & ne fit point de secte.

Ainsi l'Eglise Chrétienne croyoit alors distinctement, 1°. La consubstantialité du Verbe, puisqu'elle croyoit qu'il n'y avoit qu'une substance éternelle, nécessaire, infinie, & que Jesus-Christ étoit vrai Dieu. Il est clair d'ailleurs que

lui qu'ils avoient reçu l'épée, & c'étoit par son ordre qu'ils l'employoient pour la punition du mal, & pour la protection du bien, quoiqu'ils fussent assez injustes pour la faire souvent servir à des usages contraires. (*Rond. Etat de l'Eglise, 2. siécle.*) (*M. Duguet, instit. d'un Prince. 4. p. c. 3.*)

Quand il seroit arrivé que les Rois demeurassent toujours dans les ténébres du Paganisme, & qu'ils eussent continué à être les implacables persécuteurs de la vérité, le pouvoir qu'ils avoient reçu de Dieu pour gouverner, n'en eût pas été moins digne de respect : son origine n'en auroit pas été moins divine : & il n'en auroit pas été moins commandé à toutes sortes de personnes de s'y soumettre dans tout ce qui ne seroit point contraire à la justice. Car les Apôtres qui en ont fait un précepte général & sans exception, vivoient sous des Princes également vicieux & cruels ; & c'étoit à leur égard qu'ils exigeoient une soumission où la conscience eût plus de part que la crainte, & dont la Religion fût le véritable motif.

On voit par-là combien l'Etat & l'Eglise sont essentiellement indépendans, puisque l'un & l'autre avoient toute leur perfection, toute leur dignité & tout leur exercice, quoiqu'ils fussent tellement séparés, que l'un paroissoit ennemi de l'autre, non dans la vérité, mais par d'injustes préjugés.

Quelle opposition entre la doctrine de l'Evangile & les détestables opinions de plusieurs casuistes modernes ! peut-on entendre sans horreur Salmeron, qui nous dit que S. Paul & S. Pierre, vouloient *faire leur cour* aux Empereurs, *& les flatter*, quand ils recommandoient aux fidéles l'obéissance à leur autorité ? Sur le texte de S. Paul, *omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit*, voici comment il s'exprime : *BLANDITUR hoc capite Imperatoribus & Regibus Paulus, quemadmodum Petrus in priori sua Epistola : Subjecti estote omni creaturæ*, &c. (Salmero, è Societate Jesu, commentarii in omnes Epistolas Pauli, t. XIII. Lib. 4. in Epistolam ad Rom. p. 674.)

L'Empire paroissoit combattre le Sacerdoce, & il n'avoit garde de lui communiquer son autorité. Le Sacerdoce trouvoit dans l'Empire des obstacles qu'il ne pouvoit vaincre que par la patience : il gémissoit sous une autorité dont il

respectoit



une exhortation. Après la consécration du pain & du vin, les Diacres les distribuoient aux assistans, & en portoient aux absens. L'assemblée finissoit par une quête, chacun donnoit librement selon son pouvoir & le produit étoit déposé entre les mains du Pasteur, qui l'employoit à pourvoir aux besoins de tous les pauvres.

L'usage du luminaire dans les Eglises, pendant le service divin, semble être venu de ce que dans ces premiers siécles les Chrétiens étoient obligés, à cause des persécutions, de s'assembler souvent pendant la nuit, ou dans des lieux obscurs où il étoit nécessaire d'avoir des lumiéres.

Lettres formées accordées aux fidéles lorsqu'ils alloient en voyage : elles étoient nommées *formées*, parce qu'elles étoient d'une certaine forme prescrite, ou qu'elles contenoient quelque sceau ou autre marque, afin que les voyageurs pussent se faire connoître & recevoir par les autres fidéles. On trouvera l'explication de la nature de ces lettres dans le cinquiéme siécle, sous l'année 417.





ABREGE CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

[illegible]

[illegible]



[illegible]

Tertullien écrit son livre des *Prescriptions* contre les hérétiques.

202.

Martyre du Pape S. Victor. Il a pour successeur S. Zephirin.

L'Empereur Severe voulant punir les Juifs qui s'étoient encore révoltés, leur défend de faire des prosélites : à cette occasion il défendit aussi de travailler à convertir les Juifs & les Païens à la Religion Chrétienne, ce qui donna lieu à la cinquiéme persécution, qui commença par l'Egypte, & s'étendit ensuite dans les autres Provinces. La ville d'Alexandrie, où Severe vint peu après son édit, fut l'arène où combattirent ces généreux athletes : on y remarque entr'autres S. Leonide pere d'Origene, qui fut condamné à perdre la tête. Ce fut alors que le jeune Origene son fils, qui n'avoit pas encore 17 ans, commença à donner des marques de ce zèle ardent qui le porta depuis à des extrémités criminelles en se faisant eunuque : sa mere fut obligée de cacher ses habits pour l'empêcher de courir au martyre avec son pere.

203.

La ville de Lyon fut dans les Gaules ce que fut Alexandrie dans l'Egypte ; un très-grand nombre de Chrétiens y souffrirent le martyre, entr'autres S. Irenée Evêque de cette ville, & docteur de l'Eglise, célébre par ses écrits. Nous n'avons plus qu'une version de ses cinq livres contre les héréfies, qui font regretter la perte de ses autres ouvrages. S. Irénée étoit Grec de naissance ; il avoit été disciple de S. Papias, il étoit millénaire comme lui ; & l'on croit qu'il ne donna dans cette opinion que parce qu'en combattant les explications allégoriques sur lesquelles les hérétiques s'appuyoient, il tomba dans l'excès contraire, & prit trop à la lettre quelques passages de l'Ecriture, qui décrivent sous diverses figures la gloire de l'Eglise & la félicité éternelle. Saint Irénée conçut le grand dessein d'attaquer à la fois tous les hérétiques qui avoient paru jusqu'alors, & il le fit avec le plus éclatant succès, en établissant contr'eux le grand principe qui sera à jamais la terreur de l'hérésie ; savoir, que toute maniére d'expliquer l'Ecriture, qui ne s'accorde point avec la doctrine



constante de la tradition, doit être rejettée. *Quoique l'Ecriture*, dit ce saint Docteur, *soit la régle immuable de notre foi, néanmoins elle ne renferme pas tout ; & étant obscure en plusieurs endroits, il est nécessaire de recourir à la tradition, c'est à-dire, à la doctrine que Jesus-Christ & ses Apôtres nous ont transmise de vive voix, & qui se conserve & s'enseigne dans les Eglises.*

204.

Martyre de sainte Potamienne & de sainte Marcelle sa mere, le 28 Juin. Potamienne fut plongée peu-à-peu dans la poix bouillante, & mourut au bout de trois heures de ce supplice ; sa mere périt aussi par le feu. Quelques jours après sa mort, sainte Potamienne apparut à un soldat nommé Basilide, qui avoit eu la générosité d'écarter ceux qui vouloient lui faire insulte pendant qu'on la menoit au supplice : Basilide encouragé par cette vision, se déclara Chrétien, & souffrit courageusement le martyre. On compte aussi S. Plutarque parmi les Martyrs qui souffrirent alors à Alexandrie sous le préfet Aquila.

Apostoliques : Secte qui refusoit d'obéir à l'Eglise. Théodose fit pendant son regne des loix contr'eux.

205.

Martyre de sainte Félicité, de sainte Perpétue & de leurs Compagnons, le 7 Mars à Carthage : ils furent exposés aux bêtes pour servir de divertissement aux soldats qui célébroient ce jour-là une fête en l'honneur de Geta fils de Severe.

206.

Origene qui dès l'âge de dix-huit ans, avoit été chargé de l'école d'Alexandrie pour l'instruction des Catéchumenes se mutile lui-même pour éviter les périls auxquels il étoit exposé par sa charge qui l'obligeoit d'instruire de jeunes personnes. L'excès de son zéle lui fit prendre à la lettre ce qu'avoit dit Jesus-Christ : *Il y en a qui se font eunuques pour le royaume des cieux.* ; mais il sentit qu'il avoit fait une faute, & tint cette action secrette.



207.

Tertullien fait ſes traités contre l'hérétique Marcion : il étoit tombé lui-même depuis quelque tems dans l'héréſie des Montaniſtes. La rigueur affectée de ces hérétiques qui relevoient extrêmement la continence, & défendoient d'éviter le martyre, étoit fort du goût de Tertullien, que ſon génie dur & auſtere portoit aiſément aux extrémités : il allégua pour motif de ſon changement, qu'il avoit reconnu le Paraclet ; & il écrivit contre l'Egliſe ſix livres intitulés de l'*Extaſe*, dont le ſujet eſt de ſavoir ſi les véritables Prophétes conſervent toujours la liberté de l'eſprit & du jugement, comme les Catholiques l'avoient prouvé contre Montan. Il y a lieu d'être auſſi ſurpris qu'affligé de la chute de Tertullien, après les invincibles principes qu'il avoit établis lui-même contre les hérétiques, dans ſon livre des *Preſcriptions*. Mais, comme il le dit dans le même ouvrage „ on ne doit „ pas être ébranlé de la chute des perſonnes les plus conſidé- „ rables dans l'Egliſe, d'un Evêque, d'un Docteur, d'un „ Martyr même. Nous ne devons pas éprouver la foi par „ les perſonnes, mais les perſonnes par la foi.

Praxeas nie les trois perſonnes en Dieu.

208.

Hermogenes ſuit Praxeas, & dit la matiére éternelle.

209.

Minucius-Felix, célébre Avocat de Rome, écrit ſon dialogue intitulé *Octave*, pour la défenſe de la Religion Chrétienne.

211.

L'Empereur Severe meurt à Yorc en Angleterre le 4 Février ; Antonin-Caracalla & Geta ſes fils lui ſuccedent.

La perſécution continue encore cette année. Scapula, Proconſul d'Afrique, condamne aux bêtes S. Mavilie habitant d'Adrumet : Tertullien lui adreſſe un écrit pour les Chrétiens.

On peut rapporter auſſi à cette fin de la perſécution, le martyre de pluſieurs Saints dans les Gaules ; ſavoir, Felix,

PAPES & Patriarches.	HERETIQUES.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			nien, Prêtre d'Antioche. Jules Africain, historien Ecclesiastique, auteur d'une Chronique très-estimée, dans laquelle il comptoit 5500 ans depuis la création du monde jusqu'à J. C. & finissoit à l'an 221. de l'Ere vulgaire. On n'a plus cet ouvrage. On en trouve des fragmens dans l'Eusebe de *Scaliger.* Ammone Saccas, ou porte-sac d'Alexandrie, ainsi appellé, parceque son premier métier avoit été de transporter du blèd, ou d'autres marchandises dans des sacs: il n'est venu qu'un seul de ses écrits jusqu'à nous, qui est la concorde des quatre Evangiles; elle est toute composée du texte même des Evangiles, sans y ajouter, ni en omettre un seul mot. On a perdu son ouvrage de la conformité de Moïse avec J. C. *Ejus harmonia Evangel. Grac. Lat. in Bibliothecis patrum.* S. Corneille Pape, deux lettres parmi celles de S. Cyprien. 252. Origene, Prêtre & Confesseur, un des plus savans Peres de l'Eglise Grecque & des plus laborieux. *Ejus opera Graecè & Latinè ex recensione.* Carol. de la Rue, *Benedictini*, in-fol. 4. vol. *Origenis Hexapla, à Bernardo.* de Montfaucon. in fol. 2. vol. Ce dernier ouvrage, dont il ne reste que des fragmens, conten-

Fortunat & Achillée à Valence, Ferreol & Ferrution à Besançon. Depuis ce tems l'Eglise jouit d'une assez longue paix : la persécution contre les Juifs cessa aussi peu de tems après.

212.

L'Empereur Geta est tué par Caracalla son frere le 27 Février.

213.

Conférence de Caïus Prêtre de Rome, avec Procle un des chefs des Montanistes. Photius attribue à ce Caïus d'avoir été ordonné *Evêque des nations*, c'est-à-dire, pour aller porter la foi dans les pays infidéles, sans avoir aucun peuple ni aucun Diocèse limité.

214.

Conférence d'Origene avec Candide Valentinien.

215.

Concile de Carthage en Afrique contre le baptême des hérétiques. Ce Concile fut composé des Evêques d'Afrique & de Numidie convoqués par *Agrippin* ou *Agrippa*, Evêque de cette ville, à l'instigation duquel on y fit un canon qui portoit que le baptême des hérétiques devoit être réitéré, sur le fondement que ce baptême n'ayant point été conféré dans l'Eglise étoit nul. Cette nouveauté qu'Agrippin introduisit contre l'ancienne coûtume de l'Eglise, excita dans la suite de grandes divisions. Il eut des disciples, nommés *Agrippiniens* qui suivoient sa doctrine, & croyoient qu'il falloit rebaptiser ceux qui avoient été baptisés par les hérétiques.

216.

Mort de S. Clément Prêtre & Catéchiste d'Alexandrie : il fut d'abord engagé dans les erreurs du Paganisme, & se convertit ensuite touché des discours du célébre Pantenus, auquel il fut jugé digne de succéder dans la chaire des écoles chrétiennes d'Alexandrie. Ce saint Docteur avoit composé un grand nombre d'ouvrages, dont il nous reste l'exhorta-



tion aux Gentils, le Pédagogue, les Stromates, & un pe tit traité intitulé: *Qui est le riche qui sera sauvé?* Nous n'a vons plus ses hypotyposes, qui étoient une explication abré gée de toute l'Ecriture, mais où l'on ne trouvoit pas une aussi grande pureté de doctrine que dans ses autres ouvrages sans doute parce qu'il les avoit composées, avant d'être bien instruit des vérités de la foi. L'exhortation aux Gentils de saint Clement donne une grande idée de sa science dans le matiéres sacrées & profanes; son Pédagogue fait voir tout la douceur de ses moeurs, & ses Stromates annoncent com bien il étoit profond dans la Philosophie Chrétienne.

217.

Antonin-Caracalla est massacré le 8 Avril par Martial cen turion, à la sollicitation d'Opilius-Macrinus, qui lui suc cede.

Origene trouve à Jerico une version de l'Ecriture: elle étoit cachée dans des vases avec d'autres livres Grecs & He breux. Cette version est comptée pour la cinquiéme; sçavoir celle des septante sous Ptolomée Philadelphe, 277 ans avant Jesus-Christ, & celles d'Aquila, Symmaque, & Theodotion, que j'ai marquées dans leur tems.

Sous le pape Zephyrin vivoit *Theodote le Banquier*, auteur de la secte des *Melchisedéciens*. On leur donna ce nom parce qu'ils soutenoient que Melchisedech n'avoit eu ni pere ni mere, & que son commencement & sa fin étoient incom préhensibles.

Theodote de Bysance avoit renié Jesus-Christ, & pour di minuer l'énormité de son apostasie, il avoit prétendu qu n'avoit renié qu'un homme; parceque Jesus-Christ n'éto qu'un homme. Théodote le Banquier adopta son sentimen & prétendit que Melchisedech étoit d'une nature plus exc lente que Jesus Christ: voyant qu'on appliquoit à Jesus-Chr les paroles du Pseaume, *Vous êtes Prêtre selon l'ordre de M. chisedech*, il crut trouver dans ce texte une raison pérem toire contre la Divinité de Jesus-Christ, & tout l'effort son esprit se tourna du côté des preuves qui pouvoient ét blir selon lui, que Melchisedech étoit supérieur à Jesu Christ.

Concile de Carthage sur la discipline.



218.

Heliogabale, Prêtre d'un temple dédié au soleil à Emese, est proclamé empereur par les soldats le 16 Mai. Macrin lui donne bataille le 6 Juin, est défait, s'enfuit, est pris à Calcedoine, & tué à Arquelaïde en Cappadoce.

219.

Mort du Pape S. Zephyrin; Calliste lui succéde.

Heliogabale apporte à Rome l'idole du temple d'Emese: c'étoit un gros caillou noir, que l'on disoit être tombé du ciel. Son projet étoit de soumettre à ce dieu tous les autres cultes religieux: dans ce dessein il fit apporter de Carthage la déesse nommée Céleste, qu'il plaça dans le temple qu'il avoit dédié à son nouveau dieu sur le mont Palatin; il vouloit aussi y transférer l'idole de Cybele, le feu de Vesta, & le Palladium, & y joindre le culte des Juifs, des Samaritains & des Chrétiens. Ce Prince s'étoit fait circoncire, & s'abstenoit de la chair de porc.

220.

Jules Africain, envoyé par les Chrétiens, obtient de l'Empereur le rétablissement de la ville d'Emmaüs dans la Palestine, qui portoit alors le nom de Nicopolis.

221.

Il compose un ouvrage de Chronologie en cinq livres, pour prouver contre les Païens l'antiquité de la vraie Religion. Il a aussi écrit pour accorder les deux généalogies de Jesus-Christ selon S. Mathieu & selon S. Luc: nous n'avons plus que quelques fragmens de sa Chronologie, qui se trouvent dans l'édition d'Eusebe donnée par Scaliger. Jules Africain étoit de Nicopolis en Palestine.

222.

Heliogabale est tué dans le camp des Prétoriens, le 11 Mars; Alexandre son cousin lui succede. Ce Prince fut favorable aux Chrétiens. Lampride, historien Païen, rapporte que cet Empereur avoit un oratoire domestique où tous les matins il rendoit les honneurs divins aux ames qu'il esti-

PAPES & PATRIARCHES.	HERETIQUES.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			cagni monument. Græcè. in-4. Rom. 1698. Mort vers 277. S. Victorin, Evêque de Pettau, en Syrie, Martyr : Un Commentaire sur l'Apocalypse, in Biblioth. Patrum, & autres ouvrages perdus. Plérius, Prêtre d'Alexandrie, ses écrits sont perdus. Athenogène Martyr. On peut le mettre parmi les Auteurs du troisiéme Siécle. Etant prêt d'être consumé par le feu, il composa une Hymne qu'il laissa à ses disciples comme un gage de son amitié. S. Basile la cite, Lib. de Spiritu Sancto. c. 29. p. 62. edit. de 1730. Anatolius, Evêque de Laodicée, & l'un des plus Savans du troisiéme Siécle, excelloit selon S. Jérôme, dans l'Arithmétique, la Géométrie, la Physique, l'Astronomie, la Grammaire & la Rhétorique. Eusebe dit qu'il avoit fait peu de Livres, mais excellens. Voyez Ægidium Bucherium, de doctrinâ temporum. in-folio, Antverpiæ 1634.

moit les plus saintes, entre lesquelles il mettoit Orphée; Abraham, Jesus-Christ & Apollonius de Tyane.

223.

Mort du Pape Callifte, le 12 Octobre; on lui attribue l'institution ou la confirmation du jeûne des *Quatre-tems*, dans lesquels l'Eglise célébre les ordinations sacrées, & qui sont consacrés à Dieu par la pénitence, comme étant les premiers de chaque saison. Saint Callifte eut S. Urbain pour successeur.

Concile d'Alexandrie.

224.

S. Hyppolite compose vers ce tems-ci son Canon Paschal: il avoit inventé un nouveau calcul pour trouver le jour de la Pâque par le moyen d'un cycle de 16 ans que nous avons encore: il a fait plusieurs autres ouvrages, dont il ne nous reste que quelques fragmens; il étoit Evêque, mais on ne sait point de quelle Eglise.

228.

Origene trouve une nouvelle version de l'Ecriture à Nicople en Epire; cette version n'étoit pas entiére, non plus que la cinquiéme: ces deux versions n'étoient que de quelques livres de l'Ecriture, principalement de ceux qui sont écrits en vers dans l'Hébreu.

229.

Origene commence ses *Hexaples* & ses *Octaples*: c'étoit des éditions de l'Ecriture à plusieurs colonnes pour conférer ensemble les différentes versions. On nomma *hexaples* les exemplaires qui avoient six colonnes, & *octaples* ceux qui en avoient huit. Il en fit aussi à quatre colonnes, qu'on nomma par cette raison *tetraples*. Enfin pour que la seule version des Septante pût tenir lieu de toutes, il en fit une édition où il désigna par différentes marques ce que l'Hébreu contenoit de plus que les Septante, ou ce que les Septante avoient de plus que l'Hébreu. Les copistes ont négligé depuis d'insérer ces marques dans leurs copies, ce qui fait que nous n'avons plus cette version dans sa pureté.

CONCILES

230.

Mort du Pape Urbain ; Pontien lui succéde.

On peut rapporter à cette année l'excommunication prononcée par Demetrius Evêque d'Alexandrie contre Origene, qui venoit d'être ordonné Prêtre par l'Evêque de Césarée. Ce Prélat ayant su cette ordination, rendit public l'excès auquel Origene s'étoit porté sur lui-même dans sa jeunesse, dont il avoit eu connoissance, & dont il l'avoit repris sévérement. Cette conduite d'Origene, & les erreurs que ses ennemis lui attribuoient, engagerent Demetrius à le dégrader & à l'excommunier dans deux Conciles qu'il assembla à ce sujet.

231.

Théodore surnommé depuis Grégoire Thaumaturge, & Athenodote son frere, rencontrent Origene à Césarée en Palestine : il les engage à y demeurer, & les attire à la foi par la solidité & l'agrément de ses instructions.

232.

Astere Urbain, Evêque catholique, écrit contre les Montanistes.

235.

Les troupes révoltées contre Alexandre proclament Empereur Jules-Maximin : il fait aussi-tôt tuer Alexandre dans sa tente. Quelque tems après, ayant découvert une conspiration formée contre lui par un nommé Magnus, il fit mourir plus de quatre mille personnes, entre lesquelles il se trouva plusieurs Chrétiens ; ce qui donna occasion à la sixiéme persécution, qui dura pendant tout son régne. Elle se fit sentir particuliérement en Cappadoce, où il étoit arrivé de grands tremblemens de terre, qu'on ne manqua pas de rejetter sur les Chrétiens, que le peuple s'accoutumoit à regarder comme la cause de tous les événemens sinistres. On attribue peu de martyrs à cette persécution, peut-être parcequ'une partie de ceux qui souffrirent alors, ont été mis sous les Maximiens & Maximin II, à cause de la ressemblance des noms. Baronius met sous Maximin I le martyre de sainte Barbe

CONCILES DU TROISIEME SIECLE.

d'Aftorga, pour avoir été libellatiques, c'eft-à-dire, avoir pris des billets comme ayant facrifié. *Regia. Lab. Hard.* T. I.

254. * *De Carthage* : Sur le Baptême des hérétiques. *Ibid.*

256. *De Rome* : Sur le Baptême des hérétiques, contre le fentiment des Evêques d'Afrique. *Regia.* Lab. Hard. T. I. Baluz.

257. ou 258. Contre Noët, Sabellius, Valentin. *Regia. Lab. Hard.* T. I.

256. * *De Carthage.* S. Cyprien avec 85. Evêques, un grand nombre de Prêtres & du peuple, y confirme la fauffe opinion de l'invalidité du baptême, donné hors de l'Eglife, mais fans fe féparer de la Communion de celui qui ne feroit pas de cet avis. *Aucun de nous*, dit-il, au fujet du Pape S. Etienne, *ne s'établit Evêque des Evêques, & ne réduit fes Collégues à lui obéir par une terreur tyrannique : puifque tout Evêque a une pleine liberté de fa volonté, où il n'y a point de décifion ni de canons univerfellement reçus ; & comme il ne peut être jugé par un autre, il ne le peut auffi juger. Attendons tous le jugement de Notre Seigneur Jefus-Chrift.*

257. *De Narbonne*, en Languedoc, pour Paul, premier Evêque de cette ville, accufé d'incontinence par deux de fes Diacres. Il y eft miraculeufement juftifié. *Labb. & Hard.* T. II.

258. *D'Alexandrie*, contre Novat. *Fabricius.*

260. *De Rome* ; Denys d'Alexandrie y eft juftifié de l'héréfie de Sabellius. On le croit fuppofé. *Regia. Lab. Hard.* T. I.

263. *D'Alexandrie*, contre Népotien & Cérinthe, Millenaires, qui favorifoient l'idolatrie. *Ex veteri* Synodico, apud Fabricium. T. XI. p. 292.

264. *D'Antioche*, contre Paul de Samofate qui en étoit Evêque, & qui nioit la divinité de Jefus-Chrift. Paul évita fa condamnation, en proteftant qu'il tenoit la foi de l'Eglife, mais il trompoit. *Regia.* Lab. & Hard. T. I.

268. *De Rome*, fur le Baptême des hérétiques. *Fabric. ut fuprà.*

268. *D'Antioche* II. Où Paul de Samofate eft de nouveau condamné. *Lab. Hard.* T. I.

269. *D'Antioche* III. Paul de Samofate y eft dépofé, & Domnus mis à fa place, *Regia. Lab & Hard.* T. I. *Baluz. in nova collectione.*

273. *D'Ancyre*, en Galatie, fur la difcipline. *Pithou in collectione.*

277. *D'Ancyre*, en Célefyrie, fur la difcipline. *Ibid.*

277. *De Mefopotamie*, contre Manès. *Regia. Lab. & Hard.* T. I.

Vers 300. d'Elvire en Efpagne. On attribue à ce Concile 81. Canons pénitentiaux. Ils font tous dignes de l'antiquité, & tous expliqués par Mendoza, Efpagnol, & par M. de l'Aubefpine, Evêque d'Orléans, & dans la collection du P. Labbe. Quelques-uns les regardent plutôt comme un recueil de différens Canons tirés de plufieurs Auteurs ou de plufieurs Conciles, que comme l'ouvrage du feul Concile d'Elvire, dont on ne connoît pas le tems. Les uns le mettent avant 250. les autres vers 300. 305. ou 313. d'autres en 324. ou plus tard encore. Nous le plaçons vers 300. avec M. de Tillemont. *Labb. & Hard.* T. I. *d'Aguirre, in Concil. Hifpaniæ.*

vierge, sur la vie de laquelle on ne sait rien de certain. Ambroise Diacre, & Protoclete Prêtre acquirent le glorieux titre de Confesseurs de Jesus-Christ sous cette persécution, & le Pape Pontien celui de martyr, ayant été relégué en Sardaigne où il mourut pour la foi. Anthere lui succéda. Eusebe & Sulpice Severe témoignent que les ordres de Maximin pour la persécution regardoient particuliérement les chefs des Eglises.

Concile dans la Province d'Alexandrie.

Le Pape S. Anthere meurt le 3 Janvier; Fabien lui succéde le 4.

Conciles d'Icone & de Synnade.

236.

Gordien I prend le titre d'Auguste en Afrique, & le donne à Gordien II son fils.

237.

Capillien, gouverneur de Mauritanie, arme contre eux: le fils est défait & tué devant Carthage; le pere s'étrangle vers le commencement de Juillet: après leur mort le Sénat choisit pour Empereurs Pupienus-Maximus & Cælius-Balbinus.

238.

Les Empereurs Pupienus-Maximus & Balbinus sont tués par les soldats Prétoriens, qui proclament Empereur Gordien III petit-fils de Gordien I âgé d'environ 13 ans.

Origene recommence à enseigner à Césarée en Palestine.

239.

L'hérétique *Noët* paroît vers ce tems-ci; il étoit d'Asie; il avoit un frere qu'il faisoit nommer Aaron, & se donnoit à lui-même le nom de Moïse. Il nioit, comme Praxeas, qu'il y ait trois personnes en Dieu, mais il reconnoissoit diverses opérations & dénominations dans l'Etre suprême.

240.

On vit aussi paroître vers ce tems les hérétiques *Valesiens*, ainsi appellés du nom de *Valesius* leur auteur, Philosophe

PAQUES Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.		PAQUES Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.	
ANN.	PAQ.	ANN.	PAQ.
201	5 Avril.	251	23 Mars.
202	28 Mars.	252	11 Avril.
203	17 Avril.	253	3 Avril.
204	8 Avril.	254	23 Avril.
205	24 Mars.	255	8 Avril.
206	13 Avril.	256	30 Mars.
207	5 Avril.	257	19 Avril.
208	24 Avril.	258	11 Avril.
209	9 Avril.	259	27 Mars.
210	1 Avril.	260	15 Avril.
211	14 Avril.	261	7 Avril.
212	5 Avril.	262	23 Mars.
213	28 Mars.	263	12 Avril.
214	17 Avril.	264	3 Avril.
215	2 Avril.	265	23 Avril.
216	21 Avril.	266	8 Avril.
217	13 Avril.	267	31 Mars.
218	29 Mars.	268	19 Avril.
219	18 Avril.	269	4 Avril.
220	9 Avril.	270	27 Mars.
221	25 Mars.	271	16 Avril.
222	14 Avril.	272	31 Mars.
223	6 Avril.	273	20 Avril.
224	28 Mars.	274	12 Avril.
225	10 Avril.	275	28 Mars.
226	2 Avril.	276	16 Avril.
227	22 Avril.	277	8 Avril.
228	6 Avril.	278	31 Mars.
229	29 Mars.	279	13 Avril.
230	18 Avril.	280	4 Avril.
231	3 Avril.	281	27 Mars.
232	25 Mars.	282	16 Avril.
233	14 Avril.	283	1 Avril.
234	6 Avril.	284	20 Avril.
235	19 Avril.	285	12 Avril.
236	10 Avril.	286	28 Mars.
237	2 Avril.	287	17 Avril.
238	22 Avril.	288	8 Avril.
239	7 Avril.	289	24 Mars.
240	29 Mars.	290	13 Avril.
241	18 Avril.	291	5 Avril.
242	3 Avril.	292	24 Avril.
243	26 Mars.	293	9 Avril.
244	14 Avril.	294	1 Avril.
245	30 Mars.	295	21 Avril.
246	19 Avril.	296	5 Avril.
247	11 Avril.	297	28 Mars.
248	26 Mars.	298	17 Avril.
249	15 Avril.	299	2 Avril.
250	7 Avril.	300	24 Mars.

Arabe, qui s'imaginoit que la concupiſcence anéantiſſoit la liberté de l'homme : en conſéquence il ſoutenoit qu'il falloit en ſupprimer la ſource en ſe faiſant eunuque. Ses ſectateurs pouſſoient la fureur juſqu'à mutiler les étrangers qui paſſoient chez eux.

Concile de Lambeſe en Afrique, contre *Privat* Evêque de cette ville. Il y fut dépoſé comme hérétique, & chargé de pluſieurs crimes énormes. Ce Concile fut compoſé de quatre-vingt-dix Evêques.

242.

Concile de Philadelphie en Arabie, contre les erreurs de *Berille* Evêque *de Boſtres* en Arabie, qui ſoutenoit que Jeſus-Chriſt n'avoit eu aucune exiſtence propre avant l'incarnation, & vouloit qu'il n'eût commencé à être Dieu qu'en naiſſant de la Vierge, & même qu'il ne fût Dieu que parceque le Pere demeuroit en lui comme dans les Prophétes; c'eſt l'erreur d'Artémon. On engagea Origene à conférer avec Berille. Il alla à Boſtres, & s'entretint avec lui pour bien connoître ſon ſentiment. Lorſqu'il l'eut connu il le réfuta, & Bérille convaincu par les raiſons d'Origene, abandonna ſur le champ ſon erreur. Tels ſont les droits de la vérité ſur l'eſprit humain lorſqu'elle nous eſt offerte par la raiſon, par la douceur & par la charité. Ce fut par les mêmes moyens qu'Origene éteignit l'année ſuivante l'erreur des Arabiens qui nioient l'immortalité de l'ame; un zèle ardent, impétueux, ſans lumiéres eût irrité Bérille; la ſcience & la douceur d'Origene l'arracherent à l'erreur, & le gagnerent à la vérité.

243

S. Cyprien ſe convertit par les inſtructions du Prêtre Cecile.

244.

Marc-Jules-Philippe déclaré Empereur par les troupes, fait tuer Gordien. Quelques auteurs ont dit que Philippe étoit Chrétien. On raconte de lui que voulant entrer dans l'Egliſe d'Antioche la veille de Pâque, S. Babylas Evêque de cette ville lui en refuſa l'entrée, s'il ne ſe mettoit au rang des

pénitens, à quoi il se soumit. Le nombre des Chrétiens s'augmenta beaucoup sous son régne.

Tertullien mourut vers ce tems : il avoit écrit depuis sa chute, des traités contre Marcion & contre les Valentiniens, & composé un grand nombre d'autres ouvrages qui ont toujours été estimés des Peres Latins, à l'exception des erreurs qu'ils contiennent. S. Jérôme remarque que lorsque S. Cyprien demandoit cet auteur, il avoit la coutume de dire : *Donnez-moi le Maître.* Il est certain qu'on ne peut lire les ouvrages de Tertullien, qui brillent par-tout de l'éclat du savoir, & respirent la piété la plus vive & la plus tendre, sans gémir sur les erreurs d'un si beau génie & d'un homme si vertueux, qu'un zèle trop amer a jetté dans l'égarement. Ses écrits sont d'un style vif, orné & énergique, qui se ressent quelquefois de la dureté de son caractere. Tertullien,avant sa mort,se sépara des Montanistes, & fit des assemblées particuliéres. Ceux qui ont adopté ses erreurs, ont été nommés *Tertullianistes.* S. Augustin parlant de cette secte, dit que de son tems elle étoit presqu'entiérement éteinte : le petit nombre qui en restoit, rentra dans l'Eglise catholique par les soins de ce saint Docteur.

245.

Les Gaules promettoient une abondante récolte, mais il y avoit peu d'ouvriers pour la faire ; voici ce qui les regarde depuis cette année jusqu'à 250. S. Fabien qui occupoit le siége de Rome, y pourvut dès qu'il vit la paix de l'Eglise, affermie par l'Empire d'un Prince Chrétien. Il destina pour les Gaules une des missions les plus célébres dont l'Histoire Ecclésiastique fasse mention, vu le nombre & la qualité des ouvriers. S. Grégoire de Tours place cette mission sous l'Empire de Déce, parceque S. Saturnin fonda le siége de Toulouse sous le Consulat de cet Empereur ; mais il est probable que ces missionnaires furent envoyés quelques années plutôt, pendant la paix de l'Eglise, & sous le régne de Philippe. Car d'autres actes nous apprennent que S. Saturnin prêcha ailleurs avant que d'aller à Toulouse. S. Fabien ordonna sept Evêques qu'il mit à la tête d'un grand nombre d'autres ouvriers Evangéliques, & il les envoya dans la Gaule pour y cultiver les anciennes Eglises, & en fonder de nouvelles.

Paul établit les Eglises de Narbonne, de Beziers & d'Avignon. S. Austremoine fut le premier Evêque de la ville d'Auvergne; c'est ainsi qu'on nommoit alors la Capitale de cette Province : car la ville qui se nomme aujourd'hui Clermont, ne fut guère connue jusqu'au neuviéme siécle que sous le nom de *Civitas Arverna*. Son propre nom étoit *Augustonemetum*. Clermont étoit un endroit particulier de la ville, & en étoit comme la forteresse. S. Austremoine eut pour compagnons, S. Sirénat, S. Marius, S. Maucet ou Mommet, S. Antonin & S. Nectaire. Quelques Ecrivains prétendent que l'Eglise de Nevers fut aussi fondée par S. Austremoine; il pourroit bien y avoir prêché avant que de passer en Auvergne.

S. Martial choisit Limoges pour le lieu de sa mission. On lui donne pour compagnons de son apostolat les SS. Albinien & Austriclinien. Ce S. Evêque fut un des plus célébres des Gaules.

S. Gatien fonda l'Eglise de Tours. On montre encore près de Marmoutier, une caverne, dans un roc escarpé, où il y a un autel, où, selon la tradition, il célébroit les saints Mysteres.

S. Denys s'avança jusqu'à Paris, comme si la Providence avoit voulu que le plus illustre de ces missionnaires, fût l'Apôtre d'une ville qui devoit un jour devenir la Capitale des Gaules.

S. Taurin fonda l'Eglise d'Evreux. S. Rieule établit celle de Senlis, d'où il étendit ses soins à celle de Beauvais, après la mort de S. Lucien qui en fut le premier Apôtre.

Les Eglises de Meaux & de Verdun, reconnoissent S. Sanctin pour leur premier Evêque; c'est la tradition des deux Eglises depuis le neuviéme siécle, mais elle souffre de la difficulté surtout par rapport à celle de Verdun.

246.

Origene écrit ses livres contre Celse philosophe Epicurien, qui avoit composé sous Adrien un ouvrage plein d'injures & de calomnies contre la Religion Chrétienne.

Secte d'*Arabiens* : ils croyoient que l'ame & le corps mouroient & ressuscitoient ensemble; Origène, comme on l'a dit, leur fit abjurer leur erreur.

suivante, jour auquel S. Corneille fut élu. Pendant la vacance du S. Siége le Clergé de Rome prit la conduite de l'Eglise.

Decius avoit donné des ordres pour que les supplices fussent longs & cruels. La violence & la longueur des tourmens étoient la seule ressource que les Payens eussent pour faire apostasier les fidèles. Les ordres de l'Empereur furent exécutés : les saints Julien, Eune, Macaire, Epimane & Alexandre furent brûlés vifs à Alexandrie après plusieurs tourmens; S. Nestor Evêque de Magyde, crucifié à Perge en Pamphilie le 27 Février, après avoir été déchiré avec les ongles de fer ; S. Pione Prêtre, brûlé à Smyrne au commencement de Mars avec un Prêtre Marcionite nommé Metrodore, après avoir aussi souffert le tourment des ongles de fer. A Carthage, en Afrique, le Proconsul fut si exact à se conformer aux ordres de l'Empereur, que la plupart des martyrs mouroient dans la torture qu'on avoit coutume de leur faire souffrir avant le dernier supplice ; S. Mappalique & S. Paul furent de ce nombre : le Proconsul en fit aussi mourir un grand nombre par la faim dans les cachots. A Neocesarée, dans le Pont, Troade; jeune homme de qualité, souffrit le 6 Mai : à Antioche l'Evêque S. Babylas mourut dans la prison. La terreur de cette persécution fit prendre la fuite à un grand nombre de Chrétiens ; plusieurs Evêques, entr'autres S. Cyprien Evêque de Carthage, S. Grégoire Thaumaturge Evêque de Néocésarée, & S. Denys Evêque d'Alexandrie furent obligés de se retirer pour quelque tems. Dans la basse Thébaïde un jeune homme, nommé Paul, s'étant enfui dans les déserts, trouva une caverne auprès de laquelle couloit une fontaine, & s'y retira : il prit goût ensuite à cette solitude à laquelle il s'étoit d'abord condamné par nécessité, & passa dans ce désert le reste de sa vie qui fut très-longue : il mourut âgé de 113 ans, après avoir donné naissance à la vie érémitique : car son exemple fut suivi par beaucoup d'autres. Si la persécution fit beaucoup de martyrs, elle fit aussi beaucoup d'apostats ; plusieurs d'entr'eux en furent punis aussi-tôt. S. Cyprien en rapporte diverses histoires fort remarquables, dont quelques-unes étoient arrivées en sa présence. Ce Saint se distingua par la fermeté avec laquelle il resista à ceux d'entre les apostats qui surprenoient des recommandations des Martyrs & des Confesseurs, pour être ré-

citoyen de Bourges, afin d'en faire le lieu de leurs assemblées; mais leurs offres furent rejettées avec mépris. Ils s'adresserent à Léocade à qui on donne la qualité de premier Sénateur des Gaules. Le sang de l'illustre Martyr S. Epagathe qui couloit dans les veines du Magistrat, lui inspira de l'humanité pour les Chrétiens; il leur répondit: *Si ma maison qui est dans la ville de Bourges vous convenoit, je vous la céderois volontiers*. Ces fidéles lui présenterent trois cens sols d'or avec un bassin d'argent, mais il prit seulement trois sols d'or, & leur remit le reste de la somme. Léocade embrassa la foi avec son fils Lusor, qui mourut peu de tems après son baptême, & qui est honoré comme saint dans le Berri, sous le nom de S. Ludre. Son tombeau se voit à Bourg-Deol, aussi-bien que celui de son pere. L'Eglise en laquelle fut changée la maison de Léocade, est celle de S. Etienne de Bourges.

On peut rapporter à ce même tems les commencemens de plusieurs autres Eglises de la Gaule, & placer ici S. Eutrope, premier Evêque de Saintes; S. Savinien, premier Evêque de Sens, à qui on joint S. Potentien & S. Altin ses compagnons. S. Aventin autre disciple de S. Savinien, fonda l'Eglise de Chartres, & en fut le premier Evêque. Cette ville qui étoit comme le siége de la Religion des anciens Gaulois, fut renommée par son zéle pour le Christianisme & par le courage de ses martyrs. On prétend que plusieurs y furent jettés dans le puits qui est aujourd'hui dans la Cathédrale, & qui se nomme le puits des SS. forts.

S. Julien, envoyé de Rome avec S. Turibe, prêcha la foi aux Manceaux; il en fut le premier Evêque. Il est peu d'Eglises qui aient eu autant de Saints Evêques & de Saints Moines.

Il paroit que S. Auspice, premier Evêque d'Apt en Provence, fut un des premiers Prédicateurs envoyés de Rome dans les Gaules. Il suffit de dire en général des Eglises de Provence, & particuliérement de celles d'Arles, d'Aix & de Marseille, que comme elles étoient plus voisines de l'Italie & de l'Orient, elles furent aussi plutôt éclairées des lumiéres de la foi.

L'Eglise de Périgueux, fut fondée par S. Front, & celle du Vélai par S. George.

Il est difficile de fixer l'Episcopat de S. Flour. Ce qu'on

pour fuir la perſécution, ſe retirerent dans une caverne où ils furent enfermés. On les y trouva long-tems après, ſous Theodoſe : pluſieurs auteurs prétendent qu'ils ſe réveillerent alors, ſe proſternerent devant l'Empereur qui étoit venu pour les voir, & rendirent l'eſprit tous enſemble. Mais la fauſſeté de cette prétendue réſurrection eſt fort bien démontrée par Baronius. Cette hiſtoire des ſept Dormans eſt une fable inventée par les Grecs du V. ou du VI. ſiécle. Ce qu'il y a de plus conforme à la vérité dans ce récit, conſiſte à nous faire croire que les corps de ces ſaints Martyrs furent découverts ſous Théodoſe le jeune, dans une caverne proche d'Ephèſe, ſoit qu'ils y euſſent été renfermés tout vivans par la cruauté des perſécuteurs, ſoit qu'ils y euſſent été enterrés après leur mort. Cette découverte a peut-être été appellée allégoriquement un réveil par les uns, & une réſurrection par les autres, & elle peut avoir ſervi à des eſprits oiſifs pour conſtruire leur roman. Il peut ſe faire que le nom de *Dormans* que nous donnons à ces Saints, nous ſoit venu de-là, mais nous croyons pouvoir le conſerver par égard à la croyance de l'Egliſe qui ne conſidere la mort des juſtes que comme un ſommeil, à cauſe de l'aſſurance de la réſurrection future. On parle auſſi en France des *ſept Dormans* de Tours, & des *ſept Dormans* d'Allemagne, qui ne ſont peut-être pas différens de ceux-ci. On met auſſi ſous Dece les dix Martyrs de Crete, qui ſouffrirent enſemble près de Goſtine ; & l'on remarque entre ceux qui acquirent le titre de Confeſſeurs, le célébre Origene, que les Païens firent tourmenter cruellement, dans l'eſpérance que ſa chute entraineroit celle d'un grand nombre de Chrétiens : mais il témoigna autant de conſtance, qu'il en avoit lui-même inſpiré à tant d'illuſtres Martyrs, qui avoient été ſes éléves. Cette perſécution eſt comptée pour la ſeptiéme des Empereurs.

Election du Pape S. Corneille le 4 Juin. *Novatien*, Prêtre de l'Egliſe Romaine, s'éleva hautement contre cette élection, à l'inſtigation de Novat venu de Carthage : & ayant ſurpris par ſes calomnies pluſieurs fidéles & pluſieurs Confeſſeurs il pouſſa la hardieſſe juſqu'à ſe faire ordonner lui-même par trois Evêques, qui lui impoſerent les mains à la ſuite d'un grand repas où il les avoit fait boire & manger avec excès :

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

de ces Prêtres pénitenciers dans l'Orient, à la fin du quatriéme siécle.

Naissance de S. Antoine en Egypte.

252.

Concile d'Antioche contre Novatien & son hérésie. S. Cyprien tint aussi un second Concile à Carthage le 15 Mai, au sujet des apostats : il fut composé de soixante-six Evêques, qui approuverent le baptême des enfans avant l'âge de huit jours, contre le sentiment de l'Evêque Fidus qui croyoit qu'on devoit attendre ce terme pour le baptême, comme on l'attendoit dans l'ancienne loi pour la circoncision. On lut aussi dans le Concile une lettre du même Fidus, dans laquelle il se plaignoit d'un autre Evêque nommé Therape, qui avoit accordé la paix à Victor, Prêtre, sans qu'il eût fait une pénitence pleine & entiére comme on l'avoit ordonné. L'hérétique Privat vint se présenter à ce Concile : mais comme on refusa de l'entendre, il ordonna pour se venger un faux Evêque de Carthage : c'étoit un Prêtre nommé Fortunat, chassé de l'Eglise l'année précédente. Il députa aussitôt Félicissime vers le Pape S. Corneille pour lui demander sa communion, & accuser S. Cyprien, qui ne crut pas devoir envoyer de son côté pour se défendre. Le pape lui ayant écrit pour lui en témoigner sa surprise, il lui répondit avec autant de modestie que de fermeté, soutenant que *c'est une chose établie entre les Evêques, comme elle est très-juste, qu'où le crime est commis, là il soit examiné ; chaque Evêque ayant une portion du troupeau de Jesus-Christ à gouverner, de laquelle il lui doit rendre compte.* „ c'est ainsi, dit „ M. Fleury, que S. Cyprien écrivant au Pape même se „ plaint d'une appellation à Rome, comme d'un procedé „ notoirement irrégulier. “ Les Novatiens de leur côté ordonnerent Maxime.

Gallus déclare Auguste Volusien son fils au mois de Juillet.

Une peste violente qui se faisoit sentir depuis l'an 250. augmentant ses ravages dans plusieurs provinces de l'Empire Romain, Gallus envoie des Edits pour ordonner des sacrifices. Ce fut une occasion de persécuter les Chrétiens : le Pape S. Corneille fut exilé à Centumcelles, aujourd'hui Civita-Vecchia,



piété par leurs soins envers les pestiférés. Un grand nombre de ces Chrétiens zélés périrent de la même maladie ; l'Eglise les honore comme martyrs : on peut dire effectivement qu'ils furent les martyrs de la charité.

Emilien déclaré Empereur par ses troupes, marche contre Gallus, qui est abandonné de son armée, & tué vers le mois de Mai avec son fils Volusien qu'il avoit associé à l'Empire. Emilien lui-même fut tué quatre mois après par ses soldats; & Licinius Valérien proclamé par l'armée qu'il amenoit de Gaule & de Germanie, fut reconnu Empereur du consentement de tout le monde : peu après il fit Auguste Gallien son fils. Valerien fut très-favorable aux Chrétiens dans le commencement de son régne.

Concile de Carthage contre Basilide & Martial, Evêques.

Mort d'Origene à 69 ans. Peu d'auteurs ont autant travaillé que lui. Peu d'hommes ont été autant admirés, & aussi universellement estimés qu'il le fut pendant long tems ; personne n'a été plus vivement attaqué, & poursuivi avec plus de chaleur, qu'il l'a été pendant sa vie & après sa mort.

254.

Conférence de S. Denys d'Alexandrie avec les habitans d'Arsinoë, infectés la plupart des erreurs des Millénaires. Coracion le chef de ceux qui soutenoient cette doctrine, avoua hautement devant tous les freres, qu'il la trouvoit suffisamment détruite pas les solides raisonnemens de S. Denys. Les Arsinoïtes s'appuyoient principalement sur un livre fait par Nepos, qu'on croit avoir été Evêque d'Arsinoë; dans lequel il expliquoit les promesses de Jesus-Christ d'une maniére toute charnelle : il avoit intitulé ce livre, *Réfutation des allégoristes*, parcequ'il s'y fondoit sur l'Apocalypse expliquée littéralement. C'est ce qui engagea S. Denys à écrire, quelque tems après, ses deux livres contre Nepos : dans le premier, il prouvoit la vérité de son sentiment, dans le second il traitoit de l'Apocalipse, & rapportoit les raisons qu'il avoit de croire que cet ouvrage n'étoit pas de l'Apôtre S. Jean, mais de quelqu'autre Saint du même nom, comme pouvoit être un autre Jean, dont le tombeau étoit aussi à Ephèse : mais il réfutoit en même tems le sentiment de ceux qui osoient attribuer l'Apocalypse à l'hérésiarque Cérinthe.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

S. Cyprien fut aussi envoyé en exil, de même que S. Denys Evêque d'Alexandrie. Ce dernier écrivit pendant son exil contre l'hérésie de *Sabellius*, qui commençoit à paroître dans la Lybie. Elle étoit la même dans le fond que celle de Praxéas & de Noët ; Sabellius enseignoit que les trois personnes de la Trinité n'étoient pas distinguées réellement.

Vers le mois d'Octobre, Valerien fit mourir à Rome S. Adrias avec sainte Pauline sa femme, & Néon & Marie leurs enfans. Cette famille avoit été convertie par S. Hyppolite frere de Pauline, qui souffrit aussi avec eux. Adrias, Pauline & Hyppolite furent battus avec des fouets armés de plomb, jusqu'à ce qu'ils rendissent l'ame ; Néon & Marie périrent par l'épée, après avoir été appliqués à la torture.

Concile de Rome contre Noët, Sabellius & Valentin.

Concile de Narbonne, en Languedoc.

Sixte II envoie une nouvelle troupe d'ouvriers Evangéliques dans les Gaules. On met de ce nombre S. Pérégrin, qui s'arrêta à Auxerre, dont il fut le premier Evêque. S. Genulfe ou Genou, fut, à ce qu'on croit le premier Evêque de Cahors. S. Memmie, vulgairement S. Menge, établit l'Eglise de Châlons-sur-Marne. S. Sixte fut le premier Evêque de l'Eglise de Rheims, & il envoya S. Sinice prêcher à Soissons. S. Timothée qui avoit été aussi envoyé de Rome à Rheims, illustra cette Eglise naissante par un glorieux martyre.

258.

Translation des corps de S. Pierre & S. Paul aux Catacombes, par le Pape S. Sixte, le 29 Juin.

Les Catacombes étoient des lieux souterrains proche la ville de Rome, où les premiers Chrétiens enterroient les corps des Martyrs, & où ils se cachoient quelquefois pour éviter la persécution. Il y en avoit plusieurs tant dehors que dedans la ville ; les principales étoient celles qu'on appelle aujourd'hui de Ste Agnès, de S. Pancrace, de Calixte, & de Ste Priscille, ou de S. Marcel. Lorsque les Lombards assiégerent Rome, ils ruinerent la plupart de ces Catacombes. Les marques auxquelles on reconnoît les corps des Martyrs, sont la croix, la palme, le monogramme de Jesus-Christ, que l'on trouve gravés sur les pierres du tombeau, ou les phioles

verses files, afin que l'exécuteur allât de rang en rang leur couper la tête, & qu'on pût ensuite jetter leur corps dans l'eau. Les historiens disent que ces Martyrs étoient en si grand nombre, que si on les eût tous jettés dans le même endroit, ils eussent arrêté le cours du fleuve. Il y eut aussi beaucoup de Martyrs en Espagne & dans les Gaules.

L'Empereur Valerien donne bataille aux Perses dans la Mésopotamie, est vaincu & pris ; cet évenement rend la paix aux Chrétiens. Gallien continue de régner seul, mais pendant son régne il s'éleva plusieurs tyrans qui se disoient Empereurs ; on en compte jusqu'à trente.

Concile de Rome, qu'on croit supposé.

261.

Concile tenu à Rome par le Pape S. Denys contre la doctrine qu'on attribuoit à S. Denys Evêque d'Alexandrie, accusé d'avoir écrit que le Fils de Dieu est une créature & un ouvrage d'une autre substance que le Pere. Il écrivit pour sa défense une apologie en quatre livres adressée au Pape, dans laquelle parlant de Jesus Christ il le nomme *Consubstantiel* à Dieu, terme qui fut par la suite adopté par le Concile de Nicée.

262.

Les Scythes ravagent la Gréce & l'Asie mineure. Dieu se sert des captifs que ces barbares emmenoient, pour les convertir.

Concile d'Afrique.

263.

Paul de Samosates, Evêque d'Antioche, tombe dans l'hérésie. Il soutenoit que le Fils de l'homme n'étoit point avant Marie, qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, & que d'homme il étoit devenu Dieu : il donnoit dans beaucoup d'opinions qui alloient au Judaïsme, pour faire sa cour à Zenobie, femme d'Odenat, Prince de Palmire, auprès de laquelle il avoit grand crédit. On nomma ses disciples *Paulianistes*. Il est regardé avec raison comme le précurseur des Ariens.

Concile d'Alexandrie.



& met le siége devant le Château de Greze, où les principaux habitans de la Province s'étoient réfugiés avec leurs effets. S. Privat, Evêque de Gabales étoit alors dans une solitude où il se retiroit quelquefois. Les soldats se saisissent de lui, & ayant su qu'il étoit Evêque, ils veulent l'obliger de persuader aux assiégés de se rendre. Il répondit par un interprete qu'il ne convenoit point à un Evêque de donner un pareil conseil, & qu'il étoit prêt de donner sa vie plutôt que de livrer son troupeau. Alors on le fit meurtrir de coups, on le laissa à demi mort. Il mourut peu d'heures après de ses blessures. [La ville de Gabales, dont il est ici parlé, ayant été détruite par les barbares, Mende où les Evêques du Gévaudan étoient enterrés, devint le siége Episcopal. Javouls, à quatre lieues de Mende, étoit l'ancienne ville de Gabales.]

Chrocus va fondre sur Angoulême, & S. Ausone qui en étoit le premier Evêque y cimente de son sang cette nouvelle Eglise. On dit que S. Antidius, Evêque de Besançon, fut aussi condamné à mort par Chrocus. Ce Roi barbare pénétra jusqu'à Arles où la justice divine l'attendoit. Il y fut pris par un Officier des troupes Romaines, nommé Marius, qui pour le donner en spectacle, le reconduisit dans les villes qu'il avoit saccagées, & le fit enfin mourir dans les supplices.

Second Concile d'Antioche, contre Paul de Samosates.

269.

Paul de Samosates est déposé dans un troisiéme Concile d'Antioche tenu sur la fin de l'année. Outre l'héréfie, Paul étoit accusé de mauvaises mœurs, & de s'être enrichi par des voies illicites : il vivoit dans les délices & la bonne chere, & avoit chez lui de jeunes femmes dont il se faisoit accompagner par-tout ; il donnoit aussi dans un faste insupportable, affectant de se promener dans les places publiques suivi d'une cour nombreuse, & de se placer dans l'Eglise sur un trône plus élevé qu'à l'ordinaire.

Mort du Pape S. Denys le 26 Décembre ; Felix lui succede le lendemain.

[illegible]

L'Empereur [illegible]
son frere [illegible]
jours de [illegible]
ae. Ce Prince [illegible]
[illegible]
et Samoiare [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
aux Provinces [illegible]
[illegible]
pour a [illegible]
[illegible]

Ce [illegible]
Antoine [illegible]
la Come [illegible]
[illegible]
de mauvais [illegible]
[illegible]
et de faim [illegible]
[illegible]

retira dans le désert, où il choisit pour demeure un Château abandonné, dans lequel il resta 20 ans, recevant deux fois l'année seulement du pain qu'on lui jettoit de dessus le toit.

273.

L'Empereur Aurélien commence la neuviéme persécution. S. Patrocle souffre le martyre à Troyes le 21 Janvier : on lui trancha la tête, après l'avoir battu à coups de bâton, & lui avoir fait souffrir plusieurs jours de prison dans un cachot, où on lui mit aux mains des chaines rougies au feu. Patrocle étoit homme de condition, mais plus distingué par ses vertus que par sa naissance : il avoit reçu de Dieu le don des miracles.

Pendant le séjour qu'Aurélien fait dans les Gaules, un grand nombre de Chrétiens se retirent dans l'Auxerrois, pour s'y soustraire à la persécution, à la faveur des épaisses forêts dont ce pays étoit alors couvert. Aurélien y envoie Alexandre, Officier de ses Gardes, qui surprend à Toussy-sur-Yonne, S. Prisque au milieu d'une troupe de fidéles qui chantoient les louanges du Seigneur. Prisque eut la tête tranchée, & les corps des autres martyrs furent jettés dans une citerne voisine du puits qui servit de tombeau à S. Prisque ; on le nomme vulgairement S. Prix ou S. Prex.

On met à Troyes en Champagne sous Aurélien, le martyre de S. Savinien, de S. Vénérand, des SS. Juste, Claude & Jucondin, de sainte Julie & de cinq autres.

A Autun on plaçe sous le même Empereur, le martyre de S. Reverien & de S. Paul, avec dix compagnons ; M. Fleury le fait Evêque d'Autun, mais on n'en a point de preuve. La cruauté d'Aurélien lui attira ce couplet de chanson, que les Bourguignons firent sur lui dans ce temps : *Personne n'a autant de vin qu'il a versé de sang.*

Comme on n'a point d'époque fixe du martyre de S. Denys, on peut le rapporter indifféremment à cette persécution ou à celle de Valerien. Après avoir établi à Paris une Eglise florissante, il travailloit par le ministere de ses disciples à étendre la foi dans les Provinces voisines. Dieu couronna ses travaux par un glorieux martyre. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'une subite persécution s'étant élevée, il fut pris avec le Prêtre Rustique & le Diacre Eleuthere, par ordre du

Président Fauchet [illegible] peine [illegible] appelé qu'il [illegible] Paris, comme [illegible] *Mons Martyrum*, [illegible] qu'elle avoit auparavant [illegible] nommoit *Mons* [illegible] le Mont [illegible] me encore aujourd'hui.

Ce qu'on dit de S. Denys [illegible] est une fable [illegible] été décapités. Ce [illegible] à ces traditions populaires [illegible] gina d'abord [illegible] tre leur mains, d'où [illegible] peuples voyant ces [illegible] Saints avoient ainsi [illegible]

Le Président Fauchet [illegible] autres ouvriers Evangéliques [illegible] Nicaise & S. Eugene [illegible] souffrit au village de Deuil [illegible] l'Apôtre du Vexin, & [illegible] Evêque de Rouen.

Comme cette persécution [illegible] Paris, on peut [illegible] bert mis à mort à Creteil [illegible] de S. Paterne, à Paris, [illegible]

[illegible]

Concile d'Ancyre [illegible]

[illegible]

Mort du Pape S. Félix [illegible] céder.

L'Empereur Aurélien [illegible] pire vacue six mois [illegible] Septembre. La persécution [illegible] ailleurs que dans [illegible] voient pas encore [illegible] lorsqu'il fut [illegible]

violente par-tout; car Lactance dit qu'Aurélien publia contre les Chrétiens des écrits qui respiroient le sang & le carnage, *cruenta.*

276.

L'Empereur Tacite ayant été tué le 12 Avril, Florien son frere s'empare de l'Empire : il est tué lui-même au bout de deux mois; Probus est reconnu Empereur, du consentement du Sénat.

Les Asiatiques abandonnent la coutume où ils étoient de tems immémorial de célébrer la Pâque le quatorziéme de la Lune de Mars, & non le Dimanche suivant. Cet usage passe en Syrie où il étoit inconnu & y reste jusqu'au Concile général de Nicée, qui ordonna que la Pâque seroit célébrée le Dimanche qui suit le quatorziéme de la Lune de Mars; ce qui s'est toujours pratiqué depuis.

277.

Cette année l'hérésiarque *Manès*, que les Peres nomment aussi *Manichée*, commença à publier sa doctrine. Son vrai nom étoit *Coubric :* il étoit né en Perse dans l'esclavage : il fut acheté par une veuve, qui n'ayant point d'enfans l'adopta & le fit élever comme son fils. Ce fut après la mort de cette veuve qu'il changea de nom, & commença à se dire le Paraclet. Comme il prétendoit avoir le don de faire des miracles, il entreprit de guérir par ses priéres le fils du Roi de Perse qui étoit malade; mais l'enfant étant mort malgré la promesse de cet imposteur, il fut mis en prison. Il trouva moyen de s'échapper; & étant venu en Mésopotamie il y eut une dispute publique avec Archelaüs, Evêque de Cascar, qui le confondit. Manès fut encore plus malheureux dans celle qu'il entreprit à Diodorite contre un Prêtre nommé Tryphon; d'autres le nomment Diodes, Le peuple irrité de ses blasphêmes, menaçoit de le lapider : il prit la fuite, & tomba entre les mains des gardes du Roi de Perse, qui le fit écorcher vif & dévorer par des bêtes. Sa peau, bourrée de paille, fut exposée sur les murailles, où elle se voyoit encore cent ans après. La doctrine de Manès rouloit principalement sur la distinction de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; il admettoit aussi dans l'homme deux ames, une bonne & une mauvaise. La chair étoit, selon lui, l'ouvrage du mauvais principe; par conséquent il falloit empêcher la gé-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

279.

S. Cyrille, Evêque d'Antioche, réunit S. Lucien à l'Eglise : on croit qu'il en avoit été séparé, lorsque le Concile d'Antioche déposa Paul de Samosates, pour le parti duquel S. Lucien avoit témoigné un peu trop de chaleur.

282.

Carus succede à l'Empereur Probus tué par ses soldats vers le mois d'Août.

283.

Mort du Pape S. Eutychien le 7 Décembre ; Caïus lui succéde le 16.

L'Empereur Carus périt d'un coup de foudre : ses deux fils Carin & Numerien lui succedent.

284.

Numérien est tué par Aper son beau-pere ; l'armée déclare Empereur Diocles, qui prend le surnom de Dioclétien. Que ce nom odieux nous annonce d'horreurs ! c'étoit un Prince timide & cruel, & que l'avarice rendit le tyran de ses peuples, avant que la persécution en eût fait le persécuteur des Chrétiens. C'est à cette année que commence l'*Ere de Dioclétien, ou des Martyrs*, à cause de la persécution que cet Empereur commença dès-lors en Egypte. Cette époque a servi long-tems dans l'Eglise d'Alexandrie, elle est célébre chez les anciens Peres & les auteurs Ecclésiastiques, surtout ceux qui ont dressé les cycles de la Pâque. Elle commença le Vendredi 29 Août de cette année, avec le cycle de la Lune ou du nombre d'or. On dit qu'elle est encore en usage parmi les Cophtes, & les Abyssins en Egypte, Lybie & Ethiopie.

L'Empereur Carin est tué par ses soldats.

285.

Claude, Astere & Néon souffrent le martyre à Egée en Cilicie le 23 Août. Il n'y avoit point alors d'édits contre les Chrétiens ; mais il y eut un grand nombre de martyrs dans des persécutions particuliéres excitées à différentes occasions, sur-tout en Cilicie sous le Proconsul Lysias, entre

le[illegible] ou [illegible]
[illegible]

[illegible]

Dioclétien [illegible]
le 1 Avril [illegible]
gaules, & [illegible]
personne. Il avoit [illegible]
ter les Chrétiens [illegible]
[illegible]
deux fois, sans pouvoir [illegible]
enfin à les [illegible]
pieces, ce qui [illegible]
Officiers de [illegible]
qu'ils avoient [illegible]
composées de [illegible]
soldats de Jesus [illegible]
ne, au lieu de [illegible]
[illegible], d'argent & [illegible]

A Rome le Commen[illegible]
l'Empereur Dioclétien [illegible]
[illegible]
mais au moment [illegible]
qui effaçoient [illegible]
un livre : [illegible]
fut condamné [illegible]
les ongles de [illegible]

Rictius Varus [illegible]
de tant de [illegible]
s'étant rendu [illegible]
nombre de Chrétiens.

Martyrs [illegible]
Rheims & Soissons.

Rictius Varus [illegible]
mien le [illegible]
Soissons à Amiens [illegible]
S. Quentin, [illegible]
nier, étoit un [illegible]
naissance : il avoit [illegible]

Ce même Préfet du Prétoire condamne au martyre S. Piat ou Piaton & S. Chryseuil, deux Apôtres de la Belgique.

287.

Maximien ayant appaisé les troubles des Gaules, vient à Soissons, où les SS. Crêpin & Crêpinien prêchoient l'Evangile. C'étoit deux freres venus de Rome dans les Gaules. L'Empereur leur fait trancher la tête.

288.

Martyre de S. Sébastien à Rome, le 20 Janvier : il fut attaché à un poteau, & percé à coups de fléches.

Les principaux citoyens de Beauvais, encore idolâtres soulevent la populace contre S. Lucien, & le dénoncent au Préfet Julien, qui pouvoit avoir succédé à Rictius Varus. Lucien a la tête tranchée avec S. Maxien ou Messien Prêtre, & S. Julien Diacre, ses Compagnons. Quelques Auteurs font S. Lucien premier Evêque de Beauvais, mais les anciens Martyrologes ne lui donnent que la qualité de Prêtre ; quoi qu'il en soit, il a la gloire d'être le fondateur de cette Eglise.

Durant la même persécution, S. Firmin, premier Evêque d'Amiens, y reçoit la Couronne du martyre. On lui coupe la tête secretement dans la prison, à cause de l'estime que tout le peuple avoit pour lui.

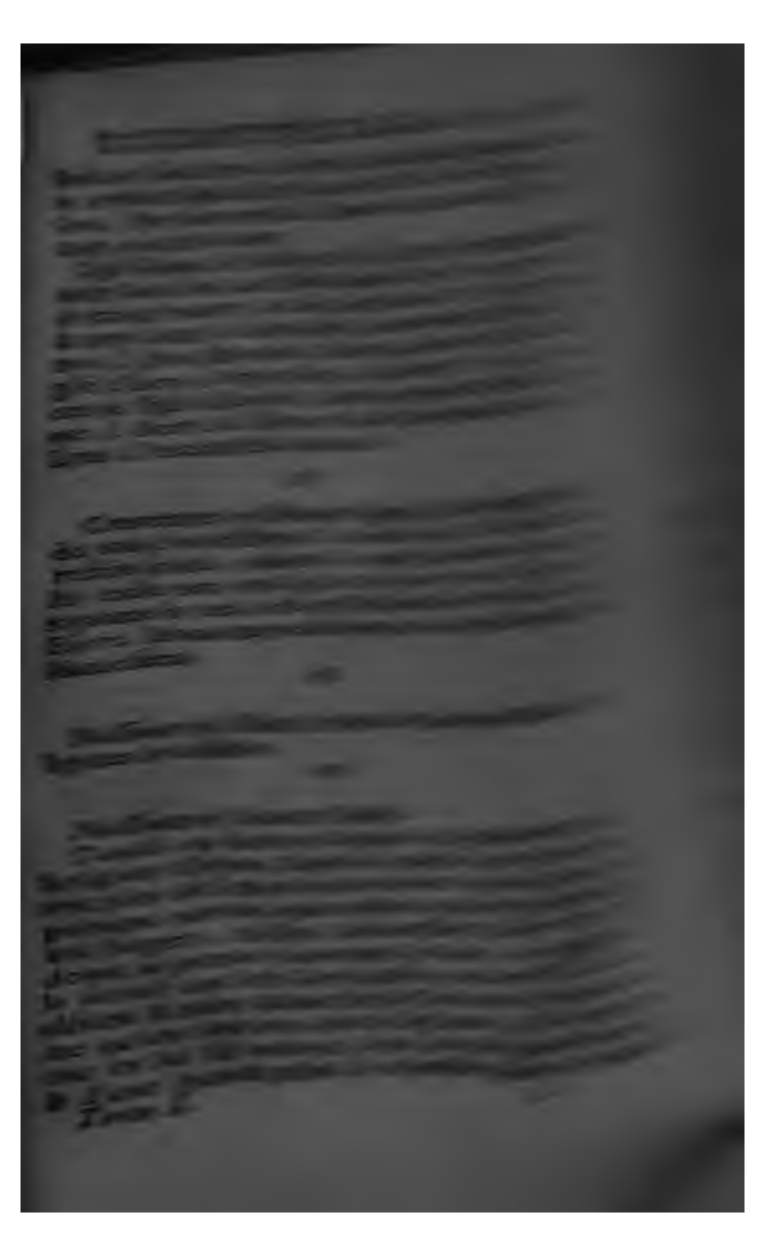
La persécution s'étend jusque dans l'Armorique, & y couronne à Nantes deux illustres Martyrs, Donatien & Rogatien, freres.

On rapporte à ce tems le martyre de S. Victor à Marseille. Après lui avoir fait souffrir les plus cruels tourmens, on le fit passer sous la meule d'un moulin, pour lui briser les os ; ensuite on lui trancha la tête.

Martyre de S. Ferréol Tribun militaire, & de S. Julien de Brioude.

Durant la même persécution, sainte Foi & S. Caprais illustrent l'Eglise d'Agen par leur martyre.

Nous nous contenterons d'indiquer quelques autres saints qui souffrirent encore dans les Gaules sous Dioclétien & Maximien. On met de ce nombre S. Eupercule ou S. Louber, martyrisé à Eause. Quelques Auteurs le font Evêque de cette ville, mais sans assez de fondement, Les SS. Tiberie & Modeste



inventer de nouveaux supplices contre les Chrétiens, & de nouveaux impôts pour épuiser ses sujets. Comme les pauvres mendians ne pouvoient payer ces tributs, il les fit tous assembler en un même lieu, & il ordonna qu'on les jettât dans la mer, s'applaudissant d'avoir trouvé cet exécrable moyen pour qu'il n'y eût plus de misérables dans ses Etats.

Constance-Chlore, d'un caractere bien différent, chaste au milieu des plaisirs, étoit comme insensible aux attraits de la volupté; plein de bonté & de clémence, il aimoit la vertu; auroit-il pu haïr les Chrétiens? s'il n'eut pas le courage de le devenir, il cessa du moins d'être Idolâtre, & n'adora qu'un Dieu auteur de toutes choses.

Sous le Gouvernement d'un si bon Prince, la Chrétienté des Gaules répare les pertes qu'elle avoit faites sous celui du cruel Maximien-Hercule.

S. Urbique qui étoit du nombre des Sénateurs, avoit succédé à S. Austremoine dans le Siége d'Auvergne; il étoit marié, mais selon la discipline reçue dès-lors, & dont on voit ici l'antiquité, il gardoit la continence depuis son épiscopat, & sa femme ne demeuroit pas même avec lui. Ils s'adonnoient l'un & l'autre aux bonnes œuvres propres de leur état, lorsque l'ennemi du salut tenta la femme pour faire tomber son mari. Elle vient la nuit frapper à sa porte; il lui ouvre, & il manque de courage pour résister à ses caresses & aux fausses raisons qu'elle empruntoit de l'Ecriture mal entendue. Urbique reconnoît sa faute & se retire quelques tems dans une solitude de son Diocèse, pour l'effacer par ses larmes: il revient ensuite à son Eglise & y meurt saintement. On l'enterra à Chantoin, avec sa femme & sa fille qui avoit été le fruit de son péché.

Le siége Episcopal du Vermandois peut avoir été établi dans le même tems dans la ville, depuis nommée saint Quentin. Après la ruine de l'ancienne Auguste du Vermandois, S. Médard en transféra le siége à Noyon.

293.

Par la protection de Constance-Chlore, la foi prêchée avec liberté, fructifioit de toutes parts dans les Gaules, lorsque Maximien-Galere se déclara l'ennemi de la Religion Chrétienne. Il commença par persécuter en Orient les fidéles

qui servoient dans son Palais & dans son armée. Voici ce qui donna lieu à la persécution : quelques Chrétiens qui se trouverent présens aux sacrifices des Aruspices, ayant fait le signe de la croix, avoient rendu par-là inutiles, les prestiges du démon. Galere excité par sa fureur, & par celle de sa mere, femme superstitieuse à l'excès, fait chasser tous les Chrétiens de la cour & de l'armée ; & il engage Dioclétien à les exterminer dans toute l'étendue de l'Empire.

294.

Arnobe, Rhéteur Africain, écrit ses sept livres contre les Gentils ; il n'étoit pas encore baptisé lorsqu'il composa cet ouvrage, & n'étoit pas parfaitement instruit des mysteres de notre Religion ; c'est ce qui est cause qu'il s'y est glissé quelques légeres erreurs.

295.

S. Maximilien est décapité le 12 Mars à Theonte en Numidie, pour avoir refusé de porter les armes.

296.

Le Pape Caïus meurt le 22 Avril ; Marcellin lui succéde le 30 Juin.

Edit de Dioclétien contre les Manichéens, par lequel il prononce contre eux la peine du feu. Les Empereurs Chrétiens ont suivi par la suite ces loix contre les Manichéens.

297.

La Chronique d'Alexandrie met cette année le martyre de S. Gelasin ou Gelase Comédien, qui fut lapidé à Heliople en Phénicie, après s'être converti sur le théâtre où il imitoit par bouffonnerie les mystéres de la Religion Chrétienne : son histoire est presque semblable à celle de S. Genès.

298.

Saint Marcel, centenier de la légion Trajane, quitte l'épée en Espagne le 21 Juillet, fête de l'Empereur, & est martyrisé le 30 Octobre à Tanger par les ordres d'Agricolaüs vicaire

du Préfet : Cassien, Greffier, refuse d'écrire la sentence, & souffre le martyre lui-même le 3 Décembre.

299.

Naissance de S. Athanase, Docteur de l'Eglise.





bles & purger son Eglise d'un grand nombre de Chrétiens lâches & charnels qui la déshonoroient. Une des causes de la persécution de Severe, fut l'impression que le Christianisme faisoit de plus en plus sur l'esprit des politiques. Pour en bien juger, il faut supposer les hommes tels qu'ils étoient alors. On trouve dans Minucius Felix, la plupart des raisons que les Païens alléguoient contre la Religion.

L'Eglise respira un peu depuis la mort de Severe jusqu'au regne de Maximin. Alexandre que Maximin fit tuer, lui avoit été assez favorable. Les calamités qui affligeoient l'Empire furent aussi la cause de cette persécution : les Païens disoient hautement que ces malheurs venoient du peu de zéle qu'on avoit pour étouffer le christianisme. Cette persécution surprit les Chrétiens après une paix de vingt-quatre ans. La persécution de Maximin ne fut pas générale, & la peine de mort n'étoit portée que contre ceux qui enseignoient & gouvernoient les fidéles. Après la mort de cet Empereur, l'Eglise fut encore assez tranquille pendant dix ans. Les Evêques en profiterent pour régler la discipline ; mais insensiblement beaucoup de Chrétiens se relâcherent de leur ferveur. Origenes & S. Cyprien nous parlent avec douleur de ce relâchement ; la Providence permit alors que Déce s'emparât de l'Empire. Sa persécution fut des plus cruelles, & beaucoup de Chrétiens lâches y succomberent.

Valérien, au commencement de son regne, traita les Chrétiens plus favorablement que ses prédécesseurs, mais il les persécuta ensuite avec fureur. Marcien, homme d'une naissance très-basse, qui s'étoit élevé aux premiers emplois de milice, & qui avoit gagné la confiance de l'Empereur, fut l'auteur de cette persécution ; passionné pour les sacrifices de la magie, il persuada l'Empereur, que son regne seroit heureux s'il s'adonnoit à ces sacrifices. La persécution de l'Eglise devint une suite de cette impiété, parceque les Chrétiens étoient les plus grands ennemis de cet art abominable.

Le sang des Chrétiens fut vengé sur Valérien de la maniére la plus terrible dont aucun Prince ait peut-être jamais été puni. A la peste effroyable qui avoit commencé à punir la persécution de Dece, & qui continuoit toujours, Dieu joignit les fléaux de la guerre, de la famine, & de furieux tremblemens de terre qui s'étendirent dans l'Europe, dans l'Asie

plus monstrueux & la morale la plus corrompue. Cette nouvelle Secte recueillit les débris de toutes celles qui l'avoient précédée, & des extrémités de l'Orient où elle prit naissance, elle passa jusqu'aux extrémités de l'Occident. Nous la voyons naître sans éclat, & elle se perpétuera sans bruit pendant une longue suite de siécles. Le principal but de Manès étoit de se faire un nom en se faisant auteur d'une Secte. Il n'adopta une partie des dogmes des Chrétiens que pour tromper les simples, & faire que ceux qui aimoient le nom de Jesus-Christ eussent moins d'horreur de lui & de ses disciples. Voulant effacer la mémoire de son origine obscure, il changea son premier nom & se fit appeller en Persan *Manès*, qui signifie *discours*, comme pour marquer l'excellence de ses discours; mais selon la remarque de S. Cyrille de Jérusalem, ce nom dans le langage des Grecs marquoit la fureur & la manie dont il étoit agité. Ce fut peut-être pour éviter cette allusion que quand sa doctrine se répandit chez les Grecs, ses Sectateurs changerent son nom en celui de *Manichée*, prétendant comme l'observe S. Augustin, signifier par ce nom qu'il répandoit la manne d'une doctrine céleste. Les Peres l'appellent indifféremment *Manès* & *Manichée*. Sa Secte qui n'étoit pas moins ennemie de l'honnêteté publique, que de la foi Chrétienne, fut proscrite par Dioclétien même.

L'Eglise possédoit dans le troisiéme siécle un grand nombre d'Evêques éminens par leur science & par leur piété. La correspondance étoit merveilleuse entre les Eglises : elles s'intéressoient mutuellement à leurs biens & à leurs maux particuliers.

On vit en ce siécle S. Antoine commencer une œuvre qui devoit avoir des suites avantageuses à l'Eglise. Il y avoit déja en Egypte un grand nombre de solitaires qu'Antoine visitoit de tems en tems pour profiter de leurs exemples & de leurs discours.

Les Conciles commencerent à devenir fréquens. Leurs décisions & leurs ordonnances méritent d'autant plus d'attention, qu'elles se font non par un seul Evêque, mais de l'avis & du consentement de tous ceux qui se trouvent assemblés. S'il s'agit de la foi, ils parlent, non comme docteurs particuliers, mais comme témoins & dépositaires de

toute sa vigueur ; c'est un des points sur lesquels on a le plus dégénéré. Dès la fin du cinquiéme siécle, il s'introduisit une pénitence mitoyenne entre la publique & la secréte. Elle se faisoit pour certains crimes occultes, en présence de quelques personnes pieuses, dans des monasteres ou d'autres lieux, que l'Evêque ou le Confesseur désignoient. Vers le septiéme siécle, la satisfaction publique pour les péchés occultes cessa entiérement. Théodore, Archevêque de Cantorbéri est remarqué comme le premier auteur de la pénitence secréte pour les péchés secrets dans l'Occident. L'Eglise commença en même tems à l'accorder en secret à ceux qui après l'avoir faite publiquement, retomboient dans leurs premiéres fautes ; & elle en agissoit ainsi, parcequ'originairement elle n'accordoit qu'une seule pénitence Canonique, que Tertullien nommoit par cette raison *la derniere espérance du Chrétien*. Enfin, dans le huitiéme siécle, le rachat des peines imposées s'introduisit, comme on aura occasion de le voir dans la suite.

La réponse de S. Cyprien à l'Eglise de Furnes, dans laquelle il est dit qu'on ne devoit faire ni oblation ni priére pour Géminius Victor, conformément au décret d'un Concile tenu précédemment, prouve que dès-lors la priére pour les morts étoit une pratique ancienne dans l'Eglise.

Saint Denys d'Alexandrie remarque dans son ouvrage contre Nepos, que les fidéles donnoient assez souvent à leurs enfans le nom des principaux Apôtres, dont ils admiroient la vertu, & dont ils souhaitoient qu'ils fussent les imitateurs.

Ajoutons quelque chose à ces remarques en faveur d'Origene. Il a rendu de si grands services à l'Eglise, & tant d'ennemis ont cherché à obscurcir sa gloire, qu'on ne peut se dispenser de justifier ici ce grand homme. C'est une justice due à ses vertus & à ses talens que de découvrir la cause de la fureur de ses ennemis, & dissiper les préjugés fâcheux que pourroient encore conserver ceux qui ne sont point assez instruits de la pureté de sa doctrine.

Né à Alexandrie l'an 185 de Jesus-Christ, il fut surnommé *Adamantius*, soit à cause de son application infatigable au travail, soit à cause de la fermeté qu'il fit paroître dans les tourmens pour la foi de Jesus-Christ. Il eut pour maître



gene ait enseigné les erreurs que ces Ecrivains lui attribuent. Il paroit au contraire qu'il a eu des sentimens tout opposés à ceux qu'on a condamnés en lui, & qu'il n'a rien enseigné, sur le mystere de la Trinité, sur la Divinité de Jésus-Christ, sur l'Incarnation, sur la nature des Anges, sur la durée des peines des damnés, sur la résurrection des morts, que ce que l'Eglise croit & enseigne sur ces articles. On peut encore s'en convaincre aisément en jettant les ieux sur ce qui nous reste de l'apologie que saint Pamphile a faite pour Origene, & dans laquelle ce saint Martyr justifie la foi de ce Pere par les propres paroles de ses écrits, n'y ayant rien, dit-il, de plus fort ni de plus solide pour défendre un homme mort jugé par des hommes, que ses paroles & ses livres mêmes. 2°. Il y a plus, c'est qu'il est constant que du vivant même d'Origene on corrompit ses écrits, & qu'on lui en supposa qui étoient pleins d'erreurs. C'est de lui-même que nous l'apprenons, & nous avons encore la lettre dans laquelle il se plaint de ces deux fourberies insignes. Elle est adressée à ses amis d'Alexandrie en ces termes : Quelques uns de ceux qui se font un plaisir de blâmer les autres, m'accusent de blasphême dans ma doctrine, & d'enseigner que le diable sera sauvé; ce que tout homme, ne fût-il pas sage ni sain d'esprit, ne dira jamais. Mais je ne dois pas être surpris que mes ennemis corrompent ainsi mes écrits, puisqu'on n'a pas épargné l'Epitre de S. Paul aux Thessaloniciens. Origene ajoute : un certain héréfiarque, après que nous eûmes disputé en présence de plusieurs personnes, prit la relation de la main de ceux qui l'avoient écrite, y ajouta, en ôta, y changea ce qu'il voulut, faisant paroitre sous mon nom ce qu'il avoit écrit lui même ; & m'insultant. Nos freres de Palestine en furent indignés, & m'envoyerent un homme à Athenes pour avoir l'original. Je ne l'avois ni lu ni revu : & je l'avois tellement négligé que j'eus peine à le trouver. Je l'envoyai toutefois : & je prends Dieu à témoin, qu'ayant été trouver celui qui avoit falsifié cet écrit, comme je lui demandois pourquoi il l'avoit fait, il me répondit comme pour me satisfaire, qu'il avoit voulu orner & corriger notre dispute. Voyez quelle correction ! C'est ainsi que Marcion ou Apelles son successeur ont corrigé les Evangiles & saint Paul. Et ensuite : A Ephèse un certain hérétique m'ayant vu, & n'ayant

voulu, je ne sais pourquoi, conférer avec moi, & n'ayant osé ouvrir la bouche en ma présence, écrivit comme une conférence telle qu'il lui plut, sous son nom & sous le mien, & l'envoya à ses disciples à Rome comme je l'ai appris, & je ne doute pas qu'il ne l'ait envoyée aussi à ceux des autres lieux. Il m'insultoit même à Antioche avant que j'y vinsse, & y faisoit courir sa prétendue conférence ; mais quand j'y fus, je le convainquis en présence de plusieurs témoins : & comme il persistoit dans son impudence, je demandai que l'on représentât l'écrit, afin que mon crime fût connu par les frères qui connoissoient mon style & ma doctrine : il n'osa montrer le livre. Ainsi tout le monde fut convaincu de cette insigne fausseté, & nos freres furent persuadés qu'ils ne devoient point ajouter de foi à toutes ces calomnies. Ainsi parloit Origène sans se mettre en peine de détailler les erreurs qu'on lui imputoit. La seule dont il fait mention, est celle du salut des démons. Mais quoiqu'il l'ait désavouée en des termes si formels, on n'a pas laissé dans la suite de lui en faire un crime. 3°. Il ne paroît par aucun endroit de l'histoire de l'Église que l'on ait fait aucun reproche à Origene sur sa doctrine pendant sa vie. La jalousie fut la source de toutes les poursuites que Demetre fit contre lui ; & s'il fut condamné par un grand nombre d'Evêques, ce ne fut pas, dit S. Jérôme, qu'il eût enseigné de nouveaux dogmes, ou qu'il eût des sentimens hérétiques ; mais parceque l'on ne pouvoit supporter l'éclat de son éloquence & de sa science ; & que lorsqu'il parloit, il sembloit que tous les autres fussent muets. Si les Evêques de Palestine l'avoient soupçonné d'errer dans la foi, l'auroient-ils fait venir en Arabie pour y travailler à retirer Berylle de Bostres de l'erreur où il étoit au sujet de l'Incarnation du Verbe ; & cet Evêque auroit-il voulu entrer en conférence avec un homme suspect ou convaincu d'erreur ? Car les livres d'Origene étoient dès-lors répandus par-tout, & il y avoit plus de dix ans qu'il avoit rendu publics ses quatre livres des principes. Il falloit donc que ces Evêques fussent persuadés que les erreurs que l'on y trouvoit, si toutefois ils étoient déja corrompus, ne fussent point d'Origene, & qu'ils n'eussent aucun doute sur la Catholicité de sa doctrine. Il est vrai qu'Eusebe & S. Jérôme font mention de quelques lettres qu'Origene écrivit sur ce sujet au Pape Fa-

bien qu'à d'autres Evêques pour faire voir la pureté de sa foi. S. Jérôme ajoute même, que dans la lettre à S. Fabien, Origene rejettoit sur Ambroise la faute de diverses choses qu'il étoit faché d'avoir mises dans ses livres. Mais outre qu'il est injuste d'imputer à un Auteur des erreurs qu'il a désavouées, c'est aux ennemis d'Origene à marquer quelles étoient ces diverses choses qu'il étoit fâché d'avoir mises dans ses livres. Les huit livres qu'il écrivit contre Celse sous le Pontificat de S. Fabien, servent encore aujourd'hui de témoignage qu'Origene n'avoit alors que des sentimens orthodoxes sur les principaux articles de la foi qui y sont traités. Aussi c'est à ces livres qu'Eusebe renvoie tous ceux qui, aimant la vérité, voudront connoître ce que c'est que le Christianisme; & la fausseté de tout ce qu'on a dit pour le décrier & le noircir. 4°. Ce n'est pas que dans ces livres comme dans beaucoup d'autres d'Origene, il ne se rencontre quelques endroits difficiles, & auxquels il n'est pas aisé de donner un sens bien pur & bien orthodoxe. Mais faut-il pour cela l'abandonner & le traiter d'hérétique ? Ne vaut-il pas mieux, suivant la pensée de S. Athanase, regarder comme étranger à Origene, tout ce qu'il traite d'une maniére problématique & par conjecture ; & ne lui attribuer que les choses qu'il avance effectivement ? Car telle a été la méthode d'Origene dans ses écrits, & sur-tout dans les livres des Principes. S'il y avance des erreurs, ce n'est que comme des opinions, en doutant & les soumettant au jugement du lecteur. Il expose d'abord la foi de l'Eglise Catholique & ce qu'elle enseigne universellement. Il traite le reste comme des questions problématiques, il propose ses pensées avec une grande modestie en voulant qu'on les distingue de la foi commune de l'Eglise, montrant par-tout un esprit très-humble, très-soumis à l'Eglise, très-respectueux pour sa doctrine & ses décisions, très-attaché à son unité & très-modéré envers ses propres persécuteurs, 5°. Origene est mort dans la Communion Catholique, & pour ainsi dire au milieu des tourmens qu'il venoit d'endurer pour la foi de Jesus-Christ, dans la persécution de Dece. Si l'erreur de S. Cyprien touchant le Baptême des hérétiques, n'a pas nui à sa sainteté, parcequ'il conserva toujours de son côté l'unité de l'Eglise & la charité, & qu'il soutenoit de bonne foi une mauvaise cause, & sur laquelle il

[illegible]

Il y avait [illegible]
[illegible] homme [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Ceux [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] comme [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] pour [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] genre [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
car pour [illegible]
grande partie [illegible]
[illegible]
[illegible]
Grégoire [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] plus [illegible]

voir & d'érudition,& où il prouve avec le plus de force & de solidité les vérités essentielles de la Religion Chrétienne ; le style en est beau, vif & pressant, les raisonnemens bien suivis & convaincans ; & s'il y répéte plusieurs fois les mêmes choses, c'est que les objections de Celse l'y obligeoient, & qu'il n'en vouloit laisser aucune sans les avoir entiérement détruites à chaque fois qu'on les lui proposoit. Il y répond avec une modestie & une force admirable à toutes les difficultés de Celse, & au jugement de S. Jérôme, *tout ce qu'on avoit opposé & tout ce qu'on opposera jamais au Christianisme, se trouve pleinement & d'avance réfuté dans cet excellent Ouvrage*. On y voit en effet une réfutation solide des plus fortes objections de Bayle & des incrédules modernes. Spencer en a donné une bonne édition en Grec & en Latin avec des notes ; & Boubereau, Protestant, l'a traduite en François.

D. Cellier, Analyse des Ouvrages d'Origene.



ABREGE



VIII qui porte que les femmes qui sans cause auront quitté leurs maris pour en épouser d'autres, ne recevront pas la communion, même à la mort : le IX. par lequel il est dit que si quelqu'un brise des idoles & est tué sur la place, il ne sera point reçu au nombre des Martyrs ; & le XXXIII. par lequel il est ordonné généralement aux Evêques, aux Prêtres, & à tous les Clercs qui sont dans le service, de s'abstenir de leurs femmes.

303.

Dixiéme persécution ; ce fut le César Galere qui força Dioclétien à l'ordonner : Galere y étoit excité lui-même par sa mere, femme superstitieuse & extrêmement zélée pour le culte païen. Il fit mettre deux fois le feu au Palais de Nicomedie où il logeoit avec Dioclétien ; & accusant les Chrétiens de ces incendies, il quitta le séjour de Nicomedie, en disant qu'il fuyoit de peur d'être brûlé vif. La persécution commença à Nicomedie le 23 Février, par un édit qui portoit que les Eglises seroient rasées, & les livres des Chrétiens brûlés ; que les Chrétiens seroient privés de tout honneur & de toute dignité ; qu'ils ne pourroient avoir action contre personne, pas même pour se plaindre des vexations qu'on pourroit exercer contre eux dans leurs personnes ou dans leurs biens. Ensuite on fit un second édit pour les obliger à sacrifier : tous ceux qui refuserent de le faire, périrent dans les plus cruels tourmens ; on les brûloit par troupes, on en chargeoit des barques que l'on faisoit enfoncer dans la mer. Anthime, Evêque de Nicomédie, eut la tête coupée. La persécution s'étendit avec violence en Mauritanie, en Mésopotamie, en Arabie, en Cappadoce. A Tyr les bêtes auxquelles on exposa les Chrétiens, au lieu de les dévorer, se jetterent sur les Païens ; de sorte qu'on fut obligé de faire couper la tête à tous ces Martyrs. En Egypte Phileas Evêque de Thmoüis, & Philorome Magistrat d'Alexandrie, eurent la tête tranchée. En Thébaïde on s'efforça de rendre les supplices aussi honteux que cruels ; on attachoit les femmes par un pied, & on les élevoit avec des machines, afin qu'elles demeurassent pendues la tête en bas entiérement nues. Dans le Pont on fit souffrir aux Martyrs des tourmens infames. A Antioche plusieurs Chrétiens effrayés



de l'horreur de cette persécution, se précipiterent du haut des toîts. En Phrygie on mit le feu à une petite ville dont tous les habitans s'étoient déclarés Chrétiens ; ils furent réduits en cendres, avec leurs femmes & leurs enfans. En Afrique il y eut aussi un grand nombre de Martyrs, entr'autres Felix, Evêque de Tibure, & le Prêtre Saturnin avec ses quatre enfans.

Lactance nous apprend la maniere cruelle dont Galere faisoit mourir les Chrétiens. Quand ils étoient attachés au poteau, on allumoit sous eux un petit feu qui leur brûloit la plante des pieds jusqu'à ce que la chair fut détachée des os ; ensuite on leur appliquoit à toutes les parties du corps, des torches ardentes ou récemment éteintes ; & pendant qu'on les brûloit ainsi, on leur versoit de l'eau froide sur la tête pour les faire souffrir plus long-tems. On employoit quelquefois un jour entier à les rôtir ainsi à petit feu. Enfin quand on voyoit qu'ils alloient expirer, on les jettoit dans un bucher, & on réduisoit leurs os en cendres pour les jetter dans la riviére ou dans la mer.

Paul, Evêque de Cirthe en Numidie & plusieurs Clercs de cette Eglise livrent les vases & les livres sacrés le 19 Mai : le nom de *Clercs* étoit alors général pour tous les Ecclesiastiques.

En Occident le César Constance qui commandoit dans les Gaules, fit abattre les Eglises, mais il ne fit mourir personne : cependant pour paroître exécuter l'édit de Dioclétien, il ordonna que tous ceux de ses officiers qui refuseroient de sacrifier, perdroient leurs emplois ; mais au contraire il donna ensuite toute sa confiance à ceux qui n'avoient point voulu abandonner leur religion, & chassa honteusement les autres. A l'égard de l'Empereur Maximien, qui étoit naturellement cruel, il se conforma volontiers à l'édit de Dioclétien. En Toscane, Sabin, Evêque d'Assise, souffrit le martyre avec Marcel & Exuperance, Diacres, & plusieurs Clercs : Venustien, gouverneur de Toscane, s'étant converti, touché d'un miracle de S. Sabin qui l'avoit guéri d'une grande maladie aux ieux, eut la tête tranchée avec sa femme & ses enfans qui s'étoient convertis à son exemple. En Espagne on compte entr'autres Martyrs, S. Vincent, Diacre de l'Eglise de Sarragoce.

PAPES & PATRIARCHES.	HERETIQUES.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
PATRIARCHES *d'Antioche.*	Concile de Nicée.	**EMPEREURS *d'Occident.***	toire ecclésiastique d'Eusebe.
Paulin mis en sa place, meurt en 330.	Acace chef des Acaciens, secte des demi-Ariens, 341.	Maxime, 388.	Eusebe, Evêque de Césarée, en Palestine, 338.
Eulalius, 332.	Photin, Evêque de Sirmium, 345.	Valentinien II. 392.	Nous avons de ce savant écrivain l'histoire Ecclésiastique, la Démonstration Evangélique, une Chronique & un Commentaire sur Isaïe. C'est dommage qu'on ne puisse excuser sa conduite dans l'histoire de l'Arianisme.
Euphrone, 333.	Aerius, 350.	Eugene, 394.	S. Paul, premier Ermite, 340.
Placille, 345.	Aëtius chef des Anoméens, 358.	Honorius.	S. Ammon, 345.
Etienne chassé en 348.	Macédonius chef des Macédoniens, secte des demi-Ariens, nommés aussi Pneumatomaques, 362.	**EMPEREURS *d'Orient.***	S. Pacôme, 348. On a sa régle monastique & onze lettres.
Léonce, 357.	Apollinaire, 377.	Valens, 378.	S. Antoine, 356.
Eudoxe intrus transféré à Constantinople en 360.	Airas, 377.	Théodose le Grand, 395.	Ofius de Cordoue, 358.
Tous ces Evêques ont été ou Ariens ou suspects d'Arianisme.	Secte des Antidicomarianites, 377.	Arcade.	S. Phébade d'Agen. Il a écrit contre la formule de Sirmium.
S. Melece, 381.	Secte des Collyridiens, 377.	***Rois des Goths en Espagne.***	L'Empereur Julien, 363. On a de lui une satyre des Césars, quelques discours, des lettres & deux épigrammes; le *Misopogon*, satyre très-vive contre les habitans d'Antioche, qui le haïssoient & avoient fait souvent des railleries sur la longue barbe qu'il portoit en qualité de Philosophe. On voit par les fragmens de son ouvrage contre les Chrétiens, qu'il étoit écrit avec autant de feu que d'impiété.
Flavien.	Priscillien, 380.	Athanaric, 382.	S. Hilaire de Poitiers, 367.
Paulin ordonné pour les Eustathiens, 389.	Helvidius, attaque Jesus-Christ & la pureté de la sainte Vierge, 380.	Alaric.	Lucifer de Cagliari, 370.
Evagre pour les Eustathiens, 392.	Jovinien, 389.		
PATRIARCHES *de Jérusalem.*	Secte des Massaliens, 390.		
Zambdas, 302.			
Hermon, 312.			
Macaire, 331.			
Maxime III. 351.			
S. Cyrille, 386.			
Jean II.			
PATRIARCHES *de Constantinople.*			
Les Evêques de Constantinople n'ont commencé à prendre le titre de Patriarches qu'après le Concile Ecuménique de 381.			
Alexandre I succéde à Metrophanes, 313.			
Meurt en 336.			
Paul déposé par			

Concile de Sinuesse, dans la Campanie. Le Pape Marcellin s'y confesse d'avoir offert de l'encens aux idoles; mais on croit ce Concile supposé par les Donatistes.

304.

Mort du Pape Marcellin; on croit qu'il fut martyrisé le 24 Octobre. Le S. Siége vaque pendant trois ans. Cette année un très-grand nombre de Chrétiens souffrirent le martyre, entre lesquels on peut remarquer à Rome sainte Soteris & Agnès Vierges, & Marcellin Prêtre; en Pannonie. S. Irénée, Evêque de Sirmium, & Victorin Evêque de Petaw; en Thrace, Philippe, Evêque d'Héraclée, Severe Prêtre, & Hermès Diacre qui furent brûlés vifs; à Thessalonique, sainte Agape, sainte Chlonie & sainte Irene qui furent aussi brûlées vives: Irene avant son supplice fut exposée nue pendant plusieurs jours dans un lieu public de débauche: à Tharse en Cilicie, Taraque, Probus & Andronic, sainte Julitte & S. Cyrique son fils, enfant de trois ans: à Alexandrie, S. Didyme & sainte Théodore Vierge. La persécution cessa cette année en Occident.

305.

Dioclétien & Maximien renoncent à l'Empire, & le cedent aux Césars Galere & Constance.

Concile des Evêques de Numidie assemblés à Cirthe le 4 Mars: on pardonne à ceux qui avoient livré les Ecritures pendant la persécution.

Elle continua cette année en Orient. A Césarée, Aphien & Edesius freres, furent jettés dans la mer. A Tharse, Boniface eut la tête tranchée, après avoir souffert plusieurs tourmens: il étoit Païen, & avoit été envoyé en Orient, pour acheter des Reliques de Martyrs, par Aglaé dame Romaine fort riche, dont il étoit l'intendant, & avec laquelle il entretenoit un mauvais commerce depuis long tems. En partant, Boniface dit à sa maîtresse par plaisanterie, qu'il la prioit de recevoir ses reliques, si on les lui apportoit sous le nom de Martyr. Lorsqu'il fut arrivé à Tharse, il trouva la place publique remplie de Chrétiens à qui on faisoit souffrir les plus horribles supplices: frappé de ce spectacle, il s'ap-

PAPES & PATRIARCHES.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
PATRIARCHES de Constantinople.			[illegible]
les Ariens, meurt en [illegible]			[illegible]
Eusebe transferé de Nicomedie intrus à la place de S. Paul, meurt en 34[illegible].			[illegible]
Macédonius, hérésiarque, démis en 360.			[illegible]
Eudoxe, Arien. 370.			[illegible]
Evagre, Catholique, exilé.			[illegible]
S. Grégoire de Naziance quitte en 381.			[illegible]
Nectaire, 397.			[illegible]
S. Jean Chrysostome.			[illegible]

procha d'eux, & fut si vivement touché de leur constance, qu'il s'écria qu'il étoit Chrétien. Le Gouverneur le fit prendre, & le joignit aux saints Martyrs : son corps fut acheté par ceux qui étoient venus avec lui, & rapporté à Aglaé, qui plaça ces reliques dans un oratoire magnifique qu'elle fit bâtir à 50 stades de Rome.

306.

Mort de l'Empereur Constance à Yorc le 25 Juillet. Les soldats reconnurent pour Empereur Constantin son fils & d'Hélene sa premiére femme, qui étoit Chrétienne. Il fit aussi-tôt une ordonnance pour rendre aux Chrétiens le libre exercice de leur religion. Galere ne voulut le reconnoître que pour César, & nomma Auguste le César Severe. Maximien-Hercule d'un autre côté fut nommé Auguste pour la seconde fois, & reprit l'Empire.

Vers le milieu du onziéme siécle, on découvrit à Marseille le tombeau de Maximien-Hercule. Le corps qui avoit été embaumé, étoit entier dans un cercueil de plomb, enfermé dans un autre de marbre blanc ; il avoit autour de la tête des vases d'or pleins de baume. Mais par le conseil de Raimbauld, Archevêque d'Arles, le tout fut jetté à la mer, avec le cadavre de ce Tyran. La persécution continua en Orient : à Césarée, Agapius fut dévoré par les bêtes ; en Syrie, sainte Domnine, & ses filles Prosdoce & Berenice, pour éviter les tourmens & les outrages auxquels on exposoit les personnes de leur sexe, se noyerent dans une riviére. A Amasie, Théodore, soldat, confessa Jesus-Christ devant les Juges, qui lui accorderent un délai pour délibérer : il en profita pour aller mettre le feu au temple de Cybele ; il fut repris, tourmenté cruellement sur le chevalet, & brûlé ensuite.

Cette année S. Antoine parut pour la premiére fois hors du château désert où il avoit fixé sa retraite ; il en fut tiré comme par force par un grand nombre de personnes qui étoient venues pour se joindre à lui, & qui menaçoient de rompre sa porte. Ce fut alors qu'on vit s'établir près de lui plusieurs Monasteres, source de tant d'autres qui peuplerent ensuite les montagnes & les déserts.

PAPES & PATRIARCHES.	HERETIQUES.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			les cinq autres aux nouveaux baptisés. Elles sont regardées comme l'abrégé le plus ancien & le pus parfait de la doctrine Chrétienne. S. Gregoire de Nazianze, 389. S. Jean d'Egypte, 394. Il avoit le don de prophétie. S. Amphiloque, Evêque d'Icone, 395. Il a fait plusieurs ouvrages dogmatiques sur la Trinité & le S. Esprit, contre les hérétiques de son tems. S. Grégoire, Evêque de Nysse, vers 396. Les ouvrages de ce Pere sont des Commentaires sur l'Ecriture, des traités dogmatiques, des sermons sur les mysteres, des discours de morale, des panégyriques des Saints, des oraisons des Saints, & quelques lettres sur la discipline de l'Eglise. S. Ambroise, 397. Evagre de Pont Archidiacre de Constantinople, 399. Il a laissé plusieurs ouvrages; la plupart sont des Instructions pour les Moines.

Concile d'Alexandrie contre le ſchiſmatique Melecius, Evêque de Lycopolis en Egypte. D'autres placent ce Concile en 308.

307.

Mort de l'Empereur Severe ; Licinius eſt reconnu Empereur.

La perſécution continua en Orient ; un grand nombre de Confeſſeurs furent condamnés aux mines : avant de les y envoyer on les faiſoit eunuques, ou on leur brûloit les jointures des pieds. A Céſarée, Théodoſia, vierge agée de 18 ans, fut déchirée avec des ongles de fer, & noyée dans la mer.

308.

Conſtantin reçoit le nom d'Auguſte.

Saint Marcel monte ſur le S. Siége, le 19 Mai.

En Egypte plus de deux cens cinquante Confeſſeurs furent envoyés aux mines, après qu'on leur eut brûlé la jointure du pied gauche, & crevé l'œil droit, afin que toute leur vie ne fût plus qu'un long martyre. A Antioche, ſainte Pélage, vierge, voyant ſa maiſon entourée de perſécuteurs, ſe précipite du haut du toit : ſa mere & ſes ſœurs ayant appris qu'on les cherchoit auſſi, entrent dans une riviére ſe tenant l'une l'autre par la main, & s'y noyent.

309.

En Paleſtine, Pamphile, Prêtre de Céſarée & Valens, Diacre, ſouffrirent le martyre avec pluſieurs autres Chrétiens, entre leſquels étoient cinq Egyptiens qui avoient quitté leurs noms de Païens, pour prendre ceux des Prophétes Elie, Jérémie, Iſaïe, Samuel & Daniel.

310.

Mort du Pape S. Marcel le 16 Janvier : Il eut pour ſucceſſeur Euſébe, qui monta ſur le S. Siége au mois d'Avril, & mourut le 26 Septembre ſuivant. En Paleſtine trente-neuf Confeſſeurs furent décapités en un même jour ; quatre au-

CONCILES
DU QUATRIEME SIECLE.

303. De *Sinuesse*, dans la Campanie. Le Pape Marcellin s'y confesse d'avoir offert de l'encens aux Idoles, mais on croit ce Concile supposé par les Donatistes. *Reg. Lab. & Hard.* T. I.

305. De *Cirtes*, en Numidie, où l'on absout les Evêques qui dans la persécution avoient remis aux Païens les livres saints. *Reg. Lab. & Hard.* T. I.

306. ou 308. D'*Alexandrie*, contre le schismatique Melécius, Evêque de Lycopolis en Egypte. *Baluz. in collect.*

311. De *Carthage*, pour donner un Evêque à cette ville. *Baluze.*

311. * De *Carthage*., par les Donatistes contre Cécilien. *Reg. Lab. & Hard.* T. I.

313. De *Rome*, Sur Cécilien de Carthage. *Ibid.*

314. D'*Arles*, en Provence, assemblé par ordre de Constantin. Cecilien y est absous de nouveau, & les Donatistes encore condamnés. *Reg.* T. II. *Lab. Hard.* T. I. avec plusieurs actes dans l'édition de *Labbe*.

314. D'*Ancyre*, on y reçoit les tombés, à la pénitence, & on en distingue de plusieurs sortes. *Reg.* T. II. *Lab. Hard.* T. I.

314. De *Néocesarée*, sur la discipline Ecclésiastique. *Ibid.* & *Beveregius.*

315. D'*Alexandrie*, en Egypte, contre Arius. *Reg.* T. II. *Lab.* T. I.

318. De *Palestine*, en faveur d'Arius. *Baluz. in Collect.*

319. D'*Alexandrie*, contre les Méléciens, Collutiens & Sabelliens. *Reg.* T. II. *Lab.* T. I.

320. De *Rome*, contre les Juifs & sur la discipline Les Prêtres & les Docteurs des Juifs y assistent. *Reg.* T. II. *Lab. Hard.* T. I.

320. De *Laodicée*, en Lydie, sur la discipline. *Reg.* T. II. *Lab.* T. I. *Hard.* T. I. qui le renvoie à l'an 372.

321. D'*Alexandrie*, contre Arius. *Reg. & Lab.* T. II. *Hard.* T. I.

321. D'*Alexandrie*, par les Prêtres d'Alexandrie & de la Maréote. *Hard.* seul. T. I.

324. De *Gangres*, en Paphlagonie, sur la foi & la discipline. *Reg. & Lab.* T. II. *Hard.* T. I. Beveregius.

324. De *Rome*, pour la paix de l'Eglise. *Reg. & Lab.* T. II. comme supposé.

325. De NICEE, premier Concile général : 318 Peres qui le composent, y reconnoissent contre les Ariens le Verbe consubstantiel au Pere Eternel. Osius qui y présidoit y dressa le Symbole que nous appellons encore aujourd'hui de Nicée. Les Méléciens se réunirent à l'Eglise pour la plupart. La fête de Pâque fut fixée au Dimanche aprés le 14 de la Lune de Mars. Ce Concile assemblé le 19 Juin, dura jusqu'au 25 Août. Peu de tems aprés ce Concile, il s'en tint un autre de quelques Evêques, où Eusebe de Nicomédie, & Théognis de Nicée, reconnus pour Chefs des Ariens, quoiqu'ils eussent signé la *consubstantialité*, furent déposés & relégués dans les Gaules par Constantin. Environ aprés deux ans d'exil, ils en furent rappellés par le même Empereur, & rétablis dans leurs siéges. *Reg. Lab.* T. II. *Hard.* T. I. *Beveregius.*

325. De *Rome*, pour la discipline. *Reg. Lab.* T. II. *Hard.* T. I.

328. ou 329. * de *Nicomédie* ou *Antioche*, par les Ariens, contre Eustathe, faussement accusé d'adultere. *Hard.* T. I. *Baluz.*

330. D'*Alexandrie*. contre Ischyras, Arien. *Hard.* seul. T. I.

333. De *Carthage*, sur les Libellatiques. *Hard.* seul. T. I.

334. * De *Césarée*, en Palestine, contre S. Athanase. *Hard.* seul. T. I.

335. * De *Tyr*, contre S. Athanase. *Reg. & Lab.* T. II. *Hard.* T. I.

335. * De *Jérusalem*, par les Eusébiens. *Reg. & Lab.* T. II. *Hard.* T. I.

335. * De la *Maréote*, en Egypte, contre S. Athanase. *Fabricius in synodico.* T. XI. *Biblioth. Græca.*

336. * De *Constantinople*, par les Ariens. *Reg. & Lab.* T. II.

337. De *Rome*, contre les Ariens, en faveur de la foi de Nicée. *Reg. & Lab.* T. II. *Hard.* T. I. on le croit supposé.

340. * D'*Alexandrie*, par les Ariens, contre S. Athanase. *Reg. & Lab.* T. II. *Hard.* T. I.

340. * De *Constantinople*, contre Paul,

tres, du nombre desquels étoient Pelès & Nil, Evêques d'Egypte, furent consumés par le feu. La persécution cessa ensuite en Palestine.

Mort de l'Empereur Maximien-Hercule. Galere donne le nom d'Empereurs à Licinius, Maximin, Constantin & Maxence.

311.

Edit de Galere, Licinius & Constantin, pour rendre aux Chrétiens l'exercice de leur religion : Maxence en donna un semblable ; Maximin ne voulut point donner d'édit, mais il ordonna de vive voix de faire cesser la persécution : ainsi la liberté fut par-tout rendue aux Chrétiens. L'Empereur Galere mourut quelques jours après cet édit ; il l'avoit fait pour appaiser la coiére de Dieu, qu'il croyoit irrité contre lui à cause de la persécution.

Quoique Maxence, en prenant la pourpre, eût affecté de paroitre favorable à la Religion, pour s'attacher les Chrétiens, il se rendit odieux aux Romains par ses exactions, & encore plus par ses impudicités. Il sembloit dans ses infâmes débauches prendre plaisir à triompher de la vertu, & à deshonorer la noblesse. La femme du Préfet de la ville donna un bel exemple. Maxence, à qui elle avoit eu le malheur de plairè, ayant donné ordre qu'on la lui amenât, & son mari ayant eu la lâcheté d'y consentir ; cette Dame qui joignoit à la fierté d'une Romaine, la pudeur d'une vraie Chrétienne, demanda un moment de tems comme pour se parer. On crut en effet qu'elle vouloit rehausser l'éclat de sa beauté par de nouveaux ajustemens ; mais elle avoit bien d'autres vues. Etant entrée seule dans son cabinet, elle s'y prosterna devant le Seigneur, & après une courte & fervente priére, elle se plongea un poignard dans le sein, immolant courageusement sa vie à sa pudeur. Il est à présumer qu'elle y fut portée par une inspiration toute particuliére, qui ne lui laissa envisager que l'excellence de la chasteté. M. Fleury T. II. dit 1°. Que ce fut Maximin qui donna ordre qu'on lui amenât cette Dame ; il se trompe, Eusebe dit en deux endroits que ce fut Maxence. 2°. M. Fleury la nomme Sophronie, & cite Eusebe ; mais Eusebe ne la nomme point : il dit seulement



que c'étoit une femme σωφρονεστάτη, c'est-à-dire, très-chaste: auroit-on fait Sophronie de ce mot Grec?

A Carthage les Evêques s'assemblerent pendant ce tems de paix pour l'ordination de Cecilien élu Evêque de cette ville; mais les Evêques de Numidie n'ayant point été appellés à cette ordination se réunirent au nombre de soixante-dix, & ordonnerent pour Evêque de Carthage un nommé Majorin : ainsi commença un nouveau schisme dans cette Eglise. La plupart de ces Evêques schismatiques étoient du nombre de ceux à qui on avoit pardonné le crime d'avoir livré les Ecritures; cependant ils n'eurent point honte de condamner Cecilien sans l'avoir entendu, & sans l'accuser d'autre chose que d'avoir été ordonné par des *Traditeurs*.

Ceux qui suivirent ce schisme furent appellés Donatistes, à cause de *Donat*, Evêque de *Case-noire* en Numidie, qui fut chef de parti en cette occasion.

Election du Pape Melchiade, autrement Miltiade, à Rome le 2 Juillet.

Vers le mois d'Octobre de cette année la persécution recommença dans les Provinces du district de Maximin, après environ six mois d'interruption. Maximin ordonna de mutiler les Chrétiens, & défendit de les faire mourir : on ne laissa pas d'en exécuter plusieurs à mort. Saint Pierre, Evêque d'Alexandrie souffrit le martyre dans cette ville, de même que Théodore, Hesychius & Pacôme, Evêques de diverses Eglises. A Antinoüs, le Moine Apollonius fut condamné au feu, mais il en fut préservé miraculeusement. Ce prodige convertit le juge qui l'avoit condamné, nommé Arien, & plusieurs autres qui furent conduits au Préfet d'Alexandrie avec S. Apollonius : ce préfet les fit tous jetter dans la mer. A Emèse, l'Evêque Silvain fut dévoré par les bêtes.

312.

Saint Lucien, Prêtre d'Antioche, souffre le martyre à Nicomedie le 7 Janvier. Il essuya un nouveau genre de tourment : après lui avoir fait éprouver la faim pendant plusieurs jours, on lui servit une table couverte de viandes offertes aux idoles; mais il résista à cette tentation. Saint Lucien écrivit pendant sa prison une lettre adressée à l'Eglise d'Antioche, qui finissoit par ces mots : *Toute la compagnie des*

CONCILES DU QUATRIEME SIECLE

tant. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I. *Baluz.*

356.* De *Beziers*, dans les Gaules, par les Ariens, contre S. Hilaire. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

356.* D'*Antioche*, par les Ariens. *Baluze in nova Collect.*

357. * De *Sirmich*, par les Ariens, qui dresserent une nouvelle formule de foi qui a fait beaucoup de bruit dans l'Eglise. C'est celle qu'Osius eut le malheur de signer. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

357. * D'*Antioche*, par les Ariens. *Baluz.*

358. D'*Ancyre*, contre la formule hérétique du Concile de Sirmich, de l'année précédente. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I. *Baluz. in nova collect.*

358. De *Rome*, contre les Ariens. *Baluz.*

359. * Par les demi-Ariens, contre les Ariens. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

359. * De *Rimini*, contre les Ariens, en faveur de la foi du Concile de Nicée. *Ibid.* & *Baluz. in nova Collect.*

359. De *Rimini*, par les Ariens, qui se separerent du Concile des Evêques Catholiques. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* I.

359. * Deux Conciles tenus à *Nicée* en Bythinie par les Ariens. *Baluz. in nova Collect.*

359. * De *Seleucie*, par les demi-Ariens, contre les Aëtiens & les Acaciens. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

359. d'*Achaïe*, Province d'Asie, contre les Acaciens & les demi-Ariens. *Baluz. in nova Collect.*

360. De *Paris*, où l'on rejette la formule hérétique, dressée dans le Concile de Rimini. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

360. D'*Antioche*, où Melece est élu Evêque de cette ville. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

360. * D'*Antioche*, par les Ariens qui déposent Melece. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

362. D'*Alexandrie*, en Egypte sur [illegible]

[illegible] Reg. tom. II. [illegible] Hard. tom. [illegible]

36?. De [illegible]

36?. De *Paris*, contre [illegible]

36?. [illegible] Reg. tom. II. [illegible] Hard. tom. I.

36?. D'*Antioche* [illegible]

36?. * De [illegible]

36?. De [illegible]

36?. * De [illegible] Reg. tom. II. [illegible] Hard. tom. I.

36?. [illegible] Reg. tom. II. [illegible] Hard. tom. [illegible] 374.

36?. De [illegible]

36?. De *Rome* [illegible] Reg. tom. II. [illegible] Hard. tom. I.

36?. De [illegible]

36?. De [illegible]

36?. * D'*Antioche* [illegible]

36?. * De [illegible]

36?. De *Rome*, contre les Ariens. [illegible]

36?. De *Rome*, pour [illegible] Pape [illegible]

36?. De *Rome*, contre les Ariens. *Reg.* tom. II. [illegible] Hard. tom. I.

36?. * De [illegible], en Phrygie, par [illegible]

36?. De *Rome*, contre les Ariens. *Lab.*

martyrs vous salue. Cette lettre fait voir qu'il étoit en communion avec les autres martyrs & avec l'Eglise d'Antioche. Ce Saint avoit fait une édition de l'Ecriture qui étoit une correction de la version des Septante, suivant les meilleurs exemplaires.

Vision de l'Empereur Constantin. Cet Empereur marchant contre Maxence qui lui avoit déclaré la guerre, apperçut une croix lumineuse au-dessus du soleil avec cette inscription : *Ce signe te fera vaincre.* Jesus-Christ lui apparut la nuit suivante, & lui ordonna de faire une image de la Croix, & de s'en servir dans les combats. Constantin à son réveil s'empressa de donner ses ordres pour faire une enseigne du signe de la Croix ; il fit venir des Orfévres & des Jouailliers, & leur traça lui-même le dessein du fameux étendard, qui fut nommé *Labarum* ou *Laborum* par les anciens Auteurs. (Il est difficile de déterminer l'origine de ce mot qui paroît barbare. On voit par la description de cet étendard, que les banniéres de nos Eglises, ont été faites à-peu-près sur ce modèle.) Ce *Labarum* étoit comme le bois d'une longue pique, couvert d'or, & traversé en haut par un autre bois qui formoit une croix ; des bras de laquelle pendoit un voile tissu d'or & orné de pierreries. Au haut de la croix, brilloit une riche couronne d'or & de pierres précieuses, au milieu de laquelle étoient les deux premiéres lettres Grecques du nom de Christ, entrelassées l'une dans l'autre. Au-dessus du voile, étoient les images de l'Empereur & des Princes ses enfans. Cinquante de ses gardes, des plus braves & des plus pieux furent choisis pour porter & défendre cet étendard. Constantin ayant livré bataille quelques jours après, proche les murailles de Rome, il défit les troupes de Maxence, qui fut obligé de prendre la fuite, & voulant passer un pont qui se trouva rompu, tomba dans le Tibre & fut noyé.

313.

Edit de Constantin & de Licinius en faveur des Chrétiens : par cet édit les Empereurs donnoient la liberté de s'attacher à telle religion qu'on croiroit être la plus convenable ; que quiconque voudroit suivre la Religion des Chrétiens, pourroit le faire en toute liberté, purement & simple-



ment, ils ordonnoient de faire rentrer les Eglises dans la possession des lieux & des biens qui leur avoient appartenu avant la persécution.

Quand Dioclétien eut appris les conquêtes & la conversion de Constantin, la douleur qu'il eût de voir ses images abattues, & le Christianisme triomphant le jetta dans les plus cruelles agitations ; il ne put se résoudre à survivre à la victoire de la Religion. Il se laissa mourir de faim & devint son propre bourreau, après l'avoir été de tant de Saints. C'est la mort la moins injuste qu'il procura.

Les Empereurs Constantin & Licinius reçurent cette année des marques sensibles de la protection divine. Maximin parti de Syrie avec une armée de soixante-dix mille hommes, s'étant avancé à grandes journées pour les combattre, Licinius alla au-devant de lui avec ce qu'il put ramasser de troupes. Quelques jours avant la bataille un Ange lui apparut pendant la nuit, & l'avertit de se lever promptement, & de prier le Dieu souverain avec toute son armée, lui promettant la victoire s'il le faisoit. Licinius ayant fait appeller son sécrétaire le lendemain dès le matin, lui fit mettre par écrit une priére dont l'Ange lui avoit suggéré les paroles, & fit distribuer cet écrit à toute son armée. Le jour de la bataille ses soldats ayant récité trois fois cette priére, se jetterent avec confiance sur les troupes de Maximin, quoique bien supérieures en nombre, & en firent un grand carnage. Maximin réduit à prendre la fuite avec le reste de ses troupes, dans le désespoir où le jetta sa défaite, prit du poison qui en lui brûlant les entrailles, lui fit souffrir de longues & effroyables douleurs ; mais le souvenir de ses crimes étoit son plus cruel tourment, il croyoit voir Jesus-Christ assis sur son trône, prêt à le juger ; & comme s'il eut été appliqué à la question, il s'écrioit : *Ce n'est pas moi, ce sont les autres qui l'ont fait.* Quelques fois il faisoit l'aveu de ses crimes, & conjuroit le Seigneur de lui pardonner. Il en vint même jusqu'à donner un édit entiérement favorable aux Chrétiens. Cette espece de pénitence tardive & forcée, ne le calma pas. Son mal & sa fureur augmentant, les yeux lui sortirent de la tête, à force de se la frapper contre les murailles. Il mourut ainsi dans les douleurs d'un enfer anticipé. Cette mort rendit la liberté à toute l'Eglise. Constantin écrivit aussi-tôt des lettres

CONCILES
DU QUATRIEME SIECLE.

394. De *Caverre*, près de Carthage, sur l'Evêque Primianus. *Ibid.*

394. D'*Hyppone*, en Afrique, sur la discipline. *Ibid.*

394. * De *Baga*, en Numidie, contre Maximianus. *Ibid.* & *Baluz.*

395. D'*Hyppone*, sur la discipline. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

397. De *Turin*, en Piémont, pour la réformation des mœurs. *Ibid.*

397. De *Carthage*, le 28. Août.

398. De *Carthage*, de deux cens quatorze Evêques, sur l'ordination & les devoirs des Evêques & des Clercs. Il n'est point supposé comme les Protestans le prétendent; mais quelques-uns des canons, ne sont point de ce Concile. *Ibid.* & *Pagi.*

399. De *Carthage*, pour l'immunité de l'asile dans les Eglises. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

399. D'*Alexandrie*, en Egypte, contre les erreurs attribuées à Origènes. *Ibid.*

399. De *Chypre*, pour le même sujet. *Hard.* tom. I. *Baluz.* *in collect.*

400. De *Constantinople*, sur les crimes d'Antonin, Evêque d'Ephese. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

400. De *Rome* & de *Milan*, sur la discipline. *Ibid.*

400. De *Tolede*, en Espagne, sur la discipline. *Ibid.*

CONCILES
DU QUATRIEME SIECLE.

aux Gouverneurs des Provinces pour la restitution des biens des Chrétiens. Dans celle écrite au proconsul d'Afrique, il ordonnoit que les Clercs seroient exempts de toutes les charges publiques. Cette année 313. fut la première des indictions, qui avoient commencé le 24 Septembre l'année précédente 312. Les indictions servent beaucoup pour le calcul ecclésiastique, mais on n'en sait pas la vraie origine : les auteurs varient sur ce sujet, & paroissent ne rien dire de certain.

L'Eglise d'Afrique étoit alors déchirée par un cruel schisme, dont voici l'occasion. La persécution de Dioclétien avoit été très-violente dans cette Province, sur-tout au sujet des saintes Ecritures, qu'on obligeoit les fidéles & particuliérement les Evêques de livrer, pour être brûlées dans la place publique. Ceux qui eurent la lâcheté de le faire, furent nommés *Traditeurs*. On accusa Cécilien, Evêque de Carthage, d'avoir été ordonné par des Evêques coupables de ce crime, & sous ce prétexte aussi faux que frivole, une partie du Clergé & du peuple d'Afrique, ayant Donat à leur tête, se séparerent de sa communion, & firent ordonner Majorin, Evêque de Carthage. Il y eut à Rome un Concile de dix-neuf Evêques, par ordre de Constantin, pour juger la cause de Cecilien, Evêque de Carthage, contre Majorin, Evêque schismatique. Cecilien fut conservé dans tous ses droits ; Donat des Cases-noires qui s'étoit porté accusateur, fut condamné, & pour le bien de la paix on laissa le choix aux Evêques ordonnés par Majorin de demeurer dans leurs siéges en renonçant au schisme. Ce Concile commença le 2 Octobre, & s'assembla dans le Palais de l'Impératrice Fausta, nommé *la maison de Latran ;* le Pape Melchiade y présida. Trois Evêques de la Gaule y tinrent le premier rang après le Pape. Rhétice, qui gouvernoit l'Eglise d'Autun, fut de ces Evêques. Autun étoit alors une des plus célébres villes de la Gaule ; Constance-Chlore l'avoit fait rebâtir, & y avoit fait fleurir l'éloquence, en chargeant le fameux orateur Eumene d'y donner des leçons ; il lui avoit même assigné six cens mille écus de gratification ; somme exorbitante, mais qui prouve combien on estimoit alors cette profession. S. Rhétice après la mort de sa femme, avoit été élu Evêque. Cette femme vertueuse, étant sur le point d'expirer, lui dit ces paroles bien

PAQUES
Rapportées aux années de Jesus-Christ.

ANN.	PAQ.
301	13 Avril.
302	5 Avril.
303	18 Avril.
304	9 Avril.
305	1 Avril.
306	14 Avril.
307	6 Avril.
308	28 Mars.
309	17 Avril.
310	2 Avril.
311	22 Avril.
312	13 Avril.
313	29 Mars.
314	18 Avril.
315	10 Avril.
316	25 Mars.
317	14 Avril.
318	6 Avril.
319	22 Mars.
320	10 Avril.
321	2 Avril.
322	22 Avril.
323	7 Avril.
324	29 Mars.
325	18 Avril.
326	3 Avril.
327	26 Mars.
328	15 Avril.
329	6 Avril.
330	14 Avril.
331	11 Avril.
332	2 Avril.
333	22 Avril.
334	7 Avril.
335	30 Mars.
336	18 Avril.
337	3 Avril.
338	26 Mars.
339	15 Avril.
340	30 Mars.
341	19 Avril.
342	11 Avril.
343	27 Avril.
344	15 Avril.
345	7 Avril.
346	23 Mars.
347	12 Avril.
348	3 Avril.
349	23 Avril.
350	8 Avril.

PAQUES
Rapportées aux années de Jesus-Christ.

ANN.	PAQ.
351	31 Mars.
352	19 Avril.
353	11 Avril.
354	27 Mars.
355	16 Avril.
356	7 Avril.
357	23 Mars.
358	12 Avril.
359	4 Avril.
360	23 Avril.
361	8 Avril.
362	31 Mars.
363	20 Avril.
364	4 Avril.
365	27 Mars.
366	16 Avril.
367	1 Avril.
368	20 Avril.
369	12 Avril.
370	28 Mars.
371	17 Avril.
372	8 Avril.
373	31 Mars.
374	13 Avril.
375	5 Avril.
376	27 Mars.
377	16 Avril.
378	1 Avril.
379	21 Avril.
380	12 Avril.
381	28 Mars.
382	17 Avril.
383	9 Avril.
384	24 Mars.
385	13 Avril.
386	5 Avril.
387	25 Avril.
388	9 Avril.
389	1 Avril.
390	21 Avril.
391	6 Avril.
392	28 Mars.
393	17 Avril.
394	2 Avril.
395	25 Mars.
396	13 Avril.
397	5 Avril.
398	18 Avril.
399	10 Avril.
400	1 Avril.

respectables : *Je vous conjure mon cher frere, d'avoir soin qu'on vous enterre avec moi, afin qu'un même tombeau réunisse ceux qui ont gardé la chasteté dans un même lit.*

On rapporte à cette année la conversion de S. Pacome, le premier dont nous ayons une règle ; ensorte qu'on peut le regarder comme celui qui a donné la forme entiére à la vie cénobitique. Il étoit né en Thebaïde, de parens infidéles : aussi-tôt après sa conversion il se retira dans le désert. Un jour comme il prioit dans un endroit nommé Tabenne, une voix lui ordonna d'y rester, & d'y bâtir un monastere ; un Ange lui apparut aussi-tôt, qui lui donna une table sur laquelle étoit écrite cette régle qui y fut observée depuis. La sœur de S. Pacôme vint le voir plusieurs années après ; & touchée de son exemple, elle commença elle-même un monastere de filles de l'autre côté du Nil, qui étoit gouverné par la même régle.

314.

Le Pape Melchiade meurt le 10 Janvier ; S. Silvestre lui succede le 31.

Second Concile au sujet de l'Evêque Cecilien, à Arles dans les Gaules, le premier Août : il fut composé de trente-trois Evêques, présidés par les Légats du Pape. La décision fut la même que celle du Concile de Rome en faveur de Cécilien. On y décida aussi que les hérétiques baptisés dans la foi de la Trinité ne devoient point être rebaptisés, mais recevoir seulement le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Avant que de se séparer, les Peres de ce Concile firent vingt-deux canons de discipline, entre lesquels ceux-ci sont les plus remarquables : le second ordonne que tous les Ministres de l'Eglise demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnés, sous peine de déposition : le dixiéme porte que les maris Chrétiens & jeunes qui surprennent leurs femmes en adultére, seront exhortés, autant qu'il sera possible, de ne point prendre d'autres femmes du vivant des leurs quoiqu'adultéres. On ne parle dans ce canon que d'exhortation, parceque les loix civiles permettoient de se remarier après le divorce ; & quoique l'Eglise ne les suivit pas en ce qui étoit contraire à l'Evangile, elle usoit de condescendance pour ne pas les contredire ouvertement. Ce Concile ordonne aussi

[illegible]

[illegible]

Lorsque [illegible] dernier [illegible] l'automne [illegible] jours [illegible] les [illegible]

Les [illegible]
Gascie [illegible]

316.

Constantin prend connoissance de l'affaire des Donatistes dans son consistoire à Milan, les condamne, & bannit les plus séditieux d'entr'eux. Licinius publie plusieurs loix captieuses, pour avoir occasion de persécuter les Chrétiens.

Naissance de S. Martin en Pannonie.

318.

Loi du 23 Juin, qui permet aux parties de décliner la jurisdiction des Magistrats pour s'en rapporter au jugement des Evêques, donnant autorité à leurs sentences comme si elles étoient émanées de l'Empereur lui-même, & ordonnant aux Magistrats & à leurs Officiers de les mettre à exécution. Ainsi cette loi autorisa les arbitrages des Evêques, déjà établis entre les Chrétiens.

319.

Persécution ouverte de Licinius ; il chasse tous les Chrétiens de son Palais, & en envoie plusieurs en exil : il ordonne qu'on fasse sacrifier les appariteurs & les autres Officiers, sous peine de perdre leurs emplois.

Martyre de S. Basile, Evêque d'Amasée, dans le Pont. A Sebaste en Armenie, l'Evêque S. Blaise fut déchiré avec les peignes de fer, & ensuite il eut la tête tranchée avec deux jeunes enfans : on fit aussi mourir sept femmes, qui furent prises comme elles recueilloient son sang. Dans la même ville quarante soldats Chrétiens furent exposés pendant toute une nuit sur un étang glacé, & le lendemain jettés dans le feu.

Commencemens d'*Arius*. S. Alexandre, Evêque d'Alexandrie assemble un Concile, où Arius & ses sectateurs sont excommuniés. Arius étoit natif de Lybie : il fut ordonné Prêtre dans un âge assez avancé, par S. Achillas, prédécesseur d'Alexandre, qui le chargea de la prédication & du gouvernement d'une des Eglises d'Alexandrie : il avoit tous les talens nécessaires pour persuader ; joignant à la science & à l'éloquence un air modeste & mortifié qui donnoit un nouveau poids à ses discours. Son hérésie consistoit à soutenir que le fils de Dieu étoit une créature tirée du néant, & ca-

pable de vertu & de vice, par ſon libre arbitre ; qu'il n'étoit pas vrai Dieu, mais par participation comme tous les autres à qui le nom de Dieu eſt attribué. Il convenoit que le Fils de Dieu exiſtoit avant tous les ſiécles, mais il ſoutenoit en même tems qu'il n'étoit pas coéternel à Dieu, & qu'il avoit commencé d'exiſter.

Concile d'Alexandrie, contre les Méléciens, Colluciens & Sabelliens.

320.

Conſtantin abroge les loix qui prononçoient des peines contre les Célibataires, & abolit le ſupplice de la croix.

Concile de Rome contre les Juifs & ſur la diſcipline. Les Prêtres & les Docteurs Juifs y aſſiſtent.

Concile de Laodicée en Lydie, ſur la diſcipline.

321.

Conſtantin accorde la liberté de conſcience aux Donatiſtes, & rappelle ceux qu'il avoit exilés : il ordonne par une loi du 7 Mars la célébration du Dimanche, appellé chez les Romains *le jour du Soleil*.

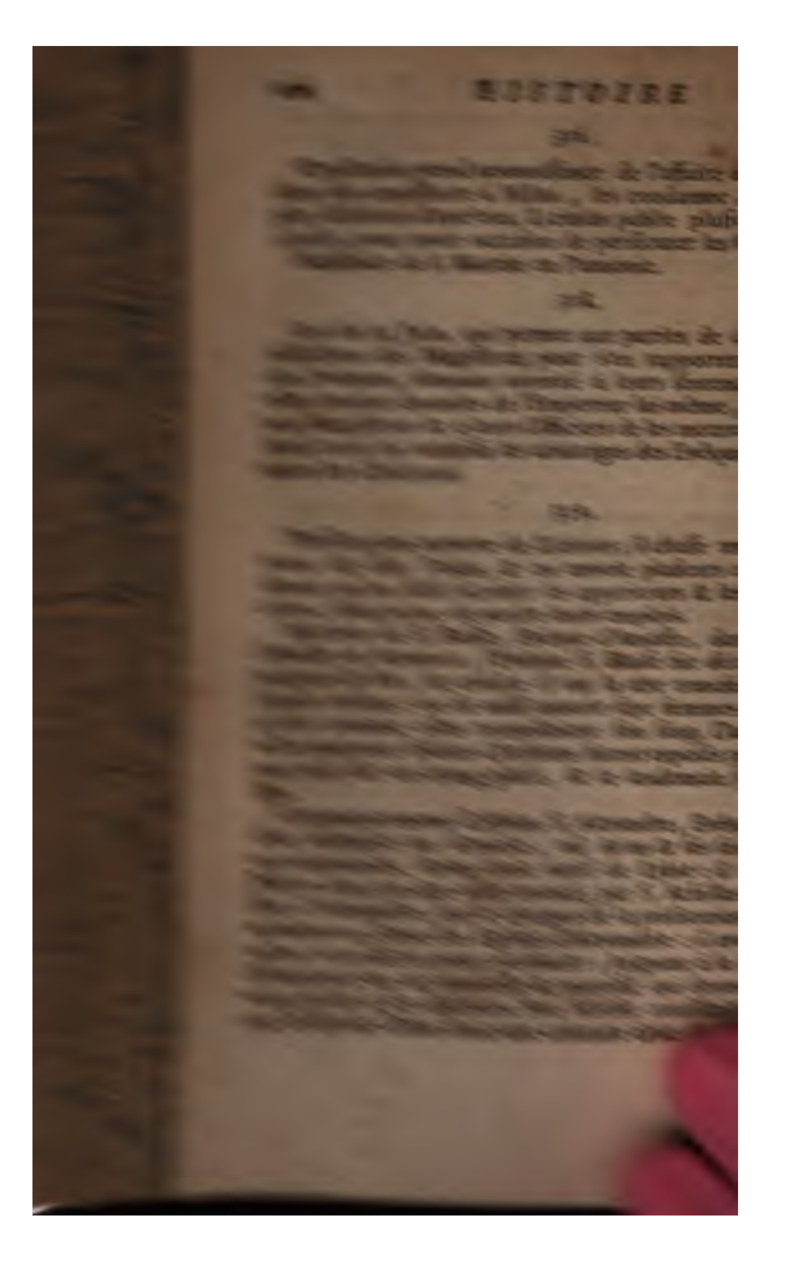
Second Concile d'Alexandrie, contre Arius, auquel aſſiſtérent près de cent Evêques. Saint Alexandre rendit compte de la condamnation d'Arius, par une lettre adreſſée à tous les Evêques du monde. Arius ſe retira en Paleſtine, où il écrivit pluſieurs lettres pour ſa défenſe, & trouva moyen d'attirer pluſieurs Evêques à ſon parti, entr'autres Euſebe de Nicomedie qui convoqua un Concile en Bithynie, lequel fut favorable à Arius. Il avoit eu auſſi l'adreſſe de répandre ſon erreur parmi le peuple, en compoſant des cantiques ſur des airs connus, qui renfermoient toute ſa doctrine : on lui reprochoit particuliérement ſa *Thalie*, qui étoit un cantique compoſé ſur l'air des chanſons les plus infames.

323.

Brouilleries entre Conſtantin & Licinius, qui occaſionnent une nouvelle guerre.

324.

Bataille près d'Andrinople le 3 Juillet, où Licinius eſt





Christ ressuscita le Dimanche qui suivit la Pâque des Juifs. S. Athanase fait remarquer que la définition faite à ce sujet commençoit par ces mots : *Nous avons voulu*; pour marquer que c'étoit un nouveau réglement de discipline ; au lieu que la profession de foi n'étant qu'un témoignage de la croyance que l'Eglise avoit toujours eue, commençoit par ces mots : *Voici quelle est la foi de l'Eglise.* Le Concile fit ensuite un décret au sujet des *Méléciens* : on usa d'indulgence à l'égard de Mélece ; on lui laissa le titre d'Evêque, mais sans aucun pouvoir : quant à ceux qu'il avoit ordonnés, il fut dit qu'ils seroient réhabilités par une plus sainte imposition des mains.

Ce Concile fit aussi plusieurs canons de discipline : le premier défend de recevoir dans le clergé ceux qui se sont faits eunuques ; le troisiéme défend aux Prêtres d'avoir chez eux aucune femme *sous-introduite*, si ce n'est la mere, la sœur, la tante, & les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. On vouloit passer plus avant, & défendre à ceux qui étoient dans les ordres sacrés d'habiter avec les femmes qu'ils avoient épousées étant laïcs ; mais sur les représentations du Confesseur Paphnuce, Evêque de la haute Thébaïde, le Concile ne fit à ce sujet aucune loi nouvelle. S. Paphnuce parloit sans intérêt personnel, ayant toujours gardé la virginité. Le quatriéme porte que l'Evêque doit être institué, autant qu'il se peut, par tous ceux de la Province, & que c'est au *Métropolitain* en chaque Province à confirmer ce qui a été fait : le Concile entend par le Métropolitain, l'Evêque de la Capitale, nommée par les Grecs *Métropole*, c'est-à-dire, *mere-ville*. Il est dit dans le sixiéme, que l'on doit observer les anciennes coûtumes établies dans l'Egypte, la Lybie & la Pentapole, ensorte que l'Evêque d'Alexandrie ait l'autorité sur toutes ces provinces, &c. Ce dégré de jurisdiction attribué à certains Evêques sur plusieurs Provinces est la *primatie* : on a depuis nommé ces Evêques *Patriarches* ou *Primats*, & les Métropolitains *Archevêques*. Le quinziéme défend de transférer d'une ville à l'autre, ni Evêque, ni Prêtre, ni Diacre. Le Concile avant de se séparer écrivit une lettre synodale adressée à toutes les Eglises : l'Empereur écrivit aussi plusieurs lettres, & publia pour la condamnation d'Arius un édit, dans lequel il ordonne la

mition de mort contre quiconque sera convaincu d'avoir caché quelque écrit de cet hérétique. La conclusion du Concile se fit le 25 Août ; l'Empereur donna ensuite un superbe festin aux Evêques, & leur fit à tous des présens magnifiques : il exila au contraire Arius, Theonas & Second. Les Grecs & les Orientaux célébrent la mémoire du Concile de Nicée entre les Fêtes des Saints. Les Arabes ont attribué à ce Concile un grand nombre de Canons inconnus à toute l'antiquité : cette compilation visiblement apocriphe est connue sous le nom de *Canons arabiques du Concile de Nicée*.

Comme les erreurs de l'impie Arius étoient à peine connues dans la Gaule en 325, on peut remarquer qu'il n'y eut qu'un Evêque Gaulois qui assista au Concile de Nicée, pour y rendre témoignage de la foi de cette Eglise sur la divinité du Fils de Dieu. Ce Prélat se nommoit Nicaise ; il est marqué Evêque de Dijon ; on croit que c'est une faute, & qu'il étoit Evêque de Die ; mais il pouvoit être Evêque de Langres, & prendre le titre d'Evêque de Dijon, parceque les Evêques de Langres y demeuroient souvent.

Concile de Rome, sur la discipline.

326.

Constantin fait abattre un grand nombre de temples des Idoles, sur-tout ceux qui étoient les plus odieux à cause des abominations qui s'y commettoient : il donne des ordres pour bâtir un grand nombre d'Eglises magnifiques, qu'il dote très richement. Dans la Terre-sainte on en éleva une à Béthléhem dans le lieu de la naissance de Jesus-Christ, une autre au lieu de sa sépulture, & une troisiéme sur le mont des olives, pour honorer le lieu de l'Ascension.

Mission de S. Frumence.

327.

Sainte Hélene, mere de l'Empereur, quoique âgée de plus de 80 ans, s'étoit chargée de faire construire l'Eglise du S. Sépulcre. Lorsqu'elle fit creuser en ce lieu, on trouva proche du sépulcre trois croix enterrées : l'Evêque S. Macaire qui étoit présent, voulant découvrir quelle étoit celle du Sauveur, les fit porter chez une femme de qualité qui étoit dangéreusement malade ; aussi-tôt qu'elle eut touché la troisié-

me, elle se trouva entiérement guérie. * Sainte Hélene en envoya une partie considérable à son fils, & donna l'autre en garde à l'Evêque. Dans le siécle suivant on l'exposoit une fois chaque année à l'adoration des fidéles; c'étoit le jour du Vendredi saint : d'où il paroît que cette pieuse cérémonie s'est étendue dans toutes les autres Eglises. Sainte Hélene mourut à Rome au retour de ce voyage. Constantin son fils lui avoit donné le titre d'Auguste. Cet Empereur fit aussi bâtir sept Eglises à Rome, une entr'autres au Vatican sur la sépulture de S. Pierre; une de S. Paul, au lieu de son martyre; une de S. Laurent, sur le chemin de Tibur, dans le lieu de la sépulture de ce martyr; une de sainte Croix, où il mit une portion de la vraie Croix; & une dans le palais de Latran, qui subsiste aujourd'hui sous le nom de S. Jean de Latran. Il en fit bâtir beaucoup d'autres dans les principales villes de l'Empire : celle qui fut bâtie à Antioche, étoit si riche, qu'on la nomma *l'Eglise d'or*. Constantin employoit à la dotation & construction de ces Eglises les revenus des temples d'idoles qu'il ruina, & des jeux profanes qu'il abolit.

A Héliopolis en Phénicie, les Païens adorateurs de Vénus avoient leurs femmes communes entr'eux, & prostituoient leurs filles aux passans comme par droit d'hospitalité : l'Empereur leur écrivit pour défendre ce commerce infâme, & les exhorter à embrasser le Christianisme. Ce Prince fit encore cette année une grande entreprise; c'étoit de bâtir une ville nouvelle qui pût le disputer à Rome pour la beauté : il étoit dégoûté du séjour de cette ville, parce qu'il s'y voyoit haï du Sénat & du peuple, qui étoit fort attaché à l'idolâtrie. Il choisit l'ancienne ville de Bysance, pour y jetter les fondemens de *Constantinople*; c'est ainsi qu'on appelle cette ville, du nom de son fondateur : elle fut aussi nommée la nouvelle Rome; elle étoit divisée comme l'ancienne en quatorze régions ou quartiers, & ornée des mêmes sortes d'édifices publics, hormis les Temples. L'Empereur y établit un Sénat, des Magistrats, & des ordres du

* La légende du Bréviaire de Paris porte que ce fut un mort dont on se servit pour cette épreuve, & qu'il ressuscita aussi-tôt qu'on lui eut fait toucher la troisiéme croix.

peuple semblables en tout à ceux de l'ancienne Rome. Cette même année qui étoit la vingtiéme de son regne, il fit de grandes largesses aux peuples des villes & de la campagne, & donna aux Evêques des lettres pour les Gouverneurs de Provinces, par lesquelles il établissoit aux vierges, aux veuves & aux clercs des pensions annuelles.

328.

Constantin, à la persuasion d'un prêtre Arien qui lui avoit été donné comme un homme de confiance par sa sœur Constantia à l'article de la mort, rappelle Arius, & les autres qui avoient été condamnés par le Concile de Nicée. S. Athanase, successeur de S. Alexandre dans le siége d'Alexandrie, refuse de recevoir Arius. Saint Antoine vient à Alexandrie, & s'éleve contre les Ariens, disant que c'étoit une des dernieres hérésies qui précédoit l'Antechrist.

329.

Conciles des Ariens à Antioche, dans lequel S. Eustathe, Evêque de cette ville, est déposé sur une fausse accusation, & ensuite exilé. Ce Concile déposa aussi Asclepas, Evêque de Gaze, d'une sainteté reconnue.

On rapporte à ce temps le commencement des *Circoncellions* chez les Donatistes : on nommoit ainsi certains furieux de cette secte, qui se disoient défenseurs de la justice, & marchoient les armes à la main, mettant en liberté les esclaves, & obligeant les créanciers a décharger leurs débiteurs. On envoya contr'eux des soldats qui en tuerent plusieurs, que les Donatistes honorerent depuis comme martyrs.

Ce fut aussi vers ce temps que S. Hilarion commença à se rendre célébre par ses miracles : il étoit de Thabathe en Palestine. Ayant entendu parler de S. Antoine, il alla le trouver en Egypte ; & après avoir demeuré quelque temps auprès de lui, il devint un parfait imitateur de sa vie pénitente & retirée, & retourna en Palestine, où il établit la vie monastique : il vécut environ 80 ans, & mourut vers l'an 372.

Naissance de S. Basile & de S. Grégoire de Nazianze.

530.

Les Ethiopiens reçoivent la foi par la prédication de saint Frumentius, Evêque d'Auxume.

Dédicace de la ville de Constantinople le 11 Mai : cette dédicace fut ensuite célébrée tous les ans comme un jour de fête, avec des jeux solemnels. Constantin avoit fait bâtir à Constantinople un grand nombre de belles Eglises : la principale fut dédiée à la Sagesse éternelle ; elle existe encore aujourd'hui sous le nom de sainte *Sophie*, qui en Grec signifie sagesse ; mais elle a été changée en Mosquée par les Turcs. Il bannit l'idolâtrie de cette ville, & ne laissa les idoles que dans les lieux profanes pour y servir d'ornement. Loi en faveur des Juifs, qui confirme à leurs Patriarches & à leurs anciens, l'exemption de toutes charges personnelles & civiles, pour ne les point détourner de leurs fonctions.

Saint Macaire d'Egypte se retire dans la solitude de Sceté, où il arrive un grand nombre d'autres Solitaires. Saint Julien Sabbas, fait la même chose dans l'Osrhoëne.

Concile d'Alexandrie, contre Ischiras Arien.

331.

Constantin indique un concile à Césarée, pour y juger S. Athanase, accusé de plusieurs crimes par ses ennemis. Le S. Evêque refuse de s'y trouver, sachant que ce concile ne seroit point libre ; parcequ'il devoit avoir pour président Eusebe, Evêque de cette ville, l'un des principaux protecteurs du parti d'Arius. On nomma ceux de ce parti les *Eusebiens*, tant à cause de cet Eusebe, que d'un autre qui étoit Evêque de Nicomédie, zelé partisan d'Arius ; & redoutable par ses intrigues & son crédit à la cour.

333.

Concile de Carthage, sur les Libellatiques.

334.

L'Empereur change le lieu du concile, & ordonne qu'il s'assemble à Tyr.

Conversion des habitans de la ville de Majuma en Palestine ;

ne; Constantin l'érige en cité, & lui donne le nom de Constantia.

Concile de Césarée en Palestine, contre S. Athanase.

335.

Concile de Tyr. Il fut composé d'Ariens & de Méléciens pour la plus grande partie, parceque Constantin ne convoqua que les Evêques dont les noms lui furent donnés par les ennemis d'Athanase, qui étoient alors en faveur. Quand le concile fut assemblé, ils formerent trois accusations contre lui : la premiere étoit d'avoir violé une vierge, la seconde, d'avoir tué un Evêque nommé Arsene, & d'avoir gardé sa main droite desséchée pour s'en servir à des opérations magiques : les ennemis d'Athanase représentoient effectivement une main desséchée, qu'ils gardoient dans une boite, prétendant que c'étoit celle d'Arsene. La troisiéme accusation étoit d'avoir fait briser un calice, & renverser un autel par un de ses Prêtres nommé Macaire. S. Athanase, pour détruire la premiere accusation, entra dans le concile accompagné d'un de ses Diacres avec lequel il étoit convenu de ce qu'il avoit à faire : on fit entrer en même temps l'accusatrice. Le Diacre ayant commencé à lui reprocher la fausse accusation qu'elle formoit contre lui, cette femme à ce discours le prit pour Athanase qu'elle ne connoissoit point, & l'accusa hautement de l'avoir violée. Cette scène honteuse pour les ennemis d'Athanase fit rire l'Assemblée, & le justifia pleinement. A l'égard de la mort d'Arsene, saint Athanase s'en justifia pareillement, en faisant paroître, lorsqu'on s'y attendoit le moins, Arsene lui-même qui étoit venu secretement. Il ne restoit plus que le crime du calice rompu, qui ne fut point prouvé. Le concile ne laissa pas de prononcer une sentence de déposition contre S. Athanase, qui fut exilé à Treves dans les Gaules quelque temps après. Constantin manda ensuite tous les Evêques de ce concile & plusieurs autres, pour faire la dédicace de l'Eglise du saint Sépulcre qui venoit d'être achevée. Autour de cette Eglise, s'élevoit une nouvelle ville, qui reprit l'ancien nom de Jérusalem, & fit oublier celui d'Elia, donné par l'Empereur Adrien, à la Colonie qu'il avoit envoyée en ce lieu. La dédicace de l'Eglise du saint Sépulcre se fit

avec beaucoup de magnificence le 13 de Septembre; ensuite les Evêques s'étant assemblés en concile, Arius leur présenta une confession de foi captieuse, qui fut approuvée, & le concile écrivit en sa faveur à l'Eglise d'Alexandrie.

Concile de Jérusalem pour les Eusébiens.

Concile de la Maréote, en Egypte, contre S. Athanase.

Le Pape S. Silvestre meurt à Rome le dernier jour de Décembre.

336.

Saint Macaire Alexandrin, se retire dans la solitude.

Election du Pape Marc, le 18 Janvier. Concile de Constantinople, dans lequel Marcel d'Ancyre est déposé & excommunié par les Eusébiens, sous prétexte qu'il suivoit l'hérésie de Sabellius : c'étoit le reproche ordinaire des Ariens contre les Catholiques.

Mort d'Arius à Constantinople. Cette mort fut regardée par les Catholiques, comme une punition divine. Arius & ses sectateurs avoient trouvé moyen de surprendre la Religion de Constantin, qui donna ordre à Alexandre, Evêque de Constantinople, de recevoir Arius à la communion de l'Eglise : mais ce saint Evêque refusa de le faire. Les sectateurs d'Arius userent de menaces, & dirent qu'ils le feroient entrer dans l'Eglise malgré Alexandre. Pendant qu'ils l'y menoient en triomphe, Arius se sentit tout-à-coup pressé d'un besoin naturel, & entrant dans un lieu public de commodité, on le trouva mort, ayant perdu une grande quantité de sang.

Mort du Pape Marc, le 7 Octobre; le saint Siége vaque quatre mois.

337

Election du Pape saint Jules, le 6 Février.

Constantin tombe malade à Helenople, & demande le baptême : on lui imposa les mains pour le mettre au rang des Catéchumenes; de-là il se fit transporter à Achyron près de Nicomédie, où les Evêques qui l'accompagnoient lui donnerent le baptême & les autres sacremens; on l

[illegible]

[illegible]

3

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Macaire Alexandrin, Prêtre des *Celles* quelque temps après. On avoit donné le nom de *Celles* au désert de la basse Egypte, à cause de la multitude des Solitaires qui y avoient bâti des cellules.

340.

Concile d'Alexandrie par les Ariens, contre S. Athanase.

Concile de Constantinople, contre Paul, Evêque Catholique de cette ville.

L'Empereur Constant fait tuer par ses troupes son frere Constantin le jeune : après sa mort, il s'empare de ses Etats; ainsi tout l'empire se réduit à deux parties, l'Orient & l'Occident.

Concile de près de cent Evêques à Alexandrie. Ce concile écrivit une lettre synodale à tous les Evêques catholiques, pour justifier S. Athanase des calomnies que l'on débitoit contre lui. Dans cette lettre, il est dit : *Quiconque est une fois lié à une Eglise par l'Episcopat, ne doit plus en chercher d'autre, de peur d'être trouvé adultere suivant les divines Ecritures.*

Naissance de S. Jérôme.

341.

Concile de Constantinople, contre S. Athanase.

Dédicace de l'Eglise d'Antioche, à l'occasion de laquelle il s'assemble un concile de quatre-vingt-dix-sept Evêques. L'Empereur Constantius, qui assista à ce concile, s'étoit laissé gagner par les Evêques Ariens, qui s'y trouverent au nombre de quarante. On y souscrivit deux professions de foi contre l'hérésie, dont Marcel d'Ancyre étoit soupçonné par quelques-uns & qui consistoit à dire que par le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, on devoit seulement entendre trois noms différens attribués au Pere. M. Herman & M. de Tillemont pensent qu'il faut distinguer deux conciles d'Antioche ; celui-ci dont Eusebe de Nicomédie fut l'âme, & un autre plus ancien & plus respectable, tenu sous S. Eustathe. M. de Tillemont croit aussi que c'est à ce dernier qu'appartiennent les vingt-cinq canons de discipline, attribués indistinctement au Concile d'Antioche. Le cinquiéme canon ordonne la peine de déposition contre un schismatique opiniâtre, &

ajoute ces termes remarquables : *S'il continue de troubler l'Eglise, qu'il soit réprimé par la puissance extérieure comme séditieux ;* c'est ce qu'on appelle aujourd'hui, *implorer le secours du bras séculier.* Les Evêques Ariens qui regardoient Athanase comme déposé, ordonnerent à sa place un nommé Grégoire, qu'ils mirent en possession des Eglises d'Alexandrie par voie de fait & avec des violences inexprimables. Grégoire & ceux de son parti étoient soutenus par des Officiers envoyés par l'Empereur Constantius ; S. Athanase lui-même fut obligé de prendre la fuite pour mettre sa vie en sureté, & se retira à Rome.

342.

Le Pape Jules convoque un Concile de cinquante Evêques, auquel il mande les ennemis de S. Athanase, qui [illegible] d'y venir sous de mauvais prétextes. Ce Concile [illegible] Athanase & Marcel d'Ancyre innocens, & les [illegible] la communion de l'Eglise, comme Evêques [illegible]

Loi de l'Empereur Constant, qui ordonne [illegible] Temples, & défend les sacrifices sous peine [illegible] confiscation des biens.

343.

Cette année Sapor, Roi de Perse, commença à persécuter cruellement les Chrétiens : un des plus [illegible] fut Siméon, Archevêque de Seleucie, [illegible] chée le jour du Vendredi saint, avec [illegible] ques que Prêtres & Clercs.

344.

Martyre de S. Sadoch, [illegible] on lui trancha la tête, après lui avoir [illegible] mens excessifs. Les deux [illegible] le martyre : elles furent [illegible] corps. La persécution continua [illegible] régne de Sapor : on avoit [illegible] Martyrs, qui périrent en [illegible] en si grand nombre, [illegible]

Vers cette année [illegible] ambassade aux peuples [illegible]

habitoient l'extrémité de l'Arabie heureuse vers l'Océan; & fit prier le Prince de cette nation de permettre que l'on bâtît des Eglises pour les Romains qui y voyageoient, & pour ceux du pays qui se voudroient convertir. Le Chef de cette ambassade étoit Théophile Indien, que les Ariens ordonnerent Evêque à cette occasion. Le Prince des Homerites reçut très-favorablement les Ambassadeurs, se convertit, & fit bâtir trois Eglises.

345.

Concile des Eusébiens à Antioche. On y fit une très-longue Formule de foi pour l'envoyer aux Occidentaux : elle étoit formée presque toute des paroles de l'Ecriture, mais ne contenoit point les termes de *consubstantiel* ni de *substance*. On condamna aussi dans ce Concile *Photin*, Evêque de Sirmium en Illyrie, qui joignoit les erreurs de Sabellius à celles de Paul de Samosates.

346.

Concile de Milan, où les Députés des Orientaux présentent la formule de foi faite l'année précédente à Antioche; les Occidentaux refusent absolument d'y souscrire, disant qu'ils se contentoient de la foi de Nicée.

347.

Les Empereurs, à la priere du Pape Jules, d'Osius de Cordoue, & de S. Maximin de Trèves, assemblent un Concile d'Orient & d'Occident à Sardique en Illyrie; aux confins des deux Empires : il se trouva à ce Concile environ cent soixante-dix Evêques, cent d'Occident, & les autres d'Orient. Le Pape Jules ne pouvant y assister en personne, envoya en sa place deux Prêtres & un Diacre. Les Orientaux avoient amené deux Comtes avec eux, espérant dominer dans le Concile par la puissance séculiere; mais quand ils s'apperçurent qu'ils ne pourroient pas réussir, ils commencerent à chercher des prétextes pour se retirer : ils dirent d'abord qu'ils ne vouloient pas se joindre aux Evêques d'Occident, à cause qu'ils communiquoient avec Athanase, Marcel, & les autres condamnés : ensuite ils dirent qu'ils étoient obligés de se retirer, parceque Constantius les

avoit [illegible]
le [illegible]
la [illegible]
[illegible]
[illegible]
le [illegible]
avance [illegible]
que [illegible]
que [illegible]
& des autres [illegible]
[illegible]
toutes [illegible]
Evesques [illegible]
[illegible]
de meme [illegible]
Marc [illegible]
de [illegible]
que d'un [illegible]
la communion. [illegible]
que [illegible]
Dogme [illegible]
ce canon [illegible]
[illegible]
[illegible]
le [illegible]
[illegible]
qui [illegible]
[illegible]
[illegible]
& des [illegible]
[illegible]
les copies [illegible]
Orientaux [illegible]
Pape Jules. [illegible]
sieurs autres, [illegible]
ques qu'ils [illegible]
Donat, [illegible]
Carthage. [illegible]
tre les autres [illegible]
[illegible], ils [illegible]

erreur, *préférant aux Conciles Orientaux le jugement de quelques Evêques d'Occident, & se faisant Juges des Juges mêmes :* ce qui a manifestement rapport aux appellations à Rome. Ils ajouterent à cette lettre une confession de foi, dans laquelle ils omettoient avec affectation le terme de *consubstantiel*. Mais aussi-tôt que les Eusebiens apprirent la condamnation prononcée contr'eux à Sardique, ils pousserent leur animosité beaucoup plus loin ; & abusant du crédit qu'ils avoient auprès de l'Empereur Constantius, ils exercerent de grandes violences contre les Catholiques, particuliérement à Andrinople ; où ils firent couper la tête à dix personnes que l'Eglise honore comme Martyrs, aussi-bien que S. Lucius, Evêque de cette Ville, qui mourut pour cette cause dans son exil : il y eut aussi un assez grand nombre d'autres saints Evêques exilés à cette occasion. Peu après le Concile de Sardique, il se tint un Concile à Milan pour la condamnation de Photin, Evêque de Sirmium, qui n'avoit pas encore été condamné en Occident.

348.

L'Empereur Constant envoie en Afrique Paul & Macaire, personnages considérables, avec commission de faire tous leurs efforts pour faire cesser le schisme : ils étoient aussi chargés de grandes aumônes pour distribuer aux Pauvres. A leur arrivée les Donatistes mirent tout en œuvre pour s'opposer à leur dessein. Donat de Bagaye excita les Circoncellions à prendre les armes ; ensorte que Paul & son compagnon ayant été obligés de demander main forte pour se mettre en sureté, on en vint aux mains dans plusieurs Villes : les Evêques Donatistes furent obligés de prendre la fuite avec leur Clergé ; plusieurs d'entr'eux furent tués. Un nommé Marcellus se précipita d'un rocher ; Donat de Bagaye se jetta dans un puits : ils ont depuis été honorés comme Martyrs par ceux de cette secte. Malgré tant de contretems, Paul & Macaire procurerent alors la réunion d'un très-grand nombre de Donatistes.

Gratus, Evêque de Carthage, assemble un Concile : on le compte pour le premier de cette Ville, parceque c'est le plus ancien dont nous ayons les canons : le plus remarquable est le premier, qui défend de rebaptiser ceux qui

l'ont été dans la foi de la Trinité. Ce Concile condamna l'usure, même pour les Laïcs, quoiqu'elle fût alors permise suivant les loix Romaines.

L'Empereur Constantius, effrayé des menaces de Constant son frere, rappelle S. Athanase & le remet en possession du siége d'Alexandrie; L'Empereur Constant lui avoit écrit qu'il lui déclareroit la guerre, s'il ne rappelloit Athanase.

350.

Magnence se révolte dans les Gaules, fait tuer Constant, & prend le titre d'Empereur. Vetranion se fait aussi déclarer Empereur à Sirmium, & Népotien à Rome. Nepotien fut tué au bout de vingt-huit jours; & Vétranion déposé au bout de dix mois par Constance, qui lui accorda la vie & l'envoya à Pruse en Bithynie, où il lui fournit de quoi vivre magnifiquement le reste de ses jours, qu'il passa dans la pratique des vertus chrétiennes.

351.

Vers le commencement de cette année Paul, Evêque de Constantinople, fut étranglé par les Emissaires des Ariens, à Cucuse dans les déserts du mont Taurus où il avoit été exilé; l'Eglise l'honore comme martyr.

Apparition d'une Croix miraculeuse à Jerusalem. Cette Croix fut vue le 7 Mai à neuf heures du matin; elle étoit lumineuse, & s'étendoit depuis le Calvaire jusqu'au mont des Olives: la vue de ce prodige convertit un grand nombre de Païens & de Juifs.

Constance assemble un Concile à Sirmick; il fut composé de plusieurs Evêques Orientaux qui avoient suivi l'Empereur: on y déposa Photin, Evêque de cette Ville [illegible] fut ensuite exilé. Ce Concile souscrivit une formule de [illegible] dans laquelle on évita de faire entrer le terme de [illegible]-*stantiel*: il prononça vingt-sept anathemes contre [illegible] tes erreurs des Ariens declarés, des Sabelliens [illegible] tin. Un de ces anathêmes est contre ceux qui [illegible] ce n'est pas le Fils qui apparut à Abraham [illegible] tre Jacob. Constantius, après le Concile [illegible] Magnence; & l'ayant atteint [illegible] il lui fit donner bataille le 28 Septembre [illegible]

une victoire complette. Pendant la bataille l'Empereur s'étoit retiré pour prier dans une Eglise près de la Ville, accompagné d'un petit nombre de personnes, entre lesquelles étoit l'Evêque Valens, fameux Arien, qui avoit donné des ordres pour être informé promptement de l'événement du combat; il en fut averti le premier, & vint dire à l'Empereur que les ennemis fuyoient. Constantius lui ordonna de faire entrer celui qui lui avoit apporté cette nouvelle. Valens répondit effrontément que c'étoit un Ange: il en fut cru sur sa parole, & depuis ce tems Constantius fut encore beaucoup plus favorable aux Ariens.

352.

Mort du Pape Jules, le 12 Avril; Libere est élu malgré lui le 24 Mai suivant.

353.

Seconde défaite de Magnence: comme il vit ses affaires désespérées après cette seconde bataille, il se tua d'un coup d'épée.

L'Empereur Constance assemble un Concile à Arles dans les Gaules; il avoit été animé de nouveau par les calomnies des Ariens contre S. Athanase, qu'ils vouloient faire condamner dans un Concile d'Occident: & ce fut la premiere chose qu'ils demanderent dans le Concile d'Arles. Vincent, Evêque de Capoue, que le Pape Libere avoit envoyé à ce Concile, résista d'abord; mais enfin il céda à la violence, & consentit à cette condamnation tant desirée: Paulin de Trèves, qui refusa constamment d'y souscrire, fut banni. Les Orientaux refuserent ouvertement en cette occasion de condamner la doctrine d'Arius.

S. Hilaire est élu Evêque de Poitiers, vers l'an 353. C'étoit un mur d'airain que la Providence alloit opposer à tous les efforts de l'hérésie.

Au milieu de la persécution dont on vient de parler, Constance sembla donner quelques consolations à l'Eglise, par deux loix qu'il publia en sa faveur. La premiere défend les sacrifices nocturnes que le Tyran Magnence avoit permis. La seconde exempte les clercs, leurs femmes & leurs enfans de toutes charges publiques, & du payement des droits

qu'on tiroit des marchandises ; *car*, dit l'Empereur, *ce qu'ils amassent par leur épargne & par leur négoce, doit être employé au soulagement des pauvres*. On voit ici le négoce permis aux Clercs ; apparemment que ce n'étoit qu'à ceux des ordres inférieurs ; encore suppose-t-on que leur gain n'étoit que pour les pauvres.

354.

Libere désavoue la conduite de Vincent de Capoüe, son Légat au Concile d'Arles, & écrit à l'Empereur pour demander un nouveau Concile.

Saint Eusebe, Evêque de Verceil, commence le premier en Occident à joindre la vie monastique à la cléricale, dans sa personne & dans son Clergé.

Naissance de saint Augustin à Tagaste en Afrique.

355.

L'Empereur Constance convoque à Milan un Concile des Evêques d'Orient & d'Occident. Ce Concile s'assembla vers le commencement de cette année, dans l'Eglise de Milan : il y vint peu d'Orientaux, mais on y vit plus de trois cens Evêques d'Occident. Libere y envoya trois Légats, Lucifer, Evêque de Cagliari, Pancrace, Prêtre, & Hilaire, Diacre. Eusebe de Verceil proposa d'abord de faire souscrire tous les Evêques du Concile à la foi de Nicée, avant que de traiter aucune affaire : mais les Ariens ayant rejetté cette proposition avec chaleur, il s'excita une dispute très-vive ; ensorte que l'Empereur craignant le peuple qui paroissoit déclaré pour les Catholiques, jugea à propos de transférer le Concile dans son palais. Là il présenta une lettre adressée au Concile, qui contenoit toute la doctrine d'Arius ; il prétendoit avoir reçu en songe un ordre d'expliquer ainsi la foi, & soutenoit qu'on ne pouvoit douter que sa foi ne fût Catholique, après les victoires dont Dieu le favorisoit tous les jours. Les Ariens firent lecture de cette lettre dans l'Eglise, mais tout le peuple la rejetta. Constance voulant ensuite user de son autorité pour faire souscrire tous les Evêques à la condamnation d'Athanase, quelques-uns des plus zélés Catholiques lui résisterent si courageusement, qu'il s'échauffa au point d'user de menaces, & de tirer l'épée contr'eux. Le plus

grand nombre des Evêques consentit enfin à la condamnation de S. Athanase par foiblesse ou par surprise ; ceux qui eurent la force de résister, furent condamnés au bannissement : de ce nombre furent Lucifer, Eusebe, & plusieurs autres ; le Diacre Hilaire, l'un des Légats, fut dépouillé & fouetté sur le dos : peu de tems après, le Pape Libere fut aussi exilé pour la même raison.

Les Ariens réputant le siége vacant ordonnent un faux Evêque de Rome ; c'étoit Félix, Archidiacre de l'Eglise Romaine, dont l'ordination se fit dans le Palais. La persécution devint alors générale contre les Catholiques ; L'Empereur envoyoit par-tout des ordres de communiquer avec les Ariens, sous peine de bannissement pour les Evêques, & de punition corporelle & de confiscation de biens pour les Laïcs. Les violences qu'on exerça à l'occasion de ces ordres de l'Empereur, sont à peine croyables : l'Eglise de S. Theonas à Alexandrie, fut profanée par des soldats païens, qu'on y fit entrer les armes à la main, pendant que les Fidéles y étoient assemblés la nuit ; ils en tuerent une partie, d'autres furent étouffés dans la foule ; plusieurs Vierges furent dépouillées toutes nues. Quelques jours après on commit aussi de grands excès dans la principale Eglise d'Alexandrie ; un grand nombre de jeunes Païens y étant entrés tout nuds armés de bâtons, insulterent les femmes, & brûlerent devant la porte de l'Eglise tout ce qu'ils y avoient pu enlever : l'Eglise honore comme Martyrs ceux qui périrent alors.

Saint Ammon sorti du Monastere de Tabenne, va fonder ceux de Nitrie.

356.

Mort de S. Antoine, le 17 Janvier : il étoit âgé de cent cinq ans. Il reste de lui une régle & sept lettres qu'il avoit dictées. On regarde comme ses plus illustres disciples, Macaire, Abbé du mont Pisper, sous le nom duquel on a une régle ; Pithyrion, Paphnuce, Paul le Simple, Pior, & Crone.

Intrusion de Georges à Alexandrie, C'étoit un homme grossier, sans naissance & déshonoré par une banqueroute : les Ariens l'avoient ordonné quelque tems auparavant pour le siége de S. Athanase ; ils le mirent en possession pendant le

carême de cette année, & joignirent à cette entreprise les violences les plus odieuses. Ceux à qui ils firent perdre la vie en cette occasion, sont mis au nombre des Martyrs. La plupart des Evêques d'Egypte qui étoient attachés à S. Athanase, se sentirent aussi de cette persécution : seize d'entre eux furent condamnés au bannissement, & plus de trente autres chassés de leurs siéges. Saint Athanase prit aussi le parti de se retirer dans le désert, où il visita les Monasteres. Macédonius, Evêque Arien de Constantinople, avoit obtenu de l'Empereur un Edit en vertu duquel les défenseurs du *consubstantiel* devoient être chassés des Villes, & leurs Eglises abattues : il fit exécuter cet Edit à main armée, ce qui procura la gloire du martyre à plusieurs Catholiques. Cette persécution des Ariens s'étendit jusque dans les Gaules; saint Hilaire, Evêque de Poitiers, qui s'étoit séparé de la communion des Hérétiques, fut exilé en Phrygie.

Translation des Reliques de S. Timothée, Disciple de S. Paul & premier Evêque d'Ephese, à Constantinople le premier Juin.

Saint Basile quitte la chaire de Rhétorique qu'il remplissoit avec distinction à Césarée, & se consacre entiérement à Dieu.

Saturnin d'Arles ne pouvant pardonner à S. Hilaire de l'avoir démasqué en se séparant de sa communion, concerte avec Valens & Ursace les moyens de s'en venger, & fait assembler un Concile à Beziers, où apparemment il présida. S. Hilaire qu'on vouloit perdre, y fut cité, & s'y rendit avec plusieurs Evêques de la Gaule. Saturnin écrit à Constance une relation artificieuse de ce qui s'étoit passé dans le Concile, & ces Ariens obtiennent un décret qui bannit Hilaire dans la Phrygie. Rhodane, Evêque de Toulouse, fut en même tems exilé dans la même Province. S. Hilaire profita du premier loisir qu'il trouva dans son exil, pour achever son excellent ouvrage sur la Trinité ; il divisa ce Traité en douze livres.

357.

Translation des Reliques de l'Apôtre S. André & de S. Luc, à Constantinople, par ordre de Constantius.

Les Ariens souscrivent à Sirmich une seconde formule de

foi proposée par Potamius, Evêque de Lisbonne, dans laquelle ils conviennent de retrancher les termes de *consubstantiel* & de *semblable en substance*, comme ne se trouvant point dans l'Ecriture : toutes les expressions dont ils se servoient dans cette formule, tendoient à faire le Fils de nature différente du Pere, & même passible ; ce qui la fit rejetter par les Occidentaux.

Le grand Osius, Evêque de Cordoue, triste exemple de la fragilité humaine, après avoir confessé la foi devant les Tyrans pendant la persécution de Dioclétien, après l'avoir défendue avec tant de zéle contre les Ariens au Concile de Nicée, dont il dicta lui-même le symbole, après avoir résisté si long-tems & avec tant de fermeté aux violences de Constance, consent enfin à l'âge de plus de cent ans à souscrire le second Formulaire de Sirmich. Dans ce Formulaire on défendoit également de dire l'*homoousion* & l'*homoiousion*, & on confessoit que le Pere étoit plus grand que le Fils en honneur & en dignité, en majesté & en gloire.

L'Empereur ne doutant pas que l'exemple d'Osius n'entraînât tout l'Occident, fait envoyer le même formulaire dans la Gaule, avec ordre à tous les Evêques de le signer. Ils s'assemblerent en Concile avant la fête de Pâque de l'an 358; & loin d'y recevoir ce formulaire impie qui proscrivoit également *la consubstantialité* & *le semblable en substance*, ils le condamnerent, & envoyerent leurs actes à S. Hilaire, qui leur fit réponse par le Livre intitulé *des Synodes*, où il rapporte les différentes professions de foi que les Orientaux avoient publiées depuis le Concile de Nicée.

Chute du Pape Libere. Ce Vieillard voyant tous les jours augmenter la rigueur avec laquelle il étoit traité dans son exil, consentit enfin à la condamnation de S. Athanase : il souscrivit aussi la formule de Sirmich ; c'étoit celle du premier Concile, & que S. Hilaire qui la condamna depuis, appella *la perfidie Arienne*.

Saint Cyrille, Evêque de Jérusalem, est déposé dans un Concile assemblé à Césarée, métropole de Palestine, par Acace, Evêque Arien de cette Ville : il appelle de ce jugement à un plus grand tribunal ; cet appel fut autorisé par l'Empereur.

[illegible]

Saint Basile se retire [illegible]
che & fonde divers [illegible]
Monasteres, a depuis [illegible]

Concile d'Ancyre, [illegible]
Anoméens : c'est [illegible]
doctrine d'*Aëtius*, [illegible]
Dieu semblable [illegible]
d'Antioche, fils [illegible]
ses crimes : il [illegible]
tan ; après quoi, comme [illegible]
à la philosophie, & [illegible]
été fait Diacre par [illegible]
tioche. Au reste [illegible]
que le Fils est [illegible]
même tems [illegible]
noient le *consubstantiel* [illegible]
Ariens. Ils [illegible]
l'on condamna [illegible]
où le *semblable* [illegible]
stantiel. On [illegible]
rejettoit le *consubstantiel* [illegible]
qu'il excommunia [illegible]
semblable au Pere [illegible]
pereur lui permit [illegible]
bien reçu par [illegible]
fois l'Antipape [illegible]

Constance [illegible]
méens a Nicomedie [illegible]
Ville fut réduite [illegible]
un violent tremblement [illegible]
maisons ; [illegible]
communiqua [illegible]
ce tremblement [illegible]
on comptoit [illegible]
rent.

Mort de S. [illegible]

Saint Phœbade, [illegible]
son érudition, [illegible]
il écrit contre [illegible]

359.

Plusieurs Evêques Ariens & *Anoméens* (*a*) signent à Sirmich, le 22 Mai, une nouvelle formule de foi, dans laquelle on rejettoit nommément le mot de *substance*, comme inconnu au peuple, & occasion de scandale; elle finissoit par ces mots : *Nous disons que le Fils est semblable au Pere en tout.* L'Empereur Constance, en la présence duquel cette formule avoit été rédigée, l'approuva, & convoqua ensuite deux Conciles; un d'Orient à Séleucie en Isaurie; l'autre d'Occident, à Rimini en Italie. Le Concile d'Occident s'assembla le premier; il s'y trouva, selon quelques Auteurs, environ trois cens Evêques, & selon d'autres, quatre cens, entre lesquels il y en avoit environ quatre-vingts Ariens. Les Ariens proposérent d'abord la derniere formule qui venoit d'être dressée à Sirmich; mais elle fut unanimement rejettée par les Catholiques, qui jugerent qu'on ne devoit rien ajouter ni diminuer à la foi de Nicée, & déposerent Ursace, Valens, Caïus & Germinius, chefs du parti des Ariens : on envoya ensuite dix Députés à l'Empereur à Andrinople, pour lui donner avis de cette décision. Les Ariens envoyerent de leur côté dix d'entr'eux : ils furent très-bien reçus par Constance, qui leur étoit favorable; il refusa au contraire de voir les Catholiques. Les Députés des Ariens joignant la ruse à ces mauvais traitemens de l'Empereur, trouverent moyen d'entraîner les Députés Catholiques dans une petite Ville voisine, nommée Nice, ou Nicée, où ils leur firent signer une formule semblable à la derniere de Sirmich, & même plus mauvaise, en ce qu'elle portoit que le Fils est semblable au Pere *selon les Ecritures*, sans ajouter en toutes choses : après quoi Constance leur donna la liberté de retourner, mandant en même tems au Préfet Taurus de ne point souffrir que les Evêques se séparassent avant qu'ils eussent tous souscrit cette formule de Nice, & d'envoyer en exil les plus opiniâtres. A ces nouvelles la plus grande partie céderent par foiblesse & par

(*a*) Ce nom Grec, *Anoméen*, signifie *dissemblable*; il fut donné aux purs Ariens, parcequ'ils prétendoient que le fils n'est point semblable au Pere.

surprise,

ſurpriſe. Alors les Ariens firent entendre au Concile que le ſeul moyen de réunir les Occidentaux avec les Orientaux étoit de ſuppimer le mot de *ſubſtance* ; & Valens leur chef ayant propoſé pluſieurs anathêmes captieux, mais dans leſquels le ſens Catholique étoit le plus apparent, tous les Evêques orthodoxes y furent trompés ; ils y applaudirent avec joie, croyant que le ſens Catholique étoit en ſureté, & ſe ſéparerent après avoir envoyé des Députés à l'Empereur pour lui rendre compte de ce qui s'étoit paſſé.

Le Concile de Séléucie n'eut pas une iſſue plus heureuſe que celui de Rimini : il commença à s'aſſembler le 27 Septembre. Saint Hilaire de Poitiers qui étoit alors dans ſon exil en Phrygie, s'y trouva avec des Evêques d'Orient au nombre de cent ſoixante, parmi leſquels il y en avoit cent cinq demi-Ariens, & quarante Anoméens.

S. Hilaire étant entré un jour de Dimanche dans l'Egliſe d'un Bourg qui étoit ſur le chemin, une fille Païenne, nommée Florence, s'écria à haute voix que le Serviteur de Dieu étoit arrivé ; & fendant la preſſe, elle alla ſe proſterner à à ſes pieds, le priant de faire le ſigne de la croix ſur ſon front. Le pere & la mere de cette fille imiterent ſon exemple, & Hilaire les baptiſa. Florence par reconnoiſſance le ſuivit à ſon retour dans les Gaules, & elle eſt honorée comme ſainte à Poitiers, le premier Décembre.

La premiére ſeſſion du Concile de Séléucie ſe paſſa preſque toute à diſputer ſi l'on commenceroit par examiner les accuſations, ou la queſtion de la foi : cependant avant que de ſe ſéparer, les demi-Ariens qui étoient en plus grand nombre, firent lire la formule du Concile de la dédicace d'Antioche. Le lendemain ils la firent ſouſcrire, après avoir fait fermer les portes de l'Egliſe où on étoit aſſemblé. Acace, Evêque de Céſarée, chef du parti favorable aux Anoméens, profita de cette circonſtance pour faire ſur le champ une proteſtation, prétendant avoir ſouffert violence en cette occaſion. A la troiſiéme ſeſſion qui ſe tint le 29, il préſenta une nouvelle formule, dans laquelle on condamnoit également ceux qui diroient que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, & ceux qui diroient qu'il lui eſt diſſemblable. La quatriéme, tenue le 30, fut employée toute entiére à diſputer : les Acaciens diſoient que le Fils eſt ſemblable au Pere quant à la vo-

lonté, mais non quant à la ſubſtance : les autres ſoutenoient qu'il eſt ſemblable en ſubſtance, & qu'il falloit s'en tenir à la formule d'Antioche. Alors Léonas que Conſtance avoit envoyé pour être le modérateur du Concile, ſe leva & ſépara l'aſſemblée ; & telle fut la fin du Concile de Séleucie ; car les Acaciens ne voulurent plus y venir. Après pluſieurs citations, le reſte du Concile prononça contr'eux une ſentence de dépoſition, rétablit S. Cyrille à Jeruſalem, & envoya des Députés à Conſtance : ces Députés trouverent ceux du Concile de Rimini, qui venoient apporter la nouvelle de la ſignature de la formule de Nice en Thrace, reçue à Rimini. L'Empereur conſidérant le grand nombre des Evêques, approuva cette derniére formule, & il employa tout le jour du dernier Décembre, & même une partie de la nuit, à la faire ſouſcrire par les Evêques qui ſe trouvoient à Conſtantinople, même par les Députés de Séleucie.

360.

Dédicace de l'Egliſe de ſainte Sophie, le 14 Février. Conſtantius fit à cette occaſion de grands préſens à cette Egliſe en vaſes d'or & d'argent & autres meubles ; il fit auſſi de grandes largeſſes à tout le Clergé.

Concile des Acaciens à Conſtantinople, qui confirme la formule de foi reçue à Rimini. Les Evêques de ce Concile furent obligés par politique de condamner Aëtius, parceque l'Empereur s'étoit ouvertement déclaré contre lui ; ils ne le condamnerent pas comme hérétique, mais ſeulement comme âuteur du ſcandale & de la diviſion des Egliſes. Ils dépoſerent enſuite un grand nombre d'Evêques du parti contraire, ſous différents prétextes, la plupart calomnieux ; S. Cyrille de Jeruſalem entr'autres fut dépoſé une ſeconde fois.

L'Empereur envoie des ordres par-tout l'Empire pour faire ſouſcrire cette formule de Rimini confirmée à Conſtantinople dans un Concile d'environ cent cinquantes Evêques, & delà envoyée par-tout l'Empire, avec ordre d'exiler quiconque refuſeroit d'y ſouſcrire. Les Evêques, dit un Hiſtorien non ſuſpect (le Pere Longueval, *Jéſuite*) ne ſavoient alors à quoi ſe réſoudre. La lâcheté, la foibleſſe, l'ennui d'être comme en exil, le prétendu amour de la paix, en détachoient tous les jours quelques-uns qui ſe rangeoient du côté

des Politiques. Enfin les esprits étant une fois ébranlés, on courut en foule à ce parti, ensorte que le nombre de ceux qui demeurerent fermes fut réduit à vingt, qui avoient à leur tête S. Phœbade d'Agen, & S. Servais de Tongres. Tous souscrivirent une formule qui renfermoit le venin de l'hérésie Arienne, en ce qu'elle ne disoit pas ce qu'il étoit alors essentiel de dire, qu'elle condamnoit tout ce qui lui étoit contraire, & parconséquent la doctrine Catholique, dit M. Fleury. Ils crurent que le sens s'accordoit avec les paroles, & n'eurent point le moindre soupçon du mal. M. de Tillemont, si versé dans l'histoire, a de la peine à trouver même en Occident quelques Evêques qui soient demeurés fermes après la chûte de plus de quatre cens Evêques à Rimini.

Retour de S. Hilaire dans les Gaules. Cette agreable nouvelle se répand dans tout l'Occident. S. Martin l'ayant apprise dans sa retraite, sur la côte de Ligurie, se met en chemin pour aller au-devant du Prélat. On ne peut exprimer avec quels sentimens la Gaule reçut Hilaire, & avec quelle tendresse, selon l'expression de S. Jérôme, elle embrassa ce Héros qui revenoit du combat.

Le triomphe des Ariens avoit ouvert les yeux aux Evêques qui s'étoient laissés tromper. Mais se contentant de gémir de leur faute, ils n'avoient encore fait aucun acte public pour en réparer le scandale, dit le P. Longueval. L'arrivée de S. Hilaire ranima leur courage. Il tint à ce sujet dans les Gaules plusieurs Conciles, où ces Evêques reconnoissant le venin de la formule qui leur en avoit imposé, condamnerent ce qui s'étoit fait à Rimini & ratifierent la foi de Nicée. On y déposa même quelques Evêques Ariens. Entre ces Conciles S. Hilaire en assembla un à Paris, que l'on compte pour le premier de cette Ville, dans lequel les Evêques écrivirent une lettre synodale en réponse à celle des Evêques d'Orient. On y voit que ces Prélats y justifient l'*homoiousion* ou le semblable en substance, & que cette expression dont les hérétiques abusoient, étoit susceptible d'un bon sens.

Apostasie de Julien. Il est proclamé Auguste à Paris, au mois de Mai. Il aimoit cette Ville, & y avoit fait bâtir un Palais, des bains, & un aqueduc : on voit encore les restes des bains dans une maison de la rue de la Harpe ; il paroît par

quelques monumens que nos premiers Rois demeuroient dans ce Palais.

Fondation du monastere de Ligugé près Poitiers par S. Martin, depuis Evêque de Tours. C'est le plus ancien que l'on connoisse en France.

361.

Commencement de l'hérésie des *Pneumatomaques*, c'est-à-dire, ennemis du Saint-Esprit. L'auteur de cette hérésie fut *Macedonius*, Evêque déposé de Constantinople, qui nioit la divinité du Saint-Esprit, enseignant que ce n'étoit qu'une créature semblable aux Anges, mais d'un rang plus élevé. Saint Athanase, toujours animé du même zèle pour la vérité, attaque cette nouvelle hérésie du fond des déserts où il s'étoit retiré. Athanase, en fuyant devant les partisans de l'erreur, les faisoit encore trembler.

Constance convoque un Concile à Antioche, dans lequel les Ariens prévalent, & font une nouvelle formule de foi: dans cette formule ils levoient tout-à-fait le masque, & disoient positivement que le Fils est en tout dissemblable du Pere, & tiré du néant: mais ils l'abandonnerent peu de tems après, & revinrent à la formule de Constantinople. Cette derniére formule d'Antioche étoit la seiziéme faite par les Ariens. Dans ce même Concile S. Mélece fut élu Evêque d'Antioche d'un consentement unanime des hérétiques & des Catholiques; mais il en fut chassé un mois après par la faction des Ariens. Les orthodoxes demeurerent unis à S. Melece, & firent d'inutiles efforts pour se réunir aux *Eustathiens*: on appelloit ainsi les Catholiques du parti de S. Eustathe qui tenoient leurs assemblées à part. Au lieu d'accepter la réunion proposée par les autres Catholiques, ils firent ordonner pour leur Evêque le Prêtre Paulin leur chef: cette ordination fut désapprouvée de S. Athanase, qui cependant leur demeura toujours uni, parceque c'etoient les anciens orthodoxes. L'Occident suivit son exemple; mais S. Basile & tout l'Orient s'unirent à S. Melece, & traiterent les autres de schismatiques.

Mort de l'Empereur Constance. Il tomba malade comme il se mettoit en marche pour aller combattre Julien: se voyant près de la mort, il demanda le baptême, qui lui fut

donné par Eudoxe [illegible] ainsi dans l'hérésie [illegible] avoir fait plus de mal [illegible] teurs. Après la mort [illegible] sentement de tout [illegible] rouvrir les temples [illegible] sionnément, de même que [illegible] païennes. Il [illegible] de leur religion; mais comme [illegible] tomber dans le mépris [illegible] il en raillant, pratiquer les vertus évangéliques [illegible] fendit d'exercer les charges [illegible] défendre en Justice. Il [illegible] ses, supprima les pensions du Clergé [illegible] donner que les Chrétiens [illegible] léens; c'étoit le nom qu'il leur donnoit par mépris.

362.

Saint Grégoire de Nazianze est fait Prêtre le 6 Janvier.

Loi pour défendre aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines, & à leurs enfans de les étudier. La raison que Julien en apportoit, étoit que *les Chrétiens devoient demeurer dans l'ignorance, & croire sans raisonner.*

Rappel des exilés. Ce rappel commença à un grand nombre d'Evêques exilés dans la persécution, de rentrer dans leurs siéges. S. Athanase fut de ce nombre: son troupeau lui fit une espèce d'entrée triomphante. Il profita de ce retour si glorieux pour assembler un Concile à Alexandrie: il fut peu nombreux, mais tout composé de Confesseurs. Comme ceux des Evêques catholiques qui avoient souscrit à la formule de Rimini, ne l'avoient fait que par surprise, ou par violence, sans abandonner la foi, on détermina comment on se conduiroit à leur égard, & avec les anciens Ariens déclarés, & les chefs de cette hérésie; on ordonna que l'on pardonneroit aux chefs du parti hérétique, s'ils renonçoient à leur erreur, mais sans leur donner de place dans le Clergé. A l'égard de ceux qui avoient été contraints par la violence, il fut dit qu'ils obtiendroient le pardon, & de plus conserveroient leur rang dans le Clergé. On traita ensuite de la doctrine: ceux qui disoient le Saint-Esprit créature, furent condamnés. Après quoi

on traita du terme d'*hypostase*, parceque quelques-uns se plaignoient de ceux qui en admettoient trois, disant que ces mots ne se trouvoient point dans l'Ecriture. On s'expliqua de part & d'autre : on vit que ceux qui admettoient trois hypostases, entendoient par-là trois personnes ; & que ceux qui n'en admettoient qu'une, entendoient par ce terme une seule substance. Les deux partis ainsi satisfaits anathématiserent Arius, Sabellius, Paul de Samosates, Valentin, Basilide & Manès. Quant au mystere de l'Incarnation, il fut reconnu que le Sauveur n'avoit pas pris un corps sans ame, sans sentiment & sans pensée, contre le sentiment de quelques uns qui croyoient que l'ame du Verbe incarné étoit la divinité même. Saint Athanase ne resta pas long-tems dans son Eglise après ce Concile ; les Païens obtinrent qu'il fût chassé de nouveau. Les Donatistes profiterent aussi du rappel des exilés pour rentrer dans leurs Eglises ; mais ils commirent à cette occasion des meurtres & des excès si atroces, que les juges furent obligés de s'en plaindre à l'Empereur.

Les semi-Ariens commencerent alors à former un nouveau corps sous le nom de *Macedoniens*, & tinrent un Concile dans lequel ils condamnerent le *consubstantiel* & le *dissemblable en substance*, & confirmerent la formule d'Antioche, déja confirmée à Séleucie.

Cette année plusieurs Chrétiens souffrirent le martyre. Julien qui connoissoit leur fermeté, avoit défendu qu'on leur fît aucune violence, ne voulant pas leur procurer l'honneur du martyre ; ainsi il n'y eut point de persécution ouverte : mais les Païens enhardis par la protection de l'Empereur, se porterent à de grandes violences contre les Chrétiens, à quoi ils étoient d'ailleurs excités par le zèle de quelques-uns de ces derniers, qui brisoient & insultoient les Idoles. A Dorostore en Thrace, Emilien fut jetté au feu par les soldats, pour avoir renversé des autels ; à Myre en Phrygie, Macedonius, Theodule & Tatien furent grillés à petit feu, pour avoir brisé les idoles dans le temple ; à Ancyre en Galatie, Basile Prêtre accusé de sédition & d'avoir renversé des autels, fut déchiré avec les ongles de fer, & périt dans les tourmens. A Césarée, Métropole de Cappadoce, les Chrétiens ayant abattu le temple de la Fortune, Julien en punit toute la Ville ; il l'effaça du nombre des Cités, lui ôta le nom de Césarée

[illegible]

donné par [illegible] [illegible]
[illegible]
cette Ville & [illegible]
dans la [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Gaza en [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
dans [illegible]
[illegible]
dans l'Empire.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
& par [illegible]
dans [illegible]
[illegible]

§ [illegible]

Julien [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

de huit mois après avoir été reconnu universellement pour Empereur. Plusieurs Saints avoient eu révélation de sa mort. On regarda comme une espéce de prédiction de cette mort, la réponse d'un Grammairien, à la demande impie de Libanius. Ce Sophiste Païen lui parlant de la puissance de Julien, & lui ayant demandé par dérision de notre Religion : *que fait maintenant le fils du Charpentier*, il lui répondit : *il fait un cercueil.* On apprit en effet peu de jours après la mort de ce Tyran. Peu de tems avant sa mort il avoit composé un ouvrage contre la Religion Chrétienne, dans lequel il reprochoit aux Chrétiens de ne s'en être pas tenus à ce que les Apôtres leur avoient enseigné. Julien est cependant obligé de convenir dans cet ouvrage, de la vérité des miracles faits par Jesus-Christ, quoiqu'il tâche de les tourner en ridicule. Après la mort de ce Prince superstitieux on trouva dans les lieux les plus secrets de son Palais, dans les puits & dans des fosses, des corps d'enfans de l'un & de l'autre sexe disséqués pour des opérations magiques, & des coffres remplis de têtes humaines ; ce qui n'empêcha pas les Païens de le mettre aux rang des dieux, & d'élever un temple à sa mémoire. Julien étoit un de ces hommes qu'il est difficile de définir : il faisoit parade d'une haute philosophie, & donnoit en même tems dans la plus puérile superstition : il se vantoit d'avoir quitté le Christianisme par raison & en connoissance de cause, & se livroit sans réserve à toutes les extravagances du paganisme : il affectoit un grand mépris pour les Chrétiens, & les admiroit jusqu'à les proposer pour modéles aux Pontifes Païens. Génie plus brillant que solide, ce Prince fut toujours inconséquent dans sa maniére de penser & d'agir en matiére de Religion. S. Grégoire de Nazianze, étudiant avec lui à Athenes, & voyant sa tête branlante, ses épaules qu'il levoit & remuoit sans cesse, ses regards égarés & farouches, sa démarche incertaine & chancellante, s'écria : *Quel monstre nourrit ici l'Empire !* En effet la difformité du corps répondoit dans Julien à celle de l'ame. Il dit de lui-même que pour punir son visage de sa laideur, il y laissoit croître une longue barbe, où il souffroit que certains animaux courussent comme des bêtes dans une forêt ; ce sont ses propres expressions qui ne donnent point une idée bien noble de sa Philosophie. Aussi-tôt après sa mort, les principaux Officiers

[illegible] pour [illegible]

[illegible] à ceux qui avoient [illegible] pureté.

1. [illegible]

une [illegible]

[illegible]

S. [illegible]

Luther, [illegible]

avec ceux [illegible]

est [illegible]

S. Paul [illegible]

[illegible], c'est [illegible]

[illegible]

[illegible]

Concile [illegible]

[illegible]

Les [illegible]

ques : le Pape Libere leur accorde sa communion, après avoir fait souscrire à leurs députés le Synode de Nicée. Libere mourut le 24 Septembre suivant, & on élut à sa place Damase Espagnol de naissance. Un Diacre nommé Ursicin assembla une troupe de séditieux, & se fit ordonner Evêque de Rome par Paul, Evêque de Tibur. Cette ordination schismatique ne laissa pas de trouver des approbateurs parmi le peuple; ensorte qu'il se forma deux partis qui en vinrent aux mains : il y eut en cette occasion cent trente-sept personnes tuées de l'un & de l'autre sexe. L'Empereur ayant eu connoissance de l'entreprise d'Ursicin, le condamna au bannissement, avec plusieurs des principaux de son parti.

367.

Concile de Tyane, où les Macédoniens réunis apportent les lettres de communion du Pape Libere & des autres Evêques d'Occident, & de concert avec les Catholiques Orientaux indiquent un Concile à Tharse pour confirmer la foi de Nicée.

L'Empereur Valens gagné par les Ariens, reçoit le baptême de la main d'Eudoxe, fameux Arien, qui tenoit alors le siége de Constantinople : il défend d'assembler le Concile indiqué à Tharse, & ordonne aux Gouverneurs des Provinces de chasser des Eglises les Evêques déposés sous Constantius, qui avoient repris leurs siéges sous Julien. Saint Athanase fut obligé alors de se retirer pour la quatriéme fois, & se cacha à la campagne dans un bâtiment construit sur le sépulcre de son pere, où il demeura quatre mois, au bout desquels il fut rappellé.

L'Empereur Valentinien déclare son fils Gratien Auguste, le 24 Août.

Mort de S. Hilaire, Evêque de Poitiers : nous avons de ce Pere douze livres de la Trinité, un traité des Synodes, trois écrits contre les Ariens adressés à l'Empereur Constantius, & quelques fragmens. Son style est véhément & impétueux ; ce qui le faisoit appeller par S. Jérôme le Rhône de l'éloquence Latine : *Latinæ eloquentiæ Rhodanus*. Il a été le plus grand défenseur de la vérité catholique contre les Ariens dans les Gaules.

368.

On rapporte à ce tems-ci le Concile de Laodicée [illegible] Phrygie Pacatienne. Ce Concile est célèbre par ses [illegible] Canons de discipline, principalement touchant les [illegible] & la vie cléricale. [illegible] Canon vingt-quatriéme, le Concile nomme les ordres Ecclésiastiques suivans : [illegible] Ministres ou Soudiacres, Lecteurs, Chantres, [illegible] Portiers. Dans le soixantiéme, il rapporte [illegible] Ecritures canoniques de l'ancien & [illegible] dans l'ancien Testament, il omet J[illegible] l'Ecclésiastique & les Machabées; [illegible] seulement l'Apocalypse.

369.

Concile de Rome contre les [illegible] d'*hypostase* pour exprimer les [illegible]

370.

Violences exercées par les [illegible] Constantinople : S. Euloge & [illegible] martyre en cette occasion. [illegible] ration de quatre-vingts [illegible] leurs plaintes à l'Empereur [illegible] justice, l'Empereur [illegible] envoyer en exil, & [illegible] jetté en mer, & [illegible] Martyrs. A Antioche, [illegible] la persécution de [illegible] mort [illegible]

[illegible]

[illegible]

rement attachés sous prétexte de Religion. Le but de cette loi étoit de réprimer l'avarice de plusieurs Clercs qui faisoient leur cour aux Dames Romaines pour profiter de leurs richesses.

S. Marcellin vient d'Afrique dans les Gaules avec deux Compagnons, Vincent & Domnin. Ils abordent à Nice, d'où s'étant avancés dans la Province des Alpes maritimes, ils trouvent à Embrun une abondante moisson, & y établissent une Eglise. Marcellin est ordonné Evêque d'Embrun. Ses travaux furent si heureux, qu'en peu de tems il ne resta qu'un idolâtre dans Embrun, qu'il convertit enfin par un miracle. Il envoie ses deux Compagnons travailler au salut des ames. Domnin fut le premier Evêque de Digne, & Vincent lui succéda.

On doit rapporter ici la fondation de plusieurs Eglises dans le Nord des Gaules.

Saint Exupere en établit une florissante à Baïeux.

Les Eglises d'Angers, de Coutance, de Lisieux, d'Avranches, de Séez paroissent avoir la même époque. On ne sait presque rien sur les travaux de leurs premiers fondateurs. Angers reconnoit Défenseur pour son premier Evêque; Séez, Sigilbode; Coutance, S. Ereptiole; & Avranches, S. Léonce.

Le Siége de Rennes n'est guères plus ancien, si l'on s'en tient au Catalogue de ses Evêques, donné par MM. de Sainte-Marthe. Il est probable cependant que la Religion y avoit été prêchée dès le troisiéme siécle; on peut dire la même chose des autres Villes dont on vient de parler.

L'Eglise de S. Paul Trois-Châteaux, paroît plus ancienne. Elle compte trois Evêques avant S. Paul, dont elle a pris le nom, & c'est probablement cet Evêque qui assista au Concile de Valence en 374. Cette Ville est appellée dans les anciennes notices *Augusta* ou *Civitas Tricastinorum*, d'où par corruption s'est formé le nom de Trois-Châteaux.

Mort de S. Lidoire qui avoit succédé dans l'Eglise de Tours à S. Gatien; il y bâtit la premiére Eglise.

S. Martin travaille avec succès à l'extirpation de l'idolâtrie dans les Gaules; comme les Villes ne manquoient pas d'Ouvriers, il prend les campagnes pour sa mission.

371.

Concile de quatre-vingt-treize Evêques à Rome, qui condamne Auxence, Evêque de Milan, accusé de soutenir la doctrine des Anoméens.

La persécution continue en Orient contre les Catholiques.

Saint Martin est élu Evéque de Tours. C'est le premier Moine de l'Eglise Gallicane élevé à l'Episcopat; il étoit né à Sabarie en Pannonie, de parens païens: il avoit suivi dans sa jeunesse la profession des armes; mais il la quitta pour s'attacher à S. Hilaire de Poitiers, qui le fit exorciste. Il embrassa ensuite la profession monastique, & devint célébre par ses miracles.

372.

Saint Martin fonde le Monastère de Marmoûtier, entre la Loire & une montagne escarpée. Il s'y fit une cellule de bois, & il y eut jusqu'à quatre-vingts Moines sous sa discipline, qui avoient tous des cellules séparées, & la plupart créusées dans la montagne. Il y avoit près de ce Monastère, un lieu que le peuple honoroit comme le tombeau d'un Martyr; c'étoit un brigand supplicié pour ses crimes, & qu'une erreur populaire honoroit comme martyr; il en fit abattre l'Autel, & guérit son peuple de cette superstition.

Saint Basile fait S. Grégoire de Nazianze, Evêque de Sasimes; mais Anthime, Evêque de Tyane, s'étant saisi de ce lieu qu'il prétendoit être de son Diocèse, Grégoire y renonça peu de tems après, & se retira dans la solitude.

373.

Mort de S. Athanase le 2 Mai. On peut dire de ce Pere que sa cause a été celle de l'Eglise; on vit toujours les Hérétiques s'armer contre la foi Catholique, lorsqu'ils s'armoient contre Athanase qui en étoit le principal défenseur: les Ariens n'ont point eu de plus grand ennemi. Il a écrit contr'eux avec beaucoup de force: il a aussi combattu plusieurs autres hérétiques. Entre ses autres ouvrages, on trouve de belles apologies, diverses lettres, la vie de S. Antoine& celle de sainte Synclétique. Il avoit désigné pour son successeur Pierre, qui fut effectivement ordonné pour ce

ſiége par les Evêques Catholiques. Mais les Ariens profiterent de cette occaſion pour mettre en poſſeſſion, par l'autorité de l'Empereur, un nommé Lucius qu'ils avoient précédemment ordonné Evêque d'Alexandrie. Pallade, Préfet d'Egypte, qui étoit païen, fut chargé des ordres de l'Empereur; il amena des troupes à Alexandrie, qui commirent d'horribles profanations dans l'Egliſe de S. Theonas: on outragea les Vierges Chrétiennes qui s'y trouverent, juſqu'au point de les dépouiller toutes nues, & de les mener ainſi par la Ville: pluſieurs furent violées, d'autres aſſommées à coup de bâton. Ceux qui voulurent prendre leur défenſe, eurent le même ſort. Il y eut en cette occaſion pluſieurs Martyrs, dont la mémoire eſt honorée par l'Egliſe; un grand nombre de Catholiques, Prêtres ou Moines la plupart, furent cruellement tourmentés, & enſuite condamnés aux mines. Peu de tems après l'arrivée de Lucius, il vint des ordres de Valens de chaſſer de l'Egypte tous ceux qui croyoient le *conſubſtantiel*. Ce fut alors qu'on vit la perſécution s'étendre par toute l'Egypte: onze ſaints Evêques furent exilés, de même que pluſieurs Abbés qui gouvernoient avec édification les Monaſteres immenſes dont les déſerts de cette Province commençoient à ſe remplir. Les plus illuſtres de ces Abbés, étoient S. Iſidore & les deux Macaires.

S. Jerôme ſe retire dans le déſert de Syrie avec ſon ami Heliodore.

Il y eut vers ce tems une perſécution très-violente contre les Chrétiens chez les Goths. De tous les Martyrs qui ſouffrirent alors, il y en a peu qui ſoient connus en particulier.

374.

Saint Grégoire ſe charge du ſoin de l'Egliſe de Nazianze après la mort de S. Grégoire ſon pere, Evêque de cette Ville.

Concile de Valence en Gaule, le 12 Juillet. Ce Concile fit pluſieurs Canons de diſcipline; il nous en reſte quatre. Le dernier eſt pour réprimer la mauvaiſe coutume qui commençoit à s'introduire alors, de s'accuſer de quelque crime honteux pour éviter l'ordination. La lettre ſynodale de ce Concile eſt adreſſée aux Evêques des Gaules & aux

cinq Provinces. Ce sont des divisions de l'ancienne Narbonnoise, qui n'étoit pas autrefois censée être proprement des Gaules, ayant été conquise long-tems auparavant par les Romains. Elles comprennent la Province Viennoise, la premiére & la seconde Narbonnoise, les Alpes maritimes & les Alpes grecques ; ou selon quelques Auteurs la Novempopulanie, au lieu des Alpes grecques.

Saint Ambroise est sacré Evêque de Milan le 7 Décembre. Auxence, Evêque de cette Ville étant mort, les Ariens & les Orthodoxes étoient en contestation dans l'Eglise pour l'élection d'un nouvel Evêque. Ambroise qui résidoit à Milan en qualité de Gouverneur, crut qu'il étoit de son devoir d'aller à l'Eglise pour appaiser le tumulte : il n'eut point de peine à adoucir les esprits par la sagesse & l'agrément de son discours ; mais il fut bien surpris de voir tous les suffrages se réunir en sa faveur : il fut élu tout d'une voix, quoiqu'il ne fût que catéchumene, & ordonné peu après malgré sa résistance.

375.

Mort de l'Empereur Valentinien, le 17 Novembre. Le 22 du même mois son fils Valentinien fut proclamé Empereur par les troupes. L'Empereur Gratien son frere aîné partagea l'Empire d'Occident avec lui : Valentinien eut l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique ; Gratien eut les Gaules, l'Espagne & la Bretagne.

376.

Persécution contre les Moines, à l'occasion d'une loi faite par l'Empereur Valens, pour ordonner qu'ils fussent contraints à porter les armes : un grand nombre d'entr'eux souffrirent le martyre, & plusieurs Monasteres furent brûlés.

Gratien commence son régne par publier plusieurs Loix en faveur de la Religion. Il y en a une remarquable, datée du 17 Mai 376. elle est adressée à Artemius, Euridice, Appius, Gérasime & aux autres Evêques ; ce qui peut faire croire qu'ils étoient assemblés en Concile ; il ordonne par cette loi que les causes moins importantes qui concernent la Religion, seront jugées sur les lieux & par les Synodes Diocésains : (le mot de *Diocèse* est pris ici pour le district d'une ou de

plusieurs Provinces Ecclésiastiques, & non pour le territoire d'un Evêché); mais il veut que les causes criminelles (des Clercs) soient portées aux tribunaux des Juges Laïques ordinaires & extraordinaires. On voit ici que le privilége de la cléricature, ne soustrayoit point à la Justice séculiére les Ecclésiastiques coupables de certains crimes.

377.

Concile de Rome contre l'hérésie d'*Apollinaire*, Evêque de Laodicée. Elle consistoit principalement à soutenir que Jesus Christ n'avoit point eu d'entendement humain, mais seulement la chair, c'est-à-dire un corps & l'ame sensitive, & que la divinité tenoit lieu d'entendement. Il disoit aussi que le corps de Jesus-Christ étoit descendu du ciel, & qu'il s'étoit dissipé après la résurrection : enfin il erroit sur la Trinité; la composant d'un grand, d'un plus grand, & d'un très-plus grand. Des sectateurs d'Apollinaire vinrent les *Antidicomarianites*, c'est-à-dire Adversaires de Marie, qui disoient qu'elle n'étoit pas demeurée vierge, & qu'après la naissance de Jesus-Christ elle avoit eu des enfans de saint Joseph : cette erreur eut cours en Arabie. Il y eut dans le même pays une erreur toute opposée, qui faisoit regarder la sainte Vierge comme une espéce de divinité; on nomma ceux de cette secte *Collydiriens*, parcequ'ils faisoient principalement consister son culte à lui offrir des gâteaux nommés en grec *Collyrides*.

Ambassade des Goths à l'Empereur Valens, pour lui demander la permission de passer le Danube, & de s'établir dans la Thrace : le chef de cette ambassade étoit l'Evêque Ulfila qui se laissa gagner par les Ariens, & porta l'Arianisme chez les Goths, qui le répandirent ensuite dans tout l'Occident.

On peut rapporter à cette année le Concile de Gangres métropole de Paphlagonie, dont il nous reste vingt Canons : le second défend de condamner ceux qui mangent de la chair, pourvu qu'ils s'abstiennent du sang, des viandes étouffées & immolées. Le seiziéme condamne les enfans qui sous prétexte de piété & de vie ascétique, quittent leurs parens sans leur rendre l'honneur qu'ils leur doivent.

Saint Grégoire de Nazianze est appellé à Constantinople pour

pour y prendre soin de cette Eglise, qui se trouvoit privée de Pasteur par l'exil d'Evagre élu en 370, apres la mort de l'Arien Eudoxe. Il y établit la foi & la morale par ses prédications. S. Jerôme s'y rend son disciple. Il venoit d'être ordonné Prêtre à Antioche par l'Evêque Paulin; mais il ne voulut demeurer attaché à aucune Eglise, & il n'exerca jamais les fonctions du sacerdoce dont il se crut toujours indigne, par un effet de sa profonde humilité.

378.

L'Empereur Valens donne ordre de cesser la persécution contre les Catholiques; il rappelle les Evêques, les Prêtres exilés, & les Moines condamnés aux mines. Il périt dans une bataille contre les Goths le 9 Aout. L'Arianisme qui ne s'étoit établi & soutenu que par des intrigues & des violences, périt avec son dernier Protecteur. Il n'en subsista plus qu'une branche qui s'étendit chez les Nations du Nord. Le venin de cette hérésie se communiqua des Goths aux Gépides leurs voisins, & ensuite aux Vandales. Ce fut même par leur commerce que les Bourguignons devinrent dans la suite Ariens, de Catholiques qu'ils étoient auparavant.

Concile de Rome. Il fut composé d'un grand nombre d'Evêques de toutes les parties d'Italie: ils adresserent une lettre aux deux Empereurs Gratien & Valentinien, en remercîment de ce que, pour réprimer le schisme d'Ursicin, ils avoient ordonné que l'Evêque de Rome jugeroit les autres Evêques: ils les prioient aussi de faire un réglement pour le jugement des Evêques & des causes ecclésiastiques. Pour satisfaire à cette priere du Concile de Rome, les deux Empereurs firent une loi qui ordonne que quiconque voudra retenir son Eglise, étant condamné par le jugement de Damase (c'étoit l'Evêque de Rome) rendu avec le conseil de cinq ou sept Evêques; ou celui qui étant cité au jugement des Evêques, refusera de s'y présenter, soit conduit a Rome sous bonne & sure garde: que si le rebelle est dans un pays plus éloigné, toute la connoissance en soit renvoyée a l'Evêque Métropolitain; ou s'il est Métropolitain lui-même, qu'il se rende à Rome sans délai, ou devant les Juges donnés par l'Evêque de Rome, ou au Concile de quinze Evêques voisins, à la charge de n'y plus revenir

après ce jugement. Cette loi change le premier ordre établi & suivi dans l'Eglise, & le droit qui doit appartenir à tous les Evêques qui sont dans le cas d'être jugés; elle le restreint à ceux des Provinces éloignées qu'elle dit devoir être jugés par les loix & par le Métropolitain. Nous suivons en France le premier ordre de procéder contre les Evêques, parce qu'il est seul conforme aux régles canoniques.

379.

Mort de S. Basile le 1 Janvier. On commença à célébrer sa fête dans l'Eglise peu de tems après sa mort, & son oraison funèbre fut prononcée publiquement par plusieurs grands Saints, entr'autres par saint Grégoire de Nysse son frere. Saint Basile avoit un autre frere nommé Pierre, qui fut Evêque de Sébaste, & une sœur nommée Macrine, qui garda la virginité; l'Eglise les compte aussi l'un & l'autre au nombre des Saints. La sainteté étoit comme l'apanage de cette respectable famille. Entre les ouvrages que nous avons encore de cet illustre Docteur, on peut remarquer ses *Ascétiques*, qui sont des régles de conduite qu'il donna à ses Moines, son traité sur les études, & son livre du Saint-Esprit, qu'il fit à l'occasion de ceux qui combattoient sa divinité. Saint Basile avoit eu pendant quelque tems la condescendance de ne pas obliger ceux qui vouloient se réunir, à nommer le Saint-Esprit Dieu, mais à déclarer seulement qu'ils ne le tenoient pas pour créature; ce qui donna occasion à ses ennemis de le calomnier, quoique sa foi sur cet article ne fût pas équivoque. Saint Basile a écrit si purement & avec tant d'élégance, qu'Erasme ne faisoit pas difficulté de le préférer aux anciens Orateurs Grecs, & même à Démosthene. Nous avons de lui des commentaires & des homélies sur l'Ecriture sainte, des traités dogmatiques, & beaucoup de lettres.

Gratien associe Théodose à l'Empire le 19 Janvier, & lui donne l'Orient. Valens ayant su, dit-on, par l'art magique que le nom de son successeur commenceroit par ces lettres, *T*, *h*, *e*, *o*, *d*, fit mourir ceux dont le nom commençoit ainsi. Théodose le pere fut sacrifié à ses soupçons, & le fils n'évita la mort qu'en se retirant en Espagne, d'où Gratien le rappella après la mort de Valens. Gratien démembra la

Grèce & la Dace, des autres Provinces plus occidentales, & les joignit à l'Empire d'Orient en faveur de Théodose; ce qui forma le corps de l'Illyrie orientale, dont Thessalonique étoit la Ville la plus illustre. Le Pape Damase fit Ascole Evêque de cette Ville, son Vicaire dans l'Illyrie orientale, pour y maintenir la jurisdiction du S. Siége, sur laquelle on appréhendoit que les Evêques de Constantinople n'entreprissent à l'occasion de ce changement.

380.

Baptême de Théodose, par Ascole, Evêque Catholique.

Loi des Empereurs, qui ordonne que tous les peuples adopteront la religion du Pontife Damase, Evêque de Rome; que ceux qui la suivront, porteront seuls le nom de Chrétiens Catholiques, & tous les autres le nom d'hérétiques.

Cette loi étoit l'ouvrage de l'Empereur Théodose, qui en fit une autre cette même année pour défendre de faire pendant tout le carême les procédures criminelles.

Concile de Sarragoce en Espagne, qui condamne les *Priscillianistes*, dont l'erreur avoit déja infecté la plus grande partie de l'Espagne, & même quelques Evêques. *Priscillien* qui donna son nom à cette secte, avoit été endoctriné par un nommé Marc Egyptien, Manichéen; aussi sa doctrine se ressentoit-elle des instructions d'un tel maitre: elle étoit dans le fond la même que celle des Manichéens, mêlée des erreurs des Gnostiques, & de plusieurs autres, auxquelles il avoit ajouté les rêveries des Astrologues. Ses sectateurs s'assembloient de nuit, hommes & femmes, prioient nuds, & commettoient beaucoup d'impuretés: ils jeûnoient le Dimanche, le jour de Noël, & le jour de Pâques; parcequ'en haine de la chair ils croyoient que Jesus-Christ n'étoit né ni ressuscité qu'en apparence. Ils recevoient l'Eucharistie comme les autres; mais ne la consommoient pas. La devise de cette secte, est exprimée par ce vers:

Jura, perjura; secretum prodere noli.

L'Empereur Théodose chasse les Ariens des Eglises de Constantinople, dont ils étoient en possession depuis l'an 340.

381.

Deux Evêques Ariens se voyant, malgré leurs déguisemens, décriés comme novateurs, demandent à Gratien un Concile où ils puissent se justifier. L'Empereur l'accorde ; le Concile se tint à Aquilée le 5 Septembre 381. Il fut composé de trente-deux Evêques, & S. Ambroise en étoit l'ame.

Théodose convoque à Constantinople un Concile de tout l'Orient. Ce Concile s'assembla au mois de Mai : il y vint cent cinquante Evêques catholiques, & trente-six de la secte de Macedonius. L'Empereur avoit mandé ces derniers pour tâcher de les réunir à l'Eglise ; mais ils déclarerent qu'ils aimeroient mieux confesser la doctrine des Ariens, que de convenir du *consubstantiel*, & se retirerent de Constantinople. Après leur retraite le Concile les anathématisa comme hérétiques déclarés, & ordonna que le symbole de Nicée demeureroit dans son autorité : mais on jugea à propos d'y ajouter quelques paroles touchant le mystere de l'Incarnation, à cause des Apollinaristes ; & une explication plus ample de l'article du Saint-Esprit, à cause des Macédoniens. Le Concile fit ensuite sept canons de discipline : le second est pour marquer la distinction des Provinces & les priviléges des principales Eglises. Ce Canon donne aux Conciles des lieux toute l'autorité pour les affaires Ecclésiastiques ; ce qui semble favoriser l'explication que M. Duguet a donnée au troisiéme Canon du Concile de Sardique. On voit dans le second Canon du Concile de Constantinople tout le plan de l'Eglise Orientale ; les deux Patriarches, celui d'Alexandrie & celui d'Antioche, & les trois Exarques, c'est-à-dire l'Evêque d'Ephese, celui de Césarée en Cappadoce, & celui d'Héraclée ; mais ce dernier étoit dès-lors effacé par celui de Constantinople. Le troisiéme Canon est pour donner la prérogative d'honneur à l'Evêque de Constantinople après celui de Rome. On ne voit personne qui ait assisté à ce Concile de la part de S. Damase & des autres Occidentaux ; il ne laisse cependant pas d'être reconnu pour le second Concile œcuménique ou universel, par le consentement que l'Occident a donné depuis à ce qu'il avoit décidé touchant la foi. Le symbole qu'on y dressa, est celui que nous disons à la Messe. Dans ce Concile de Constantinople Nectaire fut

a[illegible]mé pour en [illegible] Nazianze, qui [illegible] de ses jours dans la [illegible]

Les Evêques [illegible] les ordonnances du [illegible] une loi [illegible] incessamment [illegible] sainte Trinité [illegible] sonnes égales. Il [illegible] tre ceux qui ne [illegible] casse leurs [illegible]. Il [illegible] Septembre du Concile de [illegible] que trente-deux [illegible] mais les autres [illegible] des députés. Ce Concile [illegible] Ariens.

[illegible]

L'Empereur Théodose [illegible] tantinople au commencement [illegible] dans le même tems à Rome [illegible] vites, mais ils [illegible]

Loi de Théodose [illegible] ordonne au Préfet du [illegible] siteurs pour les [illegible] laquelle on trouve le nom [illegible] tiques.

Le Pape Damase [illegible] ge de corriger le nouveau [illegible] Jérôme est à Rome [illegible] si nte Paule. [illegible] vinrent sous la [illegible]

[illegible]

Théodose [illegible]

Troisieme Concile de [illegible]

Ce Concile s'assembla [illegible] les Evêques se [illegible] voqués, croyant [illegible] ils pourroient convenir d'[illegible]

qu'ils ne cherchoient qu'à éluder la décision par les subtilités de la dispute, il leur ordonna de donner leurs confessions de foi par écrit ; ensuite les ayant lues, il rejetta toutes celles qui divisoient la Trinité, & les déchira. Cette action couvrit les hérétiques de confusion, & c'est tout le fruit qu'on retira de cette assemblée.

Mort de l'Empereur Gratien le 25 Août ; il fut tué par les partisans de Maxence qui se révolta, se fit proclamer Empereur, & associa à l'Empire son fils Victor.

384.

Concile de Bordeaux contre les Priscillianistes. Priscillien appelle à l'Empereur, & est condamné à mort avec plusieurs de ses complices, sur les poursuites d'Ithace Evêque de Sossube en Espagne : S. Martin s'y oppose.

Mort du Pape S. Damase le 11 Décembre ; Sirice lui succéde.

Saint Augustin vient professer la Réthorique à Milan, & commence à être touché par les discours de S. Ambroise.

385.

Le Pape S. Sirice écrit une lettre *décrétale* le 11 Février ; c'est la premiére qui soit venue jusqu'à nous. On nomme ces lettres *decrétales*, parceque ce sont des résolutions qui ont force de loi. Celle-ci fut adressée à Hymerius Evêque de Tarragone, qui avoit consulté le Pape sur divers points de discipline. C'est la premiére ordonnance ecclésiastique où l'âge des Ordinands & les interstices soient marqués distinctement : on y voit qu'il falloit avoir trente ans pour être Acolyte & Soudiacre, qu'après avoir passé cinq ans dans le Diaconat on pouvoit recevoir la Prêtrise, & dix ans après l'Episcopat.

L'Impératrice Justine veuve de Valentinien envoie, vers le tems de Pâques, demander à S. Ambroise Evêque de Milan une Eglise pour les Ariens ; S. Ambroise la refuse, & souffre avec tout son peuple une persécution pendant plusieurs jours.

Saint Jérôme quitte Rome pour retourner en Orient, où il est suivi peu après par sainte Paule.

386.

Concile de quatre-vingts Evêques à Rome le 6 Janvier, sur la discipline ecclésiastique.

Valentinien le jeune, à la sollicitation de sa mere Justine, fait une loi le 23 Janvier, pour permettre aux Ariens de s'assembler, & défendre aux Catholiques de les troubler sous peine d'un supplice rigoureux.

Seconde persécution contre S. Ambroise & son peuple : pendant cette persécution S. Ambroise découvrit par révélation les reliques de S. Gervais & de S. Protais, & les fit porter dans la basilique nommée aujourd'hui de son nom l'*Ambroisienne*. Cette translation fut accompagnée d'un très-grand nombre de miracles, sur-tout de guérisons de possédés : mais l'Impératrice Justine & les Ariens de sa cour se moquoient de ces miracles, prétendant que S. Ambroise avoit suborné par argent, des hommes qui feignoient d'être possédés.

Conversion de S. Augustin ; il étoit Manichéen, mais seulement du nombre de ceux qu'ils appelloient *auditeurs* ; de sorte qu'il ne s'étoit jamais souillé des ordures de cette abominable secte, qui étoient, comme nous l'avons dit, réservées pour leurs *élus*.

Saint Jérôme se retire dans le monastere de Bethléhem. Sainte Paule vient aussi s'établir dans ce lieu, après avoir visité la Terre-sainte & les Solitaires d'Egypte.

387.

Sédition à Antioche à l'occasion des impôts : on insulte les statues de l'Empereur Théodose, qui envoie des Commissaires pour punir rigoureusement toute la ville ; il révoque ensuite ces ordres, touché par l'éloquence & par les larmes de S. Flavien, Evêque de cette ville, & par les priéres des Moines.

Ambassade de S. Ambroise à Maxime : il déclare qu'il ne veut point avoir de communion Ecclésiastique avec lui, à cause du meurtre de l'Empereur Gratien ; il s'abstient aussi de la communion des Evêques qui poursuivoient la mort des Priscillianistes. Maxime envoie en Espagne des Tribuns avec puissance de vie & de mort pour la recherche des héré-

tiques ; S. Martin s'y oppose, & obtient le rappel de ces Tribuns.

Saint Augustin est baptisé à Milan par S. Ambroise.

388.

Défaite de Maxime par Théodose en Pannonie, en deux combats différens. Maxime ayant été amené ensuite à Théodose, ses soldats se jetterent sur cet infortuné, & lui trancherent la tête. Ceci arriva le 28 Juillet. Peu de tems après, son fils Victor fut aussi tué.

D'habiles critiques croient devoir rapporter au regne de Maxime, le Martyre de sainte Ursule & d'un grand nombre de saintes Vierges, mises à mort à Cologne, par les Huns dans quelque irruption de ces barbares. C'est ce qu'on trouve de plus vraisemblable parmi tant d'opinions différentes, auxquelles ont donné lieu les fausses histoires qu'on en a publiées. Mais ces piéces apocryphes ne doivent pas faire douter du Martyre de ces saintes ; il est aussi réel que la plupart des circonstances dont on l'a embelli, sont fabuleuses. On trouve quelque chose de très-plausible dans l'opinion de ceux qui donnent simplement onze compagnes à sainte Ursule, au lieu d'onze mille. La chronique de S. Tron, qui mérite d'être écoutée en ce point, n'en suppose pas un plus grand nombre. Cette opinion peut favoriser le sentiment de ceux qui se persuadent que cette compagnie n'étoit peut-être qu'une Communauté de Vierges consacrées à Dieu, qui avoient Ursule pour supérieure, & qui demeuroient à Cologne ou aux environs. On peut donc se persuader que des barbares idolâtres seront venus fondre sur le Monastere de sainte Ursule ; qu'après y avoir satisfait leur avarice, ils auroient voulu y assouvir leur brutalité, & que telle aura été l'occasion du Martyre de cette sainte, & d'onze de ses compagnes, qui auront préféré le sacrifice de leur vie à la perte de leur virginité & de leur foi.

389.

Massacre de Thessalonique : Théodose irrité d'une sédition des habitans de cette ville, ordonna pour les punir, qu'on en massacrât sept mille ; ce qui fut exécuté par les troupes qui environnerent le peuple assemblé dans le cirque, & en tuerent

jusqu'au nombre prescrit, sans distinction des innocens ou des coupables.

On peut rapporter à cette année un Concile tenu à Rome pour la condamnation de l'hérétique *Jovinien*, qui commençoit à y semer ses erreurs. Elles consistoient principalement à dire que ceux qui ont reçu le baptême avec une pleine foi, ne peuvent plus être vaincus par le démon ; que tous ceux qui auront conservé la grace du baptême, auront une même récompense ; que les Vierges n'ont pas plus de mérite que les veuves ou les femmes mariées ; enfin, qu'il n'y a point de différence entre s'abstenir des viandes & en user avec action de graces. La morale de cet hérétique étoit conforme à ses principes ; il ne se refusoit rien de ce qui pouvoit le flater.

Concile de Milan qui confirme la condamnation de Jovinien, & prononce celle de l'Evêque Ithace & de ses partisans. Saint Ambroise refuse le jour de la Nativité de notre Seigneur l'entrée de l'Eglise à l'Empereur Théodose, qui se soumet à la pénitence publique pour expier le crime du massacre de Thessalonique.

Mort de S. Grégoire de Nazianze : il a été surnommé le *Théologien*, comme par excellence ; tant il est sublime & exact dans l'explication des mysteres. On ne peut lui disputer non plus le prix de l'éloquence sur tous ceux de son siécle ; sa maniére d'écrire étoit très-fleurie & en même tems très-solide : on a de lui cinquante-cinq discours ou sermons, beaucoup de lettres, & plusieurs poësies dont le sujet est toujours sérieux & Chrétien, & dans lesquelles cependant l'art, l'invention & l'esprit se font sentir. M. Duguet, dans le parallele qu'il a fait de S. Basile & de S. Grégoire de Nazianze, remarque que ces deux grands hommes si conformes par l'amitié, l'innocence, la solitude, la pénitence, l'amour des lettres, l'étude de l'éloquence, l'attachement à la vérité, l'Episcopat, les travaux pour l'Eglise, les persécutions, & la sainteté l'ont encore été en ce point, que l'un a voulu prendre soin de nos études, & que l'autre a voulu nous en fournir la matiére, comme il l'avoue lui-même dans une de ses poësies. On pourroit faire observer comme un autre trait de ressemblance entr'eux, que S. Grégoire étoit d'une famille toute sainte comme S. Basile. Pour arriver à la perfection il

ſuivit les exemples que lui donnoient S. Grégoire ſon pere avant lui Evêque de Nazianze & ſainte Nonne ſa mere : il eut pour frere S. Céſaire, & pour ſœur ſainte Gorgonie.

390.

Concile de la Province de Carthage le 16 Juin. Ce Concile fit quelques Canons de diſcipline, la plupart pour empêcher les entrepriſes des Prêtres ſur les Evêques, & des Evêques ſur leurs confreres.

Loi de Théodoſe du 3 Septembre, qui enjoint aux Moines de ſe retirer dans les lieux déſerts, & d'habiter les ſolitudes. Le motif de cette loi étoit de réprimer le zèle indiſcret des Moines d'Egypte & de Syrie, qui venoient dans les villes importuner les juges juſqu'à exciter des ſéditions, pour obtenir la grace des criminels, & faiſoient une guerre ouverte aux Païens en abattant les idoles & les temples. L'Orient étoit auſſi troublé alors par un grand nombre de Moines vagabonds, du nombre deſquels paroiſſent avoir été les hérétiques *Maſſaliens*, condamnés vers ce tems-ci dans un Concile aſſemblé par Flavien d'Antioche. Ils ſoutenoient que la priére ſeule étoit néceſſaire, à l'excluſion même des ſacremens, & croyoient que par ſon moyen on ſe délivroit d'un démon que chacun recevoit en naiſſant, & qu'alors on devenoit impeccable. Ils faiſoient auſſi profeſſion d'une pauvreté mal entendue, & menoient une vie oiſive, demandant l'aumône, vivant pêle-mêle hommes & femmes, juſqu'à coucher ainſi dans les rues pendant l'Eté.

L'Etat Monaſtique fleurit dans la Gaule. Commencement de S. Honorat, Fondateur du Monaſtère de Lerins. Il y avoit alors dans la Gaule des Monaſtères pour les Vierges conſacrées à Dieu. Ils étoient encore rares, mais il y avoit un grand nombre de pieuſes filles dans toutes les Villes, qui ſans quitter la maiſon paternelle, faiſoient profeſſion de garder la virginité. Elles étoient diſtinguées par le voile, quelques-unes mêmes vivoient recluſes.

391.

Saint Auguſtin eſt fait Prêtre d'Hippone en Afrique au commencement de cette année.

Deſtruction du temple & de l'idole de Serapis à Alexandrie

par ordre de Théodose : cet évenement entraîna la ruine de l'idolâtrie dans toute l'Egypte ; parcequ'il mit au jour les cruels mysteres des Païens, & les artifices dont usoient les Prêtres des faux dieux pour abuser les peuples.

392.

Théodose révoque la loi qui défendoit aux Moines d'entrer dans les villes.

Mort de Valentinien le jeune le 15 Mai : il fut étranglé par ses gardes, à l'instigation du Comte Arbogaste général de ses armées, qui fit déclarer Empereur un homme de lettres nommé Eugene, sous le nom duquel il prétendoit régner.

Saint Ambroise rapporte un beau trait de la pudeur de Valentinien II. Ce Prince ayant su qu'il y avoit à Rome une Comédienne qui passoit pour un prodige de beauté, & qui étoit l'objet de la passion de toute la jeune noblesse, il la fit venir à sa Cour, pour ôter cette occasion de pécher à la jeunesse Romaine. Mais pour ne point s'y exposer lui-même, il ne voulut pas même se permettre la curiosité de la voir ni en particulier, ni en public. Valentinien avoit eu quelque pressentiment de sa mort, & comme il n'étoit pas encore baptisé, il envoya un Silentiaire à S. Ambroise, avec une lettre par laquelle il le pressoit de se rendre auprès de lui, pour l'administration de son baptême. Il lui marquoit qu'il ne s'imaginât pas que ce fût pour le faire assister à quelque Concile. *Il savoit*, dit S. Ambroise, *que je m'étois souvent excusé de me trouver à ces assemblées, à cause des fréquentes dissensions des Evêques.*

Le *Silentiaire* dont on parle ici, étoit un des Officiers du Palais, dont l'emploi étoit d'imposer silence, & d'empêcher qu'on ne fit du bruit dans la chambre & dans l'antichambre de l'Empereur. Il paroît que ces Officiers assistoient pour le même sujet aux assemblées. On les employoit souvent pour les messages secrets. Dans la suite on donna le nom de *Silentiaires* aux Confidens & aux Conseillers des Princes.

Saint Augustin confond Fortunat Prêtre Manichéen, dans une conférence le 28 Août.

Saint Paulin embrasse en Espagne la vie monastique & la pauvreté évangélique.

393.

Théodose donne à son second fils Honorius le titre d'Auguste le 10 Janvier.

Concile général d'Afrique à Hippone, le 8 Octobre. On fit dans ce Concile quarante-un Canons, dont le XXXI défend à l'Evêque & aux Clercs de manger dans l'Eglise, sinon par nécessité en passant, & ordonne d'empêcher aussi le peuple de faire de tels repas. Ce Canon est pour réprimer l'abus qui s'étoit introduit en Afrique, de faire des festins dans les Eglises, en l'honneur des martyrs. Ce Concile fit aussi un décret pour faciliter la réunion des Donatistes.

394.

Concile de trois cens dix Evêques Donatistes à Bagaye en Numidie, à l'occasion d'un schisme entre ceux de cette secte.

Théodose livre bataille à Eugene dans la plaine d'Aquilée, le 6 Septembre. Eugene est défait, & ensuite tué par les soldats, qui lui tranchent la tête. Le Comte Arbogaste se perce de deux épées.

Concile de dix-neuf Evêques à Constantinople, dans lequel on décide que le nombre de trois Evêques qui est suffisant pour l'ordination d'un Evêque, ne l'est pas pour sa déposition.

395.

Mort de l'Empereur Théodose le Grand à Milan, le 17 Janvier. Peu de tems avant sa mort il avoit partagé l'Empire à ses enfans, donnant l'Orient à Arcade, & l'Occident à Honorius. La mémoire de Théodose est en vénération parmi les Chrétiens, à cause du zèle constant & éclairé qu'il a témoigné pour les intérêts de la Religion. Si cet Empereur a attristé l'Eglise par des fautes échappées à la vivacité de son caractere, il l'a édifiée par son humilité & la sincérité de sa pénitence. Tous les historiens s'accordent à dire du bien de lui, excepté Zosime qui étoit Païen. Quarante jours après sa mort, S. Ambroise prononça son oraison funèbre dans l'Eglise de Milan.

Saint Augustin est fait Evêque d'Hippone avec Valere par l'autorité d'un Concile.

397.

Mort de S. Ambroise le 4 Avril : ce S. Docteur s'étoit fait un devoir de prêcher tous les Dimanches l'Evangile à son peuple. On a de lui plusieurs ouvrages sur l'Ecriture sainte, quelques traités contre les hérésies, des lettres & des livres de morale : il régne dans tous ses ouvrages une grande douceur d'expression, & l'on peut remarquer qu'il y donne le nom de *Messe* à la célébration du saint sacrifice. Nous chantons encore plusieurs hymnes qu'il avoit composées : elles furent si célébres, que pour dire une hymne dans les siécles suivans, on disoit *Ambrosianum*. On croit que S. Ambroise a institué le chant à deux chœurs, pour consoler son peuple par le chant des pseaumes & des hymnes pendant la persécution de Justine. On trouve dans ses Commentaires sur S. Luc un texte très-obscur, dont l'interprétation ne paroîtra point déplacée dans cet Abrégé. S. Ambroise y dit que l'Octave n'est point un jour du tems, mais de l'Eternité : *Octava, spei nostræ perfectio est.* Ce texte se trouve au Commun des Saints, dans tous les Breviaires qui ont adopté le Romain. La pensée de ce Pere est que tout notre tems se compte par sept jours dans chaque semaine. Quand on est arrivé au sept, on ne passe pas outre, mais on retourne à un, & on recommence à compter jusqu'à sept. Ainsi le huitiéme jour n'est point dans la mesure du temps, il passe au-delà. Et quel est le jour qui passe tous les tems ? si ce n'est l'Eternité. Cette explication peut éclaircir ce passage très-difficile à entendre.

Martyre de S. Sisinius Diacre, Martyrius lecteur, & Alexandre portier, le 29 Mai. Ils furent mis à mort par les Païens habitans des montagnes voisines de la ville de Trente, chez lesquels Sisinius avoit porté l'Evangile & bâti une Eglise.

Concile de quarante-quatre Evêques à Carthage le 28 Août. Nous avons cinquante Canons de ce Concile, qui est compté pour le troisiéme de Carthage. Le sixiéme Canon est pour défendre de donner l'Eucharistie aux corps morts : le seiziéme défend aux Evêques, Prêtres & autres Clercs de gagner leur vie à aucun trafic sordide : le quarante-neuviéme ordonne que ceux qui n'ayant rien au tems de leur ordination, acquierent ensuite des héritages en leur nom, seront

réputés usurpateurs des biens sacrés, s'ils ne les donnent à l'Eglise; mais s'il leur est venu du bien par donation ou par succession, ils en peuvent disposer.

Mort de S. Martin, à l'âge de 81 ans.

398.

Quatriéme Concile de Carthage le 8 Novembre. Les Evêques d'Afrique s'y trouverent au nombre de deux cens quatorze. On y fit cent quatre Canons : le XVI porte que les époux ayant reçu la bénédiction du Prêtre doivent par respect garder la continence cette nuit : par le LI. il est ordonné à tous les Clercs qui ont la force de travailler, d'apprendre des métiers, & de gagner leur vie : le LXXXVIII ordonne que celui qui en un jour solemnel va aux spectacles au lieu d'aller à l'office de l'Eglise, sera excommunié. La plupart des autres Canons regardent les ordinations, & les devoirs des Evêques & des Clercs.

Saint Jean surnommé Chrysostôme, Prêtre d'Antioche, est fait Evêque de Constantinople le 26 Février.

Loi de l'Empereur Honorius du 27 Juillet, qui confirme les arbitrages des Evêques, sans nuire à ceux qui y étant appellés ne voudront point s'y présenter. Le même jour l'Empereur Arcade fit une loi pour assujettir les Economes des Eglises à payer les dettes des réfugiés que les Clercs refusent de livrer.

Mort du Pape Sirice le 26 Novembre; Anastase I. lui succede.

Concile de Turin, où S. Brice fut calomnié, & accusé, on ne sait de quels crimes, mais son innocence fut reconnue. Il ne nous reste des actes de ce Concile que la lettre synodale contenant huit Canons. Elle commence ainsi : *Le S. Concile assemblé dans la ville de Turin, le 22 Septembre, à nos chers freres des Gaules & des cinq Provinces* (On entendoit par les Gaules, la Celtique, l'Aquitaine, la Belgique; & par les cinq Provinces, la Gaule Narbonnoise divisée en cinq Provinces.) Procule, Evêque de Marseille, prétendoit devoir présider avec la qualité de Métropolitain, les Evêques de la seconde Narbonnoise, & en faire les ordinations, alléguant que ces Eglises avoient été démembrées de son Diocèse, & qu'il y avoit ordonné des Evêques. Les Prélats de la se-

conde Narbon[illegible]
d'une autre [illegible]
accorda la pr[illegible]
& non à son [illegible]
vie durant [illegible]
ples, ou dont [illegible]
Diocèse. Sa [illegible]
l'antiquité [illegible]

Les Evêques [illegible]
qualité de M[illegible]
deux qui po[illegible]
civile, jou[illegible]
mais au cas [illegible]
sions, ou leur [illegible]
leur permit de [illegible]
siéges, avec [illegible]
politains. On [illegible]
contestation par [illegible]
faire dans la [illegible]
parceque cela [illegible]
cisément [illegible]
la mort de S. A[illegible]
riæ.

S. Victrice, [illegible]
les par l'écl[illegible]

[illegible]

Saint Jean Chr[illegible]
me son Clergé, & [illegible]
parmi les Eccl[illegible]
traitoient de sœurs [illegible]
introduites, ou [illegible]
fonde plusieurs [illegible]
des, des Prêtres pour [illegible]

Les Moines d'Egypte [illegible] d'A-
lexandrie, [illegible] Anthropomor-
phites, dans [illegible]

[illegible]

Loi de l'Empereur [illegible], qui [illegible]
les dépositions d'Evêques [illegible]

Cinquiéme Concile de Carthage le 27 Mai, composé de soixante-douze Evêques : on y fit quinze canons. Le sixiéme ordonne de baptiser sans scrupule les enfans dont le baptême n'est point prouvé très-certainement.

Premier Concile de Tolède : il y assista des Evêques de toutes les Provinces d'Espagne. Il y fut ordonné qu'on suivroit les réglemens du Concile de Nicée, & on fit vingt Canons, dont les plus remarquables sont le septiéme, qui porte, que si la femme d'un Clerc a péché, il peut la lier dans sa maison, la faire jeûner, & la châtier, sans toutefois attenter à sa vie ; mais il ne doit pas même manger avec elle jusqu'à ce qu'elle ait fait pénitence : & le dix-septiéme par lequel il est dit, que celui qui avec une femme fidelle a une concubine, est excommunié ; mais si la concubine lui tient lieu d'épouse, ensorte qu'il se contente de la compagnie d'une seule femme, à titre d'épouse ou de concubine, à son choix, il ne sera point rejetté de la communion. Ce Canon est très-remarquable pour montrer qu'il y avoit des concubines légitimes approuvées par l'Eglise. C'est que selon les loix Romaines il falloit qu'il y eût une certaine proportion entre les conditions des contractans ; mais la femme qui ne pouvoit être tenue à titre d'épouse, pouvoit être concubine. L'Eglise n'entroit point dans ces distinctions ; & se tenant au droit naturel, approuvoit toute conjonction d'un homme & d'une femme, pourvu qu'elle fût unique & perpétuelle. On trouve dans les décisions de ce Concile l'Evêque de Rome nommé simplement *le Pape*, comme par excellence : c'est la premiére fois qu'on le trouve ainsi nommé dans l'histoire ; car ce nom de Pape qui signifie *Pere*, étoit alors commun à tous les Evêques, & se donne encore aujourd'hui à tous les Prêtres dans l'Eglise Grecque.



REMARQUES

REMARQUES PAR[illegible]

Sur le quatrième [illegible].

L'EGLISE exposée à des [illegible]
Puissances de la terre, armées [illegible]
tiens, coulant dans tout [illegible]
lente, universelle, capable [illegible]
n'en étoit l'Auteur, voilà [illegible]
premieres années du quatrième [illegible]
Dioclétien publia un [illegible]
année de son regne, & [illegible]
nombrable. Les plus [illegible]
jusqu'alors les [illegible]
Christ. La Ville de [illegible]
la fureur de Dioclétien [illegible]
Fidéles, qu'on les [illegible]
fermer chacune [illegible]
les esclaves étoient [illegible]
on compte en [illegible]
comédie.

Un Edit particulier [illegible]
Chefs & les Ministres [illegible]
pour des coupables [illegible]
Prêtres, qu'il [illegible]
Si on excepte les [illegible]
dance de Constance [illegible]
mités de l'Orient [illegible]
la barbarie de D[illegible]
que tout l'Univers, [illegible]
sacré des Martyrs, [illegible]
rieux combats, & [illegible]
avec plus d'avidité [illegible]
aujourd'hui d'[illegible]
l'expression de ce [illegible].

Dieu attentif [illegible]

d'une maniere bien terrible ſur les Empereurs & ſur tout l'Empire. Chacun des Empereurs perſécuteurs, fut puni d'une maniere bien remarquable ; mais la punition de Maximien & de Galere, fut plus rigoureuſe. Galere finit ſa vie malheureuſe, ayant le corps conſumé & corrompu par une plaie incurable. Maximien ſentoit brûler ſes entrailles avec des douleurs ſi exceſſives, que pendant pluſieurs jours, il prenoit la terre à pleines mains pour la manger, comme preſſé d'une faim effroyable. Il ſe battoit la tête contre la muraille, de ſorte que ſes yeux creverent & lui ſortirent de la tête. Il croyoit voir Dieu qui le jugeoit, il avouoit ſes crimes, il prioit Jeſus-Chriſt d'avoir pitié de lui, & il expira au milieu de ſes douleurs. Lactance a fait un traité ſur ces morts tragiques, & on y trouve le récit des maux dont l'Empire fut accablé.

La race des perſécuteurs périt, Conſtantin leur ſuccéde ; ſa converſion rend à l'Egliſe la paix & la liberté, la Religion entre en poſſeſſion de l'Empire Romain. Toute la terre a été promiſe à Jeſus-Chriſt. Depuis trois ſiécles qu'il eſt venu dans le monde, il ſoutient ſes Diſciples & leur donne le courage de verſer leur ſang pour lui. Enfin il triomphe du démon, & établit ſon regne avec éclat dans les Etats de Conſtantin, qui s'étendoient dans les trois parties du monde, alors connues.

L'autorité des Empereurs fit tomber la plupart des anciennes héréſies, en défendant aux hérétiques de s'aſſembler, en ordonnant la recherche de leurs livres. Le reſpect des Puiſſances temporelles pour l'Egliſe, donna aux Evêques une grande autorité. Quel effet ſenſible ne durent pas faire alors ſur les peuples, les fêtes ſolemnelles de l'Egliſe, ſes auguſtes cérémonies, toutes les pratiques extérieures de ſon culte qui portoient ſi évidemment le ſceau de la ſainteté & le caractere de la Majeſté divine ? Quelle idée devoit-on avoir du péché, quand on voyoit des perſonnes de tout rang, de toutes dignités, proſternées aux pieds des Miniſtres pour leur demander le baptême ? quel ſpectacle que celui de la pénitence publique où le pécheur ſe purifioit, en paſſant par tous les degrés des peines canoniques ! quelle inſtruction pour lui ! quelle leçon pour les autres !

Les Conciles deviennent plus libres & plus fréquens. On

commença d'en tenir d'œcuméniques, c'est-à dire de toutes les Eglises du monde, pour les affaires extraordinaires & très-importantes.

La premiere attaque que le Démon avoit livrée à l'Eglise pendant trois siécles, étoit demeurée sans effet, il n'avoit pu ni la détruire, ni empêcher ses progrès; mais il va former contr'elle une seconde attaque; il va substituer à la vaine philosophie des faux sages, les vains raisonnemens des faux Docteurs. Il va employer contre la foi de l'Eglise, l'abus du raisonnement soutenu par l'abus du pouvoir souverain: cette seconde attaque qui ne prévaudra pas plus que la premiere contre l'Eglise, lui enlevera cependant un grand nombre de ses enfans; elle se perpétuera de siécle en siécle, & prendra successivement différentes formes, d'abord dans l'Orient & ensuite dans l'Occident.

Qui auroit cru que les Empereurs devenus Chrétiens emploieroient leur puissance contre les véritables intérêts de la Religion, en même tems qu'ils faisoient profession de la favoriser. Constantin, dont Dieu s'étoit servi pour rendre la paix à l'Eglise & abattre l'idolâtrie, fit servir son autorité à persécuter S. Athanase. Constance se porta à des excès dont Constantin auroit eu horreur. Dieu, en permettant que les premiers Empereurs Chrétiens persécutassent ses plus fidéles serviteurs, vouloit encore apprendre à tous les siécles futurs, qu'il n'a pas besoin des Grands de la terre pour soutenir son ouvrage.

Le regne de Julien nous présente des événemens nouveaux. La foi catholique persécutée se trouve tout-à-coup en liberté avec ses défenseurs sous son regne. Ce Prince rappelle les exilés; les Conciles se tiennent pour remettre tout en régle. Ceux des Pasteurs qui étoient tombés par surprise ou par foiblesse, se rétractent & réparent leur faute; mais ce même regne de Julien, favorable sous une face, préparoit sous une autre, une nouvelle épreuve aux Chrétiens. Pendant trois cens ans, on avoit eu le tems de se convaincre de l'absurdité de l'idolâtrie, Julien entreprit cependant de la faire renaître, mais les vains efforts qu'il fit pour rétablir le Temple de Jérusalem & démentir les prophéties, couvrirent de confusion le Païen persécuteur & le Juif incrédule. Jovien renversa en un moment tout ce que Julien

R 2

avoit fait, il renouvella toutes les loix de Conſtantin contre l'idolâtrie, & en fit de nouvelles encore plus fortes. Ce ne fut plus comme ſous Julien, un ſimple ſoulagement accompagné d'une perſécution couverte, & d'une violence très marquée en pluſieurs Provinces, ce fut un triomphe complet ſur l'idolâtrie. Julien avoit rapellé ſans diſtinction tous ceux que Conſtance avoit perſécutés ; les Donatiſtes avoient été confondus avec les Catholiques : le deſſein de ce Prince étoit que les Chrétiens s'affoibliſſent par leurs propres diviſions. Jovien au contraire ne fut favorable qu'à ceux qui avoient été exilés pour la foi ; mais à peine avoit-il regné huit mois, que la mort vint terminer le cours d'un regne ſi heureux.

Après Jovien, l'Empire fut partagé. L'Occident fut ſoumis à Valentinien, & l'Orient à Valens. Le premier étoit attaché à la vraie foi, & l'Egliſe d'Occident jouit ſous lui d'une longue paix. L'Egliſe d'Orient étoit dans un état bien différent. Le levain de l'erreur y avoit été répandu, & Valens travaillant à le faire étendre, replongea cette Egliſe dans les mêmes malheurs que ſous Conſtance. L'ébranlement qu'il lui cauſa, fut ſi terrible, qu'il auroit pu la réduire à l'extrémité, ſi Dieu n'eût abrégé le regne de Valens, pour faire paſſer l'Empire entre les mains de Théodoſe. Ici diſparoiſſent tous les maux de l'Egliſe. Gratien avoit commencé à condamner l'erreur, à protéger la foi, Théodoſe mit la derniere main à cet important ouvrage ; ainſi l'Egliſe ſe trouva à la fin du quatriéme ſiécle dans un état qu'elle n'avoit point encore connu, tranquille au dedans, triomphante au dehors. On ne ceſſoit d'abattre des temples d'Idoles, & de bâtir à leur place des Egliſes & des Monaſteres.

L'Egliſe ſous Théodoſe fut également victorieuſe de toutes les héréſies. Gratien, Valentinien le Jeune & Théodoſe, l'an 380. donnerent la loi célébre *Cunctos populos*, qui obligeoit tous les peuples à ſuivre la Religion que l'Apôtre ſaint Pierre avoit enſeignée aux Romains, & à reconnoître une ſeule divinité du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit, ſous une égale Majeſté & une ſeule Trinité.

La Religion ne fit pas ſeulement des progrès dans l'Empire Romain où elle étoit dominante ; elle s'étendit encore par la converſion des Abyſſins, des Ibériens, des Sarraſins,

elle eut des Martyrs en Perse, chez les Goths & chez les Barbares.

Quelques Auteurs prétendent qu'alors les Empereurs Chrétiens commencerent à honorer les Prélats du *Pallium*, nommé par les Grecs *Homophorion*, espéce de manteau Impérial qui ressembloit assez à nos chapes. Depuis ce ne fut qu'une espéce d'étole qui pendoit par-devant & par-derriere; & qui étoit chargée de quatre Croix d'écarlate disposées sur les quatre côtés du Pallium. Comme cet honneur étoit une pure grace des Empereurs, on ne donnoit point le Pallium sans leur permission.

Le schisme de l'Antipape Ursin qui s'éleva contre saint Damase, après la mort du Pape Libere, montre que le relâchement commençoit à s'introduire dans l'Eglise de Rome. Ce qu'il y avoit de plus affligeant, c'est que les chefs mêmes du troupeau, dégéneroient aussi de la vertu de leurs prédécesseurs. Ammien Marcellin, Auteur païen qui vivoit alors, parlant de la sédition formée à l'occasion du schisme d'Ursin, montre cet affoiblissement dans les mœurs, & blâme également l'animosité des deux partis.

Quand je considére, dit-il, la splendeur de Rome, je conviens que ceux qui veulent en être Evêques, ont quelques raisons de faire tous leurs efforts pour y réussir, parceque cette place leur offre un établissement sûr. Ils sortent dans des chars, ayant de beaux habits, & ils ont une table qui surpasse celle des plus grands Seigneurs. Ils pourroient être véritablement heureux, si, méprisant la grandeur de Rome, ils imitoient la vie de plusieurs Evêques des Provinces, qui, par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits, & la modestie de tout leur extérieur, se rendent recommandables au Dieu éternel & à ses vrais Adorateurs.

Au rapport de S. Jérôme, Prétextat, païen, & qui depuis fut Préfet de Rome, disoit en plaisantant au Pape S. Damase: *Faites-moi Evêque de Rome, & aussitôt j'embrasserai le Christianisme.* Sous le même Pontificat, Valentinien fut obligé de publier une loi pour réprimer l'avarice de plusieurs Clercs.

Ce relâchement commençoit à se répandre. Plusieurs Evêques en Orient, vivoient dans le faste, & s'offensoient de

la régularité de ceux qui se conduisoient selon les Canons. Le Concile de Sardique fit plusieurs réglemens sur la résidence des Evêques, & particuliérement contre leurs voyages à la Cour; nouvel abus, dit M. Fleuri, introduit depuis la conversion des Empereurs; il fut défendu à tout Evêque de s'absenter plus de trois semaines.

L'Eglise possédoit cependant encore dans le quatriéme siécle un grand nombre de Pasteurs dont la piété étoit très-éminente. Quand une Eglise avoit besoin d'un Evêque, on choisissoit un ancien Prêtre, ou un ancien Diacre de la même Eglise, qui y eût reçu le baptême, & n'en fût point sorti depuis, en sorte que sa vie & sa capacité fussent connues de tout le monde. Il connoissoit de son côté le troupeau qu'il devoit gouverner; il ne faisoit que monter à la premiere place, & continuer ce qu'il avoit fait, & vu faire toute sa vie: on ne croyoit pas que le peuple ou le Clergé d'une Eglise, pût donner sa confiance à un inconnu, ni qu'un étranger fût en état de conduire un troupeau qu'il ne connoissoit pas. Le choix se faisoit par les Evêques les plus voisins, de l'avis du Clergé & du peuple de l'Eglise vacante. Les Evêques ainsi choisis, vivoient pauvrement: quelques-uns travailloient de leurs mains. Le titre de *Serviteur des Serviteurs de Dieu*, & les autres semblables, n'ont passé en formule, que parcequ'ils ont été pris d'abord très-serieusement. Les Prêtres étoient le conseil de l'Evêque & le Sénat de l'Eglise. Tout se faisoit de concert dans les Eglises bien réglées, parcequ'on ne cherchoit qu'à y faire régner la vérité, la regle, la subordination à la volonté de Dieu. Les Evêques ne croyoient pas connoître seuls la vérité; ils se méfioient de leurs lumieres, & n'étoient point jaloux de celles des autres.

Le nombre des Evêques étoit très-grand: il y en avoit dans toutes les Villes où il se trouvoit un nombre suffisant de Chrétiens. Il y avoit encore des *Chorévêques* dans les bourgs & dans les villages; leur droit étoit de gouverner sous la dépendance des Evêques, les lieux où ils étoient établis; ils ne recevoient point l'ordination épiscopale, mais leur dignité leur donnoit rang au-dessus des autres Prêtres. Les hommes mariés qu'on élevoit à l'Episcopat & à la Prêtrise, étoient obligés dès-lors, ainsi que les Diacres, à vivre dans

la continence, & à ne plus regarder leurs femmes que comme leurs sœurs. La discipline de l'Eglise Latine, n'a jamais varié sur cet article. Ces femmes d'Evêques & de Prêtres, se trouvent quelquefois nommées dans les écrits des anciens *Episcopæ* ou *Præsbyteræ* à cause de la dignité de leurs époux.

Pendant trois siécles, l'Esprit de ténébres ayant combattu l'existence & les attributs du vrai Dieu, en lui opposant la pluralité des faux Dieux, il entreprit ensuite de combattre la Trinité des Personnes en Dieu. Il suscita de faux Docteurs qui nierent la divinité de Jesus-Christ, la consubstantialité du Verbe, & la divinité du Saint-Esprit. Ces trois sectes s'éleverent successivement dans l'intervalle du quatriéme siécle. Ce sont trois branches qui n'ont qu'une tige commune, l'Arianisme, la premiere des quatre grandes hérésies qui ravagerent l'Orient.

Ainsi à peine Jesus-Christ commençoit-il à regner dans l'Empire Romain, que plusieurs de ceux qui faisoient profession d'être ses sujets, lui contesterent sa divinité. On a vu la vérité combattue par une multitude de Pasteurs; les uns auteurs secrets des troubles, vouloient tout renverser pour établir leur fausse doctrine; les autres trompés par de vaines apparences, se prêterent aux démarches qui favorisoient l'erreur; plusieurs enfin se laisserent entraîner au torrent, malgré la réclamation de la conscience. De-là vint l'obscurcissement qui suivit le Concile de Rimini: quelle leçon pour la suite des tems! Quel spectacle affligeant de voir des Pasteurs dépositaires de l'autorité de l'Eglise, la faire servir contre l'Eglise même, & employer pour opprimer les Défenseurs de la vérité, la puissance spirituelle! Il faut bien peu connoître l'histoire de l'Eglise, pour s'imaginer qu'il y eut alors des milliers d'Evêques qui demeurerent fermes.

Combien, dit S. Grégoire de Nazianze, *disc.* 21, la signature emporta-t-elle d'Evêques? Si on excepte un très-petit nombre que Dieu conserva, afin qu'il restât encore quelque semence & quelque racine pour faire refleurir Israël, & lui donner une nouvelle vie par les influences du Sai[nt-] Esprit, tous les autres céderent au tems; les uns le f[...] plutôt, les autres plus tard, étant abattus par la cra[inte,] ou asservis par l'intérêt, ou attirés par les caresses, o[u] pris par l'ignorance.

Ce témoignage si décisif de S. Grégoire, est parfaitement conforme à la peinture que font S. Athanase & S. Hilaire du scandale de l'Arianisme. Voici les grands traits qui paroissent les plus remarquables dans les écrits de ces saints Docteurs. 1°. Les plus zélés Partisans de l'erreur, se mettoient peu en peine des passages de l'Ecriture, les plus formels, & de l'autorité des Peres. Tout, selon eux, devoit se décider par l'autorité du plus grand nombre, & ils opposoient sans cesse ce qu'on appelloit *Vim nominum*, c'est-à-dire une foule de noms qui paroissoient autoriser l'erreur. 2°. Des hommes qui avoient une apparence de vertu, & qui témoignoient du zèle pour la Religion, trompoient les Princes & les Ministres, & se servoient de leur nom pour renverser & subjuguer tout ce qui leur déplaisoit. 3°. Des Evêques tels qu'Eudoxe de Constantinople, Euzoïus d'Antioche, Georges d'Alexandrie & tant d'autres, n'étoient point touchés des abus les plus crians, & les seuls gens de bien étoient l'objet de leur prétendu zéle. C'étoit contre ce qu'il y avoit de plus saint dans l'Eglise, qu'ils excitoient la colere de l'Empereur, & qu'ils sollicitoient sans cesse de nouveaux ordres. 4° Personne n'étoit épargné; les Evêques étoient chassés de leurs siéges; on pénétroit jusque dans les déserts & les solitudes; on inquiétoit même les Laïcs, & sous Valens on persécuta des enfans qui refusoient de reconnoître l'Evêque intrus d'Alexandrie; on refusoit même la sépulture après la mort. 5° Le décret de Rimini étoit toujours dans la bouche de ses partisans. S. Athanase, S. Hilaire, S. Grégoire de Nazianze, disent qu'en signant, on étoit réputé capable de remplir toutes les places; & que ceux qui refusoient de signer, étoient jugés indignes des moindres emplois & exposés à la fureur des Ariens.

Tous ceux qui avoient la lâcheté de souscrire à la formule de Rimini, ne devenoient cependant pas pour cela Ariens; la plupart d'entr'eux ne changeoient pas de Doctrine. Ils étoient prévaricateurs, & donnoient par leur acceptation plus de poids à ce décret favorable à l'erreur, mais dans le fond ils étoient plus encore pour S. Athanase que pour les Ariens, & leur signature étoit démentie par l'enseignement qu'ils continuoient de faire du dogme Catholique.

La persécution de Dioclétien avoit fait une multitude d'A-

postats; le Concile d'Elvire fut obligé de faire de rigoureux Canons contre ceux qui participeroient à l'idolâtrie. Il falloit qu'il y eut à Rome un grand nombre de *tombés*, puisque la division qui parut au sujet de la pénitence sous le Pape Marcel, causa un scandale dont on n'avoit encore point vu d'exemple. L'Evêque de Laodicée tomba dans l'Apostasie, & par sa chûte, ébranla toute son Eglise.

Nous avons vu un Concile (celui de Cirthe) qui n'étoit composé que d'Evêques coupables d'avoir livré les Livres saints. Ces Evêques, loin de se soumettre à la pénitence, renvoyerent leur affaire à Dieu qui les punit d'une maniere terrible, en permettant qu'ils devinssent les premiers fauteurs du schisme des Donatistes. Ces malheureux s'étoient si fort multipliés en Afrique, qu'ils y avoient plus de quatre cens Evêques.

On doit distinguer avec S. Augustin, dans l'affaire des Donatistes, la question de fait, & la question de droit. La question de fait consistoit à sçavoir si Cécilien avoit commis des crimes, & si ceux qui l'avoient ordonné, avoient livré les Ecritures pendant la persécution. Une question de cette nature étoit sujette à mille chicanes: on peut gagner par argent des temoins, on peut falsifier des lettres; si l'on manque de preuves convaincantes, on demandera du tems pour en faire venir; en un mot cette question de fait, jettera dans un labyrinthe de difficultés. C'étoit précisément ce que vouloient les Donatistes, parcequ'en temporisant ils gagnoient du terrein, & entrainoient dans leur schisme beaucoup de monde. Tous ceux qui n'appercevoient dans cette affaire que la question de fait, étoient aisément trompés, n'étant point en état de connoître la fausseté des piéces alléguées contre Cecilien. Donat, qui succéda à Majorin dans la qualité d'Evêque schismatique de Carthage, avoit un talent singulier pour donner aux faits la couleur qu'il vouloit. Sa grande vertu apparente, empêchoit qu'on ne le soupçonnât d'imposture, & son éloquence, jointe à la subtilité de son génie, le rendoit propre à incidenter sans fin.

Il est fâcheux qu'on se soit si long-temps arrêté à cette question de fait, qui étoit la ressource des Schismatiques. On eût été à la racine du mal, en insistant sur la question de droit, qui consistoit à examiner s'il peut y avoir une

raison légitime de rompre l'unité de l'Eglise. C'est à cette question de droit que S. Augustin s'est principalement attaché dans sa grande controverse avec les Donatistes.

D'autres Schismatiques tels que les Audiens répandus en Mésopotamie, étoient d'autant plus dangereux, qu'en combattant l'unité, ils conservoient toutes les apparences de la pieté & de la vertu. L'esprit séducteur avoit aussi laissé les plus beaux dehors aux Apollinaristes qui attaquoient l'incarnation du Fils de Dieu, & aux Macédoniens qui combattoient la divinité du Saint-Esprit.

Entre les avantages que la liberté de l'Eglise procura à la Religion, on peut compter l'établissement des Monasteres. Il y avoit eu de tous tems des Chrétiens qui s'exerçoient à la pratique des conseils de l'Evangile, & qui par cette raison étoient nommés *Ascetes* ou *Exercitans*: de ce nombre étoient aussi les filles qui consacroient à Dieu leur virginité, & les veuves qui renonçoient aux secondes noces pour mener la vie ascétique; mais toutes ces personnes n'avoient pu former jusqu'alors de société réguliere. Ce fut en Egypte, comme nous avons vu que commença la vie monastique, d'où elle s'étendit après dans la Syrie, le Pont, l'Asie mineure, & ensuite passa en Occident.

On distingua d'abord trois sortes de Moines; savoir, les *Cénobites* qui vivoient en commun dans un Monastere sous un Supérieur, les *Anachoretes* qui vivoient dans les déserts, & les *Sarabaïtes* qui habitoient deux ou trois dans des cellules. Jean Cassien qui visita les monasteres d'Orient vers la fin de ce siécle, dit que les Sarabaïtes étoient alors des Moines vagabonds, que le libertinage & l'avarice faisoient vivre sans regle; mais on voit par les relations du même Auteur, combien étoit sainte & édifiante la vie des véritables Moines: leur unique occupation étoit la priére & le travail des mains; leur nourriture ordinaire n'étoit que du pain & de l'eau, leur lit une natte de jonc, & leur chevet un paquet de feuilles.

Parmi les solitaires on en trouvoit un grand nombre qui pratiquoient des mortifications extraordinaires. Je me contenterai de rapporter l'exemple de S. Macaire d'Alexandrie, qui pour vaincre le sommeil, passa 20 jours & 20 nuits à découvert, exposé aux alternatives de l'ardeur du soleil d'E-

gypte & du froid de la nuit. Le même paſſa tout un Carême debout, dans un coin du Monaſtere de S. Pacôme à Tabenne, ſans boire ni manger, ſi ce n'eſt qu'il prenoit le Dimanche quelques feuilles de choux crues. Ce n'étoit pas ſeulement dans les déſerts qu'on trouvoit de ces Saints ſi dévoués aux pratiques de la pénitence ; S. Grégoire de Nazianze qui parle dans une de ſes élégies de ceux qui menoient la vie monaſtique aux environs de cette Ville, dit qu'il y en avoit qui ſe chargeoient de chaînes de fer pour matter leur corps, qui s'enfermoient dans des loges pour éviter de voir & d'être vus de perſonne, qui demeuroient vingt jours & vingt nuits ſans manger, pratiquant ſouvent ainſi la moitié du jeûne de Jeſus-Chriſt. Un autre s'abſtenoit entiérement de parler, ne louant Dieu que de l'eſprit ; un autre paſſoit les années entiéres dans une Egliſe les mains étendues, ſans dormir, comme une ſtatue animée. S. Grégoire remarque avec indignation, que pluſieurs Moines blâmoient ces pénitens comme homicides d'eux-mêmes.

La plupart des Moines étoient laïcs : nous voyons que ceux du Monaſtere de S. Pacôme avoient recours aux Prêtres des villages voiſins pour venir célébrer chez eux les ſaints Myſteres. La vie monaſtique les éloignoit des fonctions eccléſiaſtiques ; tout leur emploi conſiſtoit en la priére & au travail des mains, ſi continuel parmi eux, qu'il leur fourniſſoit non-ſeulement leur nourriture, mais même de quoi faire des aumônes abondantes. Ceux d'Arſinoé envoyoient des bateaux chargés de bled pour les pauvres d'Alexandrie. S. Auguſtin témoigne que de ſon tems les Moines envoyoient dans les lieux où il y avoit des pauvres, des vaiſſeaux chargés des choſes néceſſaires pour les ſecourir. Les Evêques néanmoins tiroient quelquefois les Moines de leurs ſolitudes, pour les mettre dans le Clergé ; mais ils devenoient dès-lors ſéculiers, de même que ceux qu'on élevoit à l'Epiſcopat. S. Athanaſe, dans ſa lettre à Draconce, écrite vers l'an 353, compte juſqu'à ſept Moines qui avoient dès ce tems été ordonnés Evêques.

Leur nombre s'étoit ſi fort accru à la fin de ce ſiécle, que dans la ſeule Ville d'Oxyrinque, en baſſe Thebaïde, on en comptoit juſqu'à dix mille, & vingt mille vierges : cette Ville contenoit plus de monaſteres que de maiſons particu-

liéres ; les Moines logeoient juſque ſur les portes & dans les tours. Il eſt vrai que les Auteurs rapportent ceci comme extraordinaire ; & il eſt certain d'ailleurs que le plus grand nombre demeuroient hors des Villes.

Les Catéchèſes de S. Cyrille, Evêque de Jeruſalem, & le livre des myſteres de S. Ambroiſe, Evêque de Milan, font voir la même tradition dans l'Orient & dans l'Occident, pour la pratique du ſacrement de Baptême, & de ceux de Confirmation & de l'Euchariſtie. Le Baptême ſe faiſoit ordinairement par immerſion : on plongeoit trois fois ceux que l'on baptiſoit, & on nommoit à chaque fois une des perſonnes divines ; ils recevoient enſuite la Confirmation par l'impoſition des mains de l'Evêque, & étoient admis à la table ſacrée. Le tems du catéchuménat qui précédoit le baptême, étoit ordinairement de deux ans : & il y avoit deux ordres de catéchumenes ; les *Auditeurs* qui étoient admis à entendre les inſtructions avec les fidéles ; & les *Compétens*, dont les noms étoient inſcrits ſur une liſte au commencement du Carême, comme ſuffiſamment inſtruits. Ceux-ci obſervoient le jeûne du Carême, qui conſiſtoit à ne manger qu'une fois vers le ſoir. Ceux d'entre les Compétens qui étoient jugés dignes de recevoir le baptême, étoient nommés *Elus*. Comme le baptême ſe donnoit par immerſion, il étoit néceſſaire d'avoir recours au miniſtere des *Diaconeſſes*, afin que les femmes ne paruſſent point dans un état indécent aux yeux des Prêtres. Ces Diaconeſſes recevoient l'impoſition des mains, & étoient comptées entre le Clergé, parcequ'elles exerçoient à l'égard des femmes une partie des fonctions des Diacres.

Le baptême ne s'adminiſtroit réguliérement que la veille de Pâques ou de la Pentecôte ; mais c'étoit la nuit de Pâques qu'on voyoit le plus grand nombre de nouveaux baptiſés ; les fidéles étoient dans l'uſage de paſſer cette ſainte nuit dans les Egliſes, & on y célébroit un Office ſolemnel. Euſebe rapporte que l'Empereur Conſtantin, pour rendre cette fête plus éclatante, faiſoit éclairer non-ſeulement toutes les Egliſes de Conſtantinople, mais même toutes les rues de cette grande Ville, où l'on allumoit par ſon ordre des colonnes de cire & un grand nombre de flambeaux.

Beaucoup de perſonnes avoient la dévotion de recevoir le

baptême dans le fleuve du Jourdain, où Jesus-Christ l'a reçu lui-même. Constantin déclara lors de son baptême, qu'il avoit eu ce dessein. D'autres se contentoient de s'y baigner, comme font encore aujourd'hui les Pélerins. Il y a lieu de juger que ce voyage de la Terre-sainte étoit fréquent parmi les Chrétiens, par ce qu'en dit S. Grégoire de Nysse qui le fit lui-même, & qui en remarqua dès-lors les inconvéniens. On trouve un détail des autres dévotions du tems dans un passage du *Panarion* de S. Epiphane. „ Il y a, dit ce Pere, „ plusieurs dévotions particulieres observées dans l'Eglise, „ comme de s'abstenir de la chair de toutes sortes d'animaux, „ des œufs & du fromage..... quelques-uns s'abstiennent „ du pain même ou des fruits, ou de tout ce qui est cuit: „ plusieurs couchent à terre, plusieurs vont nuds pieds: d'au„ tres portent un sac en secret & par pénitence; mais il est „ indécent de le porter à découvert, ou d'avoir le cou „ chargé de chaînes, comme font quelques-uns: la plupart „ s'abstiennent du bain. « Saint Chrysostôme témoigne aussi, qu'encore de son tems plusieurs femmes avoient la dévotion de porter l'Evangile à leur col, au lieu d'ornemens mondains.

On voit qu'elles étoient dès-lors les suites de l'excommunication, même pour le commerce de la vie civile, par la réponse que S. Basile fit à S. Athanase, qui lui avoit écrit pour lui donner connoissance de l'excommunication par lui prononcée contre le Gouverneur de Lybie. S. Basile lui disoit dans sa réponse, qu'il avoit publié l'excommunication dans son Eglise; que ce malheureux seroit l'exécration de tous les fideles, & que personne n'auroit de commerce avec lui, ni de feu, ni d'eau, ni de couvert. Il ajoutoit qu'il avoit notifié cette condamnation à tous les domestiques, les amis, & les hôtes du Gouverneur. On trouve aussi dans plusieurs lettres du même S. Basile, des exemples de censures générales. Une de ces lettres est contre un ravisseur; le Saint y ordonne de faire rendre la fille à ses parens, d'exclure le ravisseur des priéres, & de le déclarer excommunié avec ses complices & toute sa maison, pendant trois ans: il ordonne aussi d'exclure des priéres tout le peuple de la Bourgade qui a reçu la personne ravie, qui l'a gardée & empêché qu'on ne la retirât. La gradation des peines canoniques est

marquée dans une autre lettre adressée à un Prêtre nommé Paregoire : il lui ordonne d'éloigner une femme qu'il tenoit auprès de lui pour le servir ; s'il refuse d'obéir, il lui déclare qu'*il sera interdit* ; & s'il ose faire les fonctions du Sacerdoce sans s'être corrigé, *il sera anathême* à tout le peuple, & *ceux qui le recevront seront excommuniés* par toute l'Eglise.





ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

CINQUIEME SIÈCLE.

Ann. 401. de l'Ere Chrétienne vulgaire.

THEOPHILE, Evêque d'Alexandrie, animé contre les Moines d'Egypte, les fait chasser par le Préfet, sous prétexte d'Origénisme, & suscite diverses accusations contre eux.

Le Pape Anastase condamne Rufin d'Aquilée, suspect d'Origénisme, à cause de la version Latine qu'il venoit de faire de quelques-uns des ouvrages d'Ori-

gene, avec une préface dans laquelle il sembloit approuver les principes que les ennemis de ce Docteur y avoient insérés, & qu'ils lui attribuoient. Peu de tems après il condamna aussi ces écrits d'Origene, & en défendit la lecture. Tous les Evêques d'Occident suivirent son exemple.

Saint Jérôme avoit été long-tems l'intime ami de Rufin; la traduction du livre des principes d'Origene les brouilla. S. Jérôme lui en opposa une autre de sa façon, où il laissoit subsister toutes les erreurs attribuées à Origene, afin d'en inspirer plus d'horreur. La dispute qui suivit cette démarche fut si vive, que S. Augustin n'en parloit qu'avec frayeur & avec larmes.

Concile de soixante-dix Evêques à Ephese, pour déposer six Evêques Simoniaques. Ce Concile étoit présidé par S. Jean Chrysostôme, lequel à la priére du Clergé de cette ville, & des Evêques voisins, étoit venu pour réformer cette Eglise. De retour à Constantinople, il reçut une députation des Moines d'Egypte, qui se justifierent devant les préfets nommés par l'Empereur, des accusations formées contre eux par les émissaires de Théophile. Saint Chrysostôme lui-même s'étoit attiré l'inimitié de cet Evêque & de tous les mauvais Ecclésiastiques, à cause de la réforme qu'il s'efforçoit d'établir parmi le Clergé.

Concile de Carthage le 16 Juin. On y fit une députation au Pape Anastase & aux Evêques d'Outremer, pour conserver dans le Clergé les Donatistes convertis.

402.

Théodose le jeune est déclaré Auguste le 11 Janvier.

Mort du Pape Anastase, le 27 Avril; Innocent premier lui succéde.

Premier Concile de Mileve en Afrique, le 27 Août.

Concile général d'Afrique à Carthage le 13 Septembre, au sujet des Donatistes.

403.

Théophile assemble dans le bourg du Chesne, près de Calcedoine, un Concile, dans lequel sur les accusations formées par les ennemis de S. Chrysostôme, il le fait déposer, sous prétexte de contumace. S. Chrysostôme fut éxilé ensuite par

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

S. Anastase I.
9. Octobre 399.
27 Avril 402.
S. Innocent I.
Avril 402.
12 Mars 417.
Zozime,
Mars 417.
26 Décembre 418.
Boniface I.
30 Décembre 418.
25 Octobre 422.
S. Celestin I.
3. Novembre 422.
6 Avril 432.
S. Sixte III.
26 Avril 432.
28 Mars 439.
S. Léon le Grand,
1 Septembre 439
11 Avril 461.
Hilaire,
12 Novembre 461.
17 Septembre 473.
Simplicius,
27 Septembre 473.
2 Mars 483.
S. Felix II.
6 Mars 483.
25 Février 492.
S. Gelase,
1 Mars 492.
19 Novembre 496.
Anastase II.
24 Novembre 496.
16 Novembre 498.
Symmaque,
22 Novembre 498.

PATRIARCHES *d'Alexandrie.*

Théophile, 412.
S. Cyrille, 444.
Dioscore chassé, en 452.
Protere, 457.
Timothée Elure, déposé en 460. mort en 477.
Timothée III. dit Salofaciole, 482.

ANTIPAPES & *Heretiques.*

ANTIPAPES.

Eulalius, 418.
Laurent, 498.

HERETIQUES.

Vigilance, 406.
Pélage, 408.
Secte des Celicoles, 409.
Celestius, 412.
Julien, 418.
Secte des semi-Pélagiens, 427.
Nestorius, 428.
Eutychés, 448.
Pierre le Foulon. 471.
Xenaïas, 486.

Le Pere Sirmond a publié en 1643, l'ouvrage d'un auteur anonyme, intitulé Prædestinatus, *parcequ'il combat directement les Prédestinatiens. M. de Tillemont croit que cet auteur vivoit dans le cinquiéme siécle, parcequ'il ne conduit son livre des heresies que jusqu'aux Nestoriens. Ce livre qui fit grand bruit, n'est qu'une rapsodie informe, dont on attribua l'invention à ceux qui pouvoient y avoir quelque interêt.*

PRINCES *Contemporains.*

EMPEREURS *d'Occident.*

Honorius, 423.
Constantius, 421.
Valentinien III 455.
Maxime, 455.
Avitus, 456.
Majorien, 461.
Severe, 465.
Anthemius, 472
Olybrius, 472.
Glycerius, déposé en 474.
Julius-Nepos, déposé en 475.
Romulus-Augustulus jusqu'au 23 Août 476 qu'Odoacre prit le titre de Roi d'Italie, & mit fin à l'Empire d'Occident.

Rois d'Italie.

Odoacre, 493.
Théodoric.

EMPEREURS *d'Orient.*

Arcade, 408.
Théodose II. 450.

SAVANS & *Illustres.*

S. Epiphane Evêque de Salamine en Chypre, 403.
Il a composé un grand ouvrage contre les héréfies, qu'il a intitulé *Panarion.* Il a aussi composé l'*Anchorat*, où il explique la foi de l'Eglise contre les Païens, les Manichéens & les Ariens, & plusieurs autres ouvrages.

S. Jean Chrysostôme, 407.

Rufin Prêtre d'Aquilée, 410.
Il a traduit de Grec en Latin les œuvres de Joseph, l'histoire ecclésiastique d'Eusebe, à laquelle il a ajouté deux livres, & plusieurs ouvrages d'Origene. Il y a de lui des Commentaires sur les Prophétes Osée, Joël & Amos, & quelques autres Opuscules.

Pallade d'Helenople vivoit en 420.
Son histoire appellée *Lausiaque*, parcequ'il l'adressa à Lause son ami, est fort estimée.

S. Jérôme, 420.
Il fut suscité de Dieu pour travailler sur l'Ecriture, & pour en renouveller dans toute l'Eglise le goût & l'intelligence.

S. Sulpice Severe, 423.
Il a écrit en beau Latin un abrégé de l'histoire sacrée depuis la création du monde jusqu'à l'an 400 de Jesus-Christ; la vie de saint Martin de Tours, & quelques opuscules.

l'Empereur Arcade à l'instigation d'Eudoxia sa femme offensée d'un discours qu'il avoit fait contre les femmes : mais la nuit même de son exil il arriva un tremblement de terre, que l'Impératrice pressée du remords de sa conscience attribua à l'injustice qu'elle venoit de commettre contre le saint Evêque ; elle obtint des ordres pour le faire revenir aussitôt.

Second Concile général des Provinces d'Afrique à Carthage pour la réunion des Donatistes. Ce Concile s'assembla le 25 Août : on y convint que chaque Evêque dans sa ville iroit trouver lui-même l'Evêque Donatiste pour lui demander une conférence en présence des Magistrats. Plusieurs d'entre les Donatistes avoient demandé ces conférences ; mais quand on s'adressa aux Evêques en exécution de ce Concile de Carthage, ils refuserent les propositions qu'on leur fit.

Nouvelle conspiration contre S. Chrysostôme, excitée par l'Impératrice Eudoxia : elle s'anima une seconde fois contre lui, parcequ'il avoit blâmé ceux qui faisoient des réjouissances tumultueuses à la dédicace d'une statue qu'on venoit d'élever à cette Princesse. Elle fit ensorte que l'on convoquât un nouveau Concile composé de ses ennemis, & obtint un ordre de l'Empereur pour le chasser de l'Eglise.

404.

Violences exercées la nuit de Pâques contre le peuple assemblé dans le baptistere avec les Prêtres fidéles à S. Chrysostôme. Nouveaux ordres de l'Empereur pour le chasser : il quitte Constantinople aux Fêtes de la Pentecôte, & est envoyé à Cucuse en Arménie. Après son départ les schismatiques mirent à sa place un Prêtre nommé Arsace.

Troisiéme Concile de Carthage au sujet des Donatistes, le 26 Juin. Il fut résolu dans ce Concile, qu'attendu les violences qu'ils exerçoient fréquemment contre les Catholiques, on députeroit à l'Empereur pour le prier d'ordonner que les loix contre les hérétiques seroient appliquées à ceux d'entre les Donatistes qui seroient dénoncés par les Catholiques à cause de leurs violences.

Conférences publiques de S. Augustin avec Felix Manichéen célébre, du nombre de leurs *élus* ; S. Augustin le confond, & lui fait abjurer son erreur.

PAPES & PATRIARCHES.

PATRIARCHES *d'Alexandrie.*

Jean dit Talaia, chassé par l'Empereur Zenon peu après son élection, en 482.
Piere Monge, 491.
Athanase II. 497.
Jean II surnommé Hemule.

PATRIARCHES *d'Antioche.*

Flavien, 404.
Alexandre, 419.
Théodote, 427.
Jean, 436.
Domnus, chassé par Dioscore, en 451.
Maxime, 456.
Basile, 458.
Acace, 459.
Martyrius, quitte en 471.
Pierre le Foulon, hérétique intrus, chassé plusieurs fois, meurt en 486.
Etienne II. 479.
Etienne III. 482.
Calandion, exilé en 485.
Pallade, 498.
Flavien II.

PATRIARCHES *de Jérusalem.*

Jean II. 416.
Praile, 429.
Juvenal, 458.
Anastase, 477.
Martyrius, 485.
Saluste, 493.
Elie.

HERETIQUES.

PRINCES *Contemporains.*

EMPEREURS *d'Orient.*

Marcien, 457.
Leon I. 474.
Leon II. 474.
Zenon, 491.
Anastase.

Rois des Goths en Espagne.

Alaric, 411.
Ataulphe, 415.
Sigeric, 415.
Wallia, 420.
Théodoric I. 451.
Thorismond, 452.
Théodoric II. 466.
Evaric, 484.
Alaric II.

Rois de France.

C'est à l'année 420 qu'on rapporte ordinairement le commencement du régne de Pharamond, premier Roi de France.

Clodion, 451.
Merouée, 456.

SAVANS *& Illustres.*

S. Alexandre fondateur des Acemétes, 430.

S. Augustin, 430. Aucun Pere n'a plus écrit que ce Saint, & n'a plus combattu que lui. L'Eglise a déclaré plusieurs fois par la bouche des Papes & dans les Conciles, qu'il est le fidéle interprête de ses sentimens sur la grace, la Prédestination, &c.

S. Paulin, Evêque de Nole, 431. Nous avons ses Epîtres & ses poësies.

Entre les Poësies de S. Paulin, on trouve une inscription faite pour l'Eglise de Sulpice Severe qui est une preuve sans replique de la foi de l'Eglise sur la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie : S. Paulin, parlant de ce Sacrement, y dit ces belles paroles : *La chair dont je suis nourri a été clouée à la croix ; c'est de la croix qu'a coulé ce sang avec lequel je bois la vie & je purifie mon cœur.*

Philostorge de Cappadoce.

Il a publié sous Théodose le jeune une histoire Ecclésiastique qui commence en 320 & finit en 425. Il étoit Arien.

Jean Cassien, 433.

S. Isidore de Peluse, 440. Il a laissé un grand nombre de lettres, qui contiennent des explications de passages de l'Ecriture & de questions Théologiques.

Différend entre S. Jérôme & S. Augustin au sujet de l'interprétation que le premier avoit donnée d'un passage de l'Epître aux Galates, où il faisoit entendre que lorsque S. Paul a repris S. Pierre, c'étoit une dissimulation, & qu'il ne l'avoit pas cru pour cela repréhensible. Une dispute entre deux Saints tels que Jérôme & Augustin ne pouvoit avoir de suite ; l'amour de la vérité l'avoit fait naître, la charité l'étouffa.

405.

L'Empereur Honorius donne un édit le 12 Février contre les Manichéens & les Donatistes : cet Edit fut appellé *l'Edit d'union*, parcequ'il tendoit à réunir tous les peuples à la Religion Catholique. Il procura effectivement la réunion du plus grand nombre des Donatistes.

Les amis de S. Chrysostôme agissent à Rome auprès du Pape : il envoie une députation à l'Empereur Honorius, pour l'engager à écrire à son frere Arcade, & à faire assembler à Thessalonique un Concile d'Orient & d'Occident.

Quatriéme Concile de Carthage au sujet des Donatistes, le 28 Août. On y prend la résolution d'écrire aux juges de toutes les Provinces pour tenir la main à l'exécution de l'édit d'union.

Députation d'Honorius & des Evêques d'Occident à l'Empereur Arcade, pour demander le rétablissement de S. Chrysostôme.

Commencemens de Pélage.

A peine l'Arianisme eut-il été banni de l'Empire par Théodose, qu'on vit renaître sous le régne de ses fils, une hérésie nouvelle, qui tiroit son premier germe de l'Arianisme même. Les Ariens prétendoient que la filiation divine de J. C. avoit été la récompense de ses mérites prévus : les Pélagiens prétendirent que l'adoption divine de ses membres étoit de même la récompense de leur propre mérite. Les Ariens avoient attaqué la divinité même de J. C. Les Pélagiens attaquerent sa grace. Pélage qui devint alors le chef des ennemis de la grace de Jesus-Christ étoit né dans la grande Bretagne. Il embrassa la vie monastique & demeura simple laïc ; aussi ne lui donnoit-on d'autre qualité que celle de *Moine* ; il demeura long-tems à Rome, y fit beaucoup de

PAPES & PATRIARCHES.

PATRIARCHES *de Constantinople.*

S. Jean Chryfoftome, exilé en 404. mort en 407.
Arface, 405.
Atticus, 426.
Sifinne, 428.
Neftorius, héréfiarque, dépofé en 431.
Maximien, 434.
Proclus, 447.
S. Flavien, 449.
Anatolius, 458.
Gennade, 471.
Acace, dépofé 484. mort en 489.
Flavite, 490.
Euphemius, exilé en 496. mort en 515.
Macédonius.

HERETIQUES.

PRINCES Contemporains.

Rois de France.

Childeric, 481.

Clovis I.

Rois des Vandales en Afrique.

Les Vandales entrerent en Afrique vers 429. Ils vinrent de l'Allemagne par les Gaules & par l'Espagne.

Genferic, 486.

Huneric, 484.

Gontamond, 496.

Trafamond.

Angleterre.

Les Saxons conduits par Hengift arrivent dans la grande Bretagne en 449. & y établiffent fucceffivement les fept royaumes auxquels on a donné le nom d'*Heptarchie.*

Le Royaume de Kent établi par Hengift en 455.

Celui de Suffex par Hella en 491.

SAVANS & Illuftres.

S. Cyrile d'Alexandrie, 444.

Vincent, Moine de Lerins, 445.
Auteur d'un traité fort eftimé contre les héréfies de fon tems.

S. Hilaire d'Arles, 449.
Il a compofé des homélies, pour toutes les fêtes de l'année, une expofition du fymbole & quelques opufcules, & a écrit un grand nombre d'Epîtres. La plupart de fes ouvrages font perdus.

S. Pierre Chryfologue, 451.
On a les fermons de ce Pere, qui ont été affez eftimés dans leur tems pour lui faire donner ce furnom de *Chryfologue,* qui fignifie, parole d'or.

Socrate le Scolaftique,
Auteur d'une hiftoire eccléfiaftique depuis Conftantin jufques affez avant dans le régne de Théodofe le jeune : la maniére dont il parle des Novatiens, fait juger qu'il étoit engagé dans cette erreur.

Sozomene le Scolaftique,
Auteur d'une hiftoire Eccléfiaftique qui va depuis l'an 324 jufqu'à l'an 439. On croit qu'il étoit auffi du parti des Novatiens.

Théodoret, Evêque de Cyr, 457.
Outre fon hiftoire Eccléfiaftique qui va depuis 324 jufqu'en 429. nous avons de lui une

de connoissances, acquit une grande réputation de vertu; fut aimé de S. Paulin & estimé de S. Augustin. Il passoit pour habile dans la doctrine de l'Eglise, & composa quelques ouvrages utiles. Ce fut pendant son séjour à Rome que Pélage tomba dans l'héréfie qui attaque la grace du Sauveur. Il reçut ce poison d'un Syrien nommé *Rufin*, différent du célébre Rufin d'Aquilée. Rufin le Syrien étant venu à Rome sous le Pape Anastase vers l'an 400, y apporta le premier cette détestable Doctrine; & comme c'étoit un serpent plein de ruse, il n'osa point la publier lui-même de peur de se rendre odieux, mais il séduisit le Moine Pélage, & l'instruisit à fond de ses pernicieuses maximes & de son malheureux systême. Pélage commença à disputer sur la grace l'an 405; & dans une conversation ún Evêque ayant rapporté ces paroles de S. Augustin dans ses Confessions : *Seigneur, donnez-nous ce que vous commandez, & commandez ce que vous voudrez;* Pélage ne put les souffrir & s'échauffa jusqu'à blâmer hardiment l'Evêque qui les avoit rapportées. Au reste il avoit grand soin de dissimuler ses erreurs & de les envelopper dans des paroles équivoques & pleines d'artifice. Il les faisoit proposer plus clairement par ses disciples, pour voir comment elles seroient reçues, afin de les approuver ou de les abandonner selon qu'il le jugeroit plus utile pour ses desseins. Il vouloit grossir le nombre de ses disciples avant que de publier sa Doctrine. Sa réputation & ses talens contribuerent aux rapides progrès que fit en peu de tems son erreur, qui d'ailleurs étoit d'autant plus facilement reçue, qu'elle est par elle-même entiérement favorable à l'orgueil de l'homme & aux préventions de la nature corrompue. Nous avons cru devoir donner ici une idée de cet homme dont il sera souvent parlé dans l'histoire de ce siécle.

406.

Translation des reliques du Prophéte Samuel à Constantinople, le 19 Mai. Cette translation se fit avec beaucoup de pompe : l'Empereur Arcade marchoit devant les reliques avec tout le Sénat; elles furent d'abord déposées dans la grande Eglise, & ensuite mises dans une Eglise qui fut bâtie en l'honneur de ce saint Prophéte.

Saint Jérôme écrit contre les erreurs de *Vigilance*, qui

PAPES & [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
			[illegible]

l'accusoit lui-même d'Origénisme, à cause de la traduction qu'il avoit faite de quelques livres d'Origene. Ce Vigilance étoit un Prêtre Gaulois de naissance : il dogmatisoit depuis quelques années contre les veilles dans les Eglises & contre les reliques des martyrs : il nommoit *cinéraires* & idolâtres ceux qui les honoroient. On ne voit point que cette hérésie ait eu de la suite.

Violences exercées contre les députés d'Occident, à leur arrivée en Orient.

Saint Sulpice Sévere écrit son histoire sacrée.

407.

Concile de Carthage le 13 Juin, qui réserve les Conciles généraux d'Afrique pour les besoins extraordinaires, & abroge le décret qui prescrivoit de les assembler tous les ans. Ce Concile ordonna aussi que les érections de nouveaux Evêchés ne se feroient que par le Concile de la Province, & du consentement de l'Evêque Diocésain.

Mort de S. Jean Chrysostôme le 14 Septembre. Ses ennemis avoient obtenu un ordre pour le faire transférer à Pytionte, lieu desert sur le bord du Pont-Euxin. Il mourut de maladie pendant ce voyage. Après sa mort l'Eglise Romaine & tout l'Occident refuserent de communiquer avec les Evêques Orientaux, jusqu'à ce qu'ils eussent rétabli sa mémoire. Le surnom de *Chrysostôme* ou *bouche d'or*, qui lui avoit été donné dès son vivant, fait assez l'éloge de son éloquence : il a été appellé par plusieurs Papes l'*Augustin des Grecs*. Il a fait beaucoup d'homélies sur l'Ecriture sainte qu'il avoit étudiée dès sa jeunesse & pendant tout le cours de sa vie, dans le silence & dans la retraite Il recommande la lecture de ces livres sacrés, comme nécessaire à tous les fidéles, & nous apprend que les Syriens, les Egyptiens, les Indiens, les Perses, les Ethiopiens & plusieurs autres peuples avoient déja fait traduire en leur langue les saints Evangiles & les Epîtres de S. Paul. Saint Chrysostôme a aussi composé un traité du Sacerdoce, un de la Providence, & un livre sur la divinité de Jesus-Christ qu'il prouve par la toute-puissance de sa grace.

Stilicon qui gouvernoit l'Empire d'Occident sous la minorité d'Honorius, sollicite les barbares d'entrer dans les Gaules ; il vouloit affoiblir l'Empire pour s'en rendre le maître. Les

PAPES & PATRIARCHES.	HERETIQUES.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			& pour cacher son nom il a emprunté ceux des Peres les plus illustres, ensorte que l'on a quelquefois confondu les écrits de cet Auteur avec ceux des saints Peres. On lui attribue le Symbole *Quicumque*, qui a si long-tems passé sous le nom de S. Athanase.
			Sidoine - Apollinaire vers 491. Il étoit Evêque de Clermont en Auvergne. On a de lui neuf livres d'Epîtres, & & vingt-quatre piéces en vers.
			Fauste de Riez, 490. Il reste de lui des traités sur l'Incarnation & sur la grace. Il étoit Sémipélagien, & donnoit dans d'autres erreurs.
			S. Gelase, Pape, 496. Victor, Evêque de Vite en Afrique. Nous avons de lui une histoire de la persécution des Rois Vandales contre les Catholiques d'Afrique.

Vandales & les Alains passent le Rhin & entrent dans les Gaules le dernier jour de l'année 406. Ils portent le fer & le feu dans la Gaule Belgique, saccagent Rheims, Tournai, Térouanne, Arras, Amiens; pénétrent dans l'Aquitaine, dans les Provinces Lyonnoise & Narbonnoise, & toute leur route est marquée par la désolation; plusieurs Evêques sont massacrés ou emmenés captifs avec leur troupeau. *Si l'Océan eût inondé toutes les Gaules, il y eut fait de moindres maux*, dit l'Auteur anonyme d'un Poëme sur la Providence, qui écrivoit dix ans après cette incursion.

408.

Mort de l'Empereur Arcade le 1 Mai; Théodose second lui succéde.

Alaric chef des Goths assiége Rome, qui se rachete par ses richesses.

409.

Saint Paulin est fait Evêque de Nole.

Constitution d'Honorius pour étendre contre les *Celicoles* les peines des hérétiques & des apostats. Ces Celicoles, ou adorateurs du Ciel, professoient une nouvelle hérésie qui tenoit du Judaïsme & du Paganisme, & ils adoroient le Ciel.

Alaric vient assiéger Rome une seconde fois, & fait déclarer Attale Empereur.

Invasion des Vandales, des Alains & des Sueves en Espagne.

Dans une lettre que S. Jérome écrivit cette année à une jeune Gauloise, pour la détourner de passer à de secondes noces, il rapporte un trait singulier. Il dit que lorsqu'il étoit à Rome occupé auprès du Pape Damase, on y voyoit un homme qui avoit eu vingt femmes, & une femme qui avoit eu vingt-deux maris. On les maria ensemble, & tout le monde étoit dans une grande attente pour voir lequel survivroit à l'autre. Le mari fut le victorieux, & il assista à l'enterrement de sa femme, aux acclamations de tout le peuple, portant pour marque de son triomphe une couronne sur la tête & une palme à la main.

CONCILES
DU CINQUIEME SIECLE.

401. D'*Afrique*, ou *Carthage* : on s'adresse au Pape & à l'Evêque de Milan pour avoir des Missionnaires. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

— Autre d'*Afrique* où *Carthage*, pour la réunion des Donatistes. *Ibid.*

— D'*Alexandrie* : les écrits d'Origene y sont condamnés, & ils le sont aussi en Occident. *Pagi.*

Il y eut la même année plusieurs autres Conciles en Orient, contre les écrits d'Origene. *Pagi.*

— D'*Ephèse*, de soixante-dix Evêques d'Asie, pour l'élection d'un Evêque à Ephèse. Six Evêques Simoniaques y furent déposés. *Baluz.*

— De *Turin*, sur les affaires des Gaules, & en particulier sur le différend des Evêques de Vienne & d'Arles, touchant la Primatie. *Pagi.*

402. De *Mileve* en Afrique, contre Cresconius & Quod-vult-Deus. *Reg.* tom. IV. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

403. * Du *Chêne*, fauxbourg de Calcedoine en Asie, contre S. Jean Chrysostôme. *Ibid.* & *Baluz. in collect.*

— De *Constantinople*, pour S. Chrysostôme. *Fabricius.*

— De *Carthage* ou d'Afrique : il y fut décidé qu'on inviteroit les Donatistes à se trouver avec les Catholiques pour examiner les raisons qui les séparoient de communion. *Ibid.*

— * De *Constantinople* : S. Chrysostôme y fut déposé une seconde fois & chassé de la ville, cinq jours après la Pentecôte. Arsace fut élu en sa place.

404. De *Carthage* : on y implore le secours de l'Empereur contre les Donatistes qui seroient dénoncés, à cause de leurs violences. *Fabricius.*

405. D'*Afrique*, sur quelques plaintes faites contre les Evêques. *Ibid.*

D'*Italie*, pour demander un Concile à Thessalonique, en faveur de S. Chrysostôme. *Tillemont.*

406. De *Tolede* en Espagne, sur quelques plaintes contre les Evêques. *Fabricius.*

407. D'*Afrique*, contre les Donatistes.

— De *Carthage* : on y résolut d'écrire au Pape Innocent pour le rétablissement de la paix entre l'Eglise Romaine & celle d'Alexandrie, divisées au sujet de S. Chrysostôme. On y fit quelques Canons.

408. De *Carthage* : on y députa l'Evêque Fortunatien à l'Empereur contre les Païens & les Hérétiques. *Fabricius.*

410. De *Carthage* : à la demande de ce Concile, l'Empereur Honorius révoque la liberté qu'il avoit accordée auparavant aux Donatistes pour le libre exercice de leur Religion. *Fabricius.*

411. De *Ptolémaïde*, où l'Evêque Synésius excommunie le Préfet Andronic qui se conduisoit en Tyran, & qui avoit fait afficher à la porte de l'Eglise ses ordonnances. *Fabricius. Baluz. Pagi.*

— De *Carthage* : Conférences en présence du Comte Marcellin, par ordre d'Honorius, entre les Catholiques & les Donatistes. Ceux-ci furent condamnés, & plusieurs rentrerent dans le sein de l'Eglise. *Fabric. Baluz.*

De *Brague* ou *Braccara* en Lusitanie, pour se prémunir contre les Barbares qui ravageoient l'Espagne. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I. *Aguirre, Tillem.*

412. De *Cirthe*, ou *Zerte*, S. Augustin au nom du Concile écrit aux Donatistes, pour les désabuser du faux bruit que leurs Evêques faisoient courir, que le Tribun Marcellin avoit été corrompu par argent pour les condamner. *Reg.* tom. III. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

— De *Carthage*, où Céleftius disciple de Pélage est condamné. *Reg.* tom. IV. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I. *Pagi.* Tillemont le rapporte à 411.

414. * Des *Donatistes* en Afrique. *Ibid.*

— De *Macédoine*, confirmé par le Pape. *Ibid.*

415. De *Jérusalem*, où Pélage est renvoyé aux Evêques Latins pour le juger. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

— De *Diospolis* : Pélage y évite sa condamnation par sa dissimulation & ses mensonges. S. Augustin a souvent reproché aux Pélagiens que leur chef s'y étoit condamné par sa propre

410.

Concile de Carthage, le 14 Juin. Ce Concile envoïe à l'Empereur Honorius des députés, qui obtiennent un rescrit pour obliger les Donatistes à venir à une conférence publique.

Alaric fait déposer Attale, vient prendre Rome par trahison le 24 Août, & l'abandonne au pillage, à l'exception des Eglises de S. Pierre & S. Paul. On eut au milieu de ce pillage un spectacle singulier; car Alaric ayant appris qu'on avoit trouvé dans une maison une grande quantité de vases d'or & d'argent appartenant à l'Eglise de S. Pierre, il ordonna qu'on les reportât tous à cette basilique. Ce transport se fit avec pompe; les vases étoient portés un à un sur la tête à découvert, & des deux côtés marchoient des soldats l'épée à la main : les Romains & les Barbares chantoient ensemble des hymnes à la louange de Dieu.

Fondation du monastere de Lerins par S. Honorat, depuis Evêque d'Arles : l'île de Lerins est sur la côte de Provence, & porte aujourd'hui le nom de S. Honorat.

411.

Conférence célébre des Evêques Catholiques & Donatistes à Carthage en présence du Tribun Marcellin, nommé juge par l'Empereur Honorius. Cette conférence dura trois jours entiers; c'est-à-dire, les 1, 3 & 8 Juin : les deux premiers jours se passerent en chicanes de la part des Donatistes; le troisiéme jour on vint enfin à discuter le fond; & les Donatistes se trouvant sans réponse aux moyens des Catholiques, le tribun Marcellin prononça contre eux sa sentence. Saint Augustin chargé de parler pour les Catholiques, fit admirer sa science, sa pénétration & son éloquence; mais on fut encore plus touché de son zèle pour l'unité de l'Eglise, dont il sut communiquer l'ardeur à tous ses collégues. A sa persuasion les deux cens quatre-vingt-six Evêques Catholiques, qui s'étoient rendus à la conférence, offrirent tout d'une voix de quitter leurs siéges en faveur des Evêques Donatistes qui se seroient réunis, si le peuple Catholique paroissoit souffrir avec peine qu'il y eût deux Evêques dans une même Eglise.

CONCILES DU CINQUIEME SIECLE.

bouche. Il y avoit anathématisé ce qu'on y avoit rapporté de Célestius son disciple. *Ibid.* & *Baluz. in Collect.*

— D'*Illyrie*, pour Périgene, ordonné Evêque de Patras. *Tillem.*

416. De *Jérusalem*, en conséquence duquel Pélage fut obligé de sortir de cette ville. *Reg.* tom. IV. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

— De *Carthage* : 68 Evêques anathématisent Pélage & Célestius, s'ils ne condamnent eux-mêmes clairement leurs erreurs ; & ils en écrivent au Pape Innocent, afin qu'il scelle ce jugement de son autorité. *Ibid.*

— De *Mileve* en Numidie. Soixante-un Evêques écrivent comme ceux de Carthage au Pape Innocent. S. Augustin lui écrit une seconde lettre au nom de cinq Evêques, où il explique plus au long l'affaire de Pélage. Le Pape dans ses réponses aux deux lettres synodales, établit sommairement la doctrine Catholique sur la grace, & condamne Pélage, Célestius & leurs sectateurs, les déclarant séparés de la communion de l'Eglise ; à la charge de les y recevoir, s'ils renoncent à leurs erreurs. Dans sa réponse à la lettre des cinq Evêques, il dit qu'il a lu le Livre de Pélage, qu'il y a trouvé beaucoup de propositions contre la grace de Dieu, beaucoup de blasphêmes, rien qui ne doive être rejetté de tout le monde. *Ibid.*

417. De *Thusdrie*, en Afrique, sur la discipline. *Baluz. in collect. Hard.* tom. I.

— De *Rome*, contre Pélage & Celestius. *Reg.* tom. IV. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

— De *Carthage* de deux cens quatorze Evêques. Ils écrivent au Pape Zozime, qui s'étoit laissé tromper par Pélage & Célestius, que la Sentence prononcée contre eux subsiste jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la grace de Jesus-Christ nous aide non-seulement pour connoître, mais aussi pour faire la justice en chaque action, ensorte que sans elle nous ne pouvons rien avoir, penser, dire & faire qui appartienne à la vraie piété. *Ibid.*

418. De *Carthage*, plus de deux cens Evêques y décident huit ou neuf articles contre les Pélagiens, sous peine d'anathême. *Ibid.*

— De *Talepte*, sur la discipline. *Ibid.* & *Baluz.*

— De *Carthage*, ou Concile général d'Afrique sur les appellations au S. Siége. *Reg.* tom. IV. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

— Autre de Carthage, dans la cause d'Appiarius. *Ibid.*

— De *Rome*, sur la discipline. *Ibid.*

419. Sur la foi, la discipline & les apellations. *Ibid.*

— Autre de Carthage sur la discipline. *Ibid.*

419. De *Ravenne*, sur l'Election d'un Pape. *Baluz. in Collect.*

420. De *Carthage*, contre les Manichéens. *Ibid.*

422. D'*Hyppone*, où Antoine, Evêque de Fussale est déposé.

423. De *Cilicie* : Les Pélagiens y sont condamnés par Théodore de Mopsueste même, qui étoit regardé comme leur chef, & chez qui Julien s'étoit retiré quelque tems, pour y composer ses huit Livres contre S. Augustin.

424. D'*Antioche*, où Pélage fut convaincu d'hérésie, & chassé des saints lieux de Jérusalem.

425. De *Carthage* : Appiarius mal à propos rétabli par le Pape y confesse enfin ses crimes, & le Concile en écrit à Célestin, en révoquant la permission accordée en 419 aux Africains d'appeller au Pape, résolus de juger & de finir en Afrique toutes les affaires qui y naissoient, suivant les vrais Canons du Concile de Nicée. *Reg.* tom. IV. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

426. D'*Afrique*, au sujet du Moine Leporius. *Ibid.*

— D'*Hyppone* : S. Augustin, y choisit Héraclius pour son successeur, mais en le laissant dans l'ordre de Prêtre jusqu'à sa mort. *Baluz.*

— De *Constantinople*, pour y ordonner l'Evêque Sisinnius. *Baluz.*

427. D'*Orient*, contre les Messaliens.

429. Des *Gaules*, où l'on choisit S. Germain d'Auxerre, & S. Loup de

Les Bourguignons qui avoient favorisé l'usurpation de Jovin, étoient entrés dans les Gaules avec les autres barbares, environ l'an 407. C'étoit un peuple de la Germanie qui paroissoit n'avoir de Barbare que le nom, avec une taille presque gigantesque; car les Bourguignons avoient la plupart sept pieds de haut, si nous en croyons Apollinaire Sidoine qui les nomme *Septipedes*. Ils étoient doux, modérés, sans ambition, laborieux, & appliqués aux Arts méchaniques. Avec un naturel si heureux, ils n'eurent point de peine à goûter les vérités du Christianisme qu'ils embrasserent par une délibération publique.

412.

Loi de l'Empereur Honorius du 30 Janvier, qui soumet les Donatistes à de grosses peines, & ordonne que leurs Eglises seront rendues aux Catholiques. L'Empereur fit cette loi à l'occasion de l'appel que les Donatistes avoient prétendu interjetter devant lui de la sentence de Marcellin. C'est ici l'époque de la ruine du schisme des Donatistes, qui depuis ce tems vinrent en foule se réunir à l'Eglise.

Concile de Carthage, qui condamne *Celestius* & ses erreurs. Elles se réduisoient à sept principales : qu'Adam a été créé mortel; que son péché n'a nui qu'à lui seul ; que les enfans qui naissent, sont au même état où Adam avoit été avant son péché ; que son péché n'est pas cause de la mort de tout le genre humain, ni la résurrection de Jesus-Christ cause de la résurrection de tous les hommes; que la Loi envoie au royaume des cieux comme l'Evangile; que même avant la venue de Jesus-Christ il y a eu des hommes impeccables, c'est-à-dire, sans péché ; & enfin, que les enfans ont la vie éternelle sans être baptisés. Celestius étoit Eunuque de naissance, d'une famille noble. Après avoir exercé pendant quelque tems la profession d'Avocat, il se fit Moine, & ensuite quitta son Monastere pour s'attacher à *Pélage*, qui depuis quelques années dogmatisoit contre la grace, soutenant que l'homme peut être sans péché, & garder facilement les commandemens de Dieu, s'il le veut, comme nons l'avons dit plus haut. Il avoit composé plusieurs ouvrages utiles avant que de tomber dans l'hérésie contre la grace.

CONCILES DU CINQUIEME SIECLE.

Troyes, pour aller en Angleterre combattre les Pélagiens. *Reg.* tom. IV. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. I.

430. De *Rome*, contre Nestorius. *Ibid.* & *Baluz.*

430. D'*Alexandrie*, contre Nestorius. *Ibid.*

431. De *Rome*, à l'occasion de la lettre de l'Empereur Théodose, pour la convocation du Concile suivant.

— D'EPHESE, troisiéme Concile général, de plus de deux cens Evêques. Nestorius refusa d'y assister avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Il y fut anathématisé lui & sa doctrine. Les Pélagiens furent encore condamnés par ce Concile. Jean d'Antioche & les autres schismatiques, y furent aussi retranchés de la Communion de l'Eglise. Nestorius admettoit deux personnes en Jesus-Christ, & vouloit que la sainte Vierge ne fût pas la mere de Dieu. *Reg.* tom. V. *Lab.* tom. III. *Hard.* tom. I. *Baluz.*

— * D'*Ephese*, par Jean d'Antioche & les Orientaux en faveur des Nestoriens. S. Cyrille & Memnon d'Ephese furent déposés par ce prétendu Concile. Il y eut la même année plusieurs autres Conciles par les mêmes Orientaux, après leur retour d'Ephese. *Ibid.* & *Baluz.*

432. D'*Antioche*, pour la paix entre S. Cyrille & Jean d'Antioche; elle ne fut conclue que l'année suivante, *Reg.* tom. VI. *Lab.* tom. III. *Hard.* tom. I. *Tillemont* & *Pagi.*

433. * De *Zeugma* en Syrie, contre le Concile précédent. *Baluz.*

— D'*Anazarbe* en Cilicie, sur le même sujet. *Baluz.*

De *Rome*, par le Pape Sixte, pour l'anniversaire de son élévation. Il y reçoit la nouvelle de la paix entre S. Cyrille & les Orientaux. *Reg.* tom. VII. *Lab.* tom. III. *Hard.* tom I. *Tillemont.*

434. De *Tarse* en Cilicie, sur la paix entre S. Cyrille & Jean d'Antioche. *Hard.* tom. I. *Baluz.*

D'*Antioche*, contre les Nestoriens. *Baluz.* & *Fabricius.*

435. D'*Armenie*, contre les Nestoriens. *Hard.* tom. I. *Baluz.*

— De *Thessalonique*. Baluz.

436. D'*Antioche*, où la mémoire de Théodore de Mopsueste est défendue. *Fabric.*

438. De *Constantinople*, pour la foi Catholique. *Fabric.*

439. De *Constantinople*, sur la primauté prétendue par l'Eglise d'Antioche. *Hard.* tom. I.

— De *Ries*, en Provence, pour remédier aux désordres de l'Eglise d'Embrun. S. Hilaire d'Arles y présida, & Armentaire qui avoit été mal élu Evêque d'Embrun, y fut déposé. *Baluz.* *Tillemont.*

440. D'*Ephese*, sur l'Evêque de cette ville. *Baluz.*

441. D'*Orange I.* nous en avons trente canons importans pour la discipline. *Reg.* tom. VII. *Lab.* tom. III. *Hard.* tom. I.

442. De *Vaison* & de *Bazas*, leurs canons sont confondus. *Ibid.*

— D'*Arles*, nous en avons 56 canons. Le P. Pagi qui place ce Concile immédiatement après celui de Vaison, ne doute pas qu'il n'ait été une occasion à S. Léon de s'échauffer contre S. Hilaire d'Arles qui s'attribuoit le droit d'assembler de grands Conciles dans les Gaules. *Gallia Christiana.* p. 529. *tom. I.*

444. De *Rome*, contre les Manichéens. *Ibid.*

— De *Vienne* ou de Besançon. S. Hilaire d'Arles & S. Germain d'Auxerre y assisterent. On y déposa Celidonius qui étoit peut-être Evêque de Besançon. *Ibid.*

445. De *Rome*, Celidonius y est rétabli, & S. Hilaire d'Arles retranché de la Communion du S. Siége; on lui défend d'entreprendre sur les droits d'autrui, &c. *Ibid.*

— D'*Antioche*, Athanase, Evêque de Perrha, est déposé.

— D'*Hieraple* en Syrie, sur un Evêque à Perrha. *Baluz.*

446. De *Verlam-Caster* ou *S. Albans*, contre Pélage. *Reg.* tom. VII. *Lab.* tom. III. *Hard.* tom. I.

Saint Augustin commence à écrire contre cette erreur.

413.

Il entreprend son grand ouvrage de la Cité de Dieu, pour répondre aux plaintes des Païens, qui attribuoient à l'établissement de la Religion Chrétienne & à la destruction des Temples, les irruptions fréquentes des Barbares, & les autres malheurs de l'Empire.

414.

Saint Jerôme écrit contre les *Pélagiens.*

Théodose le jeune déclare Auguste Pulcherie sa sœur, & l'associe à l'Empire, le 4 Juillet.

On rapporte à cette année la fin du schisme d'Antioche: cette réunion fut procurée par les exhortations d'Alexandre, Evêque de cette Ville, qui joignoit une grande éloquence à toutes les vertus chrétiennes.

415.

Conférence de Jerusalem, au mois de Juillet, à laquelle Pélage assiste : il est accusé d'hérésie par Orose, Moine Espagnol. On convient d'ecrire à Rome au Pape Innocent, & de suivre sa décision.

Concile de quatorze Evêques à Diospolis en Palestine, au mois de Décembre. Le sujet de ce Concile étoit l'examen d'un mémoire présenté par deux Evêques Gaulois, Héros d'Arles, & Lazare d'Aix, injustement chassés de leurs siéges, à l'occasion des troubles excités par l'irruption des Barbares. Ces deux Evêques choqués de la doctrine de Pelage, firent un abrégé des erreurs qu'ils avoient recueillies de ses livres & de ceux de Céléstius, y ajoutant les articles sur lesquels Céléstius avoit été condamné au concile de Carthage, & ceux qu'Hilaire avoit envoyés de Sicile à S. Augustin. Ils présenterent ce mémoire au Concile ; mais ils ne purent s'y trouver eux-mêmes au jour marqué, parceque l'un d'eux étoit dangereusement malade. Pélage au contraire y vint pour se justifier, ce qui ne lui fut pas difficile, n'y ayant personne en état de démêler toutes ses subtilités. On soupçonna Jean, Evêque de Jerusalem, d'avoir aidé Pélage à prendre si bien son temps. Ce séducteur, voulant donner

bon.

CONCILES DU CINQUIEME SIECLE.

— De *Wilkins*, tom. I. C'est le premier Concile d'Angleterre.

447. Deux Conciles en Espagne, contre les Priscillianistes ; l'un en Galice, & l'autre de quatre Provinces en un lieu qui n'est point nommé.

— D'*Ephese*, sur Bassian, Evêque de cette ville. *Baluz*.

— D'*Astorga* en Galice, contre les Manichéens. *Ibid*.

448. D'*Antioche*, sur Ibas, Evêque d'Edesse. *Reg*. 7. *Lab*. 3.

—De *Tyr & de Beryte*. Ibas y est absous du soupçon de Nestorianisme. *Reg*. tom. VII. *Lab*. tom. III. *Hard*. tom. I.

— De *Constantinople*, contre Eutychés. *Ibid*.

449. De *Constantinople*, on y vérifie les actes de la condamnation d'Eutichés, & on en reconnoît la sincérité.

—* D'*Ephese*. Théodose qui avoit autant de zèle pour l'Eglise que peu de lumiéres pour connoître ceux qui le trompoient, surpris par Chrysaphius & Eutychés, leur accorde un Concile Ecuménique, & écrit au Pape que ce Concile est indiqué à Ephese. S. Léon qui en craint les suites y envoie ses Légats, & écrit à Flavien cette belle lettre, qui est un des plus illustres monumens de l'antiquité. L'événement justifia la crainte de S. Léon. Tout se passa dans le désordre à Ephese sous Dioscore, Evêque d'Alexandrie. La vérité y fut condamnée, l'hérésie approuvée, Eutychés absous, & Flavien condamné par les Evêques, environ au nombre de cent trente. Le trouble & la violence régnerent tellement à Ephese, que cette coupable assemblée n'est connue que sous le nom de Brigandage d'Ephese, *Latrocinium Ephesinum*. S Flavien appella de ce brigandage, & son appel ne fut jugé qu'après sa mort, à Calcédoine, en 451. *Ibid*.

— De la *Grande-Bretagne*, contre Pélage. *Ibid*. & *Angl*. tom. I.

— De *Rome*. On y condamne tout ce qui s'est fait au brigandage d'Ephese. *Ibid*.

450. De *Constantinople*, Anatole, successeur de S. Flavien, mort des mauvais traitemens qu'il avoit souffert à Ephese, assembla ce Concile. On y lut & on y approuva la lettre de S. Léon à Flavien, & on prononça anathême à Nestorius, à Eutychés, & à leurs dogmes. *Ibid*.

451. De *Milan*, on y approuve la lettre de S. Léon à Flavien. *Reg*. tom. VII. *Lab*. tom. III. *Hard*. tom I.

D'*Arles*, comme le suppose Tillemont. 44 Evêques y approuvent la lettre de S. Léon, & lui en écrivent avec de grands éloges.

DE CALCEDOINE. IV. Concile général, d'abord assemblé à Nicée, & ensuite transféré à Calcedoine. On y comptoit 520, ou même 536 Evêques, en y comprenant peut-être les absens, au nom desquels les Métropolitains signerent la décision de la foi. Dix-neuf des premiers Officiers de l'Empire, assisterent au Concile de la part de l'Empereur Marcien. S. Flavien y est justifié, & Dioscore anathématisé. On pardonna aux Evêques qui, au brigandage d'Ephese, avoient cédé à la violence & au tems. L'Eutychianisme & le Nestorianisme y furent également proscrits. L'Empereur Marcien assista à la sixiéme session, mais l'Impératrice Pulcherie n'assista à aucune, quoique quelques auteurs modernes disent le contraire. Dans le vingt-septiéme Canon on donna le second rang à l'Eglise de Constantinople, après celle de Rome, comme si le premier n'avoit été donné à celle-ci que parcequ'elle étoit la ville régnante, & que le second dût être accordé à Constantinople parcequ'elle étoit aussi la demeure ordinaire de l'Empereur. Ce Canon souffrit de grandes contradictions de la part des Légats & de la part des Papes, dans la suite des tems. *Reg*. tom. VIII. *Lab*. tom. IV. *Hard*. tom. II. & *Baluz*.

452. Concile d'*Arles*, sur la discipline. *Ibid*.

324. D'*Angers*, pour l'ordination d'un Evêque. On y fit douze Canons sur la discipline. *Ibid*.

— De *Jérusalem*, des Evêques des trois

bonne opinion de lui aux Evêques de ce Concile, se vanta d'être lié d'amitié avec plusieurs Saints Evêques, & produisit des lettres, entr'autres une de S. Augustin, écrite dans un temps où le S. Docteur espéroit encore le ramener de ses erreurs. Il fallut enfin lire le mémoire des Evêques, Héros & Lazare ; & comme les Evêques, juges en ce Concile, n'entendoient point le Latin, ils se le faisoient expliquer par un Interprête, au lieu que Pélage répondoit en grec. A chaque accusation, Pélage s'échappoit comme un serpent, & par le moyen d'une distinction, il se tiroit d'affaire. Personne ne pouvoit découvrir ses artifices. En conséquence, le Concile le jugea digne de la communion Ecclésiastique. Telle fut la conclusion du Concile de Diospolis. Pélage y fut absous, parcequ'il parut Catholique à la faveur des subtilités dans lesquelles il s'enveloppa. Il devint plus fier, & fit beaucoup valoir l'absolution qu'il y avoit reçue. Il écrivit une petite Apologie, où il se défendoit par l'autorité de ce Concile, & il l'envoya à S. Augustin. Pélage crut alors pouvoir publier ses quatre livres du *Libre arbitre*, où il expliqua tout le fonds de sa doctrine pour réfuter saint Jérôme.

Invention des Reliques de S. Etienne, premier Martyr. Ces Reliques furent découvertes par une révélation faite à un saint Prêtre nommé Lucien : le tombeau fut ouvert en présence de Jean, Evêque de Jerusalem, qui fit transporter les Reliques à l'Eglise de Sion, le 26 Décembre. Cette translation fut accompagnée d'un très-grand nombre de miracles, & il s'en fit aussi depuis dans tous les lieux où l'on mit des Reliques de ce Saint. Il faut remarquer en général qu'il se faisoit ordinairement beaucoup de miracles aux translations des Reliques des Martyrs : on voyoit ces saints Personnages ressusciter en quelque sorte, pour donner à la Religion un témoignage aussi éclatant par leurs miracles que celui qu'ils lui avoient rendu en versant tout leur sang pour elle.

Saint Augustin acheve son explication des Pseaumes.

Conversion de Paulin, petit-fils d'Ausonne.

416.

Orose, de retour en Afrique, présenta les Lettres d'Héros

CONCILES
DU CINQUIEME SIECLE.

Palestines, après le rétablissement de Juvenal, & l'expulsion de Théodose. *Tillemont.*

455. D'*Arles*, au sujet d'un différend entre Fauste, Abbé de Lérins, & Théodore, Evêque de Fréjus. Pagi le rapporte à 455. & Fleury à 461 au plus tard. *Reg.* tom. VIII. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

458. De *Rome*, pour résoudre différentes difficultés que le ravage des Huns avoit fait naître. *Tillemont.*

459. De *Constantinople*, contre les Simoniaques. *Baluz.* & Pagi.

461. De *Tours*, on y fit treize Canons. *Gallia Christ.* tom. II. p. 8.

462. De *Rome*, en faveur d'Hermés qui s'étoit emparé de l'Eglise de Narbonne.

464. D'*Espagne*, au sujet de Silvain, Evêque de Calahorrye, qui ordonnoit des Evêques à l'insçu d'Ascagne, son Métropolitain. Celui-ci à la tête de tous les Evêques de sa Province, en écrit au Pape, pour savoir comment il falloit traiter Silvain. *Reg.* tom. IX. *Lab.* tom. IV. *Hard* tom. II.

465. De *Vannes* en Bretagne, pour donner un Evêque à cette Eglise. On y fit douze Canons. *Ibid.*

— De *Rome*, sur la discipline. Le Pape veut qu'on pardonne à Silvain tout le passé. *Ibid.*

472. D'*Antioche*, où Pierre le Foulon est déposé. *Ibid.*

475. * De *Constantinople*, contre le Concile de Calcédoine; les hérétiques condamnés furent remis dans leurs siéges, entr'autres Pierre le Foulon. *Ibid.*

— D'*Ephese*, où Paul est rétabli, & Acace est déposé.

— De *Lyon* & d'*Arles*, environ ce tems. Ces deux Conciles ne nous sont connus que par les ouvrages de Fauste de Riés.

477. Ou environ, Concile d'*Orient*. Pierre le Foulon fut chassé d'Antioche, & Jean d'Apamée mis à sa place fut aussi chassé trois mois après.

478. De *Constantinople*. *Ibid.*

484. * De *Carthage*, conférence indiquée à Carthage par Huneric, Roi des Vandales Ariens; elle ne se tint point, mais 466 Evêques Catholiques y furent opprimés & rélégués; 46 en Corse, 302 ailleurs, 88 moururent, & 28 s'enfuirent. *Ibid.*

— De *Rome*, Vital & Misene, Légats à Constantinople, sont déposés & excommuniés pour avoir communiqué avec les Hérétiques. *Ibid.*

487. De *Rome*, de 40 Evêques & de 76 Prêtres tous nommés, sur les apostats d'Afrique reçus à la pénitence. *Reg.* tom. IX. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

492. De *Constantinople*, pour recevoir le Concile de Calcédoine. *Ibid.* & *Baluz.*

494. De *Rome*, pour la conservation de la foi, & reconnoître les Livres Canoniques. *Ibid.*

495. De *Rome*, où Misenus condamné en 484 est absous. *Ibid.*

496. De *Rheims*, indiqué par *Hard.* tom. II.

— * De *Constantinople*, contre le Concile de Calcédoine. *Baluz.*

497. * De *Constantinople*, contre le Concile de Calcédoine. *Ibid.*

— De *Constantinople*, pour recevoir les actes du Concile de Calcédoine. *Reg.* tom. IX. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

499. De *Constantinople*, où l'on condamne Nestorius & Eutychés. *Ibid.*

— * De *Constantinople*, contre le Concile de Calcédoine. *Baluz.*

— *Conférence* des Catholiques & des Ariens, en présence de Gondebauld Roi Arien de Bourgogne. Ce chef des Catholiques étoit Avitus Evêque de Vienne. *D'Acheri in spicilegio.*

— De *Rome*, contre l'ambition, les intrigues & les abus qui se commettoient en l'election des Papes. *Reg.* tom. IX. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom II.

500. De *Rome*, contre le schisme de Laurent & en faveur du Pape Symmaque. *Ibid.*

& de Lazare au Concile que tenoient à Carthage, ſelon la coutume les Evêques de la Province proconſulaire, au nombre de ſoixante-huit. Après la lecture de ces lettres & des actes du Concile de Carthage, où Céleſtius avoit été condamné cinq ans auparavant, les Evêques furent d'avis que Pélage & Céleſtius devoient être anathématiſés, s'ils ne condamnoient leurs erreurs clairement & ſans détour. Ils jugerent ce remede abſolument néceſſaire pour arrêter le progrès du mal; car tout étoit plein de gens, qui, à force de parler & de diſputer, ébranloient les plus fermes dans la foi. Le Concile jugea auſſi à propos de faire part de ſon jugement au Pape Innocent, afin d'y joindre l'autorité du Siége Apoſtolique.

Vers le même tems, il ſe tint à Miléve un Concile des Evêques de Numidie, au nombre de ſoixante & un, dont S. Auguſtin étoit l'ame. Ces Evêques ayant appris ce que venoient de faire leurs Collégues du Concile de Carthage, écrivirent à leur exemple au Pape Innocent. Ils lui expliquoient amplement toute cette affaire & les ſuites qu'elle pouvoit avoir, & lui envoyoient les écrits faits de part & d'autre, inſiſtant ſur ce qu'il étoit évident que Pélage ne reconnoiſſoit point la grace propre au Chrétien.

Ecrits de Théodore, Evêque de Mopſueſte, regardé comme le premier auteur de l'héréſie qui conſiſtoit à diſtinguer deux perſonnes en Jeſus-Chriſt.

417.

Atticus, Evêque de Conſtantinople rétablit la mémoire de S. Chryſoſtôme.

Le Pape Innocent répond aux Evêques d'Afrique, & condamne Pélage & Céleſtius; il meurt le 12 Mars, & a pour ſucceſſeur Zozime, Grec de nation. Peu de tems avant ſa mort, le Pape S. Innocent avoit auſſi écrit à S. Jerôme, pour le conſoler des horribles violences exercées par les Pélagiens contre les perſonnes pieuſes dont il prenoit ſoin; pluſieurs avoient été tuées, & leurs Monaſteres avoient été brûlés & pillés par ces nouveaux hérétiques.

Les Occidentaux ſe tromperent cette année ſur le jour de la Pâque qu'ils célébrerent le 22 Mars; mais l'erreur fut découverte, & Dieu montra par un miracle que ce ne devoit être que le 22 Avril: les fonts baptiſmaux du villa-

PAQUES
Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
401	14 Avril.
402	6 Avril.
403	29 Mars.
404	17 Avril.
405	2 Avril.
406	22 Avril.
407	14 Avril.
408	29 Mars.
409	18 Avril.
410	10 Avril.
411	26 Mars.
412	14 Avril.
413	6 Avril.
414	22 Mars.
415	11 Avril.
416	2 Avril.
417	22 Avril.
418	7 Avril.
419	30 Mars.
420	18 Avril.
421	3 Avril.
422	26 Mars.
423	15 Avril.
424	6 Avril.
425	19 Avril.
426	11 Avril.
427	3 Avril.
428	22 Avril.
429	7 Avril.
430	30 Mars.
431	19 Avril.
432	3 Avril.
433	26 Mars.
434	15 Avril.
435	31 Mars.
436	19 Avril.
437	11 Avril.
438	27 Mars.
439	16 Avril.
440	7 Avril.
441	23 Mars.
442	12 Avril.
443	4 Avril.
444	23 Avril.
445	8 Avril.
446	31 Mars.
447	20 Avril.
448	11 Avril.
449	27 Mars.
450	16 Avril.

PAQUES
Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
451	8 Avril.
452	23 Mars.
453	12 Avril.
454	4 Avril.
455	24 Avril.
456	8 Avril.
457	31 Mars.
458	20 Avril.
459	5 Avril.
460	27 Mars.
461	16 Avril.
462	1 Avril.
463	21 Avril.
464	12 Avril.
465	28 Mars.
466	17 Avril.
467	9 Avril.
468	31 Mars.
469	13 Avril.
470	5 Avril.
471	28 Mars.
472	16 Avril.
473	1 Avril.
474	21 Avril.
475	6 Avril.
476	28 Mars.
477	17 Avril.
478	9 Avril.
479	25 Mars.
480	13 Avril.
481	5 Avril.
482	25 Avril.
483	10 Avril.
484	1 Avril.
485	21 Avril.
486	6 Avril.
487	29 Mars.
488	17 Avril.
489	2 Avril.
490	25 Mars.
491	14 Avril.
492	5 Avril.
493	18 Avril.
494	10 Avril.
495	26 Mars.
496	14 Avril.
497	6 Avril.
498	29 Mars.
499	11 Avril.
500	2 Avril.

ge de Meltines en Sicile qui se remplissoient d'eux-mêmes tous les ans la nuit de Pâques à l'heure du baptême, ne se remplirent que la nuit du 22 Avril, quoique le 22 Mars on eût tout préparé suivant la coutume.

Célestius vient à Rome, donne par écrit une confession de foi qui paroissoit Catholique, & obtient du Pape Zozime la déposition d'Heros & de Lazare ses accusateurs. Pélage, de son côté, écrit de Jerusalem une lettre captieuse, le Pape s'y laisse surprendre; il écrit en faveur de Pélage & de Célestius.

Les Evêques d'Afrique ayant reçu la lettre du Pape Zozime, favorable à Célestius, furent pénétrés de la plus sensible affliction. Ils montrerent dans une occasion si importante, & dans une conjoncture si délicate, combien ils étoient remplis de l'esprit de sagesse & de prudence. Ils surent allier tous les devoirs, le zèle pour la foi avec la modération & les égards dûs au premier des Pasteurs. Ils se hâterent de lui répondre pour le prier instamment de laisser les choses en l'état où elles étoient, jusqu'à ce qu'il fût instruit plus à fond de cette affaire. Cette lettre fut envoyée promptement, parcequ'il étoit de la plus grande importance d'empêcher que le Pape ne s'engageât plus avant, & qu'il ne fit de nouvelles fautes. Après cette démarche si mesurée, S. Augustin porta les Evêques d'Afrique à tenir le Concile le plus nombreux qu'il seroit possible, pour y décider clairement la foi, afin d'opposer à l'erreur un témoignage d'autant plus nécessaire, que la démarche du Pape Zozime tendoit à la favoriser. Ils s'assemblerent donc à Carthage dans le mois de Novembre 417. au nombre de deux cens quatorze. Ils firent dans ce Concile les décrets sur la foi, que Rome & toute l'Eglise adopterent ensuite. A la tête de ces décrets, on mit une seconde lettre au Pape Zozime, où ils lui disoient qu'ils avoient commencé par ordonner que la sentence portée par le vénérable Evêque Innocent, contre Pélage & Célestius, subsistât jusqu'à ce qu'ils reconnussent nettement que la grace de Jesus-Christ nous est nécessaire pour chaque action, ensorte que sans elle nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire qui appartienne à la vraie piété; que Célestius devoit anathématiser clairement ce qu'il avoit mis de mauvais dans son écrit, de peur

que plusieurs ne crussent, non que Céléstius avoit retracté ses erreurs, mais que le Siége apostolique les avoit approuvées. Ils parloient ensuite au Pape, avec force & avec dignité, de l'importance de la cause qu'ils défendoient, justifioient en tout leur conduite, & lui envoyoient les actes de tout ce qui s'étoit passé.

Patrocle, qui avoit été élevé sur le siége d'Arles, à la place d'Heros, entreprend de soutenir tout-à-la-fois les prétentions de son Eglise contre Procule de Marseille, Simplice de Vienne, & Hilaire de Narbonne. Il s'adresse au Pape Zozime qui écrit à ce sujet une lettre aux Evêques des Gaules & des sept Provinces. Ce qu'on nommoit auparavant les cinq Provinces, fut nommé les sept Provinces, quand on y eut joint deux autres Provinces. Suivant une ancienne division des Gaules, les sept Provinces sont la Viennoise, la premiere Aquitaine, la seconde Aquitaine, la Novempopulanie, la premiere Narbonnoise, la seconde Narbonnoise, & les Alpes maritimes.

Zozime, dans sa lettre, ordonne que tous les Evêques, les Prêtres, les Diacres ou les autres Clercs qui iront des Gaules à Rome ou dans quelque autre Province du monde, aient à prendre des *Lettres formées*. Ces Lettres formées, dont on a déja parlé à la fin des remarques du second siécle, mais dont on n'a point expliqué la nature, étoient des lettres de communion ou de recommandation, données par les Evêques. On prenoit de grandes précautions, afin qu'on ne pût les contrefaire. On écrivoit au bas de la lettre les premiers caracteres Grecs du nom des trois personnes de la sainte Trinité, & de celui de S. Pierre, pour marquer qu'on étoit en communion avec le S. Siége, en cette maniere : Π. Υ. Α. Π. Ces lettres, aussi bien que celles du mot *Amen* qui étoit à la fin, étoient censées numérales, comme elles le sont en Grec : & toutes ensemble formoient le nombre 660, commun à toutes les Lettres formées. Mais de plus on prenoit la premiére lettre du nom de celui qui écrivoit, la seconde du nom de celui à qui on écrivoit, la troisiéme du nom de celui pour qui on écrivoit, & la quatriéme du nom de la Ville d'où on écrivoit. Toutes ces lettres, avec l'indiction courante, formoient encore un certain nombre qui étoit exprimé dans le contenu de la *Let-*

tre formée, signée de l'Evêque qui la donnoit, & scellée de son sceau. On prétend que ce fut le Concile de Nicée qui traça ce modele; & les Evêques le tenoient secret, afin que les faussaires ne pussent le contrefaire. On peut voir dans le second tome des Conciles du Pere Sirmond, plusieurs formules de ces *lettres formées*, qui étoient encore en usage au neuviéme siécle.

418.

S. Cyrille, Evêque d'Alexandrie, successeur de Théophile son oncle, rétablit la mémoire de S. Chrysostôme.

Le Pape Zozime reconnoît qu'il a été surpris, confirme le jugement du Pape Innocent, & condamne de nouveau Pélage & Céléstius. Sa lettre fut envoyée à tous les Evêques du monde.

Rescrit de l'Empereur Honorius donné le 30 Avril contre les Pélagiens, qui ordonne que ceux qui seront convaincus de cette erreur, soient dénoncés aux Magistrats, & envoyés en exil.

Concile général d'Afrique contre les Pélagiens, à Carthage, le 1 Mai. Ce Concile fit contre les erreurs des Pélagiens neuf articles d'anathêmes, qui furent dressés par le Docteur de la grace, le grand S. Augustin, dont le zéle & les talens furent d'une utilité infinie à l'Eglise contre cette hérésie, d'autant plus pernicieuse, qu'en faisant à la Religion une plaie mortelle, elle en laissoit subsister tout l'extérieur : on fit aussi dans ce Concile quelques canons touchant la Réunion des Donatistes.

Julien, Evêque d'Eclane en Campanie, refuse de souscrire à la condamnation des Pélagiens, & se joint à dix-sept autres Evêques Pélagiens pour faire une confession de foi, par laquelle ils s'efforçoient de se justifier. Le Pape, sans y avoir égard, le condamne avec ses complices. Ce Julien se distingua beaucoup depuis entre les Pélagiens : ils prétendoient n'être pas juridiquement condamnés, & dirent qu'ils en appelloient à un Concile général : mais S. Augustin fit voir que cet appel étoit illusoire, & que la cause étoit finie, ayant été clairement décidée dans les conciles d'Afrique & dans la lettre du Pape Zozime. L'Empereur Honorius fit une ordonnance contre les Pélagiens, & appuya de son autorité la décision de l'Eglise. Les Evêques qui

ne voulurent point souscrire à la condamnation des Pélagiens, furent déposés par les jugemens Ecclésiastiques, & chassés de leurs siéges par l'autorité Impériale.

S. Augustin compose deux traités, l'un *de la grace de Jesus-Christ*, l'autre *du péché Originel.*

Le Seigneur suscite un grand Prélat, modéle de sainteté, un des plus ardens défenseurs de la foi, l'honneur & la consolation de l'Eglise Gallicane, le fléau de l'hérésie, le pere des peuples, le réfuge de tous les malheureux; pour renfermer en un mot tous ses éloges, il suffit de nommer S. Germain, Evêque d'Auxerre. On travaille à la déposition de Maxime, Evêque de Valence, convaincu d'être engagé dans la secte des Manichéens.

Mort du Pape Zozime, le 26 Décembre. Le 29 du même mois, Eulalius, Archidiacre, qui s'étoit emparé de l'Eglise de Latran, s'y fait ordonner par l'Evêque d'Ostie: mais d'un autre côté la plus grande partie du Clergé & du peuple assemblé dans l'Eglise de S. Marcel font ordonner le 30 un ancien Prêtre nommé Boniface. Cette ordination se fit avec toutes les solemnités requises par neuf Evêques de diverses Provinces.

419.

L'Empereur Honorius, prévenu par Symmaque, Préfet de Rome, favorable au parti d'Eulalius, donne un rescrit le 3 Janvier, pour faire sortir Boniface de la ville de Rome: ensuite sur les représentations du Clergé, il indique un concile pour le 13 Juin, & ordonne à Boniface & à Eulalius de sortir de Rome jusqu'à la décision du concile. Eulalius entre à Rome le 18 Mars, malgré les défenses de l'Empereur, & est chassé par le peuple: Honorius approuve l'élection du peuple, ordonne à Boniface de rentrer dans Rome pour y prendre le gouvernement de l'Eglise, & contremande les Evêques convoqués au concile.

Sixiéme concile de Carthage le 25 Mai. A ce concile assisterent deux cens dix-sept Evêques Africains, & les Légats envoyés l'année précédente par le Pape Zozime pour instruire l'affaire d'Apiarius, Prêtre de la Ville de Sicque en Mauritanie, qui ayant été excommunié par Urbain son Evêque, s'étoit pourvu devant le Pape: ces Légats étoient char-

gés d'une instruction contenant plusieurs chefs, qui furent contestés par les Evêques d'Afrique; savoir, celui qui concernoit les appellations des Evêques à Rome, & celui qui vouloit que les causes des Clercs fussent portées devant les Evêques voisins, en cas que leur Evêque les eût excommuniés mal-à-propos. Comme le Pape, pour les appuyer, alléguoit les canons de Nicée, & que ces canons ne se trouvoient point dans les exemplaires Grecs, on résolut dans le concile de déferer aux prétentions du Pape, en attendant qu'on fût mieux instruit, & cependant d'envoyer aux Evêques d'Antioche, d'Alexandrie & de Constantinople, pour consulter les originaux du concile de Nicée. Le concile de Carthage tint une autre séance le 20 Mai, qui est comptée par quelques-uns pour le septiéme Concile de cette Ville.

Saint Augustin écrit ses deux livres *des noces & de la concupiscence.*

Il y eut cette année un violent tremblement de terre en Palestine, qui abattit plusieurs Villes. On vit aussi plusieurs prodiges : Jesus-Christ apparut dans une nuée sur le mont des Olives; les païens virent sur leurs habits des croix éclatantes. Ces événemens firent croire à plusieurs personnes que la fin du monde approchoit, & procurerent un grand nombre de conversions.

420.

Plusieurs Donatistes se brûlent de désespoir.

Mort de S. Jérôme, le 30 Septembre; il étoit âgé de quatre-vingts ans. Ce Saint est celui de tous les Peres Latins qui a eu le plus d'érudition : il savoit parfaitement le Grec & l'Hebreu; il avoit appris cette derniere langue dans la vue de faire une version Latine de l'Ecriture sur l'Hebreu : il a effectivement exécuté ce travail pendant sa retraite. C'est cette version que l'Eglise Latine a depuis adoptée & déclarée authentique sous le nom de *Vulgate.* Il a fait aussi des commentaires sur plusieurs livres de l'ancien & du nouveau Testament, quelques traités polémiques contre les hérétiques, un catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques, une continuation de la Chronique d'Eusebe, & quelques vies de Saints. Ses lettres contiennent des éloges, des instructions morales, & des réflexions ou discussions critiques sur la Bi-

ble. On a reproché à ce ſaint Docteur d'avoir eu dans le caractere un peu d'aigreur & de dureté, qu'il tenoit ſans doute de la ſolitude où il a toujours vécu : car Jerôme fut un fervent ſolitaire même au milieu du monde, où ſa charité l'appella quelquefois. On lui a reproché auſſi ſa vivacité, qui lui fit porter quelques jugemens précipités. Mais ces reproches diſparoiſſent devant les grands éloges qu'il a mérités, par ſes pénibles ouvrages entrepris pour l'utilité de l'Egliſe, par ſes mortifications incroyables, ſon amour pour la retraite & pour la pauvreté, ſon humilité, ſon zéle pour la vérité, enfin par ſon ardente charité qui l'a fait comparer à S. Paul, par le grand Auguſtin.

421.

Conſtantius déclaré Empereur par Honorius ſon beau-frere le 8 Février, meurt au bout de ſix mois de regne.

Pélage, ſur l'accuſation d'Heros & de Lazare, eſt convaincu d'héréſie dans un Concile préſidé par Théodote, Evêque d'Antioche, & chaſſé des ſaints lieux de Jéruſalem. On peut rapporter ſa mort à ce tems-ci ; car il étoit très-vieux, & depuis cet événement on ne trouve plus rien de lui dans l'hiſtoire. Julien, ſon plus fameux ſectateur, fut auſſi condamné vers le même tems dans un Concile de Cilicie.

Conſtitution de l'Empereur Théodoſe du 14 Juillet, qui ordonne que s'il arrive quelque difficulté dans l'Illyrie, elle ſoit réſervée à l'aſſemblée des Evêques, avec la participation de l'Evêque de la ville de Conſtantinople, *qui jouit* (dit cette conſtitution) *de la prérogative de l'ancienne Rome*. Le Pape Boniface s'oppoſe avec vigueur à cette nouveauté, & obtient de l'Empereur Honorius qu'il en écrive à Théodoſe.

Les Romains déclarent la guerre aux Perſes, & remportent ſur eux une grande victoire au mois de Septembre. Cette guerre fut occaſionnée par la perſécution que ſouffroient alors les Chrétiens dans ce Royaume, & qui dura encore plus de trente ans après : le Roi de Perſe ayant envoyé redemander les Chrétiens fugitifs, on fit refus de les livrer ; ce qui cauſa une rupture entre les deux Empires. Les noms de tant de Martyrs qui périrent dans cette longue perſécution, ſont peu connus.

Théodose révo
précédente, &
glise Romaine
Mort du Pape
de naissance, lui

Mort de l'Emper
tenu par Castin,
pereur à Raven
Cette année
biter sur une colo
donné aussi à tous
sur laquelle il habit
& étoit environnée
Là il pratiquoit
qu'une fois la semai
dre aucune nourriture
rir à cette habitation
d'un peuple innombr
attiré par les miracles
ministere.
Mort de Sulpice Seve
vie de S. Martin. Il avoi
venin de l'erreur des Mill
Jérôme; il donna ensuite
surprendre dans sa vieill
mais il reconnut humblem
s'en punir, il s'imposa un
qui fut précieuse devant le
rapporte des miracles d'un
donne la qualité de Saint; il
pice Severe. Il marque que ce
ses assez éloignées, & que le
la messe dans l'une, il alloit la di
mier exemple qu'on trouve d'un
en un jour.

aux Brétons, mais ceux-ci remportent la victoire par les mérites & par la prudence de S. Germain.

Vers cette année mourut S. Alexandre, fondateur du fameux institut des *Acemetes*, c'est-à-dire *Veillans*, ainsi nommés, parcequ'il y avoit toujours une partie de leur communauté qui veilloit pour chanter des Pseaumes. Ces Moines étoient divisés en plusieurs choeurs, qui se succédant les uns aux autres, entretenoient une psalmodie perpétuelle. Saint Alexandre avoit eu une charge dans le Palais de l'Empereur; il la quitta, de même que tous ses autres biens, pour aller en Syrie se dévouer à la vie monastique: il fonda ensuite un Monastere sur le bord de l'Euphrate, & alla depuis en divers lieux, où il fut toujours maltraité & persécuté comme un Moine vagabond. Enfin il vint à Constantinople, & y fonda un Monastere de son institut, dans lequel on vit jusqu'à trois cens Moines; mais ils furent chassés peu de tems après, & se retirerent vers l'embouchure du Pont-Euxin, où ils établirent un nouveau Monastere.

Saint Prosper, qui montroit tant de zéle contre les Pélagiens, compose sur ce sujet un Poëme intitulé, *Contre les* [illegible]*grats*: terme qui peut marquer en général tous les enne[illegible] de la grace, Pélagiens & Semi-Pélagiens; mais il pa[illegible] que ce Pere le prit dans un sens plus restreint, & [illegible] marquer uniquement ceux qui soutenoient que le com[illegible]ment de la bonne volonté & de la foi vient de nous; [illegible] ceux qu'on a depuis appellés *Sémi-Pélagiens*; cet [illegible] est à proprement parler, l'abrégé de tous ceux que [illegible]n a écrit sur la grace.

431.

[illegible] Paulin, Evêque de Nole.

[illegible]ne de Samosate, & Théodoret, Evêque de [illegible]ntre les douze anathêmes de S. Cyrille, par [illegible]vêque d'Antioche.

[illegible], du 23 Mars, concernant les asiles [illegible]porte que les temples de Dieu doivent [illegible] ceux qui sont en péril, & qu'ils seront en [illegible] de l'Autel, mais dans tous les bâ[illegible] de l'Eglise, pourvu qu'ils y entrent [illegible] donnée à l'occasion d'une profana-

427.

On peut rapporter à ce tems la fondation de plusieurs Monasteres à Marseille par Jean Cassien, célébre par ses institutions monastiques, ses conférences & les voyages qu'il fit en Egypte pour y visiter les Monasteres. Il étoit Scythe de nation, d'une famille riche, & embrassa la vie monastique en Palestine. Après ses voyages en Egypte, il demeura quelque tems à Constantinople, & vint ensuite à Marseille, où il fonda un Monastere d'hommes, & un de filles. On le reconnoît pour le fondateur de l'Abbaye de S. Victor de Marseille : il eut sous lui jusqu'à cinq mille Moines. La doctrine de Cassien n'étoit pas conforme à celle de l'Eglise sur la grace, en quelques points : il avoit peine à goûter celle de S. Augustin ; il trouvoit qu'elle avoit des conséquences fâcheuses contre la bonté de Dieu, & la liberté de l'homme, & croyoit qu'au moins le commencement du mérite vient de nous : c'est la doctrine des *Semi-Pélagiens*, contre lesquels S. Augustin écrivit alors ses deux livres de la prédestination des Saints. Cependant Cassien établissoit, suivant la foi de l'Eglise, que Dieu est le commencement de toute bonne œuvre, & de toute bonne pensée. Ses conférences où se trouvent quelques propositions favorables aux Pélagiens, ne laissent pas, ainsi que ses autres livres, d'être entre les mains des personnes de piété, à cause de leur haute spiritualité, & de la saine doctrine contenue dans tout le reste.

428.

Nestorius, Evêque de Constantinople, commence à publier son hérésie : elle consistoit à soutenir que la sainte Vierge n'est point mere de Dieu, mais seulement mere du Christ ; que le Verbe s'est incarné en s'unissant à la chair du Christ, qu'il a pris comme un temple pour y habiter ; mais qu'il n'est point mort, & a ressuscité celui dans lequel il s'est incarné ; en un mot qu'il y a deux personnes en Jesus-Christ, le Dieu & l'homme, au lieu que la foi de l'Eglise est que les deux natures, en Jesus-Christ, ne font qu'une seule personne. Nestorius qui prêchoit cette doctrine, avoit souvent employé son éloquence à déclamer contre les hérétiques, contre lesquels on peut dire qu'il étoit plutôt

aux Brétons, mais ceux-ci remportent la victoire par les mérites & par la prudence de S. Germain.

Vers cette année mourut S. Alexandre, fondateur du fameux institut des *Acemetes*, c'est-à-dire *Veillans*, ainsi nommés, parcequ'il y avoit toujours une partie de leur communauté qui veilloit pour chanter des Pseaumes. Ces Moines étoient divisés en plusieurs chœurs, qui se succédant les uns aux autres, entretenoient une psalmodie perpétuelle. Saint Alexandre avoit eu une charge dans le Palais de l'Empereur; il la quitta, de même que tous ses autres biens, pour aller en Syrie se dévouer à la vie monastique: il fonda ensuite un Monastere sur le bord de l'Euphrate, & alla depuis en divers lieux, où il fut toujours maltraité & persécuté comme un Moine vagabond. Enfin il vint à Constantinople, & y fonda un Monastere de son institut, dans lequel on vit jusqu'à trois cens Moines; mais ils furent chassés peu de tems après, & se retirerent vers l'embouchure du Pont-Euxin, où ils établirent un nouveau Monastere.

Saint Prosper, qui montroit tant de zéle contre les Pélagiens, compose sur ce sujet un Poëme intitulé, *Contre les ingrats*: terme qui peut marquer en général tous les ennemis de la grace, Pélagiens & Semi-Pélagiens; mais il paroît que ce Pere le prit dans un sens plus restreint, & pour marquer uniquement ceux qui soutenoient que le commencement de la bonne volonté & de la foi vient de nous; ce sont ceux qu'on a depuis appellés *Sémi-Pélagiens*; cet ouvrage est à proprement parler, l'abrégé de tous ceux que S. Augustin a écrit sur la grace.

431.

Mort de S. Paulin, Evêque de Nole.

André, Evêque de Samosate, & Théodoret, Evêque de Cyr, écrivent contre les douze anathêmes de S. Cyrille, par ordre de Jean, Evêque d'Antioche.

Loi de Théodose, du 23 Mars, concernant les asiles dans les Eglises: elle porte que les temples de Dieu doivent être ouverts à ceux qui sont en péril, & qu'ils seront en sureté non-seulement près de l'Autel, mais dans tous les bâtimens qui dépendent de l'Eglise, pourvu qu'ils y entrent sans armes. Cette loi fut donnée à l'occasion d'une profana-

leurs exhortations ; mais ce qui contribua plus que tout le reste à la converſion des hérétiques, ce fut la guériſon d'une fille aveugle, opérée par S. Germain en préſence des Pélagiens.

Mort de S. Honorat, Evêque d'Arles. S. Hilaire lui ſuccéde.

430.

Le Pape S. Céleſtin fait écrire par Jean Caſſien un traité de l'Incarnation contre Neſtorius : il aſſemble à Rome vers le mois d'Août un Concile qui condamne la doctrine de cet héréſiarque, & charge S. Cyrille du pouvoir de l'excommunier & de le dépoſer, ſi au bout de dix jours il n'anathématiſoit ſon impiété.

Mort de S. Auguſtin, le 28 Août : il étoit âgé de ſoixante-ſeize ans, dont il en avoit paſſé quarante dans la cléricature. Ce ſaint Evêque a été une des plus grandes lumiéres de l'Egliſe ; ſon éloquence & ſes ſublimes talens qui lui ont acquis une réputation ſi bien méritée, furent toujours conſacrés à l'utilité de la Religion. Poſſidius, Evêque de Calame, ſon ami famillier, qui a écrit ſa vie, compte mille trente de ſes ouvrages, tant livres que ſermons & lettres ; il raconte auſſi pluſieurs de ſes miracles. Saint Auguſtin vivoit en communauté avec ſes Clercs, qu'il avoit engagés à n'avoir aucun bien en propre : ſa ſœur gouvernoit auſſi une communauté de Religieuſes, auxquelles il écrivit une lettre dans laquelle il les exhorte à la ſoumiſſion pour leur Supérieure, & leur donne des régles pour tout le détail de leur conduite. C'eſt cette lettre de S. Auguſtin qu'on appelle communément ſa *régle*, & qui depuis a été appliquée aux hommes.

Saint Cyrille aſſemble un Concile à Alexandrie, & en vertu des pouvoirs à lui donnés par le Pape, il fait ſommer Neſtorius par une lettre ſynodale, d'anathématiſer ſes erreurs : à la fin de cette lettre étoient douze anathêmes contre toutes les propoſitions hérétiques que Neſtorius avoit avancées. Neſtorius répondit à ces douze anathêmes, par douze autres qu'il propoſa de ſon côté.

Les Pictes & les Saxons faiſoient alors une guerre cruelle

aux

aux Bretons, [illegible]
mérites & par [illegible]

Vers cette [illegible]
meux instituts [illegible]
nommés, parce [illegible]
communauté [illegible]
Moines étoient [illegible]
les uns aux autres [illegible]
Saint Alexandre avoit [illegible]
pereur; il la quitta [illegible]
pour aller en Syrie [illegible]
ensuite un Monastere [illegible]
puis en divers lieux [illegible]
cuté comme [illegible]
nople, & y [illegible]
quel on vit [illegible]
peu de tems après [illegible]
Pont-Euxin, ou [illegible]

Saint Prosper, [illegible]
giens, composé [illegible]
ingrats: terme [illegible]
mis de la grace, [illegible]
roit que ce Pere [illegible]
pour marquer [illegible]
mencement de [illegible]
ce sont ceux [illegible]
ouvrage est [illegible]
S. Augustin a [illegible]

[illegible]

Mort de S. Paul[illegible]

André, Evêque de [illegible]
Cyr, écrivent contre [illegible]
ordre de Jean, Evêque [illegible]

Loi de Theodose, [illegible]
dans les Eglises: [illegible]
être ouverts à ceux [illegible]
sureté non-seulement [illegible]
timens qui dépendent [illegible]
sans armes. Cette loi [illegible]

tion arrivée depuis peu dans une Eglise à Constantinople : une troupe d'esclaves s'y réfugierent près du Sanctuaire, & s'y maintinrent les armes à la main pendant plusieurs jours, au bout desquels ils s'égorgerent eux-mêmes.

Concile d'Ephese contre Nestorius, troisiéme Ecuménique. Ce Concile s'assembla par ordre de l'Empereur Théodose ; Saint Cyrille qui y présidoit au nom du Pape, voyant que le terme marqué par l'Empereur étoit expiré depuis quinze jours, fit tenir la premiére session le 22 Juin, nonobstant l'opposition du Comte Candidien, modérateur du Concile, & la protestation de Nestorius & de soixante-huit Evêques de son parti, qui vouloient qu'on attendît Jean, Evêque d'Antioche & les autres Evêques favorables à Nestorius, qui n'étoient pas encore arrivés. Dans cette premiére session on examina la doctrine de Nestorius, qui fut condamnée ; & ensuite après trois citations juridiques on prononça contre lui-même une sentence de déposition, qui fut souscrite par tous les Evêques au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit. Le lendemain elle fut signifiée à Nestorius, & Candidien de son côté fit afficher une protestation contre ce qui s'étoit fait le jour précédent.

Conciliabule de Jean d'Antioche & des autres Evêques du parti de Nestorius, le 27 Juin. Cette assemblée se tint à Ephese le jour même de l'arrivée de Jean ; on y déposa S. Cyrille & Memnon, Evêque d'Ephese. L'Empereur prévenu par Candidien, donne le 29 Juin un rescrit qui déclaroit nulle la déposition de Nestorius.

Seconde session du Concile Ecuménique le 10 Juillet ; elle fut tenue à l'arrivée des Légats du Pape, qui apportoient une lettre au Concile. Troisiéme session le 11 dans laquelle les Légats confirment la déposition de Nestorius. Quatriéme session le 16. S. Cyrille & Memnon portent leurs plaintes au Concile, de la prétendue sentence de déposition prononcée contre eux. Cinquiéme session le 17. Le Concile après trois citations excommunie Jean d'Antioche & les Evêques ses adhérens, déclare nulle la sentence de déposition par eux prononcée contre Cyrille & Memnon, & écrit à S. Celestin une lettre synodale, dans laquelle entr'autres choses il confirme le jugement du Pape contre les Pélagiens. Sixiéme session le 22 ; le Concile défend d'écrire ou de proposer à ceux

qui voudroient se convertir, aucune autre profession de foi que celle de Nicée. Septiéme & derniére session le dernier jour de Juillet : elle fut employée à régler quelques affaires particuliéres. Le Concile d'Ephèse fit aussi quelques Canons ; tous relatifs aux affaires qui attiroient pour-lors l'attention de l'Eglise.

Le Comte Jean, envoyé par l'Empereur, fait arrêter Nestorius, S. Cyrille & Memnon. Saint Dalmace, chef des Monasteres de Constantinople, va chez l'Empereur processionnellement à la tête de tous les Moines, & obtient de lui qu'il entende les députés. L'Empereur après avoir oüi ceux des deux partis, envoie Nestorius dans un Monastere, commande aux Catholiques d'ordonner un autre Evêque pour Constantinople, rend S. Cyrille & Memnon à leurs Eglises, & vers le commencement d'Octobre il donne ses ordres pour la séparation du Concile d'Ephèse.

Les Evêques s'assemblent en Concile à Constantinople avec les Légats du Pape, le Dimanche 25 Octobre, & ordonnent à la place de Nestorius, Maximien Prêtre & Moine.

Vers la fin de cette année le Pape écrivit aux Evêques des Gaules pour la défense de S. Augustin, dont quelques Prêtres Gaulois attaquoient la doctrine après sa mort. A la fin de sa lettre sont neuf articles touchant la grace, précédés d'un avertissement, qui porte que ces articles ont été les uns définis, les autres adoptés par les Papes.

432.

Mort du Pape S. Céleftin le 6 Avril ; Sixte III lui succede le 25 du même mois. Peu de tems avant sa mort S. Célestin avoit envoyé en Irlande S. Patrice, après l'avoir ordonné Evêque : il y soutint sa prédication par un grand nombre de miracles. Il est reconnu pour l'Apôtre de cette Isle, où il fonda le Monastere de Sabas & l'Eglise d'Armach, Métropolitaine du Pays.

Troubles dans l'Eglise d'Orient. Jean, Evêque d'Antioche, assemble dans cette ville un Concile, qui confirme la déposition de S. Cyrille. Théodoret Evêque de Cyr écrit cinq livres de l'Incarnation, contre la doctrine du Concile d'Ephèse. On chasse de leurs siéges plusieurs Evêques schisma-

tiques. L'Empereur, pour faire cesser ces divisions, écrit à S. Cyrille & à Jean d'Antioche, & les exhorte à se reconcilier. Saint Cyrille écrit aux Evêques Schismatiques une lettre qui satisfait le plus grand nombre ; ils envoient à Alexandrie Paul Evêque d'Emese, qui confere avec saint Cyrille, & souscrit la condamnation de Nestorius & de ses dogmes.

433.

Jean d'Antioche anathématise les erreurs de Nestorius, approuve sa déposition & l'ordination de Maximien, & se réconcilie avec S. Cyrille. Les Evêques Schismatiques écrivent au Pape, pour le prier de revoir & d'examiner de nouveau l'affaire de Nestorius.

Ecrits de Vincent de Lerins.

Mort de Cassien vers 433. Il avoit bâti à Marseille un Monastere en l'honneur de S. Victor, dont celui de Paris, qui porte le même nom, dépendoit autrefois.

434.

L'Empereur ordonne que les Evêques qui ne communiqueront point avec Jean d'Antioche, seront chassés de leurs siéges : un grand nombre de Schismatiques embrassent la communion de Jean ; Théodoret est de ce nombre, mais sans souscrire à la condamnation personnelle de Nestorius. Plusieurs Evêques Schismatiques sont chassés de leurs siéges, d'autres les abandonnent volontairement.

Vincent, Prêtre & Moine de Lerins, publie son excellent ouvrage pour précautionner les fidéles contre les hérésies.

S. Eucher est élevé sur le siége de Lyon.

S. Maxime est élu Evêque de Fréjus.

435.

Loi du 3 Août, qui ordonne que les sectateurs de Nestorius seront nommés *Simoniens*, comme imitateurs de Simon le magicien, & que ses livres seront supprimés & brûlés publiquement.

436.

L'Empereur Théodose envoie Nestorius en exil dans le désert d'Oasis, où il meurt. Il y avoit lieu d'espérer que son

hérésie périroit avec lui, mais elle lui survit encore aujourd'hui & subsiste en plusieurs endroits de l'Orient. Nestorius & les Evêques ses adhérens firent toujours paroître dans la défense de leur cause une fermeté inébranlable, & même une sorte de générosité, qui contribua beaucoup sans doute à leur faire de zélés sectateurs ; d'autant plus qu'on reprochoit à saint Cyrille leur adversaire des procédés trop hauts & trop impérieux, qui laisseroient une tache à sa mémoire, si cette tache n'avoit été effacée par les vertus éminentes qui ont sanctifié cet illustre défenseur de la vérité.

437.

Le Pape S. Sixte écrit pour soutenir sa jurisdiction sur l'Illyrie.

438.

Translation des Reliques de S. Jean Chrysostôme à Constantinople, le 27 Janvier. Tout le peuple de cette grande ville s'empressa d'aller au-devant du corps de son saint Pasteur, qu'il avoit toujours tendrement aimé. Tout le détroit fut en ce moment couvert de barques, & éclairé de flambeaux. Ce fut pour la mémoire du saint Evêque un triomphe égal à celui dont il avoit joui lui-même lors de son rappel.

Publication du code Théodosien : c'est le recueil des constitutions des Empereurs Chrétiens, ainsi nommé, parcequ'il fut fait par l'ordre de Théodose le jeune.

439.

L'Impératrice Eudoxia va en Palestine visiter les saints lieux, pour accomplir un vœu.

Genseric, Roi des Vandales, surprend Carthage le 19 Octobre. Il s'efforce d'établir l'Arianisme en Afrique, & fait souffrir le martyre à plusieurs Catholiques.

Concile de Riez en Provence le 29 Novembre, qui permet aux Prêtres de donner la bénédiction dans les maisons particuliéres & à la campagne, mais non dans l'Eglise.

Mort du Pape S. Sixte le 28 Mars : il eut pour successeur S. Léon, Archidiacre de l'Eglise Romaine, qui fut élu d'un consentement unanime.

440.

Genseric passe en Sicile, la ravage, & persécute les Catholiques.

Ecrits de Salvien. On l'a appellé *le Jérémie du cinquiéme siécle*, parceque dans toutes les occasions il relevoit les désordres & paroissoit sensiblement touché du triste état de l'Eglise. On l'appelloit aussi *le maître des Evêques*, parcequ'il avoit composé beaucoup d'homélies pour ceux d'entr'eux qui manquoient de tems ou de capacité. Son principal ouvrage est sur la Providence; plusieurs sont perdus.

441.

Premier Concile d'Orange, le 8 Novembre. Ce Concile fit trente Canons de discipline : le dixiéme veut qu'un Evêque qui bâtit une Eglise dans le Diocêse d'un autre, obtienne sa permission, lui laisse la consécration & tout le gouvernement de la nouvelle Eglise, & lui fasse ordonner les Clercs qu'il desire y avoir. On voit en ce Canon les commencemens du *droit de patronage*, en ce que l'Evêque fondateur peut présenter au diocésain les Clercs qu'il veut avoir dans l'Eglise qu'il a fondée. Le douziéme dit que celui qui perd subitement l'usage de la parole, peut recevoir le Baptême ou la Pénitence, si l'on témoigne qu'il l'a desiré, ou s'il donne quelque signe qu'il le souhaite. Le XXII porte, qu'on n'ordonnera point à l'avenir de Diacre marié, à moins qu'il ne promette de garder la continence sous peine d'être déposé. Le XXVI défend d'ordonner des Diaconesses. L'Evêque donnoit premiérement la bénédiction au Clergé & ensuite au peuple; c'est pourquoi le Concile qui ne regarde point les Diaconesses comme étant du Clergé, ordonne qu'elles recevront la bénédiction avec les Laïques. Les Diaconesses étoient dans l'ancienne Eglise des personnes du sexe, d'un âge mûr, d'une piété reconnue, que l'Evêque consacroit par une imposition des mains, qui n'étoit qu'une pure cérémonie & non une véritable ordination. Elles étoient nourries aux dépens de l'Eglise. Elles assistoient au Baptême des personnes de leur sexe, & les aidoient dans ce qui étoit nécessaire, afin que tout se passât avec décence. Elles faisoient aussi l'office de

portiéres dans la partie de l'Eglise, qui n'étoit destinée que pour les femmes.

Le XXVII Canon dit que les veuves qui voudront garder la viduité, en feront profession devant l'Evêque, & recevront de lui l'habit de viduité, & si elles abandonnent leur profession, elles seront condamnées aussi bien que ceux qui les enleveront. L'habit de ces veuves étoit noir.

Concile de Vaison, le 13 Novembre. On y fit neuf Canons: le sixiéme veut qu'on évite non-seulement ceux que l'Evêque a excommuniés nommément, mais encore ceux dont il témoigne, sans le dire, n'être pas satisfait: le Concile appuie cette décision sur un texte de la premiere lettre de S. Clément. Or les critiques conviennent que les deux lettres attribuées au Pape S. Clement sont supposées. Le septiéme défend aux Evêques d'excommunier legerement. Les deux derniers Canons, concernent les enfans exposés. Constantin avoit ordonné en 331 qu'ils appartiendroient comme leurs enfans, ou comme leurs esclaves, a ceux qui les auroient nourris ou élevés. Honorius avoit ajouté en 412, que celui qui éleveroit ainsi un enfant exposé, prendroit pour sa sureté une attestation des témoins, signée de l'Evêque. Nonobstant ces loix, on inquiétoit souvent ceux qui avoient la charité de recueillir ces enfans, & après qu'ils les avoient nourris, on les obligeoit de les rendre, ce qui étoit cause qu'on n'osoit plus s'en charger. Le Concile ordonne que les loix des Empereurs seront observées; & que de plus, le Dimanche suivant, le Diacre avertira le peuple qu'on a recueilli un enfant exposé, afin que ceux qui voudront le reconnoître, puissent le redemander dans l'espace de dix jours. Celui qui après ce tems écoulé, inquiétera ceux qui auront recueilli l'enfant, sera excommunié, comme un homicide.

Nous observerons encore qu'il est dit dans le huitiéme Canon, que si un Evêque connoît seul le crime d'un autre, sans qu'il puisse le prouver par témoins, il ne doit point le publier, mais travailler en secret à corriger le coupable, en le laissant tant dans sa communion que dans celle de tous les autres, aussi long-tems qu'il n'y aura pas de preuves contre lui; mais que si le coupable s'obstine à ne vouloir pas se corriger, l'Evêque pourra le séparer de sa communion & non pas de celle des autres. Nous croyons cette observation

néceſſaire, parceque l'Auteur de l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane a altéré ce texte, pour avoir lieu d'y ajouter une note propre à favoriſer le ſchiſme. Il eſt fâcheux que cette hiſtoire ne ſoit pas exempte de différentes altérations, toujours faites avec réflexion. D'ailleurs il eſt bon d'avertir que ce Canon du Concile de Vaiſon, eſt contraire au cinquiéme du ſeptiéme Concile de Carthage, en 419, qui ſépare de la communion de ſes confreres, l'Evêque qui aura agi de la ſorte.

Il faut encore remarquer que le cinquiéme Canon, permet à celui qui ne veut point acquieſcer au jugement de ſon Evêque, d'en appeller au Concile.

443.

Saint Léon découvre à Rome un grand nombre de Manichéens; il fait contre eux une information juridique & publique, met au jour les infamies de leurs myſteres, & livre les plus opiniâtres aux juges ſéculiers, qui les condamnent au banniſſement perpétuel.

444.

Mort de S. Cyrille d'Alexandrie, le 9 Juin. On a de lui un grand nombre d'écrits, entr'autres des homélies & des commentaires ſur pluſieurs livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Le ſtyle de ce ſaint Pere eſt ſans élégance, & même quelquefois ſans clarté; mais il a expliqué & developpé la doctrine de l'Egliſe avec tant de ſolidité, que les Conciles ont regardé pluſieurs de ſes lettres comme faiſant régle de foi. Le dernier de ſes ouvrages eſt contre l'erreur de quelques Moines qui étoient Antropomorphites: ces Moines paroiſſoient croire auſſi que l'Euchariſtie ne ſervoit de rien pour la ſanctification, quand elle étoit gardée du jour au lendemain.

Seconde miſſion de S. Germain dans la grande Bretagne. En paſſant à Paris il fait connoître l'innocence de ſainte Geneviéve, que ſa piété extraordinaire avoit expoſée à de grandes calomnies. Elle avoit conſacré à Dieu ſa virginité dès le premier voyage de S. Germain, qui avoit fait lui-même la cérémonie de cette conſécration. Pluſieurs miracles éclatans attirent à ce Saint la confiance des peuples, & procurent la

conversion de ce qui restoit de Pélagiens. Les Anglois Saxons s'étoient rendus maîtres de la plus grande partie de ce pays ; ce fut ce qui obligea les anciens habitans à passer cette même année dans la Gaule Armorique : ils donnerent leur nom à cette partie de la Gaule, qui depuis s'est appellée Bretagne.

445.

Le Pape S. Léon assemble à Rome un Concile pour juger l'affaire de Celidonius Evêque Gaulois, qui ayant été déposé dans un Concile par S. Hilaire Evêque d'Arles pour cause d'irrégularité, en avoit appellé au Pape. Ce Concile jugea Celidonius innocent de l'irrégularité pour laquelle il avoit été condamné, & le rétablit dans son siége : le Concile alla plus loin ; car sur les accusations formées contre S. Hilaire lui-même, il le priva de l'autorité qu'il avoit sur la Province de Vienne, lui défendit d'assister à aucune ordination, & le déclara retranché de la communion du S. Siége. On accusoit S. Hilaire d'aller par les Provinces, accompagné d'une troupe de gens armés, pour donner des Evêques aux Eglises vacantes, & de troubler les droits des Métropolitains. Saint Léon reconnut dans la suite combien il s'étoit trompé dans les préventions qu'il avoit conçues contre ce saint Evêque.

Rescrit de l'Empereur Valentinien, du 6 Juin, qui défend d'employer les armes pour les affaires Ecclésiastiques, ordonne que les Evêques ne puissent rien entreprendre contre l'ancienne coutume sans l'autorité du Pape ; & que ceux qui étant appellés à son jugement auront négligé d'y venir, y soient contraints par le Gouverneur de la Province. Ce rescrit fut donné à l'occasion de l'affaire de S. Hilaire, qui y est même compris nommément.

447.

Députation des Evêques de Syrie à Constantinople, pour la défense des Evêques orientaux accusés par quelques Moines de diviser Jesus-Christ, & d'en faire deux Fils.

448.

Mort de S. Germain d'Auxerre.

Commencemens de l'héréſiarque *Eutychés* : il étoit Prêtre & Abbé d'un Monaſtere près de Conſtantinople. Il s'étoit montré très-zélé contre l'héréſie de Neſtorius, mais il tomba lui-même dana une héréſie contraire ; car il ſoutenoit que la divinité du Fils de Dieu & ſon humanité ne ſont qu'une nature depuis l'incarnation, & attribuoit les ſouffrances à la divinité. Cette héréſie fut encore plus funeſte que le Neſtorianiſme par les perſécutions qu'elle excita, & elle ſubſiſte encore aujourd'hui dans une portion de l'Egliſe Grecque. Euſebe, Evêque de Dorilée, le même qui n'étant que Laïc & Avocat s'étoit élevé contre Neſtorius, fit pluſieurs monitions à Eutychés avec lequel il étoit lié d'amitié ; mais le trouvant toujours obſtiné, il ſe rendit ſon accuſateur dans un Concile de trente Evêques à Conſtantinople, préſidé par S. Flavien, Evêque de cette Ville, dont la premiere ſeſſion ſe tint le 8 Novembre. Eutychés y fut cité pluſieurs fois, & refuſa d'abord d'y comparoître : enfin il ſe préſenta à la ſeptiéme & derniére ſeſſion, le 28 du même mois ; & ayant avoué ſa doctrine, il fut condamné, déposé du ſacerdoce & du gouvernement de ſon Monaſtere, & excommunié. Sa Sentence fut ſouſcrite par tous les Evêques du Concile, & par vingt-trois Abbés : comme elle venoit d'être prononcée, Eutychés dit tout bas au Patrice Florentius, qu'il en appelloit aux Conciles de Rome, d'Egypte & de Jeruſalem ; ce mot lui ſervit de prétexte pour ſoutenir qu'il en avoit appellé au Pape, auquel il écrivit en effet.

449.

Eutychés obtient de l'Empereur Théodoſe la réviſion des actes du Concile de Conſtantinople, le 8 Avril, & la convocation d'un Concile univerſel pour le premier Août. L'Empereur s'étant laiſſé ſurprendre par l'eunuque Chryſaphius donna la préſidence du Concile à Dioſcore, Evêque d'Alexandrie, favorable aux *Eutychéens* : il ordonna que Flavien de Conſtantinople & ceux qui avoient jugé Eutychés, ſeroient cenſés accuſateurs & n'auroient point de voix. Enfin, pour exclure les autres Abbés, il donna ſéance & voix délibérative à l'Abbé Barſumas, ami de cet hérétique.

Ouverture du faux Concile d'Ephèse, connu sous le nom de *brigandage d'Ephèse*, le 8 Août. Tout se passa contre les régles dans cette séditieuse assemblée. On n'eut point d'égard à la demande des Légats envoyés par le Pape S. Léon, qui vouloient faire lecture de la lettre dont ils étoient chargés pour le Concile. On en refusa l'entrée à Eusebe de Dorilée accusateur, quoiqu'Eutychés y fût admis : enfin, sans autre explication de sa part d'Eutychés qu'une requête, dans laquelle il déclaroit qu'il s'en tenoit à la foi de Nicée confirmée dans le Concile œcuménique d'Ephèse, & qu'il anathématisoit toutes les hérésies, on fit souscrire tous les Evêques à son rétablissement, & à la déposition de Flavien de Constantinople & d'Eusebe. Comme plusieurs Evêques faisoient refus de souscrire, Dioscore pour les intimider fit appeller les Commissaires de l'Empereur, qui entrerent aussi-tôt avec une grande troupe de soldats les armes à la main : toutefois les Légats du Pape ne souscrivirent point; & la protestation de l'Archidiacre Hilarus, l'un d'entr'eux, fut insérée dans les actes. Après le Concile, Dioscore prononça contre le Pape S. Léon une excommunication qu'il fit souscrire par environ dix Evêques; Eusebe fut mis en prison. Saint Flavien qui appella au Pape fut envoyé en exil, où il mourut au bout de quelques jours, des coups de pieds & d'autres mauvais traitemens qu'il avoit reçus de Dioscore & de Barsumas : l'Eglise l'honore comme Martyr. On ordonna à sa place Anatolius, Diacre d'Alexandrie.

Théodose donne un édit pour l'approbation de ce Concile, qui fut au contraire condamné formellement par le Concile de Rome tenu au mois d'Octobre suivant. Saint Léon écrit à Théodose & à sainte Pulcherie sa sœur, pour obtenir la convocation d'un Concile universel en Italie.

450.

L'Empereur Valentinien écrit à Théodose pour l'engager à indiquer un Concile général.

Mort de Théodose, le 29 Juillet; Pulcherie sa sœur fait élire Empereur le 24 Août Marcien, Catholique zélé, & l'épouse à condition de demeurer vierge.

Loi de Marcien qui condamne aux peines prononcées

contre les hérétiques, ceux qui suivront les erreurs d'Eutichés.

Anatolius, Evêque de Constantinople, assemble un Concile; dit anathême à Eutychés en présence des Légats du Pape, & entre dans la communion du S. Siége. Ce Concile réduisit à la communion de leurs Eglises les Evêques qui, par foiblesse, avoient souscrit à la condamnation de saint Flavien.

451.

Attila, Roi des Huns, entre en Gaule à la tête de cinq cens mille hommes, & y fait de grands ravages.

L'Empereur Marcien assemble le 8 Octobre un Concile œcuménique, à Calcédoine près de Constantinople: ce Concile fut composé de trois cens soixante Evêques, & présidé par les quatre Légats du Pape S. Léon; il s'y trouva aussi dix-neuf des principaux Officiers de l'Empire, comme modérateurs du Concile. La premiére session fut employée à entendre les plaintes des Evêques que Dioscore & ses partisans avoient obligés de souscrire au faux Concile d'Ephèse & à la déposition de Flavien & d'Eusebe, qui fut reconnue irréguliére. Seconde session le 10: le Concile approuve une lettre du Pape contenant l'explication de la Doctrine Catholique sur l'Incarnation. Troisiéme session le 13: plusieurs personnes présentent des requêtes contenant des accusations de crimes atroces contre Dioscore; le Concile lui fait faire trois citations, & sur son refus de comparoître, le dépose comme contumace. Les Officiers de l'Empereur n'assisterent point à cette session, qui n'étoit qu'un jugement canonique. Quatriéme session le 16, le Concile approuve de nouveau la lettre de S. Léon: remontrance de plusieurs Evêques Egyptiens favorables à Dioscore; requête des Abbés schismatiques, pour Dioscore. Il y eut le 20 une session particuliére, dans laquelle on accorda à ces Abbés un délai pour délibérer: on ordonna aussi dans cette session que les affaires concernant la jurisdiction des Evêques seroient réglées suivant les Canons, & non suivant les lettres impériales & les pragmatiques. Cinquiéme session le 22: Anatolius de Constantinople, les quatre Légats du Pape, & dix-sept Evêques nommés Commissaires dressent une définition

de foi que le Concile approuve. Sixiéme session le 25 : l'Empereur vient au Concile, y prononce un discours, & fait souscrire aux Evêques la définition de foi dressée dans la session précédente. L'Empereur proposa ensuite au Concile trois articles de discipline ; le premier, pour défendre de bâtir aucun Monastere sans le consentement de l'Evêque de la Ville & du propriétaire de la terre, & ordonner que les Moines, tant des Villes que de la campagne, soient soumis à l'Evêque : le second, pour défendre aux Clercs & aux Moines d'être Fermiers, ou de se charger d'une Intendance : le troisiéme, pour empêcher que les Clercs qui servent une Eglise, ne passent au service d'une autre. Après que le Concile eut approuvé ces articles, l'Empereur accorda à la Ville de Calcedoine le nom de Métropole, mais sans préjudicier aux droits de la Métropole de Nicomédie. A la fin de la session, les Evêques ayant supplié l'Empereur de les renvoyer chez eux, il leur demanda encore trois ou quatre jours pour régler quelques affaires : mais on a toujours fait depuis une grande différence entre ces six premieres sessions & les suivantes, où il n'étoit plus question de la foi, mais seulement de juger les affaires particuliéres portées au Concile. Après qu'elles furent terminées, les Magistrats & les Légats se retirerent : on ne laissa pas de tenir le dernier Octobre une session, qui fut la quinziéme. On y fit un Canon qui attribue à l'Evêque de Constantinople le second rang après celui de Rome, & lui donne le droit d'ordonner les Métropolitains des Provinces de Pont, de Thrace & d'Asie : les Grecs ont joint depuis à ce Canon les vingt-sept autres que le Concile a faits, & qui sont reçus de toute l'Eglise ; mais les anciens exemplaires les mettoient ensuite de la sixiéme session.

Le lendemain 1. Novembre, les Légats firent leur protestation devant les Magistrats touchant les nouvelles prérogatives attribuées à l'Eglise de Constantinople ; mais le Concile confirma ce qui avoit été fait la veille, & telle fut la seiziéme & derniére session. On ne trouve point dans les actes de ce Concile ce que dit le Pape S. Grégoire dans ses lettres, qu'il offrit au Pape le titre d'*Evêque œcuménique* ou *universel*. Baronius croit que ce titre se trouvoit donné au

Pape dans l'inscription de la lettre qui lui fut adressée par le Concile.

Martyre de S. Nicaise de Rheims & de S. Eutropie.

452.

Marcien envoie Dioscore en exil, fait plusieurs loix pour défendre de disputer publiquement sur la Religion, & ordonner l'observation du Concile de Calcedoine.

Loi de Valentinien, du 15 Avril, qui ordonne que l'Evêque n'aura pouvoir de juger, même les Clercs, que de leur consentement & en vertu d'un compromis.

Le Pape écrit le 22 Mai à Marcien & à Pulcherie, contre les entreprises de l'Evêque de Constantinople, & menace de l'excommunier.

Lettre particuliére de S. Léon à Ravennius, par laquelle, selon la coutume, il l'avertit que Pâque, cette année 452, sera la 23 de Mars; & il le charge d'en avertir les autres Evêques. On a déja dû remarquer cette discipline selon laquelle le Pape donnoit avis aux Eglises d'Occident, du jour qu'il falloit célébrer la fête de Pâque.

Saint Léon écrivit la même année à Théodore de Fréjus, qui l'avoit consulté sur quelques points de discipline, concernant la pénitence. Il lui répondit qu'il auroit dû s'adresser à son Métropolitain, avant que d'avoir recours au Saint Siége. Il lui dit qu'on ne doit jamais refuser l'absolution aux mourans, parceque ce seroit mettre des bornes à la miséricorde de Dieu; qu'on doit la donner aux malades qui ayant perdu l'usage de la parole, la demandent par signes; ou si le mal les accable de telle sorte qu'il ne puissent donner aucun signe en présence du Prêtre, il faut leur accorder la même grace, sur le témoignage de ceux qui les ont vûs la demander. S. Léon lui ordonne de faire part de ses décisions à son Métropolitain.

Concile d'Arles sur la discipline. Le troisiéme Canon défend, sons peine d'excommunication à un Clerc, d'avoir dans sa maison d'autres femmes, que sa grand'mere, sa mere, sa sœur, sa fille, sa niéce, ou sa propre femme convertie, c'est-à-dire qui ait promis la continence. Le Concile de Nicée avoit permis à un Clerc d'avoir seulement

chez lui sa mere, sa sœur & sa tante. D'autres Conciles, comme celui-ci, ont étendu cette permission à toutes les personnes qu'une proche parenté met à couvert de soupçon.

Théodose, Moine décrié pour ses crimes, souleve les Schismatiques contre Juvenal, Evêque de Jerusalem, se fait ordonner à sa place, & persécute violemment ceux qui demeuroient fidéles à leur Evêque : le Diacre Athanase auquel il fit couper la tête, est honoré comme Martyr.

453.

Marcien fait rentrer Juvenal dans son siége, & punit les Moines schismatiques.

Mort de l'Impératrice sainte Pulcherie : elle avoit fait un testament, par lequel elle laissoit tous ses biens aux pauvres.

On peut rapporter à ce tems le second Concile d'Arles, dont on compte jusqu'à cinquante-six Canons : le vingt-deuxiéme porte, qu'on ne peut donner la pénitence aux gens mariés que de leur consentement mutuel. La disposition de ce Canon étoit fondée sur ce que l'état de pénitent obligeoit à la continence.

454.

Loi de Marcien, qui révoque toutes les pragmatiques accordées par surprise au préjudice des Canons.

455.

Mort de l'Empereur Valentinien, le 17 Mars; il fut tué par les Emissaires du Patrice Maxime, qui fut aussi-tôt reconnu Empereur, & épousa Eudoxia, veuve de Valentinien : mais il fut tué lui-même au bout de deux mois & demi de régne, le 12 Juin.

Genseric, Roi des Vandales, vient surprendre Rome, & l'abandonne au pillage : il dura quatorze jours; mais le Pape S. Léon obtint qu'on ne commettroit ni meurtre ni incendies. Avitus, maître de la milice, est élu Empereur en Gaule.

456.

L'Empereur Avitus vaincu par le Patrice Ricimer en Italie, est ordonné Evêque de Plaisance, & meurt peu après.

Concile d'Arles, touchant le différend entre l'Abbé de Lérins & l'Evêque Diocésain.

457.

Mort de l'Empereur Marcien ; Léon surnommé Macela lui succéde le 7 Février ; peu après, Majorien est reconnu Empereur en Occident du consentement de Léon.

Entreprise de Timothée Elure à Alexandrie. Ce Timothée étoit un Moine effronté & intriguant, qui dogmatisoit contre le Concile de Calcédoine. Après la mort de Marcien il forma le projet de se faire Evêque d'Alexandrie : pour y réussir, il alloit de nuit aux cellules des moines, & leur crioit au travers d'une canne creuse, qu'il étoit un Ange envoyé pour leur ordonner de mettre Timothée sur le siége d'Alexandrie. Quand il se vit un certain nombre de partisans, il s'empara de la grande Eglise d'Alexandrie, & s'y fit ordonner par deux Evêques condamnés & exilés. Proterius Evêque d'Alexandrie fut la victime de l'ambition de ce Moine, qui le fit assassiner par ses émissaires le jour du Vendredi Saint 29 Mars, comme il prioit dans le baptistere de l'Eglise : six autres personnes furent aussi tuées en cette occasion.

L'Empereur Léon consulte tous les Evêques sur le Concile de Calcédoine & l'ordination de Timothée : les réponses des Evêques furent toutes conformes, & tinrent lieu d'un Concile Ecuménique que Léon vouloit assembler à ce sujet. Ces réponses confirmoient ce Concile, & rejettoient l'ordination de Timothée.

Victorius, publie son ouvrage sur le Cicle Paschal. Il fut si estimé dans l'Occident que les Peres du quatriéme Concile d'Orléans, ordonnerent qu'il serviroit de régle pour la célébration de la Pâque. Son ouvrage a deux parties ; dans la premiére il donne une méthode de supputer la Pâque ; la seconde contient un Cicle Paschal pour 430 ans.

458.

Loi de l'Empereur Majorien, du 26 Octobre, qui défend que les filles reçoivent le voile de la virginité avant l'âge de quarante ans, & qui condamne à une amende du tiers de leur bien, les parens qui les feroient consacrer avant cet âge.

459.

L'Empereur Léon fait chasser d'Alexandrie Timothée Elure, & le relegue dans la Chersonèse.

Le Pape ordonne d'abolir une coutume qui s'introduisoit en quelques endroits, de lire publiquement les péchés de ceux que l'on mettoit en pénitence : le Pape déclare qu'il suffit de confesser ses fautes à Dieu & au Prêtre par une confession secrette.

S. Remi est élevé sur le siége de Rheims, il succéde à Benage, qui par son testament avoit institué l'Eglise de Rheims & un de ses neveux pour héritiers. On y voit qu'il legue huit sols aux Prêtres de son Eglise ; quatre sols aux Diacres ; deux sols aux Soudiacres ; un sol aux Lecteurs, aux Portiers, aux Exorcistes ; trois sols aux Religieuses & aux veuves qui étoient sur la *matricule* de l'Eglise. Il faut se souvenir qu'un sol, étoit alors une piéce d'or qui valoit quarante deniers d'argent ; mais la valeur de ces deniers a si fort varié qu'il est difficile de la fixer ici. La matricule dont il est ici parlé, étoit un rôle ou catalogue. Chaque Eglise avoit une matricule des pauvres qu'elle nourrissoit. Ces pauvres étoient pour ce sujet, nommés *matricularii*. On donna aussi ce nom à ceux qui avoient soin de dispenser aux pauvres les biens de l'Eglise, & c'est d'où nous est venu le nom de *Marguiller*.

460.

On peut rapporter à cette année le troisiéme Concile d'Arles. Il ordonna que l'Evêque d'Arles seul auroit le droit d'ordonner les Ministres de l'Autel pour le Monastere de Lerins, & d'y confirmer les Néophytes, & que les Clercs étrangers n'y seroient point reçus sans son ordre : mais il fut dit en même tems que toute la multitude laïque du Monastere seroit sous la conduite de l'Abbé qu'elle auroit élu, sans que l'Evêque s'y attribuât aucun droit. On voit ici le commencement des *exemptions*, fondées sur ce que le corps de la Communauté étoit composé de laïcs qui se choisissoient un supérieur.

461.

Mort du Pape S. Léon, le 11 Avril. C'est le premier Pape

dont nous ayons un corps d'ouvrages : il nous reste de lui quatre-vingt-seize Sermons, & cent quarante-une lettres. Plusieurs Savans lui attribuent aussi les livres de la vocation des Gentils & l'Epître à Démétriade : mais le Pape Gelase, qui vivoit à la fin ce siécle, cite ces livres comme étant d'un Docteur de l'Eglise, sans les attribuer à S. Léon. Les belles qualités & les actions illustres de ce saint Pape lui ont fait donner le surnom de Grand.

Le Patrice Ricimer oblige Majorien à quitter l'Empire le 2 Août, & le fait tuer le 7.

Mort de S. Siméon Stylite.

Mort de l'Impératrice Eudocia, veuve de Théodose le Jeune, le 20 Octobre. Cette pieuse Princesse avoit dévoué l'usage de ses talens à la Religion : elle mit en vers héroïques Grecs les huit premiers livres de l'Ecriture, & les Prophetes Zacharie & Daniel. Elle avoit aussi composé en vers l'histoire de S. Cyprien, & celle de sainte Justine ; mais tous ces ouvrages sont perdus.

Election du Pape Hilarus, le 12 Novembre ; Severe est proclamé Empereur d'Occident, le 19 du même mois.

Concile de Tours sur la discipline.

462.

On rapporte à ce tems le Concile de Vannes, qui fit treize Canons : le dernier porte ; que celui qui se fera enivré, sera séparé de la Communion pendant trente jours, ou puni corporellement.

465.

L'Empereur Severe meurt empoisonné, le 15 Août.

Concile de Rome le 17 Novembre. On y fit cinq Canons, dont le dernier est contre les Evêques qui désignent en mourant leurs successeurs. Cet abus de léguer, pour ainsi dire, les Evêchés par testament, commençoit à s'introduire peu-à-peu.

Concile de Vannes. On y fit seize Canons dont plusieurs sont renouvellés du Concile de Tours.

466.

Léon défend par une loi du dernier jour de Février de

tirer personne des Eglises, ni d'inquiéter les Evêques & les Œconomes pour les dettes des Réfugiés; car on les en rendoit responsables, suivant la loi d'Arcade: celle-ci le défend sous peine capitale.

467.

Anthemius est reconnu Empereur d'Occident au mois d'Août.

Mort du Pape Hilarus le 17 Septembre; le 27 du même mois Simplicius lui succéde.

468.

On rapporte à cette année l'institution de la procession des Rogations, par S. Mamert, Evêque de Vienne en Gaule.

Cette sainte pratique établie d'abord dans les Gaules, fut reçue dans la suite par toute l'Eglise. Ce fut le Pape Léon III qui établit les *Rogations* dans l'Eglise Romaine. On les nomma *la Litanie Gallicane* ou les petites Litanies, pour les distinguer des grandes Litanies qu'on célébroit le 25 Avril.

Loi de l'Empereur Léon, du dernier Juillet, qui défend de faire la fonction d'Avocat, à quiconque n'est pas Catholique, sous peine de bannissement.

Naissance de S. Fulgence.

469.

Autre Loi du 13 Décembre, pour défendre les combats des bêtes & les spectacles du théâtre & du cirque les jours de Dimanche, comme aussi tout acte judiciaire.

470.

L'Empereur Léon fait couper la tête au Patrice Asper & à son fils Ardabure, Ariens déclarés, convaincus d'avoir formé une conspiration pour donner l'Empire à Basilisque, & établir l'Arianisme.

471.

Pierre le Foulon, hérétique, intrus à Antioche: il avoit été Moine dans un Monastere d'Acemetes, & y avoit exercé le métier de Foulon, dont le surnom lui resta. Comme il

rejettoit le Concile de Calcédoine, il fut chassé de son Monastere, & vint à Antioche avec Zenon, proche parent de l'Empereur, dont il avoit su s'attirer les bonnes graces. Appuyé d'une si puissante protection, il commença à mettre tout en œuvre pour s'emparer du siége du Patriarche Martyrius pendant son absence : mais aussi-tôt que Martyrius fut de retour, il renonça de lui-même à l'Episcopat. Pierre ne trouvant plus d'obstacle, se fit aussi-tôt reconnoitre Patriarche d'Antioche : sa fortune ne fut pas de longue durée; le Patriarche de Constantinople ayant appris toutes ses mauvaises manœuvres, en donna avis à l'Empereur, qui aussi-tôt le relégua dans le désert d'Oasis. Pierre avoit ajouté au Trisagion : *Vous qui avez été crucifiés pour nous, ayez pitié de nous*; attribuant ainsi la Passion à toutes les trois personnes de la Trinité.

472.

L'Empereur Anthemius est tué à Rome le 11 Juillet, & a pour successeur Anicius Olibrius, qui meurt le 23 Octobre.

473.

Glicerius prend le titre d'Empereur, le 5 Mars.

474.

Mort de l'Empereur Léon au mois de Janvier; Léon le jeune son petit-fils lui succéde au mois de Février. Glicérius est déposé, & ordonné Evêque de Salone; on élit à sa place, le 24 Juin, Julius Nepos. Léon le jeune meurt au mois de Novembre, Zenon son pere lui succéde.

475.

Julius Nepos est déposé le 28 Août; Romulus Augustulus est déclaré Empereur d'Occident, le dernier Octobre.

Basilisque se fait reconnoître Empereur d'Orient; Zenon prend la fuite, & se retire en Isaurie.

Le Prêtre Lucide est accusé par Fauste, Evêque de Riez, d'erreur sur la prédestination, dans un Concile tenu à Arles vers cette année : il se rétracte; & donne une profession de foi conforme à la décision du Concile. Il enseignoit entr'autres choses, qu'un fidéle qui tombe après son baptême,

périt par le péché originel : que l'homme est prédestiné dans la mort par la prescience de Dieu : que celui qui [illegible], eût-il été baptisé, n'a pas reçu le pouvoir de se sauver : que Jesus-Christ n'est pas mort pour tous, & ne veut pas que tous les hommes soient sauvés. Cette hérésie fut [illegible] dès sa naissance ; mais Fauste qui la combattit, tomba dans un excès opposé.

476.

Fin de l'Empire d'Occident ; Odoacre, Roi des Turcilingues & des Herules, se rend maître de Rome [illegible], & prend le titre de Roi d'Italie. Le reste de [illegible] sous la domination de divers Rois barbares : [illegible] soit aux Vandales ; l'Espagne & la plus grande [illegible] la Gaule, aux Goths ; le reste de la Gaule aux [illegible] & aux Francs ; partie de la grande Bretagne [illegible] Saxons : tous ces peuples étoient Ariens [illegible] Anglois & des Francs, qui étoient [illegible].

Le Tyran Basilisque rappelle Timothée [illegible] Foulon, & ordonne à tous les Evêques [illegible] culaire d'anathématiser la lettre de [illegible] avoit été fait au Concile de Chalcédoine [illegible] de procurer la réunion de l'Eglise, [illegible] crets des Conciles œcuméniques de [illegible] nople & d'Ephese : on compte [illegible] qui souscrivirent.

477.

Basilisque rétracte sa lettre [illegible] rentre dans Constantinople [illegible] femme & son fils en [illegible] fait murer les portes, pour [illegible]

[illegible]

Concile de Constantinople [illegible] on. Mort de Timothée [illegible]

[illegible]

Acace, Patriarche de [illegible] que pour le siege d'Antioche [illegible]

des habitans de la Ville, à la place d'Etienne tué dans l'Eglise par les hérétiques. Le Pape approuve cette ordination faite contre les droits du Métropolitain; mais eu égard aux circonstances, & sans tirer à conséquence. L'Empereur relegue Pierre le Foulon à Pityonte, sur la frontiere de l'Empire.

Mort de S. Loup, Evêque de Troies.

480.

Réunion des Moines schismatiques à Jérusalem. Cette réunion se fit d'une maniere singuliére: l'Abbé Marcien leur chef les assembla tous dans son Monastere de Bethléhem; & comme s'il eût été inspiré de Dieu, il leur proposa d'imiter les Apôtres, & de tirer au sort entre les Evêques & les Moines: son avis fut suivi; le sort tomba sur les Evêques, & aussi-tôt les Moines communiquerent avec le Patriarche & les autres Evêques, croyant que c'étoit l'ordre de Dieu.

482.

Henotique de l'Empereur Zenon. L'Empereur fit cet édit dans la vue de réunir ceux qui rejettoient le Concile de Calcédoine; on l'a nommé l'Edit d'union, en Grec *Henoticon*. Le venin de cet édit, est qu'il ne reçoit pas le Concile de Calcédoine comme les trois autres Conciles œcuméniques, & semble au contraire lui attribuer des erreurs.

483.

Acace, Patriarche de Constantinople, fait chasser d'Alexandrie le Patriarche Jean Talaïa, & met sur ce siége Pierre Monge, Eutychéen déclaré: il se brouille à ce sujet avec le Pape.

Mort du Pape Simplicius le 2 Mars; Félix lui succéde.

Huneric, Roi des Vandales, commence à persécuter les Catholiques en Afrique; il en envoie en exil, dans le désert, quatre mille neuf cens soixante-seize, entre lesquels il y avoit un grand nombre d'Evêques & de Prêtres: pour donner quelque couleur de justice à sa persécution, il indique une conférence publique à Carthage entre les Evêques Catholiques & Ariens, pour le 1 Février 484.

484.

Les Evêques s'assemblent à Carthage au jour marqué : les Ariens rompent la conférence sous un mauvais prétexte. Hunéric fait chasser de la Ville les Evêques Catholiques, & les envoie en exil : ils s'étoient assemblés au nombre de quatre cens soixante-six. Il y en eut vingt-huit qui prirent la fuite ; quatre-vingt huit moururent ; les autres furent relégués, partie en Corse pour y être employés à couper du bois pour la construction des vaisseaux, & le reste en divers lieux où on leur donna des terres à cultiver comme serfs. Voici l'artifice dont usa Huneric pour mettre en apparence le bon droit de son côté. Il promit aux Evêques de les renvoyer à leurs Eglises, à condition qu'ils jureroient deux choses ; l'une, que leur desir étoit qu'après sa mort son fils lui succédât ; l'autre, qu'ils n'envoyeroient point de lettres outre-mer. La plupart crurent qu'ils pouvoient faire ce serment ; les autres le refuserent : mais Huneric les condamna tous également ; les premiers, comme réfractaires aux préceptes de l'Evangile qui défend de jurer ; les autres, comme infidéles à ce qu'ils devoient à leur Roi en la personne de son fils. Il donna peu après des ordres pour rendre la persécution générale. Les Evêques Ariens marchoient les armes à la main, & rebaptisoient par force tout ce qu'ils rencontroient de Catholiques. A Carthage on fit souffrir le tourment des coups de fouet & de bâton à tout le Clergé composé de plus de cinq cens personnes, après quoi on les bannit. A Typase en Mauritanie, la plupart des Catholiques s'y embarquerent pour passer en Espagne : Huneric l'ayant appris, fit couper la main droite & la langue à tous ceux qui n'avoient pu s'embarquer. Dieu fit un éclatant miracle en cette occasion ; car tous ceux qui souffrirent ce supplice ne laisserent pas d'avoir l'usage de la parole comme auparavant : ce fait est attesté comme étant de notoriété publique, par plusieurs historiens contemporains & témoins oculaires. On peut joindre à leur témoignage celui de l'Empereur Justinien, qui dans une constitution insérée au Code, titre 17, liv. 1. où il raconte en abrégé cette persécution d'Huneric, dit *qu'il avoit vu plusieurs de ces hommes respectables qui racontoient eux-mêmes leurs tourmens, quoiqu'on leur eût coupé la langue jusqu'à la racine.*

Les Légats envoyés par le Pape Félix à Constantinople ; communiquent malgré sa défense avec Acace & Pierre Monge : à leur retour le Pape les dépose dans un Concile, & écrit une lettre synodale à Acace, pour l'avertir de changer de conduite.

Le Pape apprenant qu'Acace ne cessoit point de communiquer avec Pierre Monge, assemble un Concile de soixante-sept Evêques, & prononce contre lui une sentence de déposition & d'excommunication. Cette Sentence fut attachée au manteau d'Acace par des Moines Acemetes, comme il entroit dans l'Eglise un jour de Dimanche : ce zèle couta la vie à plusieurs d'entr'eux ; les autres en furent quittes pour la prison. Acace ne se mit pas fort en peine de cette excommunication, & continua d'offrir le saint sacrifice ; mais depuis ce jour il devint grand ennemi des Evêques Catholiques, dont il fit déposer un grand nombre pour avoir refusé l'Henotique de Zenon ; il donna son consentement au rétablissement de Pierre le Foulon tant de fois condamné.

Mort d'Huneric, Roi des Vandales. Elle fut regardée par les Catholiques comme une punition divine. Huneric mourut d'une maladie de corruption, tout couvert de vermine & tombant par piéces.

485.

Gondamond, successeur d'Huneric, fait cesser la persécution contre les Catholiques, & rappelle les exilés.

486.

Xenaïas, autrement Philoxène, Evêque d'Hiéraple, dogmatise contre les images. Ce Xenaïas avoit été ordonné par Pierre le Foulon : il étoit Persan d'origine, & avoit été esclave.

Etablissement de la Monarchie Françoise.

487.

Le Pape Félix assemble un Concile de quarante Evêques à Rome : on y fait un réglement touchant la pénitence de ceux qui s'étoient laissé rebaptiser en Afrique pendant la persécution.

488. 489.

On rapporte à ce tems l'invention des Reliques de saint Barnabé : son corps fut trouvé sous un arbre, proche Salamine en Chypre ; il avoit sur sa poitrine l'Evangile de saint Matthieu écrit de sa main. Cet événement fut favorable à Anthemius, Evêque de cette Ville, à cause de la contestation qu'il avoit avec Pierre le Foulon qui prétendoit l'assujettir à son Patriarchat : Anthemius prétendit prouver par l'invention du corps de S. Barnabé ; que son siége avoit été fondé par un Apôtre comme celui d'Antioche, & fut maintenu dans son exemption.

Mort d'Acace : son successeur Flavita envoie une lettre synodale au Pape, qui chasse ses Députés ; ayant appris qu'il en avoit aussi envoyé à Pierre Monge.

490.

Flavita meurt, & a pour successeur Euphemius, Prêtre Catholique, qui se sépare de la communion de Pierre Monge, & envoie à Rome des lettres synodales : le Pape les reçût, mais sans lui accorder sa communion ; parcequ'il n'avoit pas effacé des *Dyptiques* les noms d'Acace & de Flavita. Les Dyptiques étoient un catalogue des défunts dont on faisoit mémoire à la Messe ; on y voyoit aussi les noms des vivans, sur-tout des Evêques, qui tenoient le premier rang dans ces Dyptiques ou tables.

491.

Mort de l'Empereur Zenon le 6 Avril ; Anastase lui succéde. Comme Anastase passoit pour hérétique, Euphemius différa de le couronner, jusqu'à ce qu'il eût donné par écrit sa confession de foi, portant qu'il recevoit le Concile de Calcédoine.

On lit dans le testament de S. Perpétue ou Perpet, Evêque de Tours, de l'an 491, qu'il assigne sur ses biens une pension à deux Prêtres qu'il avoit déposés, & qu'il défend de rétablir. Dans un Concile de Clermont en Auvergne, en 585 ou 588, on déposa Faustin, ordonné par des rebelles, & les Evêques qui l'avoient sacré, furent condamnés à le nourrir tour à tour, & à lui donner cent sols d'or par

an, pour son entretien. On rapproche ici ces deux faits, parcequ'ils montrent quelle étoit alors la conduite de l'Eglise, en déposant un Ministre, ou l'interdisant de toutes ses fonctions. Un Evêque se faisoit alors une obligation de lui fournir le nécessaire pour l'empêcher de se livrer au crime pour subvenir à ses besoins, ou de s'abandonner au désespoir.

Nous plaçons ici la mort de saint Sidoine, Evêque de Clermont en Auvergne. On en ignore l'année, mais il est certain qu'il ne vivoit plus en 493. Il s'acquit une grande réputation par sa vertu & par son érudition. La maison de Polignac prétend être de la famille de ce Prélat. Le Pere Sirmond a donné une bonne édition de ses ouvrages. On remarquera ici que S. Sidoine, écrivant aux Evêques, leur donne toujours le titre de *Seigneur Pape*. Le nom de *Pape* qui veut dire *Pere*, n'étoit point encore restreint à signifier l'Evêque de Rome. Ce fut Grégoire VII. qui défendit dans un Concile de Rome, l'an 1073. de donner cette qualité aux autres Evêques.

492.

Mort du Pape S. Félix le 25 Février; Gelase, Africain de naissance, lui succéda le 1 Mars.

493.

Théodoric, Roi des Goths, s'empare de la Ville de Ravenne, dans laquelle il tenoit Odoacre assiégé depuis trois ans : il prend le titre de Roi d'Italie, & fait mourir ce Prince. Théodoric étoit entré en Italie dès 489, & avoit remporté plusieurs grandes victoires sur Odoacre.

494.

Concile de soixante-dix Evêques à Rome, présidé par le Pape Gelase. On y fit un décret touchant la distinction des livres authentiques & apocryphes : il contient le catalogue des Ecritures saintes, conforme à celui que l'Eglise Catholique reçoit aujourd'hui ; il est dit ensuite, que l'Eglise Romaine reçoit les quatre Conciles œcuméniques, les ouvrages de tous les Peres qui sont morts dans la communion de l'Eglise Romaine, & les décrétales des Papes. En-

tre les Peres on trouve nommés avec distinction ceux que la vénération qu'on a pour leur doctrine, a fait depuis nommer *Peres de l'Eglise*; sçavoir, S. Cyprien, S. Athanase, S. Gregoire de Nazianze, S. Basile, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Jean Chrysostôme, S. Ambroise, S. Augustin, S. Jérôme; S. Prosper; auxquels le décret joint S. Léon, à cause de sa lettre à Flavien. Le Pape S. Gelase y parle ainsi de la distinction des deux Puissances: *Dieu a séparé les fonctions de l'une & de l'autre puissance, afin que les Empereurs Chrétiens eussent besoin des Pontifes pour la vie eternelle, & que les Pontifes suivissent les ordonnances des Empereurs pour les choses temporelles*. A l'égard des actes des Martyrs, il est dit que l'ancienne coutume de l'Eglise Romaine est de ne les point lire, par précaution; parceque les noms de ceux qui les ont écrits sont entiérement inconnus, & qu'ils ont été alterés par des infidéles ou par des ignorans: ensuite vient la censure des livres apocryphes, & des ouvrages des hérétiques.

495.

L'Empereur Anastase fait déposer & excommunier Euphémius, Patriarche de Constantinople: on met à sa place Macédonius, qui souscrit l'Henotique de Zenon.

496.

Mort du Pape Gelase, le 19 Novembre. Ce saint Pape entr'autres écrits avoit fait un traité contre Eutychés & Nestorius, que nous avons: il avoit aussi composé des hymnes, des préfaces & des oraisons pour le saint sacrifice & pour l'administration des sacremens; ce qui fait qu'on lui attribue un ancien sacramentaire de l'Eglise Romaine, qui contient les Messes de toute l'année, & les formules de tous les sacremens. Saint Gelase eut pour successeur Anastase second.

Clovis, Roi des François, est baptisé à Reims le jour de Noël, par S. Remi, Evêque de cette Ville. Ce Prince étoit sollicité depuis long-temps par sa femme Clotilde, chrétienne & catholique, de renoncer à l'Idolâtrie, & d'embrasser le Christianisme: il différa toujours, jusqu'à ce qu'en-

fin se voyant en péril dans une bataille qu'il livra cette année aux Allemands, il fit vœu de se faire Chrétien, s'il remportoit la victoire. Il eut effectivement l'avantage, & accomplit son vœu. Avec Clovis, S. Remi baptisa plus de trois mille François. Cette nation, Germanique d'origine, avoit un établissement en Gaule depuis plus de deux cens ans; mais Clovis est le premier de leurs Rois qui ait bien affermi leur domination, & c'est depuis lui que nous comptons l'établissement de la Monarchie.

Saint Avite de Vienne, le Pape Anastase, S. Nicet de Trèves, & Grégoire de Tours, qui parlent du baptême de Clovis, ne font pas mention du miracle de la *sainte Ampoulle*, non plus que Fortunat dans la vie de S. Remi. Ce silence de tant & de si graves Auteurs, a paru à des critiques un argument invincible, contre lequel ils ne croient pas que la tradition de l'Eglise de Reims, ni le témoignage d'Hincmar puissent subsister. Voici ce qui paroît là-dessus de plus certain. Une ancienne Messe sur les miracles de saint Remi, nous apprend que ce saint Evêque voulant baptiser un malade, ne trouva point de chrême pour faire les onctions; qu'il mit deux phioles sur l'Autel, & qu'elles furent miraculeusement remplies. Hincmar rapporte le même miracle. Il est à croire que Clovis fut oint de ce même chrême miraculeux. Ainsi il sera vrai de dire, en admettant le premier fait, qu'il a été oint d'un chrême descendu du Ciel; & il ne sera point surprenant que les Auteurs n'aient point parlé de ce miracle, en parlant du baptême de Clovis, parce qu'il n'étoit point arrivé à cette occasion. C'en est assez pour justifier la tradition si glorieuse à nos Rois & à l'Eglise de Reims.

Il est bon de remarquer que *Clovis* & *Louis* sont le même nom, qu'on prononçoit quelquefois sans aspiration, & quelquefois avec une aspiration, laquelle on exprimoit par un *C* ou par un *H*. C'est pourquoi on trouve si souvent dans les anciens Auteurs, *Hludovicus*. Cassiodore, qui vivoit alors, nomme Clovis *Luduin* & *Ludovicus*. On a dit *Clovis* ou *Louis*, comme on a dit *Chilperic* ou *Hilperic*, *Clothaire* ou *Lothaire*.

Le Pape Anastase écrit à Clovis pour lui marquer sa joie, & les espérances qu'il conçoit de sa conversion. Cette lettre

est une nouvelle preuve que la conversion de ce Prince arriva en 496 ; car Anastase avoit été élevé au Pontificat au mois de Novembre de cette même année.

Trasamond succéde à son frere Gontamond, Roi des Vandales, & défend les ordinations des Evêques Catholiques.

497.

Les Habitans de Verdun s'étant révoltés contre Clovis, il met le siége devant cette place. Il étoit sur le point de la prendre & de la punir avec sévérité, lorsque les assiégés intéresserent sa piété pour le fléchir. Ils lui députent un saint Prêtre, nommé Euspice, à la place de S. Firmin leur Evêque, mort peu de jours auparavant. Le Roi sacrifie son ressentiment & sa politique à la clémence que lui inspiroit la Religion, il entre en procession dans la Ville, précédé du Clergé, & aux acclamations du peuple ; genre de triomphe aussi nouveau que glorieux pour un Conquérant Chrétien. Clovis veut faire ordonner Eusplce, Evêque de Verdun, mais il le refuse. Le Roi souhaite qu'Eusplce & Maximin son neveu le suivent jusqu'à Orléans, où il leur donne la terre de Mici pour y bâtir un Monastere. Comme c'est la premiere fondation qu'aient faite les Rois de France, on croit devoir en rapporter l'acte qu'on regarde comme autentique.

Clovis, Roi des François . . . Nous vous donnons vénérable vieillard Eusplce, à vous & à Maximin votre neveu, la terre de Mici, & tout ce qui appartient à notre fisc entre les deux rivieres, avec la chênaie, la saussaie & les deux moulins: le *tout exempt de charge & de péage, tant au-dessous qu'au-dessus de la Loire & du Loiret ; afin que vous, & ceux qui vous succéderont, imploriez la divine miséricorde pour notre conservation, pour celle de notre chere épouse & de nos enfans. Et vous, saint Evêque Eusebe (c'étoit l'Evêque d'Orléans) ayez soin de la vieillesse d'Eusplce ; protegez Maximin. Défendez-les eux & leurs biens de toute injure dans l'étendue de votre Diocèse ; car on ne doit faire aucun tort à des personnes que le Roi honore de son affection . . . . Vous donc, Eusplce & Maximin . . . habi-*

REMARQUES PARTICULIERES.

Sur le cinquiéme Siécle.

NOUS ne sommes plus dans les tems Apostoliques, où les méchans étoient en petit nombre dans l'Eglise, & semblables à quelques pailles légéres mêlées avec beaucoup de bon grain. Le déchet qui commença dès le troisiéme siécle, & qui devint si sensible dans le quatriéme, se fit encore plus remarquer dans le cinquiéme. Mais si l'on n'envisageoit l'état de l'Eglise que sous cette face, on ne s'en formeroit pas une juste idée. Car si, pendant le cours du cinquiéme siécle, elle a été affligée de maux très-fâcheux, elle a aussi eu de très-grands sujets de consolation : elle a essuyé des pertes considérables ; mais elle avoit aussi des ressources très-abondantes.

La persécution excitée contre saint Chrysostôme est un mal nouveau, & dont on n'avoit point encore vu d'exemple. Il étoit inoui jusqu'ici qu'on accablât un Evêque d'un tel rang, & qui occupoit le Siége de la Capitale de l'Empire, quoiqu'il n'eût commis d'autre crime que d'avoir voulu réformer son Clergé, & d'avoir repris avec force les vices de son peuple. Car dans cette grande affaire, il ne fut question d'aucun article de doctrine. Ce généreux Evêque ne fut persécuté que pour avoir travaillé à corriger les abus, & à réparer les bréches faites à la discipline. Cet événement montre combien l'esprit de parti & de cabale avoit fait de progrès en Orient ; combien on étoit porté au schisme, combien les esprits étoient inconstans. Théophile d'Alexandrie, à la tête de quarante Evêques, commit des injustices criantes ; & il n'y eut en Orient que quarante-deux Evêques assez généreux pour prendre la défense de l'innocence opprimée. Que de malice dans le parti de Théophile ! Que de foiblesse dans le très-grand nombre des autres Evêques d'Orient ! Un Concile tel que celui du Chêne, eût été détesté en Occident ; on en eût puni le Président, & les Evêques qui se seroient prêtés à un tel brigandage. Cela paroît clairement par l'indignation

dignation qu'il y excita, & qui fut telle, que les Occidentaux envoyerent des Députés en Orient pour se plaindre d'une si grande injustice, & pour demander la convocation d'un Concile général.

La persécution que saint Chrysostôme eut à souffrir, étoit sans doute un horrible scandale; mais le Nestorianisme en fut un autre encore beaucoup plus déplorable. Dans le quatriéme siécle l'Arianisme, comme nous l'avons vû, ajouta à la séduction par son étendue & par la multitude d'Evêques qu'il entraina, un degré où elle n'étoit point parvenue dans aucune des hérésies précédentes. Mais la vérité avoit aussi alors de puissans remparts à opposer à l'erreur. Au milieu de ce grand obscurcissement, combien étoit-il consolant de marcher à la lumiere d'un Concile général, aussi nombreux que celui de Nicée, aussi respectable par toutes sortes d'endroits, & qui avoit prononcé sur le vrai dogme d'une maniere si claire & si unanime? Le Nestorianisme dont nous sommes maintenant occupés, fut aussi condamné par l'autorité de l'Eglise; mais Dieu permit que ce ne fut pas avec l'unanimité qui avoit régné dans le Concile de Nicée. Arius n'étoit que simple Prêtre d'Alexandrie: Nestorius avoit la dignité de Patriarche de Constantinople. Son hérésie fut à la vérité condamnée par le Concile général d'Ephèse; mais un grand nombre d'Evêques, dont plusieurs étoient Métropolitains, ayant à leur tête le Patriarche d'Antioche, protesterent contre le Concile, & procéderent même contre ceux qui en étoient les chefs.

La séduction, rivale de la sagesse, avoit long-tems combattu le Concile de Nicée, & employé ses forces & ses artifices pour le faire rejetter. Maintenant elle en reconnoît l'autorité; il n'y a pas un Nestorien qui ne se glorifie d'y être sincérement attaché, & qui ne témoigne un grand zèle pour la Consubstantialité du Verbe. Les Ariens sont, aux yeux des disciples de Nestorius, des séducteurs & des impies. Mais en même tems S. Cyrille passe dans leur esprit pour un hérésiarque, & le Concile d'Ephèse pour une assemblée tumultueuse, où ils prétendoient que tout s'étoit fait avec précipitation. Nous voyons dans la personne d'Alexandre, Métropolitain d'Hiéraple, un terrible exemple de l'impression que peut faire la séduction sur l'esprit de ceux que Dieu,

ne préserve pas des piéges qu'elle sait tendre. Qu'on me propose, disoit-il, l'exil, la mort, le feu, ou les bêtes; Dieu me donnera la force de tout souffrir, plutôt que de communiquer avec ceux qui ont fait naufrage dans la foi. Il croyoit marcher à la suite des Athanase, des Basile, des Melece. Il empruntoit leur langage; & faisoit paroitre la même magnanimité. C'étoit néanmoins un séducteur; & pour le reconnoître il suffisoit de considérer qu'il se séparoit de toute l'Eglise répandue depuis une extrémité du monde jusqu'à l'autre. Quoiqu'il ne fallût qu'approfondir un peu, pour se garantir des piéges d'un Evêque qui avoit de si beaux dehors, il étoit du moins facile de s'y laisser prendre : aussi entraîna-t-il toute son Eglise particuliere, & contribua-t il à fixer dans le schisme & dans l'hérésie une grande portion de l'Eglise Grecque, qui fut emportée pour toujours, & qui forma une secte qui subsiste encore aujourd'hui. C'est ici un mal d'un nouveau genre. Nous n'en avions point encore vû dont les suites fussent si funestes & si durables.

Les Schismatiques témoignerent un zèle extraordinaire pour s'étendre & se multiplier. Ils répandirent par-tout les Ecrits de Théodore de Mopsueste, & de Diodore de Tarse. Celui-ci sur-tout avoit eu une grande réputation, & avoit défendu la foi Catholique sous Constance & sous Valens. Les Nestoriens traduisirent ses livres en Syriaque, en Arménien & en Persan.

Après la condamnation du Nestorianisme, le démon chercha de nouveaux artifices pour tromper ceux qui recevoient le Concile d'Ephèse. Cet esprit séducteur témoigna une grande horreur de l'idolâtrie, de l'Arianisme, du Nestorianisme, & de toutes les autres erreurs condamnées, pour se montrer sous une nouvelle forme, qui fut celle de l'Eutychéisme. Cette hérésie éclata dix-sept ans après la condamnation des Nestoriens. L'erreur trouva le moyen d'avoir en sa faveur un faux Concile général. Il se tint à Ephèse, comme pour imiter plus sensiblement ce qui avoit été fait contre le Nestorianisme. Saint Flavien, Patriarche de Constantinople, y fut déposé comme Nestorius l'avoit été. La séduction avoit mis à la tête de son parti, Dioscore, Evêque du second Siége de l'Eglise, successeur de S. Athanase & de S. Cyrille, héritier, disoit-il, de leur foi, & défenseur dé-

dignation qu'il y excita, & qui fut telle, que les Occidentaux envoyerent des Députés en Orient pour se plaindre d'une si grande injustice, & pour demander la convocation d'un Concile général.

La persécution que saint Chrysostôme eut à souffrir, étoit sans doute un horrible scandale; mais le Nestorianisme en fut un autre encore beaucoup plus déplorable. Dans le quatriéme siécle l'Arianisme, comme nous l'avons vû, ajouta à la séduction par son étendue & par la multitude d'Evêques qu'il entraina, un degré où elle n'étoit point parvenue dans aucune des hérésies précédentes. Mais la vérité avoit aussi alors de puissans remparts à opposer à l'erreur. Au milieu de ce grand obscurcissement, combien étoit-il consolant de marcher à la lumiere d'un Concile général, aussi nombreux que celui de Nicée, aussi respectable par toutes sortes d'endroits, & qui avoit prononcé sur le vrai dogme d'une maniere si claire & si unanime? Le Nestorianisme dont nous sommes maintenant occupés, fut aussi condamné par l'autorité de l'Eglise; mais Dieu permit que ce ne fut pas avec l'unanimité qui avoit régné dans le Concile de Nicée. Arius n'étoit que simple Prêtre d'Alexandrie: Nestorius avoit la dignité de Patriarche de Constantinople. Son hérésie fut à la vérité condamnée par le Concile général d'Ephèse; mais un grand nombre d'Evêques, dont plusieurs étoient Métropolitains, ayant à leur tête le Patriarche d'Antioche, protesterent contre le Concile, & procéderent même contre ceux qui en étoient les chefs.

La séduction, rivale de la sagesse, avoit long-tems combattu le Concile de Nicée, & employé ses forces & ses artifices pour le faire rejetter. Maintenant elle en reconnoît l'autorité; il n'y a pas un Nestorien qui ne se glorifie d'y être sincérement attaché, & qui ne témoigne un grand zèle pour la Consubstantialité du Verbe. Les Ariens sont, aux yeux des disciples de Nestorius, des séducteurs & des impies. Mais en même tems S. Cyrille passe dans leur esprit pour un hérésiarque, & le Concile d'Ephèse pour une assemblée tumultueuse, où ils prétendoient que tout s'étoit fait avec précipitation. Nous voyons dans la personne d'Alexandre, Métropolitain d'Hiéraple, un terrible exemple de l'impression que peut faire la séduction sur l'esprit de ceux que Dieu

l'erreur & du schisme. L'Empereur veut qu'il soit déposé ; & les Evêques ont la lâcheté de se prêter à une telle injustice. Voilà sans doute des maux très-grands & très-étendus dans l'Eglise d'Orient. Considérons maintenant ceux dont celle d'Occident étoit affligée.

L'Eglise d'Occident se vit attaquée en ce siécle tout à la fois au-dehors & au-dedans ; au-dehors par les armes des Barbares, au-dedans par l'hérésie de Pélage. Les Barbares, dans le commencement de leurs courses, remplissoient tout de sang & de carnage, brûloient les Villes entieres, massacroient les habitans, ou les emmenoient esclaves, répandoient par-tout la terreur & la désolation. Comment convertir des hommes toujours armés, toujours courans au pillage, & dont on n'entend pas la langue ? Ainsi la Religion chrétienne s'éteignit insensiblement en Angleterre ; ensorte qu'au septiéme siécle, il fallut y envoyer de nouveaux Apôtres ; l'Allemagne éprouva le même malheur, & eut également besoin d'une nouvelle mission Apostolique.

De plus ces Barbares qui ruinerent l'Empire Romain, étoient ou Païens, ou Ariens ; ensorte que même après les premieres fureurs, quand ils furent assez apprivoisés avec les Romains pour s'entendre réciproquement, & se parler de sang froid, les Romains leur étoient toujours odieux par la diversité de Religion. Quelle cruelle persécution l'Afrique n'éprouva-t-elle pas de la part des Vandales Ariens dès le cinquiéme siécle ? & cette persécution continua jusque dans le sixiéme. Ces Barbares, il est vrai, se convertirent, les uns plutôt, les autres plus tard ; & dans leur conversion, Dieu ne fit pas moins éclater sa miséricorde, que dans la punition des Romains il avoit signalé sa justice. Mais les Barbares en devenant Chrétiens, ne quitterent pas entiérement leurs anciennes mœurs : ils demeurerent la plupart légers, changeans, emportés, agissant plus par passion que par raison. Ces peuples continuoient dans leur mépris pour les Lettres, ne s'occupant que de la chasse & de la guerre. Delà vint l'ignorance qui fit de funestes progrès dans les siécles suivans chez les Romains mêmes leurs Sujets. Car les mœurs de la Nation dominante prévalent toujours, & les études languissent, si l'honneur & l'intérêt ne les soutiennent.

D'ailleurs les Chrétiens mêmes étoient coupables de

plusieurs infidélités qui méritoient qu'ils éprouvassent aussi alors les effets de la colere de Dieu. L'Arianisme avoit fait une multitude de prévaricateurs non-seulement dans l'Orient, mais jusque dans l'Occident même, principalement sous le regne de Constance, au tems de la Formule de Rimini : & tandis que Dieu punissoit l'Orient par les hérésies nouvelles qui avoient succédé à l'Arianisme, il châtioit les Chrétiens d'Occident par les mains des Barbares : ces Barbares étoient, comme nous l'avons dit, ou Païens, ou Ariens ; ensorte que les Païens se voyoient punis par des Païens même ; & ceux qui avoient pris part à l'iniquité des Ariens, se voyoient châtiés par des peuples qui étoient eux-mêmes Ariens.

Le schisme de Donat avoit causé tant de ravages en Afrique dans le quatriéme siécle, qu'il ne faut plus après cela être surpris si au cinquiême siécle Dieu exerça sur cette vaste Province des châtimens si terribles par les mains des Vandales Ariens. Ces peuples Barbares, qui, en demeurant attachés à l'Arianisme frappé d'anathême, se séparoient ainsi eux-mêmes, de l'Eglise Catholique, étoient de dignes instrumens de la justice de Dieu contre les Africains coupables d'un schisme dans lequel ils s'étoient précipités, malgré tous les moyens que les Catholiques avoient employés pour les retenir & les rappeller à l'Unité.

Tandis que les Barbares commençoient d'inonder l'Occident, il se répandit dans l'Afrique une hérésie nouvelle qui précéda le Nestorianisme, & qui tiroit son premier germe de l'Arianisme. Les Ariens prétendoient que la filiation divine de Jesus-Christ avoit été la récompense de ses mérites prévus : ce qu'ils disoient de la filiation divine de Jesus-Christ, les Pélagiens le dirent de l'adoption divine de ses membres. La divinité de Jesus-Christ avoit été attaquée par les Ariens ; les Pélagiens attaquerent sa grace. Pélage avoit toute la ruse & la finesse d'un serpent. Nous avons vu combien étoit subtil le venin qu'il tâchoit de répandre par-tout. Il trouva le moyen de se faire absoudre dans le Concile de Diospolis. Il est vrai que ce fut en dissimulant ses erreurs : mais eût-il trompé si aisément des Evêques plus zélés & plus clairvoyans ? Celestius, son Disciple, fit plus : car il s'insinua auprès du Pape Zozime, qui reçut la profes-

sion de foi de Pélage, & accusa de précipitation les Evêques d'Afrique, qui pour avoir si dignement rempli leur devoir, n'auroient dû recevoir de Zozime que des louanges. Nous sommes infiniment éloignés de vouloir exagérer la faute de ce Pape, qui revint si promptement sur ses pas. Mais il donna à l'Eglise un scandale auquel il est important de faire attention. L'illustre M. Bossuet donne à ce scandale le nom de chûte terrible, *casus gravis*, de même qu'à celui qu'avoit auparavant causé le Pape Libere.

L'Eglise avoit trop de force dans le cinquiéme siécle, pour garder long-tems dans son sein un poison aussi dangereux que celui des erreurs de Pélage. Elle s'en défit promptement: mais les Evêques qu'elle fit déposer se retirerent en Orient, où ils tâcherent de faire des prosélytes, & donnerent naissance au Nestorianisme. Car s'étant réfugiés à Constantinople, ils y furent reçus par le Patriarche Nestorius, qui en affectant de s'élever publiquement contre les Ariens & les Pélagiens, s'écartoit lui-même de la foi Catholique & se rapprochoit de leurs faux dogmes. Contre les Ariens il soutenoit la consubstantialité du Verbe; contre les Pélagiens, le péché originel & ses suites: mais en même tems il disoit que Jesus-Christ fils de Marie étoit un pur homme qui étoit devenu l'instrument du Verbe, le temple du Verbe, ensorte qu'il distinguoit en Jesus-Christ non-seulement deux natures, mais deux personnes, l'homme & le Verbe; ce que quelques-uns réunissoient au Pélagianisme, en disant que comme Jesus-Christ n'étoit qu'un pur homme, c'étoit par le bon usage de son libre arbitre, qu'il avoit mérité d'être élevé à la filiation divine; & tel avoit été le blasphême des Ariens.

Quelques autres disciples de Pélage passerent dans la grande-Bretagne d'où il étoit originaire, & y firent beaucoup de mal. Le semi-Pélagianisme infecta aussi dans Marseille & dans quelques autres Villes des Gaules un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on en comptoit qui passoient pour des modèles de vertu. Ceux-ci convenoient que tout homme a péri dans Adam; qu'aucun ne peut être délivré par son libre arbitre; & que nul n'est capable de commencer ou d'achever aucune bonne œuvre sans le secours de la grace. Mais ils prétendoient que le mérite de la bonne vo-

[illegible] précède le [illegible] expliquer le [illegible] chacun est [illegible] Catholiques [illegible] bonne volonté [illegible] péché en A[illegible] gratuite & sans aucune [illegible]

Au commencement [illegible] dit dans la Perse [illegible] envoyé en [illegible] d'estime pour [illegible] aux Chrétiens, & [illegible] indignation [illegible] bientôt le [illegible] ples où les Perses [illegible] de ce Prince, [illegible] aussi vive que celle [illegible] dans le quatrième [illegible] nombre de [illegible] supplices. Les [illegible] ne les empêchoient [illegible] l'espérance de [illegible] nouvelles [illegible] Romains [illegible] traités par les [illegible] porterent sur [illegible] rent sept mille [illegible] mains pour [illegible] fin de cet Empire, [illegible] pour racheter ces [illegible] qui admira cette [illegible] en sorte que cette [illegible] sécution qu'éprouvoient les [illegible] la guerre même que les Romains [illegible] ce dessein.

L'Eglise féconde en Martyrs [illegible] moins féconde dans [illegible] des Idolâtres, des Juifs & [illegible] rendit son Eglise de Rouen [illegible] Paulin son ami, une image [illegible]

Y 4

Jerusalem, & l'on y voyoit fleurir toutes les vertus. Ce saint Evêque voyant la piété solidement établie dans son Diocèse, alla porter la lumiere de l'Evangile aux Barbares qui habitoient les pays que nous appellons maintenant *la Flandre & le Hainaut*. Ils devinrent par ses travaux une terre de bénédiction, remplie de Chrétiens très-parfaits; au lieu qu'auparavant ce n'étoit qu'un grand désert habité par des voleurs, & ravagé par les Barbares.

Il y eut dans l'Isle Minorque cinq cens quarante Juifs qui embrasserent la foi, voulurent bâtir une Eglise de leurs propres mains, & firent paroître beaucoup de zèle pour la Religion Chrétienne. Ces conversions se firent en huit jours, & ce fut la présence des reliques de S. Etienne, qui excita les Chrétiens à y travailler. Il est remarquable que Dieu opéra ces conversions si merveilleuses, dans le tems où les Pélagiens entreprenoient de disputer à Dieu l'empire souverain qu'il exerce sur les volontés des hommes, & qu'ils enployoient toutes sortes d'artifices pour introduire parmi les Chrétiens l'erreur des Juifs sur l'origine de la justice.

Saint Germain d'Auxerre & S. Loup de Troies, également puissans en œuvres & en paroles, firent des biens très-considérables en Angleterre, & travaillerent avec succès à la conversion de ces peuples. Ils prêchoient par-tout, dans les chemins & dans les campagnes, & ils convertissoient beaucoup de Païens. Pour affermir le Christianisme dans cette Isle, le Pape S. Célestin y envoya Pallade, qu'il avoit ordonné Evêque pour les Scots ou Ecossois, & qui fut ainsi le premier Evêque de ces Barbares. Le même Pape envoya en Irlande S. Patrice, qui y prêcha l'Evangile avec beaucoup de fruit, son zèle étant soutenu par la grace des miracles. Ce saint Missionnaire fonda l'Eglise d'Armach, & introduisit l'usage des lettres chez les Irlandois.

Dans les Gaules, les Bourguignons & les Francs embrasserent la foi catholique; & quoique ces nouveaux Chrétiens conservassent encore plusieurs défauts, qui étoient une suite de leurs mœurs incultes, Clovis cependant avoit l'avantage d'être le seul Prince Catholique qui regnât alors dans l'Empire. Tandis que dans l'Orient les Catholiques se voyoient persécutés par des Empereurs assis sur le trône de Constantin & du grand Théodose, les Gaulois & les Francs avoient

le bonheur [illegible] à [illegible] protection [illegible] Jésus-Christ.

Il se [illegible] grand nombre de Conciles [illegible] tenir la discipline [illegible] par-tout les [illegible] régles en certaines [illegible] coup de peine [illegible] avoir les [illegible] schismatiques [illegible] fondus. Trois grandes [illegible] de Nestorius & d'Eutychès [illegible] thême des [illegible] relever ; & [illegible] de grands ravages [illegible] entamer l'Occident. [illegible] Les vérités de la Religion [illegible] merveilleuse : [illegible] dans toute l'Eglise par [illegible] Augustin. Les [illegible] nation gratuite, [illegible] les ouvrages de ce [illegible]

Quelle [illegible] pendant ce siécle. La [illegible] pepiniére, [illegible] bien M. Bossuet, [illegible] vu sur le premier siége de l'Eglise [illegible] zèle, de piété & [illegible] saint Célestin, [illegible] Cyrille qui [illegible] de la vérité contre les Nestoriens ; le [illegible] la victime de la [illegible] tioche, les deux saints [illegible] & l'autre à la fin de ce siécle ; sur le siége de Constantinople, le grand Chrysostôme, & [illegible] différent de ceux que nous venons de nommer, & qui répara, par son zèle contre [illegible] Nestorius avoit donné sur le même siége. Combien aussi [illegible] les Gaules étoient-elles [illegible] par ses saints Evêques qui [illegible]

occupoient les Siéges ! La plupart sont connus par les lettres de S. Paulin & de S. Sidoine : & nous les avons nommés ailleurs. Saint Loup de Troies, & S. Germain d'Auxerre, étoient les principaux ornemens de cette Eglise : c'étoient, comme nous l'avons dit, des hommes Apostoliques que la grace des miracles accompagnoit par-tout, & dont le ministere portoit beaucoup de fruits.

Saint Castor, Evêque d'Apt, ayant établi un Monastere dans sa Province, avoit écrit à Cassien pour le prier de mettre par écrit les usages des Moines Orientaux, afin qu'ils servissent de regle & d'instruction à ceux qu'il venoit de rassembler. Cassien exécuta ce dessein par un grand ouvrage qu'il intitula : *Institutions monastiques*. Il est divisé en douze Livres. Les quatre premiers contiennent les usages & les pratiques des Monasteres de l'Egypte, de la Palestine & de la Mésopotamie. Mais Cassien tâche, à ce qu'il dit, de proportionner les austérités & les abstinences de ces Moines étrangers, au climat & au tempérament des Occidentaux. Voici quelques articles de ces *Institutions*, & qu'il est utile de connoître.

Il traite de l'habit des Moines qui doit être simple, sans être ni malpropre, ni singulier par la forme, ou par la couleur ; ce qui peut marquer que l'habit des Moines étoit alors peu différent de celui du peuple. Cassien n'approuve pas qu'un Moine porte le cilice, de peur que ce vêtement ne l'empêche de travailler, & ne soit pour lui une occasion de s'enorgueillir. C'est que les Moines qui portoient le cilice, n'avoient communément point d'autre vêtement par-dessus ; ainsi leur mortification connue de tout le monde, les exposoit à la vaine gloire.

Dans le second livre, Cassien traite de l'Office divin. Il dit qu'il a trouvé des usages bien différens là-dessus parmi les Moines des diverses Communautés qu'il a visitées ; les uns chantant vingt ou trente Pseaumes avec les Antiennes à l'Office de la nuit ; les autres n'en chantant que dix-huit. Que dans l'Egypte & dans la Thebaïde, l'usage étoit uniforme, & tel qu'on l'avoit reçu des Anciens qui disoient l'avoir appris par la révélation d'un Ange. On y chantoit douze Pseaumes à l'Office du jour, c'est-à-dire à Vêpres ; & douze autres à l'Office de la nuit, c'est-à-dire à Matines. Après les

douze Pseaumes des Matines, on récitoit deux Leçons, l'une de l'ancien & l'autre du nouveau Testament. Le Samedi, le Dimanche & tout le Carême, les deux Leçons étoient tirées du nouveau Testament. Les Pseaumes n'étoient point chantés à deux Chœurs; un seul des Freres chantoit, & tous les autres écoutoient dans le silence. Après chaque Pseaume, tous faisoient une priére debout, & les mains étendues, & ensuite se prosternoient un moment. A la fin du douziéme Pseaume, on chantoit *Alleluia*.

Le Prêtre terminoit l'Office en *recueillant* la Priére, dit Cassien, c'est-à-dire en faisant une Oraison au nom de tous; & il paroît que c'est de-là que le nom de *Collecte* nous est venu. Le soir du Samedi & le Dimanche, on ne fléchissoit point les genoux, non plus que depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte; tel étoit l'usage des Moines d'Egypte & de la Thébaide. Cassien dit que dans la Gaule, quand quelqu'un avoit chanté un Pseaume, tous chantoient le Verset *Gloria Patri*, mais qu'il n'avoit jamais vu cette pratique dans l'Orient, où la coutume étoit de prier en silence, à la fin de chaque Pseaume, & de ne chanter *Gloria Patri* qu'à la fin des Antiennes.

Dans le troisiéme Livre, l'Auteur parle de l'Office de Tierce, de Sexte & de None, selon les usages des Moines d'Orient, c'est-à-dire de la Mésopotamie & de la Palestine. Car ceux d'Egypte ne s'assembloient que pour l'Office du soir & pour celui de la nuit, excepté le Samedi & le Dimanche qu'ils s'assembloient à l'heure de *Tierce* pour la Communion. Dans tout l'Orient, on ne récitoit que trois Pseaumes à chacune des petites Heures, comme nous faisons encore. Cassien observe que l'heure de *Prime*, qu'il nomme Matines, & qui s'observe particulierement dans l'Occident, n'étoit pas d'ancienne institution; que cependant elle s'observoit aussi dans son Monastere de Bethléem. Dans ceux des Gaules, on mettoit peu d'intervalle entre Matines & Prime. Cette Heure n'avoit même été instituée que pour obliger les Moines à se lever; sans quoi ils auroient pu, dit-il, dormir jusqu'à Tierce.

On jeûnoit à Rome le Samedi; ce que les Moines ne faisoient point en Orient, & Cassien dit que le jeûne que S. Pierre indiqua aux fidéles ce jour-là, avant que d'entrer

en dispute avec Simon le Magicien, est l'origine du jeûne du Samedi. Il paroit ne pas approuver qu'on en ait fait une regle. [S. Innocent I. apporte une autre raison du jeûne du Samedi. Il dit qu'il convient de jeûner le Vendredi & le Samedi, parceque les Apôtres passerent ces jours dans la tristesse. On jeûnoit aussi en Afrique le Samedi, mais on ne jeûnoit point ce jour-là à Milan].

Le Dimanche matin on ne s'assembloit qu'une fois pour l'Office; mais comme il étoit plus long à cause de la Messe où les Freres communioient, il tenoit lieu de *Tierce* & de *None*; d'autant plus qu'on y chantoit les Pseaumes de ces heures, auxquels on ajoutoit plusieurs Leçons.

Dans le Monastere de S. Paçôme, on laissoit le Postulant dix jours à la porte, pendant lesquels on lui faisoit essuyer de fréquens rebuts pour éprouver sa persévérance. S'il persistoit, on lui ôtoit ses habits qu'on donnoit à garder à l'Œconome, & on le revêtoit des habits de la Communauté. Ensuite on le tenoit dans un appartement proche la porte du Monastere, où il passoit un an, occupé à servir les hôtes; après quoi on le mettoit avec la Communauté, mais sous la discipline d'un Maître des Novices, à qui il devoit découvrir toutes ses pensées. On ne souffroit point qu'il donnât son bien au Monastere, de peur que ce ne fût pour lui un sujet de s'élever au-dessus des autres. Quand on n'étoit pas content de sa conduite, on lui ôtoit les habits du Monastere, & on le renvoyoit avec ceux qu'il avoit apportés.

C'étoit sur-tout l'amour de la pauvreté qui conservoit la régularité dans les Monasteres de S. Pacôme, dont le plus célèbre fut celui de Tabenne, situé dans une isle du Nil. On y vit, selon Cassien, jusqu'à cinq mille Religieux; & selon quelques autres Auteurs, jusqu'à sept mille. Personne n'y avoit rien en propre, pas même une corbeille; & dans les autres Monasteres où la pauvreté n'étoit pas si rigide, on regardoit cependant comme une faute qui se punissoit, lorsqu'il échappoit à un Moine de dire *mon livre*, *mes tablettes*, *ma tunique*, &c. Il falloit dire, *notre livre*, *notre tunique*, comme il se pratique encore en quelques Communautés. Les Moines de la Gaule, n'avoient point encore porté à cette perfection la pratique de la pauvreté religieuse; au contraire ils avoient des clefs particulieres; ils portoient des

anneaux aux doigts, pour sceller ce qu'ils vouloient cacher, comme Cassien le leur reproche. [Les bagues que portoient les Anciens, leur servoient communément, non-seulement à cacheter leurs lettres, mais à sceller pour plus grande sûreté, les coffres & les armoires].

La coutume de lire pendant le repas, étoit venue de Cappadoce, apparemment des Moines de S. Basile. Ceux de Tabenne joignoient pendant le repas une grande modestie au silence; ils baissoient leur cuculle sur les ieux, ensorte qu'ils ne pouvoient voir que la table. Ils n'avoient pas de mets plus délicats que des légumes avec du sel; ce que Cassien ne juge pas pratiquable en Occident. Les petites fautes y étoient punies par des réprimandes ou par d'autres pénitences légéres; les plus griéves l'étoient par des punitions corporelles, ou par l'expulsion du Monastere. Tels sont les principaux usages monastiques que Cassien nous décrit dans les quatre premiers Livres de ses institutions, & qu'il propose aux Monasteres des Gaules à imiter.

C'étoit au commencement de ce siécle, [illegible] tre S. Arsene, qui après avoir présidé à l'éducation [illegible] fils du grand Théodose, quitta le siécle pour [illegible] la solitude. Ce fut alors que Saint A[illegible] institut des *Acémetes* ou *Veillans*, [illegible] jour & nuit ils se succédoient [illegible] nir une psalmodie continuelle [illegible] mon préféra la mort a [illegible] vie qu'il ait plu à Dieu de [illegible] qu'en cela le dessein de Dieu [illegible] iens avec quelle frayeur [illegible] lignité qui est l'objet [illegible] charnels. La réputation de S[illegible] ous côtés. Son occupation [illegible] qu'il n'interrompoit que pour [illegible] onsulter. Dieu amenoit à cette [illegible] 'Antioche, une multitude [illegible] es pays, depuis le fond [illegible] Perse & de l'Europe. [illegible] et incomparable [illegible] hrétiens de [illegible] ques & les [illegible]

combattoient. Il convertit plusieurs milliers d'infidéles de diverses Nations. Il étoit consulté par les Evêques & par les Empereurs même, sur les affaires de l'Eglise. A l'exemple de S. Siméon, S. Daniel embrassa le même genre de vie près de Constantinople. Il engagea par ses discours & par sa vie miraculeuse, un grand nombre de personnes à embrasser les travaux de la pénitence. Dieu manifesta la grandeur de sa foi & la sainteté de sa vie par plusieurs miracles, & se servit de lui pour secourir l'Eglise d'Orient dans les troubles de l'Eutychéisme, comme il s'étoit servi du saint Abbé Dalmace pour la secourir dans l'affaire du Nestorianisme. Saint Marcel, Abbé des Acémetes, fit de merveilleux progrès dans la vertu; il forma un grand nombre d'excellens Sujets, & Dieu lui accorda même le don des miracles. Quel homme que saint Euthyme! son zèle pour la Foi, son amour pour l'Eglise, ses austérités, ses miracles le rendoient l'admiration & la consolation de tous les vrais serviteurs de Dieu. Saint Severin fit des biens innombrables dans le Norique, aujourd'hui l'Autriche, dont il est regardé comme l'Apôtre, & contribua par la sainteté de sa vie & par le grand nombre de ses miracles à inspirer aux Barbares, qui se rendoient maîtres de l'Empire d'Occident, le respect qu'ils devoient avoir pour le Christianisme. C'est aussi dans le cinquiéme siécle qu'arriva, comme on le croit, la mort de sainte Marie Egyptienne, dont la pénitence fut si extraordinaire & si admirable.

Les dons surnaturels étoient encore communs dans ce siécle. Outre les miracles que Dieu opéroit par la main des Solitaires dont nous venons de parler, il en fit par les reliques de saint Etienne une multitude qui remplirent de joie & de consolation saint Augustin & tous les vrais enfans de l'Eglise. On voyoit une merveilleuse correspondance entre les Eglises particuliéres: celles de Rome & des Gaules alloient au secours des Chrétiens de la grande-Bretagne, à qui les ennemis de la grace s'efforçoient de communiquer le poison de leurs erreurs.

Plusieurs Empereurs firent un grand nombre de loix en faveur de l'Eglise. Théodose le jeune édifioit tout le monde par sa régularité; & s'il n'eût été qu'un simple particulier, on auroit pu regarder sa vie comme un modéle de vertu,

Sa veuve Eudoxie, après avoir été engagée dans le schisme, y renonça & rentra dans l'Eglise, qu'elle édifia par toutes ses bonnes œuvres. La piété de l'Empereur Marcien, & son amour pour l'Eglise, remplissoient de consolation tous les vrais fidéles. De concert avec sainte Pulquerie, il ne se servoit de son autorité que pour réparer les fautes de Théodose le jeune. Il favorisoit tout bien, & remédioit à tous les maux.

Nous ne pouvons nous dispenser de faire admirer l'état où étoit l'Eglise d'Afrique, à la fin de ce siécle. Nous avons rapporté une partie des maux dont les Vandales Ariens accabloient cette grande Province de l'Empire, dont ils s'étoient rendus maîtres. A juger des choses humainement, qui ne croiroit que de toutes les parties de l'Empire, l'Afrique est la plus à plaindre ? On se tromperoit certainement ; car il semble au contraire, que la plus grande force de l'Eglise se soit presque concentrée dans celle d'Afrique. On voit en la personne de S. Eugene la vertu & le courage du grand Cyprien, & dans la multitude innombrable de Confesseurs de tout âge, de tout sexe & de tout état, une image du troisiéme siécle. Il n'est point au reste fort étonnant de trouver tant de vigueur en Afrique à la fin du cinquiéme siécle, quand on fait attention qu'au commencement de ce même siécle, près de trois cens Evêques étoient disposés à sacrifier leur Siége & leur dignité au salut des Donatistes. Ce trait que nous rappellons avec complaisance, parcequ'il est unique dans l'histoire ecclésiastique, suffiroit seul pour nous donner une juste idée des biens qui étoient en Afrique.

Quelle gloire pour elle dans la persécution des Vandales, d'avoir cinq cens Evêques, qui ont la force de tout souffrir pour la foi ! Quel honneur pour cette illustre Eglise, d'être montrée en spectacle à toute la terre, afin qu'on vît en elle ce qu'étoient toutes les autres Eglises deux ou trois siécles auparavant ! Dieu la traita selon le degré de force qu'il lui avoit communiqué. Elle renfermoit une multitude de Chrétiens parfaits ; aussi l'épreuve fut-elle terrible. Toute la paille qui couvroit le bon grain fut emportée. Ce qu'il y avoit de bon se fortifia, & devint digne d'être comblé des dons les plus excellens. Dieu renouvella en faveur de cette Eglise toutes ses anciennes merveilles. Jesus-Christ fit voir aux ieux

de l'univers, que son bras n'étoit pas raccourci; & que c'étoit au milieu des plus cruelles persécutions, qu'il prenoit plaisir à communiquer à ses serviteurs ses plus précieuses faveurs.

Enfin ce qui acheve de prouver que le cinquiéme siécle doit être regardé comme un des beaux siécles de l'Eglise, c'est que, comme nous l'avons dit, les miracles y étoient fréquens. Saint Augustin en raconte jusqu'à vingt-deux dont il avoit une connoissance particuliére, soit pour les avoir vus lui-même, soit pour les avoir appris de témoins dignes de foi: il déclare même qu'il en omet un nombre sans comparaison plus grand.

Ce que Socrate & Sozomène rapportent des différentes coutumes des Eglises dans ce siécle, prouve que les usages & les cérémonies avoient une variété infinie selon les lieux. En Illyrie, en Grece, en Afrique & en Palestine, on commençoit le jeûne du Carême six semaines avant Pâques: à Constantinople & dans les Provinces circonvoisines on le commençoit sept semaines avant; mais il y avoit des personnes qui de ces six ou sept semaines n'en jeûnoient que trois par intervalles, & cinq jours seulement par chaque semaine. Pendant le Carême les uns s'abstenoient de toutes sortes d'animaux, d'autres mangeoient du poisson, d'autres y joignoient la volaille; d'autres s'abstenoient des œufs & des fruits; quelques-uns ne mangeoient que du pain sec, d'autres pas même du pain: mais par-tout on nommoit également *quarantaine* ou *Carême* le tems du jeûne qui précédoit la fête de Pâque.

A Alexandrie on étoit dans l'usage de faire des catéchumenes lecteurs ou chantres, contre la coutume universelle qui étoit de n'ordonner que des fidéles. A Antioche l'Autel étoit tourné à l'Occident, au lieu qu'on étoit dans l'habitude partout ailleurs de tourner l'Autel à l'Orient, pour se conformer à l'usage des fidéles qui prioient tournés vers l'Orient. A Rome il n'y avoit que sept Diacres; ailleurs le nombre n'en étoit point déterminé.

On trouve aussi des preuves de cette diversité de coutumes dans les réponses de S. Augustin à Janvier, qui l'avoit consulté sur les divers usages des Eglises. Après avoir observé que la célébration annuelle de la passion, de la résurrection, de

de l'ascension de Jesus-Christ & de la descente du Saint-Esprit a lieu par toute la terre par une tradition unanime, il passe à ce qui s'observe différemment en divers lieux, comme de jeûner le Samedi, ou non; de communier tous les jours, ou à certains jours seulement; d'offrir tous les jours, ou bien le Samedi & le Dimanche, ou le Dimanche seulement: il dit qu'on est libre sur ces choses, & que la meilleure régle est de suivre celle qu'on voit pratiquer dans l'Eglise où l'on se trouve. Il approuve ceux qui ne communient pas tous les jours par respect, & ceux qui communient tous les jours par d'autres motifs de respect, pourvu qu'ils ne communient pas dans le tems où l'on doit s'éloigner de l'Autel pour faire pénitence par l'autorité du Pasteur; mais il approuve encore plus celui qui les exhorteroit à demeurer en paix, nonobstant la diversité de leur conduite. Il marque ensuite différens usages des Eglises: en quelques lieux on ne jeûnoit point les Jeudis de Carême: quelques-uns offroient deux fois le sacrifice le Jeudi-saint, le matin & le soir après souper; hors ce seul cas, la coutume de recevoir l'Eucharistie à jeûn étoit dès-lors universelle.

Dans une autre lettre au même Janvier, S. Augustin dit qu'on observe par toute l'Eglise le jeûne de quarante jours avant Pâques, & les cinquante jours de joie jusqu'à la Pentecôte, pendant lesquels on ne jeûne point; on chante *alleluia*, & on prie debout. Il dit aussi que le lavement des pieds étoit en usage à l'imitation de notre Seigneur: mais quelques-uns n'avoient pas voulu le recevoir, de peur qu'il ne fût regardé comme une partie du baptême; d'autres l'avoient aboli par la même raison: le chant des Hymnes & des Pseaumes étoit diversement pratiqué, & les Eglises d'Afrique s'y appliquoient moins. Il ajoute ensuite: » Je ne ,, puis approuver les nouvelles pratiques qu'on introduit ,, quasi comme des sacremens, quoique je n'ose les désap- ,, prouver trop librement, pour ne scandaliser personne: ,, mais je suis sensiblement affligé que l'on néglige tant de ,, préceptes si salutaires des livres divins, & que tout soit ,, plein d'institutions humaines.... Toutes ces pratiques ,, qui ne sont ni contenues dans l'Ecriture, ni ordonnées ,, par les Conciles, ni confirmées par l'usage universel ,, de l'Eglise, & dont on ne voit point de raison; j'estime

„ sans aucune difficulté qu'elles doivent être retranchées : „ car encore qu'on ne puisse montrer en quoi elles sont „ contraires à la foi, c'est assez qu'elles chargent de pra- „ tiques serviles la Religion que Dieu, par sa miséricorde, „ a voulu rendre libre ; ensorte que la condition des Juifs „ est plus tolérable, puisqu'au moins ils sont assujettis à la „ Loi de Dieu, & non à des institutions humaines. « Ce passage semble prouver qu'il s'étoit introduit dès-lors bien des pratiques superstitieuses.

On peut recueillir des ouvrages de saint Augustin plusieurs autres observations sur les usages de ce tems. Dans la conférence de Carthage avec les Evêques Donatistes, il qualifie Emeritus & Petilien de *tres-saints*; ce qui prouve qu'on donnoit alors ce titre à tous les Evêques, puisque S. Augustin l'employoit même à l'égard des hérétiques. M. Fleuri observe aussi qu'on traitoit dès-lors les Evêques de *Seigneurs*, & que rien n'étoit si commun dès le quatriéme & le cinquiéme siécles que ces suscriptions aux lettres : *Au Seigneur le très-saint, très-pieux & très-vénérable* N. *Evêque.* Il ajoute qu'il étoit ordinaire de se prosterner devant eux, & de leur baiser les pieds.

Dans les actes de la désignation d'Eraclius proposé par S. Augustin pour être son successeur, on trouve l'usage des *acclamations* dans les Eglises, lequel venoit des assemblées du peuple Romain.

Le battement des mains y étoit aussi d'usage en certaines occasions. Lorsque S. Grégoire de Nazianze prêchoit à Constantinople, il étoit souvent interrompu par le peuple qui battoit des mains pour lui applaudir, & faisoit des acclamations à sa louange : on remarque la même chose de S. Jean Chrysostôme, & de plusieurs autres.





Procession des Rogations.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SIXIEME SIÈCLE.

Ann. 501. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



ONCILE de soixante-seize Evêques à Rome, qui décharge le Pape Symmaque des accusatious formées contre lui : ce jugement fut prononcé le 23 Octobre. Il y avoit eu précédemment trois autres séances dans lesquelles les Evêques avoient témoigné une extrême répugnance à juger le Chef de l'Eglise : mais enfin ils y procéderent après que le Pape leur eut assuré lui-même qu'il le désiroit : ce Concile est connu sous le nom de Concile de la Palme.

Conférence à Lyon entre les Evêques Catholiques & Ariens. Gondebaud Roi des Bourguignons, qui avoit permis que cette conférence se tînt dans ses Etats, y assista, & sentit si bien toute la foiblesse de son parti, qu'il pria S. Avit de lui donner l'onction du saint Chrême pour le réunir à l'Eglise; mais comme il vouloit que cette action se fit secrettement, S. Avit le refusa.

502.

Concile à Rome, le 6 Novembre : il y assista quatre-vingts Evêques, qui firent un décret pour empêcher l'aliénation des biens de l'Eglise Romaine : ce décret laisse toutefois au Pape la liberté d'accorder aux Clercs, aux Captifs ou aux Etrangers, l'usufruit des héritages qui appartiennent à l'Eglise.

Commencemens de S. Césaire, Evêque d'Arles.

503.

Le Pape fait approuver dans un Concile un écrit pour sa défense contre les schismatiques : cet écrit fut composé par Ennodius, Diacre de l'Eglise Romaine, qui soutenoit que le saint Siége rend impeccables ceux qui y montent, ou plutôt que Dieu n'en permet l'entrée qu'à ceux qu'il a prédestinés pour être saints. *La plupart des Papes qui avoient été jusqu'alors, avoient vécu si saintement* (dit M. Fleury) *qu'ils pouvoient donner lieu à cette pensée.* Quoi qu'il en soit, les Evêques approuverent cet écrit tout d'une voix, & le Pape ordonna qu'il fût mis au nombre des décrets apostoliques. Il est singulier que cette idée d'impeccabilité ne soit pas plutôt entrée dans l'esprit de ce Pape. Il vouloit sans doute s'éviter le désagrément d'être jugé une seconde fois par les Evêques, comme il l'avoit été en 501. On approuva ensuite deux autres décrets proposés par le Pape; le premier porte, que suivant les anciens Canons les ouailles ne doivent point accuser leur Pasteur, s'il n'erre contre la foi, ou s'il ne leur a fait tort en particulier; le second, qu'un Evêque dépouillé de son bien, ou chassé de son siége, doit être réintégré & toutes choses rétablies en leur entier, avant qu'il puisse être appellé en jugement.

504.

Le Pape écrit une apologie pour répondre à un libelle pu-

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Symmaque,
22 Novembre 498.
19 Juillet 514.

Horsmidas.
27 Juillet 514.
6 Août 523.

Jean I.
13 Août 523.
27 Mai 526.

Felix III.
12 Juillet 526.
12 Octobre 529.

Boniface II.
15 Octobre 529.
Décembre 531.

Jean II.
22 Janvier 532.
26 Avril 535.

Agapit,
4 Mai 535.
22 Avril 536.

Sylvere,
8 Juin 536.
20 Juillet 538.

Vigile,
20 Juillet 538.
10 Janvier 555.

Pélage I.
16 Avril 555.
2 Mars 559.

Jean III.
Mars 559.
13 Juillet 572.

Benoît I.
16 Mai 573.
31 Juillet 577.

Pélage II.
Juillet 577.
8 Février 590.

Saint Grégoire le Grand.
3 Septembre 590.

Antipapes & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Dioscore, 530.

Vigile, 537. devient ensuite Pape légitime.

HERETIQUES.

Deuterius, 506. Il pervertissoit la formule du baptême, & disoit: *In nomine Patris, per Filium, in Spiritu sancto.* Nicephore rapporte quecomme il baptisoit un jour un nommé *Barbas*, l'eau des fonts baptismaux disparut tout-à-coup.

Severe, chef des Acephales, 512.

Themistius, Diacre d'Alexandrie, chef des Agnoïtes, 530.

Ces hérétiques soutenoient que J. C. avoit ignoré le jour du jugement aussi-bien que nous, & qu'il n'avoit point eu connoissance des mysteres.

PRINCES *Contemporains.*

ROIS D'ITALIE.

Théodoric, 526.
Atalaric, 534.
Amalasonte, 534.
Théodat, 536.
Vitigés, 540.
Theodebalde, 541.
Alaric, 541.
Totila 552.
Tejas, dernier Roi des Goths.

EMPEREURS *d'Orient.*

Anastase, 518.
Justin I. 527.
Justinien, 565.
Justin II. 578.
Tibere II. 586.
Maurice.

Rois des Goths en Espagne.

Alaric, 507.
Gesalric, 512.
Amalaric, 531
Theuda, 548.
Theudegisille, 540.
Agila, 552.
Athanagilde, 567
Liuba, 568.
Levigilde, 585.
Recarede.

SAVANS *& Illustres.*

Ennodius, Evêque de Pavie, 521. Il a laissé un grand nombre de lettres & plusieurs opuscules, dont quelques-uns sont des morceaux d'histoire.

S. Avit, Evêque de Vienne dans les Gaules, 524.

Boece, 525. Il étoit d'une ancienne famille Romaine, & fut premier Ministre de Théodoric Roi des Goths en Italie, qui lui fit trancher la tête, sur le soupçon qu'il entretenoit quelque intelligence avec l'Empereur Justin. Il composa dans sa prison son beau traité de la consolation de la Philosophie: il a aussi composé, quoiqu'il ne fût point Ecclésiastique, deux traités de Théologie, l'un des deux natures en Jesus-Christ, l'autre de la Trinité.

S. Fulgence, Evêque de Ruspe: 533. Il a laissé des lettres sur la Grace & l'Incarnation. Il est regardé comme celui de tous les disciples de S. Augustin, qui a le mieux compris & développé la doctrine de ce grand Docteur.

Denys le petit, Moine & Abbé, Scythe de nation, vers 540. Il a fait une collection de Canons &

blié contre lui par l'Empereur Anastase, dans lequel il l'accusoit d'être Manichéen. Anastase étoit de la secte de ceux qu'on nomma *Acephales*, c'est-à-dire sans chef, ou *hésitans*, parcequ'ils n'étoient décidés pour aucun parti. Cet Empereur vouloit que chaque Eglise demeurât dans la possession où elle étoit de recevoir ou rejetter le Concile de Calcédoine, & qu'on s'en tînt à l'Hénotique de Zenon.

506.

Concile d'Agde le 11 Septembre : on y fit quarante-huit Canons.

Selon le troisiéme Canon, les Evêques qui excommunient sans sujet ou pour des fautes légeres, seront admonêtés par les Evêques voisins, & s'ils continuent de refuser leur communion à ceux qu'ils auront ainsi excommuniés, les autres Evêques, en attendant le Concile, accorderont la leur à ces personnes.

Le septiéme défend aux Evêques d'aliéner les biens de l'Eglise, si ce n'est en cas de nécessité, & après examen fait par deux ou trois Evêques voisins : le douziéme permet aux Prêtres & aux Clercs, soit de la ville, soit du diocèse, de retenir les biens de l'Eglise, suivant la permission de l'Evêque, sauf le droit de l'Eglise, & sans pouvoir les vendre ou les donner, sous peine d'indemniser l'Eglise de leur bien propre, & d'être privés de la Communion. Ce Canon est conforme au décret du Concile tenu à Rome en 502, & montre qu'on commençoit dès-lors à donner aux Clercs des fonds en usufruit ; c'est l'origine des *bénéfices*.

Il est défendu très-expressément dans les X & XI, à tous les Clercs d'avoir chez eux d'autres femmes que leurs meres, leurs sœurs, leurs filles & leurs niéces, & d'avoir des servantes où des affranchies qui demeurent dans la même maison. On a fait précédemment mention de ce Canon qu'on rappelle ici pour le mettre à sa place.

Le XV, dit que les Laïques qui ne communient point à Noel, à Pâque, à la Pentecôte, ne doivent point être réputés Catholiques.

Le XIX défend de donner le voile aux Religieuses, avant l'age de quarante ans.

PAPES & PATRIARCHES.

PATRIARCHES d'Alexandrie.

Jean II. surnommé Hemule, 506.
Jean III. dit Niceote, 517.
Dioscore II. 519.
Thimothée IV. 535.
Théodose, chassé par Gaïnas, mort en 567.
Paul, 537.
Zoile, déposé en 551.
Apollinaire, 570.
Jean IV. 581.
Euloge.

PATRIARCHES d'Antioche.

Flavien II. 512.
Severe, chef des Acephales, déposé en 519.
Paul II. 521.
Euphrasius, 526.
Ephrem, 546.
Domnus III. 561.
Anastase, exilé, meurt en 599.
Anastase II.

PATRIARCHES de Jérusalem.

Elie, chassé par l'hérétique Severe, en 513.
Jean III. 525.
Pierre, 546.
Macaire II. chassé en 552.
Eustochius, 561.
Macaire II. rétabli, mort en 571.
Jean IV. 595.
Amos.

ANTIPAPES & Herétiques.

HERETIQUES.

Secte des Barsaniens ou Semidulites, 535.
Ils soutenoient que Jesus-Christ n'avoit souffert qu'en apparence, & faisoient consister leur sacrifice à prendre au bout du doigt un peu de fleur de farine qu'ils portoient à leur bouche.

Jacques Zanzale, 535.
Il étoit Syrien, & enseignoit entr'autres erreurs., qu'il falloit baptiser par le feu. Ses disciples ont été nommés Jacobites, & ont enchéri sur ses erreurs.

Jean Philopone, chef des Trithéites, 537.
Ces hérétiques ont été ainsi nommés, parcequ'ils admettoient trois Dieux dans la Trinité.

Les Origénistes, 553.

Secte des incorruptibles, 564.

PRINCES Contemporains.

Rois de France.

Clovis I. 511.
Le Royaume se partage entre ses quatre fils; sçavoir,
Thierri à Metz, 534.
Clodomir à Orléans, 524.
Childebert à Paris, 558.
Clotaire I. à Soissons, 562.

Second partage du Royaume entre les quatre fils de Clotaire I. sçavoir,
Cherebert à Paris, 566.
Gontran à Orléans, 593.
Chilperic I. à Soissons, 584.
Sigebert à Metz, 575.
Clotaire II.

Rois des Vandales en Afrique.

Trasamond, 523.
Hilderic, 530.
Gilimec, défait & pris par Bélisaire Général de Justinien, en 534.
L'Afrique rentre sous la Domination des Empereurs d'Orient.

Angleterre.

Le Royaume de Wessex établi par Cerdick, en 519.

SAVANS & Illustres.

une des décrétales des Papes depuis Sirice jusqu'à Anastase. C'est lui qui a introduit le premier la maniere de compter les années depuis la naissance de J. C.

S. Benoît, 543.
Arator, Soudiacre de l'Eglise Romaine.
Il a mis en vers l'histoire des actes des Apôtres, qu'il présenta au Pape Vigile en 544. Nous avons cet ouvrage.

Ferrand, Diacre de Carthage.
Nous avons de lui dans la Bibliothéque des Peres, une collection abrégée des Canons, & quelques opuscules.

S. Cesaire, Archevêque d'Arles, 542.
Il a laissé des homélies & plusieurs traités de piété.

Cassiodore, 562.
Après avoir exercé les plus grandes charges à la cour des Rois d'Italie, il se retira dans un monastere où il composa un grand nombre d'ouvrages, tant de Philosophie que de Théologie: il fit aussi traduire de Grec en Latin les histoires de Socrate, Sozomene & Theodoret, & rangea les faits rapportés par ces trois historiens, selon l'ordre chronologique. Cette collection est connue sous le nom d'*Histoire tripartite*.

Le XX, ordonne à l'Archidiacre de tondre malgré eux, les Clercs qui portent les cheveux longs.

Par le XXI Canon, si quelqu'un veût avoir un oratoire particulier dans sa terre, on lui permet d'y faire dire la Messe pour la commodité de sa famille, mais il faut célébrer Pâque, Noel, l'Epiphanie, l'Ascension, la Pentecôte & les autres jours solemnels dans les Villes ou dans les Paroisses, & ceux qui, ces jours solemnels, diroient la Messe dans ces oratoires sans la permission de l'Evêque seront excommuniés.

Le XXVII défend de bâtir de nouveaux Monasteres sans permission de l'Evêque. Dans le XXX, on veut que les Prêtres disent les Collectes après les Antiennes, &c. Il faut observer qu'on nomma d'abord *Antienne* ou Antiphone, les Pseaumes ou les Hymnes chantés a deux Chœurs. Ensuite on a restreint ce terme à signifier un verset qu'on chantoit avant le Pseaume, & tiré le plus souvent du Pseaume même.

Le Canon XLII est contre un abus qui s'introduisoit sous prétexte de Religion ; c'étoit d'ouvrir quelque livre de l'Ecriture, & de prendre pour présage de l'avenir les premiéres paroles que l'on rencontroit à l'ouverture du livre. La plupart des Conciles précédens avoient proscrit la magie & toutes les especes de divination qui étoient des restes de l'idolâtrie : mais l'idée de pouvoir sonder les secrets de l'avenir a quelque chose de si flateur, qu'on vit bien-tôt reparoître la divination couverte du manteau de la religion. Cet abus avoit déja lieu du tems de S. Augustin, qui l'avoit condamné : il s'établit de plus en plus par la suite, nonobstant les défenses des Conciles. On appelloit cette méthode de consulter l'avenir, *les sorts des Saints*.

Il est ordonné très-expressément dans le XLVII, à tous les Laïques d'assister le Dimanche à la Messe entiére ; *totas missas teneri ;* ce mot se prend souvent pour toutes sortes d'offices divins, mais particuliérement pour celui de la Messe. Les Prêtres ne donnoient point encore la Bénédiction à la Messe ; voilà pourquoi ce Canon ordonne de n'en sortir qu'après que l'Evêque aura béni le peuple.

Le Concile d'Agde s'assembla par la permission d'Alaric Roi des Visigoths, qui étoit maître de cette partie de la Gaule, & qui quoiqu'Arien traitoit humainement les Catho-

PAPES & PATRIARCHES.

PATRIARCHES *de Constantinople.*

Macédonius, déposé en 511. meurt en 515.
Timothée hérétique, 517.
Jean II. 520.
Epiphane, 535.
Anthime, déposé en 536.
Mennas, 552.
Eutychius, exilé en 565.
Jean III. intrus, 578.
Eutychius rétabli, 582.
Jean IV. dit le jeûneur, 596.
Cyriaque.

HERETIQUES.

PRINCES *Contemporains.*

Angleterre.

Celui d'Essex par Ercenwin, en 527.
Le Royaume de Northumbre par Ida, en 547.
Celui d'Estanglie, par Hussa, en 571.
Celui de Mercie par Crida, en 584.

Rois des Lombards.

Entrés en Italie, en 568.
Alboin, 571.
Cléfis, 573.
Antharis, 590.
Agilulfe.

Exarques de Ravenne.

Longin, 584.
Smaragde, 587.
Romain, 598.
Callinique.

SAVANS & *Illustres.*

Liberat, Diacre de Carthage.
Nous avons l'histoire abrégée qu'il a faite du Nestorianisme & de l'Eutychéisme.

Victor, Evêque de Tunnone en Afrique, 560.
Il est auteur d'une chronique qui commence en 444. & finit en 565.

Jean le Scholastique, Patriarche de Constantinople, 578.
Il a fait une collection de Canons, qu'il a rangés suivant l'ordre des matiéres.

S. Martin, Evêque de Dume, 580.

Evagre le Scholastique.
Après avoir exercé la profession d'Avocat à Antioche, il fut employé à la Cour de l'Empereur Tibere II. Il a écrit une histoire Ecclésiastique en six livres, qui commence en 431. & finit en 594. Il a donné aussi un autre volume de piéces pour servir à l'histoire. Les Empereurs Tibere & Maurice le recompenserent de ces ouvrages, en lui donnant quelques charges honorables.

S. Siméon Stylite le jeune, 595.

Jean le jeûneur, Patriarche de Constantinople, 596.

liques : il s'y trouva vingt-quatre Evêques, & dix députés d'Evêques absens.

S. Severin d'Agaune guérit un Lépreux à la porte de la Ville de Paris, & s'étant ensuite rendu chez le Roi Clovis, il se prosterne en priéres au pied de son lit, & se dépouillant de sa robe extérieure, il en couvre ce Prince qui est aussi-tôt guéri de la fiévre dont il étoit tourmenté depuis près de deux ans. S. Severin avoit fait ce voyage par ordre de Clovis lui-même.

507.

Les Catholiques d'Afrique élisent des Evêques pour plusieurs Eglises, nonobstant la défense de Trasamond, qui l'ayant appris, exile en Sardaigne tous ces nouveaux Evêques.

Clovis livre bataille à Alaric près de Vouillé en Poitou, & le tue de sa main ; cette victoire fut suivie de la conquête de presque toute l'Aquitaine. Un des motifs qui avoient fait entreprendre cette conquête à Clovis, étoit de détruire l'Arianisme dans les Gaules. Avant que de partir pour cette expédition, il avoit commencé le bâtiment de l'Eglise de S. Pierre & S. Paul à Paris, par le conseil de sainte Geneviéve, pour attirer la bénédiction de Dieu sur ses armes. Sainte Geneviéve mourut peu après, vers l'an 512, son tombeau devint extrêmement célébre par les miracles ; & l'Eglise de S. Pierre & S. Paul où elle fut enterrée, a depuis pris le nom de cette Sainte, & le porte encore aujourd'hui : sa réputation étoit si grande, même long-tems avant sa mort, que S. Siméon Stylite avoit coutume d'en demander des nouvelles à ceux qui venoient de Gaule. Στυλη signifie en Grec *Colonne*. On nomma *Stylites*, de saints pénitens vivans sur des colonnes exposées aux injures de l'air. Ces colonnes étoient surmontées d'une espéce de parapet, sur lequel on pouvoit s'appuyer, mais on ne pouvoit s'y asseoir, ni s'y coucher comme nous l'avons dit plus haut.

508.

Saint Cesaire fonda vers ce tems un Monastere de filles à Arles dont il étoit Evêque, & y bâtit une Eglise qui porte aujourd'hui son nom : il donna à ces Religieuses une régle qui a depuis été reçue en plusieurs autres Monasteres : un

PAPES & PATRIARCHES.	HERETIQUES.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			Il a laissé des homélies & deux pénitentiels.
			S. Grégoire, Evêque de Tours, 596. Il a écrit l'histoire des François en dix livres, que nous avons: on y trouve l'histoire Ecclésiastique & Profane, depuis l'établissement du Christianisme dans les Gaules, jusqu'à l'an 595. Nous avons aussi ses huit livres de la vie & des miracles de différens Saints : on lui reproche d'avoir été trop crédule sur le fait des miracles, & d'avoir mis dans son histoire bien des faits incertains ou fabuleux.

des articles ordonne la flagellation ou *discipline* contre les Religieuses indociles. Les Evêques commençoient à user de cette espéce de correction ; & l'on remarque comme une preuve singuliére de la douceur de S. Cesaire, qu'il ne faisoit jamais donner plus de trente-neuf coups de fouet, conformément à la loi de Moyse.

509.

Troubles des schismatiques en Orient : l'Empereur excité par leur cabale fait souscrire l'Hénotique par Flavien d'Antioche & par plusieurs Evêques ; Elie, Patriarche de Jérusalem, rejette le Concile de Calcedoine ; mais en des termes qui ne satisfont pas l'Empereur.

511.

Les Evêques s'assemblent en Concile le 10 Juillet à Orléans, par ordre de Clovis, & font trente-un Canons qu'ils envoient au Roi, le priant de les appuyer de son autorité. Le quatriéme défend d'ordonner aucun séculier sans le commandement du Roi ou le consentement du Juge ; le cinquiéme destine les fruits des terres que les Eglises tiennent de la libéralité du Roi, aux réparations des édifices sacrés, à la nourriture des Prêtres & des pauvres, & à la rédemption des Captifs : le vingt-septiéme ordonne que les Rogations seront célébrées dans toutes les Eglises, & que pendant ces trois jours les esclaves seront exempts du travail. Plusieurs de ces Canons contiennent aussi des réglemens touchant la discipline Monastique.

Les Peres du Concile d'Orléans souscrivirent ces Canons le 10 Juillet, & les envoyerent au Roi avec la lettre suivante.

„ *A leur Seigneur, le très-glorieux Roi Clovis, fils de* „ *l'Eglise Catholique : tous les Evêques assemblés au Concile* „ *par son ordre.*

„ Comme c'est l'ardeur de votre zèle pour le culte de la „ Religion Catholique & de la foi, qui vous a porté à faire „ assembler ce Concile, où nous pussions traiter ensemble „ comme il convient à des Evêques, de plusieurs points né-

CONCILES
DU SIXIEME SIECLE.

501. De *Rome*, contre le schisme de Laurent. *Reg.* tom. X. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

— D'*Orange*, douteux. *Gall. Christ.* tom. I. *pag.* 922.

502. De *Rome*, En faveur du Pape Symmaque. *Ibid.*

503. De *Rome*, contre les Schismatiques. *Ibid.*

504. De *Rome*, contre les Usurpateurs des biens de l'Eglise. *Ibid.*

— De la *Bizacène* en Afrique, contre le Roi Trasimond, ennemi de la Religion Catholique, qui vouloit supprimer les Evêchés. *Reg.* tom. X. *Lab* tom. IV. manque dans *Hard.*

506. D'*Agde*, pour la discipline. *Reg.* tom. X. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

507. De *Toulouse*, indiqué par *Hard.* tom. II.

511. D'*Orléans*, sur la discipline & touchant les criminels qui se retirent dans les Eglises. Clovis, premier Roi Chrétien, fit assembler ce Concile. *Reg.* tom. X. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

512. * De *Sidon* ou *Seide* en Palestine, par les Eutychéens Acephales, contre le Concile de Calcédoine. *Ibid.* & *Baluz. in Collect.*

— De la *Grande-Bretagne*. *Reg.* t. X. *Lab.* tom. IV. seuls & *Angl.* tom. I.

515. D'*Illyrie*, contre les Eutychéens. *Baluz.*

— D'*Agaune*, pour la fondation de ce Monastere. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

516. D'*Epire* : on y reçoit les quatre premiers Conciles Généraux, & l'on y condamne les Conciles hérétiques. *Reg.* tom. X. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

— De *Lyon*, dont on ignore le sujet. *Baluz. in Collect.*

— De *Tarragone* en Espagne, sur la discipline. *Reg.* tom. X. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

519. De *Girone* en Espagne, sur la discipline. *Ibid.*

— D'*Epaone*, aujourd'hui *Albon*, Diocèse de Vienne : on y régle les divers états de l'Eglise. *Ibid. Voyez Journ. Eccl. Févr.* 1763.

— De *Lyon*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Reims*, à ce qu'on croit sur la foi. *Reg.* tom. X. *Lab.* tom. IV. seuls.

518. De *Constantinople* : ce Concile est en partie Catholique & en partie Hérétique, en ce qu'il reçoit le Concile de Calcédoine, &c. que d'une autre part il s'y est fait plusieurs choses contre l'Eglise Romaine. *Reg.* tom. X. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

— De *Jérusalem*, moitié Catholique, moitié Hérétique, étant conforme au Concile précédent. *Ibid.*

— De *Tyr*, comme les précédens *Ibid.*

— De *Rome* : on y conclut la réunion de l'Orient avec l'Occident, à condition que le Schismatique Acacius sera condamné. *Ibid.*

519. De la *Grande-Bretagne*, contre les Pélagiens. *Reg.* tom. X. *Lab.* tom. IV. manque dans *Hard. Anglic.* tome I.

520. De *Constantinople*, par Epiphane, touchant son ordination. *Ibid.*

521. De *Sardaigne*, sur la grace. *Lab.* tom. IV. *Aguirre*, tom. II.

524. De *Lérida*, sur la discipline. *Reg.* tom. X. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

— De *Valence* en Espagne, touchant quelques cérémonies de l'Eglise. *Ibid.*

— D'*Arles*, touchant les ordinations. *Ibid.*

— De *Junke* (Juncense) en Afrique, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Suffet* (Suffetanum) en Afrique. *Ibid.*

525. De *Carthage*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Clermont*, *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 519.

527. De *Tolede*, sur la discipline. *Aguirre*, tom. II.

— De *Carpentras*, contre l'Evêque Agricius, qui avoit fait des ordinations contre les régles. *Reg.* tom. IX. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

„ cessaires ; nous vous envoyons les réponses que nous avons
„ jugé à propos de faire aux articles que vous nous avez
„ proposés. Si vous jugez ces réglemens dignes de votre
„ approbation, l'autorité d'un si grand Roi, concourant
„ avec celle de tant d'Evêques, en assurera l'observation.»

L'Empereur Anastase fait enlever S. Macédonius Patriarche de Constantinople, l'envoie en exil, & fait ordonner à sa place un Prêtre nommé Timothée.

Concile de Sidon, présidé par Xenaïas & Soteric de Césarée, grands ennemis du Concile de Calcédoine : il vint à ce Concile environ quatre-vingts Evêques d'Orient & de Palestine par les ordres d'Anastase ; mais il se séparerent sans rien décider.

512.

Les Evêques d'Orient écrivent au Pape pour lui demander la communion de l'Eglise Romaine : le Pape refuse de la leur accorder, à moins qu'ils ne se séparent de la communion des Eutychéens.

Anastase irrité du mauvais succès du Concile de Sidon, fait chasser d'Antioche le Patriarche Flavien, & fait ordonner à sa place Severe chef des Moines schismatiques, qui en viennent aux mains avec les Moines Catholiques.

Rescrits de Théodoric en faveur des Eglises.

513.

Le Pape Symmaque donne le *Pallium* à S. Césaire Evêque d'Arles, & le fait son Vicaire dans les Gaules, avec pouvoir d'assembler les Conciles. On ne voit point qu'aucun Prélat d'Occident ait porté le *Pallium* avant ce tems ci.

Le *Pallium*, comme nous l'avons dit plus haut, est un ornement pontifical, fait de laine blanche, en forme de bandes, & marqué de quatre croix rouges. On ne sait au juste quand les Papes ont commencé à le donner aux Prélats ; les uns rapportent la premiere origine de cet usage à S Lin, & d'autres à S. Sylvestre, mais ces derniers ne sont fondés que sur la donation apocryphe de Constantin. Il n'est point parlé du *Pallium* avant le Pontificat de Marc, qui occupoit le S. Siége en 336. Actuellement le soin de faire & de garder les *Pallium* appartient aux Soudiacres Apostoliques de l'Eglise Ro-

CONCILES DU SIXIEME SIECLE.

529. D'*Orange*, premier & deuxiéme contre les Messaliens & demi-Pélagiens. Le deuxiéme Concile d'Orange est un de ceux où l'on a le mieux examiné les matieres de la Grace. *Ibid.*

— De *Bazas*, *Gall. Christ.* tom. I. pag. 393.

— De *Vaison*, deuxiéme & troisiéme pour la discipline. *Reg.* tom. XI. &c.

— De *Valence*, en Dauphiné, sur les matieres de la Grace. *Ibid.*

— D'*Angers*, sur la discipline, dans *Lab.* seul, tom. IV. On le dit douteux.

530. D'*Angers*, il en est parlé dans *Hard.* tom. II.

— De *Reims*, sur la réformation des mœurs. *Reg.* tom. IX, *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

— De *Rome*, où le Pape Boniface élit son successeur contre les Canons. *Ibid.*

— De *Rome*, où le Pape Boniface casse cette élection en présence du Clergé & du Sénat Romain. *Ibid.*

531. De *Tolède*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Larrice*, en Thessalie, pour y ordonner un Evêque. *Baluz.* seul.

— De *Constantinople*, sur les droits du Patriarche de Constantinople. *Baluz. in Collect.*

— De *Rome*, sur le gouvernement de l'Illyrie. *Lab.* tom. IV. *Hard.* t. II. manque *in Reg.*

532. De *Rome*, sur les matieres de la foi, contre les Eutychéens. *Reg.* tom. XI. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

533. *Conférence* entre les Catholiques & les Sévériens. *Reg.* tom. XI. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II.

— D'*Orléans*, sur la discipline. *Ibid.*

534. D'*Afrique* ou *Carthage*, pour recouvrer les biens de l'Eglise, usurpés par les Vandales. *Ibid.* & *Mabillon in analectis.*

535. D'*Auvergne* ou *de Clermont*, sur la discipline Ecclésiastique. *Reg.* t. XI. *Lab.* tom. IV. *Hard.* tom. II. *Gall. Christ.* tom. II. pag. 12. *A.* & tom. III. pag. 624. *B.*

536. De *Constantinople* & de *Jerusalem*, contre Antime & Severe, Eutychéens Acephales. *Reg.* tom. XI. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. II.

— * De *Thibe*, en Arménie, des Eutychéens. *Pagi ad Baron.*

— * De *Constantinople*, par les Eutychéens. *Fabricius in Synod.*

— D'*Orléans*, *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 342.

538. De *Syrie*, contre les Origénistes. *Ibid.*

— De *Constantinople*, contre les Origénistes. *Garnier*, tom. V. *Synod.* pag. 633.

— D'*Orléans*, sur la discipline. *Reg.* tom. XI. *Lab.* tom. IV. *Hard* tom. II.

540. D'*Orléans*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Barcelone*, sur la discipline. *Ibid.*

541. De la *Byzacene*, en Afrique, pour députer vers l'empereur Justinien. *Ibid.*

— D'*Orléans*, sur la discipline. *Ibid.*

545. d'*Auvergne*, pour la conservation des anciens droits de l'Eglise. *Reg.* tom. VI. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. II.

— D'*Orléans*, pour le rétablissement de l'Evêque Marc. *Ibid.*

546. De *Lérida* & de *Valence*, sur la discipline. *Aguirre*, tom. II.

548. De *Constantinople*, où l'on condamne les trois Chapitres, c'est-à-dire les écrits de Théodore, Evêque de Mopsueste, d'Ibas, Evêque d'Edesse, & de Théodoret, Evêque de Cyr. *Reg.* tom. XI, &c. Dispute qui a fait beaucoup de bruit dans l'Eglise, même dans ces derniers tems.

549. D'*Orléans*, sur la discipline.. *Ibid.* & *Baluz. in Collect.* manque dans les trois autres collections.

549. D'*Auvergne* ou de *Clermont*, où l'on reçoit le Concile d'Orléans de la même année. *Reg.* tom. XI. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. II. *Gall. Christ.* tom. II. p. 13. & tom. III. p. 1236.

550. De *Mopsueste*, contre la mémoire de l'Evêque Théodore. *Ibid.*

— De *Tulles* en Limosin, sur la discipline Ecclésiastique. *Reg.* tom. XI. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. II.

maine, qui y emploient la laine blanche de deux agneaux, offerts sur l'Autel le jour de sainte Agnès, dans l'Eglise du Monastere de cette Sainte, à la Messe solemnelle, & pendant qu'on chante l'*Agnus Dei*. Quand ils sont faits, les Soudiacres les portent a la Basilique de S. Pierre, où les Chanoines de cette Eglise les mettent sous le grand Autel sur les corps de S. Pierre & de S. Paul; & après avoir dit matines, ils les y laissent le reste de la nuit. Ils les rendent ensuite aux Soudiacres qui les gardent dans un lieu décent.

Le Pape en donnant le *Pallium* à S. Césaire, veut que les Diacres de son Eglise portent des Dalmatiques comme ceux de Rome. On voit par-là que l'usage des Dalmatiques n'étoit pas encore établi dans les Eglises des Gaules. On regardoit comme une distinction le privilége d'en porter; & près d'un siécle après, S. Arege de Gap s'adressa à S. Grégoire le Grand pour obtenir ce privilége. Ce vêtement fut nommé *Dalmatique*, parceque l'usage en étoit venu à Rome de la Dalmatie.

514.

Mort du Pape Symmaque le 19 Juillet, le Diacre Hormisdas lui succéde sept jours après.

515.

Anastase pressé par Vitalien qui venoit de conquérir la Thrace, la Scythie & la Mysie, & menaçoit Constantinople à la tête d'une armée de Catholiques révoltés à cause de la persécution, écrit au Pape Hormisdas, feignant de désirer la réunion avec l'Eglise Romaine, & de vouloir assembler un Concile à Héraclée à ce sujet. Le Pape lui envoie des Légats avec une ample instruction, qui est la plus ancienne piéce de ce genre qui nous reste; l'Empereur les paie de paroles artificieuses.

516.

Les Evêques d'Illyrie se réunissent au Pape.

Concile de Tarragone en Espagne le 6 Novembre: on y fit treize Canons, dont le sixiéme ordonne que les Evêques ne pourront s'absenter des Conciles que pour cause de maladie. Le septiéme porte que l'observation du Dimanche commencera

CONCILES
DU SIXIEME SIECLE.

— De *Mets*, où l'on facre Cantinus, Evêque d'Auvergne. *Ibid.*
-- D'*Illyrie*, sur les trois Chapitres. *Baluz.* seul.
551. * D'*Afrique*, où l'on excommunie le Pape Vigile. *Baluz. in collect.* manque dans les autres collections.
— De *Paris*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 612.
552. D'*Orléans*, contre les Nestoriens & Eutychéens. *Reg.* tom. XI. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. II.
553. De *Constantinople*, cinquiéme Concile général assemblé sous le Pape Vigile & sous l'Empereur Justinien. On y condamne les erreurs d'Origene & les trois Chapitres. *Reg.* tom. XII. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III. & Baluz. *in nova collectione Conciliorum.*
— De *Jerusalem*, qui reçoit le Concile général de Constantinople. Dans les mêmes collections.
— * D'*Aquilée*, où les Evêques d'Occident se déclarent contre le cinquiéme Concile général de Constantinople, qu'ils prétendent contraire à celui de Calcédoine, ce qui occasionna une division qui dura environ un siécle.
553. & 554. D'*Arles* en Provence, sur la discipline. *Reg.* tom. XII. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. II. *Gall. Christ.* tom. I. pag. 394. & tom. III. p. 113.
555. De *Paris*, où l'on dépose Saffaracus, Evêque de cette ville. *Ibid.*
— De la *Petite-Bretagne*, contre Maclon, evêque de Vannes. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III. manque *in Regia.*
557. De *Paris*, contre ceux qui perdoient le respect dû aux Eglises & qui la troubloient par leur ambition. *Reg.* tom. XII. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III.
560. De *Landaff*, en Angleterre, où l'on excommunie Mouvic, Roi de Clamorgan, pour assassinat. *Ibid.* & *Angl.* tom. I.
— Autre de *Landaff*, où le Roi Morcan reçoit l'absolution d'un meurtre par lui commis. *Ibid.* & *Angl.* tom. I.
--- Troisiéme de *Landaff*, où l'on excommunie Guidnerth, pour avoir assassiné son frere pour parvenir à la couronne. *Ibid.* & *Angl. Collect.* t. I.

— * De *Constantinople*, par les Eutychéens, Sectateurs de Julien d'Halicarnasse. *In Synodico veteri, apud Albertum Fabricium*, tom. XI. *Bibl. Graec.* Ce Concile manque dans les autres Collect.
— D'*Antioche*, pour la défense du Concile de Calcédoine. *in Synodico veteri. Ibid.*
561. De *Braga* en Portugal, contre les Priscillianistes & quelques autres Hérétiques. *Reg.* tom. XII. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III.
562. & 563. De *Saintes*, où Emmerius, Evêque intrus fut déposé. *Ibid.*
567. De *Lyon*, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Tours*, sur la discipline. *Ibid.*
569. De *Lugo* en Espagne, pour la division des Diocéses. *Ibid.*
570. De *Lyon*, pour la paix & la conservation de l'Eglise. *Ibid.*
— De *Tours*. *Gallia Christ.* tom. IV. pag. 867.
572. De *Braga*, pour la discipline. *Reg.* XII. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III.
— De *Lugo*, sur la discipline. *Reg.* t. XII. *Lab.* t. V. manque dans *Hard.*
573. De *Paris*, sur un différend de l'Evêque de Chartres. *Reg.* tom. XII. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III.
575. De *Lyon*: ce fut une assemblée des Etats. *Ibid.*
576. De *Paris*, sur un différend des Rois Gontram & Chilperic. *Ibid.*
577. De *Paris*, contre Pretextat, Evêque de Rouen. *Ibid.*
579. De *Châlon* sur Saone. *Ibid.* *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 866.
— De *Saintes*, au sujet du Comte d'Angoulême. *Ibid.*
— De *Macon*, *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 957.
580. De *Brenne*: Grégoire de Tours y est absous. *Reg.* tom. XII. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III.
581. De *Lyon*, sur les mœurs. *Ibid.* en 583. *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 37.
— De *Macon*, sur les mœurs. *Ibid.* en 583. *Gall. Christ.* t. IV. pag. 1041.
584. De *Macon*, sur les mœurs. *Ibid.* en 585. *Gall. Christ.* tom. II. pag. 15. & tom. III. pag. 163.
— De *Rouen*, sur l'Abbaye de Saint

mencera dès le Samedi ; d'où est venue en Espagne la coutume de s'abstenir de toute œuvre servile le Samedi vers le soir.

517.

Seconde légation à Constantinople, aussi malheureuse que la premiére. L'Empereur refuse le formulaire de réunion envoyé par le Pape, & renvoie, sans rien faire, deux cents Evêques venus pour le Concile qu'il disoit vouloir assembler à Héraclée : les Légats répandent sur leur route des protestations contre ce qui venoit de se passer.

Olympius Duc de Palestine chasse de Jérusalem, par ordre d'Anastase, Elie Patriarche de cette ville.

Concile d'Epaone, le 15 Septembre : il y assista vingt-cinq Evêques, & on y fit quarante Canons : le quatriéme défend aux Evêques de nourrir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, sous peine de trois mois d'excommunication pour l'Evêque & de deux mois pour le prêtre : le neuviéme porte : Que les Clercs peuvent plaider devant les Juges séculiers en défendant, mais non en demandant, si ce n'est par ordre de l'Evêque : le trente-deuxiéme, défend à la veuve d'un Prêtre ou d'un Diacre de se remarier. Ce Concile défendit aussi d'appliquer à de saints usages les Eglises des hérétiques : mais le Concile d'Orléans avoit décidé qu'il falloit s'en servir après les avoir purifiées, & c'est la pratique constante de toute l'Eglise. Le vingtiéme Canon défend à tous les Clercs de rendre des visites aux femmes à heures indues, c'est-à-dire, comme l'explique le Concile, à midi ou le soir. (apparemment qu'on reposoit alors à midi dans ces Provinces.)

Le vingt-huitiéme ordonne que les Evêques de la Province suivront le rit de la Métropole dans la célébration de l'Office divin.

On a beaucoup écrit pour connoitre le lieu où étoit situé Epaone. Le seul qui l'ait découvert, est feu M. l'Evêque de Gap. Il prouve que l'ancien *Epaone*, est le lieu nommé aujourd'hui *Albon*, paroisse du diocèse de Vienne, entre cette ville & celle de Romans, distant de l'une & l'autre ville d'environ cinq lieues, & peu éloigné du Rhône. On peut voir

CONCILES
DU SIXIEME SIECLE.

Lucien de Beauvais. *Bessin.*
—— De *Valence*, *Gall. Christ.* tom. I. pag. 394.
586. D'*Auvergne* ou de *Clermont*, sur l'Evêque de Rhodez. *Reg.* t. XIII. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III. *Gall. Christ.* tom. II. pag. 15. le met en 584.
587. De *Constantinople*, en faveur de Grégoire d'Antioche. *Ibid.*
—— De *Lyon*, en faveur des pauvres ladres. *Ibid.*
588. En *Normandie*, sur Pretextat, Evêque de Rouen *Bessin.*
—— D'*Embrun*, *Gall. Christ.* tom. III. pag. 1063.
589. De *Valence*, sur les biens de l'Eglise. *Reg.* tom. XIII. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III.
—— De *Tolede*, où les Goths abjurent l'Arianisme. *Ibid.*
—— De *Narbonne*, sur la discipline. *Ibid.*
—— De *Sauriac* (Sauriacum) *Ibid.* & Grégoire de Tours. *Lib.* IX.
—— De *Poitiers* & de *Châlon*, contre les Religieuses. *Ibid.*
590. De *Seville*, pour la discipline. *Reg.* tom. XIV. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III.
—— De *Rome*, pour la réunion des Schismatiques. *Ibid.*
—— D'*Autun*. contre les Religieuses réfractaires. *Mabillon*, *Annal. S. Benedict.* tom. I. pag. 19[illegible].
592. De *Poitiers*, contre les Religieuses rebelles. *Reg.* XIV, &c.
—— de *Metz*, contre Gilles, Evêque de Reims. *Ibid.*
—— De *Sarragoce*, contre le reste des Ariens. *Ibid.*
—— * De *Numidie*, rejetté par S. Grégoire. *Ibid.*
594. De *Châlon* sur Saone, sur l'Office Divin. *Ibid.*
595. De *Rome*, pour Jean, Prêtre de Calcédoine. *Ibid.*
597. De *Tolede*, pour la discipline. *Ibid.* On le croit supposé.
598. D'*Huesca*, pour tenir des Synodes. *Reg.* tom. XIV. *Lab.* tom. V. *Hard.* tom. III.

CONCILES
DU SIXIEME SIECLE.

599. De *Barcelone*, contre la Simonie. *Ibid.*

la savante dissertation de ce Prélat, insérée dans le *Journal Ecclésiastique*, au mois de Février 1763, p. 176.

Entre les souscriptions des Evêques qui assisterent au Concile d'Epaone, on trouve celle de Claude, Evêque de Besançon. On a lieu de croire que c'est le saint Evêque de ce nom si renommé par sa sainteté & par ses miracles. Son corps fut trouvé entier & sans nulle corruption dans le douziéme siécle. Ce miracle qui subsiste encore aujourd'hui, a rendu son culte très-célébre dans toute la Gaule. Son corps paroit être celui d'un vénérable vieillard d'assez petite taille ; les chairs en sont maniables & vermeilles, excepté les pieds que la dévotion des pélerins à noircis en les baisant. Il a un œil ouvert & l'autre couvert d'une emplâtre noire ; il n'y a aucun vestige qu'il ait été embaumé. Il se tint encore cette année un Concile à Girone en Espagne, qui fit dix Canons.

518.

Mort de l'Empereur Anastase, le 9 Juillet. On remarque à sa louange qu'il avoit aboli le spectacle des combats d'hommes contre les bêtes. Justin zélé Catholique lui succéde le même jour.

Jean, Patriarche de Constantinople, pressé par les acclamations du peuple assemblé dans la grande Eglise le 15 Juillet fait annoncer pour le lendemain la célébration de la fête du Concile de Calcédoine. Nouvelles acclamations le 16 qui obligent le Patriarche à mettre dans les dyptiques les quatre Conciles Ecuméniques, & les noms des Patriarches Euphemius & Macedonius, & du Pape S. Leon. Concile de quarante Evêques le 20 qui confirme ce qui s'étoit passé le 15 & le 16. L'Empereur Justin rappelle les exilés, & envoie des ordres à tous les Métropolitains pour mettre le Concile de Calcédoine dans les dyptiques : les Eglises de Jérusalem, de Tyr & plusieurs autres se déclarerent aussi-tôt pour le Concile de Calcédoine ; on compte jusqu'à deux mille cinq cens Evêques qui le confirmerent par leurs lettres, sous le nom de l'Empereur Justin.

519.

Troisiéme légation du Pape à Constantinople pour la réunion. Cette légation eut enfin un heureux succès, & fit cesser

PAQUES
Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
501	22 Avril.
502	14 Avril.
503	30 Mars.
504	18 Avril.
505	10 Avril.
506	26 Mars.
507	15 Avril.
508	6 Avril.
509	22 Mars.
510	11 Avril.
511	3 Avril.
512	22 Avril.
513	7 Avril.
514	30 Mars.
515	19 Avril.
516	3 Avril.
517	25 Mars.
518	15 Avril.
519	31 Mars.
520	19 Avril.
521	11 Avril.
522	3 Avril.
523	16 Avril.
524	7 Avril.
525	30 Mars.
526	19 Avril.
527	4 Avril.
528	26 Mars.
529	15 Avril.
530	31 Mars.
531	20 Avril.
532	11 Avril.
533	27 Mars.
534	16 Avril.
535	8 Avril.
536	23 Mars.
537	12 Avril.
538	4 Avril.
539	24 Avril.
540	8 Avril.
541	31 Mars.
542	20 Avril.
543	5 Avril.
544	27 Mars.
545	16 Avril.
546	8 Avril.
547	24 Mars.
548	12 Avril.
549	4 Avril.
550	24 Avril.

PAQUES
Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
551	9 Avril.
552	31 Mars.
553	20 Avril.
554	5 Avril.
555	28 Avril.
556	16 Avril.
557	1 Avril.
558	21 Avril.
559	13 Avril.
560	28 Mars.
561	17 Avril.
562	9 Avril.
563	25 Mars.
564	13 Avril.
565	5 Avril.
566	28 Mars.
567	10 Avril.
568	1 Avril.
569	21 Avril.
570	6 Avril.
571	29 Mars.
572	17 Avril.
573	9 Avril.
574	25 Mars.
575	14 Avril.
576	5 Avril.
577	25 Avril.
578	10 Avril.
579	2 Avril.
580	21 Avril.
581	6 Avril.
582	29 Mars.
583	18 Avril.
584	2 Avril.
585	25 Mars.
586	14 Avril.
587	30 Mars.
588	13 Avril.
589	10 Avril.
590	26 Mars.
591	15 Avril.
592	6 Avril.
593	27 Mars.
594	11 Avril.
595	3 Avril.
596	22 Avril.
597	14 Avril.
598	30 Mars.
599	19 Avril.
600	10 Avril.

la ſavante diſſertation de ce Prélat, inſérée dans le *Journal Eccléſiaſtique*, au mois de Février 1763, p. 176.

Entre les ſouſcriptions des Evêques qui aſſiſterent au Concile d'Epaone, on trouve celle de Claude, Evêque de Béſançon. On a lieu de croire que c'eſt le ſaint Evêque de ce nom ſi renommé par ſa ſainteté & par ſes miracles. Son corps fut trouvé entier & ſans nulle corruption dans le douziéme ſiécle. Ce miracle qui ſubſiſte encore aujourd'hui, a rendu ſon culte très-célébre dans toute la Gaule. Son corps paroit être celui d'un vénérable vieillard d'aſſez petite taille; les chairs en ſont maniables & vermeilles, excepté les pieds que la dévotion des pélerins a noircis en les baiſant. Il a un œil ouvert & l'autre couvert d'une emplâtre noire; il n'y a aucun veſtige qu'il ait été embaumé. Il ſe tint encore cette année un Concile à Girone en Eſpagne, qui fit dix Canons.

518.

Mort de l'Empereur Anaſtaſe, le 9 Juillet. On remarque à ſa louange qu'il avoit aboli le ſpectacle des combats d'hommes contre les bêtes. Juſtin zélé Catholique lui ſuccéde le même jour.

Jean, Patriarche de Conſtantinople, preſſé par les acclamations du peuple aſſemblé dans la grande Egliſe le 15 Juillet fait annoncer pour le lendemain la célébration de la fête du Concile de Calcédoine. Nouvelles acclamations le 16 qui obligent le Patriarche à mettre dans les dyptiques les quatre Conciles Ecuméniques, & les noms des Patriarches Euphemius & Macedonius, & du Pape S. Leon. Concile de quarante Evêques le 20 qui confirme ce qui s'étoit paſſé le 15 & le 16. L'Empereur Juſtin rappelle les exilés, & envoie des ordres à tous les Métropolitains pour mettre le Concile de Calcédoine dans les dyptiques: les Egliſes de Jéruſalem, de Tyr & pluſieurs autres ſe déclarerent auſſi-tôt pour le Concile de Calcédoine; on compte juſqu'à deux mille cinq cens Evêques qui le confirmerent par leurs lettres, ſous le nom de l'Empereur Juſtin.

519.

Troiſiéme légation du Pape à Conſtantinople pour la réunion. Cette légation eut enfin un heureux ſuccès, & fit ceſſer

PAQUES
Rapportées aux années de Jesus-Christ.

Ann.	Paq.
501	22 Avril.
502	14 Avril.
503	30 Mars.
504	18 Avril.
505	10 Avril.
506	26 Mars.
507	15 Avril.
508	6 Avril.
509	22 Mars.
510	11 Avril.
511	3 Avril.
512	22 Avril.
513	7 Avril.
514	30 Mars.
515	19 Avril.
516	3 Avril.
517	26 Mars.
518	15 Avril.
519	31 Mars.
520	19 Avril.
521	11 Avril.
522	3 Avril.
523	16 Avril.
524	7 Avril.
525	30 Mars.
526	19 Avril.
527	4 Avril.
528	26 Mars.
529	15 Avril.
530	31 Mars.
531	20 Avril.
532	11 Avril.
533	27 Mars.
534	16 Avril.
535	8 Avril.
536	23 Mars.
537	12 Avril.
538	4 Avril.
539	24 Avril.
540	8 Avril.
541	31 Mars.
542	20 Avril.
543	5 Avril.
544	27 Mars.
545	16 Avril.
546	8 Avril.
547	24 Mars.
548	12 Avril.
549	4 Avril.
550	24 Avril.

PAQUES
Rapportées aux années de Jesus-Christ.

Ann.	Paq.
551	9 Avril.
552	31 Mars.
553	20 Avril.
554	5 Avril.
555	28 Avril.
556	16 Avril.
557	1 Avril.
558	21 Avril.
559	13 Avril.
560	28 Mars.
561	17 Avril.
562	9 Avril.
563	25 Mars.
564	13 Avril.
565	5 Avril.
566	28 Mars.
567	10 Avril.
568	1 Avril.
569	21 Avril.
570	6 Avril.
571	29 Mars.
572	17 Avril.
573	9 Avril.
574	25 Mars.
575	14 Avril.
576	5 Avril.
577	25 Avril.
578	10 Avril.
579	2 Avril.
580	21 Avril.
581	6 Avril.
582	29 Mars.
583	18 Avril.
584	2 Avril.
585	25 Mars.
586	14 Avril.
587	30 Mars.
588	18 Avril.
589	10 Avril.
590	26 Mars.
591	15 Avril.
592	6 Avril.
593	29 Mars.
594	11 Avril.
595	3 Avril.
596	22 Avril.
597	14 Avril.
598	30 Mars.
599	19 Avril.
600	10 Avril.

le schisme qui séparoit l'Eglise de Constantinople de celle de Rome depuis la condamnation d'Acace. Les Légats étoient chargés d'un formulaire, qui fut signé par le Patriarche Jean. Il contenoit entr'autres conditions, qu'on raieroit des dyptiques le nom d'Acace & de ses successeurs jusqu'à Jean, & ceux des Empereurs Zenon & Anastase ; ce qui fut exécuté : & l'Empereur envoya aussi-tôt en exil Xenaïas d'Hiéraple & tous ses complices. On vit à l'occasion de cette réunion, que le peuple de Constantinople souffroit avec peine de se voir séparé de la communion du Saint Siége ; il fit éclater une joie si extraordinaire, qu'on ne se souvenoit de rien de semblable.

Dispute excitée par les Moines de Scythie au sujet de cette proposition avancée par quelques-uns d'eux : *Un de la Trinité a été crucifié.*

Les Légats du Pape reçoivent plusieurs mauvais traitemens à Thessalonique : le Peuple excité par l'Evêque Dorothée tue plusieurs personnes de leur suite, & attente à leur vie.

520.

Députation des Moines Scythes à Rome pour tâcher d'y faire approuver leur proposition : ils s'en retournent mal-satisfaits du Pape.

522.

Conversion de Zathe, Roi des Lazes : ce peuple habitoit l'ancienne Colchide, & étoit sujet des Perses, qui lui donnoient des Rois.

Persécution contre les Chrétiens chez les Homérites en Arabie : ce peuple étoit alors gouverné par un Roi Juif, qui ayant pris la ville de Nageran dont tous les habitans étoient Chrétiens, fit allumer un grand bucher où l'on jetta tous les Prêtres, les Moines & les Religieuses ; il fit aussi couper la tête à Arethas, Gouverneur de la ville.

Saint Fulgence ordonné Evêque de Ruspe en 508 & exilé avec plus de deux cens autres Evêques d'Afrique en Sardaigne, prend avec eux la défense des vérités de la grace contre les Semi-Pélagiens.

523.

Mort du Pape Hormisdas le 6 Août ; Jean lui succéde le 13.

Hildéric, successeur de Trasamond, Roi des Vandales, rappelle les Evêques Catholiques exilés en Sardaigne, & fait rouvrir les Eglises en Afrique : ce Prince étoit Arien. Mais les Historiens remarquent qu'il étoit d'une si grande bonté, qu'il ne pouvoit laisser dans le malheur aucun de ceux que ses ordres en pouvoient tirer.

Cabase, Roi des Perses, fait mettre en piéces par son armée une grande multitude de Manichéens, & donne des ordres par-tout son Royaume pour tuer & brûler tous ceux de cette secte.

Mort de sainte Brigide.

Fondation de l'Abbaye d'Agaune, autrement S. Maurice dans le Vallais, par S. Sigismond, Roi de Bourgogne, qui convoque pour la Dédicace une assemblée d'Evêques & de Seigneurs. On y institua la psalmodie perpétuelle ; c'est pourquoi on partagea les Moines en neuf bandes qui se succédoient continuellement pour chanter jour & nuit. C'est le premier exemple qu'on trouve d'un pareil établissement. Ce Monastere fut doté pour neuf cens Moines. On donne cette assemblée pour un Concile ; des critiques le révoquent en doute, parcequ'on y marque qu'il y assista quarante Evêques, & on n'en comptoit pas trente dans le Royaume de Bourgogne.

524.

Quatriéme Concile d'Arles le 6 Juin : il y assista douze Evêques, qui firent quatre Canons touchant les ordinations. Il y eut aussi cette année deux Conciles en Espagne ; un de huit Evêques à Lérida, qui fit seize Canons, dont le premier porte, Que ceux qui servent à l'Autel, doivent s'abstenir de répandre le sang humain sous quelque prétexte que ce soit, même de défendre une ville assiégée : les Clercs tombés dans ce malheur feront deux ans de pénitence, sans pouvoir jamais être promus aux ordres supérieurs. L'autre Concile fut tenu à Valence ; on y fit six Canons, dont le cinquiéme est contre les Clercs vagabonds, & défend d'en or-

donner aucun qui ne promette d'être *local*, c'est-à-dire, stable dans le lieu de son service.

Mort de S. Avit, Evêque de Vienne, & l'un des plus grands esprits de ce siécle. Dans une de ses lettres il dit que le *Missa* est un terme dont on se sert également dans les Eglises, dans les Palais & dans les Prétoires, pour congédier le peuple; ce qu'on remarque pour faire voir que ces paroles du Prêtre : *Ite Missa est*, ont donné le nom au sacrifice de la Messe, selon S. Avit. S. Benoît, dans sa Regle, pour marquer la fin de l'Office, dit : *Missæ fiant*; c'est-à-dire, *l'Office étant achevé, on renverra l'assemblée.* Le P. Sirmond approuve fort l'étymologie latine que S. Avit donne de ce mot de Messe, & raille ceux qui veulent le tirer de l'Hébreu ; en effet cette étymologie paroit la plus vraie. Pour le Pere Hardouin qui n'a jamais voulu penser comme les autres, il dérive ce mot d'un verbe hébreu auquel il prétend donner la signification de *facere*, *sacrificare*. Le premier sentiment est celui qu'il faut adopter; quant aux autres significations admises par les Liturgistes, comme elles sont morales, il faut toujours les respecter.

Saint Sigismond, Roi de Bourgogne ayant été fait prisonnier par Clodomir, l'un des fils de Clovis, est tué par ordre de son vainqueur après plus d'un an de prison. Son corps est porté à l'Abbaye d'Agaune qu'il avoit fondée : il se fait plusieurs miracles à son tombeau.

525.

Les Evêques d'Afrique profitent de la liberté de l'Eglise, pour assembler un Concile général le 5 Février : ce Concile fut composé de soixante Evêques, qui entr'autres réglemens firent un décret pour maintenir les monasteres dans leurs exemptions.

Theodoric Roi d'Italie oblige le Pape Jean d'aller en ambassade à Constantinople pour engager l'Empereur Justin à quitter le dessein qu'il avoit formé d'obliger les Ariens à se convertir, & à faire consacrer leurs églises pour l'usage des Catholiques; menaçant de traiter de même les Catholiques en Italie & de la remplir de carnage, si ces ordres n'étoient révoqués. Le Pape rendit la vûe à un aveugle en entrant à Constantinople : il y reçut de très-grands honneurs; toute

la ville alla au-devant de lui jusqu'à douze mille avec des croix & des cierges ; l'Empereur se prosterna devant lui, & voulut être couronné de sa main une seconde fois. Le Pape eut aussi la satisfaction de réussir dans sa négociation : mais il en fut fort mal récompensé ; car à son arrivée en Italie on l'arrêta à Ravenne avec quatre Sénateurs qui l'avoient accompagné dans son ambassade. Théodoric, jaloux d'aggrandir son pouvoir, se persuadoit que le Pape étoit d'intelligence avec les Sénateurs pour s'opposer à ses entreprises.

526.

Le Pape Jean meurt dans sa prison le 27 Mai, Félix III lui succéde le 12 Juillet.

527.

Concile de Carpentras. Agrece d'Antibes n'ayant pas observé les réglemens arrêtés touchant les ordinations au dernier Concile d'Arles, fut suspendu pendant un an de la célébration des Saints Mysteres.

Justin déclare Auguste son neveu Justinien, & le fait couronner avec sa femme Theodora le 1 Avril ; il meurt le 1 Août.

Fondation du Monastere de S. Benigne de Dijon.

528.

L'Empereur Justinien défend aux Evêques, par une loi du 12 Février, de venir à la Cour sans un ordre particulier, leur permettant seulement d'y envoyer des Clercs pour solliciter leurs affaires. Cette loi est adressée au Patriarche de Constantinople, & lui ordonne de prononcer l'excommunication contre les contrevenans. Autre loi du 1 Mars, qui régle ce qui doit être fait après la mort d'un Evêque. Elle ordonne aussi aux Clercs de chanter eux mêmes les Offices de la nuit, du matin & du soir ; car *il est honteux*, dit l'Empereur, *de voir des mercenaires chanter à la place des Clercs, tandis que quantité de Laïcs sont soigneux de se joindre à la psalmodie par dévotion.* Atalaric, successeur de Théodoric, Roi d'Italie, fit aussi cette année une loi pour confirmer la jurisdiction du Pape sur les Clercs en défendant.

Converſion de Graitis, Roi des Herules, & de Gordas, Roi des Huns : ce fut l'Empereur Juſtinien qui les leva tous les deux des fonts de baptême.

529.

Publication du Code de Juſtinien, le 16 Avril : c'eſt le recueil des conſtitutions des Empereurs.

Concile d'Orange, le 3 Juillet ; il s'aſſembla à l'occaſion de la Dédicace d'une Egliſe bâtie dans cette Ville par Libere, Préfet du Prétoire, qui avoit invité les Evêques à cette ſolemnité. Il s'y en trouva treize qui ſouſcrivirent vingt-ſept articles ſur la doctrine de la grace ; ils jugerent à propos de les faire ſouſcrire auſſi par Libere lui-même, & par ſept autres perſonnes illuſtres qui avoient aſſiſté à la Dédicace. Leur motif étoit de déſabuſer bien des gens qui ſe laiſſoient entraîner à de mauvais ſentimens ſur cette matiére ſi délicate : *Nous avons appris*, diſent les Peres du Concile, *que quelques-uns par ſimplicité ont des ſentimens touchant la grace & le libre arbitre, qui ne ſont pas conformes à la foi Catholique ; c'eſt pourquoi nous avons jugé raiſonnable de propoſer & ſouſcrire quelques articles qui nous ont été envoyés du ſaint Siége, tirés des ſaintes Ecritures par les anciens Peres ſur ce ſujet.* Enſuite ſont les vingt-cinq articles dont les huit premiers ſont en forme de Canons, les dix-ſept autres ſont des ſentences tirées de S. Auguſtin & de S. Proſper, tendantes à prouver la néceſſité de la grace prévenante. Le Concile y établit ſolidement le dogme du péché originel, la gratuité de la grace, & de la foi : que l'homme depuis le péché d'Adam n'a rien de lui-même que le péché & le menſonge : que perſonne ne peut aimer Dieu, croire en lui, faire le bien, s'il n'eſt prévenu par la grace ; ce Concile porta le dernier coup au Sémi-pélagianiſme.

Mort du Pape Félix III le 12 Octobre : Boniface ſecond du nom lui ſuccéde le 15. Le même jour on ordonna un nommé Dioſcore ; mais il mourut au bout d'un mois : ſa mort n'éteignit pas l'animoſité de Boniface, qui fit condamner & anathématiſer ſa mémoire.

Concile de Vaiſon, le ſept Novembre ; les douze Evêques qui y aſſiſterent, firent cinq Canons : le deuxiéme pour l'u-

tilité du peuple permet aux Prêtres de prêcher non-seulement dans les Villes, mais dans toutes les Paroisses de la campagne. Et quand le Prêtre ne pourra point le faire, on fera lire quelques homélies des SS. Peres par les Diacres. Voilà une régle que devroient suivre les Curés que leur peu de capacité pour composer des discours, leur défaut de mémoire, ou des infirmités empêchent de faire des Prônes. Ils devroient lire au peuple des homélies choisies & les plus instructives, comme celles de S. Augustin, de S. Chrisostôme, de S. Césaire, &c. traduites en François, & y joindre quelques réflexions rélatives à l'état de leurs Paroisses. Par là les Fidéles seroient toujours & solidement instruits. C'est ce que M. Godeau, Evêque de Vence, conseilloit à ses Curés.

Le cinquiéme Canon, pour confondre les chicanes & les blasphêmes des hérétiques qui prétendoient qu'il y a eu un tems où le Fils n'existoit pas, ordonne d'ajouter dans toutes les Eglises au *Gloria Patri*, ces paroles *sicut erat in principio*, selon la coutume reçue, non-seulement par le S. Siége, mais encore par l'Orient. Comme la Province d'Arles étoit soumise aux Goths, il étoit plus nécessaire qu'ailleurs d'y précautionner les fidéles contre les erreurs des Ariens.

On rapporte à ce tems la fondation du fameux Monastere du Mont-Cassin, par S. Benoit. Depuis long-tems il faisoit profession de la vie monastique, qu'il avoit embrassée dès sa plus tendre jeunesse; renonçant aux établissemens avantageux que sa naissance illustre lui permettoit d'espérer. Sa premiere demeure fut une caverne fort étroite, dans laquelle il se retira à quarante milles de Rome : il y fut découvert au bout de plusieurs années; ses vertus & ses miracles le [illegible] dirent célébre en peu de tems, & il vint une [illegible] tité de personnes se ranger sous sa conduite, [illegible] de bâtir jusqu'à douze Monasteres [illegible] attaquer dans cette sainte retraite, [illegible] à Cassin, petite Ville sur le [illegible] gne dans le pays des Samnites [illegible] lieu encore idolatres, & [illegible] ancien temple d'Apollon [illegible] changea de face à son arrivée [illegible]

le Temple devint un oratoire, & on y vit s'élever un Monastere qui devint le plus célèbre de tous ceux que S. Benoît a fondés. La régle qu'il donna à ses Moines, a été trouvée si sage, qu'elle a été depuis adoptée presque par tous les Monasteres d'Occident : le travail des mains y est ordonné ; les Moines y devoient employer sept heures par jour. La nourriture qu'elle leur prescrit, est très-frugale : il semble cependant que S. Benoît trouvoit que de son tems la discipline monastique s'étoit déja beaucoup relâchée sur cet article, lorsqu'il dit : *Quoique nous lisions que le vin ne convient point du tout aux Moines, toutefois comme dans notre tems il n'est pas possible de le leur persuader, au moins gardons la tempérance nécessaire.* L'habit de ces Moines étoit le même que celui des pauvres & des Paysans ; c'est-à-dire, une tunique, une cucule & un scapulaire pour le travail ; ils s'en servoient pour garnir leurs épaules, afin de garantir la tunique lorsqu'ils portoient des fardeaux. Leur lit étoit composé d'une natte, un drap de serge, une couverture & un chevet. On trouve dans cette régle la punition corporelle ordonnée contre les Moines désobéissans ; c'étoit des jeûnes ou des coups de fouet, mais on n'y avoit recours qu'après les réprimandes & l'excommunication, c'est-à-dire la séparation d'avec la communauté. Au reste, bien loin de chercher à s'attirer des prosélytes, S. Benoît étoit dans l'habitude de laisser les postulans frapper à la porte pendant plusieurs jours : si on leur répondoit, ce n'étoit que pour leur faire des difficultés & les maltraiter. Ceux qui résistoient à toutes ces épreuves, étoient enfin admis ; & au bout d'un an ils faisoient la profession, qui consistoit à promettre la stabilité, la conversion de ses mœurs, & l'obéissance : cette promesse se faisoit par un écrit que le nouveau Moine déposoit sur l'Autel. Alors on le revêtoit de l'habit du Monastere, & on gardoit le sien pour le lui rendre, s'il arrivoit qu'il voulût quitter.

530.

Justinien fait faire une grande recherche des Païens & des hérétiques, & confisque leurs biens : les uns se convertirent de bonne foi, d'autres feignirent seulement de se convertir ; un grand nombre passa en pays étranger. D'un

autre côté les Samaritains voyant qu'on les traitoit comme les hérétiques, se révolterent sous la conduite d'un nommé Julien qu'ils couronnerent Empereur à Samarie, après s'être rendus maîtres de cette Ville, & avoit tué l'Evêque. Leur révolte dégénera en brigandage : ils pilloient & brûloient les Eglises & les villages entiers, faisant souffrir les plus cruels tourmens aux Chrétiens qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains. Ces hostilités ne cesserent qu'après un combat où les troupes de Justinien eurent l'avantage, & tuerent un grand nombre de ces révoltés, entr'autres Julien leur chef.

531.

Concile de Toléde, le 15 Mai. Ce Concile étendit la défense du mariage entre parens, tant que la parenté se peut connoître. A la fin de ce Concile, Toléde est nommée Métropole, & c'est la premiere fois qu'on lui voit donner ce titre.

Mort du Pape Boniface II au mois de Décembre. Il avoit forcé les Evêques assemblés en Concile dans la basilique de S. Pierre, à l'autoriser, par un décret, pour désigner son successeur ; & il avoit extorqué un écrit confirmé par serment, par lequel ils convenoient que ce seroit le Diacre Vigile qui lui succéderoit : mais ils casserent peu de tems après dans un autre Concile tout ce qui s'étoit fait dans le premier ; ainsi on n'y eut aucun égard, & on élut après la mort de Boniface, Jean surnommé Mercure, Prêtre du titre de S. Clément.

532.

Jean II monte sur le S. Siége, le 22 Janvier.

Cette même année S. Medard, Evêque de Noyon, fut élu pour succéder à S. Eleuthere, Evêque de Tournai : il se chargea du gouvernement de cette seconde Eglise sans quitter la premiére : elles demeurerent unies depuis pendant plus de six cens ans, sans confusion des Diocèses, ni suppression de l'une ni de l'autre Cathédrale.

Fondation du Monastere de Celle, en Berri, par Childebert. On croit que c'est aujourd'hui *Percy* ou *Precy*, Prieuré du Diocèse d'Autun, dépendant de l'Abbaye de Fleuri.

533.

Mort de S. Fulgence.

Justinien publie le 15 Mars un Edit contenant sa profession de foi, avec anathême contre Nestorius, Eutichés & Apollinaire, & le fait souscrire par le Patriarche de Constantinople & tous les Métropolitains.

Second Concile d'Orléans le 23 Juin. Il y assista vingt-six Evêques & cinq Prêtres députés, qui souscrivirent vingt-six Canons, dont le dix-huitiéme défend de donner à l'avenir à des femmes la bénédiction de diaconesse, à cause de la fragilité du sexe. L'Evêque appellé pour les funerailles d'un autre Evêque, ne refusera pas d'y aller, & il ne recevra rien, sinon les frais de son voyage. Il assemblera les Prêtres, & après avoir fait avec eux l'inventaire de la maison de l'Eglise, il le laissera à la garde de personnes sûres, afin que ce qui appartient à l'Eglise, ne se perde point. [On voit par ce Canon que les meubles de l'Evêque décédé, étoient conservés pour le successeur.]

Le neuviéme Canon défend à tout Prêtre de demeurer avec des Laïques, sous peine d'être privé des fonctions du Sacerdoce. [Ce Canon est remarquable, & fait voir que les Prêtres demeuroient seuls, ou avec d'autres Clercs dans une espéce de Communauté.]

On recevra, selon le quinziéme Canon, les offrandes pour les morts qui ont été tués dans quelque crime, pourvu qu'ils ne se soient pas donné la mort eux-mêmes.

Le vingtiéme Canon porte que les Catholiques qui retournent au culte des idoles, ou qui mangent des viandes immolées, seront excommuniés, aussi-bien que ceux qui mangent de la chair des animaux mis à mort par les morsures des bêtes, ou morts de maladies, ou suffoqués par accident. [On crut encore long-tems après, en quelques Eglises, devoir garder ces observations de la Loi mosaïque.]

Mort de S. Remi, dans le commencement de cette année. Il fit, étant encore en pleine santé, un testament que nous avons & qui passe pour authentique, où il institue ses héritiers l'Eglise de Reims; Loup, Evêque de Soissons & le Prêtre Agricoles ses neveux. En parlant à l'Eglise de Reims, je vous légue, y dit-il, un autre vase que m'a

donné le Roi [illegible] sacrés fonts [illegible] lice sculpté [illegible] je crois qu'i [illegible] a-dire un *Ciboire* [illegible] Dans quelques [illegible] Comme le [illegible] munion [illegible] un symbole d'or [illegible] Vers Laon [illegible] Laon ; ils [illegible], sur le changement [illegible] ometure [illegible] :

Hauriat [illegible] ,
Injecto [illegible]
Remigius [illegible]

Saint Remi [illegible] charge de [illegible] les Dimanches [illegible] Prêtres & aux [illegible] Reims. Il charge un autre de [illegible] Prêtres & aux [illegible] de fonder [illegible] ou pour les [illegible] S. Remi mourut [illegible]

Un Seigneur [illegible] Reims ; ami particulier de S. Remi, [illegible] dans son [illegible] pitaux, comme [illegible] encore sous le [illegible] de Flodoard. On [illegible] les terres dont ils [illegible] beaucoup [illegible], il [illegible] données aux pauvres.

Publication du Digeste, le 30 Decembre. On nomme ainsi le recueil que Justinien fit faire des decisions [illegible] utiles des anciens Jurisconsultes.

Clodoalde ou Cloud, échappé à la fureur de Clothaire, se retire auprès d'un saint Solitaire, nommé Severin, qui vivoit reclus dans une cellule proche Paris. Après avoir été ordonné Prêtre, il se bâtit un Monastere dans un village alors nommé Nogent, où il mourut célébre par sa sainteté. Son Monastere a été changé en une Eglise Collégiale où repose son corps, & le village de Nogent n'est plus connu que sous le nom de S. Cloud. C'est le premier Saint du sang des Rois. de France

534.

Le Pape écrit à Justinien le 25 Mars, pour approuver l'Edit qu'il avoit proposé sur la foi, du consentement des Evêques. Dans cette lettre le Pape insere celle que l'Empereur lui avoit écrite au sujet de quelques Moines Acemetes, qui étoient venus à Rome soutenir qu'on ne doit pas dire que la sainte Vierge Marie soit vraiment & proprement mere de Dieu, & qu'un de la Trinité se soit incarné : le Pape les condamna, & approuva cette proposition, *Un de la Trinité a souffert*, mais de la maniere que l'Empereur l'avoit énoncée, c'est à dire après avoir expliqué la foi de la Trinité & l'Incarnation, & en y ajoutant *qu'il a souffert dans sa chair*.

Belisaire, général de Justinien, reprend l'Afrique sur les Vandales, cent sept ans après la conquête qu'ils en avoient faite. Reparat, Evêque de Carthage, assemble aussi-tôt un Concile général d'Afrique composé de deux cens dix sept Evêques. La conquête de l'Afrique occasionna la conversion de plusieurs peuples barbares, qui se firent Chrétiens par les soins de Justinien.

Les Evêques voisins de l'Eglise d'Auvergne, instalent dans la chaire de l'Eglise de Clermont S. Quintien, choisi par le Roi. Les Papes ne s'étoient point encore attribué le droit de confirmer. On leur envoyoit simplement une confession de foi ; on leur demandoit leur communion. C'étoit le seul hommage qu'on rendit alors à la Cour de Rome.

On rapporte environ à ce tems les commencemens du Monastere de Sens, dit *S. Pierre le Vif*.

535.

Mort du Pape Jean II, le 26 Avril ; Agapit lui succéde le 4 Mai.

Concile

Concile de quinze Evêques à Clermont en Auvergne, le 8 Novembre : on y fit seize Canons, dont le second est pour prévenir l'abus qui commençoit à s'introduire d'obtenir les Evêchés par la faveur des Rois. De son côté, l'Empereur Justinien fit plusieurs loix pour l'Eglise, qui sont comprises entre les Novelles, comme postérieures à la publication du Code. La plupart de ces loix sont faites en conformité des Canons des Conciles : entre les autres on peut remarquer celles qui portent : Que les Novices demeureront trois ans avant de prendre l'habit & faire profession : que les biens du Moine sont acquis au Monastere, & que s'il en sort, il n'en pourra rien retirer ; pour lui, il sera réduit à servir les Magistrats dans leurs fonctions publiques, de même que le Clerc qui quittera l'habit & la vie cléricale : que les Clercs & les Moines, en matiére civile, doivent d'abord être poursuivis devant l'Evêque : qu'en matiére criminelle les Clercs peuvent être poursuivis devant l'Evêque, ou devant le Juge séculier, au choix de l'accusateur ; mais si l'on commence par se pourvoir devant l'Evêque, le Juge séculier fera prendre l'accusé, après qu'il sera convaincu & déposé, & le jugera selon les loix. Si l'on s'adresse d'abord au tribunal séculier, l'accusé étant convaincu, le Juge communiquera le procès à l'Evêque. Cette concurrence des deux Jurisdictions pour le criminel est très-remarquable.

L'Impératrice Theodora, favorable au parti des Acephales, fait transférer au siége de Constantinople Anthime, Evêque de Trebisonde, qui soutenoit secrettement l'hérésie d'Eutychés.

536.

Le Pape Agapit entreprend le voyage de Constantinople par ordre du Roi Theodat, pour détourner Justinien du dessein qu'il avoit formé de porter la guerre en Italie. A son arrivée à Constantinople, le Pape ne voulut point communiquer avec Anthime ; & sur son refus de comparoître dans un Concile qu'il assembla pour le juger, il le déposa, & ordonna à sa place Mennas choisi par l'Empereur, du consentement du Clergé & du peuple. Agapit se disposoit à quitter Constantinople sans avoir pu réussir dans sa négocia-

tion, lorſqu'il tomba malade, & mourut le 22 Avril : ſon corps fut rapporté à Rome.

Concile de Conſtantinople le 2 Mai, qui confirme le jugement du Pape Agapit, & prive Anthime de l'Evêché de Trebiſonde & du nom de Catholique.

Election du Pape Silverius à Rome, le 8 Juin.

537.

Le Diacre Vigile, aidé de la protection & de l'argent de l'Impératrice Theodora, à laquelle il avoit promis d'abolir le Concile de Calcédoine, & de communiquer avec Anthime & ſes ſectateurs, fait enlever le Pape Silverius par Beliſaire, qui l'envoie en exil à Patare en Lycie, & fait ordonner Vigile le 22 Novembre.

538.

Vigile communique ſecrétement avec Anthime & ceux de ſon parti.

Juſtinien donne des ordres pour faire rentrer le Pape Silverius à Rome : mais Beliſaire gagné par préſens le livre aux émiſſaires de Vigile, qui le ménent dans l'ile Palmaria, où il meurt de faim le 28 Juillet.

Troiſiéme Concile d'Orléans le 7 Mai : il fit trente-trois canons, dont le vingt-neuviéme défend d'aſſiſter aux offices avec des armes. Ceci regarde particuliérement les François, qui marchoient toujours armés.

Fondation du Monaſtere de S. Médard de Soiſſons.

539.

Sainte Radegonde, que Clotaire, dont elle étoit priſonniere, avoit épouſée malgré elle, ſort de la cour pour ſe conſacrer à Dieu, ſe retire à Noyon, & prie S. Médard de lui donner le voile. Ce Prélat lui impoſe les mains & l'ordonne Diaconeſſe : ce qui montre que les canons du ſecond Concile d'Orléans n'étoient pas obſervés dans le Royaume de Clotaire. On ne voit pas en effet que les Evêques de ce Royaume y ayent aſſiſté.

Le P. Mabillon dit qu'il eſt difficile d'expliquer comment S. Médard a pu canoniquement conſacrer à Dieu l'épouſe d'un Roi, ſans que ce Prince ſe fût obligé à garder la conti-

nence. Ce sçavant ne voit qu'une réponse, qui est de dire que le mariage de Clotaire & de Radegonde n'avoit point été consommé, comme le marque en effet une ancienne collecte. Mais il convient que cela n'est nullement probable, & il laisse cette question à décider aux Théologiens. Ne pourroit-on pas dire que Clotaire ayant plusieurs femmes encore vivantes lorsqu'il épousa Radegonde, S. Médard instruit des régles de l'Eglise, n'a pû regarder ce mariage comme légitime? Il est certain d'ailleurs que la question de l'indissolubilité du mariage n'étoit point alors en France aussi éclaircie qu'elle le fut dans la suite; on y verra même des Conciles décider, qu'un mari dont la femme prend le voile de Religieuse, peut se remarier. *Concil. Vernense; Can.* 13.

Edit de Justinien pour la condamnation d'Origene & de sa doctrine. Cet édit portoit défense d'ordonner ni Evêques ni Abbés, qu'ils n'eussent anathématisé Origene avec tous les hérétiques.

540.

Le Pape Vigile, les quatre Patriarches, plusieurs Métropolitains, les Evêques de Palestine, & tous les Abbés du désert souscrivent l'édit contre Origene.

541.

Quatriéme Concile d'Orléans, composé de trente-huit Evêques & douze députés. Clotaire n'étoit pas encore bien reconcilié avec les autres Rois François lorsque ce Concile se tint. On n'y voit en effet aucun Evêque de son Royaume, si ce n'est peut-être Injuriosus de Tours; car il paroît que cette ville fut cedée à Clotaire. Les disputes qui s'éleverent en ce temps-là sur le jour qu'on devoit célébrer la Pâque, furent la principale cause de la convocation du Concile. Voici quelques canons qui peuvent faire connoître la discipline de ce siécle. *Premier* : Tous les Evêques célébreront la Pâque le même jour, selon le cycle de Victorius; & chaque Evêque annoncera cette fête à son peuple le jour de l'Epiphanie. [Le cycle de Victorius, qu'on propose ici pour régle, n'étoit pas sans erreur; & Victor de Capoue fit voir vers le même temps, que l'auteur s'étoit trompé en marquant

la Pâque de l'année 455 le 17 Avril, au lieu qu'elle devoit être le 24.] *Deuxiéme* : Le Carême sera uniformément observé dans toutes les Eglises, sans qu'aucun Evêque le fasse commencer à la Sexagésime ou à la Quinquagésime.... Il ne sera permis de dîner que le Dimanche. [C'est que le repas qu'on prenoit les jours de jeûne, se faisant le soir, se nommoit *souper*. On ne faisoit donc point encore alors de collation les soirs des jours de jeûne. Il faut aussi observer sur ce second canon, que quand on commençoit le Carême à la Sexagésime, on ne jeûnoit pas les Samedis; & c'est la raison pourquoi le Concile, en défendant de commencer si-tôt le Carême, ordonne de jeûner les Samedis.] *Troisiéme* : Si quelqu'un des principaux citoyens est obligé de s'absenter à Pâque & aux fêtes solemnelles, il ne le fera qu'avec la permission de l'Evêque. *Quatriéme* : Que personne n'offre dans le calice d'autre liqueur que du vin mêlé d'eau, parceque c'est un sacrilége d'offrir autre chose que ce que le Seigneur a ordonné. [Ce qui a donné lieu à ce canon, c'est que les François assaisonnoient souvent leur vin de miel & d'absynthe.] *Treiziéme* : Les Evêques qui ont des procès entr'eux, les termineront dans l'espace d'un an : on se séparera de la communion de celui qui refusera de s'accommoder dans le terme prescrit. *Seiziéme* : On excommuniera les Chrétiens qui jurent suivant la coutume des Gentils, sur la tête des animaux, en invoquant les Dieux des Païens, & ceux qui après avoir reçu le Baptême, mangent des viandes immolées au démon. [Ce canon fait assez voir qu'on faisoit encore alors des sacrifices aux idoles dans les Gaules; ce qui est moins surprenant de la part des François, qui avoient reçu plus tard la Foi. Ils adoroient la tête d'un bœuf : on en trouva une idole dans le tombeau de Childeric. C'est peut-être de cette superstition que parle le Concile, en disant : *Jurant ad caput alicujus feræ vel pecudis*. *Vingt-neuviéme* : On punira non-seulement les Clercs impudiques, mais encore les femmes avec lesquels ils auront été surpris dans le crime. [Il y a dans le texte : *In adulterio* ; ce terme est souvent employé par les Auteurs de ce siécle & des suivans, pour signifier l'inceste & la simple fornication.] *Trente-troisiéme* : Si quelqu'un veut avoir une Paroisse dans sa terre, qu'il lui assigne suffisamment de revenus & de Clercs pour la desservir. M. Fleuri dit, *que les*

Evêques de ce Concile étoient rassemblés de tous les trois Royaumes de France, & de toutes les Provinces des Gaules, excepté la première Narbonnoise. Tom. 1. p. 427. Il se trompe; il n'y avoit point à ce Concile d'Evêques du Royaume de Clotaire, [si ce n'est peut-être Injuriosus, comme on l'a dit ci-dessus,] non plus que des Provinces Germaniques & des deux Belgiques; au contraire il y en avoit de la première Narbonnoise : car Usèz étoit de cette Province. Quoique cette ville en ait été dans la suite démembrée à cause de la domination des Goths, on n'a point de preuve qu'elle le fût alors. Ce qui a trompé M. Fleuri, c'est qu'il a copié sur le quatriéme Concile d'Orléans, ce que le P. le Cointe a dit du cinquiéme Concile de cette Ville; c'est aussi en suivant cet Auteur qu'il reconnoît cinq Provinces Lyonnoises. Les anciennes Notices n'en mettent que quatre; & la Province des Séquaniens doit être plutôt comptée pour la troisiéme Germanique que pour la cinquiéme Lyonnoise. Les canons qui furent souscrits dans ce Concile, sont au nombre de trente-huit : la discipline en est assez conforme à celle d'Orient, que nous voyons dans les loix de Justinien. Cet Empereur en publia plusieurs cette année, entre lesquelles on remarque dans la novelle c. XXII. celle qui défend la simonie, permettant toutefois au Pape & aux quatre Patriarches de donner pour leur consécration jusqu'à vingt livres d'or; les Métropolitains & autres Evêques peuvent donner cent sols d'or pour leur intronisation; & il est permis aux Clercs de donner aux Ministres de l'Evêque qui les ordonne, jusqu'à concurrence d'une année de leur revenu. On peut regarder ceci comme l'origine des *Annates*. On trouve dans la même novelle une loi qui défend aux Evêques & aux Clercs de jouer ou de regarder jouer *aux tables*, & d'assister à aucun spectacle, sous peine de trois ans d'interdiction.

542.

Le second jour de Février de cette année, on commença à célébrer à Constantinople la fête de la Purification.

Mort de S. Césaire d'Arles. Dans son testament en forme de lettre adressée à l'Eglise d'Arles, il nomme son successeur *Archevêque* : c'est la première fois qu'on trouve dans un acte authentique cette qualité donnée à un Métropolitain. Quand

il ne pouvoit prêcher il faisoit réciter ses homélies par un Prêtre ou par un Diacre, & il les envoyoit aux Evêques afin qu'ils les fissent réciter dans leurs Eglises, s'ils ne pouvoient prêcher eux-mêmes. Les défauts de son peuple faisoient le sujet de ses moralités. Il entre dans un grand détail des superstitions auxquelles le peuple s'adonnoit encore. On dansoit devant les Eglises; on jettoit de grands cris pendant l'éclipse de la lune, comme pour défendre cette planete; on s'acquittoit des vœux faits aux arbres & aux fontaines; on chommoit le Jeudi en l'honneur de Jupiter; on avoit recours aux démons dans les maladies; au commencement de Janvier, on prenoit des figures obscenes & monstrueuses; on couroit les rues déguisé en bête ou en femme, comme les idolâtres: [Telle est l'origine honteuse des mascarades qu'on fait encore à peu près dans le même temps.] Alors les Païens au commencement de Janvier, célébroient la fête de leur Dieu Mithras, & prenoient la forme de divers animaux, comme pour représenter les constellations du Zodiaque. S. Cesaire remarque que ceux qu'on mettoit en pénitence publique, recevoient un cilice, ne buvoient pas de vin, & ne mangeoient pas de chair s'ils n'y étoient obligés par la maladie. En parlant contre l'ivrognerie, il déclame avec force contre l'abus qui s'étoit introduit de boire plusieurs coups à la fin du repas, en l'honneur des Anges & des Saints. Il fut souvent obligé de faire fermer les portes de l'Eglise après l'Evangile, pour arrêter ceux qui sortoient pour se promener pendant l'exhortation. Ses homélies cependant ne duroient que l'espace d'une demi-heure; elles n'ont pas plus d'étendue. Il ne faut pas omettre que dans l'homélie 8, *in Bibliotheca PP.* il établit clairement la foi du Purgatoire; il y dit que ce feu destiné à expier les péchers légers, est une peine plus terrible que toutes celles de cette vie.

543.

Mort de S. Benoît, le 21 Mars. On remarque qu'il se fit porter à l'Eglise pour y mourir, & l'on trouve depuis plusieurs autres exemples de cette dévotion. Quelques mois auparavant étoit morte sa sœur sainte Scholastique: elle avoit passé sa vie dans un monastere peu éloigné de celui de son frere. Peu de temps avant sa mort il avoit en-

voyé en France S. Maur son disciple, qui fonda le monastere de Glanfeuil, dans le diocèse d'Angèrs. Fondation du célebre monastere, depuis nommé S. Germain des Prés.

544.

Les moines Origénistes en viennent aux mains avec les Catholiques en Palestine.

545.

On place la mort de Ste Clotilde vers cette année 545. Son corps fut porté de Tours à Paris, & inhumé dans l'Eglise des saints Apôtres. C'est aujourd'hui l'Eglise de Ste Genevieve. On reconnoit Clotilde pour fondatrice de S. Germain d'Auxerre. Elle fonda à Tours un monastere de Religieuses: c'est aujourd'hui la Collégiale de S. Pierre le *Puellier:* un autre de Religieuses à Chelles; un troisiéme à Andeli, proche Rouen: on lui attribue aussi la fondation du monastere de Rouen, depuis nommé S. Ouen; mais quelques-uns en font honneur à Clotaire. Cette Reine fit bâtir une Collégiale à Laon, & une autre à Rheims, également sous l'invocation de S. Pierre.

On voit sur le frontispice de plusieurs anciennes Eglises, une Reine représentée avec une patte d'oie, au lieu d'un pied humain. On assure que c'est Ste Clotilde, & qu'on a voulu par ce pied d'oie, donner un symbole de sa prudence. On croiroit plutôt que ces figures n'ont été faites que sur les fables qu'on raconte en quelques provinces d'une Reine *Pédauque*, c'est-à-dire *pied d'oie.* On pense que la Reine *Pédauque* regnoit à Toulouse, où il y avoit un pont qui portoit son nom. Cela peut faire croire qu'on supposoit que c'étoit une Reine des Visigoths: ce qui ne convient point à Ste Clotilde. Quant à ce qu'on prétend que la patte d'oie est le symbole de la prudence, on la prendroit plutôt pour une marque d'infamie, puisqu'on obligea les *Cagoths* de Béarn à la porter sur leurs habits. On sçait que ces Cagoths, restes des Goths ou des Sarrasins, étoient regardés comme des personnes infames.

546.

Edit de Justinien pour la condamnation des *trois Chapitres*, c'est-a-dire, les écrits de Theodore Evêque de Mopsueste, la lettre d'Ibas Evêque d'Edesse, & l'écrit de Theo-

doret contre les douze anathêmes de S. Cyrille. Theodore de Mopsueste passoit pour avoir été le maître de Nestorius, & ses écrits contenoient des erreurs conformes à celles de cet héréfiarque; mais il étoit mort avant la condamnation de ces dogmes. A l'égard de la lettre d'Ibas, elle paroissoit favorable à Nestorius, & injurieuse à S. Cyrille: il avoit écrit cette lettre lors de la réconciliation de Jean d'Antioche avec saint Cyrille; depuis le Concile de Calcédoine avoit déclaré Ibas orthodoxe, après lui avoir fait anathématiser Nestorius & sa doctrine. Le Concile en avoit usé de même à l'égard de Theodoret. C'etoit Theodore Evêque de Césarée en Cappadoce & l'Impératrice Theodora qui avoient excité l'Empereur à donner cet édit: ils espéroient par ce moyen donner atteinte à l'autorité du Concile de Calcédoine, & relever le parti des Acephales. Justinien se flattant au contraire de pouvoir réunir les schismatiques, donna des ordres rigoureux pour faire souscrire son édit à tous les Evêques: on prodiguoit les récompenses à ceux qui souscrivoient; ceux qui refusoient, étoient déposés ou envoyés en exil: en un mot le scandale fut tel que Theodore disoit lui-même depuis, *qu'il méritoit d'être brûlé vif pour l'avoir excité.* Ce qui choquoit bien des personnes dans cet édit, c'étoit qu'on y anathématisoit la personne de Theodore de Mopsueste, le condamnant ainsi après sa mort.

Prise & pillage de Rome par Totila Roi des Goths, le 17 Décembre.

547.

Le Pape Vigile va à Constantinople par ordre de l'Empereur. A son arrivée il suspendit de sa communion Mennas Patriarche de cette ville, à cause qu'il avoit souscrit la condamnation des trois Chapitres: il alla même jusqu'à publier une sentence de condamnation contre l'Impératrice Theodora & les Acephales; mais peu de temps après il communiqua avec Mennas; à la priere de l'Impératrice. Il assembla ensuite un Concile de soixante-dix Evêques, & le rompit après quelques sessions; il aima mieux prier les Evêques de donner leur avis par écrit, & il envoya tous ces écrits au palais. Il en agissoit ainsi, disoit-il, pour éviter qu'on ne trouvât quelque jour dans les archives de l'Eglise Romaine ces réponses con-

traires au Concile de Calcedoine. On doit remarquer que le Pape n'étoit pas libre à Constantinople : on le voit par une protestation qu'il fit dans une assemblée, où se voyant pressé avec la derniere violence de condamner les trois Chapitres, il s'écria : *Je vous déclare que quoique vous me teniez captif, vous ne tenez pas S. Pierre.*

Cette année S. Aurelien Evêque d'Arles, aidé des libéralités du Roi Childebert, fonda dans sa ville un Monastere d'hommes, auxquels il donna une regle très-austere, leur ordonnant une clôture exacte jusqu'à leur défendre de recevoir aucun laïc dans leur maison ou leur église, mais seulement au parloir : à l'égard des femmes, ils n'en devoient jamais voir. Cette regle ordonne la discipline contre les Moines trouvés en faute; mais elle défend de leur en donner plus de trente-neuf coups, suivant la loi de Moyse.

548.

Facundus, Evêque Africain, écrit pour la défense des trois Chapitres.

Le Pape donne le 11 Avril son jugement, dans lequel il les condamne, mais sans préjudice du Concile de Calcedoine, & à la charge que personne ne parlera plus de cette quèstion ni de vive voix ni par écrit. Il espéroit par-là satisfaire les deux partis; mais il arriva tout le contraire, car il les offensa également : les Evêques d'Illyrie, de Dalmatie & d'Afrique qui s'étoient déclarés pour les trois Chapitres, se retirerent aussi-tôt de sa communion.

549.

Rustique & Sebastien, Diacres de l'Eglise Romaine, se déclarent contre le *judicatum* du Pape, & font courir le bruit qu'il avoit abandonné le Concile de Calcédoine.

Cinquiéme Concile d'Orléans, le 28 Octobre : il fut très-nombreux; il y vint cinquante Evêques & vingt-un députés, qui firent vingt-quatre Canons. Le second défend aux Evêques d'excommunier légerement, leur permettant de le faire seulement pour les causes portées par les Canons : le dixiéme défend d'acheter l'épiscopat, & porte que l'Evêque doit être consacré par le Métropolitain & ses comprovinciaux, suivant l'élection du Clergé & du peuple, avec le consentement du

Roi. Le onziéme porte, Qu'on n'obligera point le peuple à recevoir un Evêque par l'oppression des personnes puissantes. Ces deux derniers Canons étoient pour maintenir la liberté des élections, à laquelle les Barbares commençoient à donner atteinte. Le dix-neuviéme Canon porte, Que les filles qui se consacreront à Dieu dans un Monastere, y demeureront un an avant que de prendre l'habit de Religion; mais celles qui se consacrent dans des Communautés où la clôture n'est pas perpétuelle, y feront trois ans en habit séculier. [C'étoit le temps du noviciat, plus long dans celles-ci, parcequ'on juge que la vertu devant y être plus exposée, devoit aussi être plus long-temps éprouvée.] Ces Canons furent arrêtés & souscrits le 28 Octobre, indiction XIII, & la trente-huitiéme du regne de Childebert.

L'indiction est une révolution de quinze années; ensorte que quand on a compté *indiction XV*, on recommence à marquer *indiction I*. Cette époque fut établie en Orient dès le regne de Constantin, mais elle ne commença d'être en usage dans la Gaule que dans le sixiéme siécle: le quatriéme & le cinquiéme Concile d'Orléans sont les premiers actes bien authentiques où l'on trouve que les François s'en soient servis. La nouvelle indiction commençoit alors en France au mois de Septembre, comme en Orient: dans la suite on la commença au mois de Janvier, selon l'usage de Rome.

Clotaire fait tenir une assemblée des Evêques de ses Etats, pour leur demander la troisiéme partie des revenus de l'Eglise. Ils y consentirent presque tous, & souscrivirent à sa demande; mais Injuriosus, Evêque de Tours, refusa & dit hardiment: *Prince, si vous voulez enlever ce qui est à Dieu, Dieu vous enlevera bientôt votre Royaume.* Après ces paroles, il sortit brusquement de l'assemblée sans prendre congé du Roi. Clotaire eut la foiblesse d'en être effrayé; & craignant de s'attirer l'indignation de S. Martin, s'il meprisoit les remontrances d'un de ses successeurs, il se désista de sa demande, qu'un Historien traite *d'entreprise sur les biens de l'Eglise*; & il ajoute: *Ainsi la fermeté d'un seul Evêque mit un frein à la cupidité d'un puissant Roi.* Les Lecteurs sensés sçauront apprécier la dureté du caractere d'Injuriosus, le consentement raisonnable des autres Evêques, & la réflexion de l'Auteur de l'histoire de l'Eglise Gallicane. C'est la premiére fois qu'on

trouve qu'on ait demandé des ſecours au Clergé pour les beſoins de l'Etat. Ce n'étoit pas un impôt, puiſqu'on vouloit le conſentement des Evêques; c'étoit un don gratuit : titre certainement honnête & de la part du Souverain pour demander, & de la part des Evêques pour accorder. Il eſt bon de faire obſerver aux Lecteurs que cet Injurioſus laiſſa après ſa mort, dans le tréſor de ſon Egliſe, plus de vingt mille ſols d'or. Il ne faut plus s'étonner de ſon refus d'aider ſon Souverain. Eſt-ce pour amaſſer, que l'Egliſe a des biens? Auſſi n'a-t-elle pas mis ce Prélat au nombre des Saints.

Childebert publie une conſtitution pour arracher les derniéres racines de l'idolâtrie, & faire ceſſer les profanations qui ſe commettoient dans la célébration des Fêtes. Comme c'eſt une des premiéres ordonnances que nous ayons des Rois de France, nous la rapporterons ici.

Nous ordonnons, dit Childebert, *que quiconque ayant été averti qu'il y a dans ſon champ des idoles conſacrées au Démon, ne les aura point ôtées, ou aura empêché les Evêques de les briſer, ſoit obligé de donner caution & de comparoître devant nous, afin que nous vengions l'injure faite à Dieu.* [Après la deſtruction des temples, il reſtoit encore pluſieurs idoles dans la campagne, parcequ'on honoroit les bornes des champs ſous le nom du dieu *Terme.*] *On nous a auſſi porté de grandes plaintes touchant les débauches où ſe livre le peuple, au mépris de la loi de Dieu, en paſſant les nuits à boire, à chanter & à faire des bouffonneries. On oſe même profaner par ces déſordres les fêtes de Pâque, de Noel, & les autres ſolemnités : on nous a encore repréſenté que les veilles du Dimanche, il y a des danſeuſes qui courent par les campagnes de maiſon en maiſon. Nous ne pouvons tolérer de pareils déſordres par où le Seigneur eſt offenſé. Quiconque y retombera après avoir été averti par les Evêques, & après la publication de ce préſent édit, nous ordonnons que, s'il eſt eſclave, il ſoit puni de cent coups de fouet; & s'il eſt libre, qu'il ſoit mis en priſon.*

Totila ſe rend maître de Rome, pour la ſeconde fois.

550.

Le Pape donne une ſentence de dépoſition contre les Diacres Ruſtique & Sebaſtien & leurs adhérens : il retire ſon *ju-*

dicatum & les réponſes par écrit des Evêques Grecs. En retirant ce *judicatum*, le Pape donna un écrit à l'Empereur, par lequel il s'engageoit par ſerment à concourir avec lui pour faire anathématiſer les trois Chapitres ; mais il lui fit promettre que ce ſerment demeureroit ſecret.

551.

Les Evêques d'Afrique aſſemblés en Concile excommunient le Pape Vigile. Juſtinien lui promet la convocation d'un Concile univerſel, & s'engage à ne rien faire de nouveau au ſujet des trois Chapitres juſqu'à la décision du Concile. Au préjudice de cette ſurſéance, Théodore de Céſarée engagea l'Empereur à faire afficher de nouveau ſon Edit par toute la ville de Conſtantinople ; ce qui obligea le Pape à ſe retirer de la communion des Orientaux. Cette action irrita l'Empereur à tel point, qu'il envoya le Préteur pour ſe ſaiſir de la perſonne du Pape, & le tirer par force du palais d'Hormiſdas, dépendant de l'Egliſe de S. Pierre, dans lequel il s'étoit retiré. Le Pape à l'arrivée du Préteur ſe refugia ſous l'autel ; mais les ſoldats le tirant avec violence, alloient l'arracher de cet aſyle, lorſque le peuple accourut au bruit, & les obligea de ſe retirer. Peu de jours après, le Pape retourna à ſa demeure ordinaire, après qu'on lui eut fait ſerment de ne rien entreprendre contre lui : mais comme il s'apperçut qu'on gardoit toutes les entrées de ſon palais, il prit le parti de s'enfuir de nuit, après avoir mis entre les mains d'une perſonne affidée une ſentence par laquelle il dépoſoit Théodore, & ſuſpendoit de ſa communion Mennas de Conſtantinople & les autres complices de Théodore, juſqu'à ce qu'ils ſatisfiſſent.

On rapporte à cette année, ou à l'année 555, le ſecond Concile de Paris, qui dépoſa pour crimes Saffarac évêque de cette ville : il fut compoſé de vingt-ſept Evêques.

552.

Le Pape s'étant réfugié dans l'Egliſe de ſainte Euphémie à Calcédoine, Juſtinien lui envoie pluſieurs Patrices pour lui propoſer de revenir à Conſtantinople ſous leurs ſermens ; le Pape le refuſe, & quelque temps après reçoit les ſoumiſſions de Théodore, de Mennas, & des autres Evêques de leur

parti. Ils lui adressent une profession de foi, dans laquelle ils déclarent qu'ils reçoivent les quatre Conciles généraux, & promettent de suivre inviolablement tout ce qui y a été décidé *du consentement des Légats & des Vicaires du S. Siége; par lesquels*, ajoutent-ils, *les Papes y ont présidé chacun en leur temps.* Le Pape, après avoir reçu cette profession de foi, quitta sainte Euphémie; & retourna à Constantinople.

Reparat Evêque de Carthage est déposé sur une accusation calomnieuse, & ensuite envoyé en exil: le vrai motif étoit qu'il avoit refusé de consentir à la condamnation des trois Chapitres. Primase son Diacre les ayant condamnés, fut ordonné à sa place & intronisé malgré la résistance du Clergé & du peuple; ce qui ne se fit pas sans répandre beaucoup de sang.

553.

Concile de Constantinople, cinquiéme œcuménique. L'ouverture de ce Concile se fit le 4 Mai, nonobstant les représentations du Pape, qui avoit demandé que les Evêques Latins y fussent appellés. On étoit aussi convenu avec lui que les Evêques tant Grecs que Latins, qui se trouvoient à Constantinople, conféreroient en nombre égal sur les trois Chapitres: mais comme il vit qu'on ne remplissoit point cette convention, il jugea à propos de ne point assister au Concile, & déclara qu'il donneroit son avis séparément. Le Concile lui envoya une députation de dix-huit Evêques, entre lesquels étoient trois Patriarches & plusieurs Métropolitains. On lui fit de la part du Concile une réquisition d'y venir prendre séance, & sur son refus on termina cette premiére conférence: c'est ainsi qu'on nomme les séances de ce Concile. Seconde conférence le 8, dans laquelle on rend compte d'une nouvelle députation faite au Pape le 6. Troisiéme conférence le 9.: le Concile déclare qu'il tient la foi des quatre Conciles généraux & des Peres orthodoxes. Quatriéme conférence le 12: on y examine la doctrine de Théodore de Mopsueste. Le Pape fait son *Constitutum* sur les trois Chapitres: dans cet écrit il défend de condamner Théodore de Mopsueste; il ordonne la même chose à l'égard de Théodoret, au sujet duquel il ajoûte: *Nous condamnons les écrits qui portent son nom, & de qui que ce soit, qui sont conformes*

aux erreurs de Nestorius ou de quelqu'autre hérétique. Quant à la lettre d'Ibas, il ordonne que le jugement du Concile de Calcedoine demeure en son entier à cet égard, comme à l'égard de tout le reste. Il finit par révoquer ce qui se trouve contre les trois Chapitres dans son *Judicatum.* Avec le Pape, seize Evêques & trois Diacres souscrivent ce *Constitutum.* Cinquiéme conférence le 17 : on y fait lecture de plusieurs piéces contre Théodore de Mopsueste ; on y traite la question, *s'il est permis de condamner les morts* : la séance finit par l'examen de la doctrine de Théodoret. Sixiéme conférence le 19 : le Concile examine la lettre d'Ibas. Le 25, le Pape envoie son *Constitutum* à l'Empereur. Septiéme conférence le 26 : le Questeur Constantin envoyé par l'Empereur, fait lire dans le Concile le serment du Pape, & toutes les piéces qui prouvoient qu'il avoit condamné les trois Chapitres. Huitiéme conférence le 2 Juin : le Concile prononce contre les trois Chapitres, condamnant Théodore de Mopsueste & ses écrits impies, les impiétés écrites par Théodoret contre la vraie foi & contre les douze chapitres de S. Cyrille, & la lettre impie d'Ibas à Maris. Cette sentence fut souscrite par cent soixante-cinq Evêques. C'est ainsi que l'affaire des trois Chapitres fut terminée : l'autorité du Concile de Calcedoine ne reçut aucune atteinte de cette condamnation, puisque les trois Chapitres n'y furent point approuvés. Cette affaire étant finie, l'Empereur, à la réquisition de plusieurs Abbés de Palestine, envoya une lettre avec son édit, & plusieurs autres piéces contre Origene : le Concile les ayant reçues, condamna tout d'une voix Origene & ses sectateurs. Six mois après la fin du Concile le Pape revint à l'avis des Evêques qui avoient condamné les trois Chapitres, & les condamna lui-même dans une lettre du 8 Décembre, adressée au Patriarche de Constantinople.

554.

Le Pape fait une nouvelle constitution le 23 Février, pour la condamnation des trois Chapitres : depuis ce temps il ne resta plus de prétexte pour combattre la définition du Concile de Constantinople. Cependant le nombre des défenseurs des trois Chapitres continua d'être très-considérable, & l'on en distingue trois classes. Les hérétiques, qui demeurant d'ac-

cord que les trois Chapitres étoient infectés des erreurs de Nestorius, prétendoient que les sentimens avoient été approuvés par le Concile de Calcédoine, puisqu'il n'avoit pas condamné ces trois écrits. Les schismatiques, qui se persuadant que le cinquiéme Concile étoit opposé à celui de Calcédoine, le rejetterent comme schismatique, & se séparerent de la communion des Papes & des Orientaux. Enfin les Catholiques, qui étant dans la même persuasion, rejetterent aussi la décision du cinquiéme Concile, mais ne rompirent point l'unité, & ne furent point séparés de la communion de l'Eglise. D'un autre côté la condamnation d'Origene irrita si fort les Moines Origénistes de Palestine, qu'ils se séparerent entiérement de la communion de l'Eglise Catholique, en sorte que le Patriarche Eustochius se crut obligé de recourir aux ordres de l'Empereur pour les faire chasser de leurs monasteres & de la province.

Cinquiéme Concile d'Arles, le 29 Juin : il y assista onze Evêques & huit députés, qui firent sept Canons, dont le sixiéme défend aux Clercs de dégrader les fonds dont l'Evêque leur a accordé l'usage, sous peine de discipline.

555.

Le Pape Vigile s'étant mis en chemin pour revenir à Rome, meurt à Syracuse en Sicile, le 10 Janvier. Le 16 Avril suivant, Pelage fut ordonné à Rome ; mais comme il voyoit les plus gens de bien se séparer de sa communion, parcequ'il étoit soupçonné d'avoir eu part à la mort de Vigile, il s'en purgea par un serment solemnel dans l'Eglise de S. Pierre, où il vint processionnellement à cet effet.

557.

Le Pape Pelage envoie au Roi Childebert sa confession de foi, pour calmer les inquiétudes de ceux qui s'imaginoient qu'on avoit donné atteinte à la foi dans le dernier Concile de Constantinople.

On rapporte à cette année le troisiéme Concile de Paris : il fut composé de quinze Evêques, qui firent dix Canons, tendans principalement à empêcher l'usurpation du bien de

l'Eglise, & à soutenir la liberté des élections des Evêques.

558.

Dédicace de l'Eglise de S. Vincent à Paris, le 23 Décembre : elle avoit été fondée & dotée magnifiquement par le Roi Childebert qui en avoit bâti plusieurs autres, & avoit aussi fondé plusieurs Monasteres, suivant en cela la dévotion de son siécle. Il mourut ce même jour, & fut enterré dans cette nouvelle Eglise : il y avoit mis entr'autres reliques, l'étole de S. Vincent, qu'il avoit rapportée d'Espagne. La dédicace en fut faite par S. Germain Evêque de Paris, qui y avoit mis une communauté de Moines : c'est aujourd'hui S. Germain des Prés. L'original du diplôme donné par ce Prince subsiste encore. Le second Concile de Tours cite une ordonnance de ce Prince contre les ravisseurs des veuves & des filles consacrées à Dieu.

559.

Mort du Pape Pelage le 2 Mars : Jean III. lui succede.

560.

Vers ce temps arriva la conversion des Sueves, peuple Arien établi en Galice. Cette conversion fut occasionnée par la guérison du fils de leur Roi Théodemir, qui avoit eu recours aux reliques de S. Martin, attiré par la renommée des miracles qui s'opéroient souvent à Tours par l'intercession de ce saint Evêque.

Mort de S. Cloud ou Clodoald, Prêtre, fils du Roi Clodomir.

Clotaire, sur la fin de son regne, donna une ordonnance générale pour l'administration de la justice. Il y dit, que si le juge condamne quelqu'un injustement, contre la loi, il sera corrigé en l'absence du Roi par les Evêques ; que personne n'abusera de l'autorité royale pour épouser une veuve ou une fille malgré elle, ou pour l'enlever ; que personne ne sera assez hardi pour épouser des Religieuses, ou ôter aux Eglises ce qui leur a été donné par les défunts. Ensuite Clotaire remet à l'Eglise les droits sur les terres & sur les troupeaux. Il exempte les Clercs des charges publiques, confirme les

donations

donations faites à l'Eglise par ses prédécesseurs, & veut qu'ils jouissent sans trouble de tous les biens qu'ils ont possédés depuis trente ans, pourvu qu'ils ayent commencé à posséder de bonne foi, & sur un juste titre.

561.

Conversion des Sueves à la Foi catholique.

562.

Les Evêques de Galice s'assemblent en Concile à Lugo : à la réquisition du Roi ils érigent cette ville en métropole, & établissent plusieurs nouveaux Evêchés, l'un desquels fut le Monastere de Dume, fondé sous la régle de saint Benoit par l'Abbé Martin, qui en fut le premier Evêque : on vit dans la suite un assez grand nombre de ces érections de Monasteres en Evêchés.

563.

Concile de Brague, le 1 Mai : il y assista huit Evêques, qui firent vingt-deux Canons, dont la plupart regardent les cérémonies.

564.

L'Empereur Justinien, qui avoit embrassé depuis quelque temps l'erreur des *Incorruptibles*, donne un édit pour faire approuver cette doctrine. On appelloit Incorruptibles ou *Phantasiastes*, ceux qui croyoient que dès que le corps de Jesus-Christ fut formé dans le sein de sa mere, il n'étoit susceptible d'aucune altération, pas même des passions naturelles & innocentes, comme la faim & la soif ; ensorte qu'avant sa mort il mangeoit sans besoin comme depuis sa résurrection : les Incorruptibles nommoient *Corrupticoles* ceux qui étoient de l'opinion contraire.

565.

Saint Eutychius, Patriarche de Constantinople, refuse de signer l'édit de Justinien. Ce Prince l'envoie en exil, & fait ordonner à sa place Jean le Scholastique. Eutychius ne fut pas le seul qui résista à l'Empereur en cette occasion ; les autres Patriarches & la plupart des Evêques firent la même

chose, & combattirent sa doctrine dans leurs Conciles & dans leurs écrits. Justinien en envoya plusieurs en exil.

Mort de Justinien, le 14 Novembre. Cet Empereur dut sa gloire aux grands hommes qui vécurent sous son régne. Tribonien son Questeur faisoit fleurir les loix dans le sein de l'Empire, tandis que Bélisaire son Général en étendoit les limites par la prospérité de ses armes. Justinien au contraire, *au lieu de s'appliquer à la guerre, s'amusoit* (dit Procope) *à de vaines spéculations & à des curiosités sur la nature divine.* Son inquiétude à cet égard étoit extrême : il aimoit à décider sur les matiéres de religion ; il employoit presque tout son temps à les examiner. On le trouvoit souvent au milieu de la nuit environné de ses livres, & de vieux Evêques dont il s'appliquoit à terminer les disputes. La vivacité de son tempérament faisoit qu'il dormoit très-peu ; il mangeoit encore moins, ne prenant de la nourriture que de deux jours l'un pendant le Carême, encore n'étoit ce que des herbes sauvages qu'il mangeoit sans pain. Il avoit fait bâtir plus de soixante Eglises, dix Hôpitaux & vingt-trois Monasteres. Enfin, après avoir fait paroître pendant toute sa vie un grand zele pour la religion, il mourut malheureusement dans l'erreur qu'il parut avoir cherchée par sa curiosité insatiable. Justinien eut pour successeur Justin son neveu, qui aussi-tôt rappella les Evêques exilés, à la réserve de S. Eutychius.

Mort de S. Malo ou Maclou, premier Evêque de la ville d'Aleth, qui depuis a pris le nom de ce Saint.

567.

Concile de neuf Evêques à Tours, le 17 Novembre : on y fit vingt-sept Canons, dont voici les plus importans. Suivant le second, les Evêques qui ont des différends entr'eux, doivent choisir des Prêtres pour arbitres, & se soumettre à leur décision, sous peine d'être mis en pénitence par le Concile suivant. Le troisiéme porte, Que le corps du Seigneur ne sera point placé sur l'autel dans un arrangement arbitraire, mais il sera mis en forme de croix. Ce Canon est obscur ; il paroît qu'on doit l'entendre de la maniére de ranger sur l'autel les hosties, ensorte que par leur arrangement elles formassent une croix. Il y a dans le texte, *Ut corpus Domini non imaginario ordine, sed sub crucis titulo compo-*

natur. Selon Baronius, ces mots signifient qu'on ne doit point placer le corps du Seigneur au rang des images qui ornent l'autel, mais sous la croix qui est au milieu. D'habiles critiques trouvent la premiére interprétation plus conforme à la discipline de ce temps-là. Il y a lieu de penser que le Concile veut qu'on range en croix sur l'autel les pains offerts qui doivent être consacrés pour la communion du peuple. Le quatriéme Canon défend aux Laïques de se tenir avec les Clercs près de l'autel pendant la messe & les vigiles; c'est-à-dire, pendant les matines. La partie supérieure de l'Eglise, séparée par une balustrade, ne doit être ouverte qu'au chœur des Clercs qui psalmodient. [C'est de-là que cette partie de l'Eglise a été nommée *le chœur*.] Cependant, ajoûte le Concile, le sanctuaire sera ouvert aux Laïques, & même aux femmes, pour prier & pour recevoir la communion. [Le Concile nomme le Sanctuaire *Sancta Sanctorum*. Ce terme nous vient de l'ancienne loi; car le tabernacle de Moyse étoit divisé en deux parties, dont la premiére se nommoit *Sancta*; & la seconde qui étoit séparée de la premiére par un voile, étoit appellée *Sancta Sanctorum*; c'est-à-dire, *Sanctissima*.] Ce Canon nous fait encore voir que c'étoit l'usage de l'Eglise Gallicane, que les hommes & les femmes allassent recevoir la communion dans le sanctuaire. La discipline de l'Eglise Romaine étoit differente : il est marqué dans l'ordre Romain, que les Evêques qui avoient assisté le Pape à la messe, parcouroient l'Eglise, communiant hommes & femmes, chacun à sa place. Il est dit dans le cinquiéme, que chaque ville doit nourrir ses pauvres : les Prêtres de la campagne & les habitans nourriront aussi les leurs, afin d'empêcher les mendians vagabonds de courir les villes & les provinces. Les dixiéme & onziéme font défense, sous peine d'excommunication, aux Evêques & aux Prêtres, aux Diacres, aux Soudiacres, d'avoir chez eux, sous quelque prétexte que ce soit, même pour conduire leur maison, des femmes étrangeres, des veuves ou des vierges consacrées à Dieu : il n'y a que la mere, la sœur & la fille qui soient exceptées. *Puisqu'il nous est ordonné*, dit le Concile, *de travailler de nos mains pour nous nourrir & nous vêtir, pourquoi enfermer dans notre maison un serpent sous prétexte que nous en avons besoin pour travailler à nos vêtemens?* Dans le vingt-troisiéme, il est dit que l'Evêque qui

est marié, doit vivre avec sa femme comme avec une sœur. La femme d'un Evêque est nommée dans ce canon *Episcopa*. Le quinziéme défend aux Moines de se marier; & si quelqu'un d'eux veut se marier, il sera excommunié; on emploiera pour le séparer de sa femme l'autorité du juge laïque, qui sera obligé de prêter main forte, sous peine d'excommunication. Le dix-septiéme ordonne que tous les jours de Fête on dira à Matines six antiennes avec deux pseaumes à chaque antienne. Comme il y a des Fêtes & des Messes de Saints dans tout le mois d'Août, on fera l'office plus matin. [Apparemment afin que le peuple pût ensuite vaquer aux travaux de la moisson.] Dans le mois d'Octobre on dira huit antiennes avec trois pseaumes à chaque antienne: au mois de Novembre, neuf antiennes avec trois pseaumes à chaque antienne: on fera la même chose les mois de Janvier & de Février jusqu'à Pâque. On fera ensorte de ne dire jamais moins de douze pseaumes à Matines: celui qui aura manqué de le faire, jeûnera ce jour là au pain & à l'eau; & s'il a omis de jeûner, il jeûnera une semaine entiére au pain & à l'eau. [On voit par-là qu'on régloit la longueur de l'office sur celle de la nuit, afin qu'on l'employât toute entiére à louer le Seigneur.] Le dix-neuviéme porte que les Archiprêtres de la campagne auront toujours un Clerc qui couche dans leur chambre, & qui les accompagne par-tout, pour être témoin de leur chasteté. Suivant le vingt-deuxiéme, il y avoit des Chrétiens qui par un reste de superstitions, faisoient des réjouissances le premier jour de Janvier en l'honneur du Dieu Janus; ou qui le jour de la chaire de S. Pierre, offroient des viandes aux mânes des morts, & qui revenant chez eux après avoir entendu la Messe, & reçu le corps du Seigneur, mangeoient ensuite les viandes immolées au démon sous le nom des Mânes. Ce Concile ordonne de chasser de l'Eglise ceux qui sont coupables de ces superstitions.

Les Païens célébroient en effet le 22 de Février, jour de la chaire de S. Pierre, une fête en l'honneur des morts, & ils portoient des viandes sur les tombeaux, persuadés que les Manes venoient s'en nourrir. [Cette fête des Païens se nommoit *Caristia* ou *Cara cognatio*. Elle étoit précédée d'une autre fête aussi en l'honneur des morts, qu'on nommoit *Feralia*, & qui duroit plusieurs jours.] Ils faisoient aussi dans le

même mois, & vers le même temps la fête du Dieu *Terme*, & c'est apparemment de cette superstition que parle encore le Concile, en disant qu'il y en a qui honorent *je ne sçais quelles pierres*. La fête de la chaire de S. Pierre fut instituée pour détourner les Fideles des superstitions qui se pratiquoient ce jour-là ; & plus d'un siécle avant ce Concile, elle étoit déja fort célébre. Il paroît que pour détourner plus aisément les Fideles des festins superstitieux qu'on faisoit aux morts, le 22 Février, on leur permit de faire ce jour-là des agapes en l'honneur de S. Pierre : c'est pourquoi cette fête fut appellée *Festum Epularum S. Petri, le Banquet de S. Pierre*. La fête de S. Pierre aux liens fut aussi placée le premier jour d'Août, pour détourner les Chrétiens des superstitions païennes qui se faisoient au commencement de ce mois.

Le vingt-troisiéme Canon, outre les hymnes de S. Ambroise, qui étoient reçues dans l'office, permet d'en admettre quelques autres qui paroissoient dignes d'être chantées, pourvu cependant que le nom de l'Auteur fût marqué au commencement. [On a depuis peu renouvellé cet ancien usage dans les nouveaux bréviaires des différentes Eglises de France. On s'y étoit conformé dans la premiére édition du bréviaire de Paris; mais dans la seconde on a fait disparoître les noms des Auteurs. On ignore la raison qui a pu engager les Editeurs à s'éloigner d'un usage si sage & si respectable.]

Le vingt-cinquiéme est contre les usurpateurs des biens des Eglises ; il y est dit : *S'ils persistent dans leur usurpation après trois admonitions, il faut nous assembler tous de concert avec nos Abbés, nos Prêtres, & notre Clergé; & puisque nous n'avons point d'autres armes, prononcer dans le chœur de l'Eglise le Pseaume 108, contre le meurtrier des pauvres, pour attirer sur lui la malédiction de Judas, ensorte qu'il meure non-seulement excommunié, mais anathématisé.* On voit ici la différence entre l'anathême & l'excommunication : l'anathême étoit l'abandonnement au démon ; la simple excommunication consistoit à ne plus communiquer avec l'excommunié. Il se tint aussi à Lyon cette année un Concile, qui fit six Canons.

Fondation du Monastère de sainte Croix à Poitiers, par sainte Radegonde, épouse du Roi Clotaire.

Fondation de l'Abbaye de S. Vincent du Mans.

Concile de Lyon contre Salonius d'Embrun, & Sagittaire de Gap.

568.

C'est ici le temps de l'établissement des Lombards en Italie : ils y entrerent par la Vénétie. Après s'être emparé de cette province, ils allerent en Ligurie, & se rendirent maîtres de tout le pays jusqu'en Toscane, excepté de Rome & de Ravenne. Ces peuples étoient Germains d'origine, & venoient de Pannonie où ils avoient eu un établissement pendant quatre cens ans : ils faisoient profession de l'Arianisme, ensorte que les Catholiques souffrirent beaucoup sous leur domination. C'est aussi le temps où le Gouverneur d'Italie pour l'Empereur, résidant à Ravenne, commença à prendre le nom d'Exarque : le premier fut Longin.

Naissance de Mahomet.

572.

Conciles de Brague & de Lugo en Galice : le premier se tint le premier Juin, & fit dix canons : dans le second le Roi confirma la nouvelle division des diocèses faite à l'occasion de la conversion de ces peuples.

Mort du Pape Jean III, le 13 Juillet : le saint Siége vaque dix mois, à cause des troubles d'Italie causés par les ravages des Lombards.

573.

Le Pape Benoît I, monte sur le saint Siége, le 16 Mai.

Quatriéme Concile de Paris, au mois de Septembre, dans la Basilique, aujourd'hui l'Eglise de sainte Geneviéve.

Commencement de S. Grégoire de Tours.

Ravages des Perses en Orient.

574.

Les Lombards continuent de ravager l'Italie, détruisent le Monastere du mont Cassin, & viennent assiéger Rome.

575.

Mort de S. Magloire Evêque de Dol. Le siége épiscopal de cette ville, qui d'abord ne fut qu'un monastere, avoit été

établi par S. Samson parent de S. Magloire & son prédécesseur. On remarque qu'il faisoit porter devant lui une croix, comme font aujourd'hui les Archevêques.

576.

Mort de S. Germain Evêque de Paris. On prétend que le Roi Chilperic lui fit une épitaphe en vers Latins.

On croit que ce fut à l'occasion de la translation des reliques de S. Aubin, qui se fit cette année, que fut établi à Angers par les libéralités de Childebert, le Monastere de saint Aubin de cette ville.

577.

Mort du Pape Benoît, le 31 Juillet : son successeur fut Pelage II. qui fut consacré sans attendre le consentement de l'Empereur, à cause du siége de Rome.

Prétextat Evêque de Rouen, accusé par le Roi Chilperic d'avoir voulu mettre Merouée fils de ce Prince sur le trône, est déposé dans un Concile de quarante-cinq Evêques à Paris : on compte ce Concile pour le cinquiéme de cette ville. Cette année il y eut dispute sur le jour de la Pâque. Rome avec l'Orient la célébra le 25 Avril ; la plus grande partie des Gaules le 18, les Espagnols le 21 Mars.

578.

Justin déclare Tibere Empereur le 26 Septembre, & meurt le 5 Octobre suivant : cet Empereur étoit attaqué d'une phrénésie qui l'avoit obligé à déclarer Tibere, César dès l'année 574.

579.

Concile de Châlons sur Saône, qui dépose de l'épiscopat Salonius Evêque d'Embrun, & Sagittaire Evêque de Gap. Ces deux freres étoient coupables de plusieurs homicides, d'adultéres, & du crime de leze-majesté ; ils furent condamnés à la poursuite du Roi Gontran.

580.

Concile de Braine : il s'assembla par les ordres du Roi Chilperic, pour juger Gregoire Evêque de Tours, accusé

d'avoir dit que la Reine Fredegonde commettoit adultére avec Bertrand Evêque de Bordeaux. On convint dans le Concile que Gregoire, après avoir dit la Messe sur trois autels se purgeroit par serment. *Quoique cette maniére de se justifier fût contraire aux canons, on la pratiqua à cause de l'intérêt du Roi* : c'est ce qu'en dit Gregoire de Tours lui-même. On admira dans ce Concile la modération du Roi, qui avant le jugement dit aux Evêques : *Si vous croyez que l'on doive entendre des témoins contre un Evêque, les voici tous prêts : si vous croyez qu'il s'en faille rapporter à sa conscience, dites-le, je suis prêt à vous écouter.* On peut douter cependant que le Roi en eût agi de la sorte, si l'autorité que les Evêques s'étoient attirée alors lui eût paru moins redoutable ; car Gregoire de Tours dit ailleurs, parlant de ce Prince : *Il médisoit volontiers des Evêques, & les tournoit en ridicule en son particulier ; il se plaignoit qu'il n'y avoit qu'eux qui régnoient, & qui s'attiroient toute l'autorité, & que l'Eglise possédoit toutes les richesses.* Peut-être aussi la haine de Chilperic contre les Evêques étoit-elle fondée sur ce qu'il les avoit souvent trouvés opposés à ses desseins : il n'avoit pu réussir à leur faire approuver un écrit qu'il avoit fait pour ordonner qu'on nommât la Trinité simplement Dieu, sans distinction des personnes ; il avoit aussi composé des hymnes & des Messes, qui ne furent point approuvées.

Levigilde roi des Visigoths en Espagne, irrité de la conversion de S. Hermenegilde son fils, persécute les Catholiques.

Mort de S. Martin premier Evêque de Dume, & ensuite Archevêque de Prague. Dume, comme nous avons vu, ne fut d'abord qu'un Monastere de l'ordre de S. Benoît, fondé par ce même saint Martin. Il est auteur d'une collection de Canons, qui a depuis été très-célébre ; elle est divisée en deux parties, dont la premiére regarde le Clergé, & la seconde les Laïques.

581.

Premier Concile de Mâcon, le premier Novembre. Vingt-un Evêques assisterent à ce Concile, qui fit dix-neuf Canons : le cinquiéme défend aux Juges séculiers, sous peine d'excom-

munication, de poursuivre aucun Clerc, ou de le faire emprisonner, excepté pour crime. Le huitiéme porte défense aux Clercs de s'accuser l'un l'autre devant le Juge séculier, sous peine aux moindres Clercs de trente-neuf coups de discipline, aux Clercs majeurs de trente jours de prison. Depuis la saint Martin jusqu'à Noël, on doit jeûner le Lundi, le Mercredi & le Samedi : on voit ici l'origine de l'Avent.

Saint Aunaire, Evêque d'Auxerre, convoque un Synode des Prêtres & des Abbés de son diocèse ; ce qui marque que dès ce temps-là les Evêques tenoient de ces sortes d'assemblées pour y publier les statuts nécessaires à la manutention du bon ordre dans leurs Eglises. On y dressa quarante-cinq Canons. Voici les plus propres à donner une idée des mœurs & de la discipline de ce siécle dans l'Eglise Gallicane. Par le premier, il est défendu de se déguiser le premier jour de Janvier en vache ou en cerf, ou de donner des *étrennes diaboliques*, mais on peut en ce jour se rendre service les uns aux autres comme dans tout autre jour de l'année. [Il y a dans le texte, *cervolo vel vetulâ facere*. On sçait que *vetula* est souvent écrit dans les anciens livres pour *vitula*; & que *vitula* signifie une genisse ou même une vache. Mais le sens de ces termes n'en seroit pas moins obscur, si nous ne sçavions d'ailleurs, comme il a été dit plus haut, que les mascarades que les Païens & quelques mauvais Chrétiens faisoient le premier jour de Janvier, consistoient à prendre la figure de divers animaux, & nommément du cerf & de la vache. Un ancien pénitentiel tiré d'un manuscrit d'Angers, marque trois ans de pénitence pour ces ridicules mascarades. *Si quis calendis Januariis in vitulâ vel cervolo vadet, tribus annis pœniteat.* C'est à cause de ces superstitions que dans un ancien Ordre Romain, on trouve au premier jour de Janvier une Messe pour demander à Dieu l'extirpation de l'idolâtrie : *Ad prohibendum ab idolis.* Il faut encore sçavoir que par une superstition païenne dont on voit encore des traces dans le huitiéme siécle, on n'osoit rien prêter à son voisin le premier jour de l'an, non pas même lui donner du feu ; mais chacun mettoit à sa porte ce jour-là des tables chargées de viande pour les passans : c'est peut-être ce qu'on nomme ici des étrennes diaboliques.]

Suivant le troisiéme, il n'est pas permis de s'assembler dans

des maisons particuliéres pour célébrer les veilles des fêtes, ni d'acquitter des vœux à des buissons, à des arbres ou à des fontaines, ou de faire des figures de pied & d'homme avec du linge. [Il est difficile de déterminer ce que signifie dans ce troisiéme Canon, *non licet compensos facere*. Quelques-uns entendent par ce terme, les assemblées que faisoient les femmes le soir pour filer ensemble : *pensum* est en effet la tâche de laine qu'on donnoit aux femmes pour filer. Ainsi *compensum* ou *compensos facere*, pourroit signifier *faire ensemble* sa tâche, filer ensemble. D'autres croient que *compensum* est une offrande, ainsi nommée, parceque plusieurs y contribuoient. On lit encore dans le texte, *pede & homine lineo*. M. Fleuri a lu *ligneo*, puisqu'il traduit, *des pieds de bois* : cependant toutes les éditions portent *lineo*. On voit par un sermon de S. Eloi qu'on plaçoit ces figures de pieds sur les grands chemins; mais le Synode d'Auxerre ne le marque pas.]

Le sixiéme ordonne que les Prêtres iront chercher le saint Chrême après la mi-carême, & que ceux qui ne pourront y aller eux-mêmes y enverront leur Archidiacre ou leur Archisoudiacre; ils le porteront respectueusement comme on fait les Reliques des Saints, dans un vase destiné à cet usage, & enveloppé d'un linge. [C'est la premiere fois qu'on trouve la qualité d'*Archisoudiacre*.] Ce canon semble marquer que le saint Chrême se faisoit alors à la mi-carême dans l'Eglise d'Auxerre. En effet le premier Concile de Tolede déclare qu'il est permis à l'Evêque de faire le saint Chrême en quelque jour que ce soit. Il y a cependant fort long-temps que l'Eglise semble avoir choisi le Jeudi-Saint pour cette cérémonie; & l'Evêque disoit ce jour-là trois Messes qui sont rapportées dans d'anciens Sacramentaires; la premiere pour la réconciliation des pénitens, la seconde pour la bénédiction du Chrême, & la troisiéme du jour, laquelle se disoit le soir en mémoire de la Cene.

Le huitiéme contient des défenses d'offrir à l'autel du vin assaisonné de miel, ou quelqu'autre boisson que du vin mêlé d'eau. [On a précédemment rapporté un canon assez semblable, dont on a donné l'explication.]

Le neuviéme ordonne d'empêcher les Laïques de danser dans l'Eglise, d'y faire chanter des chansons à des filles ou

d'y donner des festins. [On voit ici à quel point on portoit la profanation des lieux saints.]

Le dixiéme fait défense de dire en un jour deux Messes sur le même autel; sur-tout un Prêtre ne doit pas dire la Messe sur un autel le même jour qu'un Evêque l'y aura dite. [Les Messes n'étoient donc pas encore bien fréquentes.]

Par le douziéme, il est défendu de donner l'Eucharistie ou le baiser aux morts. [On donnoit quelquefois l'Eucharistie aux morts, ou du moins on la mettoit avec eux dans le tombeau; ce qui fut défendu par le troisiéme Concile de Carthage, & par celui de Trulle.]

Le quatorziéme défend d'enterrer dans le baptistaire, & de mettre un mort sur un mort; c'est-à-dire, d'enterrer les cadavres l'un sur l'autre dans le même tombeau. [Quand on enterroit deux corps dans le même tombeau, on avoit grand soin de ne les pas mettre l'un sur l'autre, mais à côté l'un de l'autre. Gruter rapporte une épitaphe singuliére d'un ancien Chrétien qui ordonna qu'on l'enterrât seul, afin qu'au jour du jugement, il lui fût plus aisé de sortir de son tombeau.

Solus cur sim quæris?
Ut in censorio die sine impedimento faciliùs resurgam.

Le dix-neuviéme porte, qu'il n'est pas permis aux Prêtres, aux Diacres & aux Soudiacres d'officier à la Messe, ni même d'y assister s'ils ne sont à jeun. [C'est qu'en effet tous les Ministres de l'autel communioient alors avec le célébrant.]

Suivant le trente-sixiéme & le trente-septiéme, il n'est pas permis à une femme de recevoir l'Eucharistie dans la main nue, ou de toucher la *palle du Seigneur*, c'est-à-dire, le corporal. [On recevoit donc encore alors l'Eucharistie dans la main, que les hommes avoient nue, & les femmes couverte de quelques linges. On voit cet usage bien marqué dans un sermon attribué à S. Augustin, & qu'on croit être de S. Césaire. *Tous les hommes*, dit cet Auteur, *quand ils doivent approcher de l'autel, lavent leurs mains, & les femmes présentent des linges blancs pour y recevoir le corps de Jesus-Christ.*

Le quarante-deuxiéme enjoint aux femmes, quand elles communient, d'avoir leur *dominical*; (c'est-à-dire, un voile

qu'elles portoient le Dimanche sur la tête :) celle qui ne l'aura pas, attendra au Dimanche suivant à communier. [Le terme *dominical* doit s'entendre d'un voile qui se portoit sur la tête, & non d'un linge dans la main, comme traduit M. Fleuri. Nous le voyons évidemment par ce Canon d'un ancien Livre pénitentiel : *Si mulier communicans dominicale suum super caput non habuerit, usque ad alium diem Dominicum non communicet.* Les femmes pouvoient tenir un bout de ce voile dans la main pour y recevoir l'Eucharistie ; mais ce n'est pas ce que ce Synode ordonne ici. Il avoit déja marqué dans un autre Canon, que les femmes ne doivent point recevoir l'Eucharistie dans la main nue : il veut dans celui-ci que pour approcher de la sainte table avec plus de respect, elles aient aussi un voile sur la tête.

582.

Tibere fait couronner Empereur Maurice son gendre, le 13 Août.

583.

Troisiéme Concile de Lyon : on y fit six Canons. Le cinquiéme défend aux Evêques de célébrer les fêtes de Noel ou de Pâque hors de leur Eglise, à moins qu'ils ne soient retenus ailleurs par quelque maladie ou par un ordre du Roi. Le dernier porte que les lépreux de chaque cité doivent être nourris & entretenus aux dépens de l'Eglise par les soins de l'Evêque, afin qu'ils ne soient point vagabonds.

584.

Pretextat rentre dans son siége par l'avis des Evêques, après la mort de Chilperic.

Le Roi Gontran fait bâtir l'Abbaye de S. Marcel à Châlons sur Saône : il y mit des Moines, qui devoient suivre l'Institut établi à S. Maurice par le Roi Sigismond, & par un Concile. Il fait assembler un Concile à Valence, pour confirmer cet établissement. Cette Abbaye est devenue aujourd'hui un Prieuré de l'Ordre de Cluni.

585.

Second Concile de Mâcon, le 23 Octobre. Ce Concile qui s'assembla par ordre du Roi Gontran pour juger les Evêques

[illegible] d'avoir suivi la révolte de Gondebaud. [illegible] de quarante-six Evêques & de vingt Deputés [illegible] fit vingt Canons. Le cinquiéme ordonne [illegible] aux Ministres de l'Eglise, suivant [illegible] coutume immémoriale des Chrétiens. [illegible] excommunication. Le treiziéme dit, que comme [illegible] Evêque est particuliérement destinée pour exercer [illegible] sans distinction de personnes, on n'y nourrira [illegible] de peur que ceux qui y viennent chercher [illegible] [illegible] n'y soient mordus. Le [illegible] Laïques honoreront les Clercs [illegible] *[illegible] si l'un & l'autre est à cheval [illegible] [illegible] si le Clerc est à pied, [illegible] pour le saluer.* On appeloit [illegible] [illegible] l'ordre de Soudiaconat [illegible] aux veuves, même les [illegible] Le dix-[illegible] défend aux [illegible] de mort & aux executions. [illegible] Canons de ce Concile [illegible]

Dans ce Concile un Evêque [illegible] ver en forme aux Prélats [illegible] l'homme ne pouvoit [illegible] tra par l'Ecriture que [illegible] deux sexes, puisque [illegible] *me*, quoique [illegible]

Fredegonde, veuve de Chilperic, [illegible] dans son Eglise. Leudowald Evêque [illegible] miére Eglise de cette province, [illegible] toutes les Eglises de [illegible] & *interdit*, [illegible] brer le service divin jusqu'à ce qu'on eût [illegible] ce crime. C'est le premier exemple que l'antiquité [illegible] nisse d'un semblable interdit.

Levigilde fait tuer son fils Hermenegilde dans la prison, le 13 Avril, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire comme martyr.

Mort de l'Empereur Tibere à Constantinople. Il avoit rappellé le Patriarche S. Eutychius, après douze ans d'exil dans le Pont.

587.

Recarede succede à Levigilde son pere, & se fait Catholique.

588.

Les Visigoths suivent l'exemple de leur Roi, & se convertissent à la Religion catholique. L'hérésie Arienne dominoit en Espagne depuis l'invasion des Visigoths en 414.

589.

Recarede assemble le 6 Mai un Concile à Toléde, pour affermir la conversion des Goths: ce Concile, qui est compté pour le troisiéme de Toléde, fut composé de soixante-douze Evêques. Après que le Roi qui y étoit présent, eut fait sa profession de foi, on fit souscrire aux Evêques Ariens convertis les définitions des Conciles généraux, plusieurs anathêmes contre les erreurs des Ariens, & la condamnation du Concile de Rimini: ensuite on fit vingt-trois Canons. Le septiéme ordonne qu'on fera toujours lecture de l'Ecriture sainte à la table des Evêques. Par le dix-huitiéme il est enjoint aux Métropolitains d'assembler un Concile tous les ans, & aux Juges des lieux & Intendans des domaines du Roi, de s'y trouver pour apprendre la maniére dont ils doivent gouverner les peuples, de la bouche des Evêques qui leur sont donnés pour inspecteurs. Les décrets de ce Concile furent confirmés par une ordonnance du Roi.

Concile de Narbonne le 1 Novembre. Entre les quinze Canons qu'on y fit, le premier défend aux Clercs de porter des habits de pourpre; cette couleur étant propre sur-tout aux Laïques constitués en dignité. [Ce qui marque que les miers Magistrats portoient dès-lors des robes de pourpre.] Le second ordonne de chanter le *Gloria Patri, &c.* à la fin de chaque pseaume, & à chaque division des pseaumes qui seroient trop longs. [Cet usage étoit établi depuis long-temps dans les Eglises des Gaules; mais la domination des Ariens avoit peut-être empêché qu'on ne le suivît dans la province de Narbonne.] Le troisiéme défend sous peine d'excommunication & de déposition aux Prêtres, aux Diacres & aux Soudiacres de s'asseoir ou de se promener dans les places pu-

bliques, pour s'y [illegible] Le [illegible] est remarquable : il [illegible] peine à l'homme [illegible] d'avoir cent coups [illegible] par le Concile [illegible] en exécution [illegible] Le onziéme [illegible] Prêtre qui ne [illegible] la sorte, & qui [illegible] de la rétribution [illegible] bien l'ignorance [illegible]

Childebert [illegible] sance du Soi[illegible] gisile, Evêque de [illegible] prit, que les [illegible] qu'il avoit [illegible] souvent. Cette [illegible] pagne, & comme [illegible] ville pour y faire [illegible] qui donna lieu [illegible] de l'Evêque. Gregoire de Tours [illegible] nommé Eonies, qui [illegible] la Messe un jour de [illegible] crut que c'étoit une [illegible] scandale lorsqu'on s'apperçut [illegible]

Le Pape Pélage [illegible] tantinople d'assister à la [illegible] de cette ville, qui [illegible] *universel.* Nous [illegible] constitutions [illegible] ple, lui donnoit [illegible] peut faire croire que [illegible] prenoient ce titre.

590.

Le Pape Pélage meurt le 8 Février d'une peste qui avoit attaqué Rome dès le mois de Janvier ; on élut d'un consentement unanime le Diacre Gregoire pour lui succéder ; mais il ne fut consacré que le 3 Septembre suivant, parce que son humilité le porta à user de tous les moyens imagi-

nables pour éviter son ordination. Il avoit d'abord écrit à l'Empereur pour le prier de ne point approuver son élection; ensuite il se fit enlever par des Marchands, déguisé & enfermé dans une manne d'osier; enfin il se cacha dans des bois & des cavernes, mais il y fut découvert par des indices miraculeux. Il céda enfin, quoiqu'en tremblant, comme on le voit dans son *Pastoral* ou traité des devoirs des Evêques, qu'il composa peu de tems après sa consécration. Saint Grégoire fit faire à Rome, à l'occasion de la peste, une procession générale, d'où l'on croit qu'est venue celle du jour de S. Marc, appellée encore *la grande Litanie.*

Concile de Poitiers, assemblé par ordre des Rois Gontran & Childebert, pour juger l'affaire de plusieurs Religieuses de sainte Croix révoltées contre leur Abbesse. Ces filles avoient quitté leur Monastere dès le mois de Février de l'année précédente, sous la conduite de Crodielde, fille du Roi Cherebert, & de Basine, fille du Roi Chilperic, qui prétendoient avoir de justes sujets de plainte contre l'Abbesse Leubouere : mais elle répondit pertinemment à toutes leurs accusations devant le Concile, & fit représenter au contraire plusieurs des Religieuses révoltées qui étoient tombées dans des fautes énormes contre la pureté. Comme ces filles s'étoient portées d'ailleurs aux plus grands excès, jusqu'à faire chasser à coups de bâton les Evêques qui s'étoient assemblés à leur sujet dans l'Eglise de S. Hilaire, & à faire enlever l'Abbesse par des scélerats qui avoient pillé le Monastere, le Concile les déclara excommuniées, & maintint Leubouere dans le gouvernement du Monastere. Ces Religieuses ne se rendirent point alors, mais elle se soumirent & obtinrent leur absolution dans un autre Concile, tenu au mois d'Octobre pour la déposition de Gilles, Evêque de Reims, convaincu de haute trahison.

Concile de Metz, assemblé contre Gilles de Reims.

Concile de Seville le 4 Novembre. Les Evêques qui s'y assemblerent au nombre de huit, ordonnerent entr'autres choses, que si les Prêtres étant avertis par leur Evêque, n'éloignoient pas de chez eux les *femmes étrangeres,* les Juges feroient en droit de s'attribuer ces mêmes femmes comme esclaves.

Fondation du Monastere de Luxeuil en Gaule, par saint Colomban.

Colomban. Il en avoit établi un autre quelque tems auparavant, dans un lieu nommé Anagrates, aujourd'hui Anegray : mais la multitude de ses Moines l'obligea de fonder celui de Luxeu, qui fut bientôt rempli ; de sorte qu'il fut contraint d'en établir un troisiéme nommé Fontaines, à cause de l'abondance des eaux qui se trouvoient dans ce lieu. Saint Colomban donna à ses Moines une régle, qui fut long-tems pratiquée dans les Gaules. Il paroît par son pénitentiel, qu'ils portoient ordinairement sur eux l'Eucharistie. Ils célébroient la Pâque le quatorziéme de la lune, suivant la coutume d'Irlande, patrie de saint Colomban, qui eut beaucoup à souffrir pour se maintenir dans cet usage contraire à celui de l'Eglise.

591.

Maurice associe à l'Empire son fils Théodose le 14 Avril.

Vers ce tems, il parut en Gaule un imposteur qui se disoit le Christ, menant avec lui une femme qu'il appelloit Marie. Il prétendoit faire des prédictions & des miracles : le peuple, suivant sa crédulité ordinaire, lui amenoit grand nombre de malades, & lui prodiguoit les présens. Il distribuoit aux pauvres ce qu'on lui donnoit ; & pour rendre ses aumônes plus abondantes, son zèle alloit jusqu'à voler les passans. Enfin, voyant le nombre de ses sectateurs accru jusqu'à plus de trois mille, il commençoit à méditer des conquêtes, & marchoit en ordre de bataille pour aller attaquer Aurelius, Evêque dans le Velay, lorsqu'il fut massacré. Grégoire de Tours dit qu'il y eut par toutes les Gaules des imposteurs semblables, accompagnés de femmes.

592.

Le Pape rétablit Adrien, Evêque de Thebes injustement déposé, casse la Sentence de Jean, Primat de l'Illyrie, & le condamne à trente jours de pénitence.

Concile de Sarragoce le 1 Novembre : on y fit trois Canons, dont le second porte que les Reliques trouvées chez les Ariens seront présentées aux Evêques, & éprouvées par le feu.

593.

Saint Grégoire écrit ses Dialogues, qui contiennent l'hist-

toire des miracles de plusieurs Saints d'Italie. Quelques critiques modernes ont avancé que saint Grégoire s'est un peu trop livré dans ses dialogues au goût dominant de son siécle pour le merveilleux : mais ce saint Pape ne peut être soupçonné ni de foiblesse d'esprit, ni d'artifice.

Mort de Gontran. On sera sans doute surpris que dans l'éloge que Grégoire de Tours fait de la vertu de ce Prince, il ajoute qu'*il eut une concubine nommée Vénérande*. Mais l'étonnement cessera, si on fait reflexion que le concubinage, nom devenu infâme par la suite des tems, étoit alors une union légitime, qui, quoique moins solemnelle, n'étoit pas moins indissoluble que le mariage ordinaire. Les Loix civiles l'autorisoient, lorsque le défaut de dot ou de naissance de la part de la femme, ne lui permettoit pas, selon le droit Romain, de contracter avec des personnes d'un certain rang. Or quoiqu'une concubine ne jouit point dans la famille, de la même considération, qu'une épouse de condition égale, c'étoit cependant un nom d'honneur, nom différent de celui de *maîtresse* ; & ses enfans, suivant l'ancien usage des François, n'en étoient pas moins habiles à succéder, lorsque le pere le vouloit. L'Eglise d'Occident, pendant plusieurs siécles, a regardé cette sorte d'alliance comme une société légitime. Le premier Concile de Tolede décide formellement qu'*un homme ne doit avoir qu'une femme, ou qu'une concubine à son choix. Canon dix sept.* S. Isidore de Séville, le Concile de Rome sous Eugene II, un autre tenu dans la même ville sous Léon IV, s'expriment de la même maniere. Ces mariages ont enfin cessé d'être permis, parceque souvent le défaut de solemnité faisoit naitre mille abus ; c'est aussi par cette raison que les Loix Romaines, quoiqu'elles regardassent comme légitimes les enfans qui provenoient de cette union, ne leur accordoient point le droit de succéder.

594.

Saint Grégoire envoie en Sardaigne l'Evêque Félix & l'Abbé Cyriaque, pour travailler à la conversion des idolatres qui y étoient encore en grand nombre, sur-tout parmi les paysans. Dans la lettre qu'il écrivit sur ce sujet à l'E-

vêque de Cahors [illegible]
Eglises [illegible]
il faut le [illegible]
à [illegible]
emploient aussi [illegible]
sions : [illegible]
[illegible]
sincerement [illegible]
res [illegible]

35

Grand différend [illegible]
Constantinople [illegible]
ceux-ci [illegible]
deux fois [illegible]
vier une [illegible]
vagance [illegible]
jure [illegible]
aussi aux autres [illegible]
à cette [illegible]

Mort de [illegible]
France.

Confirmation de [illegible]
nances de l'Eglise.

Concile de Rome [illegible]
trois Evêques [illegible]
avec les Evêques [illegible]
goire : le [illegible]
duit à Rome [illegible]
Papes. Quand [illegible]
couvroit [illegible]
des Reliques. Ce [illegible]
défend de [illegible]
porte le corps [illegible]
cile furent [illegible]
culés d'heresie [illegible]
voyé à Rome les [illegible]
lettres concernant [illegible]
soit ainsi soumis à la jurisdiction [illegible]
où il prenoit au meme [illegible]

[illegible]

596.

Miſſion de S. Auguſtin en Angleterre : il étoit prevôt du Monaſtere de S. André, fondé à Rome par le Pape S. Grégoire, qui lui aſſocia pour cette entrepriſe quelques autres Moines du même Monaſtere. Saint Grégoire faiſoit élever en même tems de jeunes Anglois, qu'il deſtinoit à travailler un jour à cette miſſion.

597.

Concile de Tolède, le 17 Mai : on n'y fit que deux Canons, dont le premier porte que les Evêques feront obſerver la continence aux Prêtres & aux Diacres, & pourront dépoſer & enfermer les contrevenans pour faire pénitence.

Progrès des Miſſionnaires en Angleterre : Ethelbert, Roi de Kent, embraſſe le Chriſtianiſme, & leur donne un établiſſement à Doroverne, aujourd'hui Cantorberi. Saint Auguſtin paſſe en France, & reçoit de Virgile, Archevêque d'Arles, l'ordination de l'Epiſcopat pour la nation des Anglois. A ſon retour il baptiſa plus de dix mille perſonnes le jour de Noël. Ces ſuccès ſi rapides des Miſſionnaires paroîtront moins ſurprenans, ſi l'on conſidére que Dieu leur avoit accordé le don des miracles, comme nous le voyons dans une lettre écrite l'année ſuivante par S. Grégoire à ſaint Euloge d'Alexandrie, dans laquelle il dit, parlant de S. Auguſtin & des autres Miſſionnaires : *Il fait tant de miracles, lui & ceux qui l'ont accompagné, qu'ils ſemblent approcher de ceux des Apôtres.*

598.

Concile d'Hueſca en Eſpagne. Des deux Canons que fit ce Concile, le premier ordonne aux Evêques d'aſſembler tous les ans les Abbés, les Prêtres & les Diacres de leurs Diocèſes, pour leur enſeigner la régle de vie qu'ils doivent ſuivre, principalement la frugalité & la continence. Ce qui obligeoit ces Conciles d'Eſpagne à faire tant de réglemens ſur l'article de la continence des Clercs, c'eſt que les Clercs Ariens vivoient maritalement avec leurs femmes : habitude qu'on eut bien de la peine à leur faire quitter, lorſqu'ils ſe furent faits Catholiques.

599.

Saint Grégoire fait ſon Sacramentaire, & réforme l'Office de l'Egliſe Romaine. Cet illuſtre Pape avoit étendu ſes ſoins jusqu'à fonder à Rome une école pour le chant de l'Egliſe : le Moine ſaint Auguſtin, lorſqu'il partit pour l'Angleterre, emmena des Chantres de cette école, qui inſtruiſirent auſſi les Gaulois en paſſant par leur pays.

600.

Le Pape dans un Concile tenu à Rome le 5 Octobre, accorde diſpenſe à Probus, Abbé du Monaſtere de S. André, pour pouvoir diſpoſer de ſes biens par teſtament en faveur de ſon fils : le motif de la diſpenſe étoit que Probus avoit été fait Abbé malgré lui.



REMARQUES PARTICULIERES.

Sur le sixiéme Siécle.

L'ARIANISME a porté le trouble depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, pendant le quatriéme siécle ; le Nestorianisme & l'Eutychéisme, dans le cinquiéme, ont désolé l'Orient, dont deux grandes portions ont été perverties, l'une au Nord par le Nestorianisme, l'autre au Midi par l'Eutychéisme. A ces trois hérésies, succéde dans le sixiéme siécle une dispute vive qui jette le trouble & la division entre les Catholiques mêmes dans l'Orient & dans l'Occident. Jusqu'ici, dans les matiéres de la foi, la Puissance spirituelle jugeoit, & la décision étoit appuyée par la Puissance séculiere ; maintenant la Puissance séculiere commence à s'attribuer le droit de juger sur la doctrine même de la foi, & la Puissance Ecclésiastique se trouve réduite ou à recevoir le jugement du Prince, ou à le rejetter pour y substituer un jugement canonique. Ce nouveau scandale commence sous le regne de Justinien dans l'affaire des trois Chapitres ; il sera renouvellé dans le Monothélisme, & porté aux derniers excès par les Empereurs Iconoclastes.

Justinien, qui aimoit à décider sur la Religion, commença par faire un Edit par lequel il anathématisoit les erreurs & la personne même d'Origène & de ses Sectateurs. Cet Edit fut adressé aux quatre Patriarches d'Orient, & au Pape Vigile ; & ils y souscrivirent tous : les plus zélés défenseurs d'Origène se virent eux-mêmes obligés de s'y soumettre. Mais l'un d'entr'eux qui étoit en même tems Origéniste & Eutychéen, entreprit de venger la condamnation d'Origene, & de diminuer l'autorité du Concile de Calcédoine. Il savoit que l'Empereur étoit déterminé à prendre la défense de ce Concile ; il lui persuada que le meilleur moyen de ramener ceux qui refusoient d'en recevoir la décision, étoit de condamner certains écrits de trois Evêques qui étoient accusés de Nestorianisme, & qui avoient néanmoins été épargnés par le Concile de Calcédoine : ce sont là les

trois chefs ou points de dispute qui furent depuis appellés *les trois Chapitres* : & comme par la condamnation d'Origene, l'Empereur même avoit commencé à donner l'exemple de condamner les morts, on lui persuada de condamner aussi de même Théodore de Mopsueste, l'un de ces trois Evêques, & le plus suspect de Nestorianisme. L'Empereur donna dans le piége qui lui étoit tendu, & publia l'Edit qui portoit condamnation des trois Chapitres, & anathême contre Théodore de Mopsueste, & voulut obliger tous les Evêques à y souscrire.

Ce fut ainsi que les questions de droit & de fait commencerent à jetter la division parmi les Catholiques. Car sur la question de droit, c'est-à dire quant aux erreurs de Nestorius, tous les Catholiques étoient d'accord entr'eux & avec les Eutychéens mêmes; tous disoient anathême à la doctrine de Nestorius. Mais sur la question de fait, c'est-à-dire, quant aux écrits & à la personne de leurs Auteurs, les sentimens se trouverent partagés, & il fut impossible de les réunir. Il se forma dans cette dispute plusieurs partis differens; & l'on peut en compter au moins cinq. Les uns condamnoient les trois Chapitres, les autres les défendoient. Entre ceux qui les condamnoient, les uns ne s'y portoient que par attachement aux erreurs d'Eutychès & en haine du Concile de Calcédoine, premiere classe; les autres par pure déférence pour l'Empereur, sans prétendre ni favoriser les erreurs d'Eutychès, ni renoncer à la décision du Concile, seconde classe. Entre ceux qui les défendoient, les uns s'y portoient par attachement aux erreurs de Nestorius, & en haine des Conciles d'Ephèse & de Calcédoine, troisiéme classe; les autres sans attachement à aucune erreur, mais par la seule crainte de porter atteinte au jugement du Concile de Calcédoine, & de favoriser les sectateurs d'Eutychès; & entre ceux-là, les uns faisoient schisme en se séparant de ceux qui consentoient à cette condamnation, quatriéme classe; les autres, sans approuver cette condamnation, conservoient l'unité, cinquiéme classe. Jusqu'ici l'on n'avoit disputé que sur la doctrine; maintenant on commence à disputer sur les faits. Sur la doctrine, la divine assurance promise à l'Eglise assurant l'infaillibilité de ses décisions; tous les Catholiques

s'y soumettoient : mais sur des faits incertains & non révélés, ce point paroissant alors une question nouvelle, les disputes ne firent qu'aigrir les esprits.

Justinien ayant donc publié son Edit, les quatre Patriarches de l'Orient en comprirent aussi-tôt le danger, & néanmoins y souscrivirent par la crainte de l'Empereur : car ceux qui refusoient étoient exilés, déposés, réduits à s'enfuir & à se cacher. Le Pape Vigile voulut s'opposer à cette entreprise ; mais appellé à Constantinople, on lui fit violence, & il céda. L'Orient étoit divisé ; l'Occident presque entier réclamoit contre l'Edit de l'Empereur, & contre la foiblesse des Orientaux : l'Afrique se porta jusqu'à excommunier le Pape Vigile. Le Pape ayant demandé à l'Empereur la convocation d'un Concile général, le Concile fut assemblé à Constantinople ; il ne s'y trouva de l'Occident que cinq Evêques Africains qui avoient été choisis par le Gouverneur d'Afrique ; comme les plus disposés à soutenir le parti de la Cour. Ce Concile, qui toutefois a depuis été regardé comme le cinquiéme œcuménique, condamna les trois Chapitres, mais en confirmant solemnellement le Concile de Calcédoine, & anathématisant expressément la doctrine d'Eutychés, en sorte que ce Concile ne prononça aucune décision nouvelle sur la Foi, mais seulement sur des faits. Le Pape Vigile crut devoir enfin consentir à la décision qui avoit été prononcée, & elle fut reçue dans l'Orient : mais dans l'Occident plusieurs Eglises la rejetterent, craignant qu'elle ne donnât prise aux Eutychéens contre le Concile de Calcédoine. Cette diversité de sentimens produisit, spécialement dans la Province d'Istrie, un schisme qui dura près de cent ans. Les Eglises de France, d'Espagne & d'Afrique, ne se séparerent point de la Communion du S. Siége ; mais persévérerent à rejetter le cinquiéme Concile, jusqu'à ce que dans le siécle suivant les disputes étant appaisées, l'Orient & l'Occident reçurent unanimement le sixiéme Concile, qui confirmoit les cinq précédens.

Ainsi les maux qui affligerent l'Eglise d'Orient pendant le cinquiéme siécle, continuerent de l'affoiblir pendant le sixiéme.

Les ennemis du Concile de Calcédoine porterent par-tout

le trouble & la confusion. On disputoit sans fin, & la division produisoit chaque jour de nouveaux scandales. On vit dans ce siécle des troupes de Moines quitter leur solitude pour venir dans les Villes, où ils causoient des divisions & des violences que les Magistrats ne pouvoient réprimer. L'esprit de schisme ne cessoit de produire les plus funestes effets.

Théodore Evêque de Césarée en Cappadoce, faisoit alors un personnage fort remarquable. Il fut l'instigateur de l'édit de Justinien contre les trois Chapitres, & le principal auteur des violences exercées à Constantinople contre le Pape Vigile. C'étoit l'homme le plus fourbe & le plus méchant qu'on pût trouver. Il eut néanmoins le secret d'acquérir une très-grande autorité dans toute l'Eglise d'Orient. Il souffloit le feu de la discorde, & donnoit le branle aux plus grandes affaires. En travaillant à faire convoquer le cinquiéme Concile, il avoit de très-mauvaises intentions; Dieu ne permit pas que ses pernicieux desseins prévalussent : mais les avantages que ce Concile procura à l'Eglise, couterent bien des larmes aux enfans de la paix & de l'unité.

Que l'on juge de l'état de l'Eglise d'Orient, par la conduite d'Elie de Jérusalem & de Flavien d'Antioche. Ces deux Patriarches, qui sembloient en être toute la force, s'affoiblirent jusqu'à abandonner le Concile de Calcédoine, espérant que cette faute seroit couverte par la nécessité où ils croyoient être d'user de condescendance, & par l'attachement qu'ils continuoient d'avoir pour la vraie foi. Mais l'erreur étoit si puissante & si accréditée sous l'Empereur Anastase, que leur foiblesse ne les mit point à couvert de l'exil, où ils se fortifierent. Saint Macedone de Constantinople avoit aussi scandalisé les Clercs & les Moines Catholiques, en signant une formule captieuse & recevant l'Hénotique de Zenon. Il répara sa faute, comme Elie & Flavien; & ces trois Patriarches eurent la gloire d'être chassés de leurs Siéges pour la défense de la Foi. Quel malheur pour l'Eglise d'Orient, de se voir privée des Evêques qui faisoient sa ressource & sa consolation ! Quelle foiblesse dans les autres Evêques Catholiques, de n'avoir point reclamé contre une injustice si criante, & qui devoit avoir des suites si terribles !

Lorsque l'Empereur Anastase vouloit exercer quelque vio-

lence, ou commettre les actions les plus notoirement injustes, il trouvoit des Evêques, des Clercs & des Moines disposés à le servir & à favoriser toutes ses passions.

Quatre vingts Evêques s'assemblerent à Sidon sous le regne de ce Prince, c'est-à-dire, dans le temps où la vérité avoit le plus besoin de témoignage. Ils eurent la lâcheté de se séparer sans rien faire, & sans prendre aucune mesure pour remédier aux maux de l'Eglise. Les chefs étoient néanmoins bien intentionnés ; mais la plûpart furent moins touchés de la crainte de déplaire à Dieu, que des suites que pourroit avoir pour eux la colere de l'Empereur. Ils se réunirent tous à préférer leur repos à leur devoir, sans que nous voyions qu'aucun se soit efforcé d'inspirer aux autres de la fermeté & du courage.

Le titre d'Evêque universel, qu'osa prendre Jean le Jeûneur Patriarche de Constantinople, fut un mal d'un autre genre, dont nous verrons les suites funestes. C'est à cette usurpation que vint aboutir l'ancienne jalousie des Evêques de Constantinople contre ceux de Rome. Une aussi grande témérité de la part des Grecs auroit pu causer une entiere rupture entre l'Occident & l'Orient, si le S. Siége eût été rempli par un Pape moins humble & moins modéré que saint Gregoire. L'esprit d'envie & d'orgueil qui avoit déja si souvent paru dans les entreprises des Patriarches de Constantinople, fera dans la suite de continuels progrès jusqu'à ce qu'il entraine toute l'Eglise Grecque dans le malheureux schisme dont on a dû remarquer dans ce qui précede les premiéres étincelles. Les divisions particulieres qui éclatoient si souvent entre les Orientaux, méritoient d'être punies par celle qui les a séparés entierement de tout le reste de l'Eglise.

Les prédécesseurs de S. Grégoire n'étoient ni aussi saints ni aussi éclairés que lui. Leur inflexibilité à exiger toujours la condamnation d'Acace Patriarche de Constantinople, accusé d'avoir communiqué pendant sa vie avec les Eutychéens, n'étoit propre qu'à aigrir de plus en plus les esprits qui ne pouvoient comprendre qu'on demeurât ferme à ne vouloir communiquer avec eux qu'à cette condition. Quand on considére à quelle extrémité l'Eglise Grecque se trouvoit réduite, on est affligé de voir les Papes insister toujours sur la condamnation de ce Patriarche. N'auroient-ils pas dû tendre la

main à des Evêques aussi vertueux & aussi attachés à la vraie Foi, qu'Euphême & Macedone de Constantinople, Elie de Jérusalem, Flavien d'Antioche? Tous les raisonnemens de Gelase, suivis par Symmaque & Hormisdas, sont fondés sur ce principe, que ces Papes croyoient indubitable, que quiconque communique avec un excommunié, est souillé & souille ceux qui communiquent avec lui. Si cette maxime, dit M. de Tillemont, ne reçoit aucune exception, comment S. Athanase, le Pape Damase & S. Ambroise, qui refusoient de communiquer avec S. Melece d'Antioche, communiquoient-ils avec S. Basile, S. Gregoire de Nazianze & tous les autres Catholiques d'Orient, qui étoient dans la communion de S. Melece? Et si la maxime du Pape Gelase peut avoir des exceptions, n'étoit-il pas juste de les admettre dans une circonstance où il s'agissoit de réunir à l'Eglise une si grande partie de son corps, & de rassembler les forces de tous les orthodoxes pour résister à une hérésie aussi dangereuse que celle des Eutychéens qui faisoit de si grands ravages; surtout si l'on considére qu'il n'étoit question que d'un homme déja mort, qui n'avoit été ni convaincu ni même accusé d'hérésie, & dont plusieurs ignoroient les excès?

L'entrée criminelle du Pape Vigile dans le S. Siége, est un autre événement qui doit être remarqué. Nous n'avions encore rien vu de semblable. Combien ceux qui étoient animés de l'esprit de l'Eglise furent-ils affligés d'un tel scandale!

La plupart des Conciles qui se tinrent en Occident, étoient occupés d'affaires temporelles. On fut obligé d'interdire la guerre & la chasse aux Clercs. On se plaignoit avec raison du tort que les Barbares faisoient aux Chrétiens, en leur communiquant leurs mœurs. On fut obligé d'adoucir la discipline pour ne point trop rebuter ces Barbares, que l'on vouloit convertir, & dont on ne faisoit que des Chrétiens fort foibles. Clovis avoit l'avantage inestimable d'être dans le sein de l'Eglise; mais sa conduite & ses mœurs ne répondoient point à un privilége si précieux. Les successeurs de ce Roi sont des Chrétiens d'une espéce singuliere. Clotaire & Childebert prennent la résolution de se défaire de leurs neveux. Clotaire les égorge avec une barbarie sans exemple. Sainte Clotilde fait en cette occasion une faute qui paroît incompréhensible. Clodomir avoit un peu auparavant fait mourir

Sigismond. Les Evêques croyoient qu'il valoit encore mieux obéir à des Princes Catholiques, mais tels que ceux dont nous parlons, qu'à des hérétiques ou à des païens.

Dans tous les Conciles, on se plaint d'un grand nombre d'abus, & de l'affoiblissement de la discipline. Pour attirer les Rois barbares, on avoit cru devoir se proportionner à leur foiblesse, & à l'éloignement qu'ils auroient pour une trop grande sévérité. D'ailleurs la multiplicité des Royaumes étoit une nouvelle cause de cet affoiblissement. Un homme passoit aisément de la domination d'un Prince à celle d'un autre, & il se procuroit par ce changement un asile & une impunité dans ses crimes. On parle de la simonie comme d'un mal qui devenoit moins rare qu'auparavant. L'empereur Justinien fut obligé de faire des loix pour ordonner la résidence.

On vit dans les Gaules des superstitions & des désordres auxquels les bons Evêques ne purent remédier. Les péchés des Chrétiens d'Italie y attirerent les Lombards, qui y causerent des maux de tout genre. S. Gildas attribuoit la désolation de la Grande-Bretagne, par la conquête des Anglo-Saxons, à la corruption des mœurs. Il reprochoit aux Chrétiens leurs crimes, & aux Clercs leur ignorance, leur négligence, leur avarice.

Les guerres continuelles que les différens Princes qui étoient maîtres de l'Occident se faisoient les uns aux autres, donnerent lieu à des désordres sans nombre. Les pillages, les meurtres, les plus horribles violences ne coutoient rien : souvent même les Eglises étoient remplies de sang. Ce fut ce qui donna lieu aux interdits ecclésiastiques dont Grégoire de Tours rapporte plusieurs exemples. Frédegonde ayant fait tuer Prétextat Evêque de Rouen dans son Eglise, l'Evêque de Baïeux fit fermer toutes les Eglises de Rouen; on cessa aussi de faire l'Office dans l'Eglise de S. Denys, qui avoit été profanée par des meurtres.

Après la mort de sainte Radegonde, il arriva un étrange scandale dans le Monastere de sainte Croix de Poitiers. Chrodielde fille du Roi Cherebert voulant se faire Abbesse, engagea dans son parti quarante Religieuses, & sa cousine Basine fille du Roi Chilperic, & rassembla pour se soutenir une troupe de scélérats & de meurtriers. Plusieurs Evêques se joi-

gnirent à celui de Poitiers pour faire cesser un si grand désordre; mais les séditieux maltraiterent les Evêques, & mirent en sang les Diacres & les autres Clercs. Les Rois Childebert & Gontran ne purent d'abord réprimer ces violences. Les Religieuses rébelles firent faire une irruption dans le Monastère, où l'on commit toutes sortes d'excès. Comme deux Princesses du sang étoient à la tête de cette révolte, elles parvinrent non-seulement à éviter la punition qu'elles méritoient, mais même à se faire absoudre dans un Concile de Metz.

Gilles, Evêque de Reims, donna un scandale d'un autre genre. On l'accusoit d'avoir conspiré contre la vie du Roi Childebert, qui le fit arrêter. Le Roi assembla un Concile; cet Evêque y fut appellé, & nia tout: ensuite convaincu par des preuves évidentes, il confessa ses crimes. Les évêques lui obtinrent la vie, & le déposerent du sacerdoce : il fut exilé.

Il parut dans les Gaules à la fin de ce siécle, un grand nombre d'imposteurs, accompagnés de femmes fanatiques qui faisoient plusieurs prestiges. Il y en eut un entr'autres, qui persuada à beaucoup de personnes qu'il avoit des révélations On prétendoit qu'il guérissoit les malades en les touchant. Il se mêloit de faire des prédictions. Il séduisit une multitude de peuple, & non-seulement des paysans, mais des ecclésiastiques; & il étoit suivi de plus de trois mille personnes. On voyoit en diverses Provinces de ces sortes de fanatiques, qui se trahissoient par des traits auxquels on reconnoissoit aisément, ou la supercherie, ou l'opération de l'esprit séducteur.

Quoique S. Macédone de Constantinople, S. Elie de Jérusalem, & S. Flavien d'Antioche n'ayent pas été d'abord sans reproche, néanmoins ils firent beaucoup de bien en Orient. Ils étoient pleins de zéle pour la vraie Foi, & eurent le courage de souffrir l'exil & la déposition pour lui rendre témoignage. Saint Eutychius Patriarche de Constantinople, marcha sur les traces de S. Macédone, & résista même à l'Empereur Justinien, qui vouloit le forcer d'approuver l'erreur des Incorruptibles. Il aima mieux être envoyé en exil, que d'approuver une erreur qui donnoit atteinte à la vérité du Mystere de l'Incarnation. Saint Anastase d'Antioche qui eut aussi le courage de combattre la même erreur, étoit disposé

à tout souffrir plutôt que de se rendre à la volonté de l'Empereur, il avoit même écrit une lettre pour prendre congé de son peuple; mais la mort de Justinien fit qu'il demeura en possession de son Siége. Plusieurs autres Evêques avoient aussi fait leur devoir en cette occasion, & avoient suivi l'exemple de S. Anastase, qui joignoit à une grande science la pratique de toutes les vertus. Saint Eutychius demeura douze ans dans son exil, où il fit plusieurs miracles. Il en fit encore après son rétablissement; & il eut l'humilité de rétracter sans détour l'erreur qu'il avoit enseignée, qu'après la résurrection nos corps ne seroient plus palpables. Il se rendit aux raisons de S. Grégoire le Grand qui étoit alors à Constantinople.

Plusieurs saints Abbés quitterent leur solitude pour venir au secours de l'Eglise contre la puissante faction de l'Eutychéisme. Ils eurent le courage d'adresser à l'Empereur Anastase une requête pleine de force & de sagesse. Saint Sabas qui menoit une vie toute céleste, & qui conduisit un très-grand nombre de personnes à la plus haute perfection, fut l'appui de la Foi en Palestine. Il employa en faveur de la vérité le crédit que lui donnoit sa grande réputation; & son zéle étoit si grand, qu'à l'âge de quatre-vingts-treize ans il fit un voyage assez long pour secourir l'Eglise. Saint Theodose forma une multitude de disciples, & son Monastere devint comme une pepiniére de saints Abbés & de saints Evêques. Il y avoit en Orient un très-grand nombre de Solitaires, qui étoient très-utiles à l'Eglise par la ferveur de leurs prieres & la rigueur de leur pénitence.

Après la mort de l'Empereur Anastase, une multitude de Grecs témoignerent un zéle admirable pour la réunion. Ils passerent par-dessus toutes les difficultés qu'on leur opposa, & accepterent toutes les conditions qui leur furent proposées. L'Empereur Justin les seconda de tout son pouvoir. Justinien même rendit aussi à la Religion des services très-considérables. Il travailla à la conversion des infideles & au retour des hérétiques & des schismatiques. Les loix qu'il publia avoient pour objet le bien de l'Eglise Catholique, & condamnoient toutes les héréfies. Il trouva plusieurs Evêques qui l'aiderent à réformer les abus. On déposa Anthime Patriarche de Constantinople, pour avoir refusé de recevoir le Concile de Calcédoine. Le Pape Agapit étant en Orient, tra-

vailla à rétablir cette Eglise ; & après sa mort le Patriarche Mennas continua le même bien. Il y eut entre les Catholiques & les Schismatiques une conférence publique, dans laquelle l'erreur fut confondue & la vérité demeura victorieuse. Le cinquiéme Concile général n'étoit presque composé que d'Orientaux, & néanmoins la vérité y triompha. On y fit une profession de foi solemnelle, avec des anathêmes contre quiconque ne recevroit pas les quatre Conciles précédens. L'Eutychéisme fut donc encore chassé de l'Eglise, & tous les nuages que les schismatiques avoient tâché de répandre sur le Concile de Calcédoine, furent dissipés.

L'Eglise d'Occident nous présente des objets encore plus consolans. En Afrique le Clergé & le peuple furent pleins de courage & de zele. On s'estima heureux de souffrir pour la Foi, & les Fideles trouverent dans leurs Pasteurs des modeles de vertu qu'ils s'efforcerent d'imiter. Les Evêques exilés en Sardaigne firent beaucoup de bien dans leur voyage, & changerent le lieu de leur exil en une espece de sanctuaire, où Dieu fut honoré, & d'où la lumiere se répandit dans toute l'Eglise. Ces illustres exilés rendirent un glorieux témoignage aux vérités de la grace, que des hommes téméraires s'efforçoient d'obscurcir. Quand ils revinrent de leur exil, les Fideles accoururent en foule au-devant d'eux, les reçurent comme en triomphe, & les honorerent à proportion de ce qu'ils avoient été humiliés. Quel bien ne procura pas à toute l'Afrique, & même à toute l'Eglise d'Occident, S. Fulgence, en qui la science la plus profonde se trouvoit réunie avec la vertu la plus sublime ! Dieu eut égard aux prieres & aux souffrances de tant de saints Evêques. Il rétablit par les conquêtes de l'Empereur Justinien, l'Eglise d'Afrique, & la tira de l'oppression où elle avoit été depuis si long-temps. Un événement si peu attendu, montroit avec quelle attention Dieu veilloit sur une Eglise qui lui avoit été fidele, & qu'il avoit comblée de ses plus précieuses bénédictions.

En Espagne les Suéves qui étoient Ariens & établis depuis long-temps en Galice, furent convertis par les travaux de S. Martin de Dume, & à l'occasion des miracles de S. Martin de Tours. Mais la conversion du Roi Récaréde fut encore beaucoup plus utile à toute l'Espagne. Ce Prince brûloit de zele pour la gloire de Dieu, & employoit tout son pouvoir

à rendre l'Eglise florissante. Il contribua par son autorité & par ses bons exemples à renouveller toutes les Eglises d'Espagne. La Reine son épouse n'avoit pas moins de piété. Saint Léandre Evêque de Séville étoit propre à seconder le zele d'un Prince si bien intentionné. On tint alors plusieurs Conciles à Tolede, où l'on prit soin d'affermir la Foi & de rétablir la discipline. Nous verrons dans les siécles suivans les suites heureuses de ce rétablissement des Eglises d'Espagne.

Il y eut pendant le sixiéme siécle plusieurs Papes dont la conduite fut édifiante, & le zele pour l'Eglise très sincere. Vigile lui-même, après une entrée criminelle dans le saint Siége, travailla pour les intérêts de la Religion. Ses anciennes fautes servirent a le rendre plus humble. Il avoua qu'il n'étoit que trop possible qu'il se trompât; & après avoir fait ce qu'il pouvoit pour affermir ceux que ses variations avoient ébranlés, il employa son autorité à faire recevoir en Occident le cinquiéme Concile. A la fin de ce siécle S. Grégoire brilloit comme un astre éclatant, non-seulement en Italie, mais dans toute l'Eglise. La Grande-Bretagne, dont les Anglo-Saxons s'emparerent, fut renouvellée par les saints Missionnaires que ce saint Pontife y envoya.

Sainte Brigide fonda en Irlande plusieurs Monasteres. On lui attribue un très-grand nombre de Miracles. S. Colomban Prêtre & Abbé, travailloit dans le même pays avec un zele vraiment Apostolique. Il passa d'Irlande dans la grande-Bretagne pour prêcher la Foi aux Pictes septentrionaux, séparés des méridionaux par des montagnes affreuses. Ceux-ci avoient reçu la Foi long-temps auparavant par les instructions de S. Ninias, qui mourut avant le milieu du cinquiéme siécle. Saint Colomban, avant de passer dans la Grande-Bretagne, avoit établi un Monastere célebre nommé *Dermach*, & il en établit encore un autre plus célebre dans l'isle de Hy. De ces Monasteres il en sortit plusieurs autres d'une grande régularité. Saint Colomban le jeune, beaucoup plus célebre que l'ancien, & qui depuis fut Abbé de Luxeu, avoit été formé dans ces saintes écoles, & parut avec éclat à la fin du sixiéme siécle & au commencement du septiéme.

Dans les Gaules on fonda un grand nombre de Monasteres. Plusieurs Saints habitoient les Solitudes du Perche & du Maine. Quelques-uns des disciples que S. Germain d'Auxerre avoit

avoit formés pendant son séjour en Angleterre, passerent dans la province des Gaules que nous appellons maintenant *Bretagne*, y firent beaucoup de miracles, & y fonderent diverses Eglises. S. Samson, S. Malo, S. Brieux, S. Magloire furent comme les Apôtres de ces peuples. S. Melaine convertit les habitans de Rennes sa patrie, qui étoient encore païens. S. Avit de Vienne fit embrasser la foi Catholique à Sigismond Roi des Bourguignons, qui étoit Arien. Sainte Radegonde épouse du Roi Clotaire, édifioit toute l'Eglise par ses grandes vertus, ses abondantes aumônes & ses mortifications.

L'Eglise fut édifiée aussi par la pénitence des personnes du plus haut rang. Sigismond Roi des Bourguignons accepta ses malheurs comme la juste punition de ses crimes. Sainte Clotilde, touchée de la faute qu'elle avoit faite en laissant égorger ses petits-fils plutôt que de leur voir couper les cheveux, se retira à Tours, priant jour & nuit au tombeau de S. Martin, & se consacrant à toutes sortes de bonnes œuvres.

On voyoit dans diverses Provinces des Solitaires recommandables par la sainteté de leur vie & par l'éclat de leurs miracles. S. Severin de Paris, S. Cloud, S. Hospice, S. Severin d'Agaune, étoient plutôt des Anges que des hommes. Ce dernier parut à la cour de Clovis comme l'arbitre de la vie.

Une multitude de saints Evêques florissoit de toutes parts. Saint Nicet de Tréves avoit une fermeté vraiment Episcopale, qui le portoit à reprendre les désordres, même du Roi. Un des plus illustres Prélats de ce siécle fut S. Césaire d'Arles, qui étoit l'ame des Conciles.

Dieu opéroit beaucoup de miracles aux tombeaux de saint Martin, de sainte Geneviéve & de plusieurs autres Saints. La grace du martyre étoit commune en Afrique & en d'autres lieux.

La discipline monastique étoit dans une très-grande vigueur pendant ce siécle en Occident. Les Monasteres s'y étoient déja beaucoup multipliés, & la plupart étoient devenus fort riches, non-seulement par les donations considérables des fondateurs, mais encore par celles des particuliers, qui suivant l'usage de ce temps, donnoient tous leurs biens au Monastere dans lequel ils entroient. Ce n'étoient pas seulement des Moines qui remplissoient les Monasteres; c'étoient des

personnes de tout âge & de toute condition : on y trouvoit des enfans que leurs parens y avoient offerts pour leur faire donner une éducation chrétienne ; des personnes dégoûtées du monde, qui s'y consacroient à la retraite ; des gens mariés, qui de concert embrassoient la continence & la vie contemplative ; des pénitens qui y venoient passer le temps de la pénitence canonique. On y voyoit aussi des Ecclésiastiques & même des Laïcs condamnés par leurs Supérieurs à y rester comme dans une espece de prison ou d'exil.

On commence à trouver dans l'histoire de ce temps quelque mention des Evêques & Prêtres *Cardinaux* ; on nommoit ainsi alors les Evêques, les Prêtres, & même les Diacres *titulaires*, c'est-à-dire, attachés à des Eglises, pour les distinguer de ceux qui ne les servoient qu'en passant & par commission. Il est fait mention aussi dans l'histoire de la vie de S. Cesaire d'Arles, du bâton pastoral de l'Evêque : les Auteurs de cette histoire marquent que la fonction de porter ce bâton appartenoit au Notaire. On trouve ailleurs, qu'on portoit devant les Evêques une croix bénite, ornée d'or & d'argent, comme on fait encore aujourd'hui devant les Archevêques.

Par le détail des cérémonies & des prieres de la Liturgie qui se lit dans le Sacramentaire de S. Gregoire & dans les plus anciens ordres Romains qu'on rapporte à ce siécle, on voit qu'on ne disoit point encore alors le Symbole à la Messe dans l'Eglise Romaine : le Pape prêchoit après l'Evangile ; tout le monde offroit du pain & du vin pour le sacrifice, même le Clergé & le Pape, à qui son offrande étoit présentée par l'Archidiacre. Les pains offerts étoient de figure ronde, & l'usage étoit que chacun les fit soi-même. Après la consécration l'Archidiacre donnoit le baiser de paix au premier Evêque, qui le donnoit au suivant, & ensuite tout le Clergé suivoit par ordre : le peuple en faisoit de même, les hommes & les femmes séparément ; car les hommes étoient placés à la droite & les femmes à la gauche : l'Eucharistie se distribuoit ensuite sous les deux especes, les Prêtres administrant celle du pain & les Diacres celle du vin ; on la donnoit même aux enfans, & on faisoit distribuer à ceux qui ne communioient pas ce qui restoit des pains offerts & non consacrés, d'où est venu l'usage de la distribution du *pain béni*.

Les habits dont les Prêtres se servoient à l'Eglise, étoient les

mêmes que ceux dont on se servoit communément. M. Fleury remarque que " *la chasuble* étoit un habit vulgaire du temps ,, de S. Augustin ; *la dalmatique* étoit en usage dès le temps ,, de l'Empereur Valerien ; *l'étole* étoit un manteau commun, ,, même aux femmes : nous l'avons confondue avec l'*ora-* ,, *rium*, qui étoit une bande de linge dont se servoient tous ,, ceux qui vouloient être propres, pour arrêter la sueur au- ,, tour du col ou du visage : enfin le *manipule*, en Latin *map-* ,, *pula*, n'étoit qu'une serviette sur le bras, pour servir à la ,, sainte table. L'*aube* même, c'est-à-dire, la robe blanche de ,, laine ou de lin, n'étoit pas du commencement un habit ,, particulier aux Clercs, puisque l'Empereur Aurélien fit au ,, peuple Romain des largesses de ces sortes de tuniques. ,, Mais ces habits commencerent à devenir particuliers aux Ecclésiastiques depuis l'établissement des nations barbares, parceque les Clercs garderent l'habit Romain : c'est ce qui fait que le Pape S. Gregoire nomme dans ses lettres *habit de religion*, cet habit qui commençoit à devenir particulier aux Ecclésiastiques. A l'égard de la tonsure cléricale, on peut juger qu'elle étoit en usage dès ce temps-ci, par ce qui est dit dans les Historiens contemporains, de S. Nicet, qui parut destiné dès sa naissance à la cléricature, parcequ'il vint au monde avec une ceinture de cheveux autour de la tête.

Cette réflexion sur l'habillement des Prêtres nous conduit à dire quelque chose de celui des Moines. On a vu que S. Benoît vouloit qu'ils se contentassent d'une tunique avec une cuculle, & un scapulaire pour le travail. La tunique sans manteau étoit depuis long-tems l'habit des gens du commun, & la cuculle étoit un capot que portoient les paysans & les pauvres. Le scapulaire étoit beaucoup plus large & plus court qu'il n'est aujourd'hui ; il avoit son capuce comme la cuculle, & les Moines portoient ces deux vêtemens séparément ; le scapulaire pendant le travail, la cuculle à l'Eglise ou hors de la maison. Depuis ils ont regardé le scapulaire comme la partie la plus essentielle de leur habit ; ils ne le quittent point, & mettent le froc ou la cuculle par-dessus. Ce détail fait voir que S. Benoît a donné à ses Moines les habits les plus conformes à l'humilité volontaire de leur état : ils n'étoient guères distingués que par l'uniformité entiere, qui étoit nécessaire afin que les habits pussent servir indifféremment à

tous les Moines du même Couvent, qui les prenoient à un vestiaire commun. "Or on ne doit pas s'étonner, dit M. Fleury, si depuis près de douze cens ans il s'est introduit quelque diversité pour la couleur & la forme des habits entre les Moines qui suivent la régle de S. Benoit, selon les pays & les diverses réformes. Quant aux Ordres Religieux qui se sont établis depuis cinq cens ans, ils ont conservé les habits qu'ils ont trouvés en usage.,,

La coutume de partager les reliques n'avoit point encore lieu dans l'Eglise Latine : saint Gregoire refusa d'envoyer à l'Impératrice Constantine le chef de S. Paul, qu'elle lui avoit fait demander pour le mettre dans l'Eglise qu'on bâtissoit à l'honneur de ce saint Apôtre dans le palais de Constantinople. Saint Gregoire s'excusoit de son refus sur ce que les corps des Apôtres S. Pierre & S. Paul étoient si terribles par leurs miracles, qu'on ne pouvoit en approcher, même pour prier, sans être saisi d'une grande crainte; il rapportoit ensuite plusieurs de ces miracles comme témoin oculaire, & ajoutoit : "Quand les Romains donnent des reliques des Saints, ils ne touchent pas aux corps; ils mettent seulement dans une boëte un linge que l'on dépose auprès du corps saint, puis on l'en retire, & on l'enferme avec la vénération convenable dans l'Eglise que l'on doit dédier; & il s'y fait autant de miracles que si l'on y avoit transferé le corps,,.

Les conditions requises pour recevoir le *Pallium* se trouvent expliquées dans la lettre de S. Gregoire à la Reine Brunehaut, qui le lui avoit demandé pour Syagrius Evêque d'Autun. Ces conditions étoient la demande instante de l'impétrant, le consentement du Roi & même de l'Empereur.

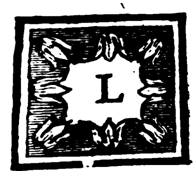



La vraie Croix rapportée a Jerusalem.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SEPTIEME SIÈCLE.

Ann. 601. de l'Ere Chrétienne vulgaire.


Es nouveaux Chrétiens s'étant beaucoup multipliés en Angleterre, le Pape y envoie une seconde mission avec des ordres adressés à S. Augustin pour établir plusieurs nouveaux Evêchés, dont il le rend Métropolitain, lui accordant en même tems l'usage du Pallium. Ces Moines étoient aussi chargés de plusieurs réglemens pour cette Eglise naissante. S. Grégoire y recommandoit de ne point abattre les temples des Anglois, mais de les consacrer à l'usage de l'Eglise, & de permettre aux

nouveaux convertis de faire des feuillées autour de ces temples changés en Eglises, pour y célébrer les fêtes par des repas modestes, au lieu d'immoler des animaux aux idoles. *Il est impossible*, disoit ce S. Pape, *d'ôter à des esprits durs toutes leurs coutumes à la fois ; on ne s'eleve pas en un lieu haut en sautant, on y monte pas à pas.* Saint Grégoire soumit aussi à S. Augustin tous les Evêques des Bretons, anciens habitans de l'Isle : ils étoient dans le schisme, faisant la Pâque le quatorziéme de la Lune, & avoient plusieurs autres pratiques contraires à l'unité de l'Eglise.

Concile de Rome touchant les priviléges des Moines : il fut composé de vingt-un Evêques & seize Prêtres, qui souscrivirent à plusieurs réglemens proposés par le Pape S. Grégoire. Ils portent entr'autres choses, 1°. Qu'après la mort de l'Abbé, le successeur sera choisi par le consentement libre & unanime de la Communauté, & tiré de son corps, à moins qu'il ne s'y en trouve point de capable : 2°. Que celui qui aura passé à l'état Ecclésiastique, ne pourra plus demeurer dans le Monastere. 3°. Il y est dit que l'Evêque ne pourra faire aucun réglement pour un Monastere, sinon à la priére de l'Abbé, qui doit toujours avoir les Moines en sa puissance.

602.

Licinius nommé vulgairement Saint Lézin, fut au commencement de ce siécle une des lumieres de l'Eglise de France par l'éclat de ses vertus & de ses talens ; il fut élevé d'un commun consentement à l'Evêché d'Angers. Il étoit parent de Clothaire II, qui l'avoit fait Comte de son écurie, & ensuite Comte & Duc d'Angers. [Le Comte de l'Ecurie avoit l'intendance sur les chevaux du Roi, & dans la suite il eut le commandement des troupes ; car c'est du nom, *Comes Stabuli*, qu'a été formé celui de *Connétable*. On voit par le Code Théodosien, que les Empereurs avoient aussi un Comte de leur Ecurie, qui étoit nommé *Comes Stabuli sacri.*] Malgré sa qualité d'Evêque d'Angers, Clothaire le fit Maire du Palais. Il mourut avant l'an 605. Sa vie, écrite par un Auteur Contemporain, fut ensuite retouchée par Marbode, alors Archidiacre d'Angers, & depuis Evêque de Rennes. Son travail fut payé d'une maniére assez singu-

PAPES & Patriarches.	Antipapes & Heretiques.	Princes Contemporains.	Savans & Illustres.

PAPES.

Saint Grégoire le Grand.
3 Septembre 590.
12 Mars 604.

Sabinien,
1 Septembre 604.
2 Février 605.

Boniface III.
25 Février 606.
12 Novembre 606.

Boniface IV.
18 Septemb. 607.
25 Mai 614.

Deusdedit,
13 Novemb. 614.
8 Octobre 617.

Boniface V.
29 Décembre 617.
25 Octobre 625.

Honorius.
14 Mai 626.
12 Octobre 638.

Severin,
28 Mai 640.
2 Août 640.

Jean IV.
24 Décembre 640.
22 Octobre 642.

Théodore.
24 Novemb. 642.
13 Mai 649.

S. Martin I.
5 Juillet 649.
16 Septembre 655.

Eugene I. 654.
2 Juin 658.

Vitalien,
30 Juillet 658.
27 Janvier 672.

Adeodat,
11 Avril 672.
17 Juin 676.

Donus,
2 Novembre 676.
11 Avril 679.

ANTIPAPES.

[illegible], 6[illegible].

Théodore, 6[illegible].

Heretiques.

Monothelites, 6[illegible].

[illegible] des Monothélites, 6[illegible].

Empereurs d'Orient.

Maurice, 6[illegible].
Phocas, 6[illegible].
Heraclius, 6[illegible].
Constantin, 6[illegible].
Heracleonas, 6[illegible].
Constant, 66[illegible].
Constantin Pogonat, 66[illegible].
Justinien II.

Rois des Goths en Espagne.

Sisebut, 61[illegible].
Recarede II. 62[illegible].
Suintila, 621.
Sisenand, 636.
Chintila, 640.
Tulga, 642.
Chindesvin, 649.
Recefuind, 672.
Vamba, 6[illegible].
Ervige, 68[illegible].
Egica.

Rois de France.

Clotaire II. 628.
Dagobert I. 638.
Sigebert II. } 654.
Clovis II. } 660.
Clotaire III. 673.
Childeric II. 673.
Dagobert II. } 679.
Thierri III. } 690.
Clovis III. 695.
Childebert III.

Angleterre.

Heptarchie.

S. Jean Climaque, Abbé du mont Sinaï, vers 606.
Le surnom de Climaque lui a été donné à cause de son livre intitulé *Climax*, où il décrit les vertus chrétiennes & religieuses.

Fortunat, vers 609.
Quelques-uns le font Evêque de Poitiers: il a écrit la vie de S. Martin en vers & plusieurs autres Poëmes, & des hymnes, entr'autres celle *Vexilla regis prodeunt*.

S. Colomban, 615.
Il a laissé une régle & des Canons pénitentiels pour les Moines, avec quelques piéces de poësie & des lettres.

Antiochus vivoit en 616.
Il étoit Abbé de la Laure de S. Sabas, & a laissé un ouvrage sur les devoirs des Chrétiens, intitulé, *Pandectes de l'Ecriture sainte.*. On le croit aussi auteur d'un autre ouvrage intitulé, *De vitiosis cogitationibus*.

Jean Mosch, Prêtre & solitaire, 619.
Il a fait un livre intitulé, *le Pré spirituel*, sur les vies des Peres des déserts, qui contient bien des histoires miraculeuses & extraordinaires. M. Arnaud d'Andilly

liére, & qui mérite d'être rapportée ici. Voici ce qu'il marque à la fin de l'ouvrage. [Je Marbode, indigne Archidiacre d'Angers, ai revu la vie du B. Evêque Licinius, à la priére des Chanoines de son Eglise. Et pour salaire de mon travail, ils m'ont accordé la participation de toutes les priéres & bonnes œuvres qui se feront à perpétuité dans cette Eglise; & ils se sont engagés de réciter tous les jours pour moi, ma vie durant, à la Messe, la Collecte *Deus qui justificas impium*, & à ma mort de faire un service pour moi, & tous les ans mon Anniversaire, comme pour un Chanoine. De plus, ils ont promis que jusqu'à la fin du monde, tous les jours, excepté les Fêtes, ils chanteroient pour moi le Pseaume *De profundis*, le Capitule *Requiem æternam*, & la Collecte *Absolve, Domine*. Que S. Licinius soit le témoin & le garant de cette convention faite entre moi & les Chanoines.] Le Pere Beaugendre, dans son Edition des ouvrages de Marbode, assure qu'on garde l'original de cette convention dans les Archives du Monastere de S. Serge d'Angers.

Le Centurion Phocas, proclamé par les soldats, se fait couronner Empereur par Cyriaque, Patriarche de Constantinople, le 23 Novembre, & fait égorger l'Empereur Maurice avec ses enfans, son frere, & plusieurs autres personnes considérables. Nicephore dit que ce fut l'Empereur Maurice qui ordonna le premier de fêter par-tout l'Empire d'Orient la mort de la sainte Vierge, le 15 Août.

Un Evêque du Royaume de Bourgogne étoit tombé en démence, & comme il paroissoit qu'il ne seroit jamais en état de faire ses fonctions, on avoit demandé à S. Grégoire si, du vivant de cet Evêque, on ne pouvoit pas en ordonner un autre pour son Eglise. Le S. Pape répondit que les Canons ne le permettoient pas : qu'il falloit cependant pourvoir au gouvernement de cette Eglise. Que si le malade avoit quelque intervalle de raison, il falloit en profiter pour l'engager à donner la démission de son Evêché, dont il ne pouvoit plus remplir les devoirs, & lui faire demander un successeur; auquel cas on ordonneroit un nouvel Evêque, en assignant à l'ancien une pension sur les biens de son Eglise. Que si ce malade n'avoit aucun intervalle lucide, il falloit seulement nommer un Administrateur pour le spirituel &

PAPES & PATRIARCHES.	HERESIARQUES.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.

PAPES.

Agaton,
26 Juin 679.
10 Janvier 682.
Leon II.
17 Août 682.
28 Juin 683.
Benoît II.
26 Juin 684.
8 Mai 685.
Jean V.
23 Juillet 685.
2 Août 686.
Conon,
21 Octobre 686.
21 Septembre 687.
Sergius,
15 Décembre 687.

PATRIARCHES *Melquites d'Alexandrie.*

Euloge, 606.
Theodore Scribon, 609.
S. Jean l'Aumônier, 616.
Il eut Georges pour successeur; mais depuis ce tems, la suite des Patriarches Melquites n'est guéres connue. Georges mourut en 630. & eut pour successeur Cyrus, auquel succéda Pierre qui mourut en 650.

PATRIARCHES *Jacobites d'Alexandrie.*

Benjamin, 649.
Agathon, 668.
Jean, 677.
Isaac, 680.
Simon.

Rois des Lombards en Italie.

Agilulfe, 616.
Adaloalde, 626.
Arioalde, 636.
Rotharis, 654.
Rodoalde, 655.
Aripert, 661.
Gondepert, 662.
Grimoald, 673.
Garibald, 673.
Pertarit, 691.
Cunibert.

Exarques de Ravenne.

Callinique, 602.
Smaragdus, 611.
Lemigius, 616.
Eleuther, 619.
Isaac, 642.
Theodore & Calliopas, 650.
Olympe, 653.
Theodore & Calliopas derechef, 687.
Platina, dernier Exarque.

l'a traduit en François, & en a retranché beaucoup de choses.

Georges, Patriarche d'Alexandrie, 630.
Il a écrit la vie de S. Jean Chrysostôme, & quelques autres ouvrages.

S. Isidore de Seville, 636.
Il a fait des Commentaires sur les livres historiques de l'ancien Testament, une chronique, un ouvrage intitulé, *Des Origines*, ou *l'Etymologicon* sur les sciences profanes, une histoire des Goths & des Vandales, quelques commentaires sur l'Ecriture sainte, & des traités de morale. S. Isidore est reconnu pour le principal auteur de la Liturgie mosarabique, qui est l'ancienne Liturgie d'Espagne.

Sophrone, Patriarche de Jerusalem, 636.
Il a laissé une lettre synodique, & quelques Sermons.

Braulion, Evêque de Sarragosse, vers 646.
Il a achevé le livre des origines de l'histoire de saint Isidore de Seville, dont il a écrit l'éloge, & les

pour le temporel, qui fût digne de succéder après la mort de l'Evêque; qu'en attendant Ethérius de Lyon, feroit les ordinations des Clercs, supposé cependant que l'Evêque en question fût de sa Métropole. Cette pension qui devoit être assignée à l'ancien Evêque sur les biens de son Eglise qu'il ne pouvoit plus desservir, mérite d'être remarquée. On avoit pareillement tâché d'avoir l'agrément de ce S. Pape, pour promouvoir un bigame aux ordres sacrés, mais il fut inflexible, & répondit par la même lettre à la Reine Brunehaud, qu'il la conjuroit de ne pas permettre une chose si contraire à la discipline.

L'uniformité de discipline, sur la célébration de la Pâque, fut altérée au commencement du septiéme siécle par l'usage différent que S. Colomban y avoit apporté d'Irlande. Cet Abbé, suivant le rit de sa nation, croyoit devoir faire cette Fête le quatorziéme de la lune de Mars, quand ce jour tomboit au Dimanche: en quoi il s'éloignoit & de l'erreur des Quartodécimans qui la célébroient toujours le quatorziéme de la lune; & de la pratique de l'Eglise, qui ne la célébroit que le Dimanche après le quatorziéme. Les Evêques des Gaules ne crurent pas devoir souffrir dans des Moines étrangers une nouveauté que leur réputation pouvoit rendre plus dangereuse. Colomban, de son côté, entreprit de justifier l'usage des Irlandois avec une opiniâtreté qui ne convenoit ni à l'humilité de sa profession, ni à la sainteté de sa vie; il y eut un Concile sur ce point de discipline & sur quelques autres. Comme les actes de ce Concile sont perdus, on ignore ce que les Evêques déterminerent, mais Colomban ne quitta point son usage.

603.

Saint Didier, Evêque de Vienne, est déposé dans un Concile tenu à Châlons sur Saone, & ensuite relégué dans une Isle, par les intrigues d'Aridius, Evêque de Lyon, & de la Reine Brunehaut.

604.

Mort de S. Grégoire, le 14 Mars: ses sublimes vertus & ses autres grandes qualités lui ont fait donner le surnom de *Grand*, titre bien mérité par tant d'illustres travaux,

PAPES & PATRIARCHES.	ANTIPAPES & Heretiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.

PATRIARCHES d'Antioche.

Anastase II. 608.
Anastase III. 640.
Macedonius, intrus,
Macaire, déposé en 681.
Theophane, 685.
Alexandre II. aprés lequel le siége vaqua long-tems.

PATRIARCHES de Jérusalem.

Hamos, 601.
Hesychius, 609.
Zacharie.
Modeste, Vicaire.
Sophrone, 636.
Jerusalem ayant été prise par les Musulmans, on ne trouve point la suite des Patriarches pendant le reste de ce siécle.

PATRIARCHES de Constantinople.

Cyriaque, 606.
Thomas, 610.
Sergius, 639.
Pyrrus quitte en 641.
Paul II, 655.
Pierre, 660.
Thomas II. 671.
Jean V. 674.
Constantin, 676.
Théodore chassé, 678.
Georges; 684.
Paul III. 693.
Callinique.

---

vies de S. Emilien & de sainte Leocadie.

S. Eugene de Toléde, 657.
Auteur d'un traité de la Trinité, & de plusieurs poësies.

S. Eloi, 658.
Il a laissé quelques homélies.
Marculfe, Moine François, vivoit en 660.
Nous avons son recueil de formules ecclésiastiques, ou modéles des lettres & autres actes.

S. Maxime, 662.

S. Ildefonse, Evêque de Toléde, 667.
Il a fait un livre des Ecrivains ecclésiastiques, pour servir de continuation à celui d'Isidore, & plusieurs autres ouvrages, dont il ne nous reste que son traité de la Virginité perpétuelle de Marie, & quelques lettres & sermons.

S. Fructueux de Brague, vers 670.

S. Benoît Biscop, 690.

S. Julien de Toléde, 690.
Auteur de plusieurs traités, dont il nous reste quelques-uns tant sur la morale que sur l'histoire.

S. Théodore, Archevêque de Cantorberi, 690.

Saint Grégoire eſt de tous les Papes celui dont il nous reſte le plus d'écrits : outre ſon Paſtoral, ſon Sacramentaire, & ſes quatre livres de dialogues, il avoit fait des morales ſur Job, diviſées en trente-cinq livres, vingt-deux homélies ſur Ézéchiel, quarante ſur les Evangiles. Nous voyons par ſes lettres, que nous avons au nombre de huit cens quarante, dans quels prodigieux détails ſon exactitude le faiſoit entrer, & combien il avoit de zèle pour ſoutenir l'autorité du ſaint Siége, quoiqu'il fût lui-même d'une ſi grande humilité, qu'il ſe donna le nom de *ſerviteur des ſerviteurs de Jeſus-Chriſt*; titre qui a été adopté par les ſucceſſeurs de S. Grégoire, & a paſſé en formule. Il paroit auſſi qu'il vivoit bien ſimplement, nonobſtant les immenſes richeſſes que poſſédoit déja l'Egliſe Romaine. Dans une lettre écrite au Soudiacre Pierre, Recteur du patrimoine de Sicile, il lui diſoit : *Vous m'avez envoyé un mauvais cheval & cinq bons ânes ; je ne puis monter le cheval, parcequ'il eſt mauvais ; ni les ânes, parceque ce ſont des ânes : ſi vous voulez aider à notre entretien, envoyez-nous des choſes qui nous conviennent.* Ces paroles font juger que l'écurie de ce grand Pape n'étoit pas bien magnifique. Après ſa mort le ſaint Siége vaqua cinq mois & demi, & le 1 Septembre ſuivant, le Diacre Sabinien fut ordonné Pape. Le Pere Pagi fait remarquer que dans l'élection d'un Pape, le choix tomboit plus ſouvent alors ſur un Diacre que ſur un Prêtre ; parceque les Diacres étant chargés de tout le temporel de l'Egliſe, jouiſſoient d'un très-grand crédit.

En Angleterre, S. Auguſtin envoie à Londres un de ſes Miſſionnaires nommé Mellit, pour être Evêque de cette Ville, où le Roi Ethelbert fit bâtir une Egliſe ſous l'invocation de S. Paul, pour en être la Cathédrale, comme elle l'eſt encore aujourd'hui. Saint Auguſtin donna auſſi l'ordination de l'Epiſcopat à Juſte, qui fut Evêque de Rocheſter, où le même Roi fit bâtir une Egliſe dédiée à S. André.

605.

Mort du Pape Sabinien, le 2 Février : le ſaint Siége vaque le reſte de l'année.

On rapporte à ce tems le commencement du ſchiſme d'Aquilée. Severe, Patriarche de cette ville étant mort, l'Abbé

PAPES & PATRIARCHES.	HERETIQUES.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			Il eſt le premier d'entre les Latins qui ait fait un livre pénitentiel : nous n'en avons plus que des fragmens.
			Creſconius, Evêque Africain, vivoit en 695. Auteur d'une collection de Canons connue ſous le nom de *Concorde des Canons*.

Jean fut ordonné à sa place ; mais d'un autre côté les Romains ordonnerent un nommé Candidien à Grade, petite ville dans une Isle du même nom, où les Evêques d'Aquilée s'étoient réfugiés à cause de l'invasion des Barbares. Depuis ce tems il y eut deux Patriarches.

606.

Le Pape Boniface III. monte sur le S. Siége le 25 Février : il meurt le 12 Novembre suivant, après avoir assemblé à Rome un Concile de soixante-douze Evêques & de tout le Clergé : on y défendit sous peine d'anathême de parler du successeur du Pape, ou d'aucun autre Evêque pendant sa vie. Quelques Auteurs disent que Boniface III, par le desir d'entretenir la paix, accorda le second rang aux Patriarches de Constantinople.

607.

Mort de S. Augustin de Cantorberi, le 26 Mai : quelque tems avant il avoit ordonné Laurent pour lui succéder dans ce Siége. Ce Saint crut pouvoir se dispenser de la rigueur des Canons en cette occasion, pour éviter de laisser un seul moment sans Evêque son Eglise encore nouvelle. Le 18 Septembre suivant, on élut à Rome le Pape Boniface IV.

Brunehaut commande à trois Comtes de mettre à mort S. Didier, Evêque de Vienne. Ils l'assomment du coup d'une grosse pierre, & pour l'achever, on lui casse la tête d'un coup de levier : l'Eglise l'honore comme martyr.

609.

Theodore Scribon, Patriarche d'Alexandrie, est égorgé par les hérétiques.

Mort de Fortunat, Evêque de Poitiers, vers l'an 609. On a de lui différens ouvrages en vers. Lorsque les Reliques de la vraie Croix que sainte Radegonde avoit demandées à l'Empereur Justin furent déposées dans son Monastere, il composa, pour cette cérémonie la belle Hymne, *Vexilla Regis prodeunt*. On a retranché de cette Hymne quelques Strophes de Fortunat, & on a substitué la Strophe, *O ! Crux*

[illegible]

601. De [illegible]
veur [illegible]
Lab. tom. [illegible]
— De [illegible]
dré [illegible]
— De [illegible]
la [illegible]
Archevêque [illegible]
Angl. [illegible]
602. De [illegible]
mens [illegible]
603. De [illegible]
déposition de [illegible]
Vienne. [illegible]
604. De [illegible]
monastères [illegible] *Reg.* [illegible]
tom. V. [illegible]
605. De [illegible]
la fondation de [illegible]
& S. Paul [illegible]
en Angleterre. *Reg.* [illegible]
tom. V. *Ang.* [illegible]
Hard.
— De [illegible]
[illegible] *Ang.* [illegible]
606. De Rome [illegible]
Papes. *Reg.* tom. [illegible]
[illegible]
610. De Rome [illegible]
res & de l'Eglise [illegible]
tom. XIV. *Lab.* tom. [illegible]
— De Tolède [illegible]
primatie de cette Eglise [illegible]
614. De [illegible]
pline. Ce Concile [illegible]
Egarense. Ibid.
614 ou 615. De Paris [illegible]
rends des Evêques [illegible]
616. De la Province [illegible]
gleterre, contre [illegible]
xons. *Ibid.*
619. De Seville [illegible]
tre les Eutychéens [illegible]
t. XIV. *Lab.* tom. V. [illegible]
623. De Macon [illegible]
pag. 1039.
627. De Macon, [illegible]
règle de S. Colomban. *Reg.* [illegible]
&c.
628. De Clichy, près Paris [illegible]
cum.) *Lab.* tom. V. [illegible]
manque au *Regia*, le *Ga.* [illegible]
pag. 394. le met en 625, [illegible]

Ave, &c. à la place de celle-ci, qui méritoit peut-être autant d'être conservée :

Salve Ara, Salve Victima,
De passionis gloria,
Quâ vita mortem pertulit,
Et morte vitam protulit.

Dans cette hymne il cite comme de David ces paroles : *Regnavit à ligno Deus* ; ce qui fait juger que le mot *à ligno* que nous ne lisons plus dans la Vulgate du Pseaume 95. où on lit seulement, *Dicite in nationibus Quia Dominus regnavit*, se trouvoit alors dans le Pseautier à l'usage de l'Eglise Gallicane. Saint Justin, dans son Dialogue avec Tryphon, reproche aux Juifs d'avoir falsifié cet endroit du Pseaume 95, & d'en avoir effacé ces mots *à ligno*, en haine du Christianisme. En effet, Tertullien, S. Léon, S. Grégoire le Grand & plusieurs autres, ont lu *à ligno*. On le trouve encore dans un ancien Pseautier à l'usage de S. Germain de Paris, qui est dans la Bibliothéque de S. Germain des-Prés. Comme ces deux mots ne se trouvent plus ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante, ni dans notre Vulgate, on n'ose assurer qu'ils soient véritablement du texte de l'Ecriture. On a aussi attribué à Fortunat l'Hymne de la passion, *Pange lingua gloriosi prælium certaminis* ; mais il paroît qu'elle est plutôt de Claudien Mamert. On trouve dans la quatriéme piéce de ses Poësies diverses, ces deux vers à la louange du Roi Charibert :

Cum sis progenitus clara de gente Sicamber,
Floret in eloquio Lingua Latina tuo.

On a souvent cité ces deux vers de Fortunat pour prouver, 1°. que les Rois des Francs de la premiére Race, étoient d'origine *Sicambre*. 2°. Que les Francs avoient beaucoup de difficulté à parler la Langue Latine.

610.

S. Arnoux, est élu Evêque de Mets.

CONCILES
DU SEPTIEME SIECLE.

649. De *Rome*, contre les Monothélites. *Reg.* tom. XV. *Lab.* tom. VI. *Hard.* tom. III.

650. De *Châlon* sur Saone, pour la discipline. *Ibid.* le *Gall. Christ.* tom. I. pag. 898, le met en 644 ou 648.

—De *Rouen*, sur la discipline. Bessin, *in Concil. Normanniæ.*

653. De *Clichy*: Clovis II confirme l'exemption de S. Denis. *Ibid.*

— De *Tolede*, sur la foi & la discipline. *Reg.* tom. XV. *Lab.* tom. VI. *Hard.* tom. III.

655. De *Tolede*, touchant les biens des Prêtres après leur mort. *Ibid.*

656. De *Tolede*, sur la discipline. D'*Aguirre*, tom. II.

657. De *Sens*: Voyez le Cointe, *Annal. Francor. ad an.* 657.

658. De *Nantes*, contre la pluralité des Bénéfices. *Reg.* tom. XV, &c.

659. De *Tolede*, sur la fête de l'Annonciation. *Ibid.*

661 ou 663. D'*Autun* en Bourgogne, sous S. Leger, Evêque. Mabill. *Anna.* tom. I. pag. 636. & *Gall. Christ.* t. IV. pag. 350.

664. De *Phare*, sur la Pâque. *Reg.* tom. XV. & *Lab.* tom. VI. seuls. *Angl.* tom. I.

666. De *Mérida* en Espagne, sur la discipline. *Reg.* tom. XV. *Lab.* t. VI. *Hard* tom. III.

667. De *Rome*, pour Jean, Evêque de Lappa en Crete ou Candie. *Ibid.*

670. D'*Autun*, sur la discipline. *Reg.* tom. XV. *Lab.* tom. VI. *Hard.* t. III. (Ce Concile est de 676, selon [illegible] Bouhier, *Œuvres Posth.* de D. [illegible] tom. I. pag. 526. & 531.)

— De *Sens*, pour l'exemption de l'Abbaye de S. Pierre-le-Vif à Sens. d'Achery *Spicileg. Lab.* tom. VI. [illegible] tom. III. manque au *Reg.*

[illegible]. D'*Herford*, sur la discipline [illegible] & la Pâque. *Reg.* [illegible] *Lab.* tom. VI. *Hard.* [illegible] *Angl.* tom. I.

675. De *Tolede*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Braga*, contre la [illegible] de certains Prêtres [illegible] consacrer avec [illegible]

CONCILES
DU SEPTIEME SIECLE.

678. De *Rome*, sur Wilfrid, Evêque d'Yorck.

— *Marlacense* (de Morlay en Champagne) *Gall. Christ.* tom III. pag. 664. *Mabillon*, *Annal.* tom. I. pag. 548.

679. D'*Herford* en Angleterre, contre les Eutychéens & Monothélites. *Reg.* tom. XVI. *Lab.* tom. VI. *Hard.* tom. III.

— De *Milan*, contre les Monothélites. *Ibid.*

— Des *Gaules*, contre les Monothélites. *Ibid.*

— De *Rome*, contre les Monothélites. *Reg.* tom. XVI. *Lab.* tom. VI. *Hard.* tom. III.

680. De *Rome*, *Gall. Christ.* tom I. Pag. 743.

— *Romano-Britannique*, sur [illegible] l'Eglise d'Angleterre. *Reg.* [illegible] &c.

— De CONSTANTINOPLE, [illegible] Concile général, [illegible] approuva [illegible] généraux, & [illegible] Monothé[illegible] lonés en [illegible]

— D'*Herford* [illegible] Eutychéens & les Monothélites [illegible] tom. I.

— De [illegible]

[illegible]

Concile de Rome, le 27 Février, pour le réglement des affaires de l'Eglise d'Angleterre & des Moines de ce Royaume. Saint Mellit, Evêque de Londres, assista à ce Concile, dont il rapporta les décrets en Angleterre, où quelque tems après il jetta les fondemens du monastere de Westminster, près Londres.

Sédition des Juifs à Antioche : ils massacrent Anastase, Patriarche de cette ville, & plusieurs des principaux Citoyens, dont ils brûlent les corps. Ces meurtres étoient des suites de la foiblesse du gouvernement de l'Empereur Phocas, qui en fut enfin lui-même la victime : les conjurations s'étant multipliées de tous côtés, il succomba sous celle d'Héraclius, fils du Gouverneur d'Afrique, qui le fit tuer le 5 Octobre.

Les Evêques de la Province de Carthagène en Espagne s'assemblent à Tolède le 23 Octobre, & reconnoissent l'Evêque de cette ville pour leur Métropolitain : le Roi Gondemar confirma ce décret, qui fut souscrit par vingt-six Evêques. Le motif de cette constitution en faveur de la ville de Tolède, étoit que les Rois Goths y faisoient leur résidence.

611.

Fondation du monastere de Bregents, par S. Colomban. Cet Abbé avoit été obligé de se retirer dans les états du Roi Theodebert, pour se mettre à couvert de la persécution de Thierri ; auquel il s'étoit rendu odieux à cause des réprimandes qu'il lui faisoit sur ses débauches. Il fut suivi dans sa retraite par plusieurs de ses Moines de Luxeu, entr'autres par S. Gal, qui bâtit ensuite près de ce lieu un autre monastere qui porte encore son nom. S. Colomban, aidé de ses Compagnons, convertit un grand nombre des habitans de ces contrées, qui étoient idolâtres.

612.

Thierri s'étant rendu maître des Etats de Theodebert, S. Colomban se retire auprès d'Agilulfe, Roi des Lombards, qui lui donne un établissement à Bobio, lieu fertile dans l'Appennin, où il y avoit une Eglise de S. Pierre, célébre par les miracles qui s'y opéroient. S. Colomban y bâtit un monastere, qui subsiste encore aujourd'hui.

CONCILES DU SEPTIEME SIECLE.

ſermens du Roi Egica. *Reg.* t. XVII. &c.

— Des *Gaules*, dans le Palais de Thierry. *Lab.* VI. *Hard.* II.

691. De *Sarragoce*, ſur la conſécration des Egliſes. *Reg.* tom. XVII. *Lab.* tom. VI. *Hard.* tom. III.

692. * De *Conſtantinople*, nommé le *Quini-Sexte*, ou le Concile *in Trullo*, au Palais de Conſtantinople. Les Evêques y firent 105 Canons, comme un ſupplément des cinquiéme & ſixiéme Conciles généraux. Ce Concile eſt rejetté. *Reg.* tom. IX. *Lab.* tom. VI. *Hard.* tom. III.

— De *Baccanceld*, ſur les biens de l'Egliſe. *Angl. Collect.* tom. I.

693. De *Rouen*, ſur l'exemption de Fécamp. *Beſſin.*

— De *Tolede*: on y dépoſe l'Evêque Siſebert. *Reg.* tom. XVII. *Lab.* t. VI. *Hard.* III.

694. De *Tolede*, ſur la diſcipline. *Ibid.*

696. De *Berghamſted*, ſur la diſcipline. *Angl.* tom. I.

697. D'*Auxerre*, ſur l'Office divin. *Hard.* tom, I. ſeul.

— De *Baccanceld* en Angleterre, ſur les immunités de l'Egliſe. *Ibid.*

— ou 719. D'*Utrecht* aux Pays-Bas, pour envoyer des Miſſionaires dans le Nord. *Reg.* tom. XVII. *Lab.* t. VI. *Hard.* tom. III, douteux.

698. * D'*Aquilée*, où ſe fait un ſchiſme ſur la condamnation des trois Chapitres, contre le Concile de Calcédoine. *Ibid.*

CONCILES DU SEPTIEME SIECLE.

dans un péril si pressant. Les Arabes croyant qu'ils pourroient tirer d'eux des indications de quelques richesses cachées, les mirent à la torture pendant plusieurs jours; & enfin lassés de leur constance, ils les taillerent en pieces. Après le départ des Arabes, les reliques de ces saints Moines furent recueillies & enterrées par Modeste Abbé du Monastere de saint Théodose, qui pendant l'absence du Patriarche Zacharie prit soin des affaires du Diocèse & des Monasteres du désert : il reçut de si grands secours de S. Jean l'Aumônier, qu'il se vit en état de faire rebâtir les Eglises de Jérusalem.

En France, Clotaire ayant réuni dans sa personne toute la Monarchie par la mort des Rois Théodebert & Thierri, fait assembler à Paris, le 18 Octobre, un Concile de toutes les provinces des Gaules : il fut plus nombreux que tous ceux qu'on y avoit tenus jusqu'alors; il s'y trouva soixante-dix-neuf Evêques, qui souscrivirent quinze Canons en présence du Roi & des Grands, comme il est dit dans l'édit de confirmation. Le premier Canon porte, Qu'après la mort d'un Evêque on ordonnera gratuitement celui qui sera choisi par le Métropolitain avec ses Comprovinciaux, le Clergé & le peuple de la ville; & que s'il arrive autrement par la puissance de quelqu'un ou par négligence, l'élection sera nulle. Le quatriéme défend aux Juges de punir ou condamner un Clerc sans le consentement de son Evêque. Dans le septiéme il est dit, Qu'après la mort d'un Evêque, d'un Prêtre ou d'un autre Clerc, personne ne touchera aux biens de l'Eglise ou à leurs biens propres, ni par ordre du Prince, ni par autorité du Juge; mais ils seront conservés par l'Archidiacre & le Clergé, jusqu'à ce que l'on connoisse comment il en a disposé. L'édit donné pour confirmation y met quelques modifications, & porte que l'Evêque, élu par les Evêques, le Clergé & le Peuple, sera ordonné par ordre du Prince. Il se trouve plusieurs autres Canons expliqués plus au long dans cet édit, dans lequel on voit aussi quelques dispositions qui ne regardent que les affaires temporelles.

615.

Mort de S. Colomban, le 21 Novembre. Ce saint Abbé avoit écrit au Pape Boniface IV. quelque tems avant sa mort une lettre, dans laquelle supposant que le Pape Vigile étoit

mort héréditaire [illegible]
au cinquième [illegible]
soupçon [illegible]
pour y faire une [illegible]
retention [illegible]
l'erreur d'[illegible]
manques [illegible]
protegés par [illegible]

[illegible]

La nouvelle [illegible]
mort de S[illegible]
orientaux [illegible]
& clergé [illegible]
mauvais [illegible]
revenir [illegible]
bratie [illegible]
cedent. [illegible]
demeurés [illegible]
virent en [illegible]
l'exercice [illegible]
Evêque de [illegible]
crut aussi [illegible]

Deux ans après [illegible]
voqua une [illegible]
son Royaume [illegible]
Boniface. [illegible]
nouvelles [illegible]
furent [illegible]
qu'on croit [illegible]
temps après [illegible]
a trouvés, [illegible]
par le temps, [illegible]
Voici les plus [illegible]
que dans les Eglises [illegible]
toire nous apprend [illegible]
lieu où devoit [illegible]
cile rappelle l'ancienne [illegible]
dans les Eglises. [illegible]
qu'ils ne demeurent [illegible]

n'aient rien en propre. V. Qu'on ne baptiſe point dans les Monaſteres; qu'on n'y célebre pas de Meſſes pour les morts ſeculiers; qu'on ne les y enterre pas ſans la permiſſion de l'Evêque, [On ne vouloit pas que les Moines s'attribuaſſent les fonctions propres des Paroiſſes.]

617.

Mort du Pape Deuſdedit, le 8 Novembre: Boniface V. lui ſuccede le 29 Décembre.

618.

La converſion du Roi Ebdald & la mort des trois fils du Roi Saba donnent occaſion au retour de ſaint Mellit & de ſaint Juſte.

On peut rapporter à cette année la mort de ſaint Jean l'Aumônier: il mourut comme il avoit vécu, c'eſt-à-dire, plein de ſentimens de charité, comme on le voit par ſon teſtament, qui eſt auſſi édifiant qu'il eſt court; le voici: *Je vous rend graces, mon Dieu, de ce que vous avez exaucé ma priere, & qu'il ne me reſte qu'un tiers de ſol; quoiqu'à mon ordination j'aie trouvé dans la maiſon épiſcopale d'Alexandrie environ quatre mille livres d'or, outre les ſommes innombrables que j'ai reçues des amis de Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoi j'ordonne que ce peu qui reſte, ſoit donné à vos ſerviteurs.* Ce teſtament nous fait voir quelles étoient les richeſſes de l'Egliſe d'Alexandrie, & rend plus vraiſemblable ce qu'on dit des aumônes immenſes du Patriarche Jean. Nous voyons ailleurs que S. Jean l'Aumônier fit une ordonnance pour empêcher que par toute la ville d'Alexandrie on uſât de faux poids ou de fauſſes meſures, ſous peine de confiſcation de tous les biens des contrevenans au profit des pauvres; ce qui prouve que le Patriarche d'Alexandrie avoit auſſi quelqu'autorité ſur le temporel.

Jean Moſch écrit ſon *Pré ſpirituel.*

Fondation du Monaſtere de Leuconaüs, aujourd'hui ſaint Valleri. L'Auteur de la vie de ce Saint nous apprend qu'il récitoit tous les jours deux offices, le Gallican & le Monaſtique, & qu'il reprenoit avec zele les Laïques qui mangeoient les jours de Fêtes avant la Meſſe. Ce qu'on rapporte pour faire remarquer que la piété ſe faiſoit alors un ſcrupule de n'y pas aſſiſter à jeun.

[illegible]

Second Concile [illegible]
la ville assista a ce C[illegible]
fit plusieurs décrets [illegible]
chapitres. Dans [illegible]
peuvent, même [illegible]
Autels ou des [illegible]
des Diacres, [illegible]
Fideles baptisés [illegible]
S. Esprit, faire [illegible]
le front, réconcilier [illegible]
donner des [illegible]
fonctions étoient [illegible]
jourd'hui [illegible]
dixiéme & le [illegible]
Monasteres : ceux [illegible]
Moines ; mais [illegible]
gnées, que les M[illegible]
des Religieuses, [illegible]
encore ne [illegible]
de deux ou trois [illegible]
& les conversations [illegible]
priere des Abbés de [illegible]
dés dans la province [illegible]
Séville écrivit pour [illegible]
il prescrit aux Moines [illegible]
trois heures de [illegible]
mencement de l'Automne [illegible]
pas, qui est le [illegible]
pain & à l'eau : [illegible]
l'usage du linge, & [illegible]
preté ni négligence dans [illegible]
marquable de la régle de [illegible]
que ceux que leurs parens auront [illegible]
seront engagés pour toujours.

[illegible]

Troubles excités dans plusieurs Monasteres [illegible]
Agrestin Moine schismatique : [illegible]

temps ſecrétaire du Roi Thierri. & enſuite avoit embraſſé la vie Monaſtique ſous la conduite de S. Euſtaſe, ſucceſſeur de S. Colomban à Luxeu; mais ſon inquiétude naturelle lui ayant fait quitter ſon Monaſtere ſous prétexte d'aller travailler à la converſion des idolâtres, il alla juſqu'en Baviere, & de-là à Aquilée où il s'engagea dans le ſchiſme des trois Chapitres : c'eſt à quoi ſe borna le fruit de ſa miſſion. Quand il fut de retour à Luxeu, S. Euſtaſe voyant qu'il étoit opiniâtre dans ſon erreur, & qu'il ne cherchoit qu'à troubler la paix des Monaſteres pour s'attirer des partiſans, ſe crut obligé de le chaſſer de la Communauté. Piqué de cet affront, Agreſtin pour ſe venger attaqua la régle de S. Colomban; & par les intrigues d'Abellen Evêque de Genève ſon parent, il obtint de Clotaire la convocation d'un Concile, qui s'aſſembla au fauxbourg de Mâcon; mais il n'y parut que pour y être confondu. Saint Euſtaſe fit voir combien ſes prétendus griefs étoient deſtitués de fondement; ils ſe réduiſoient à reprocher à S. Colomban d'avoir preſcrit à ſes Moines de faire le ſigne de la croix ſur leur cuiller en mangeant, d'avoir multiplié à la Meſſe le nombre des oraiſons, & de leur avoir fait un devoir de pluſieurs autres obſervances, qu'il prétendoit être ſuperflues, & contraires aux Canons. Mais comme il alla juſqu'à accuſer S. Colomban d'avoir été hérétique, S. Euſtaſe ne pouvant réſiſter à l'ardeur de ſon zele, s'écria : *Moi qui ſuis le diſciple & le ſucceſſeur de celui dont tu condamnes l'Inſtitut, je te cite au jugement de Dieu dans cette année pour plaider ta cauſe devant lui.* Les Evêques ne voyant rien de ſolide dans les reproches d'Agreſtin, l'exhorterent à demander la paix à S. Euſtaſe, qui le reçut au baiſer. Cette paix ne fut pas de longue durée; Agreſtin commençoit à remuer de nouveau, lorſque l'accompliſſement de la prédiction de S. Euſtaſe mit fin à ſes entrepriſes. Ce malheureux fut tué d'un coup de hache par ſon valet, qui avoit découvert qu'il entretenoit un mauvais commerce avec ſa femme. Agreſtin avoit eu l'adreſſe d'attirer à ſon parti S. Romaric, qui venoit de fonder l'Abbaye de Remiremont, ainſi appellée de ſon nom, *Romarici mons* : cette Abbaye étoit double, d'hommes & de filles, ſous la régle de ſaint Colomban. De ce même Monaſtere de Luxeu ſortirent vers ce tems-ci pluſieurs autres fondateurs de Monaſteres; ſaint

Déicole, plus connu aujourd'hui ſous le nom de S. Dié, qui fonda dans le diocèſe de Beſançon le Monaſtere de Lutte ou Lure; S. Valleri & S. Valdolen, qui fonderent en Neuſtrie le Monaſtere de *S. Valleri*, dont nous avons parlé; S. Donat Evêque de Beſançon, qui fonda dans cette ville le Monaſtere de S. Paul ſous la régle de ſaint Benoit & de ſaint Colomban.

622.

Ici commence l'Ere des Mahometans, qui comptent leurs années depuis l'*Hégire*, c'eſt-à-dire, la perſécution qui obligea cette année leur prophete *Mahomet* d'abandonner la Méque ſa patrie, pour ſe retirer à Médine. Mahomet ne paroiſſoit pas né pour remplir l'univers de ſon nom. Ayant perdu ſon pere Abdalla à l'âge de deux ans, il demeuroit exposé aux miſeres de la plus extrême pauvreté, lorſqu'Aboutalib ſon oncle paternel prit ſoin de ſon éducation : il le fit voyager pendant ſa jeuneſſe, il le mit enſuite dans le commerce. Une riche veuve nommée Cadija le prit pour ſon facteur, & l'épouſa quelques années après. Il avoit environ quarante ans lorſqu'il s'aviſa de vouloir ſe faire paſſer pour prophete : ſes premiers proſélytes furent Cadija ſa femme, Zeïde ſon eſclave, Ali ſon couſin, & un nommé Aboubecre homme riche & de réputation. Mahomet prétendoit que la religion qu'il enſeignoit n'étoit pas nouvelle, mais celle d'Abraham & d'Iſmaël, plus ancienne, diſoit-il, que celle des Juifs & des Chrétiens, & que Dieu l'avoit chargé de la rétablir. Outre les Prophetes de l'ancien Teſtament & quelques Arabes, il reconnoiſſoit Jeſus fils de Marie, né d'elle quoique vierge, Meſſie, Verbe & Eſprit de Dieu, mais non pas ſon Fils. Il reconnoiſſoit pour Saints les Apôtres & les Martyrs, & convenoit de la divinité des écritures de l'ancien & du nouveau Teſtament; mais il prétendoit qu'on les avoit corrompues. La circonciſion, la purification, la priére cinq fois le jour; l'abſtinence du vin, du ſang, de la chair de porc; le jeûne du mois Ramadan, & la ſanctification du Vendredi étoient les pratiques extérieures de ſa religion : il recommandoit auſſi le pélerinage de la Méque, pour y viſiter un temple qui étoit dès-lors en grande vénération chez les Arabes, parcequ'ils en attribuoient la fondation à Abraham.

Mahomet eut grand ſoin de ne rien preſcrire à ſes ſectateurs qui leur fût abſolument étranger. La plûpart des Arabes étoient Juifs ou Chrétiens; les autres étoient idolâtres Sabiens, qui reconnoiſſoient un premier Etre ſouverainement parfait. Il aſſuroit le Paradis à tous ceux qui mourroient en combattant pour la défenſe de ſa religion, ou contre les idolâtres : ce Paradis étoit d'ailleurs très-propre à flatter l'imagination des Arabes; ce devoit être un jardin délicieux où tous les ſens ſeroient également flattés : ſurtout on y devoit trouver quantité de femmes. Mahomet laiſſa aux Arabes la liberté dans laquelle ils étoient d'avoir pluſieurs femmes, de les répudier & de les reprendre, & autant de concubines qu'ils voudroient : c'étoit le moyen de faire goûter ſes extravagances à ce peuple groſſier. Il eut cependant de grandes contradictions à eſſuyer de la part des habitans de la Méque, ſur-tout de ceux de ſa tribu nommés Coraïſites ou Coriſiens, qui en vinrent cette année juſqu'à le proſcrire avec toute ſa famille par un écrit qu'ils firent afficher dans le temple de la Méque. Mahomet trouva une retraite aſſurée dans la ville d'Yatrib, à ſoixante lieues de la Méque, où il étoit deſiré : il y arriva le 16 Juillet ; depuis ce temps ſes ſectateurs la nommerent *Medinat-al-Nabi*, la ville du Prophete : elle eſt connue aujourd'hui ſous le nom de *Médine*.

L'Empereur Héraclius défait les Perſes en Arménie : ces peuples depuis la priſe de Jeruſalem avoient toujours eu de nouveaux ſuccès, & s'étoient avancés juſques près de Conſtantinople après avoir pris Calcedoine. Dans une ſi grande extrémité Heraclius leur fit offrir une paix avantageuſe; mais Coſroës leur Roi, grand ennemi des Chrétiens, la refuſa avec hauteur, & répondit aux Ambaſſadeurs qu'il n'épargneroit point les Romains, juſqu'à ce qu'ils renonçaſſent au Crucifié pour adorer le Soleil. Cette réponſe cauſa la perte de Coſroës; Heraclius s'en ſervit pour exciter ſes ſoldats à tout entreprendre : il marcha à leur tête le jour du combat, portant entre ſes mains une image de Jeſus-Chriſt, ſur laquelle il leur avoit juré de combattre avec eux juſqu'à la mort, & il remporta une victoire complette.

623.

Heraclius profite de ſes avantages pour pénétrer juſques

dans la Perse; il prend la ville de Gazac où étoit le temple du Feu, objet du culte de ces peuples: il le fait brûler avec le palais du Roi & toute la ville. On remarque que cet Empereur, pour sçavoir où il devoit faire hiverner ses troupes, les fit purifier pendant trois jours; après quoi ayant ouvert le livre des Evangiles; il crut y voir que ce devoit être en Albanie. Ceci prouve que la superstition des sorts des Saints n'avoit pas moins lieu en Orient qu'en Occident.

Concile de Mâcon, pour examiner les accusations d'Agrestin contre la Régle de S. Colomban.

Mort de S. Leu Archevêque de Sens: il étoit d'une famille alliée aux Rois de France.

Mort de S. Bertram, Evêque du Mans. On regarde comme une piéce authentique, un testament que nous avons de ce Saint. On croit devoir en rapporter les deux suivans, pour faire connoitre les usages de ce siècle; il commence ainsi: „ Au nom de notre Seigneur Jesus-Christ & du S. Esprit. Je Bertram, quoiqu'indigne pécheur, Evêque de la sainte Eglise du Mans, étant sain de corps & d'esprit, mais prévoyant les accidens de la vie humaine, j'ai fait mon testament, & je l'ai dicté à mon fils le Notaire Ebbon, voulant que si par le défaut de quelque formalité de droit il n'est pas reçu comme un testament, il soit du moins exécuté comme un codicille *ab intestat*. C'est pourquoi après ma mort, vous, sainte Eglise du Mans, & vous sainte Basilique de S. Pierre & de S. Paul, que j'ai bâtie à la vue de la ville pour sa défense, soyez mes héritiers; je vous institue mes légataires.» Ce qu'il nomme ici l'Eglise du Mans est la Cathédrale; & la Basilique de S. Pierre & de S. Paul, est le Monastere de la Couture.

Ensuite saint Bertram ayant marqué qu'il a des lettres signées du Roi Clotaire qui lui permettent de disposer de ses biens, fait un grand détail des terres qu'il legue à ces deux Eglises, & à plusieurs autres. Il n'oublie ni les pauvres ni ses domestiques: il fait quelques legs de son patrimoine à ses neveux; & donne à tous ceux qui sont à son service ou au service de son Eglise, tant Clercs que Laïques, à chacun un de ses chevaux: ce qui montre qu'il devoit en avoir un grand nombre. Il affranchit plusieurs esclaves, & se réserve à marquer dans un codicille, ceux qu'il destine pour garder

ſon tombeau. Il legue une ſomme d'argent à toutes les Egliſes du Mans ; cent ſols à celle de S. Martin de Tours, où il avoit reçu la tonſure ; & cinquante à celle de S. Aubin d'Angers. Il conjure tous ſes amis & ſes ſerviteurs de ſe rendre tous les ans au Mans pour aſſiſter à ſon anniverſaire, afin qu'on puiſſe dire : *Cet homme eſt heureux d'avoir eu de ſi bons amis*. Il ordonne à l'Abbé de la Couture de les bien traiter ce jour-là, & de mettre un ſi beau luminaire qu'on ſoit excité à faire du bien aux Egliſes, en voyant ſa reconnoiſſance pour le fondateur de ſon Monaſtere. Il prie les Prêtres des Egliſes auxquelles il fait des legs, d'écrire ſon nom dans le livre de vie, & de le faire lire aux grandes Fêtes. Ce *Livre de vie* n'eſt autre choſe que le Nécrologe du Monaſtere, ou la liſte des bienfaiteurs, dont on récitoit les noms aux principales ſolemnités, afin qu'on priât pour eux. Enfin S. Bertram après avoir fait les plus terribles imprécations contre ceux qui donneroient atteinte à ſon teſtament, prend quelques précautions contre les chicanes. „ S'il y a, dit-il, quelques ratures ou quelques additions dans cet acte, c'eſt moi qui les ai faites ; & j'ai eu ſoin qu'il fût ſigné, comme la loi l'ordonne, par ſept perſonnes d'honneur qui y ont appoſé leurs ſceaux. Auſſi-tôt que ce teſtament aura été ouvert, je prie l'Archidiacre de le faire inſérer dans les actes publics. »

C'eſt ici le tems où il faut placer S. Céran Evêque de Paris. Il n'eſt connu que par ſon zéle à recueillir les actes des Martyrs ; & c'eſt peut-être à lui que nous ſommes redevables de pluſieurs de ceux qui ſont venus juſqu'à nous.

Sainte Fare établit le Monaſtere d'Eboriac, nommé *Fare-Moûtier*, près de Meaux ; dont elle fut Abbeſſe. L'Abbé Jonas, dans une relation qu'il nous a laiſſée de pluſieurs miracles qu'il a vû s'opérer dans ce Monaſtere, nous apprend que les Religieuſes s'y confeſſoient trois fois le jour des péchés qu'elles avoient commis en penſées, paroles & actions ; & il paroît que c'étoit à l'Abbeſſe : ce qui n'empêchoit pas la confeſſion ſacramentelle faite au Prêtre ; car la Régle de S. Colomban, obſervée en ce Monaſtere, outre la confeſſion journaliere devant l'Abbé, fait mention de celle qu'on devoit faire au Prêtre des fautes grieves. Nous avons un teſtament de ſainte Fare, de l'an 632, par lequel elle donne la plûpart

de ses biens à son Monastere, & légue l'autre partie à ses freres & à sa sœur. Ce qui montre que la profession religieuse n'étoit pas censée alors rendre ceux qui la faisoient inhabiles à tester ou à hériter.

624.

Heraclius continue la guerre avec avantage.

625.

Cosroës irrité du succès des Chrétiens, fait enlever les trésors de toutes les Eglises sujettes des Perses, & donne des ordres pour obliger les Chrétiens à embrasser le Nestorianisme, espérant par-là chagriner l'Empereur.

Concile de France à Rheims. On y fit vingt-cinq Canons, qui sont la plupart renouvellés des précédens Conciles. Voici les plus remarquables : I. Quelque temps qui se soit écoulé depuis qu'on possede des biens ecclésiastiques par droit de *précaire*, on ne pourra se les approprier ni en frustrer l'Eglise. [On nommoit *précaire*, un contrat par lequel l'Eglise cédoit de ses biens à quelque Laïque, pour en jouir moyennant une certaine redevance annuelle. Ce droit s'étendoit quelquefois jusqu'au cinquiéme héritier.] VI. Ceux qui sont employés au maniement des deniers publics, ne seront pas reçus Religieux ou admis dans le Clergé sans la permission du Prince ou du Magistrat. [C'est qu'ils embrassoient quelquefois ces états pour se mettre à couvert des recherches qu'on pouvoit faire de leurs malversations.] VIII. Ceux qui contractent des mariages dans les dégrés de parenté prohibés par les Canons, non-seulement seront excommuniés, mais ils ne pourront gérer aucune charge ni dans le Palais ni dans le Barreau : de plus, les Evêques & les Clercs les dénonceront aux Juges & au Roi, afin que leurs biens soient confisqués au profit de leurs proches, sans qu'ils puissent en aucune maniere les recouvrer, à moins qu'ils ne se séparent & ne fassent pénitence de leur crime. [Le mépris qu'on commençoit à faire des peines canoniques, obligeoit les Evêques à y joindre d'autres peines, comme la confiscation des biens par l'autorité du Prince.] XVIII. Un Clerc ne pourra plaider, ni pour ses biens propres ni pour ceux de l'Eglise, sans la permission de l'Evêque. XXV. On n'élira pour Evêque d'une ville qu'une

perſonne qui ſoit du pays, & l'élection ſe fera par le ſuffrage de tout le peuple, & de l'agrément des Comprovinciaux, &c. [Le S. Pape Céleſtin I. avoit déja ordonné long-temps auparavant que l'Evêque fût pris, autant qu'il ſe pourroit, du Clergé de la ville.]

S. Sulpice eſt élu Evêque de Bourges.

Mort du Pape Boniface V. le 25 Octobre : le S. Siége vaque ſix mois & dix jours.

626.

Honorius monte ſur le S. Siége, le 14 Mai.

En Orient, Zarbazara général de Coſroës, s'étant joint avec le Kan des Avares, donne l'aſſaut à la ville de Conſtantinople, au mois de Juillet : il eſt repouſſé avec perte. Cette délivrance fut regardée comme miraculeuſe, & attribuée par les Romains aux priéres de la ſainte Vierge.

627.

Edouin Roi de Northumbre en Angleterre, reçoit le baptême le jour de Pâques, 12 Avril, dans la ville d'Eborac ou Yorck. Ce Prince avoit fait vœu d'embraſſer le Chriſtianiſme, s'il remportoit la victoire ſur le Roi des Saxons occidentaux, qui avoit voulu le faire aſſaſſiner l'année précédente : il fut fidele à ſa promeſſe, & il eut la ſatisfaction de voir que ſon exemple fut ſuivi de toute la nobleſſe, & d'une grande quantité de peuple.

Mahomet ayant défait en pluſieurs rencontres les Juifs & les Coriſiens, les oblige à faire une tréve : ſes ſectateurs le reconnoiſſent pour leur prince, & en font la cérémonie ſous un arbre.

628.

Saint Anaſtaſe Moine & ſoixante-dix autres Chrétiens ſont étranglés, le 2 Janvier, par ordre de Coſroës. Ce malheureux Prince fut bientôt puni de ſa cruauté : tout ſe réunit en même temps contre lui. Zarbazara ſon Général ayant appris qu'il vouloit le faire mourir, traita avec les Romains ; Siroës ſon fils imita cet exemple, irrité de ce qu'il vouloit faire couronner à ſon préjudice Mardeſan ſon frere puîné. Coſroës fut pris & enfermé dans une obſcure priſon, où Siroës fit égorger en ſa préſence Mardeſan le plus cher de ſes fils & tous

tous ses autres enfans : il envoya tous les Satrapes lui faire insulte & cracher sur lui. Les tourmens étoient joints à tant d'outrages : on le piquoit avec des fléches pour le faire mourir peu à peu, & on avoit ordre de ne lui administrer qu'autant d'alimens qu'il en falloit pour empêcher la [illegible] le délivrer de tant de peines. Ce que les [illegible] de l'avarice & de la cruauté de Cosroës, [illegible] mité du supplice qu'on lui fit souffrir : [illegible] point son fils ; c'étoit punir de grands crimes par [illegible] core plus grand. Aussi-tôt que Siroës fut sur [illegible] les Romains une solide paix, dont une [illegible] restitution de tous les captifs Chrétiens & [illegible]

629.

L'Empereur Heraclius rapporte à [illegible] Croix, & rétablit dans son siége le Patriarche [illegible] mené en captivité par les Perses [illegible] on célébra comme un jour de fête [illegible] fut remise à sa place : le Patriarche [illegible] elle étoit enfermée, & la fit [illegible] Latine célébre la mémoire de ce [illegible] bre, jour de l'exaltation de la sainte [illegible] même jour une fête qu'ils nomment aussi [illegible] Croix ; mais ils n'y font mémoire [illegible] Croix miraculeuse à Constantin [illegible] l'on célébroit cette fête au [illegible] Heraclius.

Les Corisiens ayant [illegible] contre eux à la tête de dix [illegible] Méque, & s'y fait reconnoître [illegible] verain ; le nom de *Musulman* [illegible] nom qu'avoient pris les [illegible]

Dagobert fait élire [illegible] de son épargne. On rapporte [illegible] confirmer son élection [illegible] des lettres que les Rois [illegible] confirmer les élections.

« Dagobert Roi des François [illegible]
,, à tout le peuple des [illegible]
,, soins à ce que notre [illegible]

„ hommes ; & puiſque le Seigneur nous a confié le gouver-
„ nement des Royaumes, nous ne devons donner les dignités
„ qu'à ceux qui ſont recommandables par la ſageſſe de leur
„ conduite, par la probité de leurs mœurs, & par la no-
„ bleſſe de leur extraction. C'eſt pourquoi ayant reconnu que
„ Didier notre Tréſorier, s'eſt diſtingué par ſa piété depuis
„ ſa jeuneſſe comme un véritable ſoldat de Jeſus-Chriſt ſous
„ la livrée du monde, & que la bonne odeur de ſes mœurs
„ angéliques & de la conduite vraiment ſacerdotale qu'il a
„ tenue, s'eſt répandue juſques dans les provinces éloignées,
„ nous accordons aux ſuffrages des Citoyens & des Abbés
„ de Cahors, qu'il ſoit leur Evêque. Nous croyons que c'eſt
„ le choix & la volonté de Dieu que nous ſuivons, puiſque
„ nous nous faiſons violence à nous-mêmes, en nous privant
„ d'un Officier ſi néceſſaire. Mais quelque choſe qu'il puiſſe
„ nous en couter, nous devons procurer aux Egliſes des
„ Paſteurs qui conduiſent ſelon Dieu les peuples que nous
„ confions à leurs ſoins. C'eſt pourquoi, ſuivant la demande
„ des citoyens & de notre propre volonté qui s'accorde avec
„ la leur, nous voulons & ordonnons que Didier ſoit ſacré
„ Evêque de Cahors, afin qu'il prie pour nous & pour tous
„ les ordres de l'Egliſe : & nous eſpérons que par le mérite
„ des prieres d'un ſi ſaint Pontife, Dieu nous prolongera la
„ vie „. Cet acte eſt ſigné du Roi Dagobert, & ſouſcrit par Chrodobert qui étoit Référendaire. On a auſſi le brevet que Dagobert envoya à S. Sulpice de Bourges, Métropolitain de Cahors, pour lui ordonner d'aſſembler ſes comprovinciaux pendant la ſolemnité de Pâques pour faire l'ordination de Didier. Le Référendaire dont il eſt ici parlé, préſentoit l'acte tout dreſſé au Roi pour le ſigner, & il ſouſcrivoit ainſi : N. *obtulit*.

630.

Dagobert Roi de France rappelle S. Amand, pour lui faire baptiſer ſon fils Sigebert. S. Amand avoit été exilé à cauſe de la grande liberté avec laquelle il reprenoit le Roi de ſa paſſion pour les femmes : ce Prince la portoit à un ſi grand excès, qu'il avoit pour-lors trois femmes à titre de Reines, & un grand nombre de concubines. Saint Amand étant rentré dans les bonnes graces du Roi, obtint de lui un ordre pour con-

traindre a recevoir [illegible]
muni de cet ordre, a [illegible]
Gand, dont [illegible]
Amand avoit été [illegible]
determinée.

Commencemens de S. [illegible]

[illegible]

Fondation du Monastere [illegible]
par S. Eloi. [illegible]
Prince, je vous [illegible]
terre de [illegible]
vous & [illegible]
résista point a [illegible]
cette terre [illegible]
beau Monastere, [illegible]
temps on en comptoit [illegible]
qui exerçoient [illegible]
réguliere sous la conduite [illegible]
de Maëstric, saint Eloi [illegible]
de Limoges : [illegible]
qu'a été Trésorier [illegible]
rent pour lui [illegible]
de se livrer a une [illegible]
une confession générale [illegible]
comme la premiere [illegible]
Il employa son art a [illegible]
plusieurs saints [illegible]
de S. Germain de Paris.

L'établissement du Monastere [illegible]
S. Eloi bâtit a Paris un Monastere [illegible]
jusqu'a trois cens [illegible]
leur premiere Abbesse. [illegible]
empiéter sur une place qui [illegible]
mander la permission au Roi [illegible]
terrein dont il avoit [illegible]
lui en falloit un peu davantage. [illegible]
demanda très-humblement [illegible]
peu exact. Le Prince surpris [illegible]
conscience, se tourna vers ses courtisans [illegible]

combien la foi de Jesus-Christ est belle & digne de nos respects ! mes Ducs & mes Officiers me volent tous les jours de grands domaines, & ce serviteur de Dieu ne voudroit pas me prendre un pouce de terre.

Mort de Mahomet : il étoit âgé de soixante-trois ans, étant né en 568. Le même jour Aboubecre fut reconnu pour son successeur : il prit le titre de *Calife*, qui signifie *vicaire* ou *lieutenant*, voulant faire entendre qu'il étoit le vicaire du prophéte. Il fit ses efforts pour mériter ce nom, en continuant les conquêtes de Mahomet, qui s'étoit soumis presque toute l'Arabie, & avoit étendu sa domination à quatre cens lieues de Médine, tant au levant qu'au midi.

633.

Les Théodosiens, secte des Eutychéens, se réunissent à Cyrus Patriarche d'Alexandrie. L'acte de cette réunion fut souscrit le 4 Mai : il contenoit neuf articles d'anathêmes, dont le septiéme porte, Que c'est le même Christ & le même Fils qui produit les opérations divines & humaines par une seule opération *Théandrique* ou *Déivirile*, c'est à-dire, divine & humaine tout ensemble ; ensorte que la distinction n'est que de la part de notre entendement. C'est l'erreur des *Monothélites* : ils furent ainsi nommés de deux mots Grecs, *monos*, seul, & *thelesis*, volonté, parcequ'ils prétendoient qu'on ne devoit attribuer à Jesus-Christ qu'une seule opération & une seule volonté, comme une suite de l'unité de personne ; erreur capitale qu'on ne pouvoit soutenir sans nier que Jesus-Christ fût véritablement homme, puisqu'elle détruit la perfection de son humanité, en la supposant privée de volonté & d'opération. Théodore Evêque de Pharan en Arabie, fut le premier qui enseigna cette hérésie : elle fut bientôt après adoptée par Sergius Patriarche de Constantinople, qui s'appuyoit sur un faux écrit de Mennas Patriarche de la même ville, adressé au Pape Vigile ; mais Sergius a été soupçonné d'avoir lui-même fabriqué cette piece. Cyrus s'y laissa séduire, & s'unit à lui. Cette erreur fut aussi suivie par Athanase Patriarche des Jacobites, qui se fondoit sur ce qu'en ne reconnoissant qu'une opération en Jesus-Christ, il s'en suivoit qu'on n'y reconnoissoit aussi qu'une nature. Le Moine S. Sophrone fit tous ses efforts au

près de Cyrus pour obtenir qu'il ôtât de ses articles le mot d'une *opération* après l'union des natures : il fit les mêmes représentations auprès du Patriarche Sergius. Sophrone après ces tentatives qui furent inutiles, fut fait Patriarche de Jerusalem.

Sergius venoit d'écrire au Pape Honorius une lettre pleine d'artifice & de déguisemens, où il faisoit toujours beaucoup valoir le prétendu écrit de Mennas, & attribuoit à quelques Peres d'avoir enseigné une seule opération, sans qu'aucun eût parlé de deux : enfin il disoit contre la verité, que Sophrone étoit convenu de garder le silence sur cette question. Honorius ne se méfiant d'aucune ruse de la part de Sergius, lui fit une réponse, dans laquelle il dit entr'autres choses : *Nous confessons une seule volonté en Jesus Christ ; parceque la divinité a pris, non pas notre peché, mais notre nature telle qu'elle a été créée avant que le peché l'eût corrompue.* Et plus bas : *Nous devons rejetter ces mots nouveaux qui scandalisent les Eglises, de peur que les simples, choqués de l'expression des deux opérations ne nous croient Nestoriens, ou ne nous croient Eutychéens, si nous ne reconnoissons en Jesus Christ qu'une seule opération.* Cette lettre qui favorisoit l'erreur de Sergius, & qui fut si expressément condamnée dans le sixiéme Concile général, ne fut pas, selon quelques Auteurs, adressée à tous les Fideles comme le sont les lettres dogmatiques des Papes, mais seulement à Sergius Patriarche de Constantinople : mais c'est un faux-fuyant imaginé pour sauver l'infaillibilité. Il faut voir avec quelle supériorité M. Bossuet réfute ces petits moyens des infaillibilistes pour le soutien de leur privilége imaginaire, qu'ils font dépendre de telle ou telle formalité dans les décrets des Papes. Honorius, dit M. Bossuet, avoit écrit ses lettres en réponse aux contestations des Patriarches d'Orient, & *dans la même forme des décrétales des anciens Papes, qui certainement sont dogmatiques : ceux qui ont voulu autrefois défendre Honorius, ne l'ont point fait en suivant ces frivoles distinctions où se jettent nos Auteurs modernes.* Voyez Bossuet, *Défense de la Déclaration du Clergé*, p. 3. L. 7. c. 28.

Edouin Roi de Northumbre en Angleterre, ayant été tué le 13 Octobre dans un combat contre Penda Prince des Merciens, & Carduella Roi des Bretons, les affaires de la Rei-

gion changent de face en ce Royaume : les cruautés de ces nouveaux maîtres obligent S. Paulin d'Yorck à prendre la fuite avec la Reine accompagnée de ses enfans. Penda étoit païen ; Carduella faisoit profession du Christianisme, mais il n'en traitoit pas mieux pour cela les Chrétiens Anglois, ayant résolu de faire tous ses efforts pour exterminer cette nation.

Sisenand Roi des Goths en Espagne, assemble à Tolède le 9 Décembre un Concile national, c'est-à dire, tant de l'Espagne que des provinces des Gaules soumises aux Goths : ce Concile auquel présidoit S. Isidore de Séville, fut composé de soixante-deux Evêques & sept Députés. Sisenand y vint avec plusieurs Seigneurs de sa cour ; & s'étant prosterné à terre devant les Evêques, il leur demanda de prier Dieu pour lui, & les exhorta ensuite à conserver les droits de l'Eglise, & à corriger les abus. Cette démarche n'étoit pas sans dessein : il est aisé de voir par le dernier Canon, que Sisenand avoit pour but de faire confirmer par les Evêques sa domination encore récente ; il n'y avoit que deux ans qu'il avoit fait déposer Suintila pour se mettre lui-même sur le trône. Ce Canon fait défense d'usurper le Royaume ou d'exciter des séditions, & porte que quand le Roi sera mort, les Grands de toute la nation & les Evêques lui donneront un successeur : ensuite le Concile prononce un anathème terrible contre quiconque osera violer le serment fait au Roi : *Quant à Suintila*, ajoûtent-ils, *nous déclarons de l'avis de la nation, que nous n'aurons jamais de société avec lui, sa femme & ses enfans*, &c. Entre les autres Canons on en trouve plusieurs remarquables : le quatriéme prescrit en détail la forme de tenir les Conciles : le sixiéme ordonne de donner le baptême par une seule immersion, de peur de paroître approuver la doctrine des Ariens, qui faisoient trois immersions. *La foi de la Trinité*, dit le Concile, *est assez marquée par les paroles*. Le neuviéme porte, qu'on fera par-tout la bénédiction du cierge la veille de Pâques, pour honorer la sainte nuit de la résurrection. Dans le onziéme il est dit, qu'on ne chantera point *Alleluia* pendant le Carême : on ne le chantera point non plus le premier jour de Janvier, & on fera abstinence de chair pour s'éloigner de la superstition des Païens : c'est que les Païens célébroient ce jour-là par

toutes sortes d'exce[illegible] & [illegible] [illegible]
resté quelques vestiges. Le dix-neuvième [illegible]
ques, les Prêtres & les Diacres aient [illegible]
dire, des personnes d'une probité reconnue. [illegible]
dans la même chambre pour être témoin. [illegible]
Dès le sixiéme siecle le Pape Symmaque avo[illegible]
donnance semblable, où l'on voit que ceux [illegible]
assez de bien pour entretenir un tel compagno[illegible]
servir eux-mêmes de compagnons à d'autres [illegible]
Syncelles avoit commencé chez les Prélats [illegible]
même une dignité dans l'Eglise de Constantinop[illegible]
me Canon ordonne qu'un Evêque ou un Clerc [illegible]
injustement, ne pourra rentrer dans ses fonctions. [illegible]
reçoive les marques solemnellement comme à son [illegible]
tion ; c'est-à-dire pour l'Evêque, l'orarium, l'anneau & le
bâton pastoral ; pour le Prêtre, l'orarium & la chasuble ; pour
le Diacre, l'orarium & l'aube ; pour le Soudiacre [illegible]
& le calice. Le trente-unième défend aux Evêques [illegible]
la commission d'examiner les criminels, [illegible]
aura promis par serment de leur faire grace. [illegible]
déposition s'ils ont part à l'effusion du sang [illegible]
par le cinquante-sixiéme Canon, [illegible]
veuves consacrées à Dieu par une profession [illegible]
changeoient d'habits en présence de l'Evêque [illegible]
communauté, & il ne leur étoit plus permis [illegible]
Ce Concile est compté pour le quatrième de Tolède.

634.

Mort d'Aboubecre premier Calife : [illegible]
en un volume l'*Alcoran*, qui [illegible]
feuilles volantes, ayant été écrit [illegible]
lieux. Mahomet le prononçoit après [illegible]
vulsif dont il étoit attaqué, & [illegible]
extases, pendant lesquelles il [illegible]
venoit conferer avec lui : il donnoit [illegible] é-
néral *al-corân*, qui signifie la lecture. [illegible]
becre on élut Omar pour second Calife.

635.

Les Musulmans, après avoir pris Damas [illegible]

qu'en Phénicie : l'Empereur Heraclius abandonne la Syrie & se retire à Constantinople, où il fait porter le bois de la Croix.

Saint Sophrone ayant assemblé un Concile à Jérusalem, écrit une lettre Synodale, où il developpoit solidement le dogme de l'Eglise sur les deux opérations & les deux volontés en Jesus-Christ. Cette lettre fut vue par Honorius, mais il continua à se déclarer pour les Monothélites dans une seconde lettre à Sergius.

636

Prise de Jérusalem par les Musulmans : le Calife Omar qui avoit conduit ce siége en personne, entra dans la sainte cité avec toutes les marques du plus profond respect ; il étoit vêtu d'un cilice de poil de chameau. Il ne témoigna pas moins de vénération en visitant le lieu de Béthléhem, honoré par la naissance de Jésus-Christ ; il se fit conduire à la grotte & y fit sa priére. Les habitans de Jérusalem n'eurent point à se plaindre des mauvais traitemens du Calife ; il leur accorda une lettre de sauve-garde en ces termes : *De par Omar fils de Hittab, sûreté est accordée au peuple de la ville d'Elia, tant pour leur personne que pour leurs enfans, leurs femmes, leurs biens & pour toutes leurs Eglises ; elles ne seront ni abattues ni fermées.* On voit par là qu'il laissa à Jérusalem le libre exercice de la Religion ; mais en même temps il résolut d'y établir un lieu de priére pour ceux de sa secte : il choisit, pour bâtir cet édifice, la place où avoit été le temple de Salomon, & commença lui-même à transporter les immondices dont cet endroit étoit rempli. Quelques années après il y fit bâtir une mosquée.

Cinquiéme Concile de Tolède : tous les Evêques d'Espagne y furent invités ; ils s'y trouverent au nombre de vingt-deux, & deux Députés pour les absens. On y fit neuf Canons, qui presque tous regardent la sureté & l'affermissement de la puissance du nouveau Roi Chintilla qui avoit succédé cette année à son frere Sisenand : il étoit lui-même présent au Concile, avec les principaux Seigneurs de sa cour.

Fondation du Monastere de Rebais en Brie, par S. Oüen Référendaire du Roi Dagobert : le premier Abbé fut S. Agile disciple de S. Colomban. Saint Oüen avoit deux freres ; l'un,

nommé hom. [illegible]

fous [illegible]

étoi [illegible]

Ra[illegible]

R[illegible]um. [illegible]

Fondation [illegible]

Saint [illegible]

Saint Hilaire [illegible]

un Monastere [illegible]

tous les [illegible]

avec [illegible]

cathedrale de [illegible]

bien [illegible]

predecesseurs [illegible]

fils de [illegible]

ces mots [illegible]

[illegible]

sa cathedrale [illegible]

de S. Germain [illegible]

les [illegible]

premier [illegible]

Fondation [illegible]

[illegible]

Saint [illegible]

gue. Chanoines [illegible]

au de S. Benoît

53

Mort de [illegible]

Sixiéme [illegible]

de quatre [illegible]

Députés [illegible]

le [illegible]

Roi & [illegible]

sur le [illegible]

& le [illegible]

[illegible]

feront [illegible]

la penitence, [illegible]

en est difficile à cause de quelque force majeure, ils seront excommuniés suivant les anciens Canons. Il faut remarquer qu'effectivement les anciens Canons n'ordonnoient point d'autre peine que l'excommunication contre les pécheurs scandaleux, qui ne demandoient point la pénitence, ou qui l'abandonnoient après l'avoir commencée.

Dagobert Roi de France étant tombé malade à Epinaï, se fait transporter à l'Abbaye de S. Denys, où il meurt le 18 Janvier. Il avoit fait de riches offrandes à cette Eglise, dans laquelle il avoit établi la psalmodie perpétuelle : il avoit aussi donné de grandes terres au Monastere, dont bien des Auteurs le regardent comme le fondateur; il y fut enterré. La plûpart des Rois ses successeurs y ont eu depuis leur sépulture.

Le Pape Honorius mourut aussi le 12 Octobre de cette année, après avoir réuni à l'Eglise Aquilée & toute l'Istrie, qui étoient dans le schisme des trois Chapitres depuis soixante-dix ans. Ce Pape envoya en Angleterre S. Birin, Apôtre des Saxons occidentaux : leur Roi, nommé Cinegisle, se convertit par ses instructions, & reçut le baptême avec tout son peuple. Saint Birin établit son siége épiscopal dans la ville de Dorcingue, aujourd'hui Dorcestre, où il bâtit & dédia plusieurs Eglises. Après la mort du Pape Honorius, le saint Siége vaqua près de dix-huit mois.

En Orient les Musulmans se rendent maîtres d'Antioche & de toute la Syrie.

En Angleterre le Roi Oswald se distingue par sa piété.

639.

Edit de l'Empereur Héraclius pour le Monothélisme ; on donna à cet édit le nom d'*Ecthese*, qui signifie exposition ; comme si ce n'eût été qu'une simple exposition de la foi. Le Patriarche Sergius étoit le véritable auteur de cet édit, qui contient formellement l'hérésie des Monothélites. Aussitôt que l'Ecthese eut été publiée, Sergius la confirma dans un Concile ; mais il mourut peu après. Pyrrus son successeur assembla un autre Concile, où il ordonna que l'Ecthese seroit souscrite par tous les Evêques, tant présens qu'absens, sous peine d'excommunication : Cyrus Patriarche d'Alexandrie, s'empressa aussi de recevoir cet édit.

Les Musulmans passent l'Euphrate, s'emparent [illegible] Mésopotamie & d'une grande partie de la Perse.

640.

Amrou, envoyé par Omar en Egypte, fait la conquête de cette province, & se rend maître d'Alexandrie le 22 Décembre : il rappelle Benjamin Patriarche des Jacobites, qui s'étoit tenu caché depuis dix ans, & lui donne des lettres de sauvegarde. Depuis ce temps il y eut toujours deux Patriarches à Alexandrie, l'un Jacobite & l'autre *Melquite* : ce nom [illegible] fie *royal*; les Jacobites appelloient ainsi le Patriarche [illegible] suivoit la religion de l'Empereur. Pendant le séjour [illegible] fit à Alexandrie, il reçut ordre du Calife Omar [illegible] les bibliotheques de cette grande ville ; il [illegible] dans les bains publics, & on les en chauffa [illegible] quoiqu'il y en eût plus de quatre mille. Voici [illegible] noit le Calife : *Si ce que ces livres [illegible] avec le livre de Dieu, le livre de Dieu [illegible] contiennent quelque chose qui y soit [illegible] avons pas besoin, ainsi il faut [illegible]*

A Rome, Severin ordonné Pape [illegible] mourut le 2 Août suivant : il [illegible] tervalle entre l'élection de ce Pape [illegible] Exarque de Ravenne, d'intelligence [illegible] rice, profita de ce temps pour [illegible] épiscopal de Latran : il emporta [illegible] le trésor, dont il envoya une [illegible] eu la précaution d'éloigner [illegible] en différentes villes. Le Pape [illegible] Jean IV, qui fut ordonné [illegible] tôt un Concile, dans lequel [illegible] nothélites & l'Ecthese d'[illegible]

Cette année S. Eloi fut [illegible] Noyon ; le même jour [illegible] donné Evêque de Rouen [illegible] avoient été élus ; mais [illegible] qu'ils n'eussent passé [illegible] Flandre avec le pays [illegible] alors du diocese de [illegible] qui depuis S. Médard [illegible]

encore payens & très farouches : S. Eloi en attira le plus grand nombre à la Religion par sa douceur & par la discrétion de son zéle, soutenue du don des miracles. Quelque tems avant son élection il avoit fait construire proche de Paris un cimetiére pour les Religieuses, avec une Eglise dédiée à S. Paul : cette Eglise se trouve actuellement renfermée dans la ville, dont elle est devenue une grande paroisse. Ce saint Evêque avoit fondé aussi dans la même ville, comme nous l'avons dit plus haut, un monastere où il avoit rassemblé trois cens Religieuses sous la conduite de sainte Aure : cette maison est à présent occupée par les Barnabites.

Saint Oüen succéda à S. Romain, dont le nom est encore si célébre à Rouen. L'histoire de sa vie dit que ce Saint arrêta par ses priéres une inondation soudaine de la Seine, qui menaçoit de submerger la ville, mais elle ne parle point du dragon qu'on prétend qu'il tua avec le secours d'un meurtrier. C'est cependant en mémoire de ce bienfait qu'on délivre tous les ans de la prison & de la mort un criminel qui est choisi par la Cathédrale, & à qui on fait lever la *fierte*, c'est-à-dire, la châsse de S. Romain. [Le nom de *fierte* a été formé de celui de *feretrum*, & signifie la même chose.] Une tradition populaire, autorisée par un privilége si singulier, doit paroître respectable. Cependant quelques Auteurs croient que le dragon ou l'hydre dont S. Romain délivra son peuple, n'est autre chose que l'inondation qu'il arrêta. En effet, suivant la force du mot Grec ὕδωρ (*aqua*) on a pu nommer un débordement d'eau, *hydra* une hydre. C'est ce que remarque S. Isidore dans ses étymologies. *Constat*, dit-il, *hydram esse locum evomentem aquas vastantes vicinam civitatem ..... Nam hydra ab aquis dicta.*

Saint Amand & saint Omer travaillent à la conversion des infideles dans les Pays-bas.

641.

Mort de l'Empereur Heraclius, le 11 Mars : peu de tems avant sa mort il désavoua l'Ecthese dans une lettre écrite au Pape Jean, où il déclaroit formellement qu'il ne l'avoit ni dictée ni commandée, mais qu'il avoit simplement permis qu'elle fût publiée en son nom avec sa souscription, à l'instante priére du Patriarche Sergius qui en étoit l'auteur : depuis ce

désaveu de l'Empereur on a toujours attribué l'Ecthese à Sergius. Après la mort d'Heraclius, Constantin son fils aîné fut reconnu seul Empereur. Le Pape Jean lui écrivit une apologie pour le Pape Honorius, où il dit entr'autres choses : *Mon prédécesseur a enseigné qu'il n'y a point en Jesus-Christ deux volontés contraires comme en nous autres pécheurs ; ce que quelques-uns tournant à leur propre sens, ils l'ont soupçonné d'avoir enseigné une seule volonté de sa divinité & de son humanité, ce qui est entiérement contraire à la vérité.* Le Pape finissoit par prier Constantin de supprimer l'Ecthese : mais la mort enleva ce jeune Prince avant qu'il pût satisfaire à la demande du Pape ; il mourut le 22 Juin. Martine sa belle-mere, séconde femme d'Heraclius, régna pendant quelques mois avec son fils Heracleonas ; mais un puissant parti qui s'étoit formé en faveur d'Heraclius fils de *Constantin*, obligea cette Princesse à le faire couronner. Le nouvel Empereur prit à cette occasion le nom de Constant, sous lequel il est connu.

Pyrrus Patriarche de Constantinople, quitte cette ville après avoir déposé son pallium sur l'autel, en disant : *Je quitte un peuple indocile sans renoncer au sacerdoce.* Le motif de sa retraite étoit qu'il voyoit la populace animée contre lui, à cause du couronnement de Constant. A sa place on élit Patriarche le Prêtre Paul, Monothélite.

642.

Mort du Pape Jean IV. le 12 Octobre : il eut pour successeur Théodore, Grec de nation, fils d'un Evêque de même nom : il fut ordonné le 24 Novembre.

643.

Sergius Métropolitain de l'isle de Chypre, & Etienne Evêque de Dore, premier suffragant de Jérusalem, portent leurs plaintes au Pape contre Paul de Constantinople qui soutenoit l'Ecthese.

Saint Eloi, par ses priéres, découvre le tombeau de S. Quentin. Une main de ce Saint, qu'on montre dans son Eglise, fait juger qu'il devoit être d'une taille presque gigantesque.

644.

Concile de Châlons, le 25 Octobre : il s'y trouva trente-neuf Evêques & dix Députés, tous du Royaume de Clovis II. par l'ordre duquel il s'étoit assemblé. Des vingt Canons qu'on y fit, on peut remarquer le onziéme qui défend aux Juges, sous peine d'excommunication, d'aller par les paroisses de la campagne, & de contraindre les Clercs ou les Abbés de leur préparer des repas ou des logemens : & le quatorziéme, qui sur la plainte formée par quelques Evêques, que les Seigneurs leur disputoient la disposition des oratoires bâtis dans leurs terres, & des biens qui leur étoient attribués, & la correction des Clercs qui les desservoient, ordonne que ces Clercs & l'emploi de ces biens seront en la puissance de l'Evêque.

645.

Pyrrus vient à Rome présenter au Pape Théodore un libelle souscrit de sa main, où il condamnoit tout ce que lui ou ses prédécesseurs avoient écrit ou fait contre la foi : il fut porté à cette rétractation par S. Maxime Abbé du Monastere de Chrysopolis près de Calcédoine, qui ayant eu avec lui une conférence publique, lui fit reconnoitre qu'il étoit absurde de n'admettre en Jesus-Christ qu'une opération. Malgré ce qui s'étoit passé à Constantinople, le Pape honora Pyrrus comme Patriarche.

646.

Conciles de Numidie, de la Byzacène, de Mauritanie & de Carthage en Afrique, contre les Monothélites.

Septiéme Concile de Toléde : on y fit six Canons. Le deuxiéme porte, Que si le Célébrant tombe malade en consacrant, un autre Evêque ou un Prêtre pourra suppléer à son défaut. Le troisiéme est contre les Hermites vagabonds & les Reclus ignorans : il est dit qu'on les enfermera dans les Monasteres voisins, & à l'avenir on ne permettra de vivre en solitude qu'à ceux qui auront passé du tems dans des Monasteres pour s'instruire.

647.

Les Musulmans entrent en Afrique, où ils imposent un grand tribut.

648.

L'Empereur Constant, à la persuasion de Paul de Constantinople, fait un édit portant défense de parler d'une ou de deux opérations en Jesus-Christ. On donna à ce nouvel édit le nom de *Type*, qui signifie *forme* ou *formulaire*.

Le Pape ayant reçu de Paul de Constantinople une lettre dans laquelle il persistoit à soutenir le Monothélisme, le Saint Pere prononce contre lui une sentence de déposition. Il déposa aussi dans un Concile Pyrrus, qui professoit de nouveau la même hérésie; il prononça anathême contre lui, & souscrivit cette sentence avec le précieux sang de Jesus-Christ.

Fondation de l'Abbaye de S. Bertin dans les Pays-Bas. Elle fut fondée par S. Bertin lui-même, & par S. Mommolin & Ebertrand, qui travailloient avec lui à la conversion des idolâtres de ces cantons : S. Mommolin en fut le premier Abbé, & S. Bertin après lui.

649.

Mort du Pape Théodore, le 13 Mai : il eut pour successeur Martin premier du nom, qui monta sur le saint Siége le 5 Juillet, & assembla au mois d'Octobre un Concile pour la condamnation des Monothélites. Ce Concile eut cinq sessions, la premiére se tint le 5 Octobre : le Pape y expliqua le sujet de la convocation. Dans la seconde, tenue le 8, on entendit les plaintes d'Estienne Evêque de Dore, & des Abbés & Moines Grecs contre les Monothélites & le Type de Constant. Dans la troisiéme, le 17, on examina les écrits des accusés. La quatriéme se tint le 19, & fut employée à l'examen du Typé, & à la lecture des définitions des Conciles. La cinquiéme & derniére fut tenue le dernier jour d'Octobre. Le Concile, après avoir lû les passages des Peres qui prouvent les deux opérations, & ceux des écrits hérétiques qui pouvoient faire appercevoir la conformité de leur doctrine avec celle des novateurs, donna son jugement en vingt Canons souscrits par cent cinq Evêques, en y comprenant le Pape S. Martin, qui souscrivit en ces termes : *Martin, par la grace de Dieu, Evêque de la sainte Eglise catholique & apostolique de la ville de Rome, j'ai souscrit comme Juge à cette définition qui confirme la Foi orthodoxe; & à la con-*

damnation de Théodore jadis Evêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de Pyrrus & de Paul ses successeurs avec leurs écrits hérétiques, & de l'Ecthese impie & du Type impie qu'ils ont publié. Les autres Evêques souscrivirent de même. Le motif de la condamnation du Type étoit, que quoique l'intention parût bonne, l'effet n'y répondoit pas; puisqu'on défendoit également de dire une ou deux opérations, ce qui étoit confondre la vérité avec l'erreur.

Le Pape envoie les actes du Concile Romain au Roi Clovis II, avec une lettre par laquelle il prie ce Prince, que s'il a auprès de lui des personnes habiles, il les lui envoie pour l'aider à réprimer les Monothélites.

650. 651.

On trouve vers ce tems la fondation d'un grand nombre de Monasteres : les plus célébres sont celui de Fontenelles, à cinq lieues de Rouen, par S. Vendregisile, qui y eut jusqu'à trois cens Moines sous sa conduite ; l'Abbaye de Nivelle en Brabant, qui eut pour premiére Abbesse sainte Gertrude, âgée seulement de vingt ans, fille de Pepin qui avoit été Maire du Palais sous Clotaire II, Dagobert I, & Sigebert III; & enfin le Monastere d'Elnon près Tournay, qui porte aujourd'hui le nom de S. Amand son fondateur : il en fonda deux autres à Gand, dont l'un a gardé le nom de la montagne de Blandin où il fut bâti; l'autre celui de S. Bavon, qui y embrassa la vie monastique.

Flodoard nous apprend que vers ce tems il se tint à Nantes un Concile national de tous les Evêques des Gaules, par ordre du Pape. Il y a lieu de croire que ce fut en conséquence des lettres du Pape touchant le Monothélisme. On ne voit pas en effet quelle autre affaire importante pouvoit l'obliger alors à demander un Concile. Nous n'en avons plus les actes; mais il est vraisemblable que ce fut dans ce Concile que furent dressés les vingt Canons de discipline qui sont attribués à un Concile de Nantes, dont on ne sçait pas l'époque. C'est ce qui engage à rapporter ici ceux de ces réglemens, qui peuvent servir à l'instruction du Lecteur.

1°. Les Dimanches & les Fêtes, les Prêtres avant que de célébrer la Messe, demanderont au peuple, s'il y a dans l'E-

glise quelqu'un d'une autre paroisse qui veuille entendre la Messe au mépris de son propre Prêtre ; & s'il s'en trouve, ils le mettront hors de l'Eglise & l'obligeront de retourner à sa paroisse. Ils demanderont aussi s'il y a des personnes qui ayent entr'elles des inimitiés ; & s'il y en a, on les reconciliera avant la Messe.

7°. Il est défendu aux femmes d'approcher de l'autel, d'y servir le Prêtre, ou même de se tenir dans la balustrade, c'est-à-dire, dans le choeur.

4°. Défense d'exiger aucune rétribution pour la sépulture. On pourra enterrer les morts dans le parvis des Eglises, ou sous le portique, mais non dans l'Eglise même, & encore moins près de l'autel.

9°. Le Prêtre bénira les restes des pains offerts & non consacrés ; & il distribuera chaque Dimanche, après la Messe, les *Eulogies* à ceux qui n'auront point communié : s'il n'y a pas de reste des pains offerts, il y pourvoira d'ailleurs. [On voit ici que le *pain béni* est comme le supplément de la communion.] Pour le bénir, le Concile prescrit une oraison par laquelle on demande à Dieu que ce pain soit un reméde contre les maladies du corps & contre celles de l'ame.

10°. Il faut instruire les Prêtres que les dixmes & les offrandes des Fidéles sont la solde des pauvres & des pélerins, & qu'eux n'en sont que comme les dépositaires & les dispensateurs : qu'ils sachent qu'ils en rendront compte s'ils en font d'autre usage que celui prescrit par les Canons ; savoir, d'en faire quatre parts ; la première pour l'entretien de la fabrique ; la seconde pour les pauvres ; la troisiéme pour les Prêtres & les Clercs ; & la quatriéme pour l'Evêque.

11°. Le Mercredi avant l'ordination, l'Evêque doit envoyer des Prêtres habiles de son Clergé, pour examiner les mœurs, la capacité & l'âge des Ordinands, & s'informer de leur pays, & de leur famille.... L'examen durera trois jours ; & s'ils sont jugés dignes, ils seront présentés le Samedi à l'Evêque.

15°. On défend les grands repas dans les assemblées ou confrairies ; on n'y doit prendre qu'un morceau de pain & un verre de vin.

19°. Défense aux femmes de parler dans les assemblées de la nation, ou devant les tribunaux de la justice, si ce n'est pour plaider leur propre cause. On défend en particulier aux

Religieuses & aux veuves de se trouver aux assemblées générales, si elles n'y sont appellées par le Prince ou par l'Evêque; ou du moins si quelqu'affaire importante demande leur présence, il faut qu'elles obtiennent la permission de leur Evêque.

22°. On recommande instamment aux Evêques de faire abattre & brûler les arbres consacrés au Démon, pour lesquels le peuple avoit encore tant de vénération qu'il n'osoit en couper la moindre branche; & de faire ôter les pierres qu'on honore par superstition, & auxquelles on acquitte des voeux. Ce dernier Canon montre qu'il y avoit encore de l'idolâtrie dans les Gaules, & fait juger que ce Concile est plus ancien que ne croyent ceux qui ne le placent que vers le commencement du dixiéme siécle.

Le P. Sirmond convient qu'on n'a rien de certain sur l'époque du Concile de Nantes, où furent dressés ces Canons; mais il dit qu'on peut croire que c'est celui dont parle Flodoard. Or le même Critique qui rapporte le Concile dont parle Flodoard environ à l'an 658, reconnoît encore qu'on n'a rien de fixe là-dessus. D'ailleurs Flodoard assure que ce Concile de Nantes fut tenu par ordre du Pape, on croit donc devoir le rapporter environ à l'an 650; parceque nous sçavons que le Pape écrivit l'an 649, pour faire tenir des Conciles dans les Gaules.

Clovis II. fait assembler un Concile à Châlons sur Saône. Entr'autres choses, on y porta des plaintes contre les Seigneurs laïques qui ayant des Oratoires dans leurs maisons, trouvoient mauvais que l'Evêque eût inspection sur la conduite des Clercs & sur les revenus de ces Oratoires, & qui ne souffroient point que ces Clercs fussent corrigés par l'Archidiacre. Le Concile déclare que c'est à l'Evêque à ordonner ces Clercs, & à veiller à ce que ces revenus soient employés à desservir ces Oratoires & à y faire l'office. On défend aux femmes qui se trouvent à la dédicace des Eglises ou aux fêtes des Martyrs, de danser dans l'enceinte de l'Eglise & dans le parvis, ou d'y chanter des chansons deshonnêtes, au lieu de prier ou d'écouter le Clergé psalmodier.

652.

Saint Guillain, disciple de S. Amand, fonde l'Abbaye qui porte son nom en Haynaut.

Saint Amand prêche la Foi aux Basques ou Gascons, établis dans la Novempopulanie.

Privilége attribué à S. Landri, pour le Monastere de Saint-Denys en France. Plusieurs le rejettent comme une piéce fausse. D. Mabillon n'a point entrepris de le défendre. On a moins de raison de révoquer en doute le privilége accordé à cette Abbaye par le Roi Clovis II. Ce Prince en accordant ces graces aux Moines de Saint-Denys, ne songeoit apparemment qu'à dédommager ce Monastere des richesses que les nécessités publiques l'avoient obligé de lui enlever. La France ayant été affligée d'une grande famine en 651, & l'épargne du Prince ne suffisant point pour secourir tant de malheureux, il donna ordre à l'Abbé de rompre l'absida d'argent, ou le couronnement dont le Roi Dagobert avoit fait orner le tombeau de S. Denys, & d'en distribuer le prix aux pauvres. Une homélie de S. Eloi nous fait juger qu'une maladie contagieuse succéda à la famine.

653.

Aigulfe, Moine de Fleury sur Loire, apporte d'Italie les reliques de S. Benoît & celles de sainte Scolastique sa sœur. Le corps de S. Benoît fut mis dans l'Eglise du Monastere de Fleury, & celui de sainte Scolastique fut porté au Mans, où S. Berard Evêque de cette ville le mit dans un Monastere de filles qu'il avoit fondé.

Fondation de l'Hôtel-Dieu de Paris, attribuée à S. Landri.

L'Empereur Constant, irrité de la condamnation de son Type, fait enlever le Pape S. Martin par Calliopas Exarque de Ravenne.

Penda, fils du Roi des Merciens en Angleterre, embrasse le Christianisme avec les peuples nommés Middelangles, qu'il gouvernoit.

Huitiéme Concile de Tolède : on y fit douze canons qui furent souscrits par cinquante-deux Evêques & dix Députés. Le premier contient leur profession de foi ; c'est le symbole de Nicée, avec l'addition *& Filio* en parlant de la procession du Saint-Esprit : le troisiéme est contre la simonie : les quatre suivans sont contre l'incontinence des Clercs, particuliérement des Soudiacres qui prétendoient pouvoir se marier après leur ordination. Ensuite des souscriptions est un décret du

Concile touchant la diſpoſition des biens des Rois, & un édit du Roi qui le confirme; ce qui prouve que les Evêques prenoient part au gouvernement du Royaume d'Eſpagne.

654.

Le Pape Martin arrive à Conſtantinople accablé de fatigues & de maladie, & y reçoit une infinité de mauvais traitemens de la part des Officiers de l'Empereur : on le traitoit en criminel d'état; des témoins ſubornés l'avoient accuſé de conſpiration contre l'Empereur, & d'intelligence avec les Sarraſins : ſous ce prétexte il fut tenu long-tems dans une priſon, où il étoit privé de toute ſorte de ſecours; il n'en ſortit que pour être livré à des bourreaux qui le traînerent par la ville à demi-nud avec un carcan de fer au col : il étoit attaché avec un geolier; un autre portoit une épée devant lui, comme on avoit coutume de faire à l'égard des criminels condamnés à la mort. Après tous ces outrages on le reconduiſit en priſon. Pendant ce tems on lui donna pour ſucceſſeur à Rome Eugene, qui fut établi Pape par autorité de l'Empereur.

Saint Filibert Abbé de Rebais fonde un Monaſtere près Rouen, par les libéralités du Roi Clovis II. & de la Reine ſainte Batilde : c'eſt aujourd'hui l'Abbaye de Jumiéges.

Sigebert Roi d'Auſtraſie, meurt en odeur de ſainteté.

655.

Conſtant envoie le Pape Martin en exil, où il meurt le 16 Septembre. Ce ſaint Pape eſt honoré comme Martyr par l'Egliſe Latine, & comme Confeſſeur par l'Egliſe Grecque. Saint Maxime eut la même perſécution à ſouffrir; l'Empereur le fit auſſi enlever & amener à Conſtantinople comme criminel d'état, & accuſé d'intelligence avec les Sarraſins. Après pluſieurs interrogatoires & une longue priſon, il l'envoya en exil ſur les confins de l'Empire, avec deux de ſes diſciples nommés l'un & l'autre Anaſtaſe, qui ſoutenoient comme lui la foi des deux opérations de Jeſus-Chriſt, & la validité du Concile de Rome qui avoit condamné le Type.

Neuviéme Concile de Toléde, le 2 Novembre : il fut composé de ſeize Evêques, qui firent dix-ſept Canons, la plûpart pour réprimer les abus que les Evêques commettoient dans l'adminiſtration des biens eccléſiaſtiques. Le ſecond porte,

[illegible]

Que les [illegible]

Monaîtres [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

En [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

En [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Paroisse [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

dix ans. [illegible]

[illegible]

conteste [illegible]

le nom [illegible]

Eglise de [illegible]

me. [illegible]

[illegible]

race royale, [illegible]

une grande partie à bâtir des Monasteres : les plus célébres sont celui de Complut & l'Abbaye de Montel entre Dume & Brague, où il choisit sa sépulture. Il donna à son Monastere de Complut une régle que nous avons encore ; elle ressemble beaucoup à celle de S. Benoit : nous avons aussi celle qu'il fit pour ses autres Monasteres, appellée par cette raison la Régle commune, dans laquelle il parle de deux espéces de faux Monasteres ; ceux que des particuliers érigeoient de leur autorité, se renfermant dans leurs maisons de campagne avec leurs femmes & leurs enfans, leurs serfs & leurs voisins, & s'engageant par serment à vivre en commun, mais sans régle & sans supérieur ; & ceux qui étoient formés par des Prêtres qui s'érigeoient en supérieurs de Monasteres, sans avoir pratiqué la vie monastique : ils décrioient la discipline des vrais Monasteres, & recevoient à bras ouverts les Religieux qui en sortoient. On voit dans cette régle commune, que si un homme venoit au Monastere avec sa femme & de petits enfans au-dessous de sept ans, on les recevoit tous, à la charge d'être soumis à l'obéissance : on permettoit aux enfans, tant qu'ils étoient petits, d'être quand ils vouloient auprès du pere ou de la mere ; mais quand ils avoient atteint l'âge de raison, on leur apprenoit la régle, & on les enfermoit dans le Monastere, où ils devoient demeurer comme offerts par leurs parens.

La Reine sainte Batilde fonde l'Abbaye de Chelles ; elle y mit pour premiere Abbesse sainte Bertile, & s'y retira elle-même dans la suite : ce Monastere étoit double ; il y avoit une communauté de Moines, outre celle de filles qui étoit la principale.

657.

Sainte Batilde fonda cette année un autre Monastere considérable : c'est celui de Corbie sur la Somme, dont le premier Abbé fut Théodefrid, auparavant Moine de Luxeu, & depuis Evêque.

Clovis II, pour soulager les pauvres fait ôter la couverture d'argent de dessus l'Eglise de l'Abbaye de S. Denys ; quelques Auteurs ont dit qu'il obtint pour cette Abbaye une exemption de la jurisdiction épiscopale, pour la dédommager de cette perte.

le ſaint Fondateur s'écrie : *Saint Martial, pourquoi ne ſecourez-vous pas votre maiſon ? ſçachez que ſi vous la laiſſez brûler aujourd'hui, jamais Eloi ne la rebâtira.* Auſſi-tôt le vent changea, & le Monaſtere fut ſauvé. Le Sacriſtain de l'Oratoire de ſainte Colombe de Paris étant venu lui apprendre qu'on en avoit volé tous les ornemens pendant la nuit, il alla auſſi-tôt à cette chapelle faire ſa priere, après quoi il ajoûta : *Sainte Colombe, écoutez ce que je dis. Mon Rédempteur ſçait que ſi vous ne faites pas reſtituer ce qu'on a enlevé de vôtre Oratoire, j'en ferai boucher l'entrée avec des épines, afin qu'on n'y vienne plus vous honorer.* Dès le lendemain on retrouva ce qui avoit été pris. Saint Eloi fit ces miracles ſinguliers étant encore laïque ; & S. Oüen, qui les rapporte, étoit alors avec lui à la cour de Dagobert.

659.

On rapporte à ce tems la fondation d'un grand nombre de Monaſteres, dont les plus conſidérables ſont celui de Lobbes ſur la Sambre par S. Landelin, qui en fonda trois autres dans le même pays ; celui d'Haumont par un Seigneur nommé Vincent, dont la femme nommée Valtrude fonda quelque tems après un Monaſtere de femmes qu'on dit avoir donné commencement à la ville de Mons capitale du Haynaut : à ſon exemple ſa ſœur ſainte Aldegonde quitta le monde, & forma un Monaſtere double d'hommes & de filles, qui a donné naiſſance à la ville de Maubeuge.

661.

Ebroin Maire du Palais ſous Clotaire, fonde à Soiſſons le Monaſtere de Notre-Dame : il s'y forma une communauté nombreuſe de femmes : Etherie en fut la premiére Abbeſſe.

662.

Saint Maxime meurt dans ſon exil, le 13 Août, comme il l'avoit prédit. Nous avons de cet illuſtre Confeſſeur un aſſez grand nombre d'écrits, tant ſur la morale & ſur la vie ſpirituelle que ſur la Théologie. Il parle de l'incarnation dans tous ſes ouvrages dogmatiques & polémiques, & traite ſur-tout la queſtion des deux volontés. On peut dire qu'il

avoit été [illegible]
[illegible]

[illegible]

L'Empereur [illegible] reçu par le Pape [illegible] Clergé [illegible] douze jours [illegible] lever tout [illegible] jusqu'à la [illegible] qui étoit [illegible] Constantinople.

Conférence [illegible] sur le jour de la Pâque : elle se tint au Monastere de Streneshal, en présence d'Osui Roi de Northumbre, & de son fils Alfrid qui régnoit avec lui. Osui faisoit la Pâque avec les Irlandois, qui la célébroient toujours le quatorziéme de la lune, quelque jour qu'il vînt; Alfrid au contraire suivoit la tradition de l'Eglise Romaine; il l'avoit apprise de saint Vilfrid, qui avoit fait exprès le voyage de Rome pour s'instruire à fond sur cette matiere. Après qu'on eut long-tems disputé de part & d'autre, S. Vilfrid, pour faire sentir l'autorité de l'Eglise Romaine, les fit souvenir de cette parole de Jesus-Christ : *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ; & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; & je te donnerai les clefs du Royaume des cieux.* Le Roi demanda à ceux qui suivoient la coutume des Irlandois, s'il étoit vrai que le Seigneur eût parlé ainsi à Pierre ; ayant été répondu qu'il étoit vrai, le Roi conclut ainsi : *Et moi je vous dis que je ne veux point m'opposer à ce portier du ciel, & que je veux obéïr à ses ordres [illegible] que quand j'arriverai à la porte du Royaume des cieux, je ne trouve personne pour me l'ouvrir, si celui qui en tient les clefs m'est contraire.* Ce sentiment du Roi fut [illegible] de toute l'assemblée, & la plûpart des assistans [illegible] dès-lors à la coutume [illegible]

665.

On peut placer vers ce tems la fondation des Monasteres de Fescamp, de Pavilli, de Notre-Dame de Soissons; du Monastere ou Collégiale des Chanoinesses de Mons en Hainaut, & des Chanoinesses de Maubeuge; des Religieuses d'Hodembourg en Alsace; d'Hombheres en Vermandois; de Blangi au diocèse de Térouane; de Ham dans le Cotentin; de Sarcing, dit *Saint-Tron;* de Breuil; de Fontenai sur l'Orne; & de beaucoup d'autres depuis l'an 665 jusqu'à la fin de ce siécle.

666.

Concile de Merida en Espagne: il fut composé de douze Evêques, qui firent vingt Canons. Le huitiéme ordonne à chaque Evêque d'avoir dans sa cathédrale un Archiprêtre, un Archidiacre & un primicier; c'étoient les chefs des trois ordres du Clergé: le Primicier étoit le chef des Clercs inférieurs. Le douziéme Canon porte, Que l'Evêque pourra tirer des paroisses les Prêtres & les Diacres qu'il jugera propres à le soulager, & les mettre dans son Eglise principale ou cathédrale; mais ils ne laisseront pas d'avoir inspection sur les Eglises d'où ils seront tirés, & d'en recevoir le revenu: ils établiront, avec le choix de l'Evêque, des Prêtres pour y servir à leur place, & leur donneront des pensions. On voit dans ce Canon l'origine des *Chanoines Curés primitifs.* Il est dit dans le dix-neuviéme, Que lorsqu'un Prêtre se trouve chargé de plusieurs Eglises qui ne peuvent, à cause de leur pauvreté, entretenir chacune un Prêtre, il doit en ce cas offrir le sacrifice tous les Dimanches en chacune de ces Eglises.

667.

Le Pape Vitalien rétablit dans un Concile, célébré à Rome le 19 Décembre, Jean Evêque de Lappa dans l'Isle de Crete ou Candie, déposé dans un Concile par Paul son Métropolitain: la procédure & la sentence du Concile de Crete furent cassées dans celui de Rome.

668.

L'Empereur Constant s'étant rendu odieux par ses exactions, est tué à Syracuse le 15 Juillet : il eut pour successeur son fils aîné Constantin, surnommé depuis Pogonat.

Les Sarrasins font une course en Afrique, d'où ils emmenent plus de quatre-vingt mille prisonniers qui furent vendus & réduits à l'esclavage.

Mort de S. Josse, fils de Judicaël Comte de Bretagne.

669.

Les Sarrasins ravagent la Sicile, & détruisent la ville de Syracuse.

En France, Thierri qui avoit succédé au Roi Clotaire III. est enfermé dans l'Abbaye de saint Denys, après avoir eu les cheveux coupés.

670.

Concile d'Autun, assemblé par S. Leger Evêque de cette ville. On y fit quelques Canons, dont la plûpart regardent les Moines : On leur défend d'avoir rien en propre, & de venir dans les villes, si ce n'est pour les affaires du Monastere : il leur est ordonné de travailler en commun, & d'exercer l'hospitalité, sous peine d'être fustigés ou excommuniés pour trois ans.

671.

Saint Théodore Archevêque de Cantorberi, ramene toute l'Eglise Anglicane à l'usage de l'Eglise Catholique pour la célébration de la Pâque.

672.

Mort du Pape Vitalien le 27 Janvier ; Adeodat lui succede le 11 Avril.

Vers ce tems plusieurs saints Evêques fonderent des Monasteres, & embrasserent eux-mêmes la vie monastique après avoir quitté l'épiscopat. Saint Gombert Archevêque de Sens fonda celui de Senones dans la Vosge ; S. Deodat Evêque de Nevers, celui de Jointures, dit *Saint Dié ;* & S. Hidulfe Evêque de Treves, celui de Moyenmoutier.

673.

Concile général d'Angleterre à Herford, le 24 Septembre: on y fit dix canons. Le premier porte, Qu'on fera la Pâque le Dimanche d'après le quatorziéme de la lune du premier mois, qui étoit alors le mois de Mars. Par le dixiéme il est dit, qu'il ne sera permis de quitter sa femme que pour cause d'adultére; & qu'en ce cas celui qui est véritablement Chrétien, ne doit pas en épouser d'autre. L'acte de ce Concile fut dressé par Théodore de Cantorberi qui l'avoit convoqué, & quatre autres Evêques le souscrivirent avec lui. Saint Vilfrid, Evêque d'Yorc, y envoya ses députés: il y avoit alors peu d'Evêques en Angleterre.

Fondation de l'Abbaye de Montier-en-Der, Diocèse de Châlons, par S. Bercaire.

Saint Leger s'étant rendu odieux au Roi Childeric II par les conseils qu'il lui donnoit sur sa mauvaise conduite, est dépouillé de son Evêché, & enfermé à Luxeu: il fut rétabli par le Roi Thierri après la mort de Childeric.

674.

Troubles dans la Gaule Narbonnoise, par la révolte de quelques Evêques & de quelques Seigneurs, contre Vamba, Roi des Goths.

Saint Prix ou Preject, Evêque de Clermont, est assassiné par les Seigneurs d'Auvergne avec l'Abbé S. Damarin, le 25 Janvier. Saint Lambert, Evêque de Mastrict, est chassé par la faction d'Ebroin.

Saint Benoît Biscop fonde le monastere de Viremouth en Angleterre par les liberalités du Roi Ecfrid: quelque tems après il en fonda un autre à Jarou à deux lieues de Viremouth. Il se déchargea par la suite du gouvernement de ces deux Abbayes, & s'occupa particuliérement à établir la magnificence du culte & des cérémonies dans l'Eglise d'Angleterre. Il fit venir de France des Maçons, des Peintres, des Verriers & d'autres ouvriers pour travailler à la décoration des Eglises. Celle du monastere de Viremouth fut la premiere d'Angleterre où l'on mit des vitres; l'art de la verrerie étoit encore inconnu aux Anglois: ils l'apprirent des Verriers François, que S. Benoît Biscop employa pour ses bâti-

mens. Il fit plusieurs voyages à Rome, d'où il rapporta grand nombre de livres, de reliques & de tableaux. Ce fut lui qui introduisit en Angleterre le chant Gregorien & les cérémonies Romaines.

675.

Saint Leger est assiégé dans sa ville d'Autun par Ebroin, qui vouloit contraindre Thierri à le reconnoître pour Maire du palais. Le Prélat voyant sa ville en danger, à cause de lui, sortit & se livra aux ennemis, qui lui creverent les ieux, & le renfermerent dans un Monastere.

Onziéme Concile de Tolede, le 7 Novembre : on y fit seize Canons, qui furent souscrits par dix-sept Evêques & deux Députés. Le cinquiéme ordonne, que les restitutions ou compositions ne seront point exigées des Evêques, s'ils n'ont des biens propres, ou s'ils ne les ont auparavant donnés à l'Eglise. La disposition de ce Canon est fondée sur ce que, par les loix barbares, les crimes se rachetoient par des compositions pécuniaires qu'on exigeoit des Evêques aux dépens de leurs Eglises, à quoi le Concile vouloit pourvoir. On voit dans ce même Concile, que les Evêques d'Espagne condamnoient à l'exil & à la prison, & que l'on communioit les mourans sous la seule espece du pain.

Il se tint cette même année un Concile de huit Evêques à Brague, dans lequel on fit plusieurs Canons. Le deuxiéme défend d'offrir au sacrifice du lait au lieu de vin, ou une grappe de raisin, ou de donner l'Eucharistie trempée dans du vin. On se plaignit dans ce Concile de quelques Evêques, qui se conduisoient dans leurs Dioceses comme de petits tyrans.

Martyre de S. Aigulfe, Abbé de Lerins, & de plusieurs de ses Moines. Aigulfe s'étoit attiré la haine de quelques Moines à cause de la réforme qu'il avoit faite dans l'Abbaye : ils engagerent un Seigneur voisin à venir piller le Monastere, & pendant le pillage ils firent enlever l'Abbé & les Moines, qui lui étoient le plus attachés ; ils les mirent dans un vaisseau ; & après leur avoir coupé la langue & arraché les yeux, ils les conduisirent dans une petite Isle vers la Sardaigne, où ils acheverent de les massacrer. Saint Aigulfe est connu sous le nom de S. Ayoul ; c'est le même qui

apporter ensuite les livres des Peres pour vérifier les passages produits par Macaire : comme ils se trouverent tronqués, les Peres du Concile témoignerent leur mécontentement par plusieurs acclamations, & crierent qu'il falloit le dépouiller de son pallium ; ce qui fut exécuté sur le champ par Basile de Crete. La neuviéme session tenue le lendemain fut aussi employée à examiner les passages produits par Macaire, dont plusieurs se trouverent encore tronqués ; le Moine Etienne son disciple qui voulut soutenir la cause de son maître, s'attira l'indignation des Evêques, qui crierent : *Chassez l'hérétique*. On chassa en effet le Moine Etienne, & les Clercs de Rome le pousserent par les épaules hors de l'assemblée. Dixiéme session le 18 Mars : l'Empereur ayant ordonné de collationner sur les livres de la Bibliothéque patriarchale les passages produits par les Romains, ils sont tous trouvés conformes ; quatre Evêques & six Clercs qui s'étoient rendus suspects dans les premiéres sessions, présentent leur confession de foi par écrit, & font serment sur les saints Evangiles. Onziéme session le 20 : on y lut quelques ouvrages de Macaire & d'Etienne son disciple ; le Concile les trouva pleins d'erreurs, & en fit extraire quelques passages conformes à ceux des hérétiques. A la fin de la session l'Empereur commit les patrices Constantin & Anastase, & les exconsuls Polyeucte & Pierre, pour assister au Concile à sa place. Douziéme session le 22, le Concile fait la vérification de diverses piéces. Quoique l'Empereur ne fût pas à l'assemblée, son siége y étoit, & des deux côtés les quatre Commissaires qu'il avoit nommés : à la fin de la session les Evêques & les Clercs de la dépendance d'Antioche prierent ces Magistrats d'obtenir un ordre de l'Empereur pour l'election d'un autre Archevêque à la place de Macaire ; ce qui fut exécuté avant la fin du Concile : Theophane, Abbé de Baie en Sicile, fut ordonné Evêque d'Antioche.

Dans la treiziéme session tenue le 28, le Concile prononça son jugement en ces termes : „ Ayant examiné les prétendues „ lettres dogmatiques de Sergius de Constantinople à Cyrus, „ & les réponses d'Honorius à Sergius, & les trouvant „ éloignées de la doctrine des Apôtres, des décrets des „ Conciles & des sentimens de tous les Peres, au con- „ traire conformes à la fausse doctrine des hérétiques, nous

les

„ les rejettons entiérement, & les détestons comme pro-
„ pres à corrompre les ames. En rejettant leurs dogmes im-
„ pies, nous croyons aussi que leurs noms doivent être ban-
„ nis de l'Eglise; savoir, de Sergius jadis Evêque de cette
„ ville de Constantinople, qui a commencé d'écrire sur cette
„ erreur; de Cyrus d'Alexandrie; de Pyrrus, Paul & Pierre,
„ aussi Evêques de Constantinople; de Théodore, Evêque de
„ Pharan: de tous lesquels le Pape Agathon a fait mention
„ dans sa lettre à l'Empereur, & les a rejettés: nous les dé-
„ clarons tous frappés d'anathême. Avec eux nous croyons
„ devoir chasser de l'Eglise, & anathématiser Honorius jadis
„ Pape de l'ancienne Rome, parceque nous avons trouvé
„ dans sa lettre à Sergius qu'il suit en tout son erreur, &
„ autorise sa doctrine impie. Nous avons aussi examiné
„ la lettre synodique de Sophrone d'heureuse mémoire, jadis
„ Evêque de Jerusalem; nous l'avons trouvée conforme à la
„ vraie foi, à la doctrine des Apôtres & des Peres, & l'a-
„ vons reçue comme utile à l'Eglise; & nous avons ordonné
„ que son nom sera mis dans les dyptiques ». Le Concile or-
donna ensuite que les noms de ceux qui venoient d'être con-
damnés, seroient ôtés des dyptiques, & leurs écrits supprimés;
& il fit brûler quelques autres écrits qui tendoient à établir
la même impiété. Quatorziéme session le 5 Avril: elle fut
employée à vérifier la falsification de plusieurs exemplaires
du cinquiéme Concile, & on dit anathême à ceux qui en
étoient les auteurs. La quinziéme session tenue le 26 Avril,
offre quelque chose de bien singulier: on fit entrer dans le
Concile un nommé Polychrone, Prêtre & Moine, qui sou-
tenoit les erreurs de Macaire & d'Estienne. Le Concile lui
ordonna de déclarer sa créance; mais il répondit qu'il don-
neroit sa confession de foi sur un mort, en priant le Fils
de Dieu de le ressusciter. Le Concile & les Magistrats y con-
sentirent, & ordonnerent que l'épreuve du mort se feroit
en public: on sortit du Palais; & on s'assembla dans la cour
d'un bain public, où l'on fit amener un mort sur un lit garni
d'argent. Polychrone s'étant approché, mit sa confession
de foi sur le mort, lui parla bas pendant plusieurs heures,
& fut enfin obligé d'avouer qu'il ne pouvoit le ressusciter;
mais il ne se rendit point, & demeura obstiné dans son
erreur. Les Peres du Concile étant rentrés dans le lieu de la

séance prononcerent contre lui une sentence, qui porte entr'autres choses : „ Pour la conviction du peuple que lui „ & ses disciples ont séduit, nous avons consenti qu'il exé„ cutât publiquement sa proposition insensée ; nous avons „ fait apporter le mort qu'il avoit cherché lui-même, & „ nous l'avons laissé murmurer auprès autant qu'il a voulu, „ jusqu'à ce qu'il a déclaré qu'il ne pouvoit rien faire : c'est „ pourquoi nous ordonnons que comme imposteur & héré„ tique manifeste, il soit dépouillé de tout rang & fonction „ sacerdotale ». Seiziéme session le 9 Août : on chasse du Concile Constantin, Prêtre d'Apamée, qui s'étoit déclaré pour la doctrine de Macaire d'Antioche. Georges de Constantinople demanda ensuite au Concile que les personnes ne fussent point anathématisées nommément dans les acclamations ; mais les Evêques, après avoir fait plusieurs acclamations à la louange de l'Empereur, & souhaité longues années au Pape Agathon, à Georges de Constantinople, à Théophane d'Antioche, au Concile & au Senat, crierent anathême à Théodore de Pharan, hérétique, à Sergius, à Cyrus, à Honorius hérétique, à Pyrrus, à Paul, à Pierre, à Macaire, à Estienne, à Polychrone, & à tous les hérétiques. La dix-septiéme session se tint le 11 Septembre : on y convint de la définition de foi. La dix-huitiéme & derniere fut tenue le 16 du même mois : on y lut la définition de foi, qui fut souscrite par les Légats & par cent soixante-cinq Evêques. L'Empereur souscrivit aussi, à la priére des Evêques, & fit un édit pour l'exécution de la décision du Concile, qui est compté pour le sixiéme œcuménique, troisiéme de Constantinople.

Avant le départ des Prélats assemblés, les Légats du Pape Agathon obtinrent de l'Empereur une modération de la somme qu'on avoit coutume de donner pour l'ordination du Pape ; à condition cependant que le Pape nouvellement élu ne seroit ordonné qu'après que le décret d'élection auroit été porté à Constantinople suivant l'ancienne coutume, & que l'Empereur auroit donné son consentement.

On célébra cette même année un Concile à Toléde en Espagne, qui est compté pour le douziéme de cette ville : il commença le 9 Janvier, & finit le 25. Trente-cinq Evêques y assisterent avec plusieurs Seigneurs, suivant l'usage : on y

fit treize Canons, dont le premier eſt pour confirmer le nouveau Roi Ervige, ſucceſſeur de Vamba, lequel étant attaqué d'une maladie qui lui avoit fait perdre la mémoire, fut revêtu de l'habit monaſtique par l'Archevêque de Tolède, qui le mit au rang des pénitens. Le Concile déclare le peuple délivré de toute obligation du ſerment par lequel il étoit engagé à Vamba. Le deuxiéme Canon ordonne que ceux qui ont reçu la pénitence ſans le ſavoir, l'obſerveront inviolablement, & leur interdit le retour à toute fonction militaire : on y défend toutefois aux Evêques de donner légérement la pénitence à ceux qui ne la demandent pas, ſous peine d'excommunication. M. Fleury obſerve ici, que c'eſt le premier exemple d'une pareille entrepriſe des Evêques, de diſpenſer les ſujets du ſerment de fidélité fait à leur Prince, & d'interdire de la puiſſance temporelle ſous prétexte de pénitence. Les Canons ſuivans contiennent pluſieurs autres nouveautés : le quatriéme défend ſous peine d'anathême de mettre un Evêque dans le lieu qui n'en a jamais eu. Le ſixiéme ôte aux Comprovinciaux le droit d'élire les Evêques, & aux Métropolitains celui de les ordonner : il porte expreſſément, que l'Evêque de Tolède aura le pouvoir d'ordonner tous les Evêques d'Eſpagne, ſuivant le choix du Prince, pourvu que lui-même les juge dignes.

682.

Mort du Pape Agathon le 10 Janvier : Léon II lui ſuccéde le 17 Août.

683.

Le Pape Léon envoie à Conſtantinople le Soudiacre Conſtantin, Régionnaire du S. Siége, pour y réſider en qualité de Légat : il étoit chargé d'une lettre pour l'Empereur, en date du 7 Mai, dans laquelle le Pape confirmoit par l'autorité de S. Pierre, la définition du ſixiéme Concile, & diſoit anathême à Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de Conſtantinople, Honorius, Macaire, Eſtienne & Polychrone. Le Pape mourut le 28 Juin ſuivant, & eut pour ſucceſſeur Benoit ſecond du nom.

Treiziéme Concile de Tolède, le 4 Novembre : on y fit treize Canons, dont pluſieurs regardent des intérêts tem-

porels. Le cinquiéme défend aux veuves des Rois de se remarier : le septiéme défend de mettre les Eglises en interdit pour satisfaire à des ressentimens particuliers. Il assista à ce Concile quarante-huit Evêques, vingt-sept Députés, & vingt-six Seigneurs. On y voit que souvent ceux qui étoient en danger de mort, se mettoient en pénitence publique quoiqu'ils ne se connussent coupables d'aucun péché mortel, & qu'à la mort on donnoit la pénitence publique par précaution, même aux Evêques.

684.

Quatorziéme Concile de Tolède, le 14 Novembre : il fut composé de dix-huit Evêques & cinq députés, qui confirmerent le sixiéme Concile général, après en avoir examiné la définition, parceque les Evêques d'Espagne n'y avoient point été appellés.

685.

Mort du Pape Benoît II, le 8 Mai ; Jean V. lui succéde le 23 Juillet. L'Empereur Constantin mourut aussi au mois de Septembre de cette année, & eut pour successeur Justinien son fils aîné

Mort de sainte Bathilde, Reine de France. Elle fonda les Abbayes de Chelles & de Corbie, & prit l'habit de Religieuse dans la premiere où elle mourut.

Elle donna à ce Monastere un Calice d'or fait par S. Eloi : on l'y conserve encore ; il est haut d'un pied, & enrichi de pierreries au haut & au bas de la coupe. M. du Saussai a donné dans sa *Panoplie sacerdotale*, la figure de ce Calice. La coupe en est beaucoup plus longue & son ouverture est plus étroite, que dans nos Calices ordinaires.

686.

Mort du Pape Jean V, le 2 Août ; Conon lui succéde le 21 Octobre.

S. Kilien, Evêque Irlandois, va porter la foi à Virsbourg en Franconie.

687.

Le Pape Conon étant mort le 21 Septembre, l'Archidiacre Paschal & l'Archiprêtre Théodore se font élire chacun par

leur faction : les Magistrats & la plus grande partie du Clergé & du peuple choisissent le Prêtre Sergius ; qui est ordonné le 15 Décembre.

Saint Vilfrid est rétabli dans son Evêché d'Yorc, à la priére de saint Théodore de Cantorberi.

Concile de Rouen, mais on n'en sait pas le détail.

688.

Quinziéme Concile de Toléde, le 11 Mai : on y fit un décret pour répondre aux plaintes du Pape touchant deux propositions avancées au Concile précédent, que *la volonté a engendré la volonté*, & qu'*il y a trois substances en Jesus-Christ*. Il se trouva à ce Concile soixante-un Evêques, plusieurs Abbés & dix-sept Comtes.

689.

Martyre de saint Kilien, Apôtre de Franconie en Allemagne, & de quelques-uns de ses Compagnons : ils furent décapités par ordre de Geilane, épouse du Duc Gosbert. Elle avoit conçu une grande aversion contre Kilien, parcequ'il avoit conseillé au Duc de rompre son mariage qui n'étoit pas légitime, attendu que Geilane étoit femme du frere de Gosbert.

690.

Saint Villebrod, Moine Anglois, fait une mission en Frise.

691.

Troisiéme Concile de Sarragoce en Espagne : on y fit cinq Canons, dont le premier défend aux Evêques de faire les dédicaces des Eglises un autre jour que le Dimanche. Le cinquiéme porte, que les veuves des Rois seront obligées à prendre l'habit de Religieuses, & à s'enfermer dans un Monastere pour le reste de leur vie : le Concile apporte pour motifs le manque de respect, & même les insultes auxquelles elles s'exposoient en demeurant dans le monde.

692.

Concile de Constantinople nommé le *Quini-sexte*, ou le Concile *in Trullo*. Le premier de ces noms vient de ce que

les Orientaux firent les Canons de ce Concile, comme par supplément des cinquiéme & sixiéme conciles généraux qui n'en avoient point fait : le second nom vient de ce que ce Concile fut tenu dans le dôme du Palais, nommé en Latin *Trullus*. On y fit cent deux Canons, dont voici les plus remarquables. Le VI. défend aux Soudiacres, aux Diacres & aux Prêtres de se marier, sous peine de déposition. Le XII. défend aux Evêques d'habiter avec leurs femmes. Le XIII. porte, que si quelqu'un est jugé digne d'être ordonné Soudiacre, Diacre ou Prêtre, il n'en sera point exclus pour être engagé dans un mariage légitime ; & dans le tems de son ordination, on ne lui fera point promettre de s'abstenir de la compagnie de sa femme, pour ne point deshonorer le mariage que Dieu a institué & béni par sa présence ; mais ceux qui approchent de l'Autel, doivent garder une continence parfaite dans le tems qu'ils touchent les choses saintes. Ces Canons du Concile de Trulle ont servi depuis à l'Eglise Grecque de régle universelle, touchant la continence des Clercs. Dans le XXXVII. Canon, le Concile conserve le rang & le pouvoir aux Evêques qui n'ont pu prendre possession de leurs Eglises, ni y faire leurs fonctions à cause des incursions des Barbares : on voit ici l'origine des Evêques *in Partibus infidelium*. Le XLIV défend de parer d'habits précieux & de pierreries les filles qui vont prendre l'habit de Religieuses pour ne pas faire croire qu'elles quittent le monde à regret. Le LV. défend de jeûner les Samedis, même en Carême ; l'Eglise Romaine doit changer son usage contraire. Il est dit dans le LXVI. qu'on passera toute la semaine de Pâque en fête & en dévotion, sans aucun spectacle public. Le LXXXIX. ordonne de jeûner le Samedi-saint jusqu'à minuit. Ce Concile fut souscrit par deux cens onze Evêques, & par l'Empereur Justinien qui l'avoit convoqué : mais on n'y trouve point les souscriptions des Légats du Pape, quoiqu'Anastase le Bibliothécaire dise qu'ils se laisserent surprendre & qu'ils souscrivirent.

693.

Le Pape ayant fait refus de souscrire le Concile *in Trullo*, dont l'Empereur Justinien lui avoit envoyé un exemplaire, ce Prince fait enlever à Rome Jean, Evêque de Porto &

Boniface, Conseiller du S. Siége, & envoie Zacharie, son premier Ecuyer, pour enlever le Pape lui-même. L'armée de Ravenne, de la Pentapole & des quartiers voisins ayant appris cette entreprise, vient à Rome pour l'empêcher, & chasse Zacharie.

Seiziéme Concile de Tolède, le 2 Mai. On y fit dix Canons: le deuxiéme défend tous les restes d'idolâtrie: le troisiéme ordonne que ceux qui péchent contre la nature, seront condamnés à être séparés des Chrétiens pour toute leur vie, recevoir cent coups de fouet, être rasés par ignominie, & bannis à perpétuité; & ils ne recevront la communion qu'à la mort. Ce Concile déposa Siobert, Archevêque de Tolède, pour avoir conspiré contre le Roi Egica: il fut souscrit par cinquante-neuf Evêques & trois députés: le Roi y assista aussi, accompagné de seize Comtes.

694.

Le Patrice Léonce, proclamé Empereur par le peuple de Constantinople, se saisit de l'Empereur Justinien, lui fait couper le nez, & l'envoie en exil dans la Chersonese. Justinien s'étoit rendu extrêmement odieux par ses exactions & par ses cruautés.

Dix-septiéme Concile de Tolède, le 9 Novembre. On y fit huit Canons: le deuxiéme ordonne aux Evêques d'observer la cérémonie de laver les pieds le jour du Jeudi-saint; il est marqué dans ce Canon qu'on dépouilloit les Autels ce jour-là, comme nous faisons encore aujourd'hui. Le cinquiéme est contre la superstition sacrilége de quelques Prêtres qui disoient la Messe des morts pour des vivans, dans l'intention de leur causer la mort. Le sixiéme est contre les Juifs d'Espagne, qui étant convaincus d'avoir conspiré contre l'Etat & contre les Chrétiens, furent condamnés à être dépouillés de leurs biens, & réduits en servitude, pour être distribués aux Chrétiens selon la volonté du Roi. On ne trouve point dans les actes de ce Concile les souscriptions des Evêques qui y assisterent.

Saint Britoualde, Evêque de Cantorberi, célébra aussi, cette année, un Concile à Baccanceld en Angleterre; Vitred, Roi de Kent, y assista, & promit de conserver la liberté & l'immunité des Eglises.

695.

Quelques Auteurs mettent cette année la fondation de l'Abbaye de Fecam, dans le pays de Caux.

696.

Saint Villebrod est sacré à Rome, Evêque des Frisons, avec les droits de Métropolitain. L'Afrique tombe sous la puissance des Musulmans. Absimare proclamé Empereur par l'armée Romaine, vient à Constantinople, prend l'Empereur Léonce, & l'enferme dans un Monastere, après lui avoir fait couper le nez.

Saint Britoualde tint cette année un Concile à Bergamstede en Angleterre: on y fit vingt-huit Canons, dont plusieurs regardent les immunités de l'Eglise; on y régla la forme des sermens, dont il est dit que l'Evêque est exempt comme le Roi.

Mort de S. Clou, Evêque de Metz, fils & successeur de S. Arnoul.

Saint Vulfran va prêcher en Frize.

697.

Second concile de Baccanceld en Angleterre, sur les immunités de l'Eglise.

698.

L'Archevêque d'Aquilée & ses Suffragans, tiennent un Concile où ils font schisme sur la condamnation des trois Chapitres contre le Concile de Calcédoine: ils revinrent peu de tems après à l'unité de l'Eglise par les soins du Pape Sergius.

699.

Engilbert, Evêque du Mans, fait bâtir un monastere de Religieuses, en l'honneur de S. Aubin, à une lieue du Mans. On assure que Thierri accorda à ce Prélat le droit de faire battre monnoie au Mans. Il est certain que plusieurs Evêques & Abbés ont eu ce droit. On peut voir dans le Glossaire de du Cange, divers types des Monnoies frappées au coin des Evêques ou même des Abbés. On y trouve le

type d'une monnoie du Mans : mais on ne marque pas si c'est par l'autorité de l'Evêque ou du Comte, qu'elle avoit été battue. Au reste, la monnoie du Mans étoit estimée. Un denier Manseau valoit deux deniers Angevins, & un Normand & demi. C'est d'où est venu le proverbe qui s'applique aux habitans de ces Provinces ; & qui n'a été dit que de la valeur de leurs monnoies.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le ſeptiéme Siécle.

LA nouvelle héréſie qui s'éleva dans l'Orient, étoit ſeule capable de renverſer & de détruire ce qui reſtoit de force dans cette Egliſe. L'eſprit de parti, l'amour des nouveautés, la pente au ſchiſme méritoient d'être punis par ce nouveau malheur. Le démon perſuada d'abord qu'il étoit aſſez indifférent d'attribuer à Jeſus-Chriſt une ou deux volontés. Il s'enveloppa du ſpécieux prétexte de ramener à l'Egliſe les Eutychéens, qui conſentoient volontiers de ne reconnoître en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule volonté. Il paſſa de-là juſqu'à faire croire qu'il étoit indigne de l'homme-Dieu d'avoir deux volontés, étant à craindre qu'on n'admît en lui un combat & des contradictions. Combien de perſonnes s'imaginerent dans le tems que c'étoit une queſtion peu importante, & qu'on ne diſputoit que faute de ſe bien entendre ? Il s'agiſſoit néanmoins d'un dogme eſſentiel à la Religion. Si de la nature & de l'objet du procès, on paſſe à la conſidération des perſonnes qui diſputoient, quel étonnant ſpectacle de voir d'une part les Patriarches de Conſtantinople & d'Alexandrie enſeigner l'erreur, étant appuyés de toute la puiſſance Impériale, & fermant la bouche au petit nombre d'Evêques qui connoiſſoient le vrai dogme; tandis que la cauſe de Dieu n'étoit publiquement défendue que par un ſaint Moine ! Dieu fit monter Sophrone ſur le ſiége de Jéruſalem, & donna par-là plus d'autorité à ſon témoignage. Il falloit que cet illuſtre défenſeur de la foi vît l'Egliſe Orientale dans un état bien déplorable, pour avoir recours au moyen qu'il prit, de mener ſur le Calvaire ſon ſuffragant, & de le conjurer d'aller à Rome repréſenter l'état où étoit la foi en Orient.

L'erreur étoit ſi accréditée, qu'elle ſe répandoit par-tout ſans réſiſtance. Les violences inouies exercées contre ſaint Maxime & contre le Pape ſaint Martin, ſont un mal qui n'a point d'exemple. On remarque encore dans cet événement,

combien l'erreur rend cruels ses partisans, & à quelles extrémités ils sont capables de se porter quand Dieu permet qu'ils ayent en leur disposition l'autorité du Souverain. Les Rois barbares, quoique Païens ou Ariens, avoient fait moins de maux en Occident, & les Mahometans mêmes firent moins gémir l'Eglise en Orient que les Empereurs Chrétiens, qui paroissoient zélés pour la Religion & pour la foi. L'Ecthèse d'Héraclius, & le Type de Constant paroissoient dictés par l'esprit de la plus sage politique, & [illegible] apparent pour la Religion [illegible]. [illegible] la postérité ne les a point approuvés, persuadée qu'il en est de la foi comme des affaires [illegible], & qu'il n'est pas permis de capituler sur les droits de la vérité, qui sont imprescriptibles. L'hérésie des Monothélites, qui causa tant de maux à l'Eglise d'Orient, [illegible] de cette Eglise, tandis que les Mahometans [illegible] de ses richesses extérieures, & [illegible] Provinces.

A l'œuvre de Jesus-Christ le démon opposa [illegible] de Mahomet. Mais Jesus-Christ est venu [illegible] des hommes, Mahomet vient les pervertir. Jesus-Christ est venu répandre la lumiere de la vérité. Mahomet vient ramener les ténébres de l'ignorance. Jesus-Christ n'a employé aucun moyen humain pour établir son Eglise: les moyens humains sont les seuls que Mahomet emploie pour fonder son empire. Jesus-Christ a fondé son Eglise par la prédication de l'Evangile, par la vertu des miracles & par le sang même des Martyrs. Mahomet établit son Empire par la seule force des armes. Jesus-Christ est venu pour sauver les hommes; Mahomet vient pour les perdre. Jesus-Christ est le Rédempteur du Monde. Mahomet est le fléau de Dieu; & ses sectateurs ennemis déclarés du nom Chrétien, seront la verge dont le Seigneur se servira de siécle en siécle pour châtier son peuple.

Ce fut au commencement du septiéme siécle, que le démon forma cette œuvre qui devoit avoir des suites si terribles. Peu content des ravages causés en Orient par les grandes hérésies qu'il y avoit semées, & qui avoient enlevé des portions si considérables de l'Eglise, il voulut avoir un empire dont il fut le seul maître, une société qui parût dans le monde

auſſi étendue que l'Egliſe Catholique qui eſt le Royaume de Jeſus-Chriſt, en un mot un Empire anti-Chrétien. Dieu ſans doute avoit de grands deſſeins en permettant au démon de réuſſir dans l'œuvre qu'il avoit méditée. Les Paſteurs éclairés, comme S. Sophrone, voyoient dans cette révolution ſi ſurprenante un effet terrible de la colere de Dieu, qui puniſſoit par des châtimens extérieurs les péchés des Chrétiens; & ils les exhortoient à profiter de ce fléau pour ſe convertir de tout leur cœur.

Dès l'an 608 Mahomet avoit commencé de s'annoncer pour Prophéte; ce fut en 622 qu'il jetta les fondemens de ſon Empire, qui date de-là ſes années: & lorſqu'il mourut en 631, il avoit déja conquis preſque toute l'Arabie, & étendu ſa domination à quatre cents lieues, tant à l'Orient qu'au midi. Ses ſucceſſeurs, qui prirent le nom de *Califes* ou *Vicaires du Prophéte*, continuerent ſes conquêtes avec une égale rapidité: en moins de dix années, ils ſubjuguerent les trois Patriarchats de l'Orient; enſuite on les vit ſe rendre maîtres de l'empire des Perſes, rendre l'Afrique tributaire, & la faire plier ſous leur domination dans ce ſiécle même.

La Paleſtine avoit été le premier aſile de l'Arianiſme: le Neſtorianiſme avoit perverti le Patriarchat d'Antioche; le Patriarchat d'Alexandrie étoit infecté de l'Eutychéiſme: & ces trois vaſtes régions tombent toutes trois en moins de cinq années ſous la puiſſance des ennemis du nom Chrétien. Si quelque portion de l'Egliſe d'Orient pouvoit être épargnée, c'étoit, ce ſemble, le Patriarchat de Jéruſalem, à la tête duquel étoit alors le ſaint Evêque Sophrone. Mais le tems de la punition eſt arrivé; nulle digue n'eſt capable d'en arrêter l'effort; le progrès de la vengeance ſuivra le progrès de l'iniquité. Non-ſeulement la Paleſtine a été le premier aſile de l'Arianiſme, mais le Pélagianiſme a trouvé de l'appui juſques dans Jéruſalem; & c'eſt ſur Jéruſalem même que Dieu va faire éclater les premiers coups de ſa colere. Cette ville eſt obligée de ſe rendre au Calife Omar en 636. Deux ans après Antioche eſt priſe; toute la Syrie paſſe ſous la puiſſance des Mahometans, & Antioche ceſſe d'en être la capitale. Alexandrie eſt priſe en 640; les Muſulmans demeurent maîtres de l'Egypte, qui ceſſe d'avoir pour capitale Alexandrie. Les Egliſes d'Orient tombent alors dans un état pitoya-

ble ; & depuis ce tems on ne trouve presque plus la suite des Evêques de ces grands siéges.

Le progrès merveilleux de la Religion Chrétienne nous a fourni une preuve invincible de sa divinité. Il n'en est pas de même de la Religion de Mahomet. Son progrès n'a rien qui puisse la faire regarder autrement que comme une œuvre humaine & diabolique. En considérant cette Religion en elle-même, on n'y trouve rien que le démon n'ait pû facilement persuader aux hommes. Il lui étoit aisé de faire goûter les articles de son symbole. Les Chrétiens & les Juifs avoient préparé les esprits à croire ce que l'Alcoran renferme de beau & de vrai. Mais il falloit d'autres articles propres à faire prospérer une œuvre diabolique. Aussi premiérement la religion de Mahomet défend les études comme pernicieuses. On recommande l'ignorance, & on la couvre sous le nom d'obéissance & de soumission aveugle. Le contraste ne sçauroit être plus frappant entre la Religion Chrétienne & celle de Mahomet. Celle-ci craint la lumiére : au contraire la Religion de Jesus-Christ ne craint que de n'être point assez connue. Secondement la morale de Mahomet ne gêne point la cupidité : elle promet au contraire après la mort, des biens propres à attirer les hommes charnels, & pendant cette vie elle favorise les passions les plus violentes. Enfin les moyens dont on se sert pour établir & pour étendre la religion de Mahomet, qui sont la violence & les armes, achevent de montrer qu'il n'y a dans cette œuvre de ténébres rien qui ne porte le caractere d'une œuvre humaine & diabolique. Mahomet, dit le célébre Pascal, s'est établi en tuant ; Jesus-Christ, en faisant tuer les siens : Mahomet, en défendant de lire ; Jesus-Christ, en ordonnant de lire. Si Mahomet a pris la voie de réussir humainement, Jesus-Christ a pris celle de périr humainement. Tout homme peut faire ce qu'a fait Mahomet ; car il n'a point fait de miracles : nul homme ne peut faire ce qu'a fait J. C. ; il a fait des miracles si éclatans & en si grand nombre, que c'étoit leur éclat même qui lui attiroit la haine & l'envie des Pharisiens. Mahomet lui-même en reconnoit la certitude ; il ne répond au reproche si bien fondé de n'en point faire pour prouver sa mission, qu'en disant que Dieu en avoit assez fait par Moyse, par les Prophétes & par Jesus-Christ. Jesus-Christ a été prédit par une suite d'hom-

mes extraordinaires & merveilleux qui l'ont annoncé comme l'Envoyé de Dieu & le Sauveur des hommes : Mahomet, ou n'a point été prédit, ou s'il l'a été, comme quelques uns le pensent, ce n'a été que comme l'ennemi de Dieu & de ses Saints.

Lorsque Dieu voulut, dans le cinquiéme siécle, venger le sang des Martyrs sur les derniers restes de l'Empire idolâtre, & punir les prévarications dont les Chrétiens d'Occident s'étoient rendu coupables depuis que la paix avoit été rendue à l'Eglise, il envoya une multitude de Barbares qui tout d'un coup sortirent du Nord, vinrent fondre sur l'Empire d'Occident, le ravagerent, le partagerent entr'eux, & firent sentir aux Chrétiens mêmes le poids de la colere de Dieu dont ils étoient les ministres. Mais dans le cours du même siécle les Chrétiens commencerent à convertir ces Barbares, & à goûter sous leur régne presque tous les avantages dont ils jouissoient avant leur irruption. Pourquoi les Chrétiens d'Orient n'imiterent-ils pas un si bel exemple ? Pourquoi ne s'appliquerent ils pas à convertir leurs maîtres ? Combien l'Eglise seroit-elle devenue florissante & sa communion étendue, si l'on eût fait entrer dans son sein les Musulmans, comme on y fit entrer les Barbares ? L'entreprise pouvoit même paroître d'autant plus facile, qu'on n'avoit point à surmonter les grands obstacles que trouvoient ceux qui annonçoient la foi aux Idolâtres. Les Musulmans faisoient profession de croire plusieurs vérités fondamentales du Christianisme ; l'unité de Dieu, l'immortalité de l'ame, le jugement dernier, &c. Ils témoignoient même quelque respect pour Jesus-Christ, pour Moïse & pour les Prophétes : ils étoient prévenus très-favorablement pour les plus saintes pratiques de la Religion Chrétienne, la priere, le jeûne & l'aumône. Il ne paroît pas néanmoins que les Chrétiens ayent essayé de convertir les Musulmans, ni que l'on ait pris aucunes mesures pour cela. Cette espece d'indifférence à l'égard d'une œuvre que Dieu sembloit leur offrir pour servir de matiere à leur zéle, mérite d'être remarquée. Au reste on n'en sera point surpris, quand on fera une attention sérieuse à l'état où étoit l'Eglise Grecque, quand les Musulmans formerent leur vaste Empire dans l'Orient. L'Eglise Latine avoit incomparablement plus de force dans le cinquiéme siécle, lorsque les Barbares vin-

rent fondre sur l'Empire d'Occident, que n'en avoit l'Eglise Grecque dans le septiéme, lorsque les Musulmans s'emparerent de plusieurs de ses Provinces. Nous ne croyons pas que personne puisse en disconvenir.

Mais il faut aussi reconnoître que par cette indifférence même des Chrétiens d'Orient, Dieu exerçoit un jugement terrible sur les Musulmans : comme il avoit permis que le démon les séduisît, il permettoit aussi que personne ne travaillât à dissiper leur illusion ; & il faut avouer qu'il y a une très-grande différence entre les Barbares dont Dieu se servit pour châtier les Occidentaux, & les Musulmans qui furent les instrumens de sa colere contre les Orientaux. *Ceux qui avoient été prédestinés à la vie éternelle, ont embrassé la Foi :* les autres étoient des *enfans de perdition*, que la justice de Dieu abandonnoit. Il avoit été dit des Barbares, qu'après avoir *combattu contre l'Agneau*, ils seroient *vaincus par l'Agneau ;* c'est-à-dire que Jesus-Christ enfin les soumettroit au joug de l'Evangile & de la Foi : mais les Musulmans étoient suscités pour former sur la terre un empire dont le caractere distinctif devoit être d'être ennemi de la Religion de Jesus-Christ, de combattre contre l'Agneau & contre ses Saints : on pouvoit bien en convertir quelques-uns ; mais le corps de ce peuple étoit abandonné à la dépravation de son cœur & à l'aveuglement de son esprit. La miséricorde de Dieu éclate sur les Barbares qui ont inondé l'Occident, & qui sont nos peres ; sa justice, sur les Musulmans, qui jusqu'à ce jour occupent les vastes régions de l'Orient.

Nous pouvons mettre à la suite des maux qui affligerent l'Eglise du septiéme siécle, ce qui se passa dans le Concile *in Trullo*. Les Grecs, au lieu de s'humilier de ce que les plus grandes héréfies & les plus horribles scandales avoient pris naissance chez eux, ont la témérité de vouloir régler seuls la discipline de toute l'Eglise, & d'ordonner à l'Eglise Romaine de changer ses usages. Ils croyent user de condescendance en permettant aux Prêtres Latins de ne pas demeurer avec leurs femmes. Nous leur donnons, disent-ils, cette permission, à cause de la foiblesse de leur courage & de la légéreté des mœurs étrangeres, comme si c'étoit une imperfection de tendre à la continence parfaite. On voit toujours dans les Grecs un fonds d'opposition pour les Latins, qui

éclate dans toutes les occasions. On ne sçauroit trop remarquer ces premieres étincelles, qui augmenterent jusqu'à causer l'effroyable embrasement que nous verrons dans la suite. Quelle honte pour les Grecs, d'avoir été tranquilles spectateurs de la maniere indigne & barbare dont fut traité le Pape saint Martin! Leur silence & leur inaction n'eurent-ils pas leur source dans l'aversion secrette qu'ils avoient toujours eue, & qu'ils conservent encore aujourd'hui pour les Evêques de Rome?

L'Eglise d'Occident étoit aussi elle-même, dans ce siécle, affligée de bien des maux. Quelque sainte & édifiante que fût la mission que S. Grégoire le Grand envoya dans l'Angleterre, il faut convenir qu'elle est bien inférieure aux missions des hommes Apostoliques qui avoient paru dans les premiers siécles. Ce saint Pape fut obligé de faire des reproches à ces nouveaux Missionnaires, de ce qu'ils se décourageoient en apprenant la longueur du voyage & la dureté des Barbares. Les premiers Apôtres n'alloient point annoncer la foi en procession, & ne trouvoient point des Rois qui leur permissent de prêcher publiquement, en leur fournissant tout ce qui étoit nécessaire à la vie. Après la mort du saint Roi Ethelbert, les Missionnaires n'ayant point la protection de son fils, voulurent s'en aller & abandonner l'œuvre que le saint Moine Augustin avoit commencée. Les Rois barbares qui voyoient distribuer aux Fideles l'Eucharistie, vouloient aussi qu'on la leur donnât. En vain prétendoit-on leur persuader qu'on ne pouvoit y participer avant d'être purifiés: Nous ne voulons point, disoient-ils, entrer dans cette fontaine; nous n'en avons pas besoin: mais nous voulons manger de ce pain; & nous ne laisserons pas prêcher, si l'on ne nous satisfait sur un point si facile. Ce trait montre que le secret des mysteres ne s'observoit plus; qu'on laissoit assister tout le monde au Sacrifice; & il fait voir en même-tems l'inconvénient d'avoir négligé cette discipline. Laurent de Cantorberi étoit disposé à suivre l'exemple de Mellit de Londres, & de Juste de Rochester, & d'abandonner une mission où il y avoit tant à souffrir. Ce parti fut concerté entre ces trois Evêques. Si saint Grégoire eût encore vécu, combien cette résolution l'auroit-elle affligé? Au défaut de ce saint Pape, S. Pierre apparut, dit-on, à Laurent, le frappa long-tems & rudement

ment à coups de fouet, en lui reprochant son peu de courage, & lui disant qu'à son exemple il devoit être prêt à souffrir les chaînes, les coups, les prisons, la mort, & la mort de la croix. On vit de grands défauts dans la plupart de ces nouveaux Chrétiens Anglois. Le Roi Cadavallo, quoique Chrétien, exterminoit d'autres Anglois, sans respect pour le Christianisme que ces peuples venoient d'embrasser. Les Irlandois continuoient avec beaucoup d'opiniâtreté à célébrer la Pâque le même jour que les Juifs, & laissoient reparoître avec trop d'indifférence quelques articles du Pélagianisme. Quand on considere combien la plupart des Chrétiens Anglois étoient foibles dans le tems de leur plus grande force, on est moins surpris des malheurs dont nous verrons dans la suite que cette Eglise sera accablée. Après avoir été emportée par les héréfies des derniers siécles, elle est devenue comme le repaire de toutes les sectes, & la source malheureuse du libertinage de l'esprit & de l'impiété, qui de ce pays est passé chez les peuples voisins avec une rapidité qui doit effrayer ceux que Dieu rend attentifs à un mal si contagieux.

Le Pape Honorius donna à l'Eglise un scandale qui causa une extrême affliction à ses véritables enfans, & au petit nombre des zélés défenseurs de la foi. Ce Pape se déclara nettement pour Sergius; il dit qu'il étoit entiérement d'accord avec lui; il traita également l'expression de deux opérations ou d'une seule, de nouveautés dangereuses. Honorius n'en vint pas là d'abord. Il avoit commencé par dire que la question d'une ou de deux volontés étoit frivole; que c'étoit une dispute de mots; & il crut que la prudence demandoit qu'il imposât silence aux deux partis. Un Pape qui faisoit cette injure à la vérité, de la mettre de niveau avec l'erreur, méritoit d'être abandonné de Dieu, jusqu'à se déclarer contre la vérité, & à s'unir avec les partisans de l'erreur. On se rappelle le mot du grand Bossuet, qui met Honorius au nombre des Papes sous qui *l'erreur & l'impiété se firent une porte large & spacieuse*.

Les maux qui furent la suite de la domination des Barbares, continuerent d'affliger l'Eglise dans le septiéme siécle comme ils l'avoient affligée dans le sixiéme. Les Rois voulurent troubler les élections; on s'en plaignoit dans les Conciles. D'un autre côté les Evêques se mêloient trop des affaires tempo-

relles. La simonie continuoit de ravager l'Eglise. L'ignorance gagnoit par-tout : les études étoient tombées, & avec elles le bon goût. Les plus grands hommes du septiéme siécle ne se ressentent que trop de cette décadence. Un Evêque qui occupoit un des premiers siéges d'Espagne, fut déposé pour avoir commis un crime honteux. On a vu dans ce Royaume un mal nouveau, les Evêques mettre en pénitence le Roi Vamba, & sous ce prétexte dégager ses Sujets du serment de fidélité : une entreprise aussi inouie ne sauroit être trop remarquée. On commençoit aussi à user de contrainte à l'égard de la pénitence, & à forcer les idolâtres à recevoir le baptême. Le Roi Thierri persécuta S. Colomban, parcequ'il le reprenoit de ses désordres. Dagobert menoit une vie fort déréglée, & il faisoit consister sa dévotion à enrichir les Monasteres & les Eglises. Saint Amand fut le seul qui eut le courage de reprendre ce Prince. Ebroin fit de grands maux à l'Eglise de France ; il persécuta les plus saints Evêques & fit mourir S. Leger Evêque d'Autun, après l'avoir traité de la maniére la plus indigne. Saint Eloi trouva dans un état déplorable le Diocèse dont on le força d'être Evêque. Il eut presque autant à travailler, que s'il se fût trouvé au milieu des idolâtres. Les superstitions dont on se plaignoit dans les siécles précédens, sont encore plus communes dans celui-ci. Les Pasteurs les plus zélés gémissoient de la stérilité de leur ministere à l'égard de la multitude de leurs brebis. On commençoit à voir de saints Evêques quitter leurs Eglises pour se réfugier dans des Monasteres. Cette conduite qui étoit contraire à l'esprit de l'Eglise, supposoit un affoiblissement considérable dans les Chrétiens.

L'illustre Eglise d'Afrique, si fertile en grands hommes, si féconde en Martyrs, qui avoit été enrichie des plus précieux dons, où Dieu avoit répandu sa lumiere avec le plus d'abondance, disparoît tout d'un coup à nos yeux, en sorte que nous n'aurons presque plus lieu d'en parler. Les Vandales qui passerent dans l'Afrique au cinquiéme siécle exciterent une cruelle persécution contre les Catholiques : & comme au milieu des déréglemens même dont gémissoit alors Salvien, cette Eglise étoit pleine de force & de courage dans ses membres fideles, elle fut féconde en Martyrs & en Confesseurs. Mais lorsque les Mahometans s'en rendirent les maîtres vers

la fin du [illegible] . [illegible] com-
bat. La [illegible] & [illegible] ,
depuis [illegible] ,
plutôt par l'amour [illegible]
supplices. Ainsi [illegible]
eux ce [illegible] .
Quel [illegible]
enfans de l'Eglise . [illegible] ju-
gement [illegible] .
Passons de [illegible]

L'Eglise d'[illegible]
éminente & [illegible]
Saint Sophrone [illegible]
dans un [illegible]
dépôt, [illegible]
mettre [illegible]
des autres, [illegible]
fut capable [illegible] ,
ne fit [illegible] ,
contredire & combattre [illegible]
défendre, [illegible] ex-
cellence. [illegible]
des excès [illegible] . [illegible]
Abbé Maxime [illegible] ,
qui éclaira [illegible]
tus, [illegible]
fendre. [illegible]
dissipé. [illegible]
éclatante [illegible]
nople. Que [illegible]
en Orient, [illegible]

Saint [illegible] des
hommes merveilleux . [illegible]
table : l'un par ses [illegible] , [illegible]
sa charité & par ses aumônes [illegible]
les Solitaires [illegible]
toient dans ces [illegible]
avoit près d'Alexandrie [illegible]
reté & dans [illegible]
On trouvoit aussi dans [illegible]

les mortifications étoient incroyables. En lisant la relation des voyages de Jean Mosch & de S. Sophrone, on voit avec admiration qu'il y avoit encore en Egypte de précieux restes des merveilles que Cassien y avoit découvertes deux cents ans auparavant.

A Rome, nous avons vû au commencement du septiéme siécle, le Pape S. Grégoire faire des biens sans nombre, étendre ses soins à toute l'Eglise, instruire tous les Pasteurs, édifier tous les Fideles, & consacrer sa vie & ses talens au service de son peuple. Quel bonheur pour un siécle de posséder un si saint Pape ! Plus on étudiera la vie & les écrits de S. Grégoire, plus on se convaincra qu'il est au-dessus de tout éloge. Ce grand homme a su conserver au milieu de toutes sortes d'affaires, & dans une vie très-agitée, une piété tendre & l'esprit de priére ; & dans le rang suprême où il étoit élevé, on a toujours admiré en lui l'humilité la plus profonde.

Nous avons vu en la personne de S. Martin, un autre Pape qui a procuré au S. Siége une gloire d'autant plus grande, qu'il sembloit qu'on devoit moins l'espérer. Ce généreux Pontife leva le scandale qu'avoit donné Honorius. Bien loin de se faire un point d'honneur de soutenir ce qu'avoit fait son prédécesseur, il ne songea qu'à réparer sa faute, & qu'à laver son Siége de l'opprobre dont Honorius l'avoit couvert. Il s'opposa à l'erreur comme un mur d'airain, souffrit pour la défense de la Foi les traitemens les plus indignes, & scella de son sang le témoignage éclatant qu'il lui avoit rendu. L'amour & le respect qu'on sent pour ce grand homme, attendrissent, lorsqu'on le voit accablé d'outrages & d'ignominie. Mais aux yeux de la foi, il est beau de considérer un Pape ainsi couvert d'opprobres, un carcan de fer au col, chargé de chaines, jetté dans une prison, & traîné si rudement par des escaliers, qu'il les remplissoit de son sang. Un Pape, ainsi traité pour s'être opposé au régne de l'erreur, étoit un spectacle propre à remplir de joie les Anges dans le Ciel, & les Saints sur la terre. Le sang de ce bienheureux Pontife attira sur l'Eglise une abondance de bénédictions, & procura l'heureux changement qui parut dans le sixiéme Concile.

Saint Jean, Evêque de Bergame, travailloit infatigable-

ment à purger son Diocèse de l'héréfie Arienne, & Dieu lui donna la consolation de voir les fruits de ses travaux, par la conversion sincére de ceux qui étoient le plus attaché à l'Arianisme. Ce saint Evêque ne s'appliqua pas moins à rétablir la pureté des mœurs. Il reprenoit les Grands & les Princes mêmes avec une sainte liberté, lorsqu'il s'agissoit de les retirer du péché. Cette vigueur sacerdotale l'exposa à de grands dangers dont Dieu le délivra souvent; mais enfin il lui accorda la gloire du martyre. Les chefs des Ariens le firent assassiner.

Quoique nous ayons remarqué des défauts dans l'Eglise d'Angleterre nouvellement fondée, nous y avons vû de très-grands biens. Les saints Missionnaires toucherent ces Païens par la pureté de leur vie & par l'éclat de leurs miracles. Saint Augustin, S. Vilfrid, S. Théodore de Cantorberi se consacrerent tout entiers à l'œuvre à laquelle Dieu les avoit appellés. L'Angleterre a eu la gloire d'avoir des Saints parmi ses premiers Rois Chrétiens. Saint Benoît Biscop a rendu à cette Eglise des services très-considérables. S. Paulin d'Yorc, S. Felix de Dommoc, S. Aidan de Lindisfarne, S. Birin de Dorcestre avoient un zèle apostolique, & ils furent les fondateurs de leurs Eglises. S. Cedde & S. Ceadda rendoient la Religion Chrétienne vénérable aux Infideles par la sublimité de leur vertu & par l'éclat de leurs miracles.

L'Espagne nous a présenté les objets les plus consolans. Cette Eglise étoit dans son grand éclat. S. Isidore, S. Hildefonse, S. Fructueux, S. Eugene en étoient l'ornement & la gloire. Le grand nombre de Conciles tenus à Toléde montre le bon état de cette Eglise, & prouve avec quel soin on remedioit aux abus & on maintenoit la discipline. S. Fructueux, fondateur de plusieurs Monasteres, & auteur d'une régle qui approche beaucoup de celle de S. Benoît, fit de très-grands biens en Espagne; & lorsqu'il voulut passer en Orient, le Roi même ne voulut pas que son Royaume perdît un tel trésor.

L'Eglise Gallicane possédoit tant de richesses spirituelles, qu'il est difficile de les faire connoître toutes. S. Colomban, S. Eloi, S. Oüen, S. Amand, dont nous avons parlé, étoient des hommes également puissans en œuvres & en paroles. Comme la vie des Saints tient un rang considérable dans l'histoire Ecclésiastique, nous avons eu soin de marquer les

grands traits de ceux qui faisoient la gloire de l'Eglise de France pendant le septième siécle ; S. Clou Evêque de Metz, S. Hidulphe de Tréves, S. Prix de Clermont, S. Leu de Sens, S. Omer, S. Valleri, S. Riquier, S. Josse, sainte Gertrude, S. Merri, ou Mederic, S. Celerin, S. Basle, S. Fursi, fondateur du Monastere de Lagni, étoient des hommes merveilleux, & qui dans un corps terrestre menoient une vie toute angélique.

Nous pourrions encore ici nommer plusieurs autres personnes d'une éminente sainteté, qui édifioient l'Eglise pendant le septiéme siécle, & à qui elle rend un culte public : S. Aigulfe, Abbé & Réformateur de Lerins, Martyr ; S. Emmeran Evêque de Ratisbonne, Martyr ; S. Anastase, Persan, Martyr ; & un grand nombre d'autres Saints qui font voir combien l'Eglise, malgré les maux dont elle gémissoit, étoit encore féconde. Les dons surnaturels étoient encore communs, les miracles fréquens & en si grand nombre, qu'on ne pouvoit les compter. Il s'en fit une multitude à la translation des Reliques de S. Vast, au tombeau de S. Colomban, de S. Riquier, de S. Josse, de S. Fiacre, & de plusieurs autres Saints. On ne touchoit point en Occident, comme en Orient, aux corps des Saints ; mais on mettoit des linges auprès de leurs tombeaux, & saint Grégoire témoigne que ces linges faisoient beaucoup de miracles. Ce saint Pape nous apprend aussi que la limaille des chaînes de S. Pierre & de S. Paul opéroit des guérisons. Un Evêque prenoit la lime, & quelquefois il tiroit de ces chaînes des particules en un moment ; quelquefois aussi il limoit long-tems sans en rien tirer. On enfermoit cette limaille dans des croix ou dans des clefs d'or. Il y a un très-grand nombre de lettres de S. Grégoire, où il est parlé de ces clefs & de leurs miracles. Enfin, pendant le cours du septiéme siécle, on établit de tous côtés de saints Monasteres, qui étoient des asyles contre la corruption du siécle. On y voyoit des Pénitens pleins de ferveur, & des Justes qui tendoient à la plus sublime perfection.

Ce ne fut guères que dans ce siécle qu'on commença à admettre dans le Clergé les nations barbares qui s'étoient converties après avoir ravagé l'Occident : mais comme ces peuples n'avoient d'autre occupation que la guerre & la chasse,

ceux d'entre eux qui embraſſerent l'état eccléſiaſtique, con-ſerverent une partie de leurs mœurs & de leurs coutumes ; de-là vient qu'on trouve enſuite dans les Canons des Conciles un grand nombre de réglemens contre les Clercs chaſſeurs ou guerriers. On ſera cependant moins étonné de voir les Ec-cléſiaſtiques porter les armes, ſi l'on fait attention que plu-ſieurs motifs très-puiſſans ſe réunirent par la ſuite pour les y obliger, comme j'aurai occaſion de le faire obſerver en ſon lieu Je me contenterai de remarquer à préſent, que les Egliſes poſſédant dès-lors de grandes terres ſeigneuriales, les Evêques ſe trouverent engagés à ſervir l'Etat comme les autres Seigneurs ; chacun d'eux marchoit à la tête de ſes vaſſaux lorſqu'il étoit commandé, & devoit fournir au Roi un certain nombre d'hommes, de chevaux & d'armes. Mais l'exercice violent des armes qui s'accorde ſi peu avec la mo-déſtie & le recueillement convenables aux Eccléſiaſtiques, entraînoit après lui de terribles inconvéniens, dont un des plus grands étoit de les détourner des fonctions de leur mi-niſtere.

Ce que l'on vient de dire des Evêques, doit s'appliquer de même aux Abbés ; car les monaſteres poſſédoient déja des biens immenſes : au reſte il faut remarquer que ces biens n'étoient pas ſeulement deſtinés à l'entretien de la commu-nauté ; ils ſervoient auſſi au ſoulagement des pauvres & à l'exercice de l'hoſpitalité.

On doit obſerver la même choſe des biens des Egliſes, qui étoient encore adminiſtrés en commun ſous l'autorité des Evêques, attendu que ces portions attribuées à chaque Clerc, que nous appellons *Bénéfices*, n'étoient pas encore diſtin-guées, & revenoient à la maſſe commune après la mort du Clerc uſufruitier. Il y avoit près des Egliſes cathédrales dif-férentes maiſons d'hoſpitalité, deſtinées à recevoir les pau-vres, les pélerins & les Clercs étrangers. L'Egliſe Romaine ſur-tout employoit la meilleure partie du revenu de ſes riches patrimoines à répandre des aumônes & à exercer l'hoſpita-lité ; S. Grégoire envoyoit des ſecours conſidérables aux pro-vinces les plus éloignées, & juſqu'en Orient. Le Pape ſaint Martin interrogé par les Commiſſaires de l'Empereur Conſ-tant, qui lui demandoient quel pain on donnoit au Patriarche Pyrrus pendant ſon ſéjour à Rome, leur répondit : « Vous „ ne connoiſſez pas l'Egliſe Romaine ; je vous dis que qui-

„ conque y vient demander l'hoſpitalité, quelque miſérable
„ qu'il ſoit, on lui fournit toutes les choſes néceſſaires : ſaint
„ Pierre ne refuſe perſonne ; on lui donne du pain très-blanc
„ & des vins de diverſes ſortes, non-ſeulement à lui, mais
„ aux ſiens. Jugez par-là comment on doit traiter un Evê-
„ que „.

On a cru devoir entrer dans ce détail, pour montrer à quels uſages on deſtinoit ces biens, qui occaſionnerent enſuite tant de crimes & de déſordres dans l'Egliſe. Dès ce tems-ci les Rois prétendirent diſpoſer des Evêchés ; ils avoient lieu d'appréhender que ces Eccléſiaſtiques, que leurs richeſſes & le nombre de leurs vaſſaux rendoient ſi puiſſans, ne puſſent leur nuire, s'ils n'étoient dans leurs intérêts. Il étoit donc de la bonne politique de ne donner des Evêchés qu'à ceux qu'ils ſçavoient leur être attachés. Cependant on obſervoit toujours la forme des élections : nous avons les lettres que Dagobert écrivit au ſujet de l'ordination de S. Didier de Cahors, à S. Sulpice & aux autres Evêques de la province, où le Roi fait mention expreſſe du conſentement du peuple.

On a pu remarquer que les Conciles dont on a parlé depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, n'y ont été tenus qu'avec la permiſſion des Rois de France, & ſouvent même par leur ordre. Le Métropolitain de Bourges, qui étoit du Royaume de Clovis, en ayant indiqué un de ſa Province dans le Royaume d'Auſtraſie, ſans avoir demandé l'agrément du Roi Sigebert ; quelque zélé que fût ce Prince pour la diſcipline de l'Egliſe, il ne crut pas devoir ſouffrir qu'il ſe tînt dans ſes Etats, pour remédier aux abus, une aſſemblée d'Evêques ſans ſa permiſſion. Il défendit aux Prélats ſes ſujets de s'y rendre, & il écrivit à S. Didier de Cahors une lettre à ce ſujet, qui étoit apparemment circulaire pour les autres Evêques de la province. Voici cette lettre qu'il n'eſt point inutile de rapporter. „ Nous avons appris par le bruit public & par la relation de pluſieurs de nos Sujets, que vous avez été convoqués par l'Evêque Vulfolede notre pere, pour tenir un Concile dans notre Royaume, le premier de Septembre, avec les autres Evêques de votre Province : quoique nous deſirions de maintenir l'obſervation des Canons, à l'exemple de nos prédéceſſeurs, cependant comme on ne nous a pas donné auparavant connoiſſance de cette Aſſemblée, nous

avons résolu, de l'avis de notre Conseil, de ne pas souffrir qu'on tienne aucun Concile à notre insçu dans nos Etats, & qu'aucun Evêque de notre Royaume se rende à celui qui est indiqué pour le premier de Septembre. Dans la suite, si on nous avertit à tems du sujet du Concile, soit que ce soit pour régler la discipline de l'Eglise, ou pour le bien de l'Etat, ou pour quelqu'autre affaire, nous ne refuserons pas qu'on en tienne, mais à condition qu'on nous en donne auparavant connoissance. C'est pourquoi nous vous écrivons cette lettre pour nous recommander à vos prieres, & vous défendre de vous trouver à cette Assemblée avant que vous sachiez notre volonté; & afin que vous n'en puissiez prétendre cause d'ignorance, nous avons souscrit de notre main. SIGEBERT, *Roi.*

C'est au milieu de ce siécle que les exemptions commencent à devenir plus communes. Le Pape en accordoit à la priére des Abbés & des Princes. Les Evêques eux mêmes, sans avoir recours au Pape, en gratifioient souvent les Moines de leurs Diocèses, quand ils étoient édifiés de leur ferveur & de leur soumission. Nous avons dans les formules de Marculfe, qui vivoit en ce tems, le modele d'un privilége accordé à un Monastere par l'Evêque diocésain. Il consiste en ce que l'Evêque s'oblige de promouvoir aux Ordres sacrés les Moines que l'Abbé & la Communauté en jugeront dignes; de bénir les Autels du Monastere; de donner le S. Chrême tous les ans, le tout gratuitement; de laisser aux Moines l'élection de leur Abbé, & à l'Abbé le soin de corriger ses Moines selon la Régle, au cas cependant qu'il ait la force de le faire : car s'il ne pouvoit pas les réprimer, ce seroit alors à l'Evêque à châtier les coupables. Du reste, l'Evêque se désiste de tout autre pouvoir sur les biens du Monastere & sur la personne des Moines; il s'engage même à n'entrer dans l'enceinte du Monastere, que quand il en sera requis par l'Abbé & les Moines, & à en sortir quand il aura terminé l'affaire pour laquelle il aura été appellé, sans demander ni prendre autre chose qu'un repas sobre. Tel est le précis du modele que Marculfe nous a laissé d'un privilége monastique : cet acte est nommé *privilége*, parcequ'il déroge au Droit commun, qui soumet les Abbés & les Moines aux Evêques. Au reste on peut croire que Marculfe qui étoit Moine, aura donné le

modele du privilége le plus étendu qui fût alors en usage.

Saint Landri Evêque de Paris, avoit chargé ce Religieux de dresser des formules de tous les actes alors usités. Il exécuta ce dessein en deux Livres. Dans le premier, il trace des modeles de tous les actes qui se font au nom du Roi, ou qui doivent être présentés au Roi. Outre la formule du privilége que nous venons de rapporter, on trouve celle de la confirmation que le Roi fait de ce même privilége; celle d'un brevet de nomination faite par le Roi à un Evêché; la requête des citoïens qui postulent un tel pour leur Evêque; la permission que le Roi donnne à un homme libre d'entrer dans le Clergé ou de se faire Moine: ce qui montre que l'agrément du Roi étoit nécessaire pour embrasser ces deux états. Le second Livre contient les formules des actes particuliers. On y voit un acte de divorce, où il est marqué que les parties ne pouvant vivre en paix, il leur est libre de se séparer pour entrer dans un Monastere ou pour se remarier à d'autres. [L'Eglise n'approuvoit pas ce dernier point permis par les loix civiles.] On trouve dans ces formules plusieurs autres choses remarquables touchant les mœurs & les usages de la nation Françoise.

On a aussi un recueil de formules appellées *Angevines*, & qui sont plus anciennes que celles de Marculfe; & d'autres qu'on appelle *Alsaciennes*, qui sont beaucoup plus récentes. Parmi ces derniéres on remarque une permission que le Roi donne à une Eglise d'élire un Evêque, à la charge qu'on choisisse parmi le Clergé ou les Moines du Diocèse, un homme noble & bien instruit de la loi de Dieu. „ Car, ajoute le Roi, si on élit un homme de basse naissance, ou vicieux, ou sans le consentement du peuple, il nous sera permis de nous servir de notre autorité Royale pour nommer un digne Evêque à cette Eglise, selon la science que le Seigneur nous a donnée.» On y trouve aussi un privilége d'exemption pour un Monastere, avec le droit aux Moines d'élire leur Abbé, à la charge de le présenter au Roi avant que de l'installer.

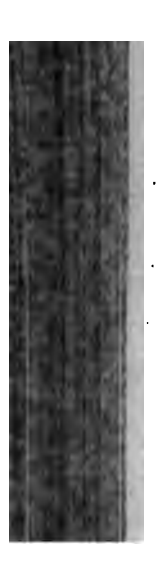
Le septiéme siécle fut l'époque de la fondation d'un grand nombre de Monasteres, & nous devons observer ici que les Saints qui les établirent, prescrivirent tous le travail à leurs Moines. S. Isidore de Séville dit dans sa Régle, qu'un Moine doit toujours travailler de ses mains, selon le précepte de

S. Paul & l'exemple des Patriarches ; & il ajoûte que ceux qui veulent lire sans travailler, montrent qu'ils profitent mal de la lecture qui leur ordonne le travail.

Tandis que le nombre des Moines & des Monasteres se multiplioit de toutes parts, un Auteur Gaulois dont on ignore le nom, & qu'on sait seulement avoir écrit avant le commencement du huitiéme siécle, publia une nouvelle Régle monastique sous le titre de *la Régle du Maître*. Comme elle est assez peu connue, & qu'il est hors de doute qu'elle fut observée dans la Gaule en plusieurs Communautés, on rapportera ici ce qu'elle paroît avoir de plus singulier par rapport à la discipline religieuse.

La Régle du Maître contient quatre-vingt-quinze chapitres assez étendus. Après les dix premiers qui concernent la conduite intérieure des Moines, on régle l'ordre domestique dans un grand détail. La Communauté doit être partagée en plusieurs bandes de dix Moines ; & chaque bande doit avoir deux Prevôts qui veillent jour & nuit sur leurs inférieurs. Ces Prevôts ou supérieurs subalternes étoient établis par l'Abbé, qui leur mettoit une verge en main, comme un symbole de leur autorité. Les petites fautes sont punies par le retranchement de la nourriture, & les grandes par l'excommunication. Si les Moines excommuniés ne font pas satisfaction à l'Abbé dans trois jours, il faut ou les chasser du monastere ou les emprisonner pour le reste de leurs jours, & les fouetter : *Custoditi usque ad necem, cædantur virgis.*

Il paroît que les Moines communioient tous les jours ; & que ceux qui étoient en semaine pour faire la cuisine, n'entendoient pas la Messe entiére : car quand l'Abbé avoit communié, on les appelloit. Ils se rendoient aussi-tôt dans l'oratoire, donnoient la paix seulement à l'Abbé, & après une courte priére ils communioient debout. Ayant fait ensuite une courte action de graces, ils retournoient à leur office, tandis que les autres recevoient la communion, ce qui duroit long-tems, parceque chaque Moine avant que d'approcher de la sainte Table embrassoit tous les freres : c'est ce qu'on appelloit, *donner la paix*. Quand on étoit assemblé au réfectoire pour le repas, on faisoit descendre du plancher un grand panier plein de provisions, afin, dit la Régle, qu'il parût que c'étoit Dieu qui envoyoit [illegible]



que du pain d'orge & qu'une portion cuite, av
fruits cruds. On ne prenoit ſon repas que le ſoi
manche, qu'on dînoit, on ne ſoupoit point. O
la boiſſon à proportion; & depuis le troiſiéme I
Carême, qui eſt nommé la *Vigéſime*, on ne bu
vin juſqu'à Pâques. Le Vendredi-ſaint les Moin
luoient pas en ſe rencontrant : on n'allumoit pa
de lampes dans le monaſtere, on ne prenoit au
tion; & ſi quelqu'un vouloit manger un morceau
munioit point en ce jour : ce qui montre qu'on
alors le Vendredi-ſaint, comme il ſe pratique enc
ques Diocèſes de France.

On ne donnoit à ceux qui ſe diſoient malad
bouillon, des œufs & de l'eau chaude, afin que
fût tenté de feindre quelque infirmité. Il falloit
dès-lors beaucoup de mauvais Moines qui couroi
puiſqu'on ordonne de loger les Moines étrange
cellule ſéparée où il n'y eût rien à prendre, & q
deux Moines de la maiſon de ne les point perdre d
ils entrent dans les offices de la communauté.
vouloient demeurer plus de deux jours dans le

remarquables. Les nouveaux baptisés portoient pendant
jours sur la tête le voile qui leur avoit été mis ; c'étoit un
re qui l'ôtoit : il n'étoit pas permis aux baptisés de man-
avec les catéchumenes. Le Dimanche on n'alloit point en
eau, ni en chariot, ni à cheval, & on ne faisoit point
ain. On ne mangeoit point de sang ni d'animaux étouffés,
z les Grecs les laïcs mêmes communioient tous les Di-
ches, & on excommunioit ceux qui y manquoient trois
de suite. Les nouveaux mariés étoient un mois sans en-
dans l'Eglise, puis ils faisoient quinze jours de pénitence
it de communier. Les femmes n'entroient dans l'Eglise que
ante jours après leurs couches. Les oblations pour les
ts étoient accompagnées de jeûne. Les enfans qui étoient
les monasteres mangeoient de la chair jusqu'à quatorze
Les garçons pouvoient faire la profession monastique à
ze ans, les filles à seize. L'Abbé devoit être élu par les
nes, & à son ordination on lui donnoit le bâton pastoral.
Moines Grecs n'avoient point d'esclaves, les Latins en
ent. Les pénitences étoient déja fort abrégées ; les plus
ides, comme pour l'homicide volontaire, n'étoient que
ept ans, ou bien il falloit renoncer à porter les armes :
r la fornication il y avoit un an de pénitence, & pour l'a-
ere trois ans.

e Livre des Offices de S. Isidore de Séville contient plu-
s autres points remarquables de discipline, entr'autres
-ci : Par toute l'Eglise on reçoit l'Eucharistie à jeun, &
n y doit être mêlé d'eau : les mariés doivent garder la
inence quelques jours avant de communier. Dans toute
ndue de l'Eglise on offre le sacrifice pour les morts, ce
fait croire que c'est une tradition apostolique. Les Fêtes
, tous les Dimanches, Noël, l'Epiphanie, le Dimanche
Rameaux, le Jeudi, le Vendredi & le Samedi-saint ; Pâ-
, l'Ascension, la Pentecôte, les Fêtes des Apôtres & des
tyrs, & la dédicace des Eglises. S. Isidore ne parle point
Fêtes de la sainte Vierge. Entre les jeûnes il marque ceux
remier Novembre & du premier Janvier, que nous ne
iquons plus.

est dit dans la vie de S. Eloi, que la Reine Batilde fit
re sur le tombeau de ce Prélat un ornement garni de
eries, qu'on avoit coutume de couvrir pendant le Ca-

rême à cauſe de ſon grand éclat ; ce qui fait juger qu'o
ſervoit dès-lors de couvrir pendant les jours de péniter
qu'il y avoit de brillant dans les Egliſes.

La coûtume de ſacrer les Rois avec l'onction de l'hu
nite, paroît s'être établie dans ce ſiécle : les hiſtoriens n
point mention de cette cérémonie avant le Roi Vamb
ſuccéda à Reſeſuinde Roi des Goths en Eſpagne, m
672.





Destruction des Images par les Iconoclastes.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

HUITIEME SIÈCLE.

Ann. 701. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



ORT du Pape Sergius, le 8 Septembre. Il avoit institué à Rome des processions pour les Fêtes de l'Annonciation, la Nativité de la sainte Vierge, sa *dormition*, ou sa mort, & pour la fête de S. Siméon, c'est-à-dire, la Purification de la sainte Vierge, nommée par les Grecs *Hypapante*, à cause de la rencontre de Joseph & de Marie avec Siméon & Anne la Prophéteſſe dans le Temple. Sergius eut pour succeſſeur Jean VI qui monta sur le S. Siége le 30 Octobre.

L'Abbé béniſſoit chaque mets. On commençoit le repas par donner à chacun un verre de vin pur. On donnoit enſuite quatre autres coups d'une autre boiſſon qu'on ne nomme point. Mais à la fin de la table le Cellerier diſoit tout haut : *Si quelqu'un a encore ſoif, qu'il le diſe hardiment.* La nourriture de chaque Moine étoit par jour une livre de pain, deux portions cuites & une crue de fruits, qui étoit pour le ſouper quand on ne jeûnoit point.

L'abſtinence étoit fort grande en Carême ; on ne ſervoit que du pain d'orge & qu'une portion cuite, avec quelques fruits cruds. On ne prenoit ſon repas que le ſoir ; & le Dimanche, qu'on dinoit, on ne ſoupoit point. On diminuoit la boiſſon à proportion ; & depuis le troiſiéme Dimanche de Carême, qui eſt nommé la *Vigéſime*, on ne buvoit plus de vin juſqu'à Pâques. Le Vendredi-ſaint les Moines ne ſe ſaluoient pas en ſe rencontrant : on n'allumoit pas ce jour-là de lampes dans le monaſtere, on ne prenoit aucune réfection ; & ſi quelqu'un vouloit manger un morceau, il ne communioit point en ce jour : ce qui montre qu'on communioit alors le Vendredi-ſaint, comme il ſe pratique encore en quelques Diocèſes de France.

On ne donnoit à ceux qui ſe diſoient malades, que du bouillon, des œufs & de l'eau chaude, afin que perſonne ne fût tenté de feindre quelque infirmité. Il falloit qu'il y eût dès-lors beaucoup de mauvais Moines qui couroient les pays, puiſqu'on ordonne de loger les Moines étrangers dans une cellule ſéparée où il n'y eût rien à prendre, & qu'on charge deux Moines de la maiſon de ne les point perdre de vûe quand ils entrent dans les offices de la communauté. Si ces hôtes vouloient demeurer plus de deux jours dans le monaſtere, on les obligeoit de travailler comme les autres. Les Portiers devoient avoir ſoin qu'on eût dans le monaſtere toutes les choſes néceſſaires, de peur que ſi les Moines étoient obligés de ſortir, les Fideles ne ſe proſternaſſent devant eux comme devant des Anges, & qu'on ne les obligeât de donner leur bénédiction. Les Religieux n'ont plus rien de ſemblable à craindre : eſt-ce leur faute, ou celle des gens du monde ?

On trouve dans les fragmens du Pénitentiel de S. Théodore de Cantorberi cent-vingt articles qui contiennent le ſommaire de la diſcipline des Grecs & des Latins, dont pluſieurs points

ſont remarquables. Les nouveaux baptiſés portoient pendant ſept jours ſur la tête le voile qui leur avoit été mis ; c'étoit un Prêtre qui l'ôtoit : il n'étoit pas permis aux baptiſés de manger avec les catéchumenes. Le Dimanche on n'alloit point en batteau, ni en chariot, ni à cheval, & on ne faiſoit point de pain. On ne mangeoit point de ſang ni d'animaux étouffés. Chez les Grecs les laïcs mêmes communioient tous les Dimanches, & on excommunioit ceux qui y manquoient trois fois de ſuite. Les nouveaux mariés étoient un mois ſans entrer dans l'Egliſe, puis ils faiſoient quinze jours de pénitence ayant de communier. Les femmes n'entroient dans l'Egliſe que quarante jours après leurs couches. Les oblations pour les morts étoient accompagnées de jeûne. Les enfans qui étoient dans les monaſteres mangeoient de la chair juſqu'à quatorze ans. Les garçons pouvoient faire la profeſſion monaſtique à quinze ans, les filles à ſeize. L'Abbé devoit être élu par les Moines, & à ſon ordination on lui donnoît le bâton paſtoral. Les Moines Grecs n'avoient point d'eſclaves, les Latins en avoient. Les pénitences étoient déja fort abrégées ; les plus grandes, comme pour l'homicide volontaire, n'étoient que de ſept ans, ou bien il falloit renoncer à porter les armes : pour la fornication il y avoit un an de pénitence, & pour l'adultere trois ans.

Le Livre des Offices de S. Iſidore de Séville contient pluſieurs autres points remarquables de diſcipline, entr'autres ceux-ci : Par toute l'Egliſe on reçoit l'Euchariſtie à jeun, & le vin y doit être mêlé d'eau : les mariés doivent garder la continence quelques jours avant de communier. Dans toute l'étendue de l'Egliſe on offre le ſacrifice pour les morts, ce qui fait croire que c'eſt une tradition apoſtolique. Les Fêtes ſont, tous les Dimanches, Noël, l'Epiphanie, le Dimanche des Rameaux, le Jeudi, le Vendredi & le Samedi-ſaint ; Pâque, l'Aſcenſion, la Pentecôte, les Fêtes des Apôtres & des Martyrs, & la dédicace des Egliſes. S. Iſidore ne parle point des Fêtes de la ſainte Vierge. Entre les jeûnes il marque ceux du premier Novembre & du premier Janvier, que nous ne pratiquons plus.

Il eſt dit dans la vie de S. Eloi, que la Reine Batilde fit mettre ſur le tombeau de ce Prélat un ornement garni de pierreries, qu'on avoit coutume de couvrir pendant le Ca-

rême à cause de son grand éclat ; ce qui fait juger qu'on observoit dès-lors de couvrir pendant les jours de pénitence ce qu'il y avoit de brillant dans les Eglises.

La coûtume de sacrer les Rois avec l'onction de l'huile bénite, paroît s'être établie dans ce siécle : les historiens ne font point mention de cette cérémonie avant le Roi Vamba, qui succéda à Recesuinde Roi des Goths en Espagne, mort en 672.





Destruction des Images par les Iconoclastes

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

HUITIEME SIÉCLE.

Ann. 701. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



ORT du Pape Sergius, le 8 Septembre. Il avoit institué à Rome des processions pour les Fêtes de l'Annonciation, la Nativité de la sainte Vierge, la *dormition*, ou la mort, & pour la fête de S. Siméon, c'est à dire, la Purification de la sainte Vierge, nommée par les Grecs *Hypapante*, à cause de la rencontre de Joseph & de Marie avec Siméon & Anne la Prophéteresse dans le Temple. Sergius eut pour successeur Jean VI qui monta sur le S. Siége le 30 Octobre.

Il se tint cette année un Concile dans l'Eglise de S. Pierre près de Toléde en Espagne, assemblé par ordre du Roi Vitiza, & compté pour le dix-huitiéme & dernier de Toléde; il n'en reste ni actes ni Canon.

702.

Fondation du monastere de saint Vincent, près Benevent en Italie.

703.

Concile de Nesterfelde en Angleterre, assemblé par le Roi Alfrede. Saint Vilfrid qui avoit été dépouillé une seconde fois de son Evêché d'Yorc, y fut mandé, & s'y présenta sur la promesse qu'il lui seroit fait raison suivant les Canons; mais comme il vit le Roi & la plupart des Evêques prévenus contre lui, il se retira après avoir déclaré qu'il appelloit au Siége Apostolique. Il alla en effet à Rome, où le Pape assembla un Concile, dans lequel S. Vilfrid se justifia des accusations formées contre lui par Berthuald, Archevêque de Cantorberi.

Justinien, ayant levé des troupes pour remonter sur le trône, surprend la ville de Constantinople. Absimare & Léonce son prédécesseur sont pris comme ils fuyoient, & amenés à Justinien, qui leur fait couper la tête après leur avoir tenu le pied sur la gorge, en présence de tout le peuple assemblé pour une course de chevaux.

704.

Ethelrede, Roi des Merciens en Angleterre, abdique la couronne, & se fait Moine après trente-un ans de regne: il fut depuis Abbé de Bardenei. On remarque vers ce même tems plusieurs autres Rois Anglois, qui eurent la dévotion de quitter la couronne pour embrasser la vie monastique.

705.

Mort du Pape Jean VI, le 11 Janvier; Jean VII lui succéde le 1 Mars. Comme l'Empereur Justinien avoit toujours à cœur de faire confirmer par le Pape les Canons du Concile de Trulle qui s'étoit assemblé par son ordre, il en envoya les volumes à Rome, avec une lettre adressée au

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Sergius, meurt le 8 Septembre 701.

Jean VI.
30 Octobre 701.
11 Janvier 705.

Jean VII.
1 Mars 705.
18 Octobre 707.

Sisinnius,
19 Janvier 708.
7 Février 708.

Constantin,
25 Mars 708.
9 Avril 715.

S Grégoire II.
19 Mai 715.
21 Février 731.

Grégoire III.
18 Mars 731.
28 Novembre 741.

Zacharie,
3 Décembre 741.
15 Mars 752.

Estienne II.
25 Mars 752.
26 Avril 757.

Paul,
28 Mai 757.
29 Juin 767.

Etienne III.
7 Août 768.
1 Février 772.

Adrien,
9 Février 772.
25 Décembre 795.

Léon III.
26 Décembre 795.

PATRIARCHES Melquites d'Alexandrie.

Cosme, ordonné en 730, quitta l'hérésie des Monothélites, & mourut en 758. Apres lui Politien siégea 46 ans. . .

ANTIPAPES & Heretiques.

ANTIPAPES.

Théophilacte, 757.

Constantin, 767.

HERETIQUES.

Léon d'Isaurie chef des Iconoclastes, 725.

Adalbert, 744.

Clement, 744.

Samson, 748.

Elipand de Tolede, 783.

Félix d'Urgel, 791.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS d'Orient.

Justinien II. 711.
Philippique, 713.
Anastase II. 714.
Théodose III. 716.
Léon Isaurique, 741.
Constantin Copronyme, 775,
Léon Porphyrogenete, 780.
Constantin VI. & Irene, 790.
Constantin seul, 797.
Irene seule,

Rois des Goths en Espagne.

Egica, 709.
Vitiza, 710.
Roderic, dernier Roi des Goths, 713.

Rois d'Espagne.

Pelage, 737.
Favila, 739.
Alphonse, 757.
Froila, 768.
Aurelio, 774.
Silon, 783.
Mauregat, 788.
Veremond, 791.
Alphonse le Catholique.

Rois de France.

Childebert III. 711.
Dagobert III. 715.
Chilperic II. 720.
Thierri IV. 736.

Interregne.

SAVANS & Illustres.

S. Adelme, premier Evêque de Shirburn en Angleterre, 709. Il a écrit contre les erreurs des Bretons, & fait l'éloge de plusieurs Saints en vers.

Georges Syncelle vivoit en 730. Il a laissé une chronique Grecque & Latine.

Barhelemi, Moine d'Edesse en Syrie, vivoit en 731. Il a écrit une réfutation de l'Alcoran de Mohomet.

S. Bede, surnommé le vénérable, Prêtre & Moine Anglois, 735. Il a composé un grand nombre d'ouvrages sur la philosophie & l'histoire, des commentaires sur l'Ecriture sainte : on le croit aussi auteur d'un Martyrologe en vers.

S. Germain, Patriarche de Constantinople, 740. Il a laissé quelques lettres sur les six Conciles généraux, & quelques autres traités.

S. Boniface, Archevêque de Mayence, 755. Nous avons de lui quelques vies des Saints, des sermons & des lettres.

Fredegaire vivoit en 760. Nous avons sous

bution compétente de l'Œconome de l'Eglise. Mais s'ils venoient trop tard pour l'Office, ou s'ils s'en acquittoient avec négligence, qu'ils fussent privés de vin pendant quarante jours; que si le Vidame ou le Cellerier venoient de leur côté à soustraire quelque chose de la nourriture prescrite pour chacun des Assistans, ils fussent eux-mêmes renfermés dans un Monastere pour faire un an de pénitence au pain & à l'eau.

709.

Coënred, Roi de Mercie, successeur d'Ethelrede, vient à Rome, où il embrasse la vie monastique avec Offra, Roi des Saxons orientaux.

Mort de S. Vilfrid, Evêque d'Yorc: il avoit fondé les Monasteres de Ripon & de Hagulstad.

710.

Le Pape va à Constantinople par ordre de l'Empereur Justinien II. Quelques Auteurs prétendent que l'Empereur l'avoit mandé dans la vûe de finir les contestations au sujet des Canons du Concile de Trulle: le Pape reçut par-tout de très grands honneurs dans ce voyage.

Naïton, Roi des Pictes, ramene son peuple à l'observation de la Pâque, suivant l'usage de l'Eglise Catholique: il engagea aussi les Clercs à prendre la tonsure à la Romaine, c'est-à-dire une couronne de cheveux entiére au lieu de celle qu'ils portoient précédemment qui n'étoit que pardevant. Les Pictes habitoient la partie septentrionale de l'Angleterre, aujourd'hui nommée Ecosse.

On place vers ce tems S. Domice, & sainte Ulphe, qui reçut le voile de Chrétien Evêque d'Amiens. Enguerrand, Seigneur de Boves, fit bâtir au treiziéme siécle, dans le lieu que sainte Ulphe avoit sanctifié par sa retraite, un Monastere de Religieuses, qui fut nommé le *Paraclet*, & qui a été transféré dans la Ville d'Amiens.

711.

L'Empereur Justinien II. s'étant rendu odieux de nouveau par ses cruautés, les soldats déclarent Empereur un nommé Bardanes, à qui il donnent le nom de Philippique: il marcha droit à Constantinople, & s'en étant emparé, il fit

PAPES & Patriarches.	[illegible] & [illegible]	[illegible]	[illegible]

couper la tête à Justinien, & égorger Tibere son fils, âgé de sept ans. En Espagne, on vit une révolution à-peu-près semblable : Roderic se révolta contre le Roi Vitiza, lui fit crever les yeux, & fut proclamé à sa place. Vitiza étoit devenu insupportable par l'énormité de ses cruautés & de ses débauches. Non content d'avoir plusieurs femmes & des concubines, il voulut encore que le Clergé suivît son exemple; il l'ordonna expressément, & cet ordre si scandaleux ne fut que trop bien exécuté.

712.

Philippique se déclare pour le Monothélisme, chasse le Patriarche Cyrus pour mettre à sa place Jean Monothélite comme lui, & fait tenir à Constantinople un Concile, où le sixiéme Concile général est condamné. Cette révolution si malheureuse & si subite fut l'ouvrage d'un reclus du monastere de Callistrate, qui avoit annoncé à Philippique que l'Empire lui étoit destiné. Mais le nouveau regne du Monothélisme ne fut pas plus long que celui de ce malheureux Empereur.

713.

Artemius, son premier Sécrétaire, lui fait crever les yeux pendant qu'il dormoit, & se fait reconnoître Empereur sous le nom d'Anastase II. Comme cet Anastase étoit Catholique, il rétablit aussi-tôt le sixiéme Concile, & envoya sa profession de foi au Pape.

Les Sarrasins d'Afrique s'emparent de l'Espagne, & mettent fin au Royaume des Goths.

714.

Concile de Constantinople, contre les Monothélites.

Théodose III. proclamé Empereur par l'armée révoltée contre Anastase, marche contre cet Empereur, qui est pris & enfermé dans un Monastere.

715.

Mort du Pape Constantin, le 9 Avril : Grégoire II. lui succede le 19 Mai.

Charles Martel Maire du Palais chasse S. Rigobert du siége

[illegible]

[illegible]

[illegible]

tom. I.

— De [illegible]

sur [illegible]

712. [illegible]

nothéiles [illegible]

Hard. tom. [illegible]

— De [illegible]

autre [illegible]

714. [illegible]

tom. VI [illegible]

721. De [illegible]

Reg. tom. [illegible]

tom. [illegible]

724. De [illegible]

dique [illegible]

726. De [illegible]

classes [illegible]

731. De [illegible]

732. De [illegible]

les [illegible]

738. De [illegible]

742. De [illegible]

sur la [illegible]

— De [illegible]

ecclésiastique [illegible]

tom. VI. [illegible]

— D'A[illegible]

pag. [illegible]

743. De [illegible]

son Royaume [illegible]

brefs. [illegible]

nus ecclésiast[illegible]

la guerre, & [illegible]

sique. *Reg.* tom. [illegible]

— De Rome [illegible]

de Reims, & met à sa place Milon qui jouissoit déja du siége de Tréves, quoiqu'il ne fût que simple Clerc. Il posséda ces deux grands siéges contre toutes les régles, pendant quarante ans.

716.

Théodose III. renonce à l'Empire en faveur de Léon d'Isaurie, & embrasse l'état Ecclésiastique.

Le Pape envoie l'Evêque Martinien, avec Georges Prêtre & Dorothée Soudiacre de l'Eglise Romaine, en Baviére, pour soutenir la foi qui y avoit déja été annoncée par saint Rupert, premier Evêque de Salzbourg.

Les Sarrasins font des courses jusques dans la Bourgogne & dans le Poitou.

Cette année les Moines Hibernois de l'isle de Hy, se rangerent à l'observance de l'Eglise Catholique, touchant la Pâque & la tonsure Ecclésiastique, par les instructions de saint Egbert Anglois, qui avoit embrassé la vie monastique en Irlande.

718.

Petronax citoyen de Bresse, après avoir embrassé la vie monastique à Rome, rétablit le monastere de S. Benoit au mont Cassin par ordre du Pape, qui fonda vers ce même tems le monastere de sainte Agathe à Rome.

En Espagne, Pelage Goth de nation, est élu Roi des Asturies par les Chrétiens du pays.

Le Calife Omar persécute les Chrétiens en Syrie, & fait plusieurs martyrs.

719.

Premiére mission de S. Boniface, Moine Anglois, en Allemagne.

720.

L'Empereur Léon associe à l'Empire son fils Constantin âgé de deux ans : on l'avoit surnommé Copronyme, parce qu'il avoit souillé les fonts baptismaux pendant qu'on le baptisoit.

721.

Concile de vingt-deux Evêques à Rome, le 5 Avril. Le

CONCILES DU HUITIEME SIECLE.

quelques autres matieres ecclésiastiques. *Ibid.*

766. D'*Orléans*, dans lequel Pepin détermine la guerre contre Gaifre, Duc D'Aquitaine & marche contre lui. *Ibid.* Ces trois derniers Conciles sont des assemblées des Etats, aussi bien que celles de Duren & de Nevers de 761 & 763.

767. De *Gentilly*, près Paris, par le Roi Pepin, sur la sainte Trinité & sur les mots *Filioque*, & les images. *Ibid.*

— * De *Rome* par l'Antipape Constantin, mais dont les actes furent brûlés par le Concile de l'an 769.

— De *Bourges*. *Lab.* seul, tom. I.

768. Assemblée de S. Denis, où Pepin partage son Royaume à ses enfans, Charles & Carloman. *Reg.* tom. XVII. *Lab.* VI. *Hard.* III.

769. De *Bourges*, indiqué par *Hard.* tom. I.

- - De *Rome*, touchant l'élection du Pape & le culte des images. *Imp.* imprimé *in-folio* à Rome, *en* [illegible] *Veronensi* 1735.

770. De *Wormes*, sur le Rhin, par Charlemagne. [illegible] matiere ecclésiastique, & dont on ne sait que le nom & la date. *Reg.* tom. XVII. *Lab.* tom. II. *Hard.* tom. III.

771. De *Valenciennes*, par Charlemagne, mais dont les Actes sont perdus. *Ibid.*

772. De *Bavière* (à Dingolfing) On accorda divers [illegible] Ce Concile fut assemblé par Tassillon, Duc de Bavière, avec quelques réglemens faits par ce Duc. *Ibid.*

773. De *Rome*, où le Pape Adrien accorde, [illegible] à Charlemagne le droit de [illegible] l'Evêque de Rome, mais quelques-uns [illegible] décret de Gratien. [illegible] *Adrianus*, [illegible]

De *Geneve*, par Charlemagne, dans le voyage [illegible] défendre l'Eglise Romaine contre Didier Roi des Lombards. *Ibid.*

775. De *Duren*, [illegible] Charlemagne alla faire la guerre aux Saxons. *Ibid.*

776. De *Wormes*, dans la guerre de Charlemagne contre les Saxons. *Ibid.*

777. De *Paderborn*, pour établir la foi dans la Saxe, indiqué seulement par *Harduin in indice*, tom. III.

779. De *Duren*, dans la guerre de Charlemagne contre les Saxons. *Ibid.*

780. De *Lipstad* en Allemagne, pour établir des Evêchés dans la Saxe. *Reg.* tom. XVIII. *Lab.* tom. VI. manque dans *Harduin.*

781. D'*Antioche*, pour les saintes images. *Hard.* seul, tom. III.

782. De *Cologne*, sur la discipline, assemblé par ordre de Charlemagne, & tiré de l'Histoire [illegible]. *Reg.* tom. XVIII. *Lab.* tom. VI. manque dans *Hard.*

- De *Lipstad*, sur la discipline. *Ibid.* manque dans *Hard.*

785. De *Paderborn*, pour l'établissement de la Religion en Saxe. *Reg.* tom. XVIII. *Lab.* tom. VI. *Hard.* tom. III.

De *Lichefeld*, pour faire un Archevêque. *Angl.* tom. I.

786. De *Wormes*, en faveur des Saxons convertis & de Witikind leur Duc, mais dont on n'a point les actes. *Ibid.*

[illegible] De *Chelchyth* en Cumberland, Province d'[illegible], sur la discipline. *Ibid.* *Angl.* tom. I.

[illegible]

[illegible]

787. De *Narbonne*, contre [illegible]

[illegible] De [illegible] en Angleterre [illegible] tom. I.

[illegible]

Clergé de la ville assista à ce Concile, qui fit dix-sept Canons; dont la plûpart sont contre ceux qui contractoient des mariages illicites avec leurs parentes ou des femmes consacrées à Dieu : le premier Canon comprend dans ce nombre celle dont le mari avoit été ordonné Prêtre, & qui s'y trouve par cette raison nommée *Prêtresse*; il lui étoit défendu de se marier même après la mort de son mari.

Saint Hubert transfere à Liége les reliques de S. Lambert, pour les déposer dans l'Eglise bâtie à la place de la maison où ce saint Evêque avoit été tué. Les miracles qui se firent en ce lieu y attirerent beaucoup de monde, ensorte que ce village se changea en une grande ville, où l'on transféra le siége de Mastrict.

Fondation de l'Abbaye de S. Gal en Suisse.

Un Juif Syrien séduit un grand nombre de personnes, en se donnant pour le Messie.

722.

Luitprand Roi des Lombards fait apporter de Sardaigne à Pavie le corps de S. Augustin, qui avoit été transporté dans cette isle lors de la persécution des Vandales en Afrique. Ces reliques furent mises dans l'Eglise du monastere de S. Pierre, que ce Roi avoit fait bâtir hors la ville, & qui a pris par la suite le nom de S. Augustin.

L'Empereur Léon contraint les Juifs & les Montanistes à se faire baptiser : plusieurs d'entr'eux se brûlent de désespoir dans leurs maisons.

723.

Seconde mission de S. Boniface Apôtre d'Allemagne. Il y alla cette seconde fois avec le caractere d'Evêque, qui lui fut conféré par le Pape dans l'Eglise de S. Pierre de Rome, le dernier de Novembre. Le Pape changea son nom, & lui donna celui de Boniface, au lieu de celui d'Oüinfrid qu'il portoit.

Les Juifs & les Arabes détruisent les images des Eglises par ordre du Calife Yesid, un des successeurs d'Omar, qui s'étoit laissé séduire par un Juif de Laodicée. Ce misérable lui avoit promis trente ans de régne, s'il détruisoit toutes les images; mais le Calife mourut l'année suivante.

CONCILES DU [illegible]

Charlemagne, [illegible] seul, tom. VII.

790. De [illegible]

791. De [illegible]

— De [illegible] (*Fore Julienne*) [illegible] sainte Tr[illegible] & la discipline [illegible] tom. VII. [illegible] mettent [illegible]

792. De [illegible] contre l'hérésie [illegible]

793. De [illegible] ture de S. Alban [illegible]

794. [illegible] l'Abbaye de S. [illegible]

— De [illegible] tre Félix d'U[illegible] Canon de ce C[illegible] difficulté, [illegible] au Concile de S[illegible]

— De [illegible] doter le [illegible] tom. I.

796. De [illegible] nités ecclésia[illegible]

797. Ca[illegible] que d'Orléans [illegible] ment de ses [illegible] *Lab.* tom. VII. [illegible]

798. D'[illegible] dation du [illegible] me. *Ibid.*

799. De [illegible] de la Pâque. *Ibid.*

— De [illegible] tion des biens de l'Eglise [illegible] *Anglic.* tom. I.

— D'*York*, [illegible] bauld.

— D'*Urgel*, contre [illegible] Félix. *Baluz.* [illegible]

— De *Rome*, [illegible] & Elipand de To[illegible] *Ibid.*

— D'*Aix-la-Chapelle*, [illegible] gel est déposé. *Ibid.*

800. D'*Urgel. Gall. Conf.* [illegible] IV pag. 16.

— De *Mayence*, sur la [illegible] tom. XX, &c.

— De *Clovesbow*, [illegible], pour les biens de l'Eglise [illegible] *Anglic.* tom. I.

[illegible]

724.

Saint Boniface fait de grands progrès dans sa mission, & annonce l'Evangile dans la Hesse & dans la Turinge.

725.

L'Empereur *Léon d'Isaurie* commence à se déclarer contre le culte des images : on a donné à ceux qui ont suivi cette erreur le nom d'*Iconoclastes*, c'est-a-dire, *brise-images*. L'Empereur étoit excité par un Evêque de Phrygie nommé Constantin. Cet homme peu éclairé fut sensible aux reproches continuels d'idolâtrie que les Musulmans faisoient aux Chrétiens au sujet du culte des images, & il fit passer tous ses scrupules dans l'esprit de l'Empereur, qui y étoit déja assez disposé de lui-même.

Eude Duc d'Aquitaine défait les Sarrasins dans une sanglante bataille : on dit qu'il resta sur la place plus de trois cens soixante-quinze mille de ces infideles.

726.

Révolution en Espagne par la conquête des Sarrasins : elle exposa le Royaume & l'Eglise de France aux plus grands malheurs. Ils s'emparerent de la Gaule Narbonnoise, ravagerent l'Aquitaine, pénétrerent jusqu'à Marseille. Ce fut sans doute alors que les Religieuses du monastere de S. Cyr ou de S. Sauveur, bâti proche de cette ville par Cassien, firent une action bien héroïque pour la défense de leur chasteté ; elles étoient au nombre de quarante. Eusébie leur Abbesse, les exhorta à tout sacrifier à la conservation de leur pudeur, & à se défigurer le visage d'une maniere à inspirer de l'horreur : pour leur donner l'exemple elle se coupa elle-même le nez, & toutes eurent le courage de l'imiter. Les Sarrasins ayant enfoncé le monastere, leur brutale passion frustrée de sa proie par ce pieux stratagême se changea en fureur, & ils massacrerent ces saintes filles. On voit le tombeau d'Eusébie dans le monastere de S. Victor de Marseille, & elle y est représentée le nez coupé. Les quarante Religieuses furent enterrées dans une même chapelle, dite *de la Confession*. Les Sarrasins saccagerent ensuite le monastere de Lerins, & firent mourir les Moines.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ANN.	[illegible]	[illegible]	
701	[illegible]	[illegible]	[illegible]
702	[illegible]	[illegible]	[illegible]
703	[illegible]	[illegible]	[illegible]
704	[illegible]	[illegible]	[illegible]
705	[illegible]	[illegible]	[illegible]
706	[illegible]	[illegible]	[illegible]
707	[illegible]	[illegible]	[illegible]
708	[illegible]	[illegible]	[illegible]
709	[illegible]	[illegible]	[illegible]
710	[illegible]	[illegible]	[illegible]
711	[illegible]	[illegible]	[illegible]
712	[illegible]	[illegible]	[illegible]
713	[illegible]	[illegible]	[illegible]
714	[illegible]	[illegible]	[illegible]
715	[illegible]	[illegible]	[illegible]
716	[illegible]	[illegible]	[illegible]
717	[illegible]	[illegible]	[illegible]
718	[illegible]	[illegible]	[illegible]
719	[illegible]	[illegible]	[illegible]
720	[illegible]	[illegible]	[illegible]
721	[illegible]	[illegible]	[illegible]
722	[illegible]	[illegible]	[illegible]
723	[illegible]	[illegible]	[illegible]
724	[illegible]	[illegible]	[illegible]
725	[illegible]	[illegible]	[illegible]
726	[illegible]	[illegible]	[illegible]
727	[illegible]	[illegible]	[illegible]
728	[illegible]	[illegible]	[illegible]
729	[illegible]	[illegible]	[illegible]
730	[illegible]	[illegible]	[illegible]
731	[illegible]	[illegible]	[illegible]
732	[illegible]	[illegible]	[illegible]
733	[illegible]	[illegible]	[illegible]
734	[illegible]	[illegible]	[illegible]
735	[illegible]	[illegible]	[illegible]
736	[illegible]	[illegible]	[illegible]
737	[illegible]	[illegible]	[illegible]
738	[illegible]	[illegible]	[illegible]
739	[illegible]	[illegible]	[illegible]
740	[illegible]	[illegible]	[illegible]
741	[illegible]	[illegible]	[illegible]
742	[illegible]	[illegible]	[illegible]
743	[illegible]	[illegible]	[illegible]
744	[illegible]	[illegible]	[illegible]
745	[illegible]	[illegible]	[illegible]
746	[illegible]	[illegible]	[illegible]
747	[illegible]	[illegible]	[illegible]
748	[illegible]	[illegible]	[illegible]
749	[illegible]	[illegible]	[illegible]
750	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Avignon, Viviers, Valence, Besançon, Lyon, Autun, Mâcon, &c. éprouverent leur fureur.

Saint Germain Patriarche de Constantinople écrit pour la défense du culte des images contre Constantin, & contre Thomas Evêque de Claudiopolis, qui s'étoit aussi déclaré pour la nouvelle hérésie.

Ina Roi des Saxons occidentaux en Angleterre vient à Rome, où il bâtit le Collége Anglois & une Eglise. Il imposa dans ses Etats une taxe d'un sol par maison pour fournir à l'entretien de ce Collége.

Saint Boniface consulte le saint Siége sur plusieurs doutes. Le Pape résout ses questions. Les deux premiéres concernent le mariage. Grégoire II. dit qu'il seroit à souhaiter qu'on n'en contractât pas entre parens; mais il veut qu'on use de quelque indulgence envers les barbares nouvellement convertis, & il leur permet de se marier dans le cinquiéme dégré. La réponse à la seconde question paroît singuliére; la voici:

„ Si par quelque infirmité une femme n'a pu rendre le devoir conjugal à son mari, vous demandez ce que fera le mari. Il seroit bon qu'il demeurât ainsi, & gardât la continence; mais s'il ne peut la garder, qu'il se marie plutôt. „ Cette décision n'a paru étrange à quelques Théologiens, que parcequ'ils n'ont pas fait réflexion qu'il s'agit d'un empêchement qui a ôté le pouvoir de consommer le mariage: car le Pape ne dit pas, *si la femme ne peut*; il dit, *si elle n'a pu*, *si non valuerit*. C'est à quoi M. Fleuri n'a pas fait assez d'attention, quand il a dit, *que cette décision prise à la rigueur seroit contraire à l'Evangile & à S. Paul*.

La septiéme réponse porte, Qu'on ne doit pas permettre à ceux ou à celles qui dans leur enfance ont été offerts par leurs parens dans les monasteres, de sortir ou de se marier.

[Cette discipline changea dès le siécle suivant; & on ordonna que les enfans qui avoient été offerts par leurs parens en bas âge, auroient le droit de choisir leur état quand ils seroient en âge de discrétion. Le dixiéme Concile de Tolède avoit défendu qu'on offrit des enfans dans les monasteres avant qu'ils eussent atteint l'âge de dix ans. Dans la Gaule & l'Italie on les offroit dès l'enfance. Voici la maniere dont on offroit un enfant pour être Moine ou Chanoine. On lui fai-

soit une couronne, & on le présentoit au Prêtre aprés l'Evangile, portant dans ses mains le pain & le vin pour le sacrifice. Quand le Prêtre avoit reçu l'offrande des mains de l'enfant, les parens prenoient la main de cet enfant, l'enveloppoient avec la nappe de l'Autel, & promettoient que ni par eux ni par d'autres personnes ils ne le porteroient jamais à quitter l'Ordre où il entroit. Ensuite ils mettoient sur l'Autel cette promesse écrite qui contenoit communément quelque legs fait au monastere en faveur de l'enfant qu'on y recevoit, ainsi qu'on le voit par quelques anciennes formules qui nous restent de ces offrandes.

Le neuviéme article de la réponse porte, Qu'il faut baptiser ceux qui ayant été enlevés à leurs parens dans leur enfance, ne savent s'ils ont été baptisés ou non. [On ne dit point de les baptiser *sous condition*, parceque ces mots qu'on ajoûte à la forme dans ce cas : *Si non es baptisatus*, sont de nouvelle date. Certainement on ne prétendoit point alors rebaptiser quelqu'un qui l'auroit été ; mais dans le doute, on se contentoit de la forme : *Ego te baptiso, &c.* sans addition, parcequ'on ne croyoit pas qu'il fût nécessaire d'exprimer de bouche que c'étoit sous condition qu'on le faisoit ; Dieu qui voit le fond des cœurs, connoissant bien qu'alors l'intention du Ministre étoit de baptiser seulement sous condition. Dans la suite les Scholastiques ont cru devoir admettre & exprimer la forme conditionelle : *Si non es baptisatus, &c.*]

727.

Les peuples de la Gréce & des Cyclades s'étant révoltés contre Léon, sous prétexte de son entreprise contre les images, envoient une armée sous la conduite d'un nommé Cosme, qui ayant livré bataille près de Constantinople est défait le 18 Avril, & amené à l'Empereur, qui lui fait trancher la tête.

728.

Luitprand Roi des Lombards se ligue contre le Pape avec Eutychius Gouverneur de Ravenne, qui avoit reçu de l'Empereur des ordres contre la personne du Pape. Luitprand s'avança avec son armée jusqu'aux portes de Rome ; mais le Pape étant venu au-devant de lui, le toucha tellement par

ses discours, que ce Prince lui demanda pardon après s'être prosterné à ses pieds, & l'engagea à recevoir aussi Eutychius à la paix.

729.

Les Sarrasins ravagent la Gaule Narbonnoise, pillent & détruisent les Eglises & les Monasteres, & font plusieurs martyrs.

730.

L'Empereur Léon fait un décret contre les images, dans un conseil tenu à Constantinople le 7 Janvier. Le Patriarche refusa d'y souscrire ; ce qui mit l'Empereur dans une si grande colere, qu'il envoya des Officiers avec ordre de le chasser du palais patriarchal à coups de poings & avec outrage : dès le 22 du même mois, il fit ordonner & mit en possession à main armée Anastase Syncelle, qui étoit dans ses sentimens. Léon se sentant plus de liberté sous ce nouveau Patriarche, fit aussi-tôt briser une grande image de Jesus-Christ en croix, qui étoit dans le vestibule du grand palais de Constantinople. Celui qui se chargea de l'abattre, étoit un de ses Ecuyers nommé Jouin, à qui cette action coûta la vie : plusieurs femmes que le hazard rendit témoins de ce sacrilége, tirerent l'échelle sur laquelle il étoit monté, & l'ayant fait tomber le mirent aussi-tôt en pieces. L'Empereur les fit punir du dernier supplice, & fit aussi mourir deux autres femmes & huit hommes pour cette même image : ils sont honorés comme martyrs par l'Eglise Grecque. Cependant la nouvelle de cette persécution ayant été portée en Italie, y causa de grands troubles : on abattit les images de l'Empereur, & on les foula aux pieds. Tous les peuples d'Italie étoient disposés à la révolte, & vouloient se soustraire à l'obéissance de Léon, si Grégoire ne s'y fût opposé par ses exhortations. Ce saint Pape faisoit tous les jours des processions à Rome pendant ce tems de trouble, & s'efforçoit d'appaiser la colere de Dieu par les jeûnes, les priéres & les aumônes.

Saint Porcaire Abbé de Lerins, & près de cinq cens Moines du même monastere sont martyrisés par les Sarrasins. Ces barbares s'étoient avancés en même tems dans l'Aquitaine jusqu'à Poitiers, où ils brûlerent l'Eglise de S. Hilaire ; mais leurs

leurs progrès furent arrêtés par Charles Martel, qui remporta sur eux une grande victoire près de cette ville, au mois d'Octobre de cette année.

731.

Mort du Pape S. Grégoire II. le 12 Février; Grégoire III. lui succede le 18 Mars. Un de ses premiers soins fut d'écrire à l'Empereur, pour lui faire de vifs reproches de ce que dans ses lettres il persistoit à soutenir la nouvelle hérésie, & même s'attribuoit le Sacerdoce avec l'Empire. Le Pape chargea de ses lettres un Prêtre nommé Georges, qui revint à Rome sans avoir osé les présenter à l'Empereur : on assembla un Concile où il fut mis en pénitence, après quoi on le renvoya avec les mêmes lettres; mais il ne put les rendre à l'Empereur, qui le fit arrêter en Sicile, & l'envoya en exil.

732.

Les Sarrasins, après avoir pris Avignon, Lyon, Dijon, Auxerre & plusieurs autres villes, viennent mettre le siége devant Sens : S. Ebbon Evêque de cette ville fait sur eux une vigoureuse sortie à la tête des habitans, les repousse, & les met en fuite.

Le Pape assemble à Rome un Concile de quatre-vingt-treize Evêques. Le Clergé, les Consuls & les principaux du peuple assisterent à ce Concile, dans lequel on fit un décret portant que quiconque mépriseroit l'usage de l'Eglise touchant la vénération des saintes images, seroit privé de la communion.

L'Empereur irrité contre le Pape & l'Italie révoltée, y envoye une grande flotte, qui fait naufrage dans la mer Adriatique : il confisque les terres du patrimoine de l'Eglise Romaine en Sicile, & continue à persécuter les Catholiques en Orient.

Le Pape accorde le titre d'Archevêque à S. Boniface Apôtre d'Allemagne, & lui envoie le pallium, avec pouvoir d'ordonner des Evêques dans les lieux où il jugeroit convenable. S. Boniface bâtit le monastere de S. Pierre & de S. Paul à Frislar, & celui de S. Michel à Hamanabourg.

Mort de S. Bede, surnommé le Vénérable.

733.

Charles Martel envoie en exil saint Eucher, Evêque d'Orléans.

734.

S. Boniface fait chasser de la Baviére un nommé *Eremoolf*, qui ramenoit le peuple à l'idolâtrie.

735.

L'Empereur Léon redouble ses efforts pour faire exécuter son édit contre les images.

736.

Fondation du monastere de Hirsfeld par S. Sturme, disciple de S. Boniface.

737.

Cleodulphe Roi de Northumbre en Angleterre, abdique la royauté pour embrasser la vie monastique.

738.

Saint Boniface vient conférer à Rome avec le Pape Grégoire III, qui lui fait présent d'un grand nombre de reliques.

739.

De retour en Baviére, il divise cette Province en quatre Diocèses, du consentement du Duc Odilon : ces quatre Evêchés étoient celui de Saltzbourg, celui de Frisingue, celui de Ratisbonne, & celui de Patave ou Passau.

Luitprand Roi des Lombards vient assiéger Rome, pour obliger le Pape à lui livrer Trasimond Duc de Spolette, qui s'y étoit refugié. Ce Prince, aidé des troupes Romaines, rentre dans Spolette, & recouvre presque toutes les villes de ce Duché.

740.

Ina Roi des Saxons occidentaux d'Angleterre, se fait Moine après avoir abdiqué la couronne, & s'être séparé d'avec sa femme Ethelburge, qui de son côté se fit Religieuse.

741.

Les Lombards faisoient tous les jours de nouvelles entreprises contre les Romains; ce qui engagea le Pape à écrire à Charles Martel des lettres très-pressantes pour obtenir son secours : il lui faisoit offre, s'il le lui accordoit, de se soustraire à l'obéissance de l'Empereur, qui ne secouroit point l'Italie, & de lui donner le Consulat de Rome. Charles étoit fort occupé alors contre les Sarrasins, qui avoient fait de nouvelles courses jusqu'a Marseille ; ainsi il se contenta d'envoyer des présens a Rome, apres avoir reçu avec grand honneur la légation du Pape. Il mourut le 20 Octobre de cette année, après avoir partagé entre ses deux fils, Carloman & Pepin, le Royaume de France, qu'il avoit possédé lui même depuis la mort du Roi Thierri III, avec le titre de Duc ou Prince des François. Le Pape Grégoire ne lui survécut guères; il mourut le 28 Novembre suivant. Il eut pour successeur Zacharie, qui monta sur le saint Siége le 3 Décembre. L'Empereur Léon mourut aussi cette année. Constantin son fils, surnommé Copronyme, continua à régner seul : il étoit, comme son pere, ennemi du culte des images.

Grégoire III. est le premier des Souverains Pontifes qui se soit mêlé hautement des intérêts des Princes : exemple pernicieux qui eut des suites bien funestes pour le Sacerdoce & pour l'Empire. Nos anciens Auteurs remarquent que l'ambassade qu'il envoya a Charles Martel au sujet des Lombards, est la premiére que les Papes aient envoyée à la Cour de France.

Le Calife Icham fait mourir tous les Chrétiens pris en guerre, dans toutes les villes de son Empire.

742.

Le Pape confirme l'érection de trois nouveaux Evêchés, faite en Allemagne par S. Boniface : celui de Virsbourg est le seul qui ait subsisté.

Carloman assemble, le 21 Avril, un Concile dans ses Etats de Germanie : l'Archevêque Boniface y présida. Carloman date la convocation qu'il en fit, de l'an de l'incarnation du Seigneur 742, le 21 Avril. [On datoit auparavant en France des années du Monarque régnant.] C'est ici le premier acte

public où l'on trouve les années comptées depuis l'incarnation de Jesus-Christ. On fit dans ce Concile plusieurs réglemens divisés en sept articles, & énoncés au nom du Prince Carloman. Voici comment il y parle : 1°. Par le conseil des Prélats & des Seigneurs de nos Etats, nous avons établis des Evêques dans les villes. . . . . Nous avons ôté les biens de l'Eglise aux faux Prêtres, aux Diacres & aux Clercs fornicateurs : nous les avons dégradés & contraints de faire pénitence. 2°. Nous avons absolument défendu aux serviteurs de Dieu (c'est-à-dire, aux Clercs & aux Moines) de porter les armes, de combattre & d'aller à la guerre, excepté ceux qui suivent l'armée pour y faire l'Office divin, pour célébrer la Messe, & porter les reliques des Saints. Ainsi que le Prince ait (à l'armée un ou deux Evêques, avec des Prêtres & des *Chapelains*. [C'est la premiére fois qu'on trouve ce nom.] Comme la plus précieuse relique de l'Oratoire des Rois de France étoit la chappe de S. Martin, l'Oratoire où on la gardoit fut nommé *Chapelle*, & les Prêtres qui le desservoient, *Chapelains*. Telle est l'origine de ces noms, devenus communs à tous les Oratoires & à tous ceux qui les desservent.] Que chaque Préfet [On peut entendre par ce mot, un Colonel ou Capitaine.] ait un Prêtre qui puisse juger des péchés de ceux qui se confessent, & leur imposer pénitence. Nous avons aussi défendu à tous les serviteurs de Dieu de chasser dans les bois avec des chiens, & d'avoir des éperviers ou des faucons. [On voit par ce Canon qu'il y avoit dès-lors des Aumôniers pour confesser les soldats.] 3°. Nous avons aussi ordonné, suivant les Canons, que chaque Prêtre fût soumis à son Evêque diocésain, & lui rendît compte tous les ans, en Carême, de la maniere dont il s'acquitte de son ministere, soit en ce qui concerne l'administration du baptême & la foi catholique, soit en ce qui regarde les priéres & l'ordre du service. . . . . 5°. Nous avons aussi ordonné que chaque Evêque, aidé du Magistrat qui est défenseur de son Eglise, veillât à ce que le peuple Chrétien n'observât plus de superstitions païennes, telles que les sacrifices des morts, les sortiléges, les victimes que des hommes insensés immolent comme des idolâtres auprès des Eglises, sous le nom des saints Martyrs & Confesseurs ; & ces feux sacriléges nommés *Ned fratres*. [Le feu nommé *Ned fratres* ou *Nod-*

fer, étoit un feu que le peuple superstitieux regardoit comme miraculeux, parcequ'on le produisoit en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre. Par rapport au Magistrat dont il est ici parlé, il y a dans le texte, *Gravione. Gravio* ou *Graphio*, signifie proprement un Comte, un Juge, d'où vient le nom de *Landgrave*, c'est-à-dire, Comte de la province ou de la Terre. 6°. Nous avons aussi décerné qu'après ce Concile, qui que ce soit des serviteurs ou des servantes de Dieu qui sera tombé dans le péché de fornication, en fasse pénitence en prison, au pain & à l'eau. Si c'est un Prêtre, qu'il passe deux ans en prison, au pain & à l'eau; qu'il soit fouetté jusqu'au sang, & que l'Evêque puisse augmenter la peine. Si c'est un autre Clerc ou un Moine qui soit tombé dans le même péché, qu'après avoir été fouetté, il passe un an en prison. Qu'on fasse faire la même pénitence aux Religieuses qui ont reçu le voile, & qu'on leur rase la tête. [On coupoit les cheveux aux Religieuses en les consacrant à Dieu, mais on ne les rasoit point.] 7°. Nous avons encore ordonné que les Prêtres & les Diacres ne portassent plus de saies comme les laïcs, mais des chasubles comme les serviteurs de Dieu; que les Moines & les Religieuses observassent dans les monasteres & dans les hôpitaux la régle de saint Benoît. [Jusqu'alors la plûpart des monasteres de la Gaule avoient suivi des usages & des réglemens différens les uns des autres. Carloman voulut établir l'uniformité, & faire recevoir partout la régle de S. Benoît, qui étoit déja la plus commune; mais cet ouvrage ne fut pas alors consommé.]

743.

Le Calife Oualid fit souffrir le martyre à plusieurs Chrétiens : de ce nombre furent Pierre Métropolitain de Damas, qui après avoir eu la langue coupée, fut exilé dans l'Arabie heureuse, où il mourut; & Pierre Evêque de Majume, qui eut la tête tranchée.

Cosme Patriarche Melchite d'Alexandrie, quitte l'hérésie des Monothélites, & retourne à la créance orthodoxe avec son peuple : les Melchites [illegible] les Mahometans d'Alexandrie depuis [illegible].

Concile de Leptines, aujourd'hui Lestines, en Cambresis. Il s'assembla le premier Mars par ordre de Carloman, [illegible]

Boniface y préſida : on n'y fit que quatre Canons. Pour ſubvenir aux frais des guerres que nous ſommes obligés de faire, dit Carloman dans le ſecond Canon, nous avons réſolu, de l'avis des ſerviteurs de Dieu & du peuple Chrétien, de retenir quelque tems une partie des biens de l'Egliſe à cens, pour l'entretien de notre armée; à condition que chaque année, par chaque famille d'eſclave, on paiera de redevance à l'Egliſe ou au Monaſtere un ſol ou douze deniers, & que ces biens retourneront à l'Egliſe après la mort de celui à qui ils auront été ainſi donnés, à moins que la néceſſité n'oblige le Prince de les donner à un autre aux mêmes conditions; mais qu'en cela on ait toujours ſoin que l'Egliſe & le Monaſtere ne manque pas du néceſſaire; car en ce cas il faudra leur reſtituer les biens ainſi aliénés. [Ce Canon eſt remarquable; on y lit dans le texte, *de unâ quâque caſatâ*. Ce mot ſignifie une famille d'eſclaves. [On nommoit *caſati homines*, les eſclaves ou les colons qui cultivoient les terres.]

Le quatriéme Canon condamne à quinze ſols d'amende, quiconque s'adonnera à quelque ſuperſtition païenne.

On rapporte au Concile de Leſtines une formule de renonciation au démon & à ſes œuvres en langue Tudeſque, qu'on trouve à la fin des actes de ce Concile, avec un catalogue des ſuperſtitions païennes qui étoient encore en uſage. Il y eſt parlé des ſacriléges ſur le tombeau des morts, [Ce ſont les viandes qu'on y mettoit comme pour ſervir de nourriture aux mânes.] des ſacrifices qu'on faiſoit dans les forêts & ſur des pierres en l'honneur de Mercure, de Jupiter; des augures qu'on tiroit de la fiente des oiſeaux, de celle des chevaux ou des bœufs, & des éternuemens; du feu *Nodfir*, dont on a parlé ſous l'année précédente; de la ſuperſtition du peuple, qui pendant l'éclypſe de la lune crioit : *O lune! ſoyez victorieuſe;* parcequ'on imaginoit qu'elle étoit alors aux priſes avec un dragon qui vouloit la dévorer; des repréſentations d'hommes, faites avec de la pâte ou du linge, qu'on portoit par les campagnes; des figures de pieds & de mains faites de bois; de l'opinion où le peuple étoit que les femmes magiciennes mangeoient la lune, & pouvoient enlever les cœurs des hommes; & de quelques autres ſuperſtitions que nous ne connoiſſons plus, telle que celle qui eſt nommée *le bien de ſainte Marie*. On trouve joint à ce ca-

talogue deux discours; l'un contre les mariages illicites, l'autre contre l'observation du Sabbat.

L'Empereur fait crever les ieux au Patriarche Anastase, & le fait promener par la ville de Constantinople, monté sur un âne, la tête tournée du côté de la queue. Il fait aussi crever les yeux à Artabase qui s'étoit révolté, & à ses deux fils Nicephore & Nicetas.

744.

Concile de Soissons, le 3 Mars: il fut composé de vingt-trois Evêques: le Prince Pepin qui l'avoit convoqué, y assista avec plusieurs Seigneurs; on y fit dix Canons. Le premier regarde le rétablissement de la discipline déchue sous les Princes précédens. Le second ordonne de brûler les croix que l'hérétique *Adalbert* avoit plantées en divers lieux pour séduire le peuple. Cet Adalbert étoit un Prêtre François qui dogmatisoit contre les assemblées publiques des Fideles dans les Eglises: il se prétendoit inspiré, & excusoit la fornication & l'adultere. Le dernier Canon porte, Que quiconque n'observera pas les Décrets du Concile, sera jugé par le Prince avec les Evêques & les Comtes, & condamné à l'amende suivant la loi. Comme ces assemblées étoient mixtes, il n'est pas étonnant qu'on y joignît les peines temporelles aux spirituelles.

On met sous cette année un autre Concile tenu en Allemagne contre Adalbert, & contre un autre hérétique nommé *Clément*: C'étoit un Prêtre Ecossois qui soutenoit à peu près les mêmes erreurs; il ajoutoit que Jesus-Christ descendant aux enfers, en avoit délivré tous les damnés, même les infideles & les idolâtres.

Fondation de l'Abbaye de Fulde en Allemagne par le Prince Carloman & par S. Boniface: le premier Abbé fut S. Sturme disciple de S. Boniface, qui y vit sous sa conduite jusqu'à quatre cents Moines. Cette Abbaye devint l'école la plus célébre de toute l'Eglise d'Occident pendant le huitiéme & le neuviéme siécles.

Le Pape assemble à Rome un Concile composé de quarante Evêques d'Italie & de tout le Clergé de Rome: on y fit quinze Canons, la plupart touchant la vie cléricale & les mariages illicites. Le onziéme porte, Qu'on ne fera les ordinations

qu'aux premier, quatriéme, septiéme & dixiéme mois, c'est-à-dire, aux Quatre-tems. Le douziéme défend aux Clercs de plaider devant les Juges séculiers ; leurs différends doivent être jugés par l'Evêque, & ceux des Evêques par le Pape.

745.

Concile de Rome, le 25 Octobre, pour la condamnation des hérétiques Adalbert & Clément, & de leur doctrine : il fut composé de huit Evêques, le Pape compris ; le Clergé de Rome y assista.

Il est parlé dans ce Concile de Rome d'un Georges, *Notaire régionaire*, & d'un autre qui étoit *Sacellaire*. Il y avoit à Rome sept Notaires régionaires établis, à ce qu'on croit, par S. Clément, pour recueillir fidelement les actes des Martyrs dans les différens quartiers de la ville qui leur étoient assignés. Les Notaires régionaires ont pris dans la suite le nom de *Protonotaires*. Le *Nomenclateur* étoit chargé d'écrire les noms de ceux que le Pape vouloit faire manger à sa table, & de les inviter de sa part avant qu'ils fussent sortis de l'Eglise. Le Sacellaire avoit l'intendance sur le fisc ou le trésor de l'Eglise. Les Empereurs & les Rois en avoient aussi dans leurs palais, & qui étoient comme les gardes du trésor.

Adalbert, qui fut condamné dans ce Concile, étoit un de ces hommes dont le caractere doit être remarqué. Dès sa jeunesse il chercha à s'attirer des honneurs par son hypocrisie. Il publia qu'un Ange du Seigneur lui avoit apporté des reliques des extrémités du monde, & que depuis ce tems il obtenoit de Dieu tout ce qu'il demandoit. Il séduisit par ses artifices beaucoup de personnes, & trouva des Evêques qui l'ordonnerent pour de l'argent. La dignité épiscopale lui inspira tant d'orgueil, qu'il s'élevoit au-dessus des Apôtres : il dédia même des Oratoires en son propre nom, planta des croix, & érigea de petites Chapelles dans les campagnes & auprès des fontaines, où il assembloit les peuples qui, au mépris des Evêques, y accouroient en foule, en se disant les uns aux autres : *les mérites de saint Adalbert nous sauveront*. Il eut la hardiesse de donner de ses ongles & de ses cheveux pour être portés & honorés comme des reliques. Enfin lorsque les peuples venoient se prosterner à ses pieds

pour lui confesser leurs péchés, il leur disoit : *Je sçais tous vos péchés, parceque les choses cachées me sont connues : il n'est pas nécessaire que vous les confessiez. Vos péchés passés vous sont remis ; soyez en repos, & retournez en paix dans vos maisons.*

Dans la seconde session on présenta au Concile une vie d'Adalbert, que cet imposteur avoit fait composer de son vivant, & faisoit répandre pour se faire honneur. Elle commençoit ainsi : [Au nom de notre Seigneur Jesus-Christ, commence la vie du saint & bienheureux serviteur de Dieu Adalbert, Evêque illustre en tout, & donné au monde par un choix spécial de Dieu. . . . Il fut couronné par la grace de Dieu, & sanctifié dans le ventre de sa mere, &c.] On lut le reste de cet écrit fanatique, & une lettre que ce même séducteur publioit avoir été écrite par Jesus-Christ, tombée du ciel à Jérusalem, trouvée à la porte Ephrem par l'Archange Michel, & portée par cet Archange à Rome.

Dans la troisiéme session on lut une oraison qu'il avoit composée pour son usage. Elle commençoit ainsi : [Seigneur, Dieu tout-puissant, pere de notre Seigneur Jesus-Christ, fils de Dieu, Alpha & Omega, qui êtes assis sur le septiéme trône, . . . Je vous invoque, je vous prie & vous invoque Ange Uriel, Ange Raguel, Ange Tobihel, Ange Michel, Ange Inias, Ange Tubuas, Ange Sabaoc, Ange Simiel.] Quand on eut achevé de lire cette oraison, le Pape dit : Très-saints Freres, que pensez-vous de cette priere ? Les Evêques & les Prêtres répondirent : Il faut jetter au feu les écrits qu'on a lus, & anathématiser leurs Auteurs : car excepté le nom de *Michel*, ce ne sont pas des noms d'Anges, mais de Démons, que ce novateur a invoqués dans ces prieres. On déposa les deux imposteurs Adalbert & Clément ; on leur dit anathême & à tous ceux qui suivroient leurs erreurs.

Voici, au sujet de ce qu'on vient de lire, une remarque qui surprendra beaucoup de Lecteurs. Dans d'anciennes Litanies qui étoient en usage en France du tems de Charlemagne, puisqu'on y prie pour ce Prince & pour ses enfans, Urihel ou Uriel, Raguel & Tobihel sont encore invoqués comme de saints Anges, quoique le Concile dont nous parlons eût déclaré que c'étoient des noms de Démons ; tant il est difficile de déraciner les superstitions populaires.

Second Concile de Germanie, tenu par S. Boniface quelque tems avant le Concile de Rome de 745. Il s'étoit élevé une contestation entre les Missionnaires de Baviere, au sujet du baptême administré par un Prêtre qui ne sçachant pas le latin, prononçoit ainsi la formule : *Baptiso te, in nomine Patria, & Filia, & Spiritua sanda.* S. Boniface étoit d'avis de rebaptiser ceux qui l'avoient reçu sous cette formule ; mais les deux Missionnaires qui travailloient avec lui porterent l'affaire au Pape, qui décida en leur faveur, & jugea le baptême valide.

On croit que ce fut de ce même Concile que S. Boniface écrivit une lettre à Ethelbade Roi des Merciens, qui vivoit dans un scandaleux concubinage, cherchant jusques dans les monasteres de Religieuses des victimes à son infâme passion. Il y rapporte plusieurs traits qui montrent l'estime que des idolâtres faisoient de la chasteté. [En Saxe, dit-il, si une fille ou une femme mariée se laisse corrompre, on les oblige souvent de se pendre elles-mêmes ; après quoi on brûle leurs corps, & on pend sur leur bûcher leurs amans. Quelquefois les femmes s'attroupent pour venger l'honneur de leur sexe, dépouillent la coupable jusqu'à la ceinture, & la conduisent en la fouettant par les villages, jusqu'à ce qu'elle expire sous leurs coups. [Tacite parle de cet usage ; mais il dit que c'est le mari qui conduit sa femme en la fustigeant : *paucissima in tam numerosa gente adulteria quorum pœna præsens & maritis permissa. Accisis crinibus nudatam expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit.* De moribus German.]

[Parmi les Vinides, continue ce Saint ; qui sont d'ailleurs un mauvais peuple, les femmes ont tant de respect pour les liens sacrés du mariage, qu'elles craignent de survivre à leurs maris. On en voit qui se donnent la mort, pour être brûlées sur le même bûcher. Si les Gentils en agissent de la sorte, vous qui êtes un Prince chrétien, ne rougirez-vous pas des désordres où l'amour criminel vous engage ? &c.]

746.

Rachis Roi des Lombards, fait une paix de vingt ans avec le Pape & les Romains.

Grand tremblement de terre en Syrie & en Palestine, qui renverse plusieurs Eglises & plusieurs Monasteres.

747.

Saint Boniface eſt fait Archevêque de Mayence, à la place de Gevilieb, dépoſé pour homicide.

Nous avons une ancienne collection de trente-ſix Canons, qui ſont attribués à S. Boniface. Le vingt-ſeptiéme porte : Quand on baptiſe quelqu'un dans le doute s'il eſt baptiſé ou non, on doit dire ainſi la formule : *Si tu n'es point encore baptiſé, je te baptiſe, &c.* [C'eſt la premiére fois qu'on trouve un Sacrement adminiſtré ſous condition exprimée.] Le trente-ſixiéme Canon contient une liſte des principales Fêtes qu'on doit chommer, & dont les Prêtres doivent avertir le peuple le Dimanche précédent. La voici : à Noël quatre jours ; la Circoncision ; l'Epiphanie ; la Purification ; à Pâques, trois jours outre le Dimanche ; l'Aſcenſion ; la Nativité de S. Jean-Baptiſte ; S. Pierre & S. Paul ; l'Aſſomption de ſainte Marie ; la Nativité de ſainte Marie ; S André. Il n'eſt pas parlé dans cette liſte de la Pentecôte, parce-qu'on avoit averti dans le trente-quatriéme Canon, qu'il falloit la célébrer comme Pâques, & jeûner la veille. (Il y a cependant pluſieurs Egliſes, encore aujourd'hui, qui n'ont point de jeûne la veille de la Pentecôte.) L'Editeur qui a donné le premier cette collection au public, en conclut qu'il y avoit alors peu de Fêtes. Mais il ne s'agit ici que des Fêtes les plus ſolemnelles, & qu'il falloit célébrer, comme porte le titre *Primo modo.* (C'eſt la premiére fois qu'on trouve la Nativité de la Vierge au rang des Fêtes. Il paroît même que dans pluſieurs Egliſes de France, l'inſtitution en eſt plus récente. D'anciens catalogues de Fêtes, publiés au neuviéme ſiécle, ne font pas encore mention de la Nativité de la Vierge, & le ſaint Evêque Fulbert de Chartres, en parle comme d'une fête aſſez nouvelle de ſon tems.. On croit que l'Egliſe d'Angers fut une des premiéres à la célébrer ; & que c'eſt la raiſon pourquoi en Anjou & dans quelques Provinces voiſines, on nomme cette fête l'*Angevine.*)

Le principal objet des Canons que publia S. Boniface, étoit la réformation du Clergé dont il déploroit ſouvent les déſordres. On lui demanda un jour s'il étoit permis de ſe ſervir de calices de bois pour les ſacrés Myſteres. Il répondit

en soupirant : *Autrefois l'Eglise avoit des calices de bois & des Prêtres d'or : aujourdhui elle a des calices d'or & des Prêtres de bois. Valafrid. Strabo de Officiis Ecclesiasticis. cap. 4. tom. 10. Biblioth. P. P.*

Concile national d'Angleterre à Cloveshou : on y fit trente Canons de discipline. Le treiziéme ordonne d'observer toutes les fêtes de l'année suivant le Martyrologe Romain : (on croit que c'est ici la premiere fois qu'il est fait mention de ce Martyrologe, & que le Concile y parle de celui de Bede :) le vingt-sixiéme Canon est contre ceux qui prétendoient, par des aumônes, diminuer ou commuer la pénitence canonique : le vingt-septiéme condamne ceux qui s'imaginoient s'acquitter de la pénitence, en la faisant faire par d'autres personnes qui jeûnoient ou chantoient des Pseaumes pour eux. Ce Concile fut composé de douze Evêques.

Le Prince Carloman laisse ses Etats & la tutelle de Drogon son fils à Pepin son frere : il va à Rome où il reçoit l'habit monastique de la main du Pape Zacharie, & se retire sur le Mont-Soracte, où il bâtit un Monastere en l'honneur du Pape S. Sylvestre. Ce lieu s'appelle aujourd'hui le Mont Saint-Sylvestre.

Pepin, de concert avec les Evêques, consulte le Pape Zacharie sur plusieurs points de discipline.

748.

Le Pape adresse une lettre à S. Boniface, dans laquelle il condamne un Prêtre Ecossois nomme *Samson*, qui soutenoit qu'on pouvoit devenir Chrétien sans baptême, par la seule imposition des mains de l'Evêque. Il ajoute, en parlant du Prêtre Vigile : „ Quant à sa perverse doctrine, s'il est „ prouvé qu'il soutienne qu'il y a un autre monde & d'au„ tres hommes sous la terre, un autre soleil & une autre „ lune, chassez-le de l'Eglise dans un Concile, après l'avoir „ dépouillé du sacerdoce. " L'année précédente le Pape avoit écrit à S. Boniface, pour lui récommander de faire examiner de nouveau dans un Concile la cause d'Adalbert & de Clément. Ainsi le Pape renvoyoit encore sur les lieux cette affaire dejà jugée au Concile de Rome ; ce qui est très-digne de remarque.

750.

Rachis, Roi des Lombards renonce à la dignité royale, reçoit l'habit monastique à Rome de la main du Pape, & se retire au Mont-Cassin : Tasia sa femme & Ratrude sa fille renoncerent au monde à son exemple, & bâtirent un Monastere de filles près du Mont-Cassin, dans le lieu nommé Plombariole.

Pepin est déclaré Roi de France dans une assemblée de la nation tenue à Soissons le 1 Mars, & sacré en cette qualité par saint Boniface de Mayence. Childeric III, dernier Roi de la premiére race, Prince foible & incapable de gouverner, fut privé de la royauté, & enfermé dans le monastere de Sithieu, aujourd'hui saint Bertin, & son fils Thierri dans celui de Fontenelle. Pepin avoit eu soin de faire consulter le Pape pour savoir s'il étoit à propos que les choses demeurassent dans l'état où elles étoient à l'égard des Rois de France, qui depuis long-tems n'en avoient plus que le nom : à quoi le Pape répondit, *Que pour ne point renverser l'ordre, il valoit mieux donner le nom de Roi à celui qui en avoit le pouvoir.*

751.

Le Pape accorde à saint Boniface un privilége pour son monastere de Fulde, avec exemption de la jurisdiction de tout Evêque, excepté du saint Siége ; ensorte qu'aucun n'entreprenne d'y célébrer la Messe, s'il n'y est invité par l'Abbé.

Zacharie répond aux nouvelles questions que S. Boniface lui avoit faites. Il demandoit s'il étoit permis de manger des geais, des corneilles & des cicognes. Le Pape répond qu'on doit bannir ces oiseaux de la table des Chrétiens, & encore plus la chair de Castor, de liévre & de cheval sauvage. Cette décision est fondée sur ce que le liévre est mis dans l'ancienne loi parmi les animaux immondes. Car quoique les Chrétiens sussent que ces observances légales ne les obligeoient plus, ils avoient toujours quelque aversion pour ces viandes. C'est pourquoi S. Boniface demanda aussi s'il étoit permis de manger du lard crud, & après combien de tems on devoit le manger. Le Pape répond que les Peres n'ont

rien marqué là-dessus : mais qu'il lui conseille de n'en pas manger qui n'ait été desséché par la fumée ; que si on le mange crud, il faut attendre après Pâques à le manger. Ces réglemens n'étoient que pour civiliser les Barbares de la Germanie, qui se nourrissoient souvent de viandes, dont les Nations policées avoient horreur.

Saint Boniface avoit aussi demandé quelles étoient les cérémonies usitées par les saints Peres pour le feu Paschal. Le Pape répond que le Jeudi saint, pendant qu'on fait le saint chrême, on allume dans un lieu secret de l'Eglise, qui représente le tabernacle intérieur, trois grandes lampes dont l'huile a été ramassée de diverses lampes de l'Eglise : que ces trois lampes doivent contenir assez d'huile pour être allumées jusqu'au troisiéme jour ; & que le Prêtre en ayant pris du feu pour la bénédiction des Fonts Baptismaux, doit faire un nouveau feu. Pour ce qui regarde les cristaux, ajoute le Pape, nous n'avons là-dessus aucune tradition. (Ces cristaux servoient en quelques Eglises de miroirs ardens pour faire un nouveau feu, le Samedi saint.)

Saint Boniface avoit consulté le Pape sur la maniére dont il falloit en user avec des personnes qui tombent du mal caduc, & sur ce qu'il convenoit de faire à des chevaux qui avoient la même maladie. Les hommes, dit le Pape, qui ont ce mal de naissance, ne doivent point habiter dans les villes, mais à la campagne ; on ne doit pas néanmoins les éviter quand ils demandent l'aumône ; pour ceux qui ne sont pas nés avec ce mal, il faut les souffrir dans les villes, & les guérir ; cependant ils ne s'approcheront de la communion qu'après les autres. (C'étoit à cause de la communion du sang qu'on prenoit dans le même calice.)

Pour les chevaux qui sont atteints de ce mal, si on ne peût les guérir, il faut les jetter dans des fosses. Il faut aussi séparer les animaux mordus par des chiens ou par des loups enragés ; ou s'ils sont en petit nombre, les jetter dans des fosses. (Cette maladie est nommée dans le texte *Morbus regius*, que plusieurs Dictionnaires expliquent de la jaunisse : *Morbus regius* est une maladie Epileptique.)

Saint Boniface s'étoit encore accusé de n'avoir pas toujours fait les Ordinations dans les tems marqués par les Canons. Comme vous l'avez fait par zèle pour la foi, lui dit

le Pape, nous prions le Seigneur qu'il vous le pardonne. Enfin, comme il avoit prié le Pape de lui marquer les endroits du Canon de la Messe où il faut faire des croix, Zacharie lui dit qu'il les a marquées sur un papier qu'il a donné à Lul son envoyé, & qui doit servir de modéle.

752.

Mort du Pape Zacharie le 15 Mars: le Prêtre Etienne, élu pour lui succéder, meurt au bout de quatre jours, sans avoir été sacré Quelques Auteurs ne laissent point de le compter parmi les Papes; ce qui fait la différence du nombre de ceux qui ont porté le nom d'Etienne: peu de jours après sa mort on élut un autre Etienne qui fut sacré le 26 du même mois. On prétend que c'est le premier Pape qui ait été porté sur les épaules des hommes à son inthronisation, & qu'il a donné lieu à cette coutume.

Fondation du monastere de Nonautule en Italie, par saint Anselme: il rassembla dans ce monastere, dont il fut le premier Abbé, jusqu'à onze cens Moines. Il en avoit fondé un autre à Fanan en 750. Anselme étoit Duc de Frioul, lorsqu'il renonça au siécle pour embrasser la vie monastique, dont l'habit lui fut donné à Rome par le Pape, qui lui donna aussi le bâton pastoral en le consacrant Abbé.

753.

Pepin fait assembler un Concile à Verberie, maison royale dans le Soissonnois. On y dressa vingt-un Canons dont la plupart concernent le mariage. On reconnoit en les lisant que les Evêques n'étoient point assez instruits des régles de l'Eglise, touchant l'indissolubilité de ce sacrement. C'est une suite de l'ignorance qui regnoit dans le Clergé, sur-tout depuis que les Prélats étoient devenus guerriers. Le Pere le Cointe & M. Fleury, pour excuser les Evêques de ce Concile, prétendent qu'il ne faut entendre la liberté qu'ils donnent de se remarier, qu'après la mort de l'un des époux; mais la simple lecture des Canons suffit pour faire voir combien cette interprétation est insoutenable. On y voit avec peine que les regles les plus sacrées étoient ignorées de ceux mêmes qui vouloient les enseigner, sur-tout par rapport à l'indissolubilité du mariage. On y voit aussi qu'une partie de

la pénitence des grands crimes, étoit d'exclure du mariage pour toujours. Le dix-huitiéme Canon porte : Si une femme se plaint que son mari n'a jamais consommé le mariage, *qu'ils allent à la Croix* ; & si ce que la femme dit se trouve vrai, qu'ils soient séparés, & qu'elle fasse ce qu'elle voudra. Nous parlerons dans nos *Remarques*, à la fin de ce siécle, de ce jugement de la Croix. Il se trouve d'autres réglemens faits sous Pepin, & à ce qu'on croit dans un Concile de Metz, sans qu'on sache en quelle année. Ils sont en partie civils & en partie ecclésiastiques, parceque les assemblées où l'on dressoit ces articles, étoient composées d'Evêques & des Seigneurs Laïques.

1°. On y condamne à de grosses amendes pécuniaires, ou à la prison, les hommes libres qui commettent des incestes, même avec leurs commeres & avec leurs maraines de baptême ou de confirmation : (ce qui marque qu'il y avoit des parains & des maraines pour la Confirmation.) Les esclaves & les affranchis, coupables de ce crime, sont condamnés au fouet ou à la prison : & si leur maître souffre qu'ils retombent, il paiera au Roi soixante sols d'amende. Si l'homme libre ne se corrige de ce désordre, on défend de le recevoir chez soi, ou de lui donner à manger, sous la même peine.

2°. Les Ecclésiastiques des ordres supérieurs, coupables du même crime d'inceste, seront déposés ; les autres seront fustigés ou emprisonnés.

3°. L'Archidiacre de l'Evêque avertira avec le Comte, les Prêtres & les Clercs de se trouver au Concile. Si quelque Prêtre refuse d'y venir, le Comte lui fera payer soixante sols d'amende au profit de la Chapelle du Roi, & l'Evêque fera juger selon les Canons, le Prêtre ou le Clerc réfractaire. Si quelqu'un accuse un Prêtre ou un Clerc, ou quelque incestueux, le Comte fera comparoître la personne accusée devant le Roi, avec un envoyé de l'Evêque, & le Roi punira le coupable pour la correction des autres.

4°. Défenses d'exiger aucun tribut pour les vivres non plus que pour le passage des chariots vuides, des chevaux de charge, ou des Pélerins qui vont à Rome ou ailleurs. Défense d'arrêter ces derniers au passage des ponts, des écluses, des bacs, ou de les inquiéter sur leur petit bagage.

[illegible]

mére [illegible]
de [illegible]
voir [illegible]

[illegible]
fait avec [illegible]
siége [illegible]
ment [illegible]
présens & [illegible]

d'aller trouver le Roi Pepin en France. Dès que le Roi eut appris que le Pape avoit passé les Alpes, il envoya au-devant de lui le Prince Charles son fils, & il y alla lui même, lorsque le Pape ne fut plus qu'à une lieue de la ville de Pontyon en Champagne, où devoit se faire l'entrevue. En l'abordant il descendit de cheval, & se prosterna, de même que sa femme, ses enfans, & tous les Seigneurs de sa Cour, & il marcha même quelque tems à côté du cheval du Pape, lui servant d'Ecuyer. Le Pape arriva à Pontyon le 6 Janvier 754 en chantant des hymnes & des cantiques spirituels avec tous ceux de sa suite, & fit aussi-tot de grands présens au Roi & aux Seigneurs. Le lendemain il parut avec tout son Clergé sous la cendre & le cilice, & se prosterna aux pieds du Roi, le conjurant de le délivrer lui & le peuple Romain de la domination des Lombards: il demeura en cette posture, jusqu'à ce que le Roi & les Seigneurs lui eussent tendu la main. Anastase qui rapporte ce fait, dit que le Pape vouloit que le Roi lui-même le relevât de terre, en signe de la délivrance dont il l'assuroit.

754.

Assemblée de Quiercy sur l'Oise au mois d'Avril: le Pape y résout plusieurs questions sur divers points de discipline. Ce furent les Moines de Brétigni, Monastere voisin, qui le consulterent sur des articles concernant le mariage, le baptême & le Clergé. Comme ces questions devoient peu intéresser les Moines, on a lieu de croire que des Evêques les engagerent à les proposer. Voici les réponses du Pape, qui sont les plus remarquables. La réponse onziéme porte: Si quelqu'un ne trouvant pas d'eau, a baptisé dans le vin un enfant qui étoit en grand danger, il n'y a pas de sa faute: (que les enfans demeurent dans ce baptême) mais s'il y avoit de l'eau, que le Prêtre soit excommunié, parcequ'il a fait contre les Canons.

Comme cette réponse du Pape a fort exercé les critiques, on en a rapporté les propres termes. On y voit que ces paroles: *Que les enfans demeurent dans ce baptême*, sont une glose ajoutée au texte par quelque Copiste. Elles interrompent le sens & la suite du discours; car pour répondre à ce qui a été dit, il faudroit mettre *que l'enfant demeure*, &c.

D'ailleurs on ne persuadera à personne qu'un Pape ait ignoré que l'eau est la matière nécessaire du baptême. Douziéme réponse. Il est permis de baptiser un enfant malade, en lui versant de l'eau sur la tête avec la main ou avec une conque. (On voit que cette maniere de baptiser par infusion, étoit encore alors insolite.)

Treiziéme réponse. Le baptême administré par un Prêtre qui ne sait ni le symbole, ni l'Oraison Dominicale, ni le Pseautier, & qui ignore si celui qui l'a ordonné étoit Evêque, est valide. (Une semblable ignorance dans un Prêtre, suppose un Clergé bien peu instruit.) Il est pareillement valide, quoiqu'on ait prononcé la formule en ces termes : *In nomine Patris mergo, & Filii mergo, & Spiritûs Sancti mergo.* Le Pape défend sous peine d'excommunication aux Clercs & aux Moines de porter les cheveux longs.

Ce Monastere de Brétigni, dont les Moines interrogerent Etienne, n'est plus qu'un Prieuré dépendant de celui de S. Pierre de Lihon en Santerre. (Ce nom qui a été donné à ce canton de Picardie, ne paroît point être plus ancien que le treiziéme siécle. Guillaume le Breton, *Philipid. liv.* 2, est le premier qu'on trouve en avoir parlé ; il l'appelle *Santeriense solum.* Dans d'autres Auteurs, le Santerre est nommé, *Sanguis-tersus* ou *Sana-terra.*)

On honore dans ce Prieuré, entr'autres saints, un saint Hubert qui y mena la vie monastique. La Chapelle où il fut enterré, est nommée la *Balance.* Il y avoit apparemment là une balance dans laquelle, selon la superstition dont on voit ailleurs des preuves, les malades se faisoient peser, pour juger si leur mal diminuoit.

Le Pape tombe dangereusement malade dans le Monastere de S. Denys. Il recouvra miraculeusement la santé, & dans la relation qu'il fit de sa guérison, en parlant de Pepin, il le nomme *Roi trés-Chrétien.* C'est la premiére fois qu'on remarque la qualité de *Roi trés-Chrétien*, donnée à un Roi de France par un Pape. En reconnoissance de ce miracle, il donna au Monastere son *Pallium* qu'on y conserve encore, & il fit la dédicace de l'Eglise.

Le même jour de cette dédicace, 28 Juillet, qui étoit un Dimanche, il sacra de nouveau le Roi Pepin par l'onc-

ction de l'huile, dans l'Eglise du Monastere de S. Denys près Paris : il sacra en même temps Charles & Carloman, avec la Reine Bertrade, & donna au Roi & à ses fils le titre de Patrice des Romains. Le Roi partit ensuite pour l'Italie suivant la promesse qu'il avoit faite à Etienne. Il força les passages des Alpes, & réduisit Astolphe à s'enfermer dans Pavie, & à signer un traité, par lequel il s'engageoit à rendre Ravenne à l'Empereur, & au Pape les Villes qu'il avoit ursupées sur les Romains.

Translation des Reliques de S. Germain de Paris.

Concile des Iconoclastes à Constantinople. Il s'assembla par ordre de l'Empereur le 10 Février, dans le Palais d'Hierie, vis-à-vis Constantinople, & fut terminé le 8 Août suivant, dans l'Eglise de Blanquernes de la même ville. Il ne nous reste que la définition de ce Concile, qui fut souscrite par trois cens trente-huit Evêques; ils y disent entr'autres choses, en parlant du culte des saintes images : „ Comme „ le Sauveur a envoyé autrefois ses Apôtres pour la destru„ction des idoles, ainsi il a suscité maintenant ses serviteurs „ nos Empereurs, imitateurs des Apôtres, pour nous instruire „ & renverser les inventions du Démon. " La définition est suivie de l'anathême qui fut prononcé nommément contre saint Germain de Constantinople, Georges de Chypre & Jean Mansour, connu depuis sous le nom de saint Jean Damascène, qui étoit alors le Docteur de l'Orient, & avoit beaucoup écrit contre les Iconoclastes. Quoiqu'il n'eût assisté personne à ce Concile de la part du Siége de Rome, & qu'il ne s'y fût trouvé aucun Patriarche, les Evêques ne laisserent pas de donner à leur définition le titre de *définition du saint & grand Concile œcuménique*. Le 20 du même mois elle fut publiée dans la place publique en présence de l'Empereur, & de Constantin qui avoit été fait Patriarche de Constantinople, pendant la tenue du Concile. Aussi-tôt que ce décret eut été porté dans les Provinces d'Orient, les Iconoclastes s'empresserent de détruire les images : ils abattoient ou enduisoient les murailles qui en étoient peintes, changeoient les vases sacrés, & défiguroient les Eglises.

755.

Pepin passe une seconde fois en Italie. Les Lombards, loin d'observer le traité, étoient revenus assiéger Rome,

à la tête d'une puissante armée. Pepin contraignit leur Roi Astolphe, non seulement à lever le siége, mais même à abandonner au Pape vingt-deux villes dont ce Roi étoit en possession. Pepin en fit une donation formelle à saint Pierre, à l'Eglise Romaine & à tous les Papes à perpétuité; & c'est-là le premier fondement de la seigneurie temporelle de l'Eglise Romaine. Il y a lieu de penser que Pepin en agit de la sorte, autant par respect envers le successeur de S. Pierr , & pour le mettre en état de soutenir sa dignité avec plus d'éclat, que pour témoigner sa réconnoissance à l'égard u saint Siége, qui, comme nous avons vu, avoit contribué à le faire monter lui-même sur le trône de France. On voit par les lettres qu'Etienne II avoit écrites au Roi, que Rome étoit réduite à une grande extrémité; & que les Lombards, aprés avoir pris les dehors de cette ville, y avoient commis de grands excès, jusqu'à piller & brûler les Eglises, profaner les saints mysteres, enlever les corps saints, violer & tuer les Religieuses. Aussi le Pape s'étoit-il cru autorisé à user d'un pieux artifice pour faire plus d'impression sur l'esprit du Roi: il lui avoit écrit une lettre au nom de saint Pierre, où il faisoit parler cet Apôtre comme s'il eût été encore vivant. Le titre de cette lettre étoit imité des Epîtres canoniques, & commençoit ainsi: *Pierre appellé à l'Apostolat par Jesus-Christ Fils du Dieu vivant*, &c. Avec S. Pierre, le Pape y faisoit parler la sainte Vierge, les Anges, les Martyrs & tous les Saints. Cette lettre finissoit ainsi: „ Si vous „ m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande ré„compense en cette vie; vous surmonterez tous vos enne„ mis, vous vivrez long-tems mangeant les biens de la „ terre, & vous aurez sans doute la vie éternelle: autre„ ment sachez que par l'autorité de la sainte Trinité & la „ grace de mon Apostolat, vous serez privé du Royaume de „ Dieu & de la vie éternelle. "

Saint Boniface, Apôtre d'Allemagne, étant retourné prêcher en Frise, y est martyrisé par les Païens, avec cinquante-deux de ses compagnons, le 15 Juin.

Concile de Verneuil sur l'Oise. Les actes de ce Concile, portent *Verno Palatio*. M. Fleury a traduit Vernon. Mais d'anciens titres montrent que le Palais *Vernus* ou *Vernum* étoit situé sur l'Oise, & par conséquent ce n'est pas Vernon

qui est sur la Seine, & qui se nomme *Verno.* On croit plus probablement que c'est Verneuil qu'on a fait de *Vernus*, comme Nanteuil de *Nantus*.

Ce Concile s'assembla par l'ordre du Roi Pepin le 11 Juillet; presque tous les Evêques des Gaules y assisterent. On y dressa vingt-cinq Canons, dont voici les principales dispositions. Canon Ier: chaque Cité, c'est-à-dire, chaque Ville considérable aura son Evêque. Quatriéme: on tiendra deux Conciles chaque année, l'un au premier mois, c'est-à-dire au mois de Mars, en présence du Roi, & dans le lieu qu'il choisira; l'autre le 1 d'Octobre, à Soissons ou ailleurs. (Au mois de Mars, étoit l'assemblée générale des Evêques & des Seigneurs, qu'on nommoit *Champ de Mars*; c'est-pourquoi on laisse au Roi à en déterminer le lieu. Pepin ordonna cette même année qu'elle ne se tînt qu'au mois de Mai. Ainsi on ne la nomma plus *Campo-Martius*, *Champ de Mars*, comme on faisoit auparavant; mais *Campo-Madius*, *Champ de Mai.*) Sixiéme: défense aux Abbesses de sortir de leur cloître sans permission, même sous prétexte de porter des présens à la Cour. (La coutume étoit dès lors établie que les Abbés & les Abbesses de certains Monasteres, fissent tous les ans un présent au Roi.) Huitiéme: ceux qui prétendent s'être tonsurés pour l'amour de Dieu, & qui vivent de leur bien sans reconnoître de Supérieur, seront obligés à vivre comme Moines dans un Monastere, ou comme Clercs sous la main de l'Evêque. Vingtiéme: les Abbés & les Abbesses des Monasteres Royaux, rendront compte au Roi de l'administration des biens du Monastere. Si c'est un Monastere Episcopal, on en rendra compte à l'Evêque. (Les Monasteres Royaux étoient ceux de fondation Royale, ou qui avoient été mis sous la protection spéciale des Rois. Les Monasteres épiscopaux étoient ceux qui avoient été fondés par des Evêques des biens de leur Eglise, ou qui avoient été soumis spécialement à l'Evêque & à son Eglise. Vingt-cinquiéme: défense aux Evêques, aux Abbés, & même aux Laïques de prendre aucun salaire pour rendre la justice.

756.

Salem, Gouverneur de Syrie pour les Musulmans, défend

aux Chrétiens de bâtir de nouvelles Eglises, & d'exposer en public aucune croix : il envoie en exil Théodore, Patriarche Melquite d'Antioche.

Conciles de Leptine & de Compiégne sur la discipline.

Astolphe, Roi des Lombards, étant mort, Rachis s'efforce de remonter sur le trône : le Pape l'oblige à rester dans son Monastere, & fait un traité avec Didier, Duc de Toscane, qui est reconnu Roi des Lombards, & céde au Pape le Duché de Ferrare, Fayence & plusieurs autres places.

757.

Salem augmente les taxes que payoient les Chrétiens de Syrie.

Les Moines de Constantinople quittent cette ville, à cause de la persécution de l'Empereur Constantin contre les Catholiques.

Le Pape Etienne II meurt le 26 Avril. Quelque tems avant sa mort, il avoit accordé à Fulrad, Abbé de S. Denys en France, le privilége d'avoir un Evêque particulier, qui seroit élu par l'Abbé & les Moines, & consacré par les Evêques du pays pour gouverner ce Monastere & les autres que Fulrad avoit fondés. Après la mort d'Etienne une partie du peuple se déclara pour l'Archidiacre Théophilacte : mais le plus grand nombre élut le Diacre Paul, frere du défunt, qui fut sacré le 28 Mai.

Concile de Compiégne. On y fit dix huit canons, dont la plupart regardent les mariages : il y est dit que si la consommation du mariage est contestée, le mari en est cru plutôt que sa femme. La lépre est jugée une cause de dissolution de mariage, avec permission à la partie saine de se remarier. Le plus remarquable est le dix-huitiéme, qui porte, Que ceux qui quittent leur pays à cause du droit nommé *faïde*, ne pourront se remarier, ni leurs femmes non plus : *Ce faïde étoit*, dit M. Fleury, *la vengeance permise par les loix barbares aux parens d'un homme tué, quelque part qu'ils trouvassent le meurtrier.* On voit encore dans plusieurs Canons de ce Concile des décisions peu conformes à la doctrine de l'Eglise, touchant l'indissolubilité du mariage. Tassillon, Duc de Baviere, assista à ce Concile, & y prêta serment de fidélité à Pepin. Le Roi voulut même

que pour plus grande sureté, ce Duc & les Seigneurs de sa suite jurassent sur le corps de S. Denys. (Pour rendre le serment plus solemnel, on faisoit jurer plusieurs personnes qui mettoient la main sur celle de celui qui étoit accusé ou suspect. C'est ce qu'on appelloit *jurare tertiâ manu, decimâ, trigesimâ*, selon le nombre de ceux qu'on obligeoit de jurer.)

Ce Concile de Compiégne étoit une de ces assemblées mixtes où les Evêques assistoient avec le Roi & les Seigneurs. Pepin reçut dans celle-ci des Ambassadeurs de l'Empereur Constantin, qui lui envoyoit entr'autres présens des orgues à plusieurs jeux: ce sont les premiéres qu'on ait vues en France.

758.

Saint Chrodegand, Evêque de Metz, établit dans son Eglise une Communauté de *Chanoines réguliers*: on nommoit Chanoines, *Canonici*, les Clercs qui vivoient en commun, à l'exemple du Clergé de S. Augustin & de S. Eusebe de Verceil. Ce nom leur fut peut-être donné, parcequ'ils vivoient d'une maniere plus conforme aux Canons. Saint Chrodegand donna à ses Clercs une régle, qui a été depuis adoptée par tous les Chanoines réguliers, & dont nous parlerons dans les Remarques à la suite de ce siécle.

Le Pape envoie plusieurs livres à Pepin; savoir, un Antiphonier, un livre de Répons, les ouvrages attribués à saint Denys l'Aréopagite, la Dialectique d'Aristote, une Géométrie, un Traité d'Ortographe & une Grammaire, le tout en Grec, avec une horloge pour la nuit, soit que ce fût un sable ou une clepsydre.

Les livres de l'Office divin que le Pape envoyoit, devoient servir à établir la liturgie Romaine & le chant Romain dans la France. Jusqu'alors l'Eglise Gallicane avoit eu son Office, son Missel & son chant bien différens du Romain; mais Pepin qui vouloit faire plaisir au Pape, ordonna qu'on se conformât à la liturgie de l'Eglise Romaine. Ainsi l'Ordre Romain fut reçu en France, à quelques usages près, que plusieurs Eglises conserverent de l'ancien rit, comme elles les conservent encore aujourd'hui. Il paroît que ce grand changement commença par le chant.

759.

Saint Othmar, premier Abbé de saint Gal, calomnieusement accusé d'avoir péché avec une femme, refuse de se défendre, & est condamné dans un Concile présidé par Sidonius Evêque de Constance, à être renfermé dans le Château de Potame, aujourd'hui Bodmen.

760.

Le Pape Paul I. fonde un monastere de Moines Grecs à Rome, en l'honneur de saint Etienne & de saint Sylvestre. On croit que ces Moines étoient du nombre de ceux qui étoient sortis de Constantinople, pour éviter la persécution de Constantin.

761.

L'Empereur fait mourir à coups de fouet un Moine nommé André, qui lui reprochoit son impiété : l'Eglise l'honore comme Martyr.

762.

Le Patrice Caliste, pour faire sa cour à l'Empereur dont la haine s'étoit déclarée contre les Moines, jusqu'à publier une défense d'embrasser l'état monastique, engage par argent un nommé Sergius à calomnier saint Etienne, Abbé du mont Saint-Auxence : l'Empereur exile le Saint à Proconese, & envoie des soldats pour disperser les Moines d'Auxence, & brûler l'Eglise avec le Monastere.

763.

Saint Etienne fait grand nombre de miracles dans son exil en l'isle de Proconese ; ses Moines s'y rassemblent auprès de lui, & forment un nouveau monastere.

Cosme, Evêque d'Epiphanie en Syrie, accusé d'avoir dissipé les vases sacrés, embrasse l'hérésie des Iconoclastes.

764.

Saint Chrodegand fonde le monastere de Loresheim près Wormes, & y met pour premier Abbé Gondeland son frere.

765.

Assemblée ou Concile d'Attigni sur Aisne, dans le Diocèse de Reims : il ne nous reste que les noms de vingt-sept Evêques qui y assisterent, & une promesse réciproque qu'ils se firent, que quand quelqu'un d'eux viendroit à mourir, chacun feroit dire cent fois le Pseautier, & célébrer cent Messes par ses Prêtres, & que l'Evêque diroit lui-même trente Messes. On trouve des promesses semblables en plusieurs autres Conciles de ce tems-là.

766.

L'Empereur exige de ses sujets un serment de ne rendre aucun culte aux images, & fait mourir plusieurs Catholiques, entre lesquels on comptoit huit Officiers de distinction. Il fit aussi jetter dans la mer la châsse de sainte Euphemie, & obligea tous les Moines qui se trouverent à Constantinople, à passer dans l'Hypodrome tenant chacun une femme par la main, pour les exposer à la raillerie du peuple qui crachoit sur eux, & leur faisoit d'autres insultes. L'Hypodrome étoit une place destinée au spectacle de la course des chevaux.

767.

Le Pape Paul étant mort le 29 Juin, un nommé Constantin, quoique Laique, s'empare à main armée du Palais patriarchal de Latran, s'y fait donner la tonsure cléricale par Georges Evêque de Préneste, & ordonner Pape quelques jours après par le même Evêque : il demeura pendant treize mois en possession du saint Siége.

Concile de Gentilly près Paris. Les Ambassadeurs Grecs envoyés par l'Empereur au Roi Pepin, y disputent avec les Légats du Pape sur les images, & sur le mot *Filioque* ajouté par les Latins au Symbole de Constantinople, à l'article sur la procession du Saint-Esprit.

La persécution redoubla cette année en Orient contre les Catholiques, & sur-tout contre les Moines, que l'Empereur haïssoit tellement qu'il ne les appelloit plus autrement que les *abominables*. Il en fit périr un grand nombre dans les tourmens; les uns furent déchirés à coups de fouet, d'autres

eurent le nez & les oreilles coupés, ou les yeux crevés ; plusieurs furent jettés dans la mer enfermés dans des sacs auxquels on avoit attaché des pierres. Du nombre des martyrs furent S. Etienne d'Auxence & S. Pierre Stylite, qui furent traînés vivans par les pieds & mis en piéces. L'Empereur fit aussi mourir cette année le Patriarche Constantin, qui s'étoit attiré sa haine, quoiqu'il fût Iconoclaste : il l'avoit fait déposer, & avoit mis Nicétas à sa place. Constantin fut accusé de plusieurs crimes devant le nouveau Patriarche, qui le dégrada dans l'Eglise de sainte Sophie : on le fit monter sur l'ambon, où des Evêques lui ôterent le pallium, après quoi on l'anathématisa, & on le fit sortir à reculons. L'Empereur le fit conduire ensuite à l'Hypodrome. Le malheureux Patriarche fut obligé de parcourir toute la carriére monté sur un âne, le visage tourné vers la queue qu'il tenoit entre ses mains ; la bride de l'âne étoit tenue par le neveu de Constantin, à qui on avoit coupé le nez : le lendemain il eut la tête tranchée.

768.

Christofle, Primicier & Conseiller du saint Siége, ayant obtenu quelques troupes de Didier Roi des Lombards, vient à Rome, & s'empare d'un partie de la ville : l'usurpateur Constantin l'ayant appris, se cacha aussi-tôt dans l'Oratoire de S. Cesaire. Une partie du peuple élut un Prêtre nommé Philippe, & alla le tirer malgré lui du monastere de S. Avitus où il demeuroit : mais le premier Août les principaux du Clergé, de la Milice & du peuple convinrent d'élire un autre Prêtre nommé Estienne, qui fut conduit au palais de Latran, & ordonné suivant toutes les régles. Le 6 du même mois plusieurs Evêques & Prêtres s'assemblerent dans la Basilique de Latran, où Constantin fut déposé en cette sorte : Maurien Soudiacre lui ôta du col l'orarium ou l'étole, & la lui jetta aux pieds ; puis il lui coupa ses sandales. Le lendemain le Pape Estienne III. fut sacré dans la Basilique de S. Pierre, & on y lut sur l'ambon une confession publique du peuple de Rome, pour n'avoir pas empêché l'intrusion de Constantin. Mais ce même peuple se rendit bientôt coupable de plusieurs autres crimes : ils allerent au monastere de Celles-neuves, où Constantin s'étoit retiré ; & l'en ayant tiré avec violence, ils

lui arracherent les yeux : Théodore Evêque & Vidame de Constantin, eut aussi les yeux & la langue arrachés ; on fit le même traitement à un Tribun nommé Gracilis, & à un Prêtre nommé Valdibert, qui en mourut. Toutes ces violences étoient des suites de l'anarchie où étoit alors la ville de Rome.

Pepin meurt le 24 Septembre, après avoir partagé le Royaume à ses deux fils, dans une assemblée générale de la nation : Charles, connu depuis sous le nom de Charlemagne, fut sacré par les Evêques à Noyon, & Carloman à Soissons, du vivant de leur pere.

En Orient, Leon fils de l'Empereur Constantin, âgé de dix-huit ans, fut associé à l'empire.

769.

Le Pape assemble à Rome, au mois d'Avril, un Concile composé des Evêques de Toscane, de Campanie & du reste de l'Italie, avec douze Evêques François, envoyés par les Rois Charles & Carloman. Il y eut quatre sessions, dont les deux premiéres furent employées à la condamnation de Constantin usurpateur du saint Siége : on brûla les actes d'un Concile qu'il avoit fait tenir à Rome pour faire confirmer son élection. Dans la troisiéme session, on ordonna que les Evêques ordonnés par Constantin retourneroient chez eux pour y être élus de nouveau, & reviendroient ensuite à Rome pour être consacrés par le Pape Estienne : on y fit aussi un décret portant défense de promouvoir à l'épiscopat aucun Laïc, ni un Clerc qui ne fût pas monté par dégrés au rang de Diacre ou de Prêtre Cardinal, c'est-à-dire, attaché à un titre. Dans la quatriéme session, on anathématisa le Concile de Grece contre la vénération des images.

On rapporte aux premiéres années du régne de Charlemagne, un capitulaire qu'il publia à la priére des Evêques, pour le maintien de la discipline ecclésiastique, en dix-huit articles. [On nomme *capitulaires*, les ordonnances des Rois de France de la seconde race, parcequ'elles renfermoient plusieurs articles ou chapitres. On donna le même nom, pour la même raison, aux statuts que les Evêques publierent pour le réglement de leur Diocèse.] Dans ce capitulaire on interdit aux Ecclésiastiques la chasse, soit avec des chiens, soit avec

[illegible]

l'oiseau. Le [illegible]
dans le [illegible]
d'etre [illegible]
fera [illegible]
le Pere [illegible]
s'acc[illegible]
prieres [illegible]
Meme [illegible]
voyage [illegible]
de pierre [illegible]
tels [illegible]
régles. [illegible]
point [illegible]

Michel [illegible]
les Maures [illegible]
l'Empereur [illegible]
mo[illegible]
de [illegible]
après avoir [illegible]
tres [illegible]
l'ordre [illegible]

Michel [illegible]
ment, & [illegible]
perfect[illegible]
qu'il [illegible]
d'entr'eux [illegible]
rirent [illegible]
ques-uns [illegible]
gnoit [illegible]
toit le feu.

Le Pape Etienne [illegible]
succede [illegible]
Didier [illegible]
plusieurs villes [illegible]

773.

Charlemagne reconnu ſeul Roi des François depuis la mort de ſon frere Carloman arrivée en 771, paſſe les Alpes au mois d'Octobre, à la priére du Pape, défait l'armée de Didier, & l'aſſiége dans Pavie où il s'étoit retiré.

774.

Il va paſſer les fêtes de Pâques à Rome, où il confirme & amplifie la donation faite au ſaint Siége par Pepin ſon pere. Anaſtaſe dit que cette nouvelle donation commençoit au promontoire de la Lune, où eſt aujourd'hui le port de Spezia, avec l'iſle de Corſe vis-à-vis; puis elle s'étendoit à Bardi, à Rege, à Mantoue, & comprenoit l'exarcat de Ravenne, les provinces de Vénetie & d'Iſtrie, & les duchés de Spolete & de Benevent. « Mais (comme l'obſerve M. l'Abbé Guyon „ dans ſon *Eſſai critique ſur l'établiſſement de l'Empire d'Occident*) Charlemagne en abandonnant le revenu des terres „ énoncées dans cette donation, s'en réſerva le droit de ſou- „ veraineté. Il recevoit les plaintes & les appels de ceux qui „ ſe prétendoient injuſtement condamnés. Les Papes étoient „ obligés d'uſer de priéres pour obtenir de lui ce qu'ils déſi- „ roient.... Les ſentences que ſes Officiers de juſtice ren- „ doient en Italie, étoient ſouveraines.... Enfin il s'étoit „ réſervé le droit de conférer les Evêchés.... Les choſes „ demeurerent en cet état juſqu'au régne de Charles le Chau- „ ve, où les Papes profiterent des circonſtances & des trou- „ bles, pour ſecouer le joug de cette dépendance, & ils ſe „ rendirent abſolus dans tout le pays que Charlemagne leur „ avoit donné „. Ce Prince, après avoir quitté Rome, retourna au ſiége de Pavie; & ayant obligé Didier à ſe rendre, il le fit raſer & l'envoya en France dans le monaſtere de Corbie, où il mourut. Ainſi finit le Royaume des Lombards, qui avoit duré deux cents cinq ans en Italie. Depuis ce tems, Charlemagne prit le titre de Roi des François & des Lombards.

775.

Mort de l'Empereur Conſtantin Copronyme, le 14 Septembre: ſon fils Leon continue à régner ſeul.

776.

Charlemagne remporte de grands avantages ſur les Saxons, dont une grande partie embraſſe la Religion chrétienne.

L'Empereur Leon aſſocie à l'Empire ſon fils Conſtantin, ſurnommé Porphyrogenete, c'eſt-à-dire, né dans la pourpre.

777.

Aſſemblée générale à Paderborn, convoquée par Charlemagne, où les Saxons promettent d'abandonner leurs terres & de renoncer à la liberté, s'ils ne demeuroient fermes dans la Religion chrétienne & dans l'obéiſſance au Roi Charles.

778.

Les Saxons ſe révolterent bientôt pendant l'abſence de Charlemagne, qui étoit allé faire la guerre aux Sarraſins en Eſpagne : ils s'avancerent juſqu'au Rhin, ravageant le pays, pillerent & brûlerent les Egliſes, & violerent les Religieuſes.

Luger détruit les temples des idoles qui reſtoient dans la Friſe, & y trouve de grands tréſors. Charlemagne, qui lui en avoit donné l'ordre, en prit les deux tiers, & laiſſa l'autre tiers à S. Alberic, Evêque d'Utrecht. [Il eſt ordonné dans les capitulaires de Charlemagne, que les deux tiers des tréſors trouvés dans les terres de l'Egliſe, & les trois quarts de ceux qu'on aura trouvés dans la terre de quelque Seigneur, appartiendront au Roi.]

779.

Charlemagne repouſſe les Saxons. Ce Prince publia cette année un capitulaire de vingt-trois articles, dont pluſieurs regardent la Religion. Il eſt dit que les criminels dignes de mort par les loix, qui ſe refugient dans l'Egliſe, n'y doivent point être protégés, & qu'on ne doit point les y retenir. Les parjures ſont condamnés à avoir le poing coupé : ſi le cas eſt douteux, ils ſe tiendront devant la croix. [C'étoit une eſpece d'épreuve pour connoître la vérité : les deux parties ſe tenoient debout devant une croix, & celui qui tomboit le premier perdoit ſa cauſe.]

Comme l'an 779 où fut publié ce capitulaire, étoit une année de famine & de mortalité, on a lieu de croire que ce

fut alors que, pour fléchir la colere de Dieu, on dressa le réglement suivant, qui mérite d'être rapporté.

» Chaque Evêque récitera trois fois le pseautier, & dira „ trois Messes, l'une pour le Roi, l'autre pour l'armée des „ François, la troisiéme au sujet de la misere du tems. Les „ Prêtres diront trois Messes à la même intention. Les Moi- „ nes, les Religieuses, les Chanoines réciteront pareillement „ trois fois le pseautier. Tous, même les laïques, jeûneront „ deux jours de suite. Les Evêques, les Abbés & les Abbesses „ qui en auront le pouvoir, donneront en aumône une livre „ d'argent; ceux qui seront moins riches en donneront une „ demi livre; les autres donneront seulement cinq sols. De „ plus, les Evêques, les Abbés, les Abbesses nourriront cha- „ cun quatre pauvres jusqu'à la moisson: ceux qui ne sont „ pas assez riches en nourriront deux ou trois, ou pour le „ moins un. Les Comtes les plus puissans donneront en au- „ mône une livre d'argent, & les autres une demi-livre. Ceux „ qui tiennent des fiefs du Roi, *Vassi Dominici*, donneront „ une demi-livre d'argent pour deux cens familles d'escla- „ ves, cinq sols pour cent, & une once pour cinquante ou „ trente; & ils observeront & feront observer à leurs gens les „ deux jours de jeûne qui sont prescrits. Les laïques qui vou- „ dront racheter ces deux jours de jeûne, donneront selon „ leurs facultés, ou trois onces d'argent, ou une once & „ demie, ou seulement trente deniers, & ils nourriront aussi „ des pauvres à proportion de leurs biens. Que toutes ces „ priéres & ces bonnes œuvres pour le Roi, pour l'armée „ & pour la misere présente, soient accomplies à la saint „ Jean ».

Pour entendre la valeur des aumônes qui sont ici prescrites, il faut se souvenir que le denier étoit une petite monnoie d'argent; qu'il n'en falloit que douze pour faire un sol, & que vingt sols faisoient une livre pesant d'argent. Il est vrai que quelques textes de nos anciens Auteurs paroissent supposer qu'il y avoit quarante deniers dans un sol. Mais M. Le Blanc, dans son *Traité des Monnoies*, prouve qu'il faut expliquer ces textes du sol d'or, qui valoit quarante deniers d'argent; au lieu que le sol d'argent n'en valoit que douze. Il y a dans le texte, *Vassi Dominici*: on nommoit ainsi certains Officiers du Roi qui étoient particulierement attachés

attachés à sa personne. Il les envoyoit quelquefois dans les provinces pour administrer la justice avec les Comtes. Et pour les récompenser de leurs services, il leur donnoit des terres en fief, ou, comme on parloit alors, *en bénéfice*.

780.

En Palestine, les Chrétiens sont violemment persécutés par le Calife Mahomet Almahadi.

L'Empereur Leon meurt le 8 Septembre; son fils Constantin Porphyrogenete lui succede. Leon commençoit à se déclarer ennemi des images lorsqu'il mourut : mais Irène sa veuve qui prit le gouvernement de l'Empire, attendu le bas âge de Constantin, rétablit leur culte, & leva les défenses d'embrasser l'état monastique.

Charlemagne établit des Evêques dans la Saxe, mais sans y former de siéges épiscopaux.

781.

Ce Prince va passer les fêtes de Pâques à Rome, où il fait baptiser son fils Pepin par le Pape, qui le leva lui-même des fonts du baptême, & le sacra ensuite Roi d'Italie, & son frere Louis Roi d'Aquitaine.

782.

Les Saxons s'étant révoltés de nouveau, persécutent ceux d'entr'eux qui s'étoient convertis, & massacrent plusieurs Prêtres.

783.

Elipand, Archevêque de Tolède, enseigne que Jesus-Christ n'est que fils adoptif de Dieu selon son humanité. Beat, Prêtre & Moine, & Echerius son disciple, depuis Evêque d'Osma, s'opposent à cette nouvelle erreur.

784.

L'Impératrice Irène écrit le 29 Août au Pape Adrien, pour lui déclarer la résolution qu'elle avoit prise avec son fils d'assembler un Concile universel, & le prier d'y venir pour confirmer l'ancienne tradition touchant les images, ou d'y envoyer des Légats, s'il ne pouvoit s'y rendre en personne. Taraise, nouveau Patriarche de Constantinople, avoit porté

Irène & son fils à cette résolution : il écrivit de son côté au Pape & aux Evêques d'Antioche, d'Alexandrie & de Jérusalem, les priant d'envoyer des Légats au Concile avec leurs lettres, pour concourir à la réunion de l'Eglise.

Charlemagne écrit au Pape pour le prier d'indiquer dans toute l'Eglise des priéres en action de graces de ses conquêtes & de la conversion des Saxons.

785.

Les députés que Taraise avoit envoyés aux Patriarches orientaux, n'ayant pu se rendre auprès d'eux par la crainte des Musulmans, qui étoient dans une méfiance perpétuelle contre ceux qui venoient de la cour de Constantinople, se contentent d'emmener avec eux trois Moines de Palestine, chargés de représenter les trois Patriarches dans le Concile.

786.

Le Concile commença à s'assembler le premier Août dans l'Eglise des Apôtres à Constantinople : mais les troupes de la garde s'étant mutinées par les intrigues secrettes des Iconoclastes, l'Impératrice jugea à propos de remettre la célébration du Concile à un tems plus favorable ; & cependant elle fit venir d'autres troupes à Constantinople, & cassa celles qui s'étoient révoltées.

787.

Le Concile s'assemble de nouveau dans l'Eglise de sainte Sophie à Nicée en Bithynie, le 24 Septembre. Le Pape présida à ce Concile par ses deux Legats : ils sont nommés les premiers dans les actes ; savoir, Pierre Archiprêtre de l'Eglise Romaine, & Pierre Prêtre & Abbé du monastere de S. Sabas de Rome, comme représentant le Pape Adrien. Taraise Patriarche de Constantinople est nommé ensuite. La premiére session fut employée à lire la lettre de l'Empereur au Concile, & à recevoir les confessions de foi de plusieurs Evêques Iconoclastes qui se réunirent à l'Eglise : après quoi on statua sur la maniére dont les hérétiques & ceux qu'ils avoient ordonnés, devoient être reçus. Seconde session le 26. On y lut les lettres du Pape à l'Empereur & au Patriarche Taraise ; mais on supprima la fin de la lettre à l'Empereur, où le Pape de-

mandoit la restitution des patrimoines de S. Pierre, & se plaignoit du titre d'Evêque universel attribué à Taraise, & de l'irrégularité de son ordination, en ce qu'il avoit été choisi, quoiqu'il ne fût que simple laïc : on crut devoir en user ainsi pour ne point donner aux hérétiques un prétexte de résister au Patriarche qui présidoit au Concile. Cette session finit par une déclaration des Moines, que leur créance étoit conforme aux deux lettres du Pape. Troisiéme session le 28. Grégoire Evêque de Néocesarée, l'un des chefs du faux Concile de 754, se réunit, & donne sa confession de foi ; le Concile ordonne qu'il reprenne sa place, de même que six autres Evêques réunis : on lut ensuite la lettre écrite au nom des Evêques d'Orient, dans laquelle ils faisoient remarquer que l'absence des Evêques d'Orient qui n'avoient pu se trouver au sixiéme Concile, ne lui avoit porté aucun préjudice ; *vû principalement*, ajoutoient-ils, *que le très-saint Pape de Rome y consentoit, & s'y trouvoit par ses Légats.* Quatriéme session le premier Octobre. On lut les autorités des Peres en faveur des images : le Concile fit ensuite une confession de foi, qui fut souscrite par trois cens un Evêques & cent trente Abbés. Cinquiéme session le 4. On fait lecture de plusieurs passages des hérétiques, pour comparer leur doctrine avec celle des Iconoclastes. L'Archiprêtre Pierre, Légat du Pape, demanda ensuite au Concile que l'on apportât une image au milieu de l'assemblée, & qu'elle y fût saluée, & que tous les écrits composés contre les saintes images fussent condamnés au feu ; ce qui lui fut accordé. Sixiéme session le 6. On lit la réfutation du faux Concile de Constantinople contre les images. Septiéme session le 13. Le Concile souscrit la définition de foi, & anathématise le faux Concile de Constantinople : la définition porte, Qu'on doit rendre aux images le salut & l'adoration d'honneur, non la véritable latrie que demande notre foi, & qui ne convient qu'à la nature divine. La huitiéme & derniére session se tint le 23 Octobre dans le palais de Magnaure à Constantinople, où les Evêques s'étoient transportés par ordre de la Cour. Cette action fut publique ; la salle où elle se tint étoit remplie de peuple & de gens de guerre : on y fit lecture de la définition du Concile, qui fut souscrite par l'Impératrice, & ensuite par l'Empereur son fils ; après quoi on lut les passages des Peres les plus décisifs contre

les Iconoclastes. Cette lecture fut suivie des acclamations des Evêques & de celles du peuple. L'Impératrice congédia ensuite les Evêques, après leur avoir fait de grandes libéralités: ils étoient au nombre de trois cens soixante-dix-sept. Ainsi finit le septiéme Concile œcuménique, deuxiéme de Nicée, dont il nous reste vingt-deux Canons de discipline. Le quatriéme est contre les interdits locaux : le Concile y défend aux Evêques d'interdire quelqu'un de ses fonctions par passion, ou de fermer une Eglise, & interdire l'office, exerçant sa colere sur des choses insensibles. Le septiéme défend aux Evêques, sous peine de déposition, de consacrer aucune Eglise sans reliques. Le quinziéme porte, Que le Clerc qui n'aura point de quoi vivre, doit choisir une profession qui lui aide à subsister. Le vingtiéme défend pour l'avenir les monasteres doubles d'hommes & de femmes; mais ceux qui sont déja fondés, subsisteront suivant la régle de S. Basile.

Le Pape Adrien avoit envoyé deux Légats en Angleterre, qui y célébrerent deux Conciles; le premier à Calcuth en Northumbre, qui fut composé de treize Evêques : le Roi Elfuold y assista avec trois Ducs & un Comte. On y fit vingt Canons, dont le douziéme porte, Que les Rois seront élus par les Evêques & les Seigneurs; ils doivent être nés en légitime mariage, & il est défendu d'attenter à leur vie. Le second Concile se tint chez les Merciens, & on y souscrivit les mêmes Canons.

Charlemagne fit cette année un troisiéme voyage en Italie, pour soumettre Arigise Duc de Bénevent, & ajouta à la donation qu'il avoit faite au Pape, plusieurs villes prises sur ce Duc; sçavoir, Sora, Arces, Aquin, Arpi, Theano & Capoue. Charlemagne emmena avec lui des chantres Romains & des maîtres de grammaire & d'arithmétique, qu'il mit à la tête de plusieurs écoles en divers lieux de ses Etats, où il établit le chant Grégorien. Ainsi tous les chantres François apprirent la note Romaine; mais la rudesse de leur gosier, dit un Auteur contemporain, ne leur permit pas d'exprimer certains tremblemens & certaines délicatesses du chant Italien. L'école de chant établie à Metz, fut la plus célébre de toute la Gaule. Les chantres Romains enseignerent aussi aux François à toucher l'orgue, dont on commençoit à se servir dans l'office divin. Valafride Strabon dit qu'une femme fut telle-

ment extasiée en entendant les effets de l'orgue, qui étoit un instrument nouveau en France, qu'on ne put la faire revenir à elle-même, & qu'elle en mourut.

Ordonnance de Charlemagne, pour les écoles publiques.

Ordonnance du même Prince, pour la correction des livres & des offices divins. Ce Prince, après avoir fait corriger avec soin les exemplaires de l'Ecriture sainte, altérés par l'ignorance des copistes, voulut enrichir l'office Ecclésiastique de leçons choisies & propres du tems. « Il nous a paru, „ dit-il, qu'il seroit honteux à notre siécle, de souffrir qu'on „ chantât aux nocturnes des leçons peu convenables, sans „ nom d'auteur, pleines de solécismes & de barbarismes, „ telles que sont celles qui ont été recueillies ci-devant. C'est „ pour y remédier que nous avons chargé le Diacre Paul de „ parcourir avec soin tous les ouvrages des saints Peres, & „ d'y recueillir les plus belles fleurs comme dans une agréable „ prairie, pour en composer un bouquet. Il a exécuté ce „ dessein en deux volumes, où il a marqué des leçons pour „ le cours de l'année & pour les principales fêtes. Après les „ avoir *examinées* & *approuvées*, nous avons jugé à propos „ de vous les envoyer afin qu'on puisse les lire dans les Egli- „ ses ». Cette ordonnance est remarquable, & on ne voit point que le Clergé de ce siécle se soit offensé des termes *examinées* & *approuvées*, & qu'il ait cru que le Prince passât les bornes de son autorité. *Apud Baluz. tom. I.*

788.

Charlemagne établit plusieurs nouveaux Evêchés, entr'autres celui d'Osnabruck en Westphalie, & celui de Brême, qui comprenoit la Frise orientale & une partie de la Saxe.

On rapporte à ce tems un capitulaire du même Prince pour la Saxe, dont plusieurs articles regardent l'affermissement de cette Eglise naissante. Il y est dit que les Eglises serviront d'asyie à ceux qui s'y refugieront : on ne les condamnera ni à mort ni à mutilation de membres. La peine capitale est ordonnée contre celui qui aura tué un Evêque, un Prêtre ou un Diacre, & contre tout Saxon qui se cachant dans la multitude, méprisera de venir au baptême. Il est défendu sous la même peine de brûler les corps morts suivant l'usage des Païens, de manger de la chair en Carême au mépris de la

Religion chrétienne ; mais le capitulaire ajoute, Que quiconque n'ayant commis ces crimes qu'en secret se soumettra à la pénitence, sera délivré de la mort par le témoignage de l'Evêque.

789.

Assemblée d'Aix-la-Chapelle, où Charlemagne fait un capitulaire pour le rétablissement de la discipline Ecclésiastique. Des quatre-vings articles qu'il contient, les cinquante-huit premiers sont un extrait des anciens Canons, dont le Pape Adrien avoit donné un recueil à ce Prince en 774. On peut remarquer les réglemens suivans. Dans la liste des livres canoniques qu'on y rapporte, l'Apocalypse n'y est pas marquée. on défend de voiler les vierges avant l'âge de ving-cinq ans. L'Evêque doit avoir soin que les Prêtres de son diocèse entendent les priéres de la Messe.... qu'ils entendent l'Oraison dominicale, & l'expliquent aux autres. [On peut juger par ce réglement de l'ignorance qui régnoit dans le Clergé, puisqu'on étoit obligé de veiller à ce que les Prêtres sçussent du moins expliquer le *Pater*.] On ordonne d'empêcher les chiens d'entrer dans l'Eglise, & le peuple d'y parler. Défense aux Prêtres de célébrer la Messe sans y communier. Les Evêques suffragans ne doivent rien innover sans la participation du Métropolitain, ni celui-ci sans celle de ses suffragans. On doit avoir par-tout des mesures & des poids égaux dans les monasteres & dans les villes, soit pour donner, soit pour recevoir. Ordre d'arrêter les imposteurs, *mangones* & *cationes*, qui courent le pays, & nommément ceux qui vont nuds & chargés de fers, sous prétexte que c'est une pénitence qu'on leur a imposée. [On voit par plusieurs exemples qu'on mettoit des cercles de fer aux bras & aux jambes des homicides pénitens, & qu'ils alloient én cet état visiter les tombeaux des Saints. Les termes *mangones* & *cationes*, signifient proprement des macquignons, des hommes qui cherchent à tromper dans ce qu'ils vendent ou achetent. On s'en est servi pour signifier un *fripon*, un *imposteur*. M. du Cange croit que le nom de *gueux* vient de *mango*, & celui de *coquin*, de *catio* ou *coctio*.] Les Evêques sont exhortés d'établir de petites écoles pour enseigner à lire, & d'autres dans les cathédrales & les monasteres, où l'on apprenne les pseaumes, les notes, le chant, l'a-

rithmétique & la grammaire : défense aux Abbesses de donner la bénédiction aux hommes par l'imposition des mains & le signe de la croix, ni le voile aux filles avec la bénédiction sacerdotale.

La préface que Charlemagne mit à la tête de ce capitulaire, mérite d'être lûe ; on y apprenddra, comme dans l'ordonnance de l'année précédente sur les offices divins, les droits que ce Souverain croyoit lui appartenir sur ce qui concerne la discipline extérieure de l'Eglise ; droits qui ne lui furent point contestés. A la suite de ce capitulaire, on en trouve deux autres. Le premier, en seize articles, ne concerne que les Moines ; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on défend aux Abbés de prendre de l'argent pour la réception d'un Religieux. Le second contient vingt-un réglemens ; tant ecclésiastiques que civils. 1°. Les Comtes doivent appeller les premiéres les causes des veuves & des orphelins. 2°. On prescrit ainsi la formule de fidélité au Roi : « Je N.... promets „ sans fraude & sans artifice, que je suis & serai toute ma „ vie fidele au parti de mon Seigneur le Roi Charles & de „ ses enfans ». 3°. Les petits monasteres où les Religieuses vivent sans régle, doivent être réunis aux autres. L'Abbesse ne doit ni sortir de son monastere, ni permettre à ses Religieuses d'en sortir sans un ordre du Roi. Défenses aux Religieuses d'écrire ou d'envoyer des lettres galantes. [Il y a dans le texte, *winileodes*, qui est un mot tudesque. Du Cange croit qu'il signifie *une lettre galante* ; & il le dérive de *wine* [*carus*] & de *leudis* [*homo*.] 15°. Défense aux Evêques, aux Abbés & aux Abbesses, d'avoir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, & des bateleurs pour leur divertissement. 17°. On fera des lambris au-dessus des autels. 18°. Défense de baptiser les cloches, & de pendre des papiers à des perches pour détourner la grêle. [Il se mêloit sans doute alors quelque superstition dans ce qu'on nommoit *le baptême des cloches*, & qu'on défend. L'Eglise y a pourvû en prescrivant les priéres & les cérémonies pour la bénédiction des nouvelles cloches. Le peuple a continué de nommer cette bénédiction, *baptême*, parcequ'on y donne un nom aux cloches, qu'on les lave avec de l'eau bénite, & qu'on y fait des onctions avec le saint chrême.]

On rapporte encore au même tems un capitulaire fait pour la Saxe, en trente-quatre articles, qui tendent la plûpart à

affermir la foi dans cette nouvelle chrétienté. Le quatriéme porte : Si quelqu'un, au mépris du Christianisme, mange de la chair en Carême, sans une raison de nécessité dont le Prêtre jugera, qu'il soit condamné à mort. XV. Il a été arrêté que pour la dotation des Eglises nouvellement bâties, on assigneroit à chacune d'elles une métairie & deux manses, c'est-à-dire, deux maisons ou familles d'esclaves ; que de plus, six vingts hommes tant nobles que libres ou *lites*, donneroient à l'Eglise deux esclaves, un homme & une femme. [La condition des *lites*, étoit comme mitoyenne entre celle des libres & celle des esclaves. Ils étoient obligés de cultiver les terres des Seigneurs, moyennant une certaine redevance qu'ils payoient chaque année. Leur servitude étoit peu différente de celle des *colons*, qui étoient aussi employés à la culture des terres.] XV & XVI. On payera aux Eglises la dixme de tous les revenus & droits que le fisc perçoit, & chaque particulier la payera de ses biens & du fruit de ses travaux.

Concile de Calcut en Angleterre. On y ordonna entr'autres choses de ne baptiser qu'à Pâques, hors le cas d'une grande nécessité.

790.

Le Pape Adrien ayant envoyé à Charlemagne les actes du dernier Concile de Nicée, ce Prince les fait examiner par les Evêques, qui composent à ce sujet un écrit sous le nom du Roi. Cet ouvrage étoit divisé en quatre livres, dans lesquels on rejettoit la doctrine des Peres de Nicée sur les images, comme contraire à l'usage d'Occident, qui étoit d'avoir des images dans les Eglises, mais sans ordonner de leur rendre aucun culte. On y soutenoit aussi que le Concile des Grecs n'étoit point universel, parcequ'il n'étoit pas assemblé de toutes les parties de l'Eglise, & que la décision n'en étoit point conforme à la doctrine de l'Eglise universelle. Ce qui faisoit le plus de peine aux Evêques, étoit l'endroit où le traducteur des actes du Concile de Nicée faisoit dire à Constantin de Chypre, *Je reçois & j'honore les images, suivant l'adoration que je rends à la sainte Trinité* ; erreur de fait ; car l'original Grec porte, *Je reçois & j'honore les saintes images, & je ne rends qu'à la seule Trinité suprême l'adoration de latrie.*

Capitulaire ou ordonnance de Théodulfe Evêque d'Orléans. Cette instruction, pleine de sages réglemens, fait bien connoître la discipline de l'Eglise en ce siécle.

791.

Concile de Narbonne, le 27 Juin, contre *Felix* Evêque d'Urgel, qui soutenoit, comme Elipand de Toléde, que Jesus-Christ est fils adoptif. Ce Concile s'assembla par ordre de Charlemagne, & fut composé de vingt-six Evêques & deux Députés. Paulin Archevêque d'Aquilée condamna aussi cette erreur dans un Concile assemblé à Frioul, où l'on condamna de même ceux qui soutenoient que le Saint-Esprit ne procede que du Pere, & non du Fils. Ce Concile fit quatorze Canons. Le sixiéme défend aux Clercs de loger avec quelque femme que ce soit, même celles que permettent les Canons: le septiéme leur interdit les chansons profanes, les instrumens de musique, & les grands divertissemens. Le neuviéme porte, Que ceux qui contractent mariage, ne doivent point être d'un âge trop inégal, pour éviter les occasions d'adultere: le onziéme, Que les filles & les veuves après avoir pris l'habit noir en signe de continence, doivent en garder le vœu, quoiqu'elles n'aient point été consacrées par l'Evêque. Les actes de ce Concile ont été altérés; les dates en sont fausses & se contredisent.

Charlemagne occupé à dompter divers peuples de l'Allemagne, déclare encore la guerre aux Huns ou Abares. Il les fait attaquer par ses troupes & par celles de Pepin son fils, Roi d'Italie, qui défit les ennemis en plusieurs combats. Charlemagne fit faire des priéres publiques dans son armée, pour en marquer sa reconnoissance & pour demander à Dieu la continuation de sa protection dans cette guerre. Il fit indiquer pour ce sujet trois jours de Rogations. Les Evêques qui étoient dans l'armée ordonnerent qu'on feroit ces trois jours abstinence de vin & de chair, mais qu'on pourroit racheter par l'aumône la permission de boire du vin, les plus riches pour un sol chaque jour, & les autres à proportion de leurs facultés; que tous feroient quelques aumônes en ces jours selon leur pouvoir: que chaque Prêtre diroit une Messe à cette intention; que les Clercs qui savoient les pseaumes en

chanteroient cinquante, & qu'on marcheroit nuds pieds aux processions.

792.

Felix d'Urgel est oüi dans le Concile de Ratisbonne; il est convaincu d'erreur, & envoyé par Charlemagne au Pape Adrien, en présence duquel il confesse il abjure son hérésie.

793.

Felix recommence à dogmatiser, & écrit pour soutenir sa doctrine : Elipand de Tolède écrit aussi en faveur de la même erreur.

794.

Concile général de toutes les provinces de l'obéissance de Charlemagne, à Francfort, maison royale sur le Mein. On y condamna la doctrine & les écrits d'Elipand de Tolède & de Felix d'Urgel : le Concile écrivit une lettre synodique aux Evêques d'Espagne, pour leur en donner avis; Charlemagne leur en adressa une en même tems, dans laquelle il leur déclaroit que les Espagnols en souffrant parmi eux l'hérésie d'Elipand, s'étoient rendus indignes du secours qu'il avoit dessein de leur donner contre les Sarrasins. Ce Concile fit cinquante-deux Canons. Le second rejette le Concile des Grecs sur l'adoration des images : la mauvaise interprétation de l'avis de Constantin de Chypre donna lieu à ce Canon. Le neuviéme regarde Pierre Evêque de Verdun, accusé d'avoir conspiré contre le Roi : il fut ordonné qu'il se purgeroit par serment avec deux ou trois Evêques; mais n'ayant trouvé personne qui voulût faire le serment avec lui, il envoya un des siens éprouver *le Jugement de Dieu* : celui-ci revint sain & sauf; de sorte que le Roi regardant l'Evêque comme pleinement justifié, lui rendit ses bonnes graces, & lui conserva sa dignité. Le onziéme porte, Que les Moines ne se mêleront point d'affaires, & ne sortiront point de leur monastere pour plaider. [On vouloit par ce moyen diminuer le nombre de leurs procès.] Le seiziéme & le dix-huitiéme, Que les Clercs ne prendront point d'argent pour la réception des Moines, & qu'ils ne pourront faire perdre la vue à un Moine, ou l'usage de quelque membre, pour quelque faute que ce soit. Le vingt-uniéme, Qu'on observera le Dimanche depuis le soir du

Samedi, jusqu'au soir du lendemain. [On a dû remarquer qu'on cessoit le travail le Samedi & les veilles de Fêtes à l'heure de None.] Le vingt-septiéme ordonne que les Clercs ne passeront point d'une Eglise à une autre, & qu'ils ne seront point reçus sans lettre de leur Evêque. Le vingt-neuviéme, Que l'Evêque ne s'absentera point de son Eglise plus de trois semaines. Le quarantiéme, Qu'après la mort de l'Evêque, ses parens ne succéderont qu'aux biens qu'il avoit avant son ordination; les acquêts faits depuis appartiendront à son Eglise. Le quarante-cinquiéme, Qu'on ne fera pas prêter serment aux enfans, comme font les Gondebaudingiens, (c'est-à-dire, les Bourguignons qui suivoient la loi de Gondebaud, selon laquelle le serment des enfans étoit admis en preuve.) Le cinquante-uniéme, Qu'on ne récitera pas les noms de ceux qui ont fait l'offrande avant que le Prêtre ait récité les priéres de l'offertoire. [Il y a dans le texte, *de non recitandis nominibus antequàm oblatio offeratur.* Mais d'autres monumens déterminent le sens que nous donnons ici. Un décret d'Innocent I. défend de réciter les noms de ceux qui ont fait l'offrande avant que le Prêtre ait offert ces offrandes par ses prieres.] Le cinquante-quatriéme, porte que les Eglises bâties par des personnes libres, peuvent être données ou vendues; mais à condition que l'Eglise ne sera pas détruite, & qu'on y fera l'office tous les jours. [On conçoit bien que le Concile permet seulement de vendre l'édifice matériel de l'Eglise.] N'oublions pas de dire que le dix-septiéme porte, Quand il y aura ordre du Roi d'élire un Abbé, on ne le fera que du consentement de l'Evêque.

Offa Roi des Merciens en Angleterre vient à Rome, pressé par les remords de sa conscience, qui lui reprochoit l'horrible perfidie avec laquelle il avoit fait mourir Ethelbert Roi d'Estanglie, dans le moment où il venoit lui demander sa fille en mariage. Offa obtint des indulgences, & augmenta le tribut imposé par Ina pour l'entretien du collége des Anglois. C'est ce tribut qui fut par la suite appellé *le denier saint Pierre;* parceque, dit-on, l'argent se comptoit à Rome à la fête de saint Pierre aux liens.

795.

L'Empereur Constantin répudie Marie sa femme, sous pré-

texte qu'elle avoit voulu l'empoisonner, & épouse Théodecte fille d'honneur de l'Impératrice Irène. Saint Théodore Abbé de Saccudion, & S. Platon son oncle, qui l'avoit été avant lui, déclarent l'Empereur excommunié; ce Prince irrité fait déchirer le saint Abbé à coups de fouet, & l'envoie en exil. Ce mauvais traitement n'empêcha point les Moines & les Evêques de la Chersonese, du Bosphore & des côtes & isles voisines, d'imiter l'exemple de Platon & de Théodore, & d'excommunier l'Empereur.

Mort du Pape Adrien le 26 Décembre : Léon III. lui succéde le même jour.

Etablissement de l'Evêché de Paderborn en Saxe, par Charlemagne.

796.

Le Pape envoie au Roi Charlemagne des Légats chargés de lui présenter les clefs de la Basilique de saint Pierre, & l'étendard de la ville de Rome, & de le prier d'envoyer quelque Seigneur pour recevoir le serment de fidélité des Romains : le Roi y envoie Engilbert Abbé de Saint-Riquier, avec de grands présens. L'instruction qu'il lui donna étoit en forme de lettre, avec cette adresse : *A Engilbert, auriculaire;* c'est-à dire, à Engilbert confident. [*Auricularis* ou *auricularius*, signifie celui qui a l'oreille du Prince, qui est son confident. Ce terme est fort usité en ce sens dans les Auteurs des huitiéme & neuviéme siécles. Il se prend quelquefois en mauvaise part, & signifie *un espion.*]

797.

Irène conspire contre l'Empereur Constantin son fils, & lui fait crever les yeux. Ce jeune Prince en meurt le 19 Août.

Charlemagne envoie les chefs des Saxons à l'assemblée d'Aix-la Chapelle, & fait pour la Saxe un nouveau capitulaire en onze articles, où il pourvoit à la sûreté des Eglises, des veuves, des orphelins, & régle les amendes & d'autres points concernant le gouvernement civil. [Comme l'argent étoit encore rare en Saxe, on permit aux Saxons de payer en denrées les amendes auxquelles ils seroient condamnés. Mais un boeuf d'un an n'étoit apprécié qu'un sol.]

798.

Concile de Becanceld en Angleterre, où le Roi Quenulfe renouvelle les défenses faites aux laïcs d'usurper les biens des Eglises.

799.

Charlemagne fait assembler à Rome un Concile pour la condamnation d'un nouvel écrit de Felix d'Urgel. Ce Concile fut présidé par le Pape, & composé de cinquante-sept Evêques qui s'assemblerent dans l'Eglise de S. Pierre. Peu de tems après il se tint deux autres Conciles contre Felix d'Urgel, un à Urgel même, & l'autre à Aix-la-Chapelle, où le Roi & les Seigneurs assisterent. Felix y fut déposé de l'épiscopat, & relegué à Lyon, d'où il écrivit à son peuple d'Urgel une lettre qui contenoit l'abjuration de son erreur.

Il s'étoit formé à Rome une conjuration contre le Pape Léon, qui éclata le jour de S. Marc, 25 Avril. Le Pape étant sorti à cheval pour assister à la procession solemnelle de ce jour, nommée *la grande Litanie*, il fut assailli par une troupe d'assassins, ayant à leur tête Pascal Primicier, & Campule Sacellaire : ils jetterent le Pape à terre, & s'efforcerent de lui arracher la langue & les yeux ; après quoi ils l'enfermerent dans un monastere, d'où il trouva moyen de se sauver, & il passa en France auprès du Roi Charlemagne, qui le renvoya en Italie avec une escorte. Le Pape rentra à Rome le 29 Novembre : il y fut reçu avec grand honneur par tous les ordres de la ville, qui allerent au-devant de lui avec des banniéres, en chantant des cantiques spirituels.

Belle lettre d'Alcuin, adressée *aux Freres & aux Peres de la province des Goths*, c'est-à-dire, aux Clercs & aux Evêques, ou bien aux Moines & aux Abbés du Languedoc, sur la nécessité de la confession. On avoit débité dans ces provinces que la confession des péchés n'étoit pas nécessaire, & que c'étoit à Dieu & non aux Prêtres qu'il falloit se confesser.

800.

Charlemagne fait un quatriéme voyage en Italie. Le Pape Léon ayant appris son arrivée, va au-devant de lui jusqu'à Nomente, à quatre lieues de Rome, où le Roi entre le 24

Novembre aux acclamations des Evêques, du Clergé & du peuple. Quelques jours après, ce Prince convoqua une assemblée, dans laquelle on examina les accusations intentées contre le Pape par ses ennemis. Personne ne se présentant pour les prouver, le Pape offrit de se purger par serment; ce qu'il fit le lendemain dans l'Eglise de S. Pierre, en présence des Evêques François & des Romains.

Cette année est marquée par un événement célebre. C'est le rétablissement du titre d'Empereur des Romains en Occident en faveur de Charlemagne. Ce Prince étant venu entendre la Messe à saint Pierre le jour de Noël, le Pape s'approcha de lui, comme il étoit debout incliné devant l'autel pour prier, & lui mit sur la tête une couronne précieuse. Pendant cette cérémonie le peuple de Rome s'écria : *A Charles Auguste, couronné de la main de Dieu, grand & pacifique Empereur des Romains, vie & victoire*; ce qui fut répété jusqu'à trois fois. Depuis ce tems on lui donna le titre d'Empereur & d'Auguste, au lieu de celui de Patrice des Romains qu'il portoit auparavant. Il y a apparence que cette affaire avoit été concertée entre le Pape & le peuple Romain, irrité depuis long-tems de se voir abandonné par les Grecs. *Ed in re*, dit M. Bossuet, *Apostolici Leonis, ut qui civitatis caput haberetur, præcessit autoritas; universi populi qui rem firmaret, consensus accessit; ab eo fonte imperium manavit ad Francos.* (Bossuet, Deffen. Cler. Gallic.) Les Historiens font remarquer qu'après cette cérémonie l'Empereur fut oint avec son fils, & que le Pape se prosterna devant lui, le reconnoissant pour son Seigneur & son Souverain. Ainsi bien loin que les Papes songeassent alors à former aucune entreprise sur le temporel, ils avouoient eux-mêmes qu'à cet égard ils dépendoient des Rois de France, & ils leur en faisoient hommage.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le huitiéme Siécle.

LES maux dont Dieu frappa l'Orient dans le septiéme siécle, n'arrêterent point les progrès des prévarications dont les Orientaux se rendoient coupables. Les Empereurs de Constantinople donnerent la plûpart dans des excès qui deshonnoroient le Christianisme. Le regne de Leon l'Isaurien mit fin aux révolutions des régnes précédens ; mais il fut encore plus funeste à l'Eglise par la cruelle persécution des Iconoclastes, que ce Prince soutenoit, & dont Constantin Copronyme son fils se déclara le zélé protecteur.

Dans les héréfies précédentes, les Prélats dévoués à l'erreur se servant du pouvoir arbitraire qu'ils attribuoient aux Princes, les avoient rendus fauteurs & complices de leur révolte contre la vérité : mais dans celle-ci les Empereurs se prévalant de ce pouvoir arbitraire que les flatteurs leur attribuoient, devinrent eux-mêmes auteurs & chefs d'une secte nouvelle, & rendirent complices de leurs violences la plûpart des Prélats de l'Orient, qui par une lache déférence aux volontés du Prince, devinrent fauteurs de cette nouvelle hérésie. On vit alors dans l'Orient peu de Chrétiens disposés à remplir toute justice. Les uns, & ce fut le grand nombre, céderent honteusement aux volontés injustes de ces Empereurs, & préférerent leur fortune & leur repos à la justice & à la vérité. D'autres résisterent : mais ils oublierent en même-tems l'attachement & le respect dû aux puissances établies de Dieu, & qu'il ne peut jamais y avoir de raison légitime de se révolter contre son Souverain.

Rien ne montre mieux l'extréme foiblesse à laquelle étoit réduite l'Eglise Grecque, que le Concile des Iconoclastes Constantin Copronyme assemble à Constantinople trois cens trente-huit Evêques ; & dans un si grand nombre on n'en voit aucun qui ait reclamé pour la vérité, ni qui ait eu le courage de résister aux volontés de l'Empereur. Avec cette [illegible]

apparente d'un Concile qu'ils osoient appeller œcuménique, les Iconoclastes se crurent en droit d'exercer par-tout les plus grandes violences, sous prétexte de zéle contre l'idolâtrie. Pour éviter les reproches des Musulmans, & pour lever le prétendu scandale que la vénération des Images leur causoit, ces furieux ne craignoient pas de donner à tous les Fideles un scandale très-réel, en foulant aux pieds ce qui avoit été jusqu'alors honoré, en profanant les vases sacrés, en défigurant les Eglises, en déterrant & outrageant les Reliques les plus sacrées. Quel contraste! Dans les premiers siécles, le zéle pour l'idolâtrie faisoit par-tout couler le sang des Martyrs. Dans le huitiéme, un prétendu zéle contre l'idolâtrie alloit jusqu'à persécuter cruellement ceux qui étoient soupçonnés, quoique très-injustement, de n'en avoir pas assez d'horreur. Saint Jean Damascène remarqua cet artifice de l'esprit séducteur.

Ceux qui ne connoissent point assez de quel prix est le dépôt des vérités révélées, auroient pu croire qu'un point de doctrine tel que celui qu'on soutenoit contre les Iconoclastes, n'étoit point assez important pour mériter que l'on s'exposât à tout souffrir plutôt que de l'abandonner. Ne peut-on point se passer d'Images? S'en servoit-on dans les tems apostoliques? Les ignorans & les Chrétiens grossiers peuvent aisément en abuser : les personnes éclairées & spirituelles n'en ont pas besoin pour s'élever jusqu'à Dieu. Ainsi pouvoient raisonner les politiques, qui ne manquent jamais de raisons pour se dispenser de sacrifier leurs propres intérêts à la vérité. Mais une piété solide & éclairée ne connoît point tous ces vains raisonnemens; elle ne croit pas qu'il soit permis de manquer aux moindres devoirs, ni de donner atteinte à aucune vérité. On vit dans cette persécution, comme dans les précédentes, le caractere de l'erreur, qui est de rendre furieux & inhumains ceux qui sont ses disciples. Les Iconoclastes alloient par-tout comme des forcénés; & revêtus de l'autorité de l'Empereur, ils faisoient souffrir les plus cruels supplices aux personnes de tout âge, de tout sexe & de toute condition qui condamnoient leur faux zéle & combattoient leur impiété. On ne peut lire sans horreur l'indignité & la barbarie avec laquelle fut traité le saint Abbé Estienne : la mort même de cet homme si recommandable par sa vertu & par ses miracles,

ne fut pas capable d'appaiser la fureur de ses lâches persécuteurs. Le Patriarche Constantin fut un terrible exemple des jugemens que Dieu exerce sur ceux qui veulent accommoder leur conscience avec leur fortune. Ce malheureux Evêque étoit beaucoup trop complaisant pour les volontés de l'Empereur; mais on trouva qu'il ne l'étoit pas encore assez. Il fut traité comme les plus zélés défenseurs de la Foi, sans avoir la gloire & la consolation de mourir pour la Foi.

La jalousie & la division entre les Grecs & les Latins parurent de nouveau pendant le huitiéme siécle. On commença à parler hautement de ces mots *Filioque*. Les Grecs reprocherent aux Latins d'avoir fait cette addition au symbole de Constantinople. D'un autre côté les Occidentaux, & sur-tout les François, témoignerent beaucoup d'éloignement pour les Grecs, & chicanerent sur les expressions les plus innocentes du septiéme Concile. Le Pape Adrien eut beaucoup de peine à rappeller les François à des sentimens plus équitables. Ces divisions préparoient de loin le schisme qui éclata de la part des Grecs dans le siécle suivant.

Dans celui ci, les Occidentaux déja coupables de diverses prévarications, commencerent à porter aussi eux-mêmes le poids de la colere du Seigneur. Les Musulmans qui avoient subjugué l'Afrique, passerent de-là dans l'Espagne. Cette Eglise si florissante pendant le cours du septiéme siécle, étoit tombée dans l'état le plus déplorable dès le commencement du huitiéme. Qu'eussent pensé ces Peres qui avoient tenu tous ces Conciles de Tolède dans le septiéme siécle, si on leur eût dit que dès la génération suivante il resteroit à peine quelques légers vestiges de la discipline si pure qui y avoit été établie? On vit sensiblement alors combien les Rois peuvent influer dans l'état heureux ou malheureux d'une Eglise. Lorsque Dieu voulut dans le septiéme siécle répandre ses bénédictions sur l'Espagne, il commença par inspirer une sincere piété au Roi Récarede. Ce Prince, entre les mains de Dieu, fut le principal auteur de tout le bien qui se fit sous son régne; & par ses soins & son autorité, l'Espagne se renouvella & changea de face. Au commencement du huitiéme siécle le Roi Vitiza fut l'instrument du démon pour détruire tout le bien & pour réduire cette Eglise à la derniére désolation. Dans les premiers siécles la vertu des Chrétiens

étoit indépendante de la protection ou de la mauvaiſe volonté des Princes. Ce qu'il y a de fort remarquable dans la chûte de l'Egliſe d'Eſpagne, c'eſt que le Roi n'abattit pas les Chrétiens par la violence des tourmens, mais par les attraits de la volupté. Plus Dieu leur avoit donné de lumières & de faveurs, plus il fut irrité de leur ingratitude. Auſſi déploya-t-il ſur l'Eſpagne toutes les rigueurs de ſes vengeances. Les Muſulmans en furent les miniſtres. Comme néanmoins au milieu de la prévarication générale il y eut des reſtes fideles qui gémiſſoient des déſordres publics, Dieu tempéra auſſi par bonté les effets de ſa juſtice. On vit ſe former en Eſpagne un petit Royaume qui inſenſiblement s'accrut & y conſerva la Religion Chrétienne.

Dans le Nord, les Moines Irlandois continuoient de célébrer la Pâque le même jour que les Juifs, ſans être touchés ni de l'autorité de toute l'Egliſe qui les déſapprouvoit, ni des inſtances que les plus grands hommes leur faiſoient pour les ramener à l'uſage de l'Egliſe Catholique. Pluſieurs Anglois de tout ſexe & de toute condition alloient à Rome en pélerinage. Cette nouvelle dévotion des pélerinages deviendra très-commune, & ſera une des cauſes de la ruine de la diſcipline. Des Rois quitterent leur couronne pour aller à Rome embraſſer la vie monaſtique. Peut-être que ſi ces Princes euſſent eu plus de lumiere, ils auroient compris qu'il étoit plus utile pour l'Egliſe & plus digne d'un Roi Chrétien de ſe conſacrer au bien de ſon peuple & de faire honorer Dieu dans ſes Etats, que de ſe retirer dans un monaſtere. On doit ſans doute admirer la piété de ces Rois; mais on voudroit qu'elle eût été plus éclairée. La perſécution excitée contre ſaint Vilfrid eſt un mal qui étonne, quand on fait attention à tout le bien que ce ſaint Miſſionnaire avoit fait en Angleterre, & quand on conſidere en même-tems que les Evêques étoient les principaux auteurs de cette perſécution. D'un autre côté on eſt fâché de voir qu'un auſſi ſaint homme que Vilfrid ait eu tant d'argent à diſtribuer avant ſa mort. C'eſt un défaut que nous n'avons pas trouvé dans les grands hommes & les ſaints Miſſionnaires des beaux ſiécles de l'Egliſe. Il y avoit en Angleterre des Monaſteres ſans régle & ſans diſcipline. Ce mal dont ſaint Fructueux de Brague ſe plaignoit en Eſpagne dans le ſiécle précédent, affligeoit dans celui-ci l'Egliſe d'Angleterre.

La converſion des Saxons ne fut pas l'ouvrage de la ſeule perſuaſion : l'autorité de Charlemagne y contribuoit beaucoup : auſſi fut-elle très-peu ſolide. Ils retournoient de tems en tems à l'idolatrie, & redevenoient Chrétiens quand ils avoient été vaincus de nouveau. Les Miſſionnaires mêmes, quoique fort zélés & très-vertueux, étoient déconcertés dès que l'autorité & la puiſſance du Prince leur manquoient.

La conduite des Chrétiens de Friſe & d'Allemagne à l'égard des Païens qui avoient fait mourir S. Boniface, eſt déplorable. Ils forment ſur le champ une armée, attaquent les Païens, les tuent, font leurs femmes & leurs enfans captifs, pillent leurs terres, & obligent ceux qui reſtoient de ſe convertir. Quelles étranges converſions ! Les Chrétiens des premiers ſiécles étoient animés d'un eſprit bien différent. L'Allemagne étoit pleine de mauvais Prêtres & de mauvais Evêques, qui favoriſoient tous les déſordres des peuples. Ces ouvriers corrompus s'oppoſoient aux travaux des bons Miſſionnaires ; & ſaint Boniface eut beaucoup à ſouffrir de leur part pendant tout le tems de ſa miſſion en Allemagne.

Gévilieb Evêque de Maïence avoit ſuccédé à ſon pere, qui fut bleſſé à mort en combattant contre les Saxons. Pour conſoler cet Evêque guerrier on lui donna pour ſucceſſeur ſon fils, quoiqu'il fût encore laïc, & qu'il eût été élevé à la Cour. Peu de tems après, marchant avec Carloman contre les Saxons, il s'informa du nom de celui qui avoit tué ſon pere. Il le fit prier de venir le trouver, & le tua ſur le champ. Une action ſi noire ne fut blâmée de perſonne, & il continua de faire ſes fonctions d'Evêque. Dans la ſuite S. Boniface le fit dépoſer. L'autorité ſéculiére qui appuya cette dépoſition, empêcha cet Evêque de ſe pourvoir à Rome comme il l'avoit d'abord réſolu.

Que de maux en Italie ! Les guerres dont elle étoit ſans ceſſe le théâtre y portoient tous les déſordres qui en ſont la ſuite. La déciſion du Pape Zacharie, qui donna lieu au ſacre de Pepin & à la ſeconde race de nos Rois, eſt une choſe inouie : on n'avoit point encore vû de pareille lettre venue de Rome. Les Papes du huitiéme ſiécle avoient la plûpart des qualités très-eſtimables ; mais ils étoient animés de zèle pour le temporel de l'Egliſe de Rome. Que d'inſtances, que d'artifices pour engager les François à les délivrer des Lombards !

Pp 4

Quand une fois les Papes eurent obtenu les donations de Pepin & de Charlemagne, que ne firent-ils pas pour les cimenter & en obtenir de nouvelles?

Charles Martel, après la journée de Vinci, n'ayant pas de quoi récompenser ceux qui l'avoient servi dans cette guerre, distribua libéralement des Abbayes & desEvêchés à des laïques, & particulierement aux Officiers de son armée : ce qui fit à la discipline Ecclésiastique une plaie qui saigna long-tems ; & qui devint la source de tous les maux qui affligerent alors l'Eglise de France.

Si on vit en ce tems des guerriers devenir Evêques, on vit encore avec plus de scandale des Evêques devenir guerriers par goût, porter le casque & l'épée plus volontiers que la mître & la crosse, & ne pas rougir de tremper dans le sang des Chrétiens des mains destinées à offrir le sacrifice non-sanglant de la rèconciliation. Savaric Evêque d'Auxerre fut de ce nombre. C'étoit un homme de qualité, plus propre à commander une armée qu'à gouverner une Eglise. De mauvais Evêque qu'il étoit, il devint un bon Général, leva des troupes, & s'étant mis à leur tête pendant les troubles qui suivirent la mort de Pepin, il s'empara de l'Orléanois, du Nivernois, du territoire d'Avalon & de celui de Tonnerre, & se fit comme un Etat de ses provinces, où il dominoit en souverain. L'ambition d'un Seigneur laïque eût été satisfaite de ces rapides conquêtes ; celle de l'Evêque d'Auxerre ne le fut point. Il marcha droit à Lyon pour se rendre maître de cette grande ville ; mais la justice divine l'attendoit sur le chemin, il fut frappé d'un coup de foudre dont il mourut sur le champ.

Une punition si éclatante n'effraya point Hincmar qui lui succéda. Il fut encore plus grand homme de guerre que Savaric ; il déploya son courage contre les Sarrasins, qui commencerent en 717 à infester la Gaule, où ils renouvellerent en même tems & la cruauté des premiers tyrans & les ravages des anciens peuples barbares.

Les Abbés n'avoient pas l'ame moins martiale. Se lassant de ne faire la guerre qu'aux ennemis du salut, ils voulurent la faire aussi aux ennemis de l'Etat ; & plusieurs d'entr'eux trouverent le casque moins pesant que le froc. On vit alors ces hommes qui avoient fait jusqu'à ce tems profession de vivre dans la retraite & la pauvreté, paroître à la Cour avec plus

d'éclat que les Seigneurs laïques ; & comme ils avoient souvent acheté leurs Abbayes, ils s'en approprioient les biens ou les dissipoient en dépenses scandaleuses, tandis qu'ils faisoient pratiquer la plus rigoureuse pauvreté à leurs Religieux, qui de leur côté se dédommageoient par leur irrégularité de ce qu'ils avoient à souffrir de l'indigence. On peut juger par-là quelle licence s'introduisit alors dans les monasteres. Les saints Abbés ne font pas toujours de saints Religieux ; mais des Abbés scandaleux font presque toujours de mauvais Moines.

On trouve dans ce siécle Hugues Evêque de Rouen, qui fut en même tems Evêque de Paris & de Baïeux, Abbé de Fontenelle & de Jumiege. C'est un des premiers exemples qu'on remarque dans l'Eglise Gallicane, de la pluralité des bénéfices à charge d'ame. On ne sait point s'il conserva jusqu'à sa mort l'administration des Evêchés de Paris & de Baïeux ; sa haute naissance, le malheur des tems, & le saint usage qu'il fit de ses revenus, & sur-tout le plus grand bien de l'Eglise qu'il se proposoit, purent lui servir d'excuse, selon un Historien qui cherche à le justifier. Quoi qu'il en soit de ces motifs, qui sans doute ne sont pas tous également reçus au tribunal de Dieu, on lit le nom de ce Prélat dans le Martyrologe Romain le 9 Avril.

On a dû trouver bien singulier de voir l'épreuve de la croix autorisée par le Concile de Verberie. Il est bon d'expliquer ici en quoi consistoit cette épreuve.

Charlemagne, dans l'acte de partage qu'il fit de ses Etats entre ses enfans, ordonne que s'ils ont des différends qu'on ne puisse terminer par le témoignage des hommes, on cherchera la vérité par le témoignage de la croix. On se persuada que cet instrument de notre salut ne pouvoit manquer de sauver les innocens calomniés. L'usage d'employer la croix pour discerner les coupables, fut autorisé par l'exemple de quelques Saints, par les ordonnances de plusieurs Rois de France, & par les décrets mêmes de quelques Conciles, comme on le voit ici.

Les Savans se sont partagés sur la maniére dont se faisoit ce jugement de la croix. Les uns ont cru que c'étoit seulement un serment prêté sur la croix ; d'autres ont avancé qu'on jettoit une croix de bois dans le feu, & que si elle n'y brûloit pas, celui qui l'avoit jettée étoit reconnu innocent. Mais ce

n'est pas là l'idée que nous ont donnée de l'épreuve de la croix les anciens Auteurs qui en ont parlé. *Exire ad crucem, stare ad crucem*, sont leurs expressions ordinaires, & qui nous font juger que cette épreuve consistoit à se tenir debout devant une croix, dans quelque posture gênante; ensorte que celui qui se laissoit tomber le premier étoit jugé coupable. C'est ce qu'on peut conclure d'une ancienne formule donnée au Public par M. Bignon, & qui contient le modele d'un jugement rendu après l'épreuve de la croix *Append. ad formul. Marculfi, p. 225. Tel s'étant présenté devant le Vicaire du Comte, pour se plaindre que tel avoit usurpé une terre qui lui appartenoit; & celui ci l'ayant nié, il fut ordonné que dans quarante-deux jours ils eussent à se présenter l'un & l'autre devant le Vicaire pour subir le jugement de la croix. Ce qui étant fait, celui qui avoit usurpé la terre a été convaincu, & il est tombé devant la croix.*

Mais en quelle posture se tenoit-on devant cette croix? On peut l'apprendre de la vie de sainte Liobe, qui eut recours à cette épreuve pour se justifier elle & ses Religieuses, d'un crime qu'on leur imputoit. Un enfant nouvellement né ayant été trouvé dans une riviere qui traversoit l'enceinte du monastere, on publia que c'étoit le fruit du crime de quelqu'une des Religieuses; & ces saintes filles eurent à cette occasion une grande persécution à essuyer. La pieuse Abbesse assembla toutes ses Religieuses dans l'Oratoire, & leur ordonna de se tenir debout les bras étendus en forme de croix pendant qu'on réciteroit le pseautier. Elle fit faire ensuite trois fois, en procession, le circuit du monastere avec la croix. La malheureuse femme, qui étoit présente, déclara que l'enfant qu'on avoit trouvé étoit le fruit de son incontinence. Louis le Débonnaire défendit qu'on employât le jugement de la croix, *de peur*, dit il, *que cet instrument qui a été glorifié par la passion du Sauveur, ne soit profané par la témérité de quelqu'un.* Ainsi l'épreuve de la croix n'eut plus lieu que dans les monasteres, où elle étoit en usage comme une pénitence pour la punition des coupables. Le Supérieur condamnoit ceux qui avoient fait quelques fautes, à se tenir debout pendant un certain tems devant la croix qui étoit dans le préau du cloître. Nous en voyons un exemple dans la vie de S. Lambert.

Les épreuves par l'eau, par le feu, par les combats singu-

iers étoient également en usage. Les pélerinages étoient aussi la dévotion dominante en France. Eginhart, parlant de la vénération singuliére de Charlemagne pour l'Eglise de saint Pierre de Rome, & des présens immenses qu'il y avoit faits, ajoute : *Et toutefois durant un si long régne il n'y fit que quatre voyages de dévotion.* Cette réflexion fait voir combien ces pélerinages étoient fréquens.

C'est ici le lieu de marquer un mal nouveau qui devoit avoir de si terribles suites par rapport à la discipline de l'Eglise : on comprend que nous parlons des fausses décrétales, dont l'auteur vivoit dans le huitiéme siécle. La collection où elles se trouvent porte le nom d'Isidore Mercator, qui paroît avoir été Espagnol. Cet imposteur dit dans la préface, qu'il a été obligé par quatre-vingts Evêques & par d'autres serviteurs de Dieu, de faire cet ouvrage; & qu'après les canons des Apôtres il a inséré quelques lettres décrétales des anciens Papes Clément, Anaclet, Evariste & des autres jusqu'à saint Sylvestre; mais il ne dit point où il les a trouvées. Elles étoient inconnues à Denys le petit, qui avoit recueilli deux cens ans auparavant les décrétales des Papes seulement depuis S. Sirice. D'ailleurs elles portent des caractéres visibles de fausseté. Elles sont toutes d'un même style, lequel convient beaucoup mieux au huitiéme siécle qu'aux trois premiers. Elles sont longues, remplies de lieux communs, &, comme on l'a découvert en les examinant sérieusement, remplies de divers passages de S. Léon, de S. Grégoire, & d'autres Auteurs postérieurs aux Papes dont elles portent le nom. Leurs dates sont presque toutes fausses : la matiere de ces lettres en découvre encore la supposition. Elles parlent d'Archevêques, de Primats, de Patriarches, comme si ces titres avoient été reçus dès la naissance de l'Eglise. Elles défendent de tenir un Concile, même provincial, sans la permission du Pape, & représentent comme ordinaires les appellations à Rome. On s'y plaint des usurpations fréquentes des biens temporels des Eglises : on y suppose que les Evêques tombés dans le crime, peuvent, après avoir fait pénitence, exercer leurs fonctions comme auparavant; ce qui est contraire à toute la discipline des beaux siécles de l'Eglise. Enfin les accusations formées contre les Evêques font la principale matiere de ces décrétales. Il n'y en a presqu'aucune qui n'en parle, & qui ne

donne des régles pour les rendre difficiles : auſſi Iſidore fait aſſez voir dans ſa préface qu'il avoit cette matiere fort à cœur. Il y ſoutient qu'il y avoit plus de vingt Canons du Concile de Nicée. Il parle du ſixiéme Concile tenu l'an 680 ; ce qui prouve qu'il ne peut être, comme quelques-uns l'ont fauſſement cru, ſaint Iſidore de Séville. Outre les décrétales des Papes, la collection d'Iſidore contient les Canons des Conciles d'Orient, d'une verſion plus ancienne que celle de Denys le petit, & pluſieurs Canons des Conciles de Gaule & d'Eſpagne. Cependant l'artifice de cet impoſteur, tout groſſier qu'il étoit, trompa toute l'Egliſe Latine ; ces fauſſes décrétales ont paſſé pour vraies pendant huit cens ans, & à peine ont-elles été abandonnées dans le ſiécle dernier. Mais aujourd'hui ce ſeroit vouloir être convaincu de la plus groſſiere ignorance, que de n'en pas reconnoitre la fauſſeté. Ce fut Riculfe Archevêque de Maïence, ſucceſſeur de S. Lulle, qui répandit le premier en France cette collection. Qu'un pareil ouvrage ait été reçu ſans oppoſition & ſans réclamation, c'eſt une marque que l'ignorance étoit bien profonde, & que le mauvais goût avoit par-tout prévalu.

Pour ſentir toute l'étendue du mal que produiſirent les fauſſes décrétales, il faut conſidérer qu'elles établirent des maximes nouvelles en les faiſant regarder comme étant de la premiére antiquité, & qu'elles affoiblirent la plûpart des Canons & énerverent toute la vigueur de la diſcipline. Le fauſſaire qui fit à l'Egliſe une plaie ſi terrible, ſentoit qu'il révolteroit trop, s'il rapportoit des Canons directement contraires à ceux dont la pratique étoit univerſelle dans l'Egliſe : il ſe contenta donc d'en forger qui ne faiſoient qu'adoucir & affoiblir les anciens. Mais pour réuſſir dans le deſſein qu'il avoit de changer entierement la diſcipline, il prit un détour ; ce fut d'étendre à l'infini les appellations au Pape. Il eut ſoin de répandre dans tout ſon ouvrage cette maxime, Que non-ſeulement tout Evêque, mais tout Prêtre, & en général toute perſonne qui ſe croit vexée, peut en toute occaſion appeller directement au Pape. L'impoſteur regardoit cet article comme fort important ; car il y revient ſans ceſſe, & il y inſiſte à chaque page. Il avoit ſans doute raiſon de regarder ce moyen comme le plus propre à renverſer toute la diſcipline, ce qui étoit le but auquel il tendoit. Les mauvais

Prêtres & les autres pécheurs indociles avoient par-là une ressource infaillible pour éviter ou du moins pour éloigner la correction. Il étoit impossible que le Pape fût toujours bien informé ; & il étoit aisé de prévoir que les Evêques, rebutés de la longueur des procédures, de la dépense & de la fatigue des voyages & de tant d'autres difficultés, perdroient courage & souffriroient les désordres qu'ils ne pourroient empêcher. Que deviendroit un état où il seroit permis d'arrêter l'effet des sentences rendues dans les tribunaux ordinaires, en appellant à la personne même du Souverain ? Quel est le criminel qui manquât de prétexte pour éluder le jugement le plus régulier ? L'espérance de l'impunité multiplieroit les méchans & donneroit un libre cours à toutes sortes de violences & d'injustices : les foibles & les innocens aimeroient mieux souffrir l'oppression que de s'épuiser en fatigues & en dépenses pour demander un jugement équitable qu'il seroit si difficile d'obtenir.

Au milieu de la persécution excitée par les Iconoclastes, l'Eglise d'Orient eut l'avantage d'enfanter un grand nombre de Martyrs dont le sang attira sur elle une nouvelle bénédiction. La vérité triompha dans un Concile œcuménique, & l'on tâcha de remédier à tous les maux qu'avoient faits les Empereurs Léon l'Isaurien, Constantin Copronyme & Léon Chazare. Cette Eglise alors changea de face. L'erreur ayant cessé d'être appuyée par l'autorité Impériale, ne trouva plus de crédit auprès des Evêques dont la crainte avoit auparavant fermé la bouche, & qui ne s'étoient prêtés à tout ce que la Cour avoit voulu, que pour ne point attirer sur eux sa disgrace & ne point se priver de ses faveurs. Dieu se servit de l'Impératrice Irène, mere & tutrice du jeune Constantin, pour réparer tant de violences exercées sous les trois précédens régnes.

L'état monastique, exposé à tant d'opprobres & d'ignominies en Orient, jouissoit en Occident de la plus haute considération. Il n'étoit pas rare d'y voir les Rois quitter la pourpre pour se revêtir du cilice, & descendre de leur trône pour venir mener parmi les Solitaires une vie obscure & pénitente. Sans doute que si ces Princes eussent vécu dans un siécle plus éclairé, ils auroient senti combien il eût été plus avantageux à la Religion & à leurs Etats qu'ils fussent restés sur le trône

pour y prêcher la vertu par leur exemple, & en affermir la pratique par leur autorité. C'est ainsi que se conduisirent en Espagne les Rois Alphonse le Catholique & Alphonse le Chaste, qui travaillerent à réparer les ruines de leur Eglise affoiblie par le mauvais exemple du Roi Vitiza & par les ravages des Musulmans : en Ecosse, Naïton, auquel ses sujets furent redevables d'avoir ramené parmi eux la légitime observation de la Pâque : En France, Charlemagne, dont les attentions se porterent toujours sur tout ce qui pouvoit contribuer au bien de la Religion.

Les Chrétiens se releverent insensiblement en Espagne, & plusieurs profiterent des châtimens par lesquels Dieu avoit voulu les rappeller à lui. Alfonse *le Catholique* & Alfonse *le Chaste* travaillerent à réparer les ruines de cette Eglise, & à détourner de dessus leur tête les effets de la colere de Dieu.

On tint en France plusieurs Conciles, où l'on s'efforça de remédier aux abus & de rétablir la discipline. On alla à la source du mal en tâchant de bannir l'ignorance. Il y avoit dans ce Royaume plusieurs saints Evêques : S. Rigobert à Reims, S. Tetrique à Auxerre, S. Bonnet à Clermont, saint Chrodegand à Metz, S. Morand à Rennes, S. Eucher à Orléans. Le Siége de Mastricht qui étoit alors de l'Empire François, fut aussi occupé par deux saints Evêques, S. Lambert & S. Hubert, dont le premier acquit même la couronne du martyre.

La discipline monastique étoit tombée dans un grand relâchement dans la Gaule ; & la premiere cause fut le mauvais exemple des Abbés courtisans ou guerriers. Le Clergé n'étoit pas plus régulier. S. Chrodegand Evêque de Metz forma le dessein de réformer celui de son Eglise, & son exemple porta plusieurs Prélats à l'imiter. Il composa une Régle pour les Chanoines qui fut tellement estimée, que plusieurs Eglises l'adopterent, & qu'elle servit dans la suite de modele à la réformation générale que les Conciles tâcherent de mettre dans le Clergé. Cette Régle est si édifiante qu'il est utile à la piété des Lecteurs d'en connoître le précis.

Les jeunes Clercs doivent honorer les anciens, & les anciens doivent aimer les jeunes. Le jeune Clerc ne doit point s'asseoir en présence d'un ancien, s'il ne lui commande. Tous, excepté ceux qui en auroient permission de l'Evêque, cou-

cheront dans le méme dortoir, mais dans des cellules & des lits séparés. Les lits des jeunes seront entremélés parmi ceux des anciens, afin que ceux-ci ayent inspection sur la conduite des jeunes. Aucune femme, ni méme aucun homme laïque n'entrera dans le cloître, à moins que l'Evéque, l'Archidiacre ou le Primicier n'en invitent quelques-uns à manger; alors les conviés laisseront leurs armes à la porte du réfectoire. Les anciens pourront, avec la permission de l'Evéque, avoir de jeunes Clercs pour les servir dans la Communauté.

Au premier coup de Complies, qu'on sonnera au commencement de la nuit, tous s'assembleront dans le cloître, & de-là, quand ils entendront le second coup, ils se rendront dans l'Eglise pour y chanter Complies. Défense de boire ou de manger après ce dernier office, ou méme de parler, jusqu'au lendemain après Prime; de laisser entrer ou sortir personne de la Communauté après ce tems-là, sans une grande nécessité. On condamne à jeûner au pain & à l'eau, ou à la discipline, le Clerc qui couchera en ville. En hyver, c'est-à-dire, depuis le premier jour de Novembre jusqu'à Pâques, on doit se lever à la huitiéme heure de la nuit, c'est-à-dire, à deux heures. Après les Nocturnes on doit dire le verset *Kyrie eleïson*, avec l'Oraison Dominicale, & faire une pause. On ne fera point cette pause les Dimanches & les jours de Fêtes, afin qu'on ait le tems de chanter en ces jours quarante ou cinquante pseaumes. Il est défendu sous peine d'excommunication, de dormir sans permission entre les Nocturnes & les Matines, c'est-à-dire, comme nous parlons aujourd'hui, entre Matines & Laudes. A la premiére heure du jour on chantera Prime.

Tous se rendront exactement aux autres heures de l'office, & y assisteront avec modestie. C'est pourquoi quand les Clercs sont au chœur, ils ne doivent point avoir de bâton à la main, à moins que quelque infirmité ne les y oblige.

[Pour entendre cet article, il faut savoir que les Chanoines étoient debout pendant tous les offices. On accordoit aux anciens & aux infirmes la permission de porter à l'Eglise un bâton sur lequel ils s'appuyoient durant l'office. Comme cette posture étoit très-gênante, vû la longueur de ces offices, on permit ensuite aux Chanoines de s'appuyer sur les deux bords des especes de niches basses que chacun d'eux occupoit, &

ces bords à hauteur d'appui sur lesquels portent les coudes, furent nommés *indulgences*. Dans les tems suivans on plaça à hauteur d'homme une espece de cul de-lampe, qui est le morceau de bois qui déborde de la stalle quand elle est levée; & ce cul-de-lampe fut nommé *patience*, sans doute parceque le corps qui ne porte que sur cette petite piece de bois, est dans une position peu commode.]

Les Chanoines assisteront tous les jours au *Chapitre* après Prime, pour y entendre la parole de Dieu [Ce lieu fut ainsi nommé parcequ'on y lisoit un chapitre de la Régle & de l'Ecriture. Et comme dans ces assemblées on faisoit aussi les réprimandes & les corrections, le terme *chapitrer* s'est introduit dans notre langue pour signifier aussi les réprimandes & les corrections.] Le Clergé de la ville qui n'étoit pas de la communauté des Chanoines, se trouvoit le Dimanche au Chapitre, assistoit ce jour-là à l'office de la Cathédrale, & mangeoit dans le réfectoire de la Communauté.

Au sortir du Chapitre les Chanoines iront au *travail des mains* qui leur aura été marqué. On recommande la confession, même des mauvaises pensées. On ordonne que le Clergé se confesse deux fois chaque année à son Evêque; une fois au commencement de l'Avent, & l'autre fois depuis la mi-Août jusqu'au premier de Novembre. Ceux qui voudront ou qui auront besoin de se confesser plus souvent, le feront à l'Evêque ou au Prêtre qu'il aura désigné. [C'est la premiére fois qu'on trouve la confession prescrite à certain tems & à certains Confesseurs.] La Régle ajoute, que si l'Evêque découvre qu'un Clerc lui ait celé quelque péché dans sa confession, il doit le déposer, lui interdire la communion, le mettre en prison, lui faire donner la discipline. [Un supérieur ecclésiastique peut punir dans ses pénitens les fautes qu'il connoît par une autre voie que celle de la confession; mais il ne peut nullement déclarer qu'on lui a celé ces fautes : ce seroit donner atteinte au secret inviolable qu'exige ce Sacrement; & c'est en ce sens qu'on doit sans doute interpréter l'article précédent.] Pour la communion, on marque que les Clercs doivent la recevoir tous les Dimanches & toutes les Fêtes, à moins que leurs péchés ne les en rendent indignes.

En Carême, on ne doit prendre sa réfection qu'après Vêpres. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte on fait deux repas;

& ceux qui ne ſont pas en pénitence peuvent manger de la chair tous les jours, excepté le Vendredi [L'abſtinence de la chair le Samedi n'étoit donc pas encore en France d'un uſage ordinaire ni de précepte.] Depuis la Pentecôte juſqu'à la ſaint Jean, on fait deux repas, mais on ne mange pas de chair. Depuis la ſaint Jean juſqu'à la ſaint Martin, on fait deux repas, mais on fait abſtinence de chair le Mercredi & le Vendredi. Depuis la ſaint Martin juſqu'à Noël, abſtinence de chair & jeûne juſqu'à la neuviéme heure, c'eſt-à-dire, juſqu'à trois heures après midi. Depuis Noël juſqu'au Carême, on fait deux repas, excepté le Lundi, le Mercredi & le Vendredi qu'on ne mange qu'à la neuviéme heure; & il y a abſtinence de chair le Mercredi & le Vendredi. Cependant ſi une Fête tombe en ce jour-là, le Supérieur pourra permettre d'en manger. [Ainſi quand quelque Fête ſolemnelle arrivoit un Vendredi, on ne faiſoit point en ce jour abſtinence de chair. On n'a gardé cette ancienne coutume que pour la Fête de Noël.]

Il y avoit ſept tables au réfectoire: la premiére pour l'Evêque, l'Archidiacre & les hôtes; la ſeconde pour les Prêtres; la troiſiéme pour les Diacres; la quatriéme pour les Soudiacres; la cinquiéme pour les autres Clercs de la Communauté; la ſixiéme pour les Abbés; la ſeptiéme pour les Clercs de la ville qui venoient manger à la Communauté les Dimanches & les jours de Fête. On gardoit le ſilence pendant le repas, & on faiſoit une lecture ſpirituelle.

Voici comment on régle la nourriture. Les jours qu'on ne jeûne point, on donne le pain à diſcrétion. Les Chanoines auront à dîner un potage, une portion de viande pour deux, une autre portion qu'on nomme *cibaria*: (Il y a dans le Latin, *pulmentum.*) c'étoit à peu près ce qu'on nomme en François, un potage; mais il eſt bien difficile de déterminer quel étoit le mets nommé *cibaria;* nous dirons plus aiſément ce que ce n'étoit pas, ce n'étoit ni de la chair, ni du poiſſon, ni des légumes. 1°. Ce n'étoit pas de la chair, puiſqu'on en mangeoit les jours maigres: 2°. ce n'étoit ni du poiſſon ni des légumes, puiſque la Régle le diſtingue de ces deux ſortes de mets: ce pourroit être du ris ou quelques grains ſemblables, qu'on diſtingueroit ici des légumes, en ne prenant le mot de *légumes* que pour des herbes. Ce qui confirme dans cette pen-

ſte, c'eſt que l'on ſait d'ailleurs que ce qui étoit nommé *cibaria* ou *cibarii*, ſe meſuroit au boiſſeau.]

Quand on ne donnera pas ce dernier mets, ils auront deux portions de viande ou de lard. A ſouper, ils n'auront pour deux qu'une portion de viande ou une ſeconde portion de ce qu'on appelle *cibaria*. Les jours maigres à dîner, pour deux une portion de fromage, une autre de *cibaria* : ſi on a du poiſſon ou des légumes, on en donnera une troiſiéme. Les jours de jeûne, où on ne fait qu'un repas, ils auront trois portions, une de fromage, une autre de *cibaria*, & la troiſiéme de légumes ou de quelqu'autre choſe.

Pour la boiſſon, les jours qu'on fait deux repas, les Prêtres & les Diacres auront à dîner trois verres de vin, à ſouper, deux ; les Soudiacres, à dîner & à ſouper, deux verres ; les autres en auront deux à dîner & un à ſouper : les jours de jeûne ils n'auront pas plus de vin qu'au dîner des autres jours. Quoique nous ignorions la capacité de ces verres, il paroît que la quantité de vin étoit modique. On ne laiſſe pas cependant de recommander aux Chanoines d'éviter l'ivrognerie. *Puiſque nous ne pouvons*, dit S. Chrodegand, *perſuader à notre Clergé de ne point boire de vin, tâchons d'obtenir qu'il ne s'enivre point.* On donnoit de la bierre à ceux qui s'abſtenoient de vin.

Tous les Chanoines feront la cuiſine tour-à-tour, par ſemaines, excepté l'Archidiacre, le Pénitencier & les trois Cuſtodes ou Sacriſtains des Egliſes de S. Etienne, de S. Pierre & de ſainte Marie. Il y aura des chambres ſéparées pour les malades, & on recommande aux Supérieurs d'avoir d'eux un ſoin particulier. On donnera tous les ans aux anciens une chappe neuve, & les vieilles ſerviront aux jeunes. Les Prêtres & les Diacres qui ſervent dans la Communauté, auront tous les ans deux tuniques, ou de la laine pour en faire, & deux chemiſes. [Il y a dans le texte, *ſarciles binos ;* c'étoit un vêtement fait d'un drap de laine, qu'on nommoit *ſarcil* ou *ſarzil*. Le mot *camiſilis*, qui eſt dans le texte, peut ici ſignifier une *aube ;* car il ſe prend ſouvent en ce ſens, auſſi-bien que *camiſia*.] Tous auront chaque année un cuir de vache pour leurs ſouliers, & quatre paires de ſemelles. On leur donnera de l'argent pour acheter du bois. Les Clercs qui ont des bénéfices de l'Egliſe, s'entretiendront d'habits.

Tous ceux qui vouloient être reçus de la Communauté des Chanoines, devoient en y entrant faire une donation de tous leurs biens à l'Eglise de S. Paul, mais ils en gardoient, leur vie durant, l'usufruit dont ils disposoient à leur gré. On leur permettoit aussi de garder pour eux les aumônes qu'on leur avoit données pour leurs Messes ou pour avoir entendu des confessions. [C'est la premiére fois qu'on trouve des rétributions pour les Messes & pour l'administration des Sacremens : encore ne donne-t-on à ces rétributions que le nom d'aumônes ; mais on en parle comme d'un usage déja établi.]

Saint Chrodegand recommande qu'on veille à l'instruction des pauvres qui sont inscrits dans la matricule, tant de la Cathédrale que des autres Eglises. Il veut que l'Evêque ou le Custode de S. Etienne les assemble tous les quinze jours dans l'Eglise, pour leur faire quelques homélies des saints Peres ; qu'on ait soin de les faire confesser deux fois l'an, une fois en Carême, & l'autre fois depuis la saint Remi jusqu'à la saint Martin. Quand ces pauvres viendront à l'instruction, on leur donnera à chacun un pain, & alternativement une portion de lard ou une portion de fromage : en Carême, on leur donnera deux fois du vin, un septier entre quatre : le Jeudi-saint on leur donnera du vin, du fromage & du lard. [C'étoit sans doute pour manger ce lard à Pâque : cependant on voit par plusieurs exemples qu'on étoit dans l'usage de manger de la graisse les jours d'abstinence de chair.] Ces aumônes étoient faites des revenus de l'Eglise, qui étoient aussi employés à l'entretien des Chanoines. Si on excepte de cette Régle l'article de la pauvreté, on conviendra qu'elle n'est pas moins austere que celle de beaucoup de Communautés Religieuses. On a suivi ici l'édition que Labbe a fait de cette Régle dans ses Conciles : celle de D. Luc d'Acheri, dans son *Spicilegium*, a été altérée & accommodée aux usages de diverses Eglises. Nous nous sommes étendus sur cette Régle, très-respectable, parcequ'il est bon quelquefois de rapprocher l'ancienne discipline de la nouvelle, les mœurs anciennes de celles du siécle présent. La comparaison n'est point à notre avantage, mais elle peut nous instruire.

Les Anglois continuerent l'œuvre que S. Vilfrid avoit commencée en Frise. Saint Villebrod qui fonda l'Eglise d'Utrecht, & S. Vulfran qui le seconda dans ses travaux, avoient l'un

& l'autre le don des miracles & un zéle apostolique. Saint Grégoire qui gouverna cette Eglise, forma beaucoup de disciples capables de continuer la mission à laquelle il s'étoit consacré. L'Archevêque de Cantorbéri tint des Conciles où l'on fit des Canons pour conserver la sainteté & la liberté des Eglises, pour punir les adulteres, & ceux qui violoient les Jeûnes & la sanctification des Dimanches. Les deux Puissances concoururent à l'observation de ces Canons. Saint Adamnan & S. Anselme ramenerent non seulement l'Angleterre, mais les pays voisins à l'observation légitime de la Pâque. Saint Adamnan fit même revenir un grand nombre d'Irlandois, qui étoient les plus opiniâtres. Nous avons vû un Roi des Ecossois faire le même bien dans tout son Royaume. Saint Egbert acheva l'œuvre de saint Adamnan, & persuada les Moines d'Hibernie, qui avoient toujours refusé de quitter leur usage au sujet de la Pâque. La ferveur régnoit dans plusieurs monasteres d'Angleterre. On donnoit à l'Irlande le nom d'*Isle sainte*, tant il y avoit de personnes d'une éminente piété. On y alloit de tous côtés pour y trouver un asyle assuré & travailler à sa sanctification sous la conduite des hommes merveilleux qui y menoient une vie toute céleste. S. Ceolfrid laissa à sa mort plus de six cens Moines dans les monasteres de Viremouth & de Jarou. Nous avons vû un grand nombre de saints Evêques dans ce pays. Le vénérable Bede éclaira cette Eglise par ses écrits, & l'édifia par ses vertus.

La plus grande lumiere de l'Eglise d'Angleterre dans le huitiéme siécle fut saint Boniface Apôtre d'Allemagne, que nous avons tâché de faire connoître. Cet homme apostolique étendoit ses soins à tout : il fondoit des monasteres qui étoient comme des pépinieres, d'où il tiroit les coopérateurs dont il avoit besoin. Il passoit d'une province à l'autre pour fortifier les Eglises & réformer les abus qui pouvoient s'y glisser. Il triompha également de la malice des Païens & des artifices des faux freres. Il établit de nouveaux Evêchés, & entretint un commerce continuel avec l'Eglise de Rome & celle d'Angleterre. Il assembla des Conciles en France & en Allemagne; & il n'avoit pas moins de zéle pour la pureté & le rétablissement de la discipline, que pour la propagation de la Foi. Ses travaux apostoliques furent couronnés par le martyre.

La Baviere eut des Evêques célebres par leur sainteté. Saint Rupert

Rupert de Salsbourg, & saint Corbinien de Frisingue, qui étoient tous deux François, firent de grands biens dans cette province, & travaillerent avec un grand zéle à avancer l'oeuvre de Dieu. Saint Virgile, né en Irlande, qui fut aussi envoyé en Baviere & mis sur le siége de Salsbourg après S. Rupert, se distingua par sa piété & par sa doctrine. Il renouvella son Diocèse, & envoya d'excellens ouvriers fonder l'Eglise de Carinthie.

Charlemagne, pour étendre la Religion dans la Saxe, distribua le pays à ses Evêques, ses Prêtres & ses Abbés, qui y prêcherent l'Evangile. Saint Sturme travailla à gagner ce peuple à Dieu, aussi-bien que S. Villehade; & tous deux sont regardés comme les Apôtres des Saxons. Saint Ludger s'appliqua infatigablement à la même oeuvre.

La plupart des Papes du huitiéme siecle avoient de la piété & du zéle pour le bien de l'Eglise. Ils appuyoient de leur autorité S. Boniface & tous les bons Missionnaires. Ils condamnoient au contraire les mauvais ouvriers, & n'avoient pour eux aucun ménagement. Ils employoient les richesses de l'Eglise à racheter les captifs & à d'autres bonnes oeuvres. Ils secoururent l'Eglise d'Orient, écrivirent à ceux qui défendoient la vérité & qui souffroient pour elle, afin de les consoler & de les encourager. Pendant que l'erreur étoit accréditée à Constantinople par un Concile très-nombreux, le Pape Grégoire III. en assembla un à Rome de près de cent Evêques, où la vérité triompha. Rome fut un asyle pour les bons Moines, qui étoient traités en Orient comme des séducteurs, & à qui l'on donnoit même le nom d'abominables. Le Pape Adrien seconda le zéle du Patriarche Taraise, pour rendre la paix à l'Eglise Grecque. Il employa toute son autorité pour faire recevoir en France & en Angleterre le septiéme Concile. Il réfuta avec sagesse & avec modération les livres Carolins, que les Evêques François avoient engagé Charlemagne de publier. Saint Ambroise Antpert, Abbé de S. Vincent près de Bénévent, y faisoit beaucoup de biens, & se rendoit encore plus recommandable par sa piété, qu'il ne l'étoit par sa science. La discipline & la régularité florissoient dans plusieurs monasteres d'Italie, comme dans plusieurs autres des différentes parties de l'Eglise.

Il est fait mention dans les monumens de ce siécle, de la défense d'épouser sa commere, soit de Baptême, soit de Confirmation; ce qui montre qu'à la Confirmation il y avoit des parrains. Il y est aussi parlé du Baptême sous condition & par infusion, & de la bénédiction des cloches, appellée communément *Baptême*. Alcuin, qui vivoit sous Charlemagne, en parle comme d'une chose qui étoit en usage.

Les Abbés de S. Martin de Tours & de S. Denys en France, obtinrent du Pape Adrien la permission d'avoir des Evêques particuliers pour leurs monasteres. Ce privilége très-singulier dura jusqu'à la fin du onziéme siécle. Mais ces Monasteres & leurs dépendances n'ont jamais été regardés comme des Diocèses; leurs Evêques n'étoient point titulaires; ils étoient du genre de ceux qui ont été ordonnés sans titre, ou qui après l'avoir quitté, se retiroient dans des monasteres pour y exercer leurs fonctions, comme dans des lieux exempts de la Jurisdiction des Evêques ordinaires. Quelquefois l'Abbé étoit en même temps l'Evêque du monastere.

Dans le capitulaire de Théodulfe Evêque d'Orléans, on trouve une chose remarquable. « Les Messes privées que les „ Prêtres disent les Dimanches, ne doivent pas se dire si pu„ bliquement que le peuple en soit détourné d'assister à la „ Messe solemnelle qui se célébre à la troisiéme heure, c'est„ à-dire, à neuf heures. . . . . Il faut recommander au peuple „ de se rendre les Dimanches à la Cathédrale, pour y enten„ dre la Messe & la Prédication, & de ne pas manger que la „ grande Messe ne soit finie. Que les Prêtres ne disent point „ la Messe en ces jours dans des Oratoires particuliers, ou „ qu'ils le fassent avant la seconde heure du jour, c'est-à-dire, „ au plus tard une heure après le lever du soleil, & avec tant „ de précaution, que le peuple ne soit pas détourné de se „ trouver à l'office solemnel. »

Les Prêtres de la ville & des environs doivent se rendre aussi à la Cathédrale avec le peuple : on n'en dispense que les Religieuses qui gardent la clôture. [On voit par ce réglement qu'il n'y avoit encore alors qu'une Messe solemnelle les Fêtes & les Dimanches dans chaque ville, & qu'elle se célébroit dans la Cathédrale. Pour savoir à quelle heure, suivant notre maniere de compter, répondoit celle qu'on nomme ici *la seconde heure*,

Il faut se souvenir qu'on partageoit alors le jour naturel en douze heures, qui étoient plus longues ou plus courtes, selon la longueur ou la brieveté des jours. La premiére heure commençoit au lever du soleil; la sixiéme étoit toujours à midi & la douziéme au soleil couchant].

Fin du Tome premier

